

LAZARY (COMTES)



P. *d'argent à trois fasces d'azur au chef d'or chargé d'un aigle de sable membré de gueules.*

Cimier : *Un lion d'argent issant brandissant de sa patte dextre une hache d'armes.*

Devise : *PVGNA PARATIOR.*

(Patentes de noblesse du 28 octobre 1634, Reg. 37, *Patentes de Savoie*, f° 41, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin.)



JEAN-BAPTISTE LAZARY. Avait servi brillamment dans les guerres de Provence, comme capitaine et comme conseiller et trésorier de guerre. En récompense de quoi il fut investi des terres de La Morra, Castellaro et Paesana, dont il jouit jusqu'à la restitution desdites terres à Augustin de Saluces. Mort avant 1634. Alliance inconnue.

N° BALTHAZARD LAZARY, de Montmélan, seig^r du Crest.

A cause des bons services par lui rendus comme enseigne, puis comme lieutenant, au péril de sa vie, pendant le siège de Montmélan, reçoit des Patentes de noblesse le 28 novembre 1634 (Voir ci-dessus). Il épousa D^{lle} Anne Favier, laquelle étant veuve, fut nommée curatrice de ses enfants ci-dessous le 6 mars 1649 (Arch. du Sénat de Savoie).

D^{lle} BARBE, mariée avant 1655 et veuve de N° Pierre de Montfalcon, seig^r de Roasson, avant 1677. Son beau-frère, César de Montfalcon, chanoine d'Ambronay, lui fait une donation le 24 juillet 1682 (Arch. S. S. S.) ; morte le 5 juin 1710 (Reg. Par. de la Biolle).

N° JOSEPH LAZARY, seig^r du Crest (François-Joseph). Premier syndic de Chambéry. Épousa D^{lle} Philiberte Rambert, veuve du sieur Charles Thiollier. Il mourut avant le 23 février 1683 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie), jour où sa veuve fut nommée tutrice de ses enfants. Elle mourut vers 1692.

NICOLAS.

N° FRANÇOIS LAZARY, baptisé le 20 mai 1677 (Reg. Par. de Saint-Léger), pupille de sa mère, 1683, mis sous la curatelle de M° Louis Gagnères, le 14 juin 1691 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie). Le 8 avril 1698 (*Ibid.*), il est nommé curateur de Françoise Thiollier, sa sœur utérine, sourde et muette. Il épousa, contrat dotal du 24 octobre 1699 (Arch. Morand), mariés le 29 suivant (Reg. Par. de Saint-Léger), D^{lle} Alexandrine, fille de N° Louis Morand, conseiller d'Etat de S. A. et premier maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie et de D^{lle} Marguerite de Lambert.

Registres Paroissiaux de Saint-Léger de Chambéry.

Le chev^e JEAN-BAPTISTE-FÉLIX, baptisé le 5 octobre 1716. Major général d'infanterie, colonel chef de la Légion des troupes légères, d'une noble et ancienne famille. Par Patentes du 13 février 1784 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie et de Cour), dans lesquelles sont rappelés ses distingués services personnels rendus depuis cinquante ans à la Couronne, ceux de son bis-aïeul paternel, qui avait reçu, en récompense, des Patentes de noblesse le 28 novembre 1634, les services de son trisaïeul N° Jean-Baptiste (Voir plus haut son article), il reçoit le titre de comte pour lui et ses descendants mâles par ordre de primogéniture. Le 12 décembre 1788 (Arch. Thuyset), avec les qualités ci-dessus, plus celle d'inspecteur du 1^{er} Département, il est représenté par son fils, auquel il avait passé procuration le 25 juin 1786. Le 29 novembre 1789, il était lieutenant-général des armées de S. M. Alliance inconnue.

LOUIS, C^{te} de LAZARY, né et habitant Chambéry, au nom de son père, reçoit, le 12 décembre 1788, de la M^{te} d'Arvillars, obligation de la somme de 4,000 livres. Dans un reçu d'intérêts du 29 novembre 1789 (*Ibid.*), il agit pour son père. Comme héritier de sondit feu père, il donne quittance de la somme ci-dessus, le 13 décembre 1807 (*Ibid.*).

N. B. Il existe en Piémont des comtes Lazari portant, selon l'*Armerista* du C^{te} Franchi-Verney, les mêmes armes que dessus. Sont probablement de la même souche.

ANNE-PAULINE DE LAZARY, née à Montiers, épousa N° Jacques de Quartery, conseiller d'Etat et membre du gouvernement du Valais. Mère en 1808 (Reg. P. de Notre-Dame de Chambéry).

N° JEAN-BAPTISTE, né le 23 décembre 1761 (Reg. Par. de Montmélan), filleul de N° Jean-Baptiste ci-dessus, adjudant-général des armées du Roi.

LE BLANC DE CERNEX



P. « *parti en bande d'argent et de gueules au cygne du premier membré d'or sur le champ de gueules grim pant contremont à dextre les aisles estendues.* »

Cimier : *Un cygne de même (autant que cela est possible).*

Devise : *DOCE ME VOLVNTATEM TVAM* (Preuves de noblesse, Reg. 10, *Patentes de Savoie*, f° 332, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

Il n'est pas surprenant, avec une description aussi peu claire, que les non initiés l'aient mal comprise; ainsi un vieux cachet de famille porte : *tranché de gueules et d'azur (où avait-on pu trouver cet émail?) à la cotice d'argent br. s. l. t. supportant un cygne grim pant (à dextre du spectateur, c'est-à-dire à senestre).*

L'*Armerista* officiel du C^{te} Franchi-Verney écarte la difficulté et blasonne simplement : *tranché d'argent et de gueules au cygne d'argent*, ce qui est loin de suffire.

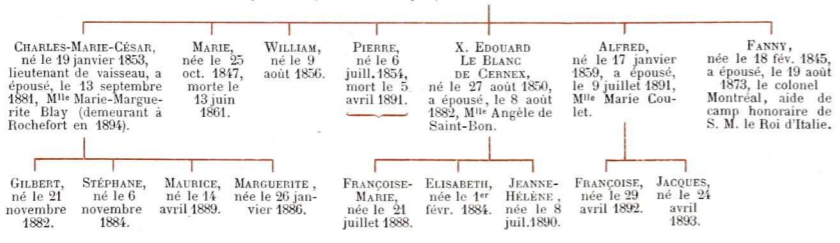
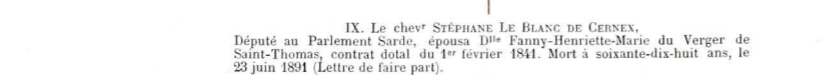
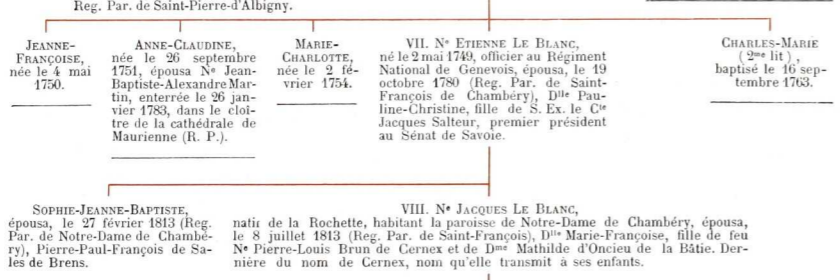
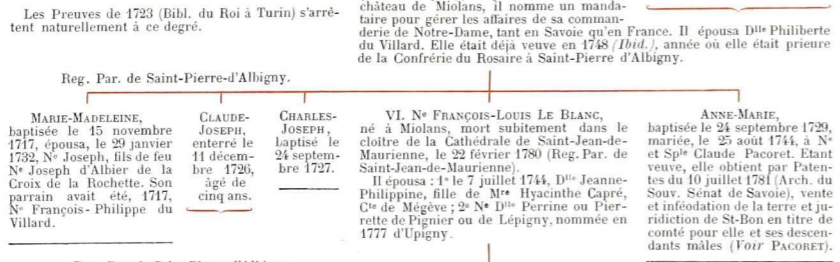
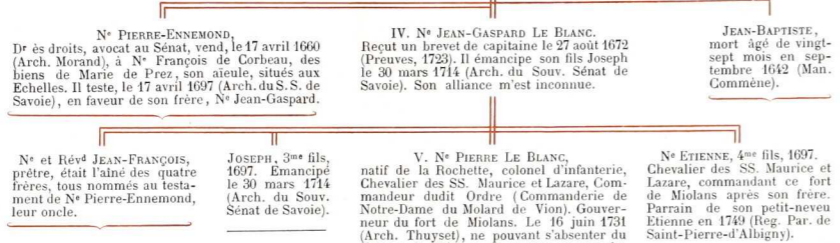
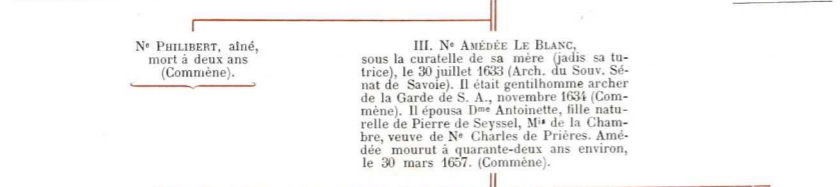
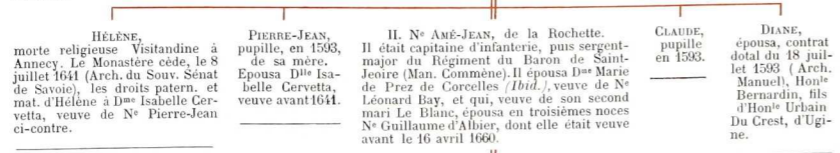
Nous n'affirmons point d'avoir donné la pensée du héraut d'armes de 1572, car la disposition d'un cygne grim pant est insolite : mais nous pensons qu'il vaut mieux se tromper que de négliger les mots « grim pant contremont. »



ETTE famille, originaire de la Rochette, anoblée en 1572 en la personne de N° Étienne Le Blanc, lieutenant de la judicature maje d'Aiguebelle, a fait ses Preuves de 1723 (filiation marquée par des doubles traits dans le Tableau suivant). Sans avoir de grandes illustrations — elle a pourtant fourni deux gouverneurs du fort de Miolans — elle compte pourtant plus de trois cents ans de bonne noblesse, qu'elle maintient très honorablement de nos jours, ayant ajouté à son nom celui de Cernex, qui lui est venu par héritage.

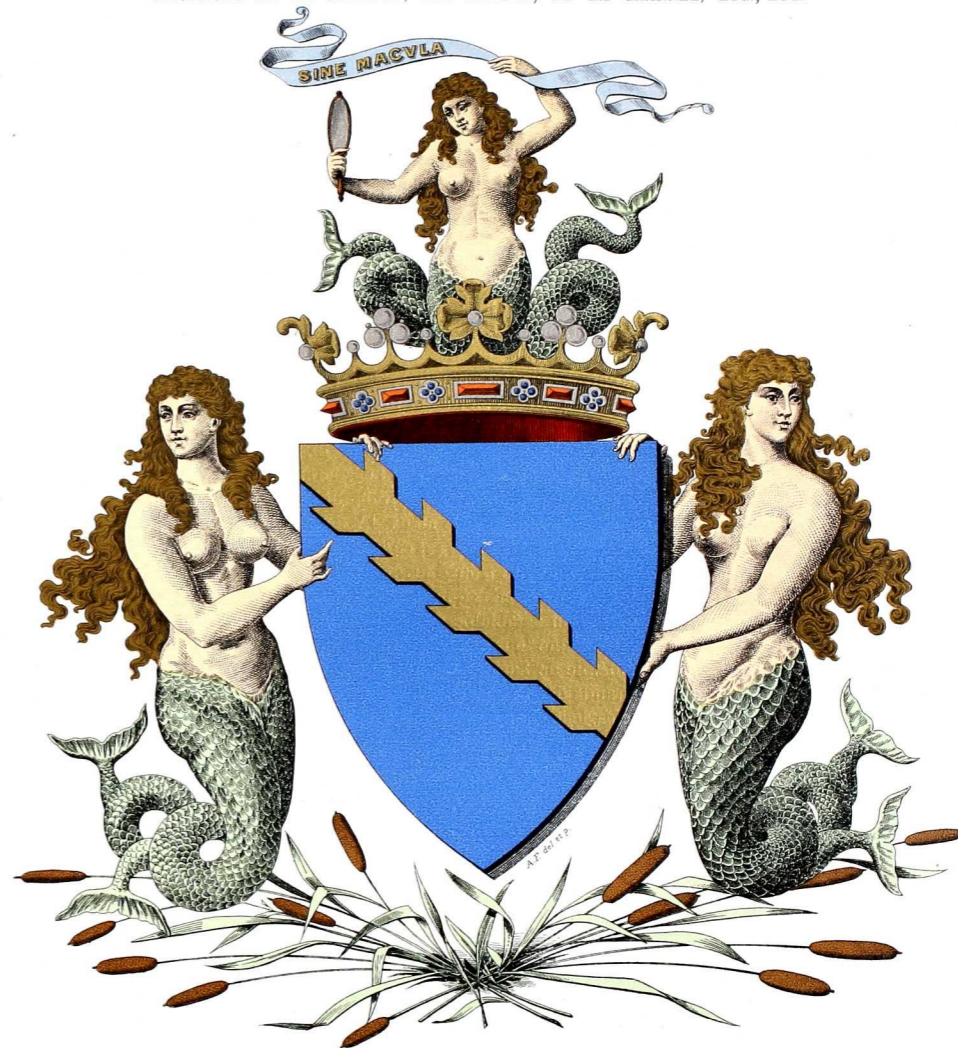
(Suit la généalogie.)

I. N° ETIENNE LE BLANC, de la Rochette. Lieutenant de la judicature maje d'Aiguebelle. Reçoit des Patentes de noblesse le 20 janvier 1572, déjà ténorisées au n° 247. Il était beau-frère de N° Claude d'Amody et légataire en son testament de 1583 (Arch. Lucey). Il épousa D^{ne} Humberte de la Palud, veuve dès 1593.



LESCHERAIN (DE)

SEIGNEURS, PUIS MARQUIS DE LESCHERAIN, COMTES DE LESCHAUX, SEIGNEURS DE LA COMPOTE, DES ALLUES, DE LA CHARNÉE, ETC., ETC.



P. d'azur à la bande écotée d'or (et non d'argent), Preuves de Malte (ter).

CIMIER : Selon les versions courantes, une Vérité de carnation à double queue, tenant de la main dextre un miroir et de la senestre une banderolle avec les mots : SANS TACHE ou SINE MACVLA ou IMMACVLATA, écaillée de sinople en feuilles de coudrier.

(Ce dernier attribut n'a pu être ajouté que par les Coudrey, après avoir hérité des Lescherain.)

SUPPORTS : Deux syrènes à double queue. (L'émail est donc bien indéterminé.)

Une planche en cuivre (dont je dois un tirage à l'obligeance de M. A. Perrin), dédiée : « Amplissimo nobilissimo moque D. Domino Georgio de Lescherain Ordinis SS. Mauricii et Lazari Equiti meritisimo in Sereniss. Sabaudia Ducis Consilio Consiliario Sapientissimo et inter Tribunos Aerarii Praesidi integerrimo », par François de Bertrand, contient cette légende dans un cartouche soutenu par deux syrènes à double queue. Entre trois figures allégoriques, figure le blason de Lescherain, au chef de Saint-Maurice pur, avec heaume, lambrequins, et pour cimier, une syrène à double queue héraldique soutenant le miroir et le peigne et au-dessus le mot : IMMACVLATA.

S'il fallait une démonstration que le cimier est une Syrène et non une Vérité, nous la trouverions dans la philologie. La prononciation savoyarde de Lescherain est, avec les deux ss, plus ou moins phébus : *Lesseraine*. Dans des Bulles latines de 1607 pour Balthazard de Lescherain, son nom est écrit : *de la Sirena*. Que cela suffise ! Ce cimier ne remonte donc qu'au commencement du XVII^e siècle.

Restent à expliquer les mots IMMACVLATA ou SINE MACVLA : ils ne peuvent convenir que physiquement à une syrène.



ONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris Historique*, page 519, dit, en parlant de « la très ancienne et « très noble maison de l'Echeraine » que l'on voyait « à l'Eglise « de Lémenc, sur l'arcade de la première Chapelle à gauche « en entrant, toute la généalogie en armoiries bien entendues » de cette « maison de Chambéry, à laquelle un château et une « paroisse de Bauges ont donné le nom ». Malgré cela, « sa « plus haute remarque en est de l'an 1364, en la personne « d'Humbert de l'Echeraine, damoiseau ». Mais, « je ne laisse « pas », dit-il, « de sçavoir qu'elle est de beaucoup plus « ancienne » (1).

Il est, en effet, possible de remonter plus haut. Feu l'abbé Bonnefoy (2), qui a — paraît-il — compulsé les anciennes archives des Lescheraine, fait remonter la filiation directe jusqu'au XII^e siècle, sans preuves à l'appui. Pour moi, je me bornerai à commencer la filiation suivie avec Pierre de Lescheraine, dit Posterla, vivant en 1315, le plus ancien ascendant auquel Mess^{rs} Guillaume de Lescheraine, dans les Preuves des Comtes de Lyon, en 1411 (Arch. du Département du Rhône), a pu faire remonter ses aïeux. L'existence de personnages, qualifiés de Lescheraine, est constatée bien antérieurement à 1315, mais je n'ai pas trouvé les preuves du lien qui pouvait les unir ou les a unis à ceux que l'on trouve postérieurement. L'induction d'un nom semblable n'est pas ici une preuve suffisante pour établir que tous ceux qui le portaient étaient de la même race.

Mon érudit collègue de l'Académie de Savoie, le chanoine Morand, dans son *Histoire des Bauges*, a donné dans les plus grands détails la généalogie des Lescheraine et l'a résumée en tableaux synoptiques. Je prie mes lecteurs de vouloir bien se reporter à cet ouvrage, qu'il ne peut entrer dans mes idées de copier (3).

Le nom de cette famille, en latin de *Excherena*, de *Echereyna* ou de *Echerena*, aurait dû produire *d'Escherene*, ou de *l'Echereyne* en français. L'usage a prévalu d'unir l'article au nom (Lescheraine) tellement généralement, qu'il ne faut pas songer au rétablissement de l'orthographe logique. C'est à regret que je suis cette orthographe évidemment vicieuse.

(1) Ce que dit le *Pourpris Historique* est juste par hasard, mais il attribue à tort la « généalogie en armoiries bien entendues » aux Lescheraine, tandis qu'il s'agit plus que probablement des Chabod-Lescheraine, qui avaient en effet leur sépulture à Lémenc.

(2) J'ai dit ailleurs que les manuscrits de l'abbé Bonnefoy, dont je possède une grande partie, sont un fatras indigeste de notes éparses dont il était incapable de se tirer lui-même quand il voulait les coordonner, par des combinaisons, souvent peu heureuses, et toujours dénuées de clarté.

(3) En suivant avec trop de confiance l'abbé Bonnefoy, il devait inévitablement tomber en quelques confusions de noms, d'époques et de rédaction. Je défends d'avance mes tableaux, où l'on remarquera, si on les compare à ceux de M. le chanoine Morand, des différences assez notables. Beaucoup moins complet sur quelques points, plus complet et plus assuré au point de vue généalogique, nous nous bornons à publier nos recherches personnelles, l'analyse des Preuves de Malte, des Comtes de Lyon, des SS. Maurice et Lazare et de titres originaux, la plupart de nos archives.

Sans révoquer en doute les affirmations de Bonnefoy, on doit avoir de légitimes appréhensions sur l'attribution qu'il fait de certains noms à la famille dont nous parlons ici. Lescheraine avait deux châteaux, dont celui proprement dit de Lescheraine, n'appartenait pas originairement à cette famille. Plusieurs maisons nobles avaient plus ou moins de part dans la juridiction féodale de ce mandement. La primauté parmi ces familles appartient-elle à celle dont nous nous occupons ? Rien ne le prouve, rien ne l'indique même. Bonnefoy a pu trouver un Hugues de Lescheraine, un Girold, un Mermet de Lescheraine, etc. Mais il n'a absolument pas prouvé qu'ils soient les auteurs des futurs marquis de Lescheraine. Enfin ceux-ci ont porté des surnoms, dont l'un pourrait bien être le véritable nom, Posterla, Verdonnet, Balmette, et à ma connaissance ne se sont jamais qualifiés primitivement de *domini de Excherena*. Le frère de Guillaume, chanoine et Comte de Lyon en 1411, est dit *Johannes de Excherena quondam parochie Capelle de Excherena*. Leur père : *Antonius Posterla, atias de Excherena ou de Excherena atias Posterla*, possédait une maison-forte à Lescheraine en 1395. Leur père est aussi surnommé Posterla. Si bien que de *Excherena* pourrait être l'indication simplement du lieu dont ils étaient. On ne peut pas affirmer ceci, pas plus qu'on ne saurait affirmer le contraire. La réserve est donc justifiée. Longtemps après la rédaction de cet article, les journaux m'apportent (juillet 1894) la triste nouvelle de la mort de cet excellent prêtre.

En définitive, cette famille est très considérable et fort ancienne, quoique nous ne pensions pas qu'elle ait été une des plus puissantes familles des Bauges aux XIII^e et XIV^e siècles. En tout cas, ce n'est qu'au XVII^e siècle qu'elle commence à se qualifier de seigr du mandement de Lescheraine (*Voir* CHABOD, 1^{er} vol., fol. 130, et CHABOD-LESCHERAINE). Nous devons encore faire remarquer qu'il y a lacune de descendance légitime entre Humbert et Jean, au commencement du XV^e siècle (quoique ceux-ci appartinsent à la même race que celle dont était le chanoine Comte de Lyon), degré auquel n'avaient pas besoin d'arriver les Preuves de Malte de Pierre de Lescheraine en 1555, ce qui, en tout état de cause, suffit à l'ancienneté de cette famille.

Son illustration a commencé au XVI^e siècle par les plus hautes charges dans la Chambre des Comptes et du Sénat Souverain de Savoie.

Les grandes propriétés qu'ils possédaient dans treize paroisses des Bauges ont été érigées en marquisat en 1682. Le troisième marquis de ce nom de Lescheraine, Pierre-Louis, n'ayant point d'enfants, testa en 1738 en faveur de son neveu Jacques du Coudrey, C^{te} de Blancheville (*Voir* COUDREY (DU), qui devint ainsi marquis de Lescheraine. Cette dernière famille, en s'éteignant à son tour, transmit le Marquisat aux Barons du Noyer (*Voir* FAVIER).

(Suit la généalogie.)

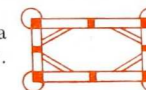
APPENDICE : LESCHERAINES OU LESCHAUX ?

Dans les Preuves de Malte de Claude de Lescheraine (1572, Arch. Thuysset), il est dit fils de François de Lescheraine et de Marguerite de Lescheraine, fille de JACQUES DE LESCHERAINES DU MONTCEL et de BASTIENNE DE REVEL. Les deux familles de JACQUES et de MARGUERITE, de même nom et de mêmes armes, séparées depuis longtemps, n'étaient plus parentes, au dire des chevaliers enquêteurs, basés sur les preuves testimoniales. C'est un véritable problème, car il paraît difficile à admettre qu'on ait pu confondre les noms qui, surtout en latin (DE LESCHERENA et DE CALCIBUS), ne se ressemblent guère.

Pourtant, j'ai des actes de N^e JACQUES DE LESCHAUX du Montcel, au mandement de la Bâtie d'Albanais, lequel était marié à BASTIENNE DE REVEL avant le 7 mars 1506, et veuf d'elle avant le 12 juin 1514. L'identification entre les deux JACQUES paraît certaine, mais quel était le nom véritable ?

Les Preuves de Malte remontent, pour cette branche de Montcel, jusqu'à Pierre, aïeul paternel de Jacques de Lescheraine, plus haut nommé.

Or, je trouve un Aymon de Excherena du Montcel au mandement de la Bâtie, qui, en sa qualité de notaire, reçoit un acte le 2 mars 1459 (Arch. Thuysset) et le revêt de son sceau tabellionnal !



Il était précisément contemporain de ce Pierre, aïeul de Jacques de Lescheraine.

Ne serait-ce point une branche à demi déchuë des Lescheraine, qui aurait pris ce nom de Leschaux ? On ne peut résoudre le problème que par cette conjecture (*Voir* Note 1, p. 252).

Puisque cette famille de Lescheraine d'où vint MARGUERITE portait les mêmes armes que son mari JACQUES, cela serait une induction appuyant les dires des Preuves de Malte et la conjecture que j'en tire. Les Leschaux (*Voir* au Supplément), portaient des armes bien différentes.

(1) Aymon de Lescheraine du Montcel était exacteur des revenus d'Antoine de Clermont, seig' de la Bâtie d'Albanais, qui lui fait un legs dans son testament du 6 mars 1449 (Arch. Thuysset). Dans un acte du 20 février 1461 (Ibid.), il est qualifié noble dans des abornements (à Montcel) et figure parmi les témoins sans qualification nobiliaire.

En tout cas, cette profession très peu relevée démontre que, s'il était de même souche que les Lescheraine, il était ou bâtard ou déchu de son ancien rang.

(2) Est peut-être le Mess^r Aymon de Serene « contestabilis equestris in civitate Brixia (Brescia) pro domino Bernabono militi Brixia domino generali. » Il avait sous sa bannière comme « stipendiatus equestris » Falconet de Monthouz, lequel paie 50 fl. d'or le 14 septembre 1360 (Arch. du Barrois), qu'il devait à Jeannette Roschont, femme de Pierre de la Composté.

AYMON DE EXCHERENA (1) DU MONTCEL, mand' de la Bâtie d'Albanais, notaire en 1459 (Voir son signe tabellion au n° 251).

AYMON (2), 1^{er} substitué à Jean ci-dessous. Le 23 octobre 1392 (Arch. Thuysset), il ratifie en faveur dudit Jean le testament de Pierre, 1386.

HUMBERT, mort avant 1419. Héritier universel de son frère (1386), sa vie durant et après lui les mâles qu'il aura en légitime mariage pour moitié, et l'autre moitié à Jean, fils naturel dudit Humbert, qui aura tout, à défaut d'enfants légitimes.

PIERRE de Exchereyna, damoiseau, teste le 27 mars 1386 (Arch. Thuysset). Veut être enterré dans l'église des Hermites de Saint-Augustin de Saint-Pierre-d'Albigny. Legs pies : 200 fl. audit couvent pour des messes à l'autel qui y sera construit par son héritier. Quarante prêtres diront des messes pour le repos de son âme et celle de Peronet de la Pierre. Son deuxième héritier substitué est François de Lescheraine ci-contre, son cousin ; le quatrième est Jean Marmet, de Montmélian.

N° PIERRE DE LESCHERAINE (ou LESCHAUX) DE MONTCEL, au mandement de la Bâtie en Albanais. Épouse Anne de Pomiers (Pr. de Malte) (Voir APPENDICE, n° 251).

JEAN DE LESCHERAINE dit VERDONNET, fils naturel, damoiseau de Saint-Pierre-d'Albigny. Il obtient, le 23 octobre 1392 (Arch. Thuysset), la ratification du testament de Pierre ci-dessus (1386), de N° Aymon, son oncle (donc Humbert n'eut pas d'enfants légitimes). Il teste le décembre 1419 (Arch. Thuysset). Veut être enterré dans la chapelle fondée chez les Augustins de Saint-Pierre-d'Albigny par Humbert, son feu père. Son alliance n'est inconnue.

N° AYMÉ ou AMÉ DE LESCHERAINE (?) DU MONTCEL, épouse Domenge, fille de Guillaume ou Gonin de Mouxy et de Marguerite de Montfalcon (Pr. de Malte).

ANTOINETTE, nommée au testament de 1419.

JEAN, cohéritier universel de son père en 1419. Il épouse Ginette de la Compoie, fille de N° Jacques et de Claudine des Amblards de Montagny (Preuves de Malte).

GUILLAUME, JACQUES, cohéritiers universels de leur père.

PERRINE, fille naturelle, légataire, 1419.

N° JACQUES DE LESCHERAINE ou DE LESCHAUX. Il épouse D^{ne} Bastienne, fille de N° Jean de Revel et de D^{ne} Guillemine de Montvignard. (V. APPENDICE n° 251).

JEAN DE LESCHERAINE. Il épouse (Pr. de Malte), Isabeau, fille de Jean de Longcombe et de Péronnette de Rossillon.

HUMBERT DE LESCHERAINE « de Allodiis (Les Allues) inferioribus parrochie sancti petri de albignaco in valle Myolani. » Il épouse, contrat dotal du 3 juillet 1486 (Pr. de Malte), Jeanne, fille de N° Jean Chabod. Il fut bailli de Savoie, capitaine et gouverneur du château de Montmélian (Ibid.). Il mourut avant 1512. Elle, teste le 11 septembre 1517 (Ibid.).

MARGUERITE DE LESCHERAINE ou DE LESCHAUX (Voir APPENDICE au n° 251).

FRANÇOIS DE LESCHERAINE épouse Marguerite de Lescheraine ou de Leschaux ci-contre (Preuves de Malte). Mort avant 1572.

ÉDOUARD ou ODOARD DE LESCHERAINE (Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU II).

PIERRE, absent du pays depuis cinquante ans.

CLAUDE DE LESCHERAINE, né et baptisé à St-Innocent vers 1552. Reçu chevalier de Malte le 22 juin 1572 (Les Preuves, Arch. Thuysset). Était mort depuis trois ou quatre ans (lors d'une écriture en droit, sans date, Arch. Thuysset, signée de Montfalcon), laissant survivant son frère, Mess^r Benoît, et les enfants de ses frères Claude et François. Dans cette écriture sont mentionnés tous les noms de ce degré et du suivant.

BENOÎT, prêtre. Il y eut procès après sa mort pour savoir de quoi il pouvait disposer.

FRANÇOIS, mort avant le chevalier de Malte, son frère.

Trois filles.

PIERRE (A).

(A) Ils ont dû laisser des descendants tombés en pauvreté. Je ne puis attribuer qu'à cette descendance un Claude de Lescheraine qui obtint des Patentes de réhabilitation de noblesse le 7 août 1701 (Annexe aux Preuves de 1723, Bibliothèque du Roi à Turin).

TABLEAU I.

VULLIEME de Escherena, mentionné dans une reconnaissance de 1280 (Arch. Savoiron) en faveur de Pierre de Montfalcon, chevalier, comme abornant des biens à Saint-Félix.

PIERRE DE LESCHERAINE alias POSTERLA vivant en 1315, épousa, suivant les manuscrits de Commené (Arch. Thuysset), Jeannette d'Aspremont de la Balme. Les Preuves des Comtes de Lyon remontent jusqu'à lui.

PIERRE de Exchereyna, damoiseau, vice-châtelain de Bonneville, arbitre audit lieu, 4 septembre 1355 (Arch. Savoiron).

FRANÇOIS DE LESCHERAINE dit POTERLA, damoiseau, châtelain de la Rochette en 1370 (Arch. de Cour), fidéjusseur pour Pierre du Châtelard en 1382 (Arch. Thuysset), épouse (Preuves des Comtes de Lyon) Jeannette, fille de Pierre de Moyria, seig' dudit lieu, et de Catherine de Trombert. — Il fut investi de biens rentes et droits féodaux rière Lescheraine et le Châtelard le 4 mars 1344 (Arch. Thuysset). Lui (ou autre de ce nom) encore le 27 septembre 1392 (Ibid.). Il achète, le 18 juillet 1368 (Arch. Thuysset), des servis à Mess^r Théobald de Marsier et les lui revend le 26 février 1375 (Ibid.). Dans un acte, il est appelé François de Lescheraine dit Poterla, et même François Poterla tout court. — Caution de Pierre du Châtelard dans un acte de 1371, payé pour lui, 5 septembre 1382 (Arch. Thuysset), 50 florins ou bon poids. Il était cousin de Pierre (et non frère comme ledit l'abbé Bonnefoy), qui le substitua en son testament de 1386 (Voir ci-contre).

GUILLAUME de Exchereyna, damoiseau de Montmélian, témoin à un acte de 1349 (Arch. Morand).

ANTOINE DE LESCHERAINE alias POSTERLA prête hommage pour une maison-forte à Lescheraine avec appartenances et dépendances le 7 mai 1395 (Preuves), et encore le 5 juin 1411 (Ibid.). Il épouse Catherine de Montfalcon, fille de Jean et de Claudine, fille de François de Saint-André, chevalier, et de Catherine de Chabanes (Preuves des Comtes de Lyon). Il vivait encore en 1414 (Arch. Morand).

JEAN « DE ESCHERENA », « domicellus de Valle Myolani », témoin le 5 janvier 1415 (Arch. Savoiron); un du même nom, témoin à Cruet, le 29 septembre 1411 (Ibid.).

JEAN de Exchereyna « parrochie Capelle Exchereyna ». La reconnaissance ci-dessous, 1467, faite par son fils Guillaume, le dit fils d'Antoine. Témoin à un acte de Guillaume ci-contre à Saint-Innocent, le 19 avril 1441. Mort avant 1482. Son alliance n'est inconnue. Est probablement le Jean, fils de Jean (sic) de Lescheraine alias Posterla, qui passa reconnaissance, le 4 juillet 1436 (Arch. Thuysset), de sa maison-forte et mestraine à Lescheraine.

GUILLAUME, Chanoine Comte de Lyon, Précenteur en 1441, mort en janvier 1465 (Preuves, Arch. du départ. du Rhône). Je suppose que c'est le Révénd Père en Christ Mess^r Guillaume de Lescheraine, protonotaire apostolique qui était prieur de Saint-Innocent, 19 et 22 avril 1441 (Minut. Arch. Savoiron).

GUILLAUME, passe reconnaissance le 25 janvier 1467 (Arch. Thuysset) [ou il se dit fils de Jean, celui-ci fils d'Antoine dit Posterla] et c'est pour la rente des Posterles, hommes, hommages, etc., en fief noble paternel et ancien au mandement des Bauges, dont une partie procédée de N° Pierre d'Arilh. Le 29 mars 1482 (Mansuc. Commené, Arch. Thuysset), il vendit à N° Jean Chabod, seig' de Lescheraine, des tributs et rentes. Destinée inconnue. Plus que très probablement il est mort sans descendance.

JEAN, PIERRE, mentionnés par leur frère dans la reconnaissance 1467; ne le sont plus dans l'acte de 1482 (Destinée inconnue).

GABRIELLE, vivait avec sa sœur le 1^{er} septembre 1505 (Arch. Mouxy-Reynex).

FRANÇOISE, femme de N° Jean-Louis de la Charnée du Châtelard en Bauges (dite fille de feu N° Humbert). Elle teste le 8 septembre 1547. Leur contrat dotal était du 21 mai 1512 (Arch. Mouxy-Reynex).

GASPARDE, CLAUDINE, ANTOINETTE.

CLAUDE, l'aîné, de Lescheraine.

N° N. N. DE LESCHERAINE, était marié avant le 24 août 1564 (Arch. Lucey), à N° Huguette de Rubod.

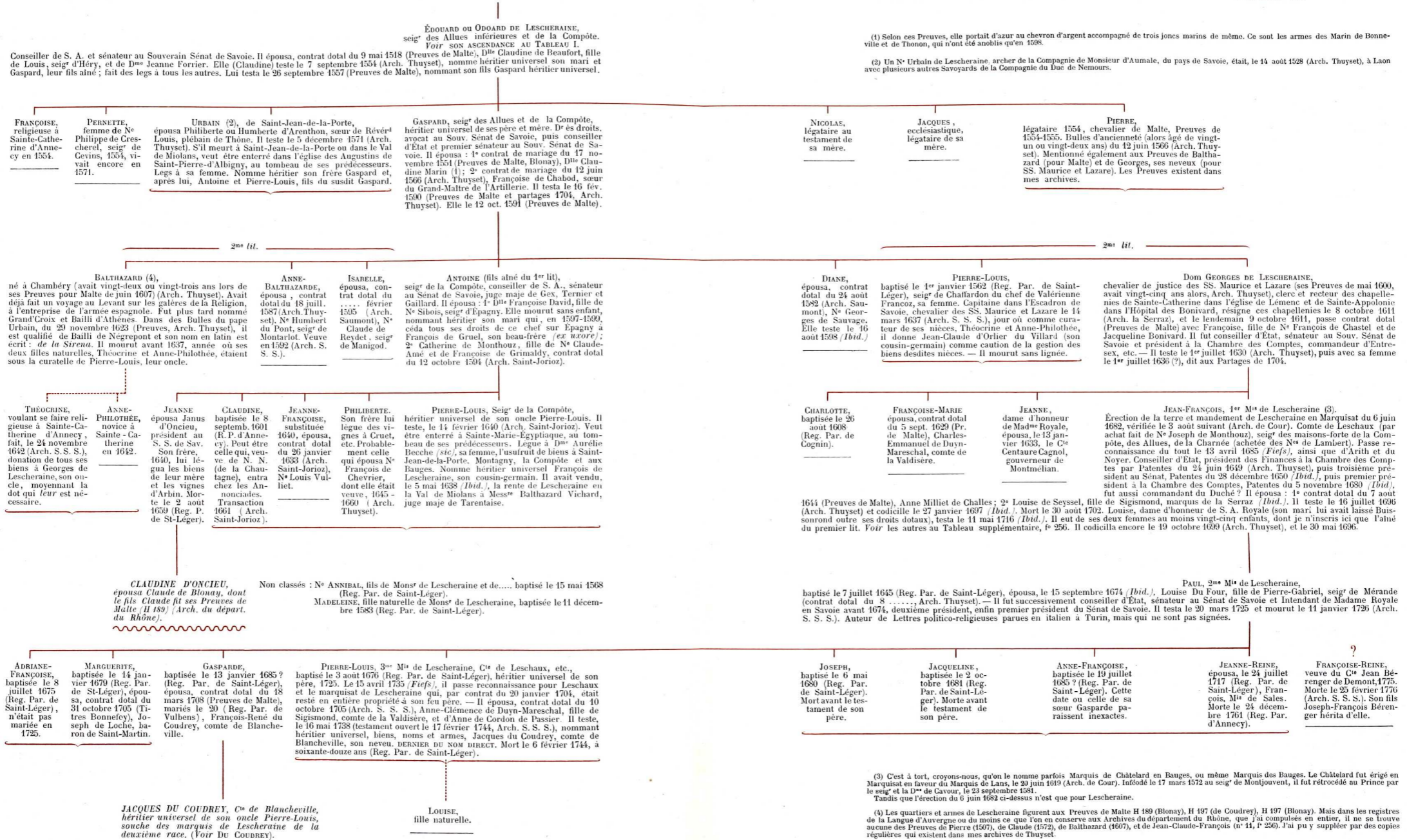
CLAUDE.

N° CLAUDE DE LESCHERAINE, de Saint-Innocent, épousa Philiberte de Chalandière, qui teste veuve le 7 décembre 1627 (Arch. Thuysset), en faveur des Chalandière.

CLAUDE. GEORGES (A).

N. B. — Le tome XXII des Mémoires de la Soc. Sav. d'Hist. et d'Arch. a publié une généalogie de la famille de Lescheraine, par M. Girod. Sans vouloir diminuer le mérite de cette publication, je dois faire observer que la mienne est basée sur documents.

TABLEAU II.



(1) Selon ces Preuves, elle portait d'azur au chevron d'argent accompagné de trois jones marins de même. Ce sont les armes des Marin de Bonneville et de Thonon, qui n'ont été anoblis qu'en 1598.

(2) Un N^e Urbain de Lescheraine, archer de la Compagnie de Monsieur d'Aumale, du pays de Savoie, était, le 14 août 1528 (Arch. Thuyset), à Laon avec plusieurs autres Savoyards de la Compagnie du Duc de Nemours.

(3) C'est à tort, croyons-nous, qu'on le nomme parfois Marquis de Châtellard en Bauges, ou même Marquis des Bauges. Le Châtellard fut érigé en Marquisat en faveur du Marquis de Lans, le 20 juin 1619 (Arch. de Cour). Inféodé le 17 mars 1572 au seig^r de Monjouvent, il fut rétrocedé au Prince par le seig^r et la D^{ne} de Cavour, le 23 septembre 1581. Tandis que l'érection du 6 juin 1682 ci-dessus n'est que pour Lescheraine.

(4) Les quartiers et armes de Lescheraine figurent aux Preuves de Malte H 189 (Blonay), H 197 (de Coudrey), H 197 (Blonay). Mais dans les registres de la Langue d'Anvergne ou du moins ce que l'on en conserve aux Archives du département du Rhône, que j'ai compulsés en entier, il ne se trouve aucune des Preuves de Pierre (1507), de Claude (1572), de Balthazard (1607), et de Jean-Claude-François (n^o 14, P. 256). J'ai pu y suppléer par des copies régulières qui existent dans mes archives de Thuyset.

N. B. — Dans le *Livre de Raison*, Truffon (Arch. de Thuyset) je trouve, en juin 1572, la mort du sénateur de Lescheraine. Je ne sais pas auquel cette date certaine peut convenir. Un sénateur de Lescheraine épousa D^{ne} Isabeau Gay, qui était veuve de lui en 1646 (Arch. Saumont). Elle était veuve en premières noces de N^e Pierre-Claude de Granier.

TABLEAU SUPPLÉMENTAIRE.

Enfants de Jean-François, 1^{er} Marquis de Lescheraïne et de ses deux femmes, Anne de Challes et Louise de Seyssel-la-Serraz.

Du 1^{er} lit :

1. PAUL (Voir son article et sa descendance au TABLEAU I).
2. JOSEPH-MARIE, cohéritier universel de son père, qui lui laisse le Comté de Leschaux (Voir l'article d'Antoine plus bas) et la maison-forte de la Charnée. Il fut Receveur et Secrétaire de l'Ordre de l'Annonciade, puis Président (troisième) à la Chambre des Comptes de Turin, Patentes du 12 avril 1689 (Arch. Thuysset), Secrétaire d'Etat et du Cabinet de S. A. R., Président du Sénat de Turin, Chevalier des SS. Maurice et Lazare, Commandeur de la Commanderie hors les murs de Genève. — On ne lui connaît pas de postérité.
3. JEANNE-LOUISE, baptisée le 12 mai 1652 (Reg. Par. de Saint-Léger), épousa, le 12 avril 1706 (*Ibid.*), Jean-Pierre de Seyssel, comte de Choiseul, etc.
4. MARIE-ANTOINETTE-LOUISE, baptisée le 22 septembre 1658 (*Ibid.*), filleule de Dom Antoine de Savoie, abbé d'Hautecombe.
5. FRANÇOIS-AIMÉ, baptisé le 5 mars 1660 (*Ibid.*). Mort jeune.
6. ANNE-LOUISE, } religieuses à la Visitation de Chambéry (Transaction, partages 20 janvier 1704, Arch. Thuysset).
7. ANNE-FRANÇOISE, }
8. CHRISTINE-ELISABETH, baptisée le 29 mai 1661 (Reg. Par. de Saint-Léger), épousa, le 21 mai 1696 (*Ibid.*), Charles-Octave Bens, comte de Santena, en Piémont.

Du 2^{es} lit :

9. ANTOINE, fils aîné du 2^{es} lit, dit CRASSUS : il s'était marié sans le consentement de son père (probablement avec une protestante) qui, dans son testament, 1696, ne lui laisse qu'une pension viagère de 800 florins. Dans son codicille de 1697, Jean-François réduit la pension de 800 florins qu'il avait donnée à Antoine à 300 florins, mais lui laisse le comté, terre et dépendances de Leschaux (primitivement laissé à Joseph-Marie, 2^{es}), plus la vieille maison paternelle de Chambéry. Par un autre codicille du 19 octobre 1699 (Arch. Thuysset), peu de jours après la mort de Charles de Lescheraïne dit Crassus, son autre fils, il laisse encore à Antoine la maison-forte de la Compôte avec ses dépendances. Ledit Antoine « Sacre Casarea maiestatis sub Celsissimo principe ac Duce Willelmo Ludovico Marchione Badense inter excubias equestres generali locumtenente », épousa, par contrat de mariage passé à « Schwenningen », le 2 mai 1706, Illust^{re} Baronne Marie-Françoise d'Evolzhaimb (en Savoie, on a parfois traduit par *Darmesin*), fille de feu Ill^{ustre} et Généreux Mess^{rs} Jean-Jacques d'Evolzhaimb, seig^r et domini in Schwaben nungen et Hunden », et de Ill^{ustre} D^{me} Catherine-Charlotte Thiere, B^{ne} de Servy, tutrice de l'épouse. Ils promettent de recevoir le sacrement et de le confirmer « iuxta formam a Deo institutam ». Elle apporte à son mari 3,000 florins, etc., etc. Acte traduit de l'allemand en latin, certifié conforme, signé et scellé du sceau de la chancellerie de la ville impériale d'Augsbourg, le 1^{er} décembre 1716 (Arch. Savoiron). — Le 5 février 1703 (*Ibidem* et *Idem*), Antoine de Lescheraïne-Crassus, C^{te} de Leschaux, alors au service du Roi de France, capitaine au Régiment de Montroux (ou Mouroux), jadis austro-savoyard, informé de la mort de son père, de son testament et de ses codicilles, ne pouvant se rendre à Chambéry, nomme M^{re} André Pillet, procureur au Sénat, son mandataire, avec les conseils de Louise de Seyssel, sa mère, et de François-Louis de la Saunière, seig^r d'Ameyzin, son beau-frère. L'acte est passé à Fribourg en Brisgaw. Signé : Crassus de Lescheraïne, C^{te} de Leschaux « comme je n'ay pas mon cachet, je n'ay pu le mettre dessus », et par deux autres témoins qui ont signé et scellé. Antoine eut les enfants suivants :

FRANÇOISE, } nommés au testament de Louise de Seyssel, leur grand-mère, 1716.
JOSEPH, }

JEAN-FRANÇOIS-LOUIS, baptisé à Saint-Jeoire en Genevois, le 4 mars 1705 : pourvu d'un tuteur le 14 février 1718 (Arch. Thuysset) ; encore nommé au testament de Paul, M^{re} de Lescheraïne, son oncle, 1725. Mort sans lignée.

MICHEL (et non Melchior) -LOUIS, novice à la Grande-Chartreuse, nommé au testament de sa grand-mère, 1716. Il était né le 29 novembre 1697 : religieux profès à la Grande-Chartreuse. Coadjuteur de Pomiers, 1767 : mort le 4 avril 1782 (Lettres de participation données à la famille par la Chartreuse, Arch. du Noyer).

10. SIGISMOND, baptisé le 12 octobre 1667 (Reg. Par. de Saint-Léger). Mort avant le testament de son père.
11. JEAN-CLAUDE-FRANÇOIS, baptisé le 30 janvier 1669 (Saint-Léger), chevalier de Malte en 1683 (Pr., Arch. Thuysset), chambellan et envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de Pologne (1716), puis en 1737, chevalier, Grand-Croix, bailli de l'Ordre, commandeur de Compiègne en Genevois, conseiller du Roi très chrétien en tous ses conseils et grand prieur d'Auvergne (Preuves, Arch. Thuysset). Son père et sa mère lui avaient légué des pensions.

12. JOSEPH-PHILIBERT, dit le Comte de Leschaux, baptisé le 26 février 1673 (Registres Paroissiaux de Saint-Léger). Son père lui laisse le comté de Leschaux (honorifique, je pense, Leschaux avait été légué à Joseph-Marie, 2^{es}, puis à Antoine, 9^{es}), la maison-forte de la Charnée, la grangerie de Glapigny, les biens d'Ugine donnés au testateur (1696) par la feue D^{me} de Crescherel. Il est chargé de payer une pension de 500 florins à Jean-Baptiste-Alexis, son frère, prieur de Lovagny. Si Joseph-Philibert s'établit à l'étranger, lui sont substitués Charles et Joseph-Ignace, autres frères du testateur. Sa mère le nomma héritier universel, 1716. — Étant maréchal de camp des armées du Roi d'Espagne, conseiller d'Etat de S. A. Elector. Palatine, colonel du Régiment de ses Gardes et major général de ses armées, il obtint, par Patentes du 12 octobre 1708 (Registre 57, Patentes Savoie, f^o 241, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin), la faculté d'ajouter, lui et ses descendants, aux armes de Lescheraïne, les armes Electorales, savoir : deux lions d'or palatins en champ de sable et le fuselé de Bavière, soit des fusées (losanges allongés) d'argent et d'azur placées obliquement. Cette description, traduite ci-contre en gravure, doit être blasonnée, je pense, comme suit : Écartelé ; au premier de Lescheraïne, aux deux et trois du Palatinat du Rhin, au quatrième de Bavière. Il était en Allemagne, lorsque (représenté) avec Louise de Seyssel, sa mère, ils vendent à Rév^é Mess^{rs} Pierre-François Milliet d'Arvillard, doyen de Tarentaise, la maison-forte de Buissonron et dépendances pour 18,300 livres, par acte du 31 août 1713 (Arch. Thuysset). Le 20 février 1714 (*Ibid.*), il achète, de Mess^{rs} Jean Boucher, chev^r, président à mortier au Parlement de Bourgogne, la seigneurie de Versailles en Bresse pour 126,000 livres. Il fut aussi chevalier des SS. Maurice et Lazare et testa à Paris (où il vivait déjà, 1719-1720), le 1^{er} juin 1722 (dit dans un procès soutenu par son frère et héritier Jean-Baptiste-Alexis avec le marquis d'Yenne).

13. Rév^é Mess^{rs} JEAN-BAPTISTE-ALEXIS, baptisé le 17 juillet 1677 (Reg. Par. de Saint-Léger). Son père lui lègue les vignes de Montermind et une part de la maison située sous le château de Chambéry. Sa mère lui légua 2,000 ducats, à condition qu'il relâcherait les vignes de Montermind à son frère Joseph-Philibert. Il fut prieur de Saint-Paul, de Peillonex et de Lovagny (1704). Il fut héritier de son dit frère Joseph-Philibert et, en cette qualité, fut en procès avec le marquis d'Yenne. Celui-ci avait envoyé son fils, le comte de Chevlu, à Paris « pour négocier aux actions des Indes » et avait obtenu de Joseph-Philibert ci-dessus un prêt de 16,970 livres de Genève (valant 23,475 livres de Savoie), par billets du 20 décembre 1719, 1^{er} février et 18 mai 1720. Joseph-Philibert obtint contre le M^{re} d'Yenne un jugement du Châtelet de Paris, le 22 avril 1721. Jean-Baptiste-Alexis réclama cette somme au M^{re} d'Yenne (sans date, Arch. Thuysset).

14. FRANÇOIS-LOUIS, baptisé le 8 juin 1681 (Reg. Par. de Saint-Léger). Mort avant le testament de son père.
15. CHARLES-EMMANUEL dit CRASSUS, baptisé le 5 novembre 1685 (Reg. Par. de Saint-Léger). Son père lui lègue la maison-forte et biens de la Compôte. Il mourut peu de jours avant le codicille de son père de 1699. Par testament du 7 août 1692, il fut nommé héritier universel à charge de nom et armes par N^o François Crassus, seig^r de Puisgros, son cousin.
16. JOSEPH-IGNACE, baptisé le 7 août 1688 (Reg. Par. de Saint-Léger). Son père lui lègue les biens de Queige, de Sainte-Hélène des Millières et la vieille maison de Chambéry. Il fut tué à la bataille de Villaviciosa, le 10 décembre 1710.
17. ANNE-JACQUELINE-THÉRÈSE, baptisée le 27 avril 1670 (Reg. Par. de Saint-Léger), épousa, le 11 avril 1684 (*Ibid.*), le C^{te} Nicolas, fils du C^{te} Dominique Coardi d'Asti, demeurant à Turin (*alias* Comte du Quart), suffisamment dotée, 1696. Morte avant le testament de sa mère, 1716, qui légua à Charles et à Thérèse du Quart, ses petits-fils, la légitime de leur mère, et à chacun d'eux une pistole, leur père étant très riche.
18. SÉBASTIENNE-FRANÇOISE, baptisée le 8 septembre 1671 (Reg. Par. de Saint-Léger), épousa Charles Vulliet, M^{re} d'Yenne. Suffisamment dotée, 1696. Louise de Seyssel lui légua, 1716, sa légitime et une bague de dix pistoles, et au Marquis, son gendre, un tableau de saint François. Elle mourut à Yenne, le ... octobre ... (Reg. Par. d'Yenne).
19. HORTENSE-ÉLISABETH, baptisée le 30 novembre 1674 (Reg. Par. de Saint-Léger), filleule d'Hortense Mancini, duchesse de Mazarin. Morte avant le testament de son père.
20. MARIE-JEANNE-BAPTISTE, baptisée le 7 mai 1676 (Reg. Par. de Saint-Léger), filleule du Duc de Savoie et de Madame Royale. Morte avant le testament de son père.



(Suite du tableau supplémentaire.)

21. JEANNE-LOUISE, baptisée le 27 octobre 1682 (Reg. Par. de Saint-Léger). Probablement, est l'Anne-Louise qui était visitandine à Chambéry en 1696.
22. MARIE-ANTOINETTE, baptisée le 27 mars 1684 (Reg. Par. de Saint-Léger). Une fille de Louise de Seyssel nommée Marie, à laquelle elle fait un legs, 1716, était visitandine à Chambéry.
23. N. N., fille.
24. MARGUERITE (8^{es} fille de Louise de Seyssel, donc il faut ajouter N. N. ci-dessus), pupille de sa mère, 20 janvier 1704 (Arch. Thuysset), épousa le 17 mars 1714 (R. P. de Saint-Léger), Bernard VI, C^{te} de Menthon. Sa mère lui légua sa légitime et une bague de dix pistoles.
25. PIERRE, enterré à Lémenc, le 3 juillet 1688 (Reg. Par.).
Outre les enfants plus haut énumérés, le M^{re} François dans son testament, 1696, nomme :
26. CHRISTINE (3^{es} fille du 1^{er} lit), religieuse professe à Sainte-Claire, hors ville (Chambéry). Elle ne peut être confondue avec Christine-Elisabeth, sa sœur, qui épousa le C^{te} de Santena.
27. MARIE, visitandine à Chambéry : nommée avec les enfants du second lit, ne peut être ni le n^o 6 ni le n^o 7.

LESPIGNY OU LEPIGNY OU LEPIGNIER

Voir VEIGIÉ et au SUPPLÉMENT.

LEYDIER, DE BONNEVILLE

P. d'azur au dragon d'argent.



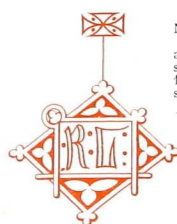
AMILLE qui a fourni une alliance à la Maison de Lucinge, ce qui a donné à Dom Luc de Lucinge l'occasion d'en dresser la généalogie dans son manuscrit : *Les seconds traicts*, etc. C'est en très grande partie — en lui laissant la responsabilité — d'après ce travail, que je publie ce qui n'a pas d'autre marque de provenance.

Comme une quantité d'autres familles, les Leydier ont commencé par le notariat à s'élever peu à peu à la noblesse, sans que l'on sache précisément le moment de la transition, alors que l'on en trouve à la même époque qualifiés de nobles et d'autres simples notaires. Parmi plusieurs notaires ayant exercé leur art à Bonneville depuis 1313, je ne citerai que Richard *Leyderii*,

qui rédige un acte le 18 avril 1407 (Arch. Thuysset) et le revêt de son signe tabellional (le voir au n^o 258.)

La famille s'est éteinte vers la moitié du xvii^e siècle.

(Suit le tableau généalogique.)



Signe de Richard Leydier, notaire de Bonneville, 1407.

(1) Un François Leydier, bourgeois de Bonneville, reçut en albergement du Comte de Savoie, le 18 mai 1363 (Arch. du S. S. S.), une vigne située in Bosco Diotz, abornant N^o Pierre de Boège et Vifred Ladat. C'est peut-être la même vigne.

Ce degré a été omis par Dom Luc de Lucinge, qui passe directement de Michel ci-dessus à Louis ci-dessous. Il épousa, contrat dotal du 30 juin 1516 (dit dans la transaction 1580), Arch. Thuyset), D^o Marie de Vidonne de Noverly, fille de N^o Philibert. Au nom de sa femme, il reçoit des reconnaissances à cause du Bois, au mandement de Gaillard, en 1518 (Invent. Rossillon, Arch. Thuyset). Il était mort avant 1553.

LOUISE, femme de N^o Gabriel de Vilette de Gaillard, 1567 (Arch. Troches), mentionnée également dans la transaction 1580.

N^o LOUIS DE LEYDIER, épousa D^o Claudine, fille de N^o Catherin Pobel et de Jacquemette de Châteauf. Elle était veuve et tutrice de son petit-fils François, déjà 19 décembre 1592 (Arch. Saint-Sixt), et encore le 15 octobre 1602 (Arch. Thuyset) et 1603 (*Ibid.*).

FRANÇOISE, épousa, constitution dotal du 8 janvier 1544 (*sic* dit en la transaction 1580), contrat dotal du 31 juill. 1533 (Pr. de Malte), N^o François Joly, coseig^r de la Val d'Aulps.

CATHERINE, dite nièce et cohéritière comme sa sœur Françoise ci-contre. Elle épousa : 1^o le procureur fiscal François du Foug ; 2^o N^o et Sp^o Jean Buynand, substitut du procureur général au Sénat.

N^o CLAUDE DE LEYDIER, avait six ans lors de la mort de son père. Il épousa, contrat dotal du 6 novembre 1580 (Preuves de Malte), D^o Jeanne de Chignin, fille de Louis, seig^r de la Place, et de Charlotte du Fresnoy. Il transige, le 11 avril 1580 (Arch. Thuyset), avec les N^{os} de Vidonne pour la dot de Marie, femme de Louis de Leydier, son aieul. Passe quittance de 500 florins aux susdits, le 15 octobre suivant. Mort peu après, le 5 novembre 1588 (*Ibid.*).

FRANÇOISE, dite nièce et cohéritière de Françoise ci-dessus dans des transactions, 20 avril 1600, 26 novembre 1685 (Arch. S-Sixt). Avait épousé N^o Mathieu d'Aragon.

CLAUDINE, femme de N^o François du Maney, 1612-1621 (Reg. Par. de Bonneville).

N^o FRANÇOIS DE LEYDIER, héritier universel de son père, pupille de son aieule, 1592-1603, épousa, contrat dotal du 17 août 1610 (Pr. de Malte), Claudine d'Arenthon, fille de Jacques, seig^r d'Alex et de Philibert de Riddes. Elle se maria, avant 1634, à N^o Jacques-Philippe Cocalstel et était tutrice de ses trois filles en 1642.

MARGUERITE, baptisée le 3 février 1616 (Reg. Par. de Bonneville), épousa, contrat dotal du 30 mars 1632 (Preuves de Malte), Dominique de Vidonne, seig^r de Villy et Saint-Auge. Veuve 1676.

JEANNE-FRANÇOISE, épousa Claude de Monturban, coseig^r de Lucinge. Légataire de son beau-père Cocalstel, 1642. Morte avant 1676.

JACQUELINE, baptisée le 27 juin 1615 (Reg. Par. de Bonneville), épousa, avant 1634, N^o Melchior de Sales, seig^r de Brens.

Jacqueline et Marguerite vendent, le 30 mars et 7 août 1632, à N^o Jacques-Philippe Cocalstel, leur beau-père, la troisième partie de l'héritage de leur feu père et succession future de leur mère (celle-ci y consentant) pour 8,500 fl. Mais leur part, excédant « enor-« missement » cette somme, il y avait lésion. Mineures de vingt-cinq ans, elles avaient obéi aux suggestions de N^o Melchior de Sales et Dominique de Vidonne, leurs maris. Voulant recourir au Prince, elles avertissent les RR. PP. Barnabites, héritiers testamentaires dudit Cocalstel (Voir CE NOM au SUPPLÉMENT). Les parties transigent, 22 juin, 25 septembre et 3 octobre 1642 (Arch. Thuyset) : tous les actes ci-dessus abolis. Sales et Vidonne payeront 24,254 florins.

JEAN-DENIS DE VIDONNE, seig^r de Villy, pour 2 parts sur les 5, au nom de sa mère et de sa tante Jacqueline.

GUILLAUME DE LUCINGE D'ARENTHON, pour les 3 parts du 1/5 du tout.

JEAN-CHARLES, femme de N^o Jean-Charles de Benevier, pour le 1/4 du 1/5.

Il vendent, le 7 novembre 1676 (Arch. Thuyset), à N^o Claude Roget, seig^r de Folliet, une maison-forte appelée la maison de Leydier, soit Villy, située à Bonneville, avec le verger et le chenevier devant la maison appelée de Bardonnèche, avec toutes dépendances et droits pour la somme de 500 pistoles d'Espagne et 25 pistoles d'épingles, formant 6,500 fl. de Savoie.

LIVET (DE)

BRANCHE AINEE : BARONS DE MONTHOUZ, ARENTHON, SEIGN^o DE MONNANT, ETC., ETC.
BRANCHE CADETTE : SEIGNEURS DE MOISY.



Portent : écartelé de gueules à trois losanges d'argent et d'or à la colombe d'azur (membree d'or?).
(On trouve d'autres versions, toutes inexactes).

Devise : VIRTUS NESCIT LABI.

Armoiries concédées aux Patentes de noblesse du 17 octobre 1597 (Reg. 21, Patentes de Savoie, n^o 36, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).



Les bons services militaires de N^{es} Bernard et Amé Livet frères, et ceux rendus par feu N^o Amé Livet, leur père, leur ont valu d'être inscrits au rôle des nobles en 1597. Le nom est assez souvent orthographié Lyvet dans les commencements.

Ces deux frères ont formé deux branches, dont celle d'Amé n'eut qu'une génération.

La descendance de Bernard forma deux branches.

La branche aînée des seigneurs de Monnant, barons de Monthouz, etc. : après avoir contracté consécutivement quatre grandes alliances avec Thoyre (1), Angot (2), Menthon-la-Balme (3) et Gerbais-Sonnaz (4), elle s'est récemment éteinte en la personne du baron Hippolyte de Livet, dernier mâle du nom, mort à la fleur de l'âge. C'était un gentilhomme dans la véritable et plus haute acception du mot. Je puis donc, à ce titre et non à cause de l'amitié que j'avais pour lui, payer ce tribut de regrets à sa chère mémoire.

La branche cadette des Livet de Moisy s'est également éteinte, il y a peu d'années, dans les mâles, en la personne de Lucien-François de Livet de Moisy, blessé de Gravelotte, décoré de la Légion d'honneur pour sa belle conduite, mort à la Roche en 1891. Malgré d'actives démarches, je n'ai pu me renseigner exactement sur cette branche.

Les deux branches ont fait leurs Preuves de 1723 (5).

(Suit la généalogie.)

(1) Françoise-Georgine de Thoyre apporta à Joseph de Livet, son mari, la seigneurie de Monnant.

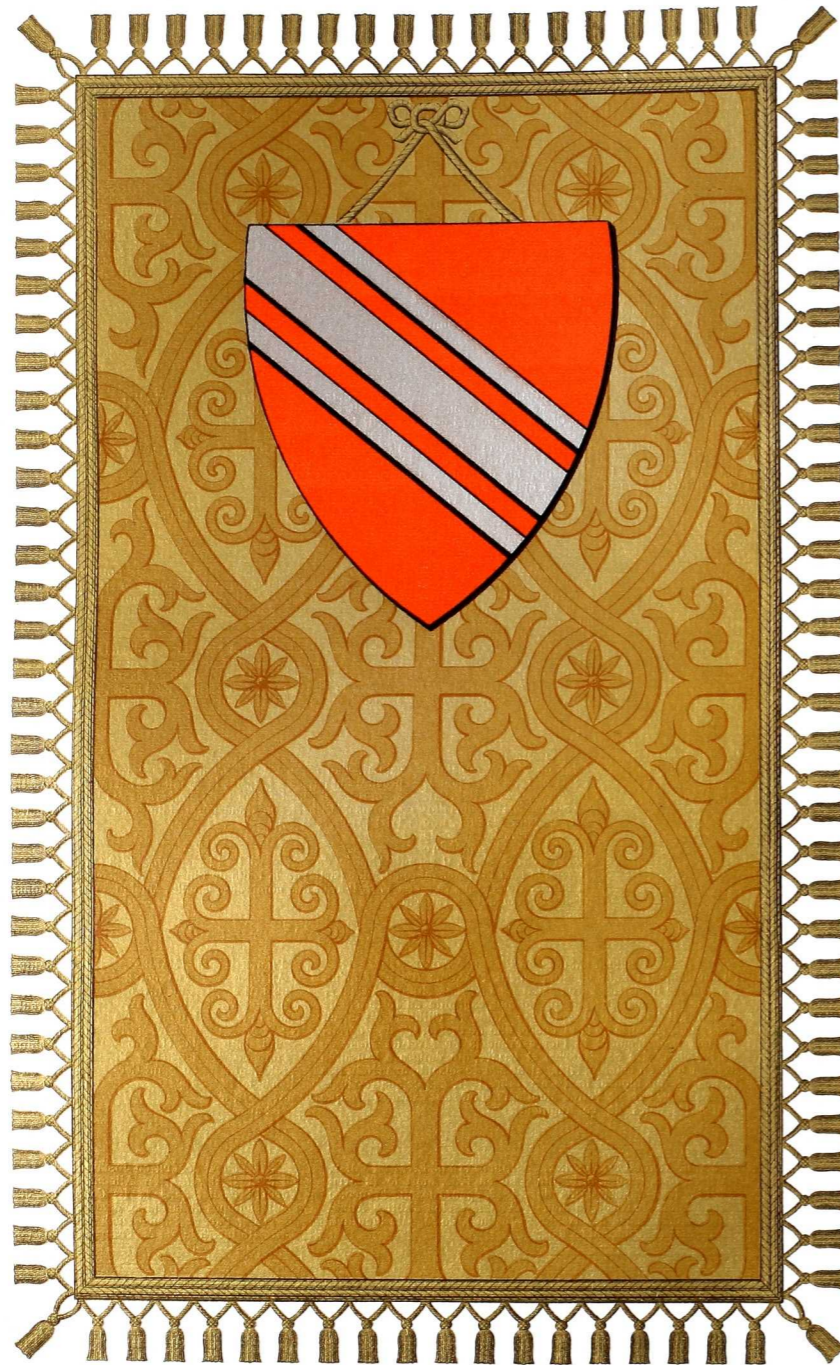
(2) Françoise-Hélène Angot de Bonnières apporta à Philippe-François de Livet, son mari, la baronnie, château et biens de Monthouz, près d'Annecy.

(3) Fanchette de Menthon-la-Balme, héritière de son illustre maison, apporta à Paul-Alexis de Livet, baron de Monthouz, son mari, le château de la Cour, de grands biens à la Balme, etc.

(4) Joséphine de Gerbais de Sonnaz apporta à Joseph de Livet, baron de Monthouz, etc., son mari, la coseigneurie d'Habères, la baronnie d'Arenthon, etc.

(5) Filiation marquée par de doubles traits.

LIVRON (DE)



P. de gueules à la bande d'argent accostée de deux cotices de même (UBIQUE).

LIVRON (DE)

SEIGNEURS ou COSEIGNEURS DE THOIRY, DARDAGNY, MARVAL, RUSSIN, CHALEX, LA TOUR DE VERE, SANTENEX, CONFIGNON, SAVIGNY, JARSAGNE, LA TOUR DE MARLIOZ, DES COMBES, DE TROCHES, BALLEYSON, MARCORENS, LA BATIE SUR BELLEY, ROUGEMONT, MATIGNIN, COINTRIN, BORDEAUX, COMTES DE SALLENOVE, SEIGNEURS ET MARQUIS D'ALLEMONGNE.



Si quelqu'un pense pouvoir donner une généalogie à peu près complète de cette ancienne et importante famille, ce n'est pas l'auteur de l'*Armorial et Nobiliaire de Savoie*.

Feu M. Galiffe en a donné une très copieuse et intéressante monographie dans son quatrième volume des *Notices généalogiques sur les familles genevoises* (pages 1 à 109).

Nous nous bornons à donner uniquement le résumé, bien insuffisant, de nos recherches personnelles, sans profiter des travaux de notre érudit devancier. Il y a place pour un troisième travailleur qui, s'il découvre de nouveaux documents, pourra utiliser les données des deux publications (1).

Il ne faut pas laisser s'accréditer les erreurs qui pourraient se répandre sur l'origine de nos Livron, en s'appuyant sur l'autorité du P. Anselme. Ce célèbre généalogiste, dans son *Palais d'honneur* (Paris, Loysen, 1664, pp. 457 et suivantes), après avoir rapporté la généalogie des Livron-Bourbonne (2), de Lorraine, inscrit Jean de Livron, seigr de Savigny « sorti puisné selon quelques-uns » (pas dit de qui), « lequel épousa Pernelle ou Péronne de la Botière et eut postérité » dont il donne quatre degrés parfaitement connus. Or, ce Jean n'était point un Livron-Bourbonne, mais un Livron de Thoiry, et il n'était pas seigneur de Savigny. Il était fils de Guignes de Livron de Thoiry, coseigr de Chalex, Dardagny, Marval et Russin, qui fut enterré dans la chapelle de sa famille, contiguë à l'église de Saint-Maurice de Thoiry.

Nos Livron sont, en effet, originaires du pays de Gex. Suivant le *Regeste genevois*, leur château — complètement disparu — était au-dessus d'Écorens, au lieu dit Château-Vy. Ils sont connus dès le XIII^e siècle, plus anciennement que ce que le P. Anselme marque pour les Livron-Bourbonne et avaient d'autres armes que ces derniers. Ils se sont divisés en plusieurs branches, dont une en Chablais y vivait dès le XIV^e siècle. Toutes celles dont je m'occupe ici doivent sortir d'une souche commune, mais nous ne pouvons songer à retrouver le lien qui devait les unir.

Il faut noter qu'en 1723, deux rameaux de la branche de Monthoux ne purent faire remonter leurs Preuves de filiation qu'au XV^e siècle, les titres de la famille ayant été dispersés : ils offraient de prouver que « leur maison morative » avait été incendiée deux fois par les Genevois et les Bernois.

Ce n'est donc pas la généalogie des Livron que nous publions, mais la généalogie fragmentaire de quelques branches de cette illustre famille, maintenant éteinte (3), surtout pour ce qui concerne ses rapports avec notre Duché. Venant, après cent soixante-dix ans passés, depuis l'époque où les titres étaient dispersés, si nous sommes heureux d'avoir pu nous rapprocher de l'origine par quelques chaînons de plus, nous regrettons sincèrement de savoir si peu et de laisser tant de points douteux.

(Suivent les fragments généalogiques.)

(N. B.). Dans l'énumération des seigneuries, au f° 263, nous les avons mises sans ordre. Nos lecteurs voudront bien les reporter aux branches qui les ont possédées.

(1) J'ai eu la douleur de ne pouvoir continuer avec mon regretté ami Ferdinand Reverdin, passionné généalogiste, des recherches sur cette famille qui l'occupait particulièrement.

(2) Nous donnons plus haut le blason des Livron de Lorraine : d'argent à 5 fasces de gueules au franc quartier du premier chargé d'un roc du second.

(3) Peut-être en existe-t-il encore à l'étranger. En 1891, l'amiral de Livron commandait l'escadre russe de la Méditerranée.

(1) De vieux mémoires intercalent entre Jean et Pierre un Gabriel de Livron, qui épousa Jacqueline de Sovernin. Les deux Preuves officielles ne permettent pas cette adjonction a priori. Suivant les manuscrits de Guichenon, ce Jean (1) était fils de Robert et sa femme Alesie ou Alix, fille de François de Monthouz dit Chivard.

N° RAYMOND DE LIVRON (parent non marqué), substitué au testament de 1394, s'il vit encore, a défecté des mâles. AGNÈS DE LIVRON, deuxième femme de Pierre de Rossillon, en 1401.

(2) Figurent parmi les nobles du pays de Gex, Louis de Livron, Pierre de Livron, l'aîné, et Pierre de Livron, le jeune (Caprè, 164). Il n'est pas du tout prouvé que ce soit ce Pierre. Selon la généalogie Mareschal, Guionne aurait été fille d'Antoine de Monthouz et mère des trois fils ci-dessous.

MARGUERITE DE LIVRON, femme de N° Jean de Fert, vers 1450.

PIERRE DE LIVRON, sacristain du Prieuré de Thonon. Oncle de seigr Benoit, y est témoin le 23 août 1501 (Arch. Thuys.).

(7) Selon la généalogie +, il épousa : 1° Charlotte de Chevron; 2° Jeanne de Morinieu. Il doit y avoir confusion avec Charlotte de Chevron, femme de François de Livron, fils dudit Amé. Lui ou autre N° Amé de Livron était, en 1563, tuteur de François de Mionnas, fille de Claude, seigneur de Beauregard.

CLAUDINE-LOUISE, vivait encore le 28 juin 1648 (M).

DANIEL (M).

JEAN-JACQUES (M).

GASPARD (M).

CLAUDE-JEAN, pas nommé (M).

CLAUDINE-LUCRÈCE, légataire, 1634, épousa, contrat dotal du 2 avril 1641 (Comm. par M. Baillard), N° et Sp° Jean-François Meynet, avocat, bourgeois de Thonon. Ses frères lui constituent une dot. Est témoin à cet acte passé à Livron, N° François de Villien, seigr de Beauséjour. Elle fut enterrée à Thonon, le 5 mars 1679 (Reg. Par.).

GABRIELLE, légataire d'Isabelle de Grailly, sa grand-tante maternelle, 1653 (Arch. Morand). Troisième femme de Simon d'Arenthon d'Alex, morte veuve à Veigy le 22 octobre 1713 (Reg. Par.).

FRANÇOISE, CLAUDE, religieuses de l'Ordre de Cîteaux (M).

N° HENRI. Les trois frères font leurs Preuves de noblesse de 1723 (Bibl. du Roi à Turin), identiques à celles de leurs cousins-germains, mais remontant à un degré moins haut, savoir, à Pierre de Livron. Chanoine de Saint-Pierre de Genève, témoin le 1er mai 1744 (Arch. Chuyt), au testament du chanoine de Bauchamps. Scelle de son sceau : bande et deux cotices.

MONS DE LIVRON épousa, peu avant le 21 juill. 1763 (Arch. Saumont), Marie-Josette-Amélie Guillet de Monthouz (petite-nièce de Catherine ci-dessus), avec permission de l'Officiel (Comptes de Catherine de Lorans).

(8) Suivant les Preuves 1723, il reçut, le 9 juillet 1699, des Patentes de gentilhomme de la Princesse de Savoie. Les Registres Paroissiaux de Balleyson inscrivent comme marâtre, en 1691, N° D° Françoise de la Favergue, D° de Livron. Serait-elle une deuxième alliance de Prosper???

N° LOUIS DE LIVRON, né à Chamoux, officier au Rég° de Tarentaise, ép., le 4 juill. 1776 (R. P. de St-Léger), D° Louise-Françoise-Marie Rambert (fille des maries Rambert de Châtillon et Marie-Rose de Livron, plus haut nommés).

CHRISTOPHE (M). MADELEINE (M).

JOSÉPHINE, épousa N° Louis-Marie Collomb d'Arcine, avant 1827 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry).

JOSEPHTE-ROSE épousa N° Joseph de Pichet de Salins, lieutenant-général (1803-1811, Reg. Par. de N.-D. de Chambéry).

I. N° ROLET DE LIVRON, mort avant 1394, enterré dans le chœur de l'église de Thoiry (pays de Gex).

II. N° JEAN DE LIVRON, originaire lui et les siens de la paroisse de Thoiry. Il teste, le 10 décembre 1394 (Arch. de l'Ain), veut être enterré dans l'église de Saint-Maurice de Thoiry avec son feu père. A reçu 446 fl. pour la dot d'Alesie de Monthouz, sa femme, qu'il nomme tutrice et usufruitière : substitue N° Jacques d'Epagny, son cousin-germain. Fait à Thoiry (1).

N° GALOIS, cohéritiers universels de leur père (avec leurs frères), substitués l'un à l'autre : tous deux fidéjusseurs en 1430, au contrat dotal Epagny la Flechère. Ils prêtent hommage au duc Amédée VIII en 1430 (?) (2) (Caprè, 164). Il épousa, selon la généalogie Mareschal : 1° Guionne de Monthouz (2); 2° Nicolette de la Motte, selon des partages de l'an 1487.

IV. N° JEAN I ou JEAN l'aîné, partagea avec ses frères, le 14 avril 1487, Favier, not. (+). Il épousa (M) Jeanne-Françoise de Crisier, nommée dans une quittance du 26 avril 1499.

V. N° GEORGES (I), chev°, seigr de Thoiry et de Balleyson (3) [Luc de Lucinge], épousa Mye de Mionnas (+) (4). Il avait acquis la dime de Monthouz, près d'Annemasse, de Michel, baron de Viry. Celui-ci en vendant, le 22 avril 1532, aux N° Guillet la seigneurie de Monthouz, leur vendit également le droit de rachat de la dime et de biens à Collonges, vendus aux N° frères Georges et Antoine de Livron pour 600 écus d'or (Arch. Thuyset) (5). Il teste le 11 oct. 1540 (M et +).

VI. N° JEAN II, seigr de Marcocrens et Troches (+) (6). Il épousa Balthazarde, fille de Jean Portier, chev°, seigr de Chavrières, de la Tour de Passy, et de D° Louise-Françoise de Lucinge d'Arenthon (Luc de Lucinge). Il teste le 3 mars 1581 (M), le 13 mars, selon (+).

VII. N° GEORGES II, seigr de Livron, près Monthouz, appelé aussi Georges-Gaspard. Il épousa Claudine-Louise de Grailly (+). Il teste, le 6 octobre 1634 (Arch. Thuyset), voulant être enterré dans l'église paroissiale de Monthouz, auprès de sa chère femme. Il scelle deux fois ce testament du sceau de ses armes : une fasce cotoyée de deux fasces en devise!! (Suivant +, il était mort av° le 21 fev. 1638.

VIII. N° PROSPER, il fut déshérité par son père. Réglá, par transaction-partage du 8 novembre 1644 (Arch. S. S. S.), ses droits sur l'hoirie paternelle. Qualifié de seigr de Livron et Beauséjour. Il épousa, contrat dotal du 10 avril 1633 (+), Françoise de Villien, de Villien de Beauséjour (Voir art. de CLAUDINE-LUCRÈCE) (Luc de Lucinge), veuve de N° Charles de Lucinge (M), mort en janvier 1681 (M). Comme mari de Françoise de Villien, il vend, le 1er novembre 1647 (Arch. Thuyset), à Gilbert de Lucinge, des biens à Lucinge provenant des droits dotaux de sa femme à lui adjugés par arrêt du 19 mai 1646 (8). Il teste le 15 septembre 1673 (+).

IX. N° FRANÇOIS, seigr de Livron sous Monthouz, près Annemasse (de Cormand et Beauséjour, M), Cornette, 1664, puis lieutenant dans l'Escadron de Savoie, 1679-1683, épousa, le 21 avril 1675 (M), Catherine Guillet de Monthouz. Ils testent ensemble le 14 mai 1704 (Luc de Lucinge, M et Arch. Thuyset).

X. N° BALTHAZARD, CHARLES. Les trois frères font leurs Preuves de noblesse de 1723 (Bibl. du Roi à Turin), identiques à celles de leurs cousins-germains, mais remontant à un degré moins haut, savoir, à Pierre de Livron. Il épousa, le 1er novembre 1725 (Reg. Par. de Saint-Léger), D° Péronne-Marie Diehl, veuve de N° Pierre de Qui-merit de la Motte. Lui, seigr de Beauséjour, comme mari de la susdite, reconnaît, le 5 juin 1732 (Arch. Cobendier), des biens à Toisinge, en faveur des N° de Rochette. Il demeura alors à Vétraz, mort avant 1739.

XI. N° JOSEPH, seigr de Beauséjour, reconnaît, 16 avril 1776 (Fiefs), la rente féodale de Conches, démembrée d'Hermance. Dans son château de Livron, il nomme un mandataire, 4 octobre 1781 (Minut., Arch. Genève).

N° LOUIS DE LIVRON, né à Chamoux, officier au Rég° de Tarentaise, ép., le 4 juill. 1776 (R. P. de St-Léger), D° Louise-Françoise-Marie Rambert (fille des maries Rambert de Châtillon et Marie-Rose de Livron, plus haut nommés).

JOSEPHTE-ROSE épousa N° Joseph de Pichet de Salins, lieutenant-général (1803-1811, Reg. Par. de N.-D. de Chambéry).

TABLEAU I.

AVIS. — Cette généalogie est appuyée pour la filiation (sans alliances) sur les doubles Preuves identiques faites en exécution de l'Édit de 1723 (Mss., Bibl. du Roi à Turin) par deux rameaux inscrits ci-dessous : indiquée par de doubles traits rouges (elle est conforme à une généalogie possédée par le C° de Mareschal-Luciane); sur les manuscrits de D. Luc de Lucinge; sur les documents et auteurs cités. J'ai trouvé aux Archives Costa une copie légalisée des actes produits par-devant le juge majo pour établir les Preuves de 1723. C'est à eux que se rapporte le signe (+) et la lettre (M) à la généalogie du C° de Mareschal.

(2) Hugonette de Monthouz (fille d'Antoine) était seigr de François de Monthouz qui la nomme dans son testament du 25 juillet 1466 (Inventaire Rossillon, Arch. Thuyset). Alesie de Monthouz, plus haut nommée, était de la branche aînée de cette maison (Voir MONTHOUZ.)

FRANÇOISE, veuve de Girard Compos, bourgeois de Genève, substitué en 1394, ainsi que son fils.

GIRARD COMPOS, substitué en 1394 au testament de son oncle Jean.

N° JEAN, N° ROSET, cohéritiers universels de leur père, 1394.

GIRARD DE LIVRON, JEAN DE LIVRON, témoins, 1397 (Arch. Morand).

CLAUDE, Eclésiastique, Prieur de Bernex et Vautravers de l'Ordre de saint Benoit. Partages de 1487 (M).

JEAN, le jeune, Eclésiastique. Curé de Charansonay en Valromey, teste le 1er août, 1513 (M).

(3) Quoique comme créancier de Charles de Balleyson-Cholex, lui (ou son fils) ait été colloqué dans la liquidation de l'hoirie Balleyson pour 1,270 écus et 1207 fl., il a pu être coseigr mais non seigr de Balleyson (V. BALLEYSOY).

(4) Elle est inconnue dans la généalogie des N° de Mionnas, à moins que ce ne soit un troisième mariage de Mlle de Mionnas, femme : 1° de son cousin Jean de Mionnas; 2° d'André de Montfort. Mais tous ses biens passent aux Montfort. Ce serait alors une autre Mlle (Mye ou Amédée).

(5) Les N° Guillet ne paraissent pas avoir usé de leur droit de rachat. C'est à cette époque que ces Livron s'établirent à Monthouz, où une maison portait le nom de Livron.

(6) Marcocrens doit être Breccorens.

N° ANTOINE, co-acquéreur de la dime de Monthouz. Voir MIONNAS.

N° AMÉ (AMÉDÉE ou AMYED). Coseigr desdits lieux. Suivant Guichenon (Bresse et Bugey, Fiefs, p. 11), Amé de Livron, de la maison de ce nom au pays de Gex, épousa Françoise de Morinieu, D° de la Bâtie en Bugey (sur Belle) et devint ainsi seigr de la Bâtie. Il épousa (2°) Claudine, fille d'Humbert des Clets, D° des Clets et de Montségur (Preuves de Malte). Quittance dotal du 27 mai 1575 (Arch. Monthouz) (7). Témoin aux Preuves de Malte Lescheraine, 1572, âgé alors de cinquante-trois ans. Ils ont testé le 18 octobre 1586 (Notes, Arch. Thuyset), morts tous deux avant 1622.

MICHELETTE, elle fait donation de ses biens à Jacques de Blonay, son neveu. Le 3 nov. 1637 (Arch. Blonay), elle ratifie la transaction passée en son nom par Jean-François de Blonay, son autre neveu, avec les N° Rubat, lui confirme ses pouvoirs et l'autorise à admodier ses biens des Clets.

SUZANNE, femme de N° Gabriel de Blonay, son père. Le 5 déc. 1692 (Arch. Thuyset), elle fait donation de ses biens à Jacques de Blonay, son neveu. Le 3 nov. 1637 (Arch. Blonay), elle ratifie la transaction passée en son nom par Jean-François de Blonay, son autre neveu, avec les N° Rubat, lui confirme ses pouvoirs et l'autorise à admodier ses biens des Clets.

JEAN, son père. épousa, contrat dotal du 12 juillet 1598 (Preuves de Malte), N° et P° Claude de Blonay, qui fut ensuite préfet de la Sainte-Maison de Thonon et curé de Sciez. Il eut deux fils (Voir BLONAY).

FRANÇOIS, coseigr desdits lieux de Montségur et de la Val des Clets, partage avec ses tantes des Clets, le 25 juin 1593 (Arch. Savoiron). Il épousa Charlotte de Chevron, qui était veuve vers 1606.

R° ANTOINE, cohéritier universel de son père, religieux au Prieuré de Peillonex. Suivant (+), curé de Versoix, testa le 26 janv. 1674.

N° ABEL, cohéritiers universels de leur père; absents du pays, 1641.

N° JEAN-JACQUES, cohéritier universel de son père : par partages avec ses frères Prosper et Antoine, eut la maison de Monthouz avec appartenances et dépendances (Arch. S. S. S.). Il épousa D° Philiberte Sautier de la Balme, fille de N° Antoine, veuve de N° Prosper Vieux de Monargue. Est probablement le N° Jean-Jacques de Livron, mort aux Verrières, enterré à Veigy le 24 juillet 1672 (Reg. Par.).

ALEXANDRINE DE LIVRON, Cod° des Clets et Montségur. Sa tante Michelette fut en différends avec elle à cause des Clets. Elle épousa N° de Rubat ou Rubaz, seigr de la Thuillière.

LOUIS (M), mort avant les Preuves 1723.

JEAN-CLAUDE, ecclésiastique, curé de Versoix (M), puis de Filly en Chablais (Luc de Lucinge).

N° JOSEPH, seigr de Beauséjour (Arch. S. S. S.), de la Grange et Benouse (M). Il épousa, contrat dotal du 31 mai 1660 (Procédures, Arch. Thuyset), D° Anne, fille de N° François d'Herbeis-Poncet et de Melchiotte de la Presle. Elle était fille (Melchiotte) de N° Laurent de la Presle et de Marguerite, fille de Guillaume Châteland; Marguerite se remaria avec N° Claude d'Herbeis-Poncet. Celui-ci se remaria avec Jeanne Pérouse, etc. (Procédures, Arch. Thuyset). (Voir HERBEIS AU SUPPLEMENT). Anne morte avant 1682 (Luc de Lucinge), lui avant 1684 (M).

N° CLAUDE DE RUBAT (plus loin Claude est remplacé par Antoine), transige le 7 juin 1657 (Arch. Thuyset), avec Michelette des Clets, pour une somme de 5,525 flor. Plaidait ainsi que sa mère en 1619-1630 (Ibid.), contre les Pingon.

N° JOSEPH, La curatelle des trois frères est décernée le 14 juin 1684 (Arch. S. S. S.), à M° Joseron. Font leurs Preuves de noblesse de 1723 (Bibl. du Roi à Turin), identiques à celles faites par leurs cousins-germains, sauf qu'elles remontent à N° Jean indiqué plus haut. Ils prêtent serment de fidélité comme nobles, le 20 nov. 1739 (Arch. Thuyset).

N° PROSPER, Seigr de Beauséjour et Ponbellon, paroisse de la Trinité (provenus des d'Herbeis, Procédures, Arch. Thuyset). Capitaine de cavalerie, 25 octobre 1705 (M), épousa, le 11 mai 1691 (M et Arch. Thuyset), Claudine Viussy.

N° SIMON, Mort av° les Preuves 1723.

MARIE-ROSE, femme de N° Joseph Rambert, B° de Châtillon, président au Souv. Sénat de Savoie, 1755-1765 (Reg. Par. de Saint-Léger).

N° JEAN-FRANÇOIS DE LIVRON, habitait au Beltohet, épousa D° Catherine du Verger, veu, en 1739-1760, mort avant 1776 (M).

N° JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE DE LIVRON, seigr de Beauséjour, parait en Annemasse en 1759 (Reg. Par.).

THÉRÈSE DE LIVRON, épousa, le 6 juin 1741, N° Jean-François de Gallis (M).

XII. N° JOSEPH DE LIVRON (fils aîné), épousa Marguerite ou Madeleine-Antoinette d'Albert. Veuve avant 1738, elle épousa 2° Jean-François de Glapigny (P° 1739-1760, Arch. S. S. S.).

ÉLISABETH, ép. 1° 24 avril 1745, N° Joseph Vallet; 2° Claude-Marie Combaz (M).

XIII. N° JEAN-FRANÇOIS (M). Destinée inconnue.

(N. B.). La numérotation en chiffres romains du 1^{er} Tableau est relative au plus ancien Livron faisant souche que j'aie connu. Dans ce Tableau et le suivant, elle correspond environ chronologiquement aux générations du 1^{er} Tableau. C'est la seule classification commune entre les diverses branches, et encore elle peut varier d'un degré.

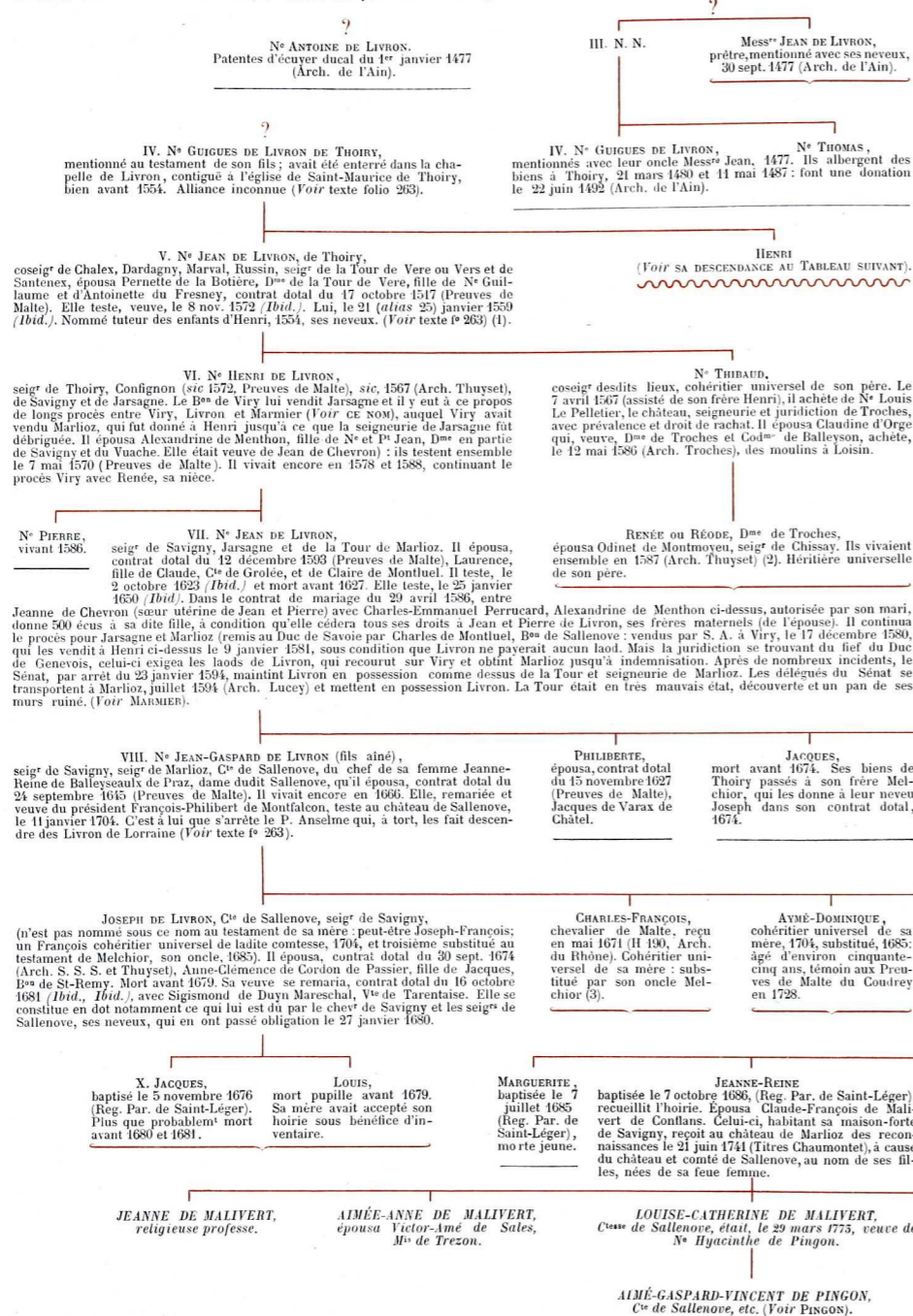
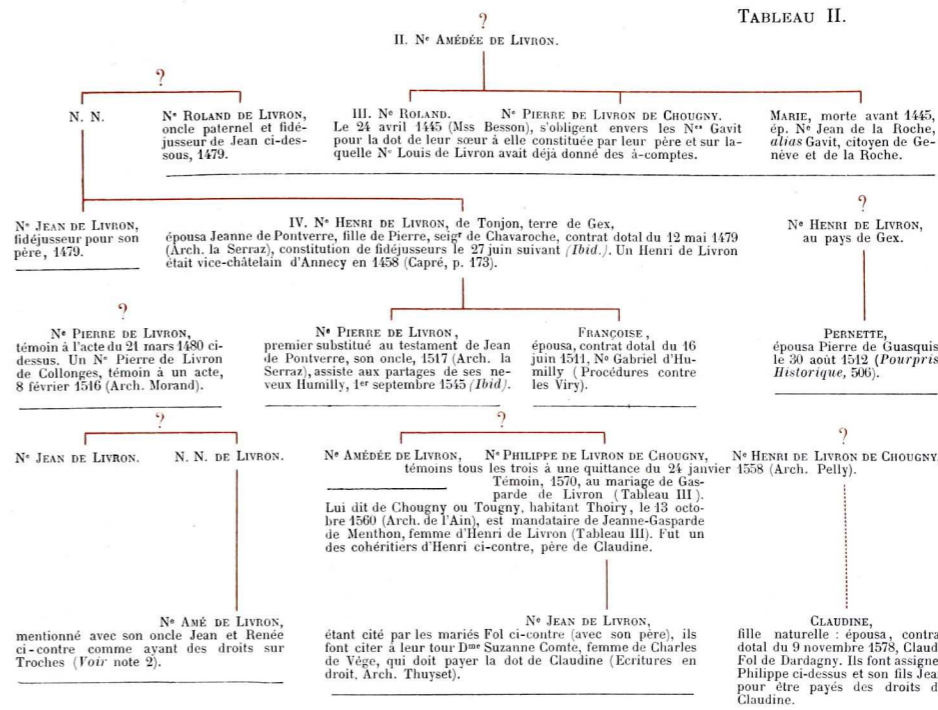


TABLEAU II.



V. HENRI DE LIVRON (Voir son ascendance au TABLEAU II).
 Seign' d'Allemogne, Matignin et Cointrin, teste, le 4 décembre 1554 (Arch. de l'Ain). Veut être enterré avec son père au tombeau de ses prédécesseurs dans l'église de Thoiry. Nomme tuteurs de ses enfants Jean de Livron, son frère (Tabl. II), Jeanne-Gasparde de Menthon, leur mère, Bernard de Menthon et Nicolas d'Aubonne. Nomme usufruitière sadite femme, qui fut nommée tutrice le 7 février 1557 (Arch. Saint-Sixt). Fait à Thoiry, témoins entre autres Jean de Menthon, seign' de Savigny, et Annable de Sonzier. En 1552 (Arch. de l'Ain), Jean de Menthon, seign' de Savigny et du Vuache avec François de Rovorie, sa femme, Bernard, baron de Menthon, et Jeanne, sa femme, fille desdits mariés Jean et Françoise, lui vendent le château, seigneurie, juridiction, rentes et liefs d'Allemogne. Le 8 janvier 1552 (*Ibid.*), il associe pour une partie de ces biens N^e et Eg^e Antoine, fils de feu N^e Claude de Choudens, de Thoiry (1).

LOUIS DE LIVRON, seign' de Bordeaux, B^{ns} d'Epiere, chevalier des SS. Maurice et Lazare. Lieutenant pour S. A. au gouvernement et fort de Montmélian. Par acte du 27 avril 1613 (Arch. Morand), est nommé mandataire de Louise-Gabrielle de Laudes la Villane (Voir BERNARD ci-contre), et à son nom figure au contrat dotal de Pierre de Livron d'Allemogne (fils dudit Bernard) avec Marguerite de Nicole de Crescherel, 24 mai 1613.

LOUIS DE LIVRON, épousa vers 1570 (Gén. Seyssel), Jeanne de Seyssel, D^{ne} de Bordeaux, fille de Claude Aymar et de Marie de St-Point.

LOUIS DE LIVRON, seign' de Matignin et Bordeaux, témoin, 1600, Preuves des SS. Maurice et Lazare, de Georges de Lescheraine, âgé de 52 ans environ.

VI. LOUIS DE LIVRON, seign' d'Allemogne, Matignin et Cointrin (fils aîné), cohéritier universel de son père et substitué à son frère Bernard : avec ledit Bernard, donne dénombrement de la seigneurie de Matignin le 2 mai 1602 (Jules Baux, *Nobiliaire du Bugy*).

ANTOINE, CHARLOTTE, ont chacune 2,000 l. de dot avec leur trosseau.

GUILLERMIN DE LIVRON, femme, vers 1660, de François de Chissé de Pallinge.

ALEXANDRE DE LIVRON, seign' de Matignin, Témoins à Chambéry au testament de Charles de Rochette, 1610.

JEAN DE LIVRON, seign' de Bordeaux. Est probablement fils de Louis ci-dessus et de Jeanne de Seyssel. Un N^e Jean de Livron, seign' de Bordeaux, mort av^t 1617, ép. D^{ne} Jeanne-Louise Brunet, fille de N^e Jean, seign' de Pierre. Elle était possesseresse des biens de N^e Jean de Cuyens. Par requête du 4 avril 1606 (Arch. Morand), Jean de Livron et sadite femme furent requis de relâcher ces biens. Ils transigent, le 25 août 1613 (*Ibid.*), avec les sœurs utérines du Pont et Dugn-Mareschal. Malgré la prescription, Livron dut payer auxdites sœurs 20,000 florins, quoique ces biens eussent été engagés par Jean de Cuyens à N^e Jean Brunet le 27 mai 1592. Jeanne-Louise Brunet se remaria avec N^e Gabriel de Laudes de la Villane. Elle était déjà tutrice de son fils du 1^{er} lit ci-dessous, dont la tutelle lui fut confirmée après son deuxième mariage, le 18 juillet 1617 (Arch. S. S. S.).

N. N. DE LIVRON.

LOUIS DE LIVRON, seign' de Bordeaux et Matignin, pupille de sa mère, 18 juillet 1617. Il mourut en novembre 1671, saisi de la possession de la terre de Bordeaux, ne laissant personne de plus habile à lui succéder que N^e et R^e Claude de Laudes, chanoine de Moutiers, son frere utérin. Mais comme il y avait un fideicommiss sur Bordeaux, R^e Claude « propter bonum pacis » céda ses droits, le 16 novembre 1671, à Sigismond de Seyssel-la Serraz (Arch. du Souv. Senat de Savoie).

LOUIS DE LIVRON, seign' de Bordeaux et Matignin, NEVEU de Pierre (VII), testateur en 1630, qui le substitua à ses cousins et cousines (enfants dudit Pierre, s'ils meurent sans enfants). Demeurait à Chambéry, figure au dénombrement de 1639 avec Marguerite de Nicolle, veuve dudit Pierre. On n'est pas forcé de prendre NEVEU au pied de la lettre : cette qualification étant trop souvent employée pour *petit-neveu* ou *cousin-germain*, etc., etc.

GUY-BALTHAZARD, né le 29 novembre 1670 (Reg. Par. de Rumilly) : légataire en 1700 de sa tante Jeanne-Françoise de Heydet. Probablement mort sans lignée.

LOUIS, seign' d'Allemogne et Rougemont. Légataire, 1700, de sa tante Jeanne-Françoise de Heydet. Obtient, par Patentes du 19 janvier 1731 (Arch. du S. S. S.), la permission de faire donation du comté et fief de la Balme à Louis de Conzié, son neveu. Fait cette donation le 30 juin suivant (*Ibid.*). Est sans doute le Louis de Livron, C^o de la Balme, qui mourut à soixante-seize ans, le 3 septembre 1741 (Reg. Par. de Rumilly) (2).

(2) Suivant Croisillet (*Hist. de Rumilly*, 142), il était premier syndic de Rumilly en 1741. Cette famille — dit-il — qui portait : d'azur au chevron d'argent (sic) a résidé à Rumilly aux XVI^e et XVII^e siècles et habitait la maison-forte de Rougemont. J'ai toujours envie à cet excellent homme l'heureux don qu'il avait — et que je n'ai absolument pas — de ne pas hésiter à affirmer et de savoir tellement de choses. A partir du degré VI, on est dans l'incertitude à propos des quatre Livron du nom de LOUIS. On en retrouve deux autres au degré VIII et encore deux au degré IX. Quelques-uns d'entre eux font peut-être double emploi, mais la preuve ne manque. Malgré les réserves : un tel a fait, etc., *J'aime à supposer*, EST-CE ? J'avertis mes lecteurs de se tenir en garde contre l'exactitude de ce Tableau, surtout pour ce qui provient du *Nobiliaire du Bugy* ou de l'*Ain*, où trop souvent l'on a énoncé des faits vrais sous la rubrique de noms mal lus ou inexactement rapportés par les copistes. Il peut ou il doit y avoir quelque confusion entre André-Gaspard (ou André ou Gaspard) et Jacques-Gabriel (ou Jacques ou Gabriel) au degré VIII et partant pour les enfants qui leur sont attribués, où il est bien difficile de discerner la succession ou transmission du fief d'Allemogne.

JEAN DE LIVRON DE THOIRY, mort avant 1557.

HENRI DE LIVRON le jeune, témoin au testament de l'an 1534, d'Henri, seign' d'Allemogne ci-contre.

HENRI DE LIVRON, malade et en vieillesse, passe reconnaissance aux seigneurs de Berne, le 20 avril 1557 (Arch. de l'Ain).

(1) Jeanne-Gasparde de Menthon, comme usufruitière des biens de son mari et tutrice de ses enfants, laude, le 20 octobre 1556 (Arch. de Thuyset), une vente de biens mouvant de leur château de Fleyer. Elle fait sceller de son sceau : courtéle de Livron et de... à la coiffe de... accolée de sept losanges de... quatre en chef, trois en pointe. Légende... IN... PIEN... TIMOR DOM. (Initium sapientiae timor domini).

GASPARDE eut 2,000 fl. pour sa dot avec ses accoutrements. Elle épousa : 1^o contrat dotal du 28 juin 1570 (Arch. Savoyroux et Saint-Jorioz), N^e Sibois David, seign' de Savoyroux ; 2^o Guillaume de Montfalcon-Roasson qui, dans son testament du 8 sept. 1581 (Arch. Savoyroux), la substitue héritière avec Louis et Bernard, ses frères ; 3^o Amé Portier, seign' de Charrières : vivait en 1598 (Saint-Jorioz).

BERNARD, 2^{me} fils, cohéritier universel de sa mère, substitué à son frère, coseign' desdits lieux et seign' d'Allemogne lors du contrat dotal de sa sœur, fut cohéritière pour 1/2 de tous les biens de Philibert, B^{ns} du Bois, testament 6 mars 1609, et de Charlotte de Beaufort, leur mère. Elle, veuve en 1613, se remaria, contrat dotal du 15 avril 1616, avec Maurice de Brotty, colonel d'un régiment de cheval-légers. Elle demeura à Thoiry en 1613. Le 7 septembre 1630 (Arch. de l'Ain), elle donne à son fils Pierre la propriété des biens dont elle avait laissé l'usufruit à Maurice de Brotty, son mari.

BARBE DE LIVRON, femme de Philibert de Laudes de la Villane, qui, dans son testament du 6 mars 1609 (Arch. Morand), la nomme usufruitière. Voir Pierre de Livron ci-dessous.

VII. PIERRE, seign' d'Allemogne, substitué au testament de Philibert de Laudes, son oncle, pour les biens de Laudes, le cas se vérifiant, il est chargé de porter le nom et les armes du testateur (1606). Héritier universel de sa mère. Gouverneur des forts et présides des Allinges, Abondance et Saint-Gingolph, teste le 12 décembre 1630 (Arch. Morand), veut être enterré dans la chapelle de sa maison de Thoiry. Marguerite de Nicolle de Crescherel, sa femme (qu'il avait épousée, contrat dotal du 24 mai 1613) (Arch. Thuyset et Morand), sera usufruitière et tutrice. Sa veuve (avant le 2 mai 1638), (Arch. Thuyset) donna dénombrement, le 20 déc. 1639 (*Nobiliaire de l'Ain*, par Jules Baux, qui l'appelle Vicault), du fief d'Allemogne et seigneurie de Matignin et Thoiry, comme tutrice de ses enfants, de concert avec Louis de Livron, seign' de Bordeaux et Matignin, demeurant à Chambéry. Elle plaça contre Gabriel de la Villane, détenteur des biens de Laudes pour la part revenant à ses fils (à elle). Arrêt du 13 septembre 1634, transaction du 16 décembre 1636 (Arch. de l'Ain). Elle vivait encore le 17 septembre 1656 (*Ibid.*), avec ses fils René, Jacques, Gabriel et André-Gaspard : accord ou fut arbitre D. Melchior de Livron, seign' de Marloz, chev^e de Malte (TABL. II).

CLAUDINE, FRANÇOISE, destinées au cloître, elles sont dotées.

MARIE, fille aînée, est dotée. Ses enfants sont substitués à charge de nom et armes.

VIII. PHILIBERT, fils aîné, page du roi Louis XIII, héritier universel de son père, 1630. N'est plus mentionné en 1636. Fort probablement mort sans lignée.

ANDRÉ-GASPARD, Leur père leur légua à chacun 100 ducats pour « a soy achepter un cheval et aller chercher fortune ». Ils sont substitués l'un à l'autre. Nommé dans la transaction, 1636, avec ses frères René et Jacques-Gabriel, seign' de Villars, capitaine au Régiment de Carignan, passe un accord avec sa mère et Jacques-Gabriel, son frère, le 17 septembre 1656 (Arch. de l'Ain). *J'aime à supposer* que c'est André-Gaspard de Livron, M^o d'Allemogne, qui épousa Raymondine de Reydet de Choisy, C^o de la Balme, dame de Rogemont (Voir REYDET). Elle était veuve de lui avant le 24 novembre 1698.

FRANÇOIS, RENÉ, JACQUES-GABRIEL. Etaient le deuxième fils et seign' d'Allemogne du chef de son père (non nommé), était mort av^t 1682. Il avait épousé D^{ne} Marie Favre des Charmettes, à laquelle il légua une partie de ses biens, que celle-ci céda à son fils le 7 octobre 1681 (Arch. de l'Ain). Elle n'est pas portée à la généalogie FAVRE (Voir CE NOM). Un N^e Gabriel de Livron d'Allemogne au mandement de Gex, mort avant 1680, eut une fille naturelle. Sous réserves, je l'inscris plus bas.

MARGUERITE, épousa, contrat dotal du 26 novembre 1696 (Arch. Manuel), Edouard de Conzié.

IX. ANDRÉ-GASPARD, M^o d'Allemogne, légataire et substitué héritier universel de Jeanne-Françoise de Reydet, sa tante, 10 avril 1700. Est-ce le M^o d'Allemogne, C^o de Choisy et de la Balme qui épousa Louise-Victoire de Clermont-Mont-Saint-Jean, mariée avant 1732 au C^o Perret d'Hauteville ??? Mort sans postérité avant la donation, 1731. Suivant Croisillet (*Hist. de Rumilly*), il aurait été syndic de Rumilly en 1733 (sa veuve était mariée en 1732) et frère de Melchior de Livron, chev^e de Malte (Voir au TABL. II que ce dernier était pupille en 1627!).

LOUIS DE LIVRON, seign' d'Allemogne, Matignin et Cointrin, comme héritier de son père pour Allemogne, et de Matignin et Cointrin comme substitué fideicommissaire dudit (sic) Jacques-Gabriel, d'Henri et Louis de Livron, ses aïeux, et en suite du relâchement à lui fait par D^{ne} Marie Favre, sa mère, donne dénombrement de ces liefs le 21 janvier 1682 (Baux, *Nobil. de l'Ain*). Il testa le 7 novembre 1697 (*Ibid.*).

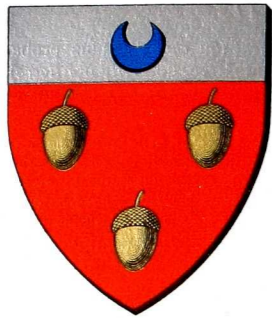
JEANNE, veuve d'Antoine Sibois, de la Rochette. Fait le 13 septembre 1681 (Arch. S. S. S.), donation de ses biens à N^e Joseph de Charrières.

LOUIS DE CONZIÉ, donataire de son oncle Louis, 30 juin 1751, reconnaît, le 27 septembre 1754 (*Fiefs*), le Comté de la Balme de Cousongier (Voir CONZIÉ).

GASPARD DE LIVRON, seign' desdits lieux, C^o de Rougemont et de la Balme en Savoie, fils de feu Louis, seign' d'Allemogne, etc., donne dénombrement le 21 et 24 janvier 1699 (Baux, *passim*). — C'est le dernier dont je trouve mention.

LOCHE (DE). EN LATIN : DE OCHIA.

SEIGNEURS DE SERVOZ, COSEIGNEURS DE BOZEL, BARONS DE ST-MARTIN, COMTES DE VANZY, ETC.



P. de gueules à trois glands d'or au chef d'argent au croissant d'azur (Besson).

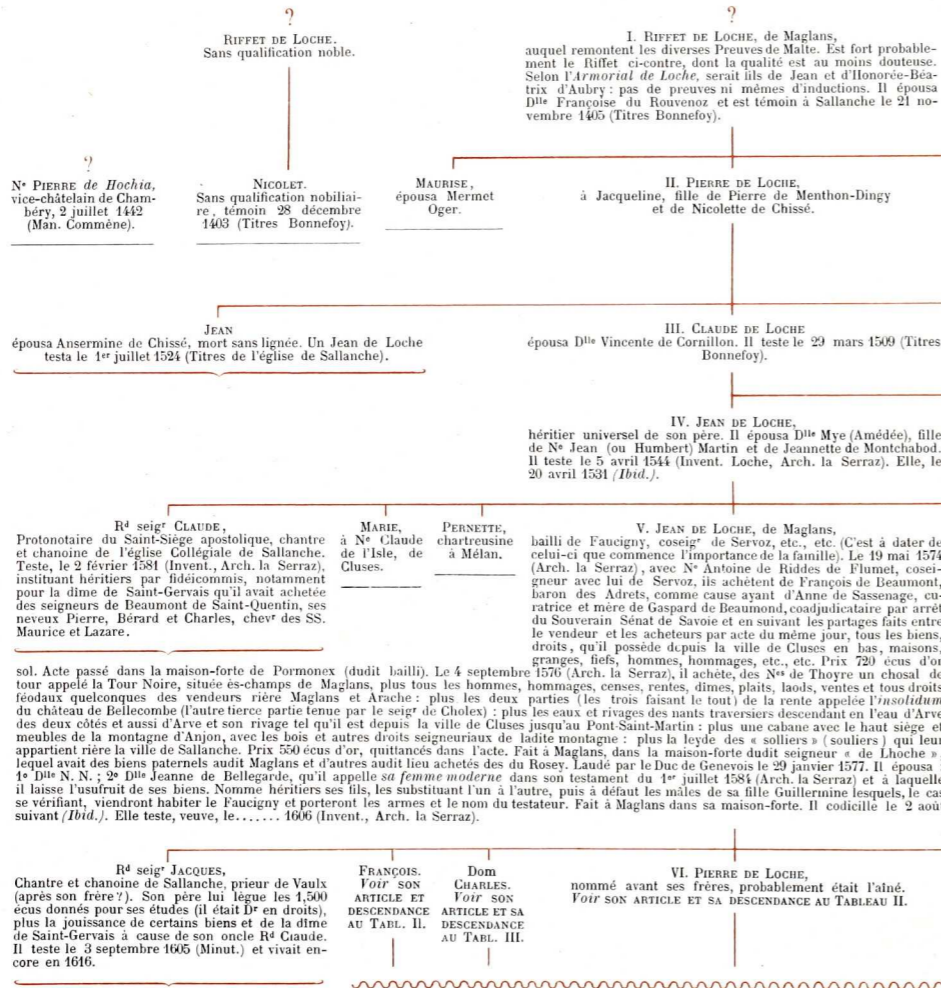
Cet auteur donne une variante. On en trouve aussi plusieurs autres versions.



AMILLE originaire de Maglans en Faucigny, très ancienne, quoiqu'il soit bien difficile de fixer le moment où elle a passé de la notabilité à la noblesse. La noblesse même de Riffet de Loche par lequel je commence la numérotation des degrés généalogiques est problématique, mais je suis les errements des pennons généalogiques conservés par Besson (1).

Feu le notaire Bonnefoy, mon regretté correspondant de Sallanche, m'a communiqué un manuscrit

(1) Il y a eu trois ou quatre chevaliers de Malte de ce nom. Les preuves n'existent pas dans ce que l'on a conservé à Lyon des Archives de la langue d'Auvergne. Mais Besson n'a certainement pas inventé les pennons qu'il nous a conservés (Bibl. du M^e Costa).



dit l'*Armorial de Loche*, contenant, malheureusement sans dates, les degrés de filiation et les armoiries des alliances des nobles de Loche. C'est d'après ces deux manuscrits que je publie tout ce qui, dans les tableaux suivants, n'a pas d'autre marque de provenance, avec les réserves qu'ils comportent, surtout l'*Armorial de Loche*, d'auteur inconnu.

Cette maison, qui est parvenue à acquérir une certaine illustration, est maintenant éteinte. Son dernier représentant est mort pendant la guerre de Crimée.

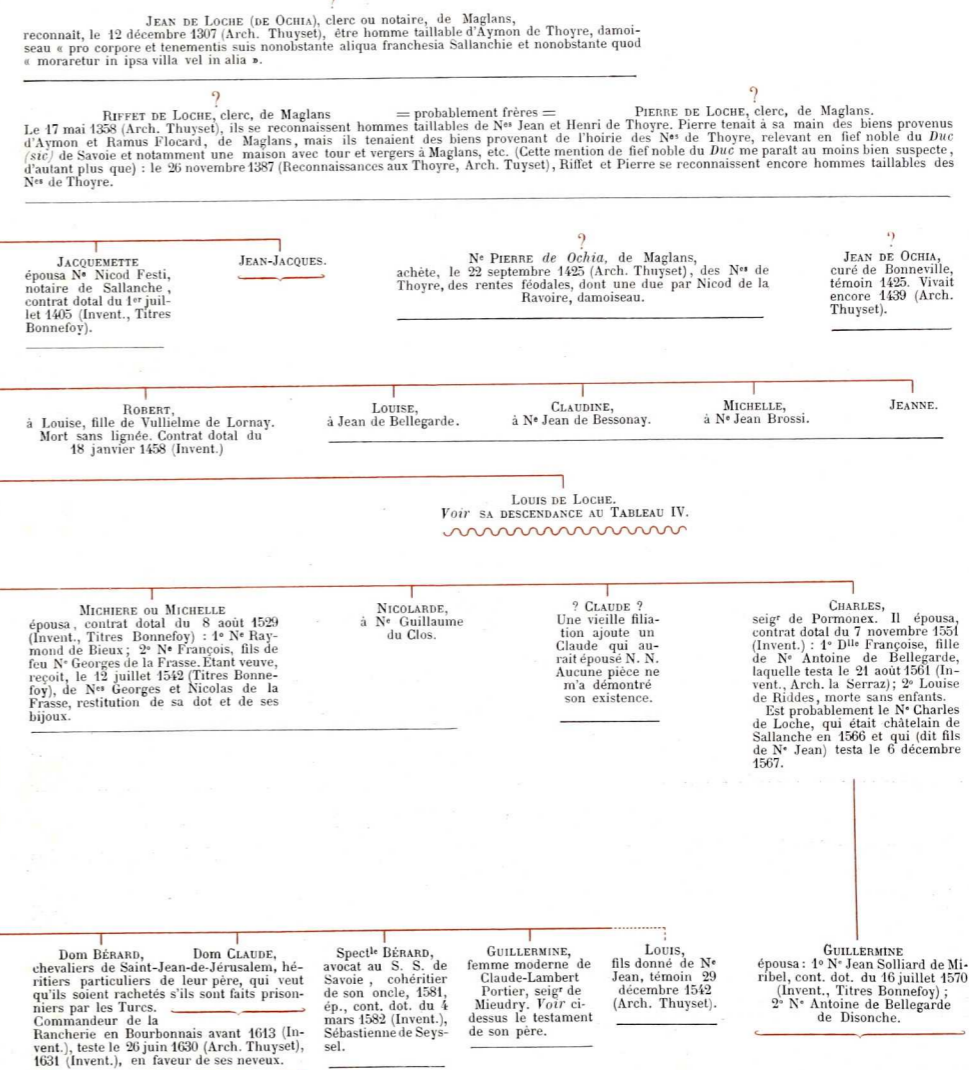
Je dois encore relever les données fantastiques de l'*Armorial du Dauphiné* — trop coutumier du fait quand il parle incidemment des familles savoyardes — à propos de cette famille. Il nous apprend que le premier membre connu de la famille de Loche de Sallanche a été N^e Jean de Loche, seig^r de Bressy en Valais, dont le fils Etienne naquit à Tain en 1577!!

Les tableaux suivants serviront de rectification à ces dires, qui rabaisseraient bien injustement le très ancien état de cette famille.

Elle n'a rien de commun avec la branche de l'illustre famille de *Mouxy*, qui aime, — en usant d'un droit archisécularaire, il est vrai, mais favorisant la confusion, — à se qualifier du nom de Loche. Voir MOUXY.

(Suivent les Tableaux.)

TABLEAU I.



VI. PIERRE DE LOCHE, coseigr de Servoz (Voir son ASCENDANCE AU TABL. I). Grand bailli de Faucigny, écuyer de Monseigneur le Marquis de Sausson (plus loin Soussein). Cohéritier de son oncle Rev^d Claude, 1571. Cohéritier universel de son père, 1584, pour la moitié de la juridiction, hommes, hommages, droits seigneuriaux, hérités de Servoz, par indivis pour l'autre moitié avec N^o Guillaume de Biddes, coseigr dudit Servoz, plus les maisons-fortes, biens, terres, etc., de Maglans (avec hommages, rentes et hérités), Arache, La Côte-Dot, Cluses, Châtillon, Thiez, Choisy, Saint-Etienne près de Bonneville et Saint-Jean-de-Tholome, plus la maison-forte appelée communément la Tour de Coudrey avec granges, prés, terres, bois en la paroisse de Domancy, soit Saint-André, grangeages du Grand et du Petit Bois, plus la moitié des droits des langues. (Cohéritier avec Dom Charles, son frère). Son frère François lui est substitué. Il épousa Jeanne-Gasparde, fille de N^o et P^o Maurice de Biddes, contrat dotal du 25 février 1579 (Invent.), laquelle testa le 8 février 1604 (Invent., Arch. la Serraz). Lui mourut le 2 janvier 1616 à Cluses et fut enterré à Maglans.

ANNE-FRANÇOISE, partage avec son frère, 1629. Elle épousa : 1^o Jean-Michel Martin, seigr de Clartans ; 2^o Guillaume de Bellegarde, seigr des Marches. Elle testa, le 21 novembre 1660 (Invent., Arch. la Serraz), en faveur de son neveu Gaspard.

VII. JACQUES-ANTOINE, Coseigr de Servoz et de la Val de Bozel, dit des Cours. Partage l'hoirie maternelle avec Anne-Françoise, sa sœur, le 31 juillet 1629 (Titres Bonnefoy). Il épousa Antoinette, alias Andréanne, fille de Gaspard de Chevron-Villelette et de Claire-Marguerite de Chantal alias Adrienne. Contrat dotal, 12 septembre 1629 (Invent.). Quittance dotale partielle du 23 juin... (Ibid.). Il testa le 20 octobre 16... (Anal., Arch. Thuysset), laissant l'usufruit à sa femme. Selon l'Inventaire, la date est 1636, 23 octobre.

CLAUDINE-CHARLOTTE, cont. dot. 9 mars 1669 (Invent.), à N^o Bernard de Sauvage, 1674-1676. Est peut-être une seule Charlotte, légataire, 16...
 CLAUDINE-CHARLOTTE, à N^o Sébastien de Benevix. Cont. dot. du 13 juin 1655 (Invent.).
 CATHERINE, à N^o Louis Sardoz, le 13 janvier 1690 (Reg. Par. de St-Léger de Chambéry).
 JEANNE-FRANÇOISE, à N^o Eberne-François Magdelain. Cont. dot. du 22 sept. 1653 (Arch. Thuys.). Sa tante lui donne 4,000 ducats.
 VIII. FRANÇOIS-GASPARD, Coseigr de Servoz et de la Val de Bozel. Cohéritier universel de son père. Etait bailli de Faucigny déjà en 1663 et encore en 1706. Il épousa, contrat dotal du 6 sept. 1661 (Titres Bonnefoy), Balthazarde-Gasparde-Clémente de la Fléchère. Elle testa, veuve, le 18 juillet 1710, en faveur de son fils et morte à quatre-vingt ans environ, le 13 mai 1714 (Ibid.). Transige avec ses sœurs le 23 mai 1659 (3).

Registres Paroissiaux de Sallanche.

JACQUELINE-CHARLOTTE, baptisée le 14 février 1665, morte avant 1729.
 MARIE-CHRISTINE, baptisée le 8 avril 1666, morte le 3 juillet 1705. Avait épousé, cont. dot. du 30 juillet 1685 (Tit. Bonnefoy), N^o seigr François de Menthon, seigr de Digny.
 MARGUERITE, baptisée le 23 juin 1671, ép., cont. dot. du 17 fév. 1638 (Tit. Bonnefoy), N^o Claude-Machard de Machard, mort avant son père.
 AINÉE-LOUISE, baptisée le 15 mai 1673 : religieuse (morte avant son frère) Bernar-dine à la Roche, cont. d'entrée en religion du 13 décembre 1689 (Invent.).
 IX. THOMAS-FRANÇOIS, Seigr des Cours, né le 26 septembre 1668, épousa : 1^o contrat dotal du 13 août 1685 (Titres Bonnefoy), Anne-Gasparde de Compey-Féterne. Inventaire de ses bijoux et trousseau est pris le 10 décembre suivant (Titres Bonnefoy) ; 2^o Marguerite de Thoyre. Il testa, le 23 mai 1729 (Arch. Thuysset et Tit. Bonnefoy), dans la maison-forte des Rubins à Sallanche. Mort sans descendance, dernier mâle de sa branche.
 MARIE-PÉRONNE, née 19 fév. 1675, veuve de N^o Balthazard Quinerit de la Motte, femme de Mons^r Margnier de Moutier. Cohéritière pour un cinquième de son frère Thomas François.
 ANNE, née le 5 mai 1680, morte probablement avant le testament de son frère.
 ANTOINETTE-PHILIBERTE, veuve de N^o Jean-François de Thoyre (Cont. dot. du 21 mai 1682, Titres Bonnefoy), femme de N^o seigr Alexis de la Grave. Cohéritière pour un cinquième au testament de son frère Thomas-François.

MARIE-GEORGINE DE MENTHON-DINGY, femme du seigr Roget de Cholez. Cohéritière pour un cinquième de son oncle Thomas-François. Voir MENTHON, tabl. X.

GASPARD-PHILIBERT DE MACHARD, Cohéritier pour un cinquième de son oncle Thomas-François. Voir MACHARD, tabl. II.

(3) Le 5 mai 1663 (Titres Bonnefoy), il admet à l'honneur Claude de Loche, de Maglans (fils de Claude, pas dit noble), une pièce de terre moyennant 35 florins annuels et une livre de pignons blancs.

N. B. Un Pierre de Loche (très probablement Pierre (VI) ci-dessus, de Maglans, grand bailli de Faucigny, figure avec la D^{ne} de Saint-Jacques, sa femme, comme patronne de la chapelle de saint Jacques Majeur dans l'église métropolitaine de Moutiers, à la visite pastorale de 1611. Mais il doit y avoir une méprise à propos de ce nom de Saint-Jacques (Voir SAINT-JACQUEMOZ au SUPPLÉMENT). La mère de la femme de Pierre (VI) était fille de Georgine de Saint-Jacquemoz. Cela explique suffisamment la provenance de ce patronage.

LOCHE (DE) DE MÉGÈVE

Les Preuves Manuscrites de Besson nous ont conservé mention de cette famille qui, à en juger par les armes, devait tirer son origine des N^{os} de Loche, de Maglans.

1. PIERRE DE LOCHE, de Mégève (à cette même époque vivait Honorable François de Loche de Flumet, qui fut témoin à Évian, le 16 décembre 1596, Titres Eschavannes), eut de Charlotte de Grosse de Fontanette = 2. FRANÇOIS DE LOCHE [c'est fort probablement le François de Loche, de Mégève, qui reçut des Patentes de noblesse le 9 février 1591. Reg. 20, Patentes de Savoie, f^o 128, Arch. de la Cour des Comptes à Turin : armoiries concédées pareilles à celles données au f^o 271, sauf que le croissant est de sable et qu'elles sont chargées sur le tout d'une coiffe d'or. François et Philibert de Loche reçoivent déclaration d'ancienne noblesse (cinquante ans environ), le 6 septembre 1646. Annexe aux Preuves de 1723, Bibliothèque du Roi à Turin] eut de Claudine de Chastel = 3. JEAN-CLAUDE qui, de Claudine-Charlotte, fille de N^o Georges Magdelain, eut = 4. CHARLOTTE-MARIE, = NICOLARDE, = JEANNE-PERLETTE, = CHARLOTTE, = CLAUDE, = PHILIBERT, = JEAN-GASPARD, = ANTOINETTE-BALTHAZARDE, femme de N^o Gaspard, fils de N^o Philippe de Charrière = et CLAUDE-FRANÇOIS, lequel épousa en mai 1660 : 1^o Louise-Françoise, fille de N^o Nicolas de Bongain ; 2^o Jacqueline de Veigü, dont il n'eut pas d'enfants. De sa première femme, N^o Claude-François eut = 5. ANNE-MARIE, baptisée le 12 août 1661, qui épousa N^o Joseph de Bottolier de Digny en 1691, morte le 4 novembre 1724 et = ETIENNE-BALTHAZARDE ou GASPARDE, morte sans alliance aux Villars de Grésy en Savoie.

TABLEAU II.

N^o CLAUDE de Hochia, fils donné, enterré le 2 ou 3 août 1576 à Sallanche (Arch. de la Collegiale).

(2) L'érection en Comté de Vanzy ne m'est pas connue : je n'ai pu la trouver aux Archives de Turin. Mais au Tableau des vassaux du Duché de Savoie en 1787 (Bibliothèque du Roi à Turin), Vanzy est porté comme Comté à la possession de François de Loche, comte de Vanzy, province de Carouge.

(1) Il fut d'abord prieur du prieuré de Vaulx près Hauteville. Son père lui légua la tour et maison-forte de Servoz dite la Tour de Servoz, avec ses biens, sauf la juridiction (1584). Dans le testament de son frère Charles (TABLEAU III), il est dit seigr de Vanzy. Il n'était pas dans les Ordres, car il quitta son prieuré et se maria comme il est dit ci-contre. Il fut cohéritier universel de son frère Dom Bernard, 1630.

VI. FRANÇOIS DE LOCHE, seigr de Vanzy (1). Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU I. Seigr d'Avesuiset et Montrosset. Substitué par Jean, son père, à ses frères Pierre et Charles (Voir celui-ci au TABLEAU III), héritiers universels, testament de 1584. Il épousa, contrat dotal du 3 juillet 1605 (Pièce produite dans un procès), Catherine de Thoyre, fille de Philippe, seigr de Boussy, coseigr d'Hauteville. Il testa le 26 mai 1632 (Ibid.). Elle, veuve dès 1641, vivait encore 1643. Il acheta la maison (et biens) de Vanzy. Quittance de laods du 8 avril 1612 par N^o et P^o Henri de la Fléchère (Arch. Thuysset). Le 17 juillet 1617 (Arch. Thuysset), il donne quittance d'un legs fait à sa femme par D^{ne} Clémence de Genève, B^{ne} de Menthon.

GEORGINE-CHARLOTTE, à N^o Claude-Sigismond de Poypon-Belletruche (Pr., Man. Besson).

CLAUDINE, à Philibert de Verbos (Pr. Besson).

VII. CLAUDE-BALTHAZARD, C^o de Vanzy (2) (ainsi qualifié dès 1639), seigr d'Avesuiset, Montrosset, coseigr de Semine. Il épousa : 1^o Jérôme de Monthoux (vivant 1639, Arch. Thuysset) ; 2^o Etienne-Baptiste de Sauvage. De 1639 à 1651, il plaida contre les N^{os} de la Fléchère. Dans une des pièces du procès, également en 1639, il est qualifié de C^o de Montrosset, seigr de Vanzy, Montrosset, Servoz, coseigr de Semine : il s'agissait de la juridiction de Vanzy. Dans une requête au Sénat (Arch. Thuysset), Henri de la Fléchère dit que Loche habitait au lieu de Trautannes par acquis et non par succession et qu'il trouble la Fléchère dans une possession de quatre cents ans, voulant prendre la préséance sur la Fléchère, qui demande à être mis hors de pair avec lesdits de Loche.

BLANCHE, à N^o Victor de Vignod (Pr., Man. Besson).

1^{er} lit, suivant Besson.

CHARLES-BERNARD DE LOCHE, C^o de Vanzy (du deuxième lit, suivant Besson), seigr d'Heloise, Challonges, Franciens, Mons, Semine et Servoz. Selon les Manuscrits de Besson, il épousa : 1^o D^{ne} Marie-Françoise d'Angerville ; 2^o Anne-Renée de Gillier, à laquelle il passe procuration, le 12 mars 1714 et 4 février 1720 (Arch. la Serraz), pour transiger au procès pour la discussion générale de l'hoirie de feu François de Loche contre Charlotte d'Yvolet, veuve et héritière bénéficiaire dudit François (Voir TAB. III). Après la mort de Charlotte, Charles-Bernard continua le procès dès le 4 mars 1717, avec Louise de Loche, marquise de Samoens, fille et héritière de ladite Charlotte. La transaction qui intervint certainement sur les demandes déjà entamées par Claude-Joseph ne m'est pas connue.

VIII. CLAUDE-FRANÇOIS, mort jeune (Pr. Besson). (Reg. Par. de Lémenc), N^o Gaspard de Cirace de Doucy.

SIGISMONDE-IGNACE-CHRISTINE, épousa, le 35 février 1715 nière.

FRANÇOISE, à N^o André du Clos, seigr de la Martinière.

MARIE. CLAUDE-JOSEPH (deuxième lit), mort en Sicile, extrait mortuaire du 5 juin 1716 (Procédures, Arch. la Serraz). Son frère Charles-Bernard fut son héritier. Par la mort sans enfants (ma-

les) de François, fils de feu François de Loche (TABL. III), avait réclamé deux fidéjussés apposés au testament de Jean de Loche, 1584, et de Charles de Loche, 9 décembre 1567 (sic). Dans ce dernier, Claude-Joseph et Charles-Bernard avaient été appelés pour leur part avec Gaspard (VIII ci-contre), qui réclamait comme descendant de Pierre de Loche.

2^e lit, selon Besson.

JOSEPH-MARIE, mort le 12 août 1684. Contrat dotal du 3 novembre 1710 (Arch. Thuysset). Cohéritière pour un cinquième de son frère Thomas-François. Elle testa, le 27 novembre 1749 (Ibid.), en faveur de ses enfants.

GEORGINE-LOUISE, femme de N^o Jean-Marie de la Grave d'Avesuiset, contrat dotal du 3 novembre 1710 (Arch. Thuysset). Cohéritière pour un cinquième de son frère Thomas-François. Elle testa, le 27 novembre 1749 (Ibid.), en faveur de ses enfants.

N^o ANTOINE DE LOCHE DES COURS, parrain, le 28 janvier 1700 (Reg. Par. de Thonon).

CHARLES-CHRISTIN (1^{er} lit). Cette branche continuait encore en 1787, représentée par François de Loche, C^o de Vanzy. — Voir note 2 ci-dessus.

HENRI (1^{er} lit).

FRANÇOIS-MARIE-ETIENNE, mort jeune.

LOUISE.

D'après une filiation dressée par le C^o Julien ci-dessus, François (VI) ci-dessus est père de Claude (VII). Claude serait père d'Henri (1^{er} lit) qui serait père de Charles-François ci-dessus. Il me semble que le degré intermédiaire de Charles-Bernard (VIII) a été omis. Sous toutes réserves, je publie ce que j'ai trouvé, en regrettant de n'avoir pu, malgré mes recherches, être mieux renseigné sur les derniers membres de cette ancienne famille.

CHARLES-FRANÇOIS DE LOCHE DE VANZY, et D^{ne} Joséphine du Tour de Moutiers (Apollonie-Françoise), morts avant 1816. Mariés le 21 janvier 1772 (Reg. Par. de Bassy).

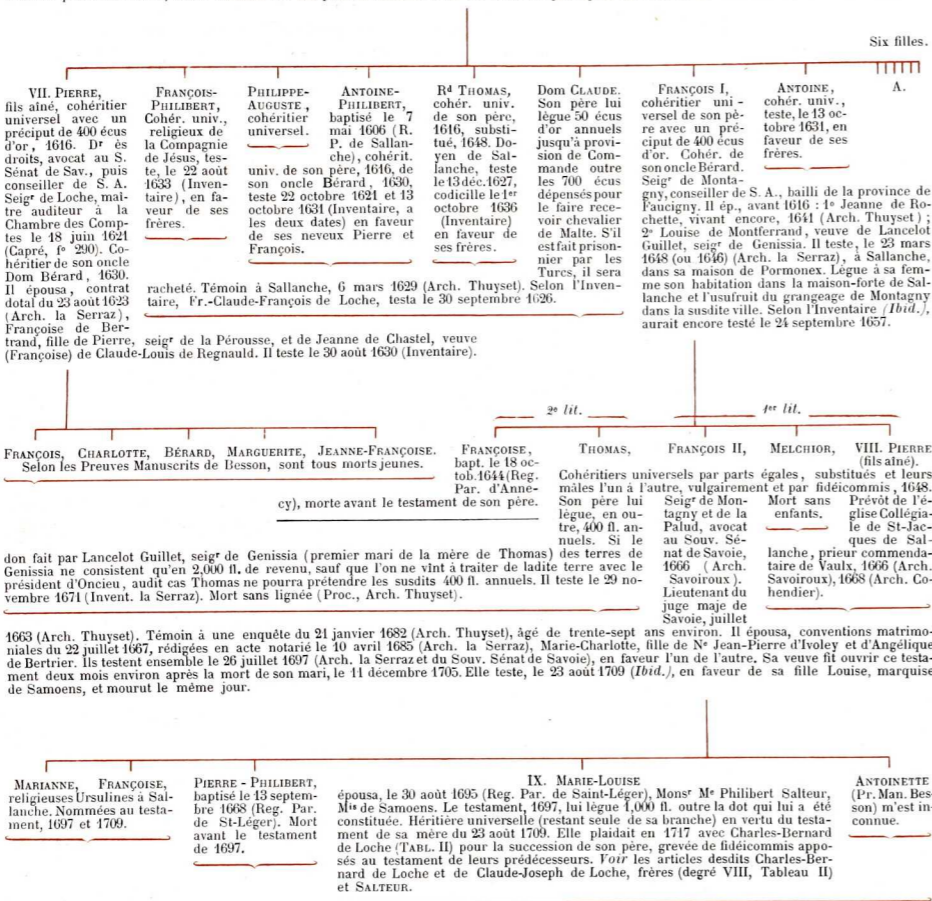
FRANÇOIS-EUGÈNE DE LOCHE DE VANZY, et Victoire Aspod, fille de Jacques, mariés le 3 décembre 1816. (Copie envoyée par M. le chanoine J.-E. Borrel.)

EMILIE, veuve de Jean-Marie-Claudius Quisard, actuellement vivant à Moutiers, 5 novembre 1894. Dernière du nom.

Le C^o JULIEN DE LOCHE DE VANZY, né le 26 octobre 1824, aux Avanchers en Tarentaise. Sous-lieutenant au 2^e régiment de la Brigade de Savoie le 11 décembre 1843, puis capitaine audit régiment (Matri-cule de la Brigade, Arch. Thuysset), mort en 1865, sans avoir contracté d'alliance.

TABLEAU III.

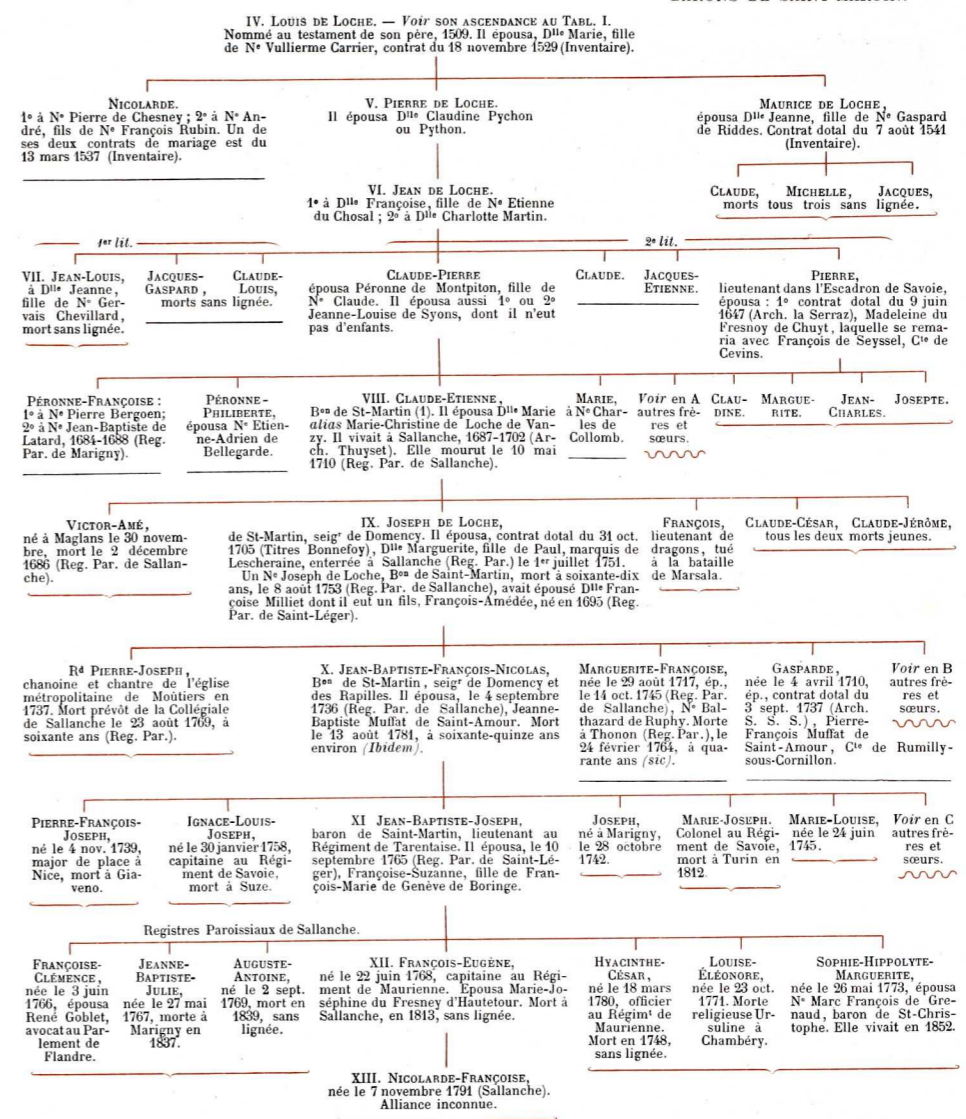
VI. Dom CHARLES DE LOCHE, chev des SS. Maurice et Lazare. Voir son ASCENDANCE au TABLEAU I (fils de Jean et de Jeanne de Bellegarde). Cohéritier universel de son père avec Pierre, son frère aîné, a pour sa part, la maison-forte de Pormonex à Sallanche avec dépendances, biens au Clos de Montross, la maison-forte qui est auprès appelée la Tour Rouge ou bien de Grillard, avec granges, etc.; les granges de Pormonex et de la Peyssie; terres au Fontanil, acquises des seigneurs du Coudrey, la petite leyde de Sallanche, les rentes, hommes, hommages et fiefs à Sallanche, Notre-Dame-du-Château, Saint-André, Combloux, dans tout le mandement de Montjoye et aux mandements de Flumet et Charosse; plus la moitié par indivis avec ledit N° Pierre, son frère, des langues et languards sur les boucheries de Sallanche; la moitié de la leyde des soulours qui se prélève sur les cordonniers de Sallanche une fois par an; plus la moitié d'une maison acquise par le testateur (1584) à Chambéry. Cohéritier de son oncle, R4 Claude (TABLEAU I) en 1581. Il épousa, contrat dotal du 8 septembre 1588 (Arch. Thuysset), Charlotte, fille de N° Amédée de Riddes et de la Peyssie, fille de N° Humbert des Clats. Nommé premier syndic de Sallanche par délibération des bourgeois de la ville le lundi de Pentecôte 15 mai 1559 (Arch. la Serraz). Il teste, le 18 avril 1616 (Ibid.), dans sa maison-forte de Pormonex à Sallanche. Lègue à Charlotte de Riddes, sa femme, l'usufruit de ladite maison-forte et biens en dépendant. Nommé héritiers universels ses huit fils, les substituant et leurs mâles l'un à l'autre; substituée ses filles, sauf restant les droits de substitution apposés aux testaments de Jean, son père et de Jean, son aïeul. Sa femme sera tutrice, etc. Elle, veuve, teste le 28 juin 1626 et le 25 mai 1640 (Inventaire), ce qui rend impossible qu'il ait épousé en deuxième nocces D^{lle} Guillemine N. N.; si c'est en premières nocces, cette mention est fort possible. Inventaire de ses biens est pris après sa mort, en novembre 1620 (Arch. la Serraz).



A. — Six filles de Dom Charles, degré VI, à ranger au degré VII : JEANNE, alias JEANNE-FRANÇOISE. Son père, dans son testament de 1616, lui lègue 10 écus d'or outre la dot qui lui a été constituée lors de son mariage avec N° Etienne du Fresney. Elle en eut des enfants de 1609 à 1623; lui testa le 12 août 1629 (Voir Tome III, p. 29). JACQUELINE, née le 4 août 1607 (Reg. Par. de Sallanche), morte probablement avant le testament de son père. MARGUERITE. Elle épousa N° Jean-Michel Martin, seigneur de la Pérouse et Clartans. Leur contrat dotal fut passé le 19 mai 1616 (Titres Bonnefoy) à Maglans, où il fut célébré le 14 septembre suivant (Ibid.). Elle dispense du quatrième degré de consanguinité. Ils vivaient ensemble lors du testament de Jean-Michel (du 6 juillet 1645) qui mourut, selon Bonnefoy (qui dans d'autres notices la nomme ANNE-FRANÇOISE) dans la nuit du 5 au 6 juin 1650 (Ibid.). Le même Bonnefoy remarque sa veuve, par contrat dotal du 14 octobre 1643 (sic), avec Guillaume de Noyel de Bellegarde. Elle fut enterrée à Chambéry, le 24 décembre 1660 (Ibid.), ne laissant point d'enfants de ses deux mariages. GUILLERMINÉ, épousa N° Louis Constantin de Magry le 6 juillet 1619. Besson la nomme Guillemine-Françoise. NICOLARDE, femme de N° Louis Viollet, teste le 12, codicille le 13 avril 1630 (Inventaire, Arch. la Serraz). Les quatre dernières nommées eurent chacune une dot de 1,000 ducats, leurs robes et habits. Il nous faut ajouter une autre fille du ci-dessus (Charles de Loche), savoir : MARGUERITE, qui épousa, toujours d'après Bonnefoy, par contrat dotal du 12 janvier 1618, Michel-François du Fresney, jadis Martin, seigneur de Loysin, qui en eut plusieurs enfants et mourut le 29 janvier 1664. Elle testa, le 6 janvier 1659 (Titres Bonnefoy), en faveur de ses enfants et, dans son extrait mortuaire du même jour (Ibid.), elle est nommée JEANNE-FRANÇOISE. Nous avons là des données inconciliables et irréconciliables sans les documents qui ont induit en erreur les hommes de la valeur de Bonnefoy. L'époque était facile avec ces doubles noms portés séparément ou alternativement ou séparément. Il s'ajoutait ici la coïncidence des noms : Fresney et Fresnoy; Martin et Martin; Jean-Michel et Michel-François. (Voir note 5, p. 392, et au p. 389 l'article de Michel-François, degré VII et la note 2, p. 390).

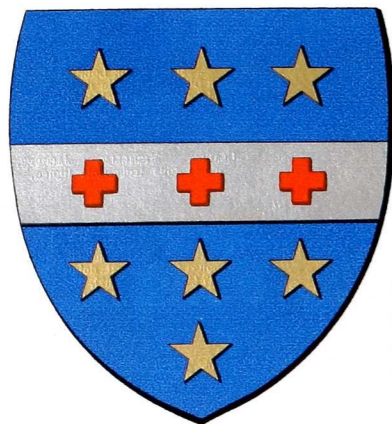
TABLEAU IV.

BARONS DE SAINT-MARTIN.



A. Autres enfants de Claude-Pierre de Loche : ANTOINE, — MADELEINE, — FRANÇOIS, — GASPARD, — MARGUERITE, — JOSEPHITE, — CHARLOTTE, — JEANNE, femme de François de Marigny; l'Armorial de Loche l'appelle Marie-Jeanne, et la fait fille de Claude-Balthazard (degré VII, p. 275, TABL. II) et de sa première femme, Jérôme de Monthoux. B. Autres enfants de Joseph de Loche : FRANÇOIS-LOUIS, né le 3 avril 1711; — FRANÇOISE-NICOLARDE, née le 26, baptisée le 27 août 1714; — JEANNE-LOUIS, née le 13 avril 1715; — MARIE-FRANÇOISE-CHRISTINE, née le 24 février 1742, Ursuline à Sallanche, morte en 1738. — Le tout, extrait des Registres Paroissiaux de Sallanche. Aucun de ces enfants n'est plus nommé dans un acte de 1737, où sont nommés tous les autres portés au degré X. C. Autres enfants de Jean-Baptiste-François-Nicolas de Loche, — JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, l'aîné (celui porté au degré XI est Jean-Baptiste-Joseph, le jeune); — N. N., dit de MONTROSSET, mort à Com; — N. N., dit du CHESNEY, mort à Sallanche; — MARIE-LOUISE, née le 24 juin 1745, morte sans alliance; — JEANNE-JOSEPHITE, née le 20 août 1751, femme de N° Hyacinthe de La Chenal, C^{te} d'Outrechaize; — N. N., fille, morte religieuse à Villafraza; — MARGUERITE-ANTOINETTE, née le 11 août 1755, morte à Sallanche en 1817; — FRANÇOIS, dit de la VIAZ, mort à Marigny. — Probablement aussi LOUISE-MADELEINE, religieuse conseillère à la Visitation de Rumilly le 14 juin 1771 (Arch. Thuysset). Autres membres de cette branche ou de cette famille inscrits aux Registres Paroissiaux de Sallanche : CLAUDE-JOSEPH, né le 30 novembre 1738; — CLAUDE-CHARLES, né le 28 janvier 1744; — JEAN-BAPTISTE-PIERRE, né le 29 août 1753; — CLAUDE-THOMAS-GASPARD, mort à quatre-vingts ans le 5 décembre 1708. (1) L'érection de Saint-Martin-du-Pont en baronnie ne m'est pas connue. Jean-Baptiste-Joseph (XI) est porté possesseur de cette baronnie au tableau des vassaux du Duc de Savoie, 1767 (Bibl. du Roi à Turin).

LOCTIER OU LOTTIER



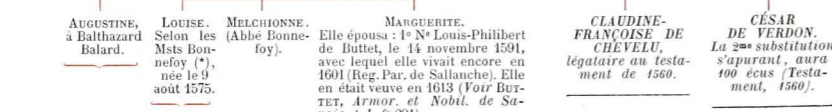
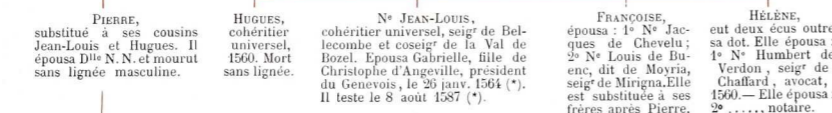
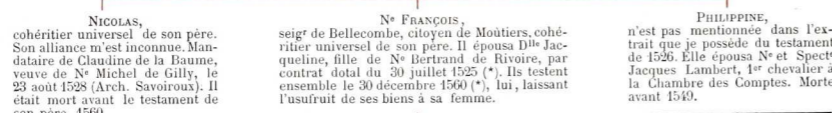
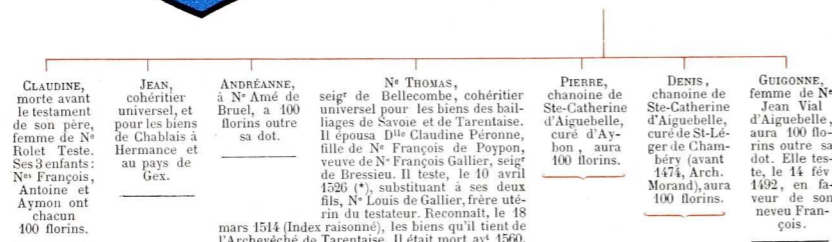
P. d'azur à la fasce d'argent chargée de trois croisettes de gueules, accompagnée de sept étoiles d'or, trois en chef rangées en fasce, et quatre en pointe rangées trois et une (BESSON).

On trouve d'autres versions. L'Indice Armorial de Guichenon, donne : d'azur à la fasce d'or chargée de trois croisettes du champ, accompagnée de six étoiles d'or, trois en chef, trois en pointe.



NOBLE JEAN LOCTIER, conseiller de S. A. et M^e auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie. Son alliance n'est pas énoncée dans son testament du 9 mai 1492 (*). Il mentionne les biens qu'il possède en Savoie et Tarentaise (légues à Thomas), provenus de N^e Jean Sonnier, frère *sic* du testateur. Mort avant 1514.

(*) Archives de Thuyset.



Elle épousa : 2^e Gaspard de Salins, coseig^r de la Val de Bozel, dont elle était veuve le 17 mars 1653 (Doc. Acad. de la Valdisère, n^o 84). L'abbé Bonnefoy (Manuscrits) (*) ne mentionne pas le premier mariage (par nom), mais la dit veuve en 2^ees nocces de N^e Gaspard de Salins.

LONGECOMBE. — Voir PEYSIEU (DE).

LONNEX. — Voir LAUNAY (DE).

LORIOL. — Voir au SUPPLÉMENT.

LORNAY. — Voir MENTHON-LORNAY.

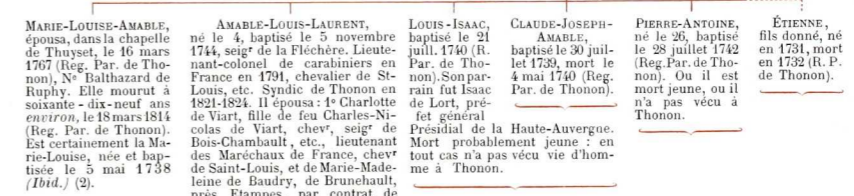
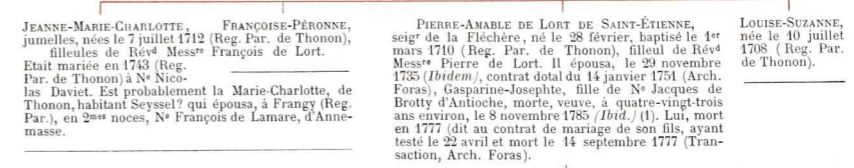
LORT (DE) DE SAINT-ÉTIENNE



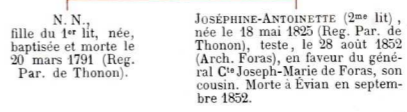
P. d'azur à la fasce engrêlée d'or, accompagnée de trois fleurs à cinq pétales de..... tigées de.... deux en chef une en pointe. (Je suppose qu'elles sont du même émail que la fasce.) (Sceau à Thuyset).



NOBLE FRANÇOIS-AMABLE DE LORT DE SAINT-ÉTIENNE, né à Aurillac en Auvergne, chevalier de Saint-Louis « tricerium galli » carum signifier Aurillacensis ex Alvernia ». Epousa, le 3 avril 1707 (Reg. Par. de Thonon), Louise-Péronne Marie Marin de Loisinge, dame de la Fléchère, à Concoise, près Thonon, veuve de François-Antoine de Foras, lieutenant-colonel, etc. (sœur de Jeanne-Marie de Loisinge, femme de Jean-Charles de Foras, cousin germain dudit François-Antoine). Elle mourut veuve, à soixante ans, le 11 janvier 1744 (*Ibid.*).



(1) (2) Le mot environ des Registres Paroissiaux doit trop souvent se prendre dans un sens large. On voit à que quatre-vingt-trois ans environ correspond à soixante-dix-neuf ans, en prenant pour juste la date de naissance (Voir BROTTY) de 1706 de Gasparine, ce qui la rendait de quatre ans plus âgée que son mari : à 2, que l'environ de soixante-dix-neuf ans correspond à soixante-quatorze ans environ.



LOUYS DE ROCHEFORT

SEIGNEURS DE ROCHEFORT, PUISGROS ET DE MONTGEX



P. d'or à l'olivier arraché de sinople au lion passant de gueules (Reg. 17, Pat. de Savoie, f° 165, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

Cimier : Une colombe d'argent tenant dans son bec un rameau d'olivier.

Devise : *PRVDENS SIMPLICITAS.*

(Dans un socle de 1595 (Arch. de la Place), le lion est *posé* et non *marchant* ou *passant* comme le représente le dessin de Bonnes-Nouvelles (Barthélemy Crestin) dans les Patentes originales existant aux Archives de Thuyset.)

FAMILLE adonnée au commerce, venue vers 1520 à Chambéry de Chieri, en Piémont, en la personne de Hon^{le} Laurent Louys (1), qui avait également maison à Lyon. Son fils, N^o Georges, valet de chambre de Son Altesse, était marchand et agent ducal à Lyon. C'est lui qui reçut des

(1) Suivant les *Secondes Traicts de la Maison de Lucerne*, elle aurait été fille d'Antoine de Morard (illustre famille du Dauphin), seig^r de Morestel, et de Madeleine de Gailles. On trouve son nom écrit Morard (1605), Murat (1615), etc. Nous avons donné le véritable nom de ses père et mère dans le corps de l'article de Georges (1). Elle était sœur de N^o Jean-Baptiste Murard, dans la maison doucel à Lyon testa Dominique Louys ci-dessous en 1611. Ce sont sans doute les ancêtres des N^{os} de Murard actuels.

VINCENTE
épousa, contrat dotal du 13 septembre 1575 (Arch. Savoiron), Antoine Falquet, dit Dupraz, bourgeois et marchand de Chambéry, habitant au faubourg Montmélian. Il fit une donation de 2,000 écus d'or à sa femme, le 16 juillet 1584 (*Ibid.*) et mourut en 1586. Elle testa en faveur de ses frères et sœurs (Procéd., Arch. Savoiron).

HON^{le} LÉONARD,
né et habitant Chambéry. Il testa, le 3 octobre 1607 (Arch. Lucy et Savoiron). Vent être enterré à Sainte-Marie Egyptiaque, au tombeau de ses prédécesseurs. Très nombreux legs, notamment 1,000 écus de 7 flor. 6 sols pièce à l'Hôpital du Paradis ou Hôtel-Dieu de Chambéry pour réparations audit Hôpital pour servir aux pauvres pestiférés; à ses neveux Berguère, etc., etc. Nomme héritier universel N^o Georges, son frère, seig^r de Rochefort et de Montgex, conseiller d'Etat de S. A. R. et général de ses Finances.

NICOLINE,
à Hon^{le} Jean Bergueraz ou Berguère (Voir ce nom au SUPPLÉMENT), dont les enfants eurent des legs importants de leur oncle Léonard.

GEORGES (2^o fils),
seig^r de Puisgros et Mongex. Il testa, le 8 juin 1615 (Arch. Thuyset), en faveur d'André, son frère; 2^e le 30 avril 1646 (Arch. Savoiron), en faveur de N^o André Louys, son neveu, lui substituant, s'il meurt sans mâles, Benoit de Cize, B^o de Grésy en Savoie. Le fidéicommiss fut ouvert et purifié en la personne dudit Benoit, par arrêt du 13 août 1654 (Arch. Thuyset et Procédures Arch. Savoiron). Mort sans enfants.

THÉODORINE,
épousa, contrat dotal du 6 janvier 1605 (Arch. Thuyset), N^o Jean-Antoine Cize de Grésy, conseiller de S. A. et maître audit à la Chambre des Comptes de Savoie. Est une des deux filles nommées au testament de son père.

FRANÇOISE,
ép. N^o Claude-François du Four, seig^r de Mérande. Vivait en 1627.

CATHERINE,
mariée : 1^o à Bertrand de Seyssel, B^o de la Serraz, chev^l de l'Annonciade, etc. 2^o à Emmanuel de Comnène (on la trouve nommée Anne ou Catherine).

MARIE
ép. N^o sieur Du Bois, de Lyon. Nommée au testament de son père, 1590.

JEANNE
à N^o Gaspard Crassus. Elle transige, le 8 janvier 1627 (Arch. du Sénat), avec ses frères et sœurs.

CONSTANCE,
épousa, le 5 septemb. 1619 (Procéd.), N^o Charles Antoine, fils de N^o Geofroy de Bavoiz des Terreaux.

BENOIT DE CIZE, C^o de Peceto,
seig^r de Montagnon, coseig^r de Montgex, du chef des Louys, héritier de N^o Georges Louys, son oncle : le fidéicommiss fut ouvert et purifié en sa faveur par arrêt du 15 août 1665. — Il était petit-fils de N^o Jean-Dominique Cize de Grésy, lequel avait contracté une association commerciale avec N^o Georges Louys (1) en 1591, dont les livres de comptes avaient été vérifiés en décembre 1612, et réglés par sentence arbitrale du 29 août 1615 (Arch. Thuyset). (Voir Cize).

N^o FRANÇOIS CRASSUS,
seig^r de Puisgros. Voir CRASSUS au SUPPLÉMENT.

(2) Quoique l'on ait essayé de l'anoblir, son père était Maître Jean Duclous ou Ducloux, bourgeois et citoyen de Moûtiers en Tarentaise. Il donna 18,000 florins de dot à sa fille et 2,000 pour les robes. Il céda des créances à N^o André Louys, son gendre, pour le complément de la dot de ladite Philiberte, le 8 avril 1625 (Arch. Thuyset). Elle, veuve, demanda la levée des scellés et confection de l'inventaire de l'hoirie de son mari en janvier 1633 (*Ibid.*). En 1634 (*Ibid.*), elle réclamait le paiement de 4,800 florins que son feu mari avait avancés au Trésor. Cette somme n'était pas encore remboursée en 1637. Elle vivait encore en 1643 (*Ibid.*).

lettres de noblesse en 1588, ce qui ne l'empêchait pas de continuer le commerce, car en 1591, il contracta une association commerciale avec N^o Jean-Dominique Cize de Grésy, dont les livres furent contrôlés en décembre 1612 (Arch. Thuyset). Il avait pourtant le 10 avril 1600 (*Ibid.*) été nommé conseiller d'Etat et général des finances. Il paraît avoir fait une assez grosse fortune, car il acheta la maison-forte et biens de Montgex, au-dessus de Chambéry, la seigneurie de Puisgros, la seigneurie de Rochefort, la rente féodale de Sauterens et Montrottier et la grande maison de Chabod, rue Juiverie à Chambéry. Il eut au moins douze enfants; un seul d'entre eux laissa postérité avec laquelle s'éteignit la famille.

(1) Selon toute apparence, Laurent contracta une alliance à Chambéry. C'est sans doute de ses prédécesseurs maternels dont parle Léonard, fils de Laurent, dans son testament où il ordonne d'être enterré à Sainte-Marie-Egyptiaque, au tombeau de ses prédécesseurs. Laurent avait été enterré à Saint-Sorlin, à Lyon.

Honorable LAURENT LOYS ou LOUYS
(cette dernière orthographe a prévalu), marchand de Quiers (Chieri) en Piémont, habitant Chambéry, livre pour 42 écus d'or sol de marchandises à N^o Claude Bonivard de Vimines le 19 mars 1547 (Arch. la Place). Le testament de 1611 ci-dessous prouve qu'il avait été enterré à Saint-Sorlin de Lyon.

nommé valet de chambre de Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, par Patentes du 1^{er} décembre 1582 (Arch. Thuyset) : agent ordinaire à Lyon par Patentes du 6 janvier 1585 (*Ibidem*) : ses gages fixés à 600 livres annuelles par Patentes du 1^{er} octobre suivant (*Ibid.*). En 1584-1585 (*Ibid.*), il était marchand à Lyon et expédiait des marchandises à son beau-frère (Discussion d'hoirie, Arch. Savoiron). Il épousa, contrat dotal du 29 septembre 1583 (Arch. Thuyset) [déjà qualifié noble, comme valet de chambre ducal], D^{ne} Marie, fille de N^o Ponet Murard, bourgeois de Lyon, et de D^{ne} Françoise Ollier. Le père lui constitua 3,000 écus d'or sol, et la mère 353, dont quittance le 9 mai 1584 (*Ibid.*). Le 4 mars 1587 (Arch. Regnault), étant toujours valet de chambre de S. A. R. et son agent à Lyon [bourgeois de Chambéry dès 1586 pourtant], il achète de N^o François Regnault, bourgeois de Lyon, autorisé par N^o Jean Regnault, juge maj^e de Savoie, son frère, la maison-forte de Montgex [actuellement au M^o d'Oncieu de la Bâtie] au-dessus du faubourg Maché, avec jardins, vergers, vignes, terres, près en dépendant [la maison-forte avait un verger abornant la maison de N^o Claude de Ville], les vignes de Champrovent et de la Jordanna, la grange-dite la Grange-Neuve avec ses biens et la grange de la Bonna avec ses biens, soit, pour le tout : 9 journaux de vignes, 15 journaux de terres, 1/2 journal de pré et un pour 1,700 écus d'or sol. Il obtint des Patentes de noblesse sans paiement de finance, avec armoiries énoncées ci-dessous (*Id.* Arch. Thuyset.). Entérinées en Chambre le 7 novembre, le 4 novembre 1588. Prête serment de fidélité le même jour (*Ibid.*). Nommé conseiller d'Etat et général des Finances deça les monts par Patentes du 10 avril, entérinées le 6 mai 1600 (*Ibid.*). Le 4 juin 1603 (Arch. Savoiron), il achète de N^o Claude-François Pobel, la rente féodale de Sauterens et de Montrottier. Il était aussi seig^r de Puisgros. Le 25 août 1604 (Arch. Thuyset), il achète la grande maison de Guillaume-François de Chabod, seig^r de Jacob, située à Chambéry, rue de la Joyrie (Juiverie). Prix : 2,000 écus d'or. Il testa le 6 mai 1590 (*Ibid.*) et mourut le 5 juin 1610 (Livre de raison Truffon, *Ibid.*), enterré à Sainte-Marie-Egyptiaque (dit au testament, 1611). Dans son testament, il ne mentionne que deux filles. Sa veuve vivait encore, 1626 (1).

I. N^o GEORGE LOUYS,
épousa, contrat dotal du 13 septembre 1575 (Arch. Savoiron), Antoine Falquet, dit Dupraz, bourgeois et marchand de Chambéry, habitant au faubourg Montmélian. Il fit une donation de 2,000 écus d'or à sa femme, le 16 juillet 1584 (*Ibid.*) et mourut en 1586. Elle testa en faveur de ses frères et sœurs (Procéd., Arch. Savoiron).

ANNE
eut d'Etienne Bize, son mari, une fille, Louise, nommée au testament de son oncle Léonard, de l'an 1607.

DOMINIQUE (3^e fils),
Son père lui légua deux maisons à Lyon. Ecclésiastique. Il testa à Lyon le 3 janvier 1611 (Arch. Thuyset), dans la maison de N^o Jean-Baptiste Murard, son oncle : se dit cohéritier *ab intestat* (sic) de son père. Fait des legs à ses frères sans enfants et Léonard, nommé héritier universel Georges, son frère : il allait entrer en religion. Ce testament fut ouvert à Lyon, après sa mort, le 19 janvier 1616 (*Ibid.*). Mort avant sa mère.

MARGUERITE.
Elle épousa N^o Hyéronime Mirador ou Murador (doit être Muratore, qualifié de seig^r de Puisgros en 1648). Elle testa veuve et sans enfants le 20 septembre 1676 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie).

II. N^o ANDRÉ,
Seig^r de Rochefort, conseiller de S. A. R., maître auditeur à la Souveraine Chambre des Comptes le 18 janvier 1621 (Capr., p. 290). Le 4 juillet 1618 (Arch. Savoiron), Charles-Emmanuel de la Chambre (tuteur de Charles-Emmanuel, M^o de la Chambre, son neveu), donne, en hypothèque, audit N^o André et à Georges, son frère, la baronnie et seigneurie de Montaymon pour la somme de 13,500 écus de 3 francs tournois (valant chacun 7 florins 10 sols de Savoie) pour le terme de dix ans. André accepta ladite seigneurie de Montaymon, avec fiets et biens en dépendant, pour se payer de la somme ci-dessus. Cet acte fut ratifié par le Duc de Savoie le 22 octobre 1628 (Arch. Thuyset). Ces patentes n'étaient pas encore enregistrées le 24 janvier 1629. Il épousa, contrat dotal du 29 janvier 1621 (*Ibid.*), D^{ne} Philiberte Du Clos (2). Il testa, le 6 décembre 1632 (*Ibid.*), en faveur de sa femme, et après elle, de ses enfants.

LÉONARD.
Le 6 janvier 1624 (Arch. Thuyset), le Père Provincial de la Compagnie de Jésus de la ville de Lyon lui permit de sortir de la Compagnie, vu sa mauvaise santé qui le rendit impropre à la vie religieuse. Il mourut avant sa mère, ses frères et ses sœurs, après 1615.

FRANÇOISE-LOUISE,
baptisée le 26 février 1626 (R. P. de Saint-Léger). Elle épousa, contrat dotal du 9 septembre 1636 (Arch. Thuyset), N^o Henri-Christophe de Müllassano de Turin, conseiller de S. A. R. et contrôleur général de sa maison. Légataire de sa tante Muratore, 1676. Vivait encore, 1689.

JEAN-BAPTISTE,
mort sans descendance, puis que ses sœurs furent héritières.

III. ANDRÉ (fils aîné),
fit ses études à Orléans et mourut jeune, avant 1635, sans lignée.

MARIE.
Elle épousa, contrat dotal du 23 février 1632 (Arch. Thuyset et Savoiron), N^o François de Coysia, seig^r de Jarsagne. Elle reçut à compte de ses droits la rente de Sauterens et Montrottier, avec ses livres terriers. Elle vivait encore le 10 décembre 1679 (Arch. Savoiron), jour où elle transigea avec les N^{os} Berguère. Fut légataire de sa tante Muratore.

LOUISE,
filenaturelle. Son père lui légua 500 florins, et 300 à Catherine N. N., sa mère.

LOYS (DE) (JAQUEROD)

BARONS DE LA BÂTIE-CHOLEX, SEIGNEURS DE BONNEVAUX, COLLONGES-SOUS-BELLERIVE,
DU CREST, DE MERLINGE, FONBONNE, ETC.



P. d'azur au demi-vol d'or, au croissant d'argent en pointe. Preuves de noblesse du 29 septembre 1569 (Reg. 8, Pat. Sav., p. 187, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

N. B. C'est très inexactement que l'héraldiste officiel a dit au lieu de demi-vol : aile !



La croyance commune en Chablais et au pays de Vaud est que les Loys d'Évian sont de la même race que les Loys de Lausanne. J'ai, dans mes Archives de Thuysset, des actes solennels de famille, de l'an 1670, par lesquels les deux maisons se reconnaissant issues de la même souche, s'associent et conviennent, en cas d'extinction de l'une des branches, que ses biens passeraient à l'autre. Le 6 janvier 1602, les seigneurs de Loys de Bonnevaux reçoivent une attestation comme quoi ils étaient de l'ancienne maison des N^{es} de Loys de Villardin de Lausanne (1), etc. Tradition commune, titres d'association, reconnaissances, tout cela est fort respectable, mais ne saurait m'empêcher d'exprimer mon opinion en toute indépendance. Comment concilier cette origine commune avec le fait absolument certain que le véritable nom de la famille d'Évian était Jaquerod ? Ils n'ont pas porté d'autre nom jusqu'au XVI^e siècle : à dater de cette époque, ils commencent à être dits Jaquerod-Loys : plus tard, Jaquerod est tombé en désuétude et il n'est plus resté que Loys.

Le nom de Jaquerod est fort ancien dans le pays de Gavot. Dès le 23 août 1366 (Arch. Marin), je trouve des Jaquerod à Maxilly, tenanciers des Blonay. Dans des reconnaissances d'avril 1403 (Arch. Thuysset), en faveur du monastère d'Abondance et de Rév^{me} Père en Christ Girard du Pas, son abbé, je relève celle de Perrier *Oyt* ou *Oyc* alias *Jaquerodi*, d'Évian, administrateur de Colet, Peronet et Mermette, ses enfants, nés de lui et de Colette, fille de feu Jaquemet *Generodi*, sa feue femme, pour des biens à Marvaux, provenant de l'*albergum* de Jean de Marcleys et de la succession de ladite Colette, etc.

(1) Dans son testament de 1631, Jacques de Loys, seigr de Bonnevaux, mentionne les N^{es} de Loys de Lausanne « issus d'une même souche, noms et armes », qu'il ne substitue pas à ses héritiers parce qu'ils « ne sont plus de l'église romaine ».

Rien n'est plus commun en notre pays que ces doubles prénoms ou surnoms : *Oyt* alias *Jaquerod*, ou *Jaquerodi* alias *Oyt*, c'est la même chose. Ce prénom *Oyt*, avec l'article déterminatif *l'Oyt*, est peut-être la cause putative de Loys (1), d'où pourrait découler la bonne intention ou prétention de descendre des Loys du pays de Vaud et tout naturellement d'en prendre les armes. Dès 1536, ils brisaient ces armes d'un *croissant*, en pointe, croissant qui est allé rejoindre les vieilles lunes avec le nom de Jaquerod.

Pour être impartial, ajoutons encore les notions suivantes : Mess^{re} Jean Loys (Loysius) possédait une maison à Évian, où est passé un acte, le 9 mars 1506 (Titres Eschavannes) ; en 1511, Mess^{re} Étienne Loys (2), *Loysius*, D^r en droits, était juge d'Évian et Féterne pour François de Luxembourg, Vic^e de Martigues, seigr d'Évian, Féterne, Vevey, Tour de Peilz et Monthey. Ces deux personnages étaient peut-être de la noble famille vaudoise. L'un d'eux a-t-il adopté ou nommé héritier un Jaquerod ? un mariage a-t-il été contracté avec une fille de ces Loys par un Jaquerod, qui aurait eu ainsi un prétexte pour ajouter ce nom au sien ? Je ne le crois pas ! L'acte d'adoption, l'héritage, le mariage ne sont pas connus et, certes, Thomas Jaquerod, dans ses innombrables écritures, dans son *Livre de raison* que je conserve, n'aurait pas oublié ce fait si important pour sa famille.

Quelle que soit l'origine de ce nom de Loys, passons à celui de Jaquerod. Égrèze Jean *Jaquerodi*, notaire, exerçant son art en 1485, mort avant 1495, fut père d'Égrèze Étienne *Jaquerodi*, notaire de 1495 à 1538. Celui-ci fut père d'Égrèze Thomas *Jaquerodi*, également notaire de 1536 à 1538. C'est lui, le premier, qui commença à s'intituler noble et Égrèze : il avait déjà une targe avec les armes des Loys, plus le croissant (3). Il s'intitulait noble soit à cause de ses fonctions de châtelain admodiaire des revenus d'Évian et Féterne pour François de Luxembourg, soit comme bourgeois d'une ville douée de franchises, soit à cause de son mariage avec une fille noble vaudoise (pas une Loys). Dans de nombreux actes, il se dit noble et Égrèze et fils d'Égrèze Étienne *Jaquerodi*. Dans son testament de 1567, il prélève à N^e Nicolas (l'*Égrèze*, qualificatif exclusif de noblesse à cette époque commence à tomber), son fils, « omnia universa et singula sua... » [ici une main pieuse, mais insuffisante, a gratté avec le canif plusieurs mots, mais pas assez pour m'empêcher de les lire] « *prothocolla tam sibi propria quam sibi concessa* ubilibet existentia cum honoribus et oneribus in talibus haberi « percipi et supportari solitis ». Enfin, ce même Nicolas reçut des Patentes de noblesse le 29 septembre 1569, où il est dit simplement Nicolas Jaquerod d'Évian.

Il résulte de ces données authentiques que, pendant les quatre premières générations connues, le véritable prénom était Jaquerod : que, pour admettre l'origine commune, il faudrait remonter antérieurement à Égrèze Jean Jaquerod, notaire, qui vivait encore en 1485. Après trois générations, ayant exercé l'art « mécanique » du notariat, des Patentes régulières ont consacré une noblesse qui jusqu'alors ne pouvait être qu'une noblesse municipale ou de courtoisie.

Avec le produit de ses protocoles et de ceux qui lui avaient été concédés, Thomas Jaquerod paraît avoir acquis une grande aisance. Il acheta en 1555, des Menthon, la maison-forte (déjà ruinée) et seigneurie de Bonnevaux, alors de la paroisse de Vacheresse ; en 1556, de Marie de Duyn, dame de Vuflens-sur-Morges, une tour carrée blanche avec murs, maisons et jardins à Évian, au bord du lac, maintenant, je crois, Fonbonne (Voir pour Fonbonne l'article LA MARE, page 333, article de PIERRE et note 1) et une quantité de biens aux environs d'Évian (4).

Ses descendants achetèrent plus tard la seigneurie de Bellerive, la baronnie de la Bâtie-Cholex, la maison du Crest ou Boncrest, près Lugrin, etc., etc.

Les N^{es} de Loys ont formé l'une des familles les plus considérables d'Évian : elle s'est éteinte vers la fin du XVIII^e siècle. Ses biens sont passés aux Blonay de Sainte-Claire et après ceux-ci aux Saxel (5).

(1) S'il n'était impossible de le dire honnêtement en français, je donnerais des exemples bien plus extraordinaires de formations de nom de famille. Les étymologistes qui s'épuisent en combinaisons aussi vaines que pénibles, doivent chercher la véritable étymologie dans les vieilles chartes et la vieille orthographe, dans la prononciation patoise que les folkloristes dénaturent sous prétexte de rendre le son par l'écriture, mais très illogiquement, car ce n'est pas le patois qui est baroque, c'est leur manière de l'écrire.

(2) Il ne doit pas être confondu avec Égrèze Étienne Jaquerod, son contemporain, notaire. Voir le TABLEAU I.

(3) C'est cette targe que je reproduis au n^o 282, très considérablement grossie. Le port de ces armes bourgeoises n'est pas une induction en faveur de la communauté d'origine, puisque Thomas Jaquerod les portait en 1536 et qu'ayant été le premier à ajouter au sien le nom de Loys, il devait prendre les armes correspondant à ce nom : armes qui furent conservées à la famille dans les Patentes de noblesse de 1569.

(4) Leur ancienne maison paraît avoir été entre l'église paroissiale actuelle et le port d'Allinges. J'y ai vu, dans ma jeunesse, le blason de Thomas, comme ci-contre au n^o 282.

(5) C'est de la succession de M^{me} veuve de Saxel que j'ai acheté une quantité considérable de papiers et documents provenant des Loys, dont j'ai cédé tout ce qui concernait Genève à MM. Boissier et Dufour.

Egrège JEAN JAQUEROD, notaire, bourgeois d'Evian, avec Claudine, sa femme, reçoit quittance, le 7 déc. 1585 (*), du prix de rachat de cens qu'ils devaient à la Chapelle des SS. Michel et Jean-Baptiste de l'église d'Evian, relevant du patronage des N^{os} de Varax. Mort avant 1495.

Egrège AMÉDÉE JAQUEROD, notaire public et ducal, reçoit un acte le 10 juill. 1531 (Titres Eschavannes). Probablement le même qui était mort avant le 7 mai 1536.

Egrège ÉTIENNE JAQUEROD, notaire, épousa : 1^o contrat de mariage du... août 1495, Aymée, fille d'Egrège Thomas Du Nant, notaire, bourgeois d'Evian et d'Honnête Henriette, fille de feu Guillaume de Genève alias Barbori; cette dernière teste, le 19 avril 1505, en faveur de Thomas Jaquerod, son petit-fils. Aymée, morte 26 avril 1500. 2^o contrat dotal du 29 mai 1502, Claudine, fille de feu Pierre Treynon, bourgeois d'Evian, morte en couches de Jacques (le cadet), le 10 juin 1511. Egrège Etienne mort le 7 octobre 1539.

JACQUES (1^{er} lit), né le 16 août 1496, mort avant sa mère, le 14 mars 1497.

comme notaire le 16 octobre 1538 (Titres Eschavannes)

Egrège THOMAS JAQUEROD, notaire. Est déjà quelquefois qualifié noble : ainsi, dans un acte qu'il reçoit comme notaire le 16 octobre 1538 (Titres Eschavannes) et dans un acte du 7 mai 1536, il est simplement nommé Egrège Thomas Jaquerod, notaire. Le 25 mars 1532 (Titres Eschavannes), comme châtelain et adjudicataire des revenus d'Evian et Féterne pour François de Luxembourg, seigr^r desdits lieux et Vic^e de Martigues, il ratifie un acte passé en 1531 par Amédée Jaquerod, notaire ci-dessus. Thomas était fils du premier lit et naquit le 17 juillet 1498. « Anno a nativitate domini m^o xx^o primo et die dominica post festum beati Anthonii in Janua-rio, ego Thomas Jaquerodi filius » (nobilitis et : ces deux mots ajoutés en dessus d'une autre encre) « Egregii viri Stephani Jaquerodi et Ayme filie quondam Egregii Thome de Nanto de Aquiano duxi in uxorem. Nobilem Katherinam filiam nobilium Petri de Castro de Morgia Castellani Aquiani et Fisterne et Johanne Massonaz conjugum ». Le 6 mars 1555, il achète de François et Jacques, fils de feu Jean de Menthon-Rochefort, coseigr^r d'Aubonne et Brusilly, la maison-forte en ruines, avec cours, places et jardins, etc., à Bonnevaux, paroisse de Vacheresse, avec juridiction omnimode, pour 280 écus d'or sol. Dès lors, il se qualifie noble et seigr^r ou coseigr^r de Bonnevaux. Le 19 mars 1556, il achète de Vincent de Thores, seigr^r de Rougemont, comme mandataire de Marie de Duyn, dame de Vuflens-sur-Morges, une tour carrée blanche, avec murs, jardins, maisons à Evian (très probablement Fonbonne), pour 500 florins. Il teste (N^o et Egr^o Thomas Jaquerod, certainement encore notaire), en juin 1567. Voir des détails sur ce testament où il dispose de ses protocoles notariaux au troisième paragraphe du n^o 283. Sa targe est figurée, p^o 282. Voir note 3, p^o 283. Mort avant 1570.

LOUISE, fille donnée. Contrat d'entree en religion chez les Clarisses d'Evian, du 20 juin 1573.

ANDRÉE, née le 12 déc. 1519, à Féterne (la peste régnant à Evian). Elle ép., en 1545, Jean-François CHRISTIN, dit Totemps. Viraient encore en 1577 (1).

MICHELLE (fille aînée) (sic), née le 3 fév. 1525, morte le 21 mars suivant.

FRANÇOIS, né le 17, mort le 20 janvier 1527.

GEORGINE, née le 14 déc. 1527, morte deux jours après l'entrée des Vallaisans en Chablais.

I. N^o NICOLAS JAQUEROD, d'Evian, reçoit des Patentes de noblesse le 29 septembre 1569 (Reg. 8, Pat. de Savoie, Arch. Chambre des Comptes de Turin, n^o 487) : on lui donne les armoiries qui sont figurées au n^o 282, déjà portées par son père. Né le 13 janvier 1534, mort le 8 janvier 1606, ayant testé le 22 mars 1600 : il veut que ses funérailles soient faites modestement, sans pompe « selon nostre petite calité ». Il fut le premier à être presque toujours qualifié de Jaquerod Loys, seigr^r de Bonnevaux, et c'est à lui que remontent les Preuves de 1723, faites par ses descendants, marquées par de doubles traits. Il épousa, contrat dotal du 7 septembre 1566, D^{ne} Françoise, fille de N^o François de Vigny. Il acheta de N^o Petrequin de Vigny, sa belle-sœur, femme de N^o François Lullin de Saint-Gergues, la moitié du fief de Vigny, cens, hommes, hommages, etc., de franc alleu, le 20 septembre 1567, et revendit ce fief entier, dont l'autre moitié appartenait à sa femme, le 8 octobre 1573, à N^o François et Louis de Sales. Le 19 janvier 1599 (voir plus bas) (Titres Eschavannes), il acheta, des N^{os} Du Nant, tous leurs droits, cens, rentes, hommes et hommages dans la juridiction de Maxilly et environs. Il ne parait pas s'être servi, comme notaire, des protocoles à lui légués par son père. Les *Seconds Traits* disent qu'il était capitaine de 100 hommes de pied pour S. A. R. et pour la garde d'Evian. Sa veuve testa le 26 février 1616.

MAURICE (2^e fils), né le dimanche des Bordes, 1569, tué en 1590, dans une rencontre avec les Genevois, près de Monthoux.

CATHERINE, née en 1571, morte de la peste en 1588.

JEAN-FRANÇOIS, né le 30 sept. 1572, mort en seigneurie d'une Compagnie le 27 août 1606. A été co-héritier de son père.

GEORGINE-FRANÇOISE, née le 8 décembre 1573, épousa : 1^o le 28 avril 1597, N^o Jean-François Christin, de la Tourvière, mort de la peste douze jours après son mariage ; 2^o avant 1600, N^o Pierre du Crest de Cruselle, bourgeois d'Evian, conseiller de S. A., lieutenant du juge major de Chablais, seigr^r de la Croix. Légataire, testament 1616. Mort à cinquante ans environ, le 4 août 1626 (Reg. Par. d'Evian).

GABRIELLE, née le 31 décembre 1574, ép. N^o Gabriel Gollieux, veuve avant 1600. Teste le 2 février 1643.

II. N^o NOEL-GASPARD JAQUEROD-LOYS, né le 21 décembre 1567, seigr^r de Bonnevaux et du Crest. Le 28 avril 1597 (Titres Eschavannes), son père promet de lui rembourser 1,000 ducats de Milan, avancés pour faire nommer son frère Robert prieur de Chesne et pour une partie de la dot de sa sœur Gollieux, et lui assigne pareille somme due audit Nicolas par les N^{os} Du Nant. Noel-Gaspard était alors capitaine pour S. A. au fort de Sainte-Catherine. Le 19 janvier 1599 (*Ibid.*), il était capitaine et sergent-major au fort des Allinges, il acheta, avec son père, des N^{os} Du Nant, la maison-forte du Crest, avec appartenances et dépendances dans la paroisse de Lugrin, avec vignes, prés, granges, etc., etc., aux environs. Il épousa : 1^o en 1594, D^{ne} Françoise de Conlens, veuve du seigr^r de Vaulbonnet (*sic*), tous deux du Graisivaudan. Elle vivait encore en 1600 ; 2^o contrat de mariage du 30 janvier 1603, Jacqueline, fille de N^o Pierre de Rochette (et de N^o Gasparde Portier : Luc de Lucinge). Elle teste, le 20 ou 21 novembre 1631 (elle se dit veuve Salluard et dudit capitaine Noel-Gaspard), voulant être enterrée dans l'église de Lugrin, dans le tombeau de Françoise de Conlens, première femme de son mari et d'autres de leurs enfants. Testament ouvert en 1644. Lui, mourut le 23 octobre 1614, à Verceil, capitaine et lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Philibert de Laudes. (Il était, en 1594, capitaine pour S. A. au fort de Morestel, ce qui explique son premier mariage).

LUCRÈCE, religieuse Bernardine à la Roche. Contrat dotal, 24 janvier 1631.

N^o VESPASIE (2^{me} lit), mort à Turin, le 1^{er} septembre 1625, archer de la Garde.

III. N^o CLAUDE-ANTOINE (1^{er} lit), né en 1596, mort dans les armées de S. A., à Verceil, en 1616.

(*) N. B. Toutes les dates non suivies d'autre marque de provenance, sont prouvées par des documents ou les livres de raison tenus par Nicolas et Thomas Jaquerod, Arch. de Thuysy, et d'un livre de raison tenu par Jacques-Louis, Arch. la Serraz.

(1) Dans le livre de raison où Thomas inscrit la naissance de ses enfants, il met, cinq ou six fois, cinquante né, septième née, etc. Ces dates concordent avec ces indications. Mais puisqu'il commence par André *quatrième* né, il a omis quatre enfants sur les dix-neuf, sans compter la fille naturelle. Même ici, les doubles noms sont omis ou portés tour à tour. Dans son testament de 1567 (où il n'est jamais question du nom de Loys), N^o et Egr^o Thomas ne mentionne qu'un fils et cinq filles. Le testament est fait à Evian, dans la salle de la maison où habite le testateur « eodem testatore sedente super quodam scranno ad mensam prope fenestram ». Nous avons donné au n^o 283 d'autres détails sur ce testament.

PÉRONNETTE, née en octobre 1502, morte le 15 mai 1509.

MERMETTE, née le 15 mars 1504, morte le 4 août suivant.

ANTOINE, né le 9 novembre 1506, mort le 11 mai 1507.

ANTOINE, né le 23 janvier 1508.

ROLINE, née le 9 janvier 1510.

JACQUES, né le 10 juin 1511, mort le 15 avril 1512.

MICHIE, née 9 novembre 1531, ép. : le 27 janvier 1547, N^o et Egr^o Pierre du Crest ; 2^o N^o Aymon Syndic, d'Aise. Teste 18 avril 1606, en fav^r de ses neveux ci-dessus, et mourut, le 21 mai 1612, de vieillesse, dit le Livre de Raison.

MICHELLE, née le 3 juill. 1535, morte le 14 mai (sic) de la même année (*sic*).

GUILLAUME, né le 12 décembre 1536.

GASPARD, né et mort en 1538. Sont morts jeunes.

DOMINIQUE, né le 4 décembre 1540.

GEORGINE, née le 11 janvier 1543, épousa, en avril 1560, N^o Georges Yos du Nant, d'Evian.

ÉTIENNETTE, née le 22 avril 1543, épousa, en 1560, N^o Pierre, fils de N^o Antoine Querlaz d'Evian. Vivait encore en 1573.

CATHERINE, née le 19 juillet 1548, morte le 9 janvier 1612. Épousa : 1^o N^o Petre-mand, fils de feu N^o Mermet de Bonnet, d'Evian, contrat dotal du 1^{er} octobre 1570, dont elle eut un fils, N^o Petre-mand ; 2^o N^o Jean, fils de N^o Jean Grep^t de St-Jean-d'Aupis, bourgeois d'Evian.

JEAN-LOUIS (15^e enfant, voir note), né le 25 août, mort le 2 novembre 1550.

ANNE, née 7 septembre 1580. Morte de la peste à Evian en mai 1588.

PÉRONNE-PHILIBERT, née le 14 juin 1583.

FRANÇOISE, née le 14 juin 1586.

N^o JACQUES LOYS, né le 20 janv. 1576, coseigr^r de Bonnevaux et Miserave. Il acheta Saint-Martin, rière Merlinge, de N^o Antoine de Sessel, le 9 décembre 1608.

PERNETTE-CATHERINE, née le 16 juin 1589, religieuse Clarisse à Evian 1616. Étant abbesse en 1638.

JEANNE-FRANÇOISE, née le lundi de Pâques 1588, religieuse Clarisse à Evian. Morte en 1614.

N^o PIERRE, né 20 juill. 1584. Capucin sous le nom de P. Jean-Baptiste d'Evian. Gardien du Couvent de Chambéry en 1631. Il teste à Avignon, le 22 juin 1612, en faveur de sa mère et de ses frères.

Mes^{rs} ROBERT, né 20 août 1577, Prieur de Chêne en Semine de l'Ordre de Saint-Benoit.

N^o JEAN, né 30 avril 1592. Capucin (sous le nom de Fr. Martial), teste avant sa profession, le 2 septembre 1627, en faveur de son frère Robert. Mort Capucin à Sion en Vallais.

1609 (dépendance de Compois, d'où vient le nom de seigr^r de Merlinge), il rachète, des N^{os} de Sales de Brens, le fief de Vigny, le 23 juin 1629, qu'avait vendu son père. Il était, en 1600, cheval-léger de la compagnie du M^o de Pierre-charre, il fut plus tard capitaine entretenant du château de Chambéry et capitaine de la ville d'Evian. Il épousa : 1^o contrat de mariage du 3 juin 1604, D^{ne} Marie, fille de N^o et P^o Laurent de Normandie, de Noyon en Picardie. Elle teste, le 14 janvier 1626, en faveur de son mari, codicile le 11 avril 1636, meurt le lendemain dans leur maison de Merlinge, sans enfants, et fut entermée le 13 suivant, dans l'église de Genève, sa mère : 2^o Balthazarde de Grailly, fille de feu Pierre, seigr^r de Veigy, et de son épouse, elle déclare en son testament qu'elle n'est pas de l'église romaine. Il teste : 2^o le 2 avril 1638, en faveur de l'enfant que Balthazarde, sa deuxième femme pourrait lui donner (elle était enceinte) et à défaut ou si Dieu ne lui donne pas vie (ce fut le cas), maintient les dispositions de son premier testament. Il codicilla encore le 2 et mourut le 6 mai 1638.

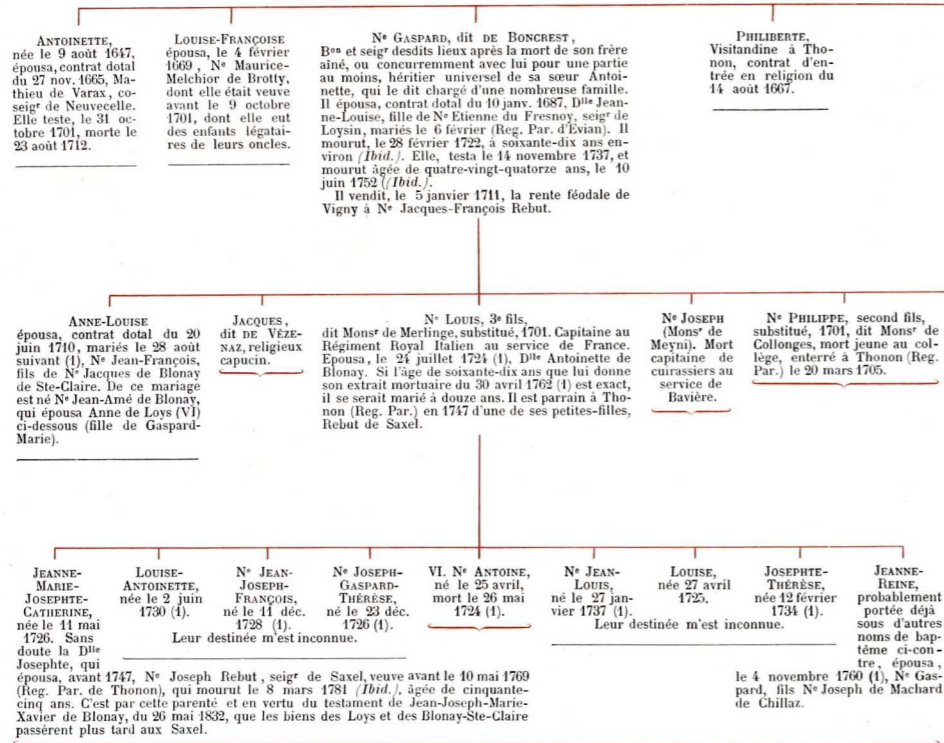
N^o JACQUES, deuxième fils du deuxième lit, CONTINUA LA FAMILLE. — Voir sa DESCENDANCE AU TABL. II.

GEORGINE-BÉNIGNE, épousa, le 2 janvier 1648, N^o Barthélémy Tornier. Elle, née 1606, vivait encore 1662.

N^o PHILIBERT, Lieutenant d'infanterie, mort à Avigliana avant la fin du siège, testa *more militari* en septembre 1630, en faveur de son frère Jacques.

N. B. — Comme au tableau précédent, toutes les dates sans marque de provenance sont prouvées par des documents de mes Archives de Thuyset.

- (1) Registres Paroissiaux d'Evian.
 (2) Il acheta également, par acte du même jour, les droits qu'avait sur la seigneurie de Belleville N° Georges de Plonjeon et Jeanne de Pluvier, sa femme.
 (3) Il scella un testament de Jacques de Blonay-Sainte-Claire, de 1703, de son sceau : les armes de Loys, accolées à un écu écartelé de... au sautoir de..., et de... à la fleur de lys de...
 (4) Il fut héritier de Jacques de Loys, son oncle (Voir TABLEAU I), qui avait hérité de Marie de Normandie, sa première femme. Un des autres maris de celle-ci, Jacques de Vauclair, avait acheté des deniers de sa dite femme, en 1695, un bien avec maison à Fonsbonne, près Aubenas. Jacques a dû transporter le nom de Fonsbonne à sa grande maison de la Touvière d'Evian.



A. — Autres enfants de Philippe de Loys (IV) et d'Antoinette de Varax (Reg. Paroissiaux d'Evian) :
 LOUISE, née et morte le 16 janvier 1701 ; — LOUISE-JOSEPHE, née le 21 octobre 1704 ; — JACQUES-LOUIS, né le 27 octobre 1705, mort jeune ; — LOUISE-THERÈSE, née le 3 janvier 1713, morte le 10 mai 1717 ; — THERÈSE, née le 22 août 1716, religieuse à la Visitation de Thonon, contrat d'entrée en religion du 24 septembre 1731 (Arch. Thuyset).

B. — Autres enfants de Gaspard-Marie de Loys (V) et de Marie-Pétronille Le Jeune (Reg. Paroissiaux d'Evian) :
 MARIE, née le 16 juillet 1722, teste le 26 juillet 1762 (Arch. Thuyset) ; — ANTOINETTE-CHARLOTTE, née le 7 décembre 1734, morte en 1805 ; — JOSEPHITE-PERONNE-CHARLOTTE, cohéritière universelle de sa sœur, 1762, teste elle-même le 9 avril 1774 (Arch. Thuyset), morte à quarante-cinq ans, le 25 septembre 1776 ; — ANTOINETTE-JOSEPHE, née le 23 mai 1736, cohéritière universelle de ses sœurs, 1762-1774 ; — GASPARD-JACQUES-PHILIPPE (fils de feu Gaspard-Marie), avocat au Sénat de Savoie en 1767 (Reg. Par. de Thonon), reconnut, le 8 juillet 1776 (*Fiefs*), la rente féodale dite de Marvaux, rière Thollon, Lugrin et Saint-Paul, plus la rente féodale dite de Prévost ; légataire, en 1762, de sa sœur. Est mort sans descendance le 27 août 1804 ; — LOUISE-THERÈSE, épouse, le 28 décembre 1756 (Reg. Par. de Thonon) ; Specte^r Jean-Claude Pison ; cohéritière universelle de ses deux sœurs, 1762-1774 ; morte à Thonon le 1^{er} juin 1789 (Reg. Par.) ; — GASPARD-JEAN-ANTOINE-VINCENT-XAVIER, légataire de sa sœur, 1762, chanoine de Genève, curé-archiprêtre de la Muraz, 1760, installé curé de Brens le 14 avril 1766, l'était encore en 1777, et devait l'être encore au commencement de la Révolution.

Non classés : JEAN-ANTOINE DE LOYS DE MERLINGE, garde du corps de S. M., mort à quarante-cinq ans, le 7 octobre 1775 (Reg. Par. d'Evian) ; — FRANÇOIS DE BONNEVAUX, enterré à Thonon (Reg. Par.) le 7 décembre 1745.

TABLEAU II.

III. N° JACQUES DE LOYS.
 Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I.
 (A dater de ce degré, le nom de Jaquerod disparaît presque totalement). Né le 21 octobre 1610, seigr de Bonnevaux, Miserave (ou Miserans), du Crest de Lugrin, Merlinge, Collonges-sur-Bellerive, de la maison-forte de Fonsbonne en la Touvière d'Evian (4), de Boncrest, etc., B^{ne} de la Bâtie-Cholex qu'il acheta, château avec ses fossés, artifices, etc., terre, mandement, juridiction, seigneurie et baronnie le 30 mai 1683 (érigée en baronnie le 15 février 1697), avec mère et mixte empire et omnimode juridiction, haute, moyenne et basse, de Claude-Alexandre de Faucher, M^{re} de Lullin, située dans la paroisse de Meynier, plus une rente féodale rière Meynier, Choulex, Collonges, Villagrard et Compois. Prix : 26,000 florins. Il acheta, le 2 février 1666, la seigneurie de Belleville, du colonel Antoine de Renaud, pour 6,300 ducats (2). Suivant Luc de Lucinge, il commanda (lieutenant-commandant) un régiment de Carabins au service de l'Empereur, en Allemagne. Il épousa, contrat dotal du 17 août 1639, Marguerite de Coysia, fille de Loys, seigr de Jarsagne, deuxième président au Souv. Sénat de Savoie. Il testa, âgé de soixante-seize ans, le 27 mai 1688, cassant un testament précédent, du 6 ou 16 avril 1684, etc., et mourut le 27 novembre 1686. Elle, morte 30 décembre 1673 (Reg. Par. d'Evian).

IV. N° LOUIS DE LOYS (fils aîné), héritier universel, 1686, B^{ne} et seigr desdits lieux, dit de Merlinge. Il épousa, contrat dotal du 30 juin 1670, D^{ne} Josette, fille de N° Pierre de la Mar et d'Anne de Sainte-Colombe. Il testa, le 30 septembre 1687 : usufruit à sa femme ; légua à Philippe, son frère, tous ses biens de la Drance en ça, excluant Abondance, Vacheresse, Bonnevaux, Miserave, Fonsbonne. Nommé héritier universel, son frère Gaspard, lui substituant ledit Philippe. Mort sans lignée le 16 novembre suivant.

GABRIELLE, religieuse Annonciade à Thonon, contrat d'entrée en religion du 14 novembre 1666.

N° PHILIPPE (3). Il était gentilhomme archer de la Garde de S. A. lors du testament de son père, qui lui légua le château du Crest-sur-Lugrin et biens en dépendant et la seigneurie de Marvaux (1686). Malgré les termes du testament de son frère aîné (1687), je le trouve qualifié de B^{ne} de la Bâtie-Cholex, seigr de Bonnevaux, Merlinge, Collonges-sur-Bellerive, etc., ce à quoi il n'avait probablement pas droit. Il épousa, contrat dotal du 30 septembre 1638, mariés le 18 novembre, D^{ne} Antoinette de Varax de Planaz. Il testa, le 17 février 1716, laissant l'usufruit à sa femme. Substituant à ses fils les fils de Gaspard, son frère. Il mourut le 3 et fut enterré le 4 mars 1716 (Reg. Par. d'Evian). Elle, teste le 8 mai 1717.

LOUISE, épouse N° Simon de Seysel, contrat dotal du 12 juillet 1683 ; d'où vint Jacques de Seysel, légataire au testament de son oncle, 1687.

V. LOUIS-AMÉDÉE, B^{ne} de la Bâtie-Cholex, fils aîné, héritier universel de sa mère. Officier au Régiment des Gardes. Il épousa Louise-Gabrielle de Raigecourt, chanoinesse de St-Pierre-de-Metz, fille de Mess^r Bernard, C^{te} de Bremoncourt, etc., et d'Antoinette de Gourmay. Elle mourut à trente ans environ, le 24 août 1721 (Reg. Par. de Meynier). Il était premier syndic d'Evian en décembre 1724 (Arch. Loëx), mourut à Merlinge, le 8 juin 1753, âgé de soixante-quatre ans.

ANTOINE-GUILLAUME, né le 12 juillet 1702, mort avant 1716.

N° GASPARD-MARIE, seigr du Crest, Marvaux et Gresier, héritier universel de son père. Il épousa, le 8 octobre 1722 (1), D^{ne} Marie-Pétronille, fille de N° François-Ignace Le Jeune, gouverneur du fort des Allinges et de D^{ne} Aymée, fille de N° Pierre-Laurent, seigr de Prévost et Gresier, et de D^{ne} Claudine de Rivaz. Leur contrat dotal est du même jour. Ils vivaient au château du Crest, paroisse de Lugrin. Lors du testament de son père, 1716, était le seul fils restant. Elle, morte veuve à soixante-douze ans, le 27 septembre 1775 (1). C'est à lui que s'arrêtent les Preuves de 1723.

N° PIERRE-JOSEPH, né le 23 août 1703, mort avant 1716.

Voir en A d'autres frères et sœurs.

VI. N° LOUIS-GASPARD-PHILIPPE-ANTOINE, B^{ne} de la Bâtie, seigr de Bonnevaux, Meynier, Collonges-sur-Bellerive, etc. Il signe avec son frère un acte en 1744. Mort le 31 octobre 1755 (Reg. Par. de Meynier), probablement sans alliance et sans descendance. Son cousin germain, Dom François-Joseph-Antoine (fils de Gaspard-Marie), fut son héritier en vertu d'un testament du 30 août 1753. Voir son ARTICLE.

ANNE-FRANÇOISE, morte le 26 août 1721 (Reg. Par. de Meynier).

ANNE-LOUISE épouse, le 12 juillet 1757 (1), N° Jean-Amé de Blonay-Ste-Claire, fils de N° Jean-François de Blonay-Sainte-Claire et d'Anne de Loys de Bonnevaux, portés au degré V. Elle mourut le 11 septembre 1786.

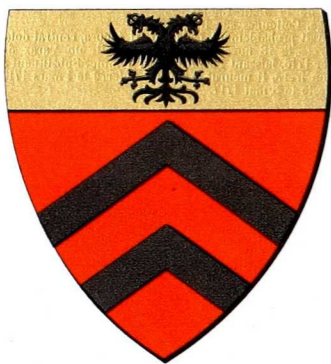
VI. GASPARD-AMÉ-JOSEPH-MARIE (fils aîné), né le 8 septembre 1725 (1). Lieutenant dans le régiment de Savoie cavalerie en 1662. Je ne lui connais ni alliance ni postérité. Mort probablement avant le testament de sa sœur, 1762, et sans descendance.

Dom FRANÇOIS-JOSEPH-ANTOINE, né le 25, baptisé le 26 décembre 1727, Chevalier de justice et Commandeur des SS. Maurice et Lazare (Ses Preuves, Arch. Thuyset), il est dit âgé de cinquante-deux ans aux Preuves de Malte-Monthoux auxquelles il figure comme témoin, 1781. Capitaine au Régiment de Savoie, héritier de son cousin germain Louis-Gaspard-Philippe-Antoine, baron

de la Bâtie, etc. ; légataire de sa sœur Marie (1762. Voir en B). Le 24 février 1776 (*Sommaire des Fiefs*), il passe reconnaissance pour le fief de Bonnevaux. Le 8 juillet suivant (*Ibid.*), il reconnaît tenir du Prince une rente féodale ni dénomination (en suivant la reconnaissance de Nicod à feu Hugues de Rovoree, du 20 janvier 1461), acquise par Gaspard de Loys des frères François et Amé Du Fresnoy par contrat du 9 juillet 1694, Tavernier, notaire : ledit François Du Fresnoy, droit ayant de N° Jean-Etienne Grept, son aïeul maternel, qui l'avait acquise de N° Pierre Perroudet, le 11 septembre 1627 ; plus, en suivant les reconnaissances des seigneurs de Genève-Lullin, la baronnie de la Bâtie-Cholex, à lui appartenant comme héritier de Gaspard-Philippe-Antoine de Loys (son père : cela me paraît une erreur évidente), par testament du 30 août 1753 : ledit Gaspard-Philippe-Antoine, droit ayant d'Amédée de Loys, qui était fils de Gaspard, droit ayant de Jacques de Loys, en vertu de l'achat fait par ce dernier de Claude-Alexandre de Faucher de Genève-Lullin, par contrat du 30 mai 1683, héritier d'Albert-Eugène de Genève-Lullin, etc., érigée en baronnie en faveur de Gaspard de Genève, le 15 février 1607 ; plus la terre, seigneurie et maison-forte de Belleville, avec rentes féodales, provenant de la même succession précédente. Il mourut le 8 et fut enterré le 10 avril 1793 (Reg. Par. d'Evian), étant le dernier du nom, autant que je peux le croire, car les Archives de Loys, en ma possession, ne contiennent rien de plus que ce que je consigne ici, et ne m'ont pas renseigné exactement sur les actes en vertu desquels leur succession est passée aux Blonay de Sainte-Claire qui, dans des procès, 1832-1833, se disent héritiers bénéficiaires par les médiates personnes d'Antoinette et Jacques-Philippe, derniers survivants, et après eux, aux Saxel.



1583. — Patentes ducales.



1688. Patentes impériales.

LUCAS ou LUCAZ

SEIGNEURS ET COMTES D'ALERY ET LA ROCHE,
COMTES DU SAINT-EMPIRE.

Armoiries concédées dans les Patentes de noblesse du 10 février 1583 (Reg. 16, Pat. de Savoie, n° 134, Arch. de la Chambre des Comptes de Turin).

D'azur au sautoir denché d'or cantonné de quatre têtes de faucon de même.

Cimier : *Un ange vêtu et orné (FRANCHI-VERNEY dit armé et ailé) d'or et d'azur.*

Devise : *SANS BRUIT, BIEN FAIRE PASSE TOVT.*

C'est par erreur que l'*Armerista* donne un *chevron* au lieu du *sautoir*.

Armoiries concédées aux Patentes Impériales du 21 mars 1688 (Archives du Souverain Sénat de Savoie et de Thuyset) : *de gueules à deux chevrons de sable, au chef de l'Empire*. Voir note 2 ci-dessous.

L'*Armerista* est inexact : 1° quand il blasonne *coupé*, etc., et de l'Empire ; 2° quand, traduisant inexactement, il ajoute que les chevrons sont *brisés* ; 3° quand il fait deux familles des de Luc, seigns de la Roche et d'Alery (de la Roque, suivant Cigna-Santi) et des Lucas de Chambéry.

On verra, au Tableau ci-contre, malgré l'origine très obscure de cette famille, anoblée en 1583, surgir à la quatrième génération Pierre Lucas de la Roche qui, en récompense de ses éclatants services militaires, obtint de l'Empereur Léopold le titre de Comte du Saint-Empire, avec rétroactivité de cent ans, pour lui, son père, son frère et leurs descendants des deux sexes à l'infini. Je traduis quelques phrases du diplôme impérial du 24 mars 1688, pour donner une idée de la vaillance de notre compatriote : « Ayant quitté sa douce patrie de Savoie, il porta glorieusement les armes contre les ennemis naturels du nom chrétien ; il suivit nos armées et se distingua surtout à la bataille livrée aux barbares à Petervaradin, en commandant des cuirassiers. Avec eux, il repoussa l'attaque de l'ennemi, et dans les faubourgs de Vienne soutenant par deux fois l'assaut de l'ennemi en lui infligeant des pertes sanglantes, il combattit avec une telle valeur, qu'il donna aux Viennois exposés à de si

imminents périls, le temps de fermer les portes de la ville par lesquelles le Turc voulait pénétrer. En récompense d'une pareille action, il avait déjà reçu de l'Empereur le grade de lieutenant-colonel, etc. ».

Par lettres du 22 janvier 1689 (*Ibid.*) de S. A. R., il fut (avec félicitations) autorisé à se prévaloir de ce diplôme, qui fut enregistré au Sénat le 28 mars suivant. Il paraît qu'il avait servi en Hollande, en France, et combattu en Morée pour les Vénitiens avant de passer en Autriche. Rentré dans sa patrie, il fut colonel du régiment de Chablais, puis de celui de Piémont ; commandant la citadelle de Verrue, où il soutint le siège de 1704 ; gouverneur de la citadelle de Turin lorsqu'elle fut assiégée par les Français. Lieutenant de maréchal, mort en ce gouvernement en 1714. Un an avant sa mort, il reçut — tout arrière petit-fils d'un procureur qu'il était — la suprême distinction de l'Ordre de l'Annonciade (Cigna-Santi, etc.).

Je ne sais pas s'il contracta mariage, à coup sûr il ne laissa point d'enfants et eut pour héritier son frère Charles-Joseph, dont le fils, Pierre-François, n'eut pas d'enfants et testa en 1755, en faveur de Hyacinthe d'Oncieu, qui devint ainsi comte d'Alery.

S. E. PIERRE LUCAS DE LA ROCHE (2^{es} fils).

né à Ruffieu en Chautagne. Son père lui légua sa légitime, plus deux cents écus d'or. Nous avons déjà énuméré les principaux traits de la carrière militaire de cet illustre guerrier, qui sauva la ville de Vienne de l'invasion turque. En récompense de tant de valeur, il fut nommé lieutenant-colonel par l'Empereur Léopold, qui lui décerna, en 1688, le titre de Comte du Saint-Empire, avec rétroactivité de cent ans, pour lui, son père, frère et descendants des deux sexes. Autorisé par L^{rs} ducales du 22 janvier 1689 à se prévaloir de ce diplôme, il fut enregistré au Sénat le 28 mars suivant. Rentré dans les États de Savoie, où il parvint, après avoir soutenu le siège des citadelles de Verrue et de Turin, au grade de lieutenant de maréchal, il reçut en couronnement de sa glorieuse carrière le Collier de l'Ordre suprême de l'Annonciade en 1713. Mort en 1714. Ses biens et titres passèrent à son neveu (2).

(1) L'une d'elles, probablement, sous le nom d'Anne-Marie, était religieuse et conseillère au couvent de la Visitation de Chambéry le 22 janvier 1670 (Titres Bonnefoy). L'autre est peut-être celle qui, sous le nom de Rév^{te} Mère Marthe Lucas d'Alery, fut nommée abbesse du Beton par brevet du roi Louis XIV, du 8 février 1693, enregistré au Sénat en 1699 (Arch. du Souv. Sénat de Savoie).

(2) Autorisé par son souverain, il est tout naturel qu'il ait pris les armoiries données par l'Empereur Léopold. Mais il ne paraît pas avoir porté les chevrons de sable sur fond de gueules constituant pourtant un glorieux *enquêr*, qui devait peut-être symboliser le champ de sang et les portes de la capitale de l'Autriche sauvées par sa bravoure. L'écu est devenu *d'argent à deux chevrons de gueules*. Est-ce le fait de l'ignorance d'un hérald d'armes offensé par *couleur sur couleur* ? Est-ce une erreur de copie de la Chancellerie ? ou des greffiers du Sénat ?

On ne comprend pas pourquoi, tout en acceptant le chef de l'Empire, on n'a pas conservé le blason concédé à l'arrière-grand-père du C^e Pierre Lucas. A-t-il trouvé des flagorneurs pour lui persuader qu'il appartenait à la famille de Luc, qui porte des chevrons ? Quoi qu'il en soit, il n'est connu, à tort, que sous ce dernier nom, et nous avons vu que deux héralds d'armes officiels, Cigna Santi (*Catalogue des chev^{rs} de l'Annonciade*) et Franchi-Verney (*Armerista*), ont sanctionné cette métamorphose.

?

N^o HUBERT LUCAS,
orfèvre ducal. Sentence en sa faveur du 6 mars 1506 (Arch. de Cour). Sa noblesse ne pouvait être que personnelle.

?

Maître JEAN-HUBERT LUCAS,
procureur et praticien au Parlement de Savoie, bourgeois de Chambéry. Le 14 novembre 1548 (Arch. de la Place), en son nom et comme curateur de Janus du Puits, son oncle, il reconnaît tenir de Louis de Seyssel, seigr' de la Serraz, à cause de sa maison-forte de Chignin, des biens à Chignin et Tormery. Il était « neveu charnel » de Janus du Puits, neveu et légataire de N^o Jean Marcet, dit du Puits, bourgeois de Chambéry. Il épousa D^{ne} Jeanne Vespre, qui vivait encore, veuve, en 1567 (*Ibidem*). Des actes sont passés, 7 janvier 1555 (*Ibid.*), 14 juin 1558 (Arch. Thuyset), dans la maison de ses hoirs à Chambéry « qui fut des du Puits ».

Hon^o GASPARD,
bourgeois et marchand de Chambéry, avec D^{ne} Hippolyte, fille de feu Pierre Berthelin, le 5 mai 1565 (Arch. d'Arroll. Minut^{re} Bertier), signe une obligation en faveur de N^o César Gros, vivant encore en 1573.

concession d'armoiries (Voir ci-contre, n^o 288, les armoiries et leur description, etc.). Par Patentes du 7 septembre 1601 (*Ibid.*), il obtient la survivance de sa charge de châtelein de Tarentaise pour N^o Bernard, son fils. Encore mentionné dans un acte du 13 décembre 1621 (Titres Bonnefoy) avec son dit fils. Par le fait de la rétroactivité de cent ans apposée aux Patentes Impériales ci-dessous (Voir l'article de N^o Pierre), il a été, sans pouvoir s'en douter, Comte du Saint-Empire.

II. N^o BERNARD LUCAS,
châtelein de Tarentaise en survivance de son père, 1601. Conseiller de S. A. et son Avocat patrimonial à la Chambre des Comptes avant le 13 décembre 1621. Il épousa D^{ne} Adriane Joly, fille de N^o Jean, seigr' d'Alery et de la Roche, Conseiller de S. A., Premier Chevalier au Sénat, ex-capitaine du château d'Annecy pour le Duc de Nemours, Adriane, qui vivait encore en 1647, hérita d'Alery et la Roche, seigneuries qui passèrent à son fils. Même remarque relative à la rétroactivité du titre de C^e du Saint-Empire apposée à l'article de son père.

JEANNE-THÉRÈSE,
baptisée le 31 décembre 1625, filleule de N^o Jean Joly, son grand-père maternel (Reg. Par.).

III. N^o FRANÇOIS LUCAS,
seigneur d'Alery et de la Roche en Chautagne, C^e du Saint-Empire par rétroactivité. Il épousa D^{ne} Charlotte de Bellegarde. Il teste le 10 mars 1674 (Arch. du S. S. de S.). Il émancipe son fils aîné en 1675 (*Ibid.*). Son testament est ouvert le 21 septembre 1689 (*Ibid.*).

FRANÇOISE,
reçoit sa légitime, 1674 (1).

IV. N^o CHARLES-JOSEPH LUCAS,
seigr' puis C^e (1699, Voir plus bas) d'Alery et de la Roche, C^e du Saint-Empire (1688), fils aîné, émancipé par son père le 17 mars 1676. Il était, en 1712, Conseiller d'Etat de S. A., Président-Vice-Bailli et Lieutenant au Gouvernement du Duché d'Aoste, et Sénateur au Sénat de Savoie. Il épousa : 1^o contrat dotal du 26 janvier 1695 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry), Marguerite de Vidonne de Novery, veuve du sénateur François Grassus. Elle teste le 12 mars 1695 (*Ibid.*) ; 2^o le 8 novembre 1695 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry), Esther-Anne d'Oncieu, fille de François, M^o de Chaffardon. En vertu de l'Edit du 22 novembre 1698, il fut inféodé des paroisses de Vieugy, Meytel, Gevrier, Seynod et Loverchy avec les revenus en dépendant, paroisses unies au château d'Alery, avec érection en Comté par Patentes du 26 mai 1699, vérifiées par arrêt du 25 juin suivant. Le 28 mai 1699 (Arch. Thuyset) il vend, à N^o Jean-Michel Pelard, la seigneurie de Seynod, avec juridiction haute, moyenne et basse. Il teste le 29 septembre 1722, et mourut peu après. Il avait hérité, avant le 10 février 1714, de son frère le général C^e Pierre.

MARGUERITE,
reçoit sa légitime, 1674 (1).

MARIE-FRANÇOISE,
baptisée le 15 septembre 1696 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry).

N^o PIERRE-FRANÇOIS LUCAS,
C^e d'Alery et de la Roche, C^e du Saint-Empire, né et baptisé le 4 mars 1744 (Reg. Par. de Saint-Léger), héritier universel de son père. Par testament du 29 avril 1755 (Arch. Thuyset), il nomma héritier Hyacinthe d'Oncieu, auquel passèrent ainsi les seigneuries d'Alery et la Roche. DERNIER DU NOM.

LUCEY (DE)

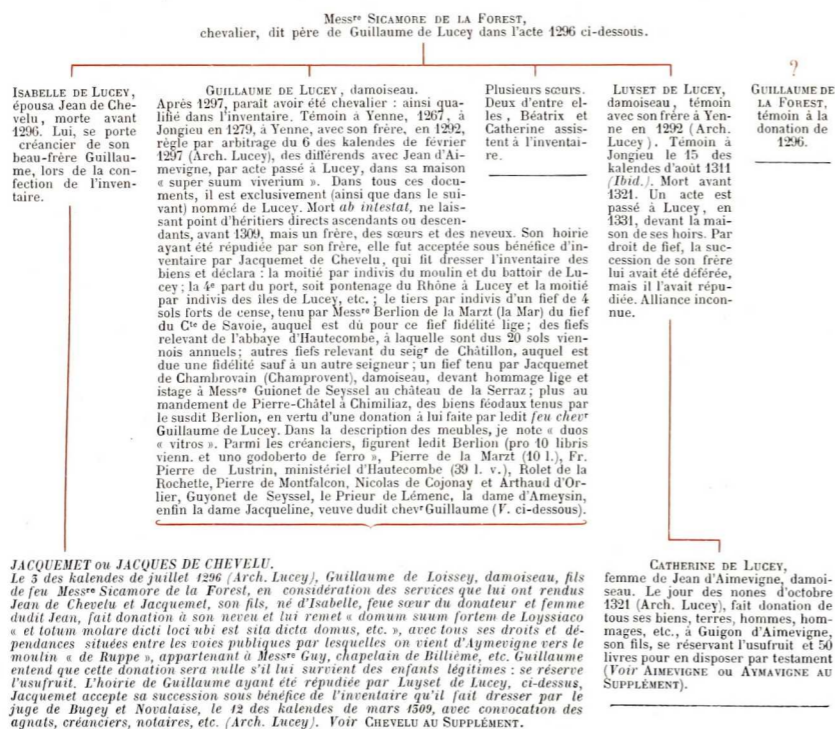
Ancienne orthographe variable : LOISSEY, LOYSSIAACUM, LOYSIACUM, LOYSSEIUM, LOYSIEU.

Blason inconnu, en table d'attente : S'ils étaient de l'estoc La Forest, ils en portaient sans doute les armes.



Nous avons inscrit au n° 427 du II^e volume, en la généalogie LA FOREST, un Sicamore de la Forest, chev^r, avec un renvoi à LUCEY (1). Il fut père, entre autres enfants, de Guillaume, lequel fit donation du château et biens de Lucey à son neveu Jacquemet de Chevelu, le 3 des kalendes de juillet 1296. Or, dans cet acte authentique, Guillaume de Lucey se dit fils de Sicamore de la Forest, chev^r : dans plusieurs autres actes, où le nom de son père n'est plus mentionné, il n'est jamais qualifié que Guillaume de Lucey, ainsi que ses frères et sœurs, tandis que dans le même acte de 1296 figure comme témoin un Guillaume de la Forest.

Nous n'avons pu, sur une unique indication, joindre ce fragment à la généalogie des La Forest : il est pourtant très admissible que les enfants de Sicamore n'aient porté que le nom du fief dont ils avaient hérité. C'est le cas de toutes les grandes familles de Savoie, qui n'ont d'autre nom patronymique que celui pris ou donné à un fief dont elles étaient investies. Sous le bénéfice de ces observations, nous insérons ici ce que nous savons des nobles de Lucey, dont le château est le même que celui de nos jours, sauf les remaniements, notamment ceux opérés par les Chevelu (2).



(1) Nous avions renvoyé au SUPPLÉMENT : les exigences typographiques me décident à utiliser cette page restant libre.

(2) Nous répétons ici que l'article publié sur les CHEVELU, fait en grande partie d'après les Manuscrits de Guichenon — auquel nous laissons responsabilité — est erroné sur plusieurs points. Nous le rectifions au SUPPLÉMENT, grâce aux riches archives de ce même château de Lucey que le C^{te} de Boigne, propriétaire actuel, a bien voulu me communiquer, malheureusement quand l'article Chevelu était déjà paru.

LUCIANE



P. d'or à deux brochets d'azur adossés en pals.

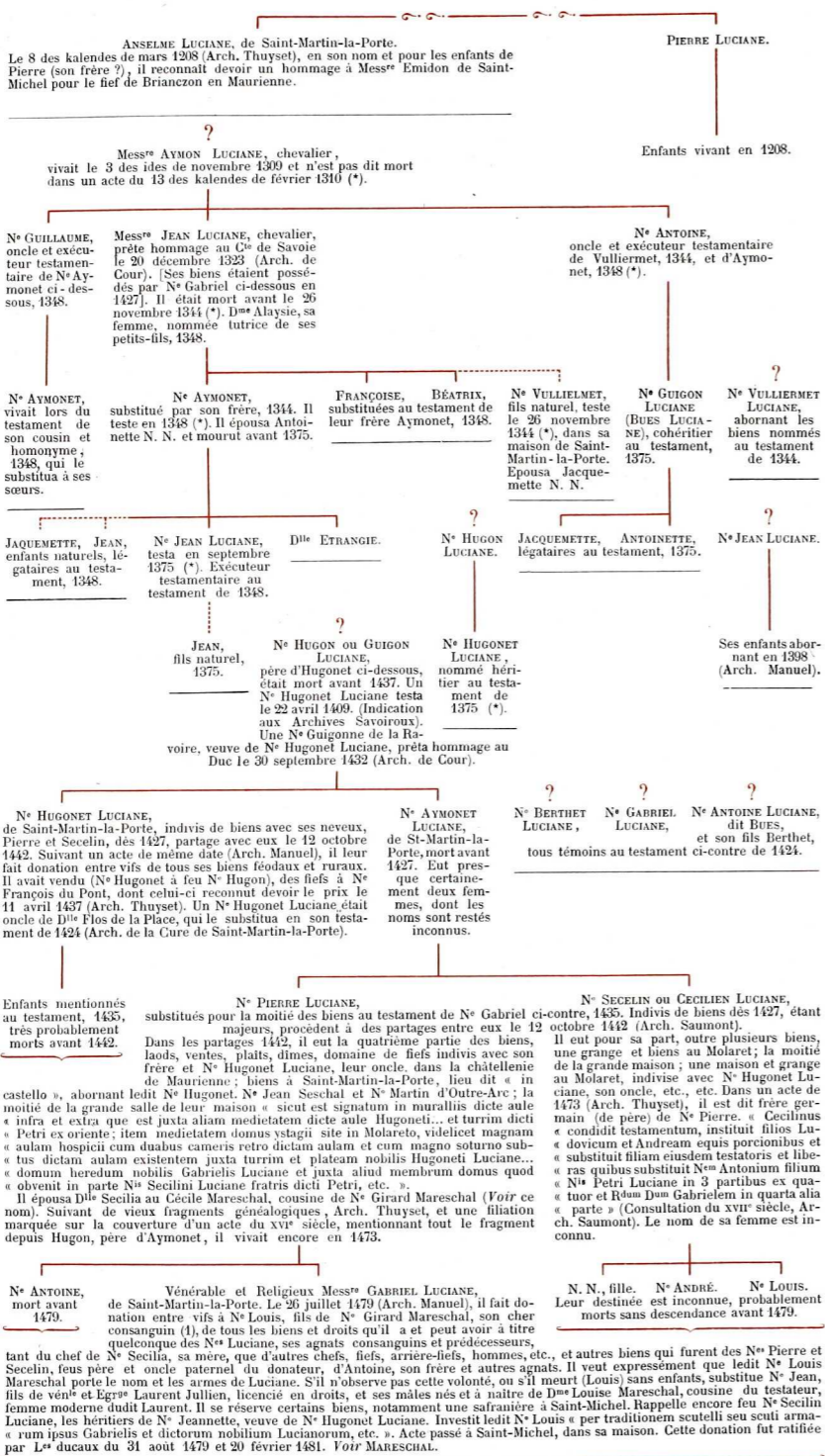
Dans de vieilles empreintes où le quartier LUCIANE figure en écart avec le blason MARESCHAL, on ne peut distinguer le genre des poissons. Les Preuves de Malte disent que ce sont deux chabots. En vertu de l'Arme parlante et du mot italien *lucci* (brochets), je prends la responsabilité de dire que c'étaient deux brochets. Voir Dictionnaire du Blason, page 251, in verbo INDUCTION.



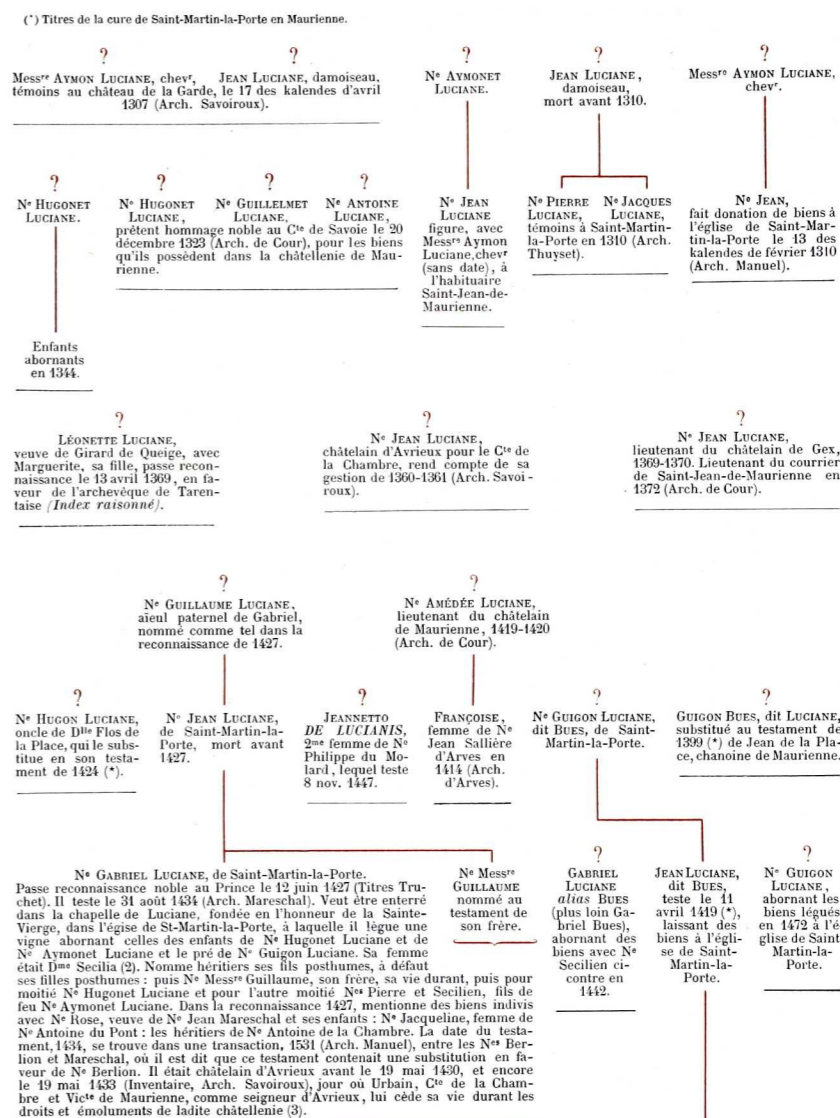
VIELLE famille noble de Maurienne, connue dès le XIII^e siècle, possédée à Saint-Martin-de-la-Porte, où était son *hospicium*, avec tours et dépendances, qui s'étendaient sur cette paroisse, à Saint-Martin-d'outre-Arc, au Molaret, etc.

Éteinte avant 1500, il n'est pas surprenant que ses titres aient été dispersés ; aussi avec le peu que l'on a pu en conserver, nous ne pouvons donner une généalogie complète : et dans ce que nous donnons, il y a un point sur lequel on trouve, dans d'anciennes écritures en droit, des versions différentes. Rév^d Mess^{rs} Gabriel Luciane paraît avoir été le dernier du nom, au moins dans la branche principale : il fit donation de ses biens en 1479 à N^e Louis Mareschal, à charge de nom et d'armes. Ce dernier serait, selon les Preuves de Malte, neveu *ex sorore* dudit Rév^d Mess^{rs} Gabriel. Mais l'acte authentique de cette donation, passé par mes mains, ne dit point cela : il appelle N^e Louis Mareschal, son *consanguineus*. Cette mention, qui tranche le différend, est du reste confirmée par une vieille filiation de mes Archives, qui donne D^{lle} Cécile Mareschal pour mère dudit Rév^d Gabriel, qui serait ainsi *consanguineus*, cousin-germain maternel, soit cousin issu de germain du donataire, N^e Louis Mareschal, de Saint-Michel, étant neveu à la mode de Bretagne du père dudit donataire (Voir MARESCHAL-LUCIANE). Il est certain que la plus grande partie des biens des *Lucianorum* passa, en vertu de cette donation, à une branche de l'illustre famille de Mareschal, la seule restant à présent, qui en porte encore le nom.

(Suit le tableau.)



(1) Et non neveu : les termes sont formels « ejus cognatum et consanguineum ».



(2) Elle était presque certainement fille de N° Jean Mareschal du Châtel de Saint-Michel (TABL. III, degré IV).

(3) Le 23 mars 1443 (Arch. Savoironx), Marguerite de Chalançon avait assigné 308 florins pour restant des comptes de la châtellenie d'Avrieux à ladite D^{ne} Cécile, veuve du susdit Gabriel. Véné^{ble} Mess^{rs} Pierre Cartier, bachelier es lois, bourgeois de La Chambre, châtelain d'Avrieux, disait avoir payé cette somme au nom de ladite Marguerite, D^{ne} de La Chambre, à N° Humbert de Dompièrre (de Dopnopro), secrétaire ducal, comme ayant cause de ladite N° Cécile, à titre de curateur de N° Hugonet de Luciane, cohéritier de feu N° Gabriel Luciane. En vertu d'une transaction passée entre ledit N° Humbert et D^{ne} Cécile, du 21 septembre 1444 (Ibid.), Cartier demande à être payé par le seig^r de La Chambre ou de recevoir assignation de ladite somme sur les émoulements de ladite châtellenie d'Avrieux. Un N° Gabriel, fils de feu N° Jean Luciane de Saint-Martin-la-Porte, au nom de son frère, N° Hugonet, et au sien, donne des biens en abbergement le 11 juin 1468 (Arch. Manuel). Je trouve, en 1442, des Luciane *alias* Guigoz, qui étaient abornants les biens des N° Luciane.

LUCINGE (DE). — ANCIENS.

P. bandé d'argent et de gueules.

(Sceau de Guillaume de Faucigny-Lucinge, 1262-1263.

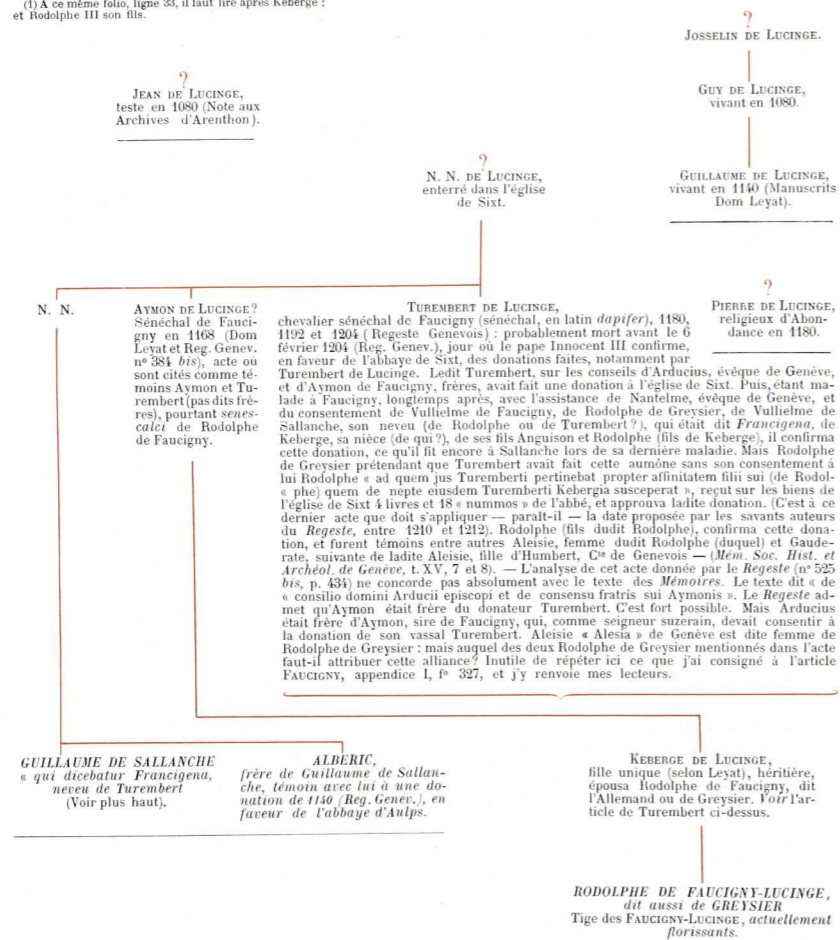
Voir FAUCIGNY, II^e volume, p. 326.)



(1) A ce même folio, ligne 33, il faut lire après Keberge : et Rodolphe III son fils.

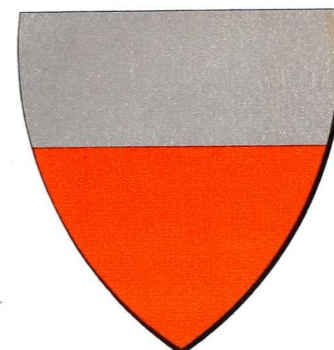


L faut remonter au XII^e siècle pour trouver quelques traces de cette famille, investie du sénéchalat de Faucigny. Elle s'est éteinte dans les mâles au commencement du XIII^e siècle. Ses biens, son nom et ses armes sont passés par alliance dans une branche de la Maison souveraine de Faucigny, qui continue encore de nos jours le nom de Faucigny-Lucinge. Nous en avons déjà parlé à l'article FAUCIGNY, au tome II, f^os 325-326, et nous avons discuté dans l'Appendice VI, f^o 327 (1), le document imprimé dans les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. XV, 7, 8.



LUGRIN (DE)

ANCIENNE ORTHOGRAPHE EST TOUJOURS LUGRINS.

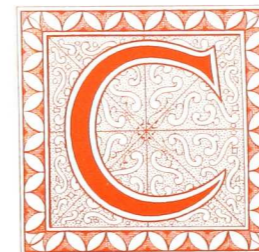


P. coupé d'argent et de gueules (BESSON).



P. fascé d'or et d'azur à la cotice ondulée d'argent (Sceau de famille).

On trouve aussi coupé d'argent et de gueules à la cotice ondulée du second. Suivant l'*Armorial Historique Genevois*, d'après un sceau de 1586, d'azur à la fasce d'argent. Un sceau de famille leur donnerait : fascé d'or et d'azur à la cotice ondulée d'argent. Cette version me paraît inacceptable. On a dû équivoquer avec le blason presque similaire des N^{es} de Châtillon de Lugrin, alliés des Lugrin. Dans son *Livre de Raison* (Arch. Thuyset), François de Châtillon parle de la banderolle qui existait sur la tour ronde de sa maison-forte de Châtillon à Lugrin, emportée avec le couvert de cette tour par un vent « comme on non a jamais veu », le 29 janvier 1645. Elle portait les armes de Châtillon écartelées avec celles des N^{es} de Lugrin de Cerise (sic) à cause de l'alliance de N^e Jean de Châtillon avec N^e Jacquemette, fille de N^e Pierre de Lugrin de Cerise, mariés en l'an 1447. Il décrit ces armes dans un style qui prouve combien peu il connaissait le blason : « une barre d'argent en fasce de gueules » ; mais heureusement il en donne deux fois le dessin, et l'on comprend qu'il a voulu dire coupé d'argent et de gueules. Nous croyons cette version la meilleure. Cette ignorance explique peut-être la version du sceau de famille.



ETTE très ancienne famille du Chablais paraît avoir tiré son nom du village de Lugrin, près d'Évian. Cette conjecture est admissible, car si les premiers actes concernant les nobles de Lugrin ne mentionnent pas leurs possessions en ce lieu, le fait est pourtant bien constaté dès le XIV^e siècle. Dès cette époque, cependant, ils avaient transporté au moins leur principale demeure à Nernier et Excerisy : ils vendirent peu à peu toutes leurs possessions féodales de Lugrin, de Thollon, de Maxilly, etc. Ils se qualifièrent parfois de seigneurs de Serisy ou Excerisy ou Excerisier et de Bardennuche.

Malgré leur haute antiquité, les nobles de Lugrin ont eu une existence assez obscure. Ils n'ont fourni, en fait de personnages un peu marquants, que dans l'Église, savoir : Jean de Lugrin, prieur de Peillonex en 1276 ; un autre Jean de Lugrin, aussi prieur de Peillonex avant 1331, est probablement le même qui l'était encore en 1346 et peut-être 1347 ; un autre Jean de Lugrin (il est difficile d'admettre que ce puisse être le même), prieur de Peillonex, 1380, 1383, 1392, 1395 (1), se démit de sa charge et mourut simple chanoine. Il eut pour successeur immédiat Pierre de Lugrin avant 1402, qui l'était encore en 1413.

Guillaume de Lugrin, abbé d'Abondance, 1420-1430.

La lignée des Lugrin s'est éteinte vers la moitié du XVII^e siècle. Leurs biens passèrent en grande partie aux Langin et aux Marchand, qui les vendirent aux nobles Fornier, et ceux-ci les cédèrent au monastère de la Visitation de Thonon.

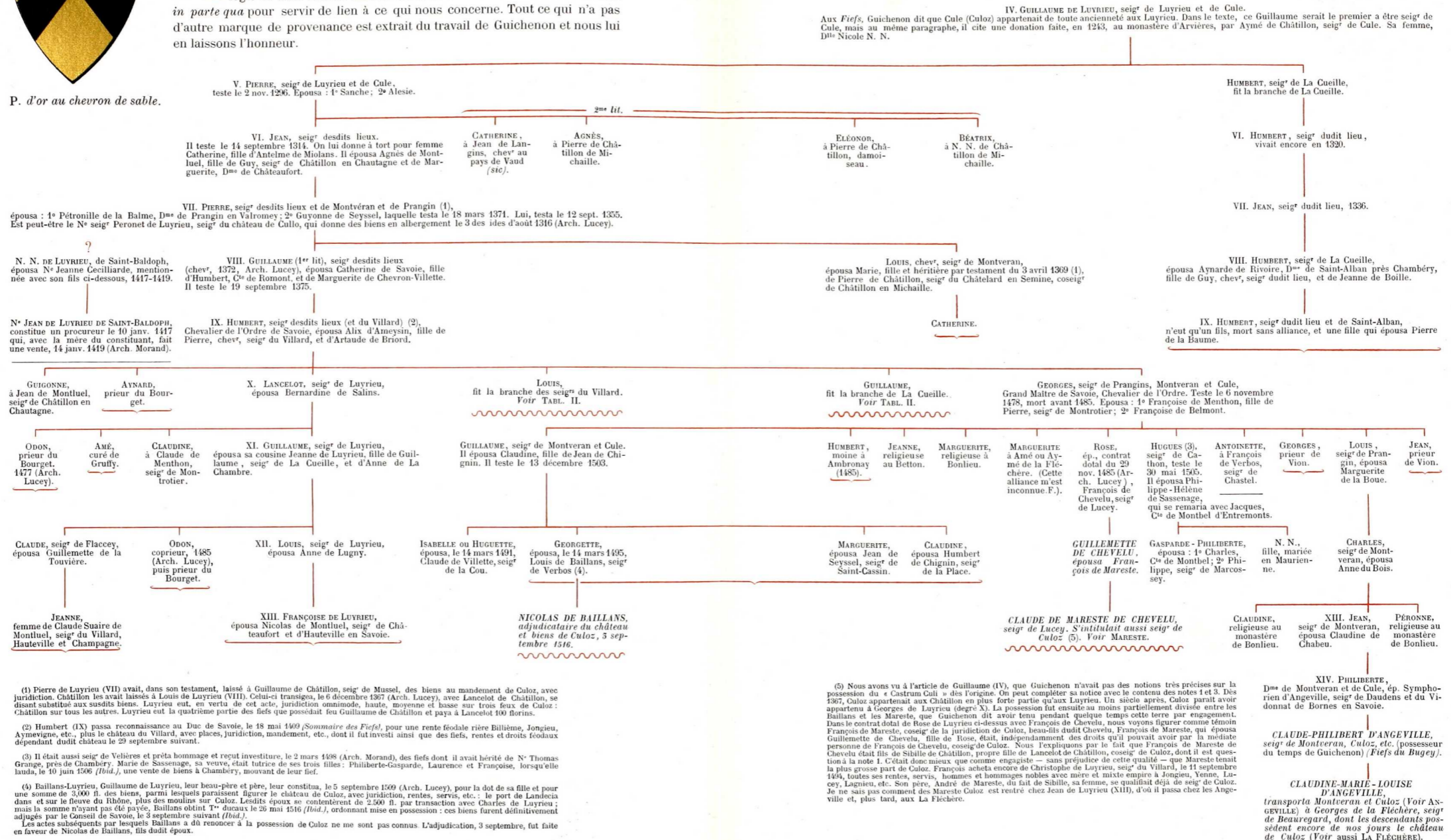
(1) Il est probable que Jean de Lucinge, prieur de Peillonex, que Besson intercale en 1388, entre les deux Jean de Lugrin, n'existe dans le catalogue que par suite d'une erreur de lecture : *Lucinge* au lieu de *Lugrin*. Malgré ma réserve, il est pourtant probable que le même Jean ait été prieur de 1331 à 1385.

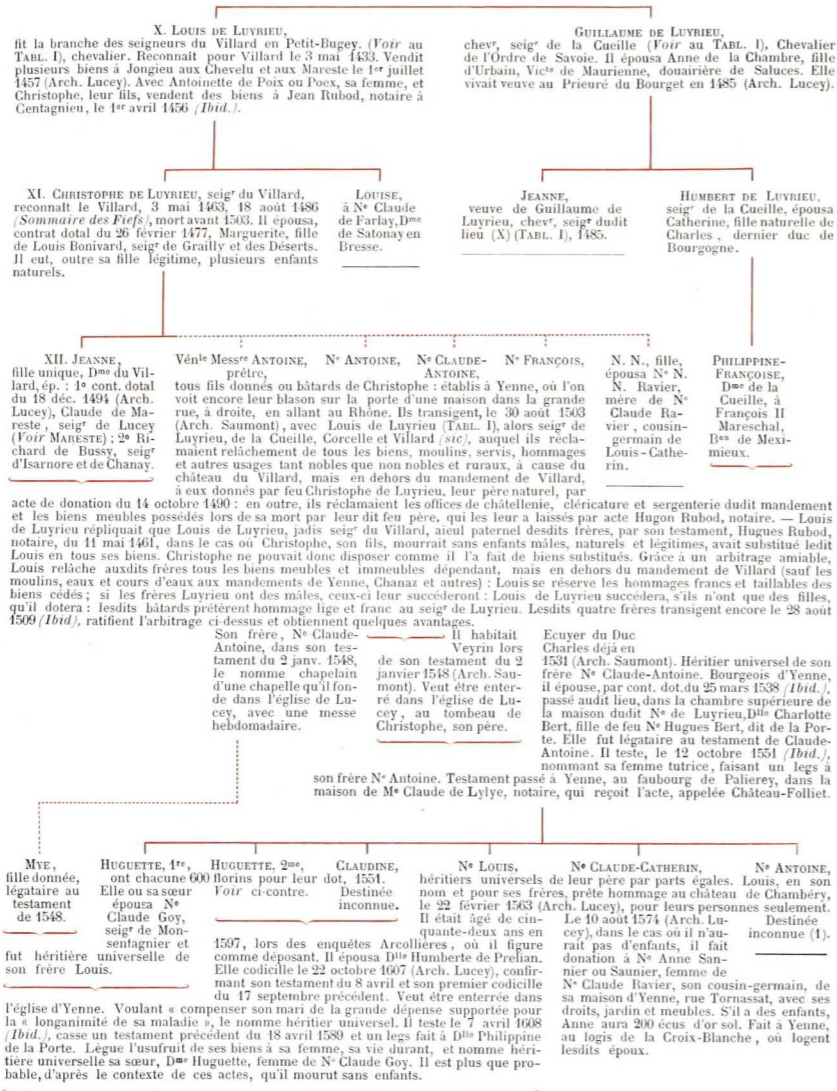
LUYRIEU (DE)



P. d'or au chevron de sable.

LES seigneurs de Luyrieu en Bugey ont possédé plusieurs seigneuries en Savoie, pays où ils ont pris et donné plusieurs alliances et même formé une branche. Guichenon (*Bresse et Bugey*) a donné la généalogie de cette illustre famille. Nous en tirons l'armature de la filiation *in parte qua* pour servir de lien à ce qui nous concerne. Tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance est extrait du travail de Guichenon et nous lui en laissons l'honneur.

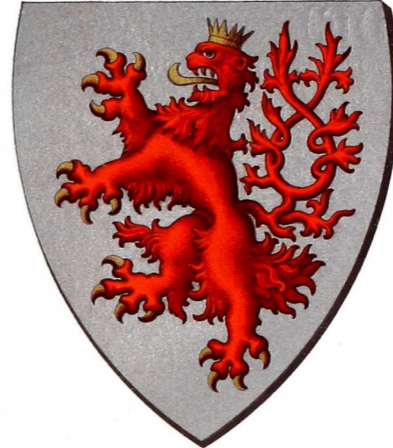




(1) Un Antoine de Luyrieu (peut-être celui ci-dessus ?), obtint des Patentes de réhabilitation de noblesse le 1^{er} mai 1597, ayant déjà obtenu, le 14 décembre 1564, exemption de tailles, vu son ancienne noblesse (sic : de sa tige paternelle peut-être). Un Antoine de Luyrieu, avec Pierre, son frère ? obtient entierement de Lettres de noblesse le 2 juin 1597 (*Annexe aux Preuves*, 1723, Biblioth. du Roi à Turin). Il n'est pas admissible d'identifier ledit Antoine (qui, d'après l'âge de son frère, N^e Louis, aurait eu une centaine d'années en 1644), avec un N^e Antoine de Luyrieu de Caluz en Bugey, lequel, représenté par Dom Augustin de Luyrieu, son frère, religieux du Prieuré de Notre-Dame-de-Belleveaux en Bugey, achète, le 10 août 1634 (Arch. Thuyset), des prés au village de la chapelle de Belleveaux, et qui reçut quittance des loods le 1^{er} novembre 1644 (*Ibidem*), de R^e Mess^{rs} Claude-Nicolas de Reydet de Choisy, prieur de Peillonex et Belleveaux.

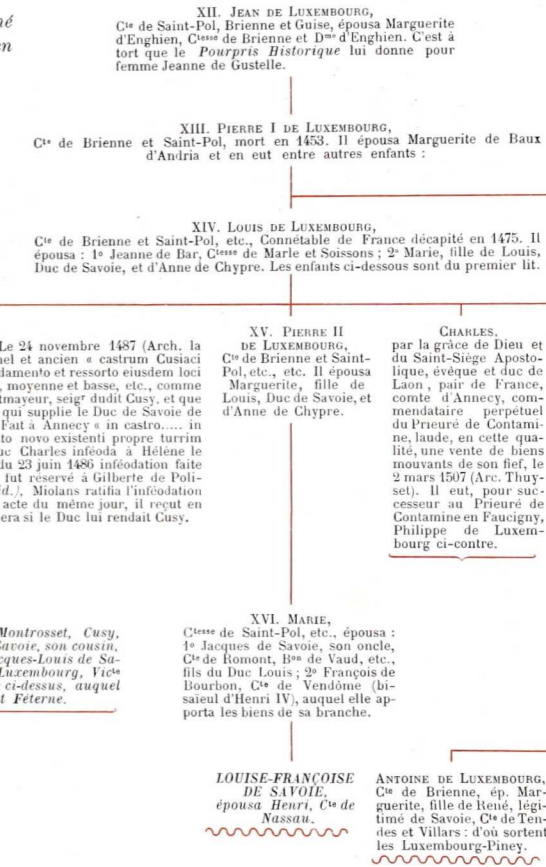
LUXEMBOURG (DE)

MARQUIS DES BAUGES ET DE CONFLENS, SEIGNEURS DE THORENS, DUYN, CUSY, FAVERGES, SAINT-ALBAN, LA COLLIETTE, RICHEMONT, MONTROSSET, ARBUSIGNY, COSEIGNEURS D'ÉVIAN, FETERNE, VAL DES CLETS, ETC.

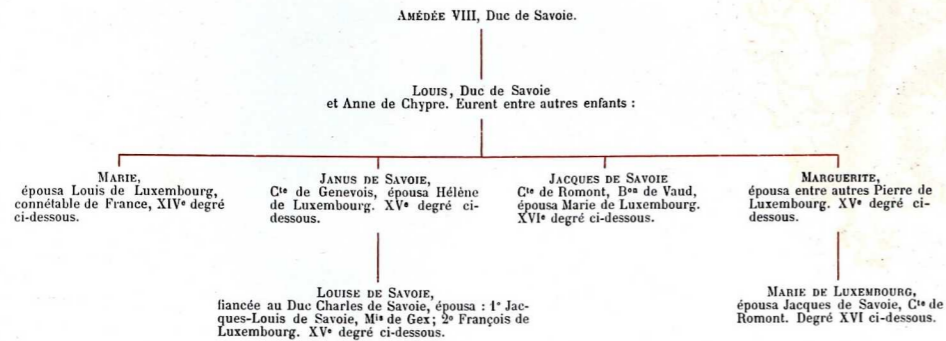


P. d'argent au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchue passée en sautoir. (UBIQUE).

Nous donnons ici, *in parte qua*, quelques degrés de la généalogie de cette famille, une des plus illustres d'Europe, en tant que cela concerne la Savoie par ses alliances avec la Maison Ducale Souveraine (1) et par les nombreuses seigneuries qu'elle a possédées dans notre pays. L'armature de la filiation est extraite de Moreri, de Guichenon, etc., dont les ouvrages sont bien connus.

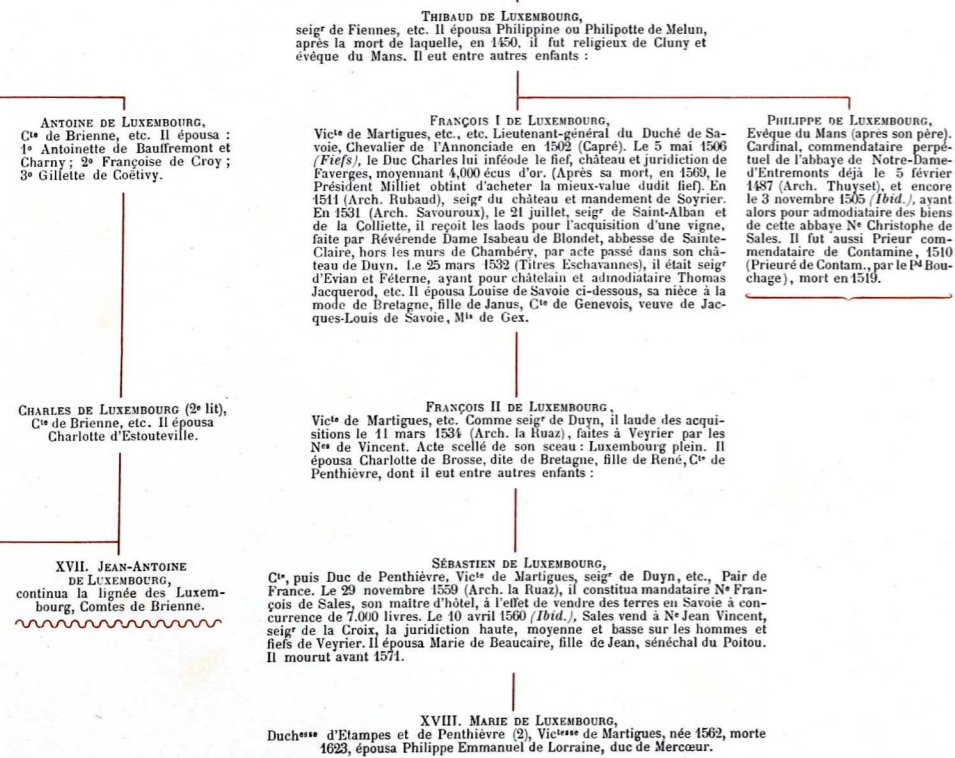


(1) Pour résumer plus clairement les alliances, les voici :



Le manque de place me fait mettre ici Antoine de Luxembourg-Brienne (degré XVII ci-dessous), qui épousa Marguerite de Savoie, fille de René, légitimé de Savoie, C^{te} de Tendes.

(2) Un arrêt de la Chambre des Comptes du 12 novembre 1571 la condamne, comme héritière de son père, à relâcher et passer revende du fief de Faverges. Voir *Pourpris Historique*, 325 et notamment 331.



MACHARD (DE)

SEIGNEURS DE CHASSEY ET DE CHILLAZ, DE PIERRE, COSEIGNEURS DE LA VAL DE BOZEL.



P. d'argent à trois pals de gueules (on trouve aussi pallé d'argent et de gueules) au chef d'azur chargé de deux lions issants affrontés d'or (BESSON, etc.).



Le fond de la généalogie de cette ancienne famille est extrait des manuscrits de Guichenon aux Archives de Turin. Elle concorde avec la filiation des Preuves faites en 1723 (Bibl. du Roi à Turin) par une branche de cette famille et des vieilles filiations pour procédures de la fin du XVII^e siècle (Arch. Thuyset). — Louis I de Machard aurait été anobli le 26 mars 1491 par Lettres de Janus de Savoie, comte de Genevois, confirmées le 4 mars suivant, que je n'ai pas trouvées dans les Registres. Sans en révoquer l'existence, je dois faire remarquer que Louis, ci-dessus, était déjà noble en Savoie, par sa charge de Secrétaire Ducal. Louis II, son fils, contracta une alliance qui le rendit possesseur de Chassey, au comté de Bourgogne, et prêtre, comme ancien noble, serment de fidélité en 1563. Sa postérité se divisa en deux branches principales, celle des Chassey maintenant éteinte et celle des Chillaz qui continue avec honneur. Le chef actuel de la famille ajoute à son nom celui de Thoyre (1). Je dois à son obligeance la connaissance des derniers degrés.

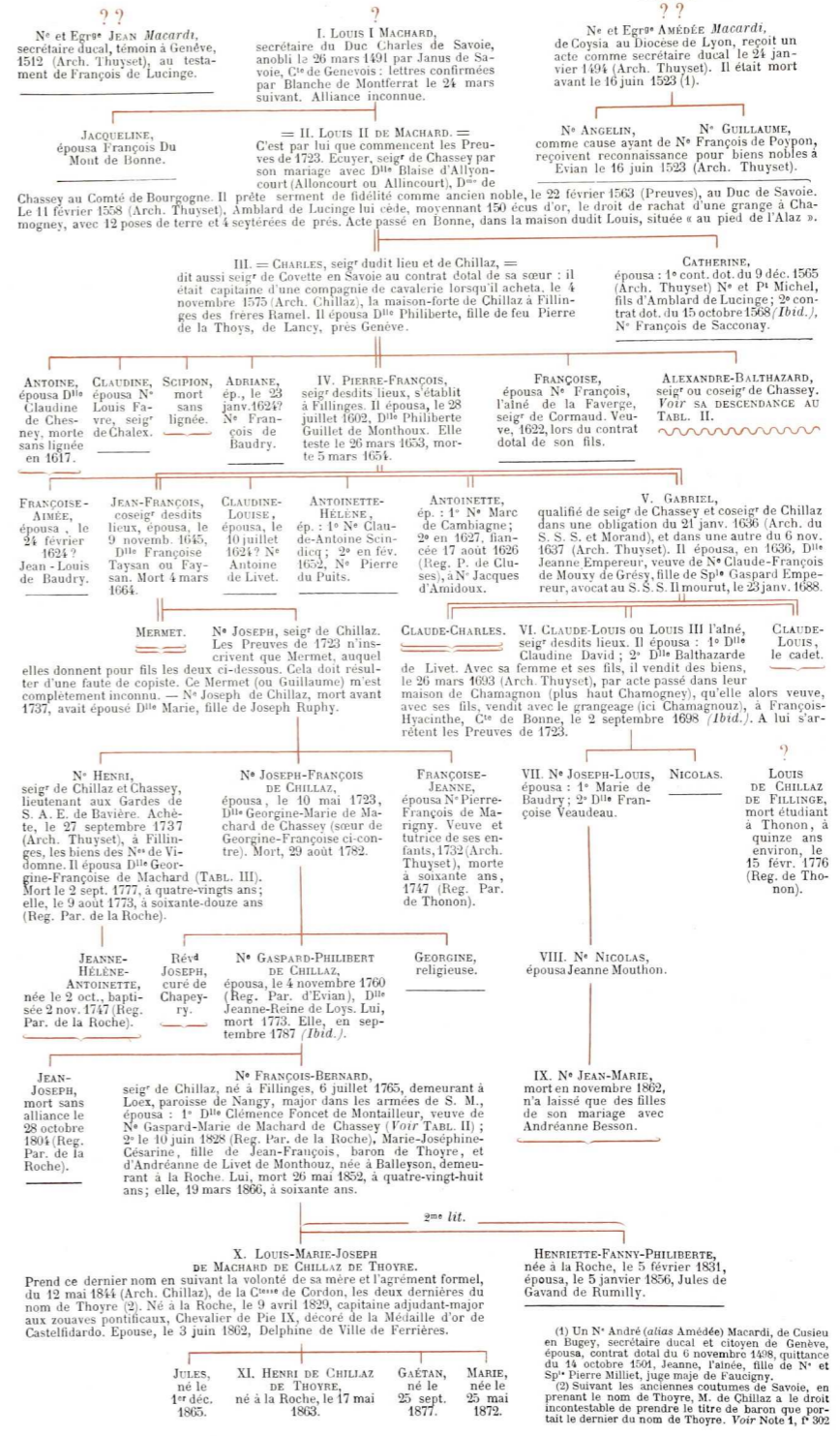
(Suit la généalogie.)

(1) Il n'est pas intervenu sur ce point d'autorisation administrative, mais M. de Chillaz se conforme aux volontés écrites de sa mère et de sa tante, la comtesse de Cordon (Arch. Chillaz), les deux dernières représentantes directes de l'antique famille de Thoyre. Cette légalité dérivant de la loi naturelle et de l'usage immémorial en Savoie domine de bien haut pour nous la consécration administrative dont l'incompétence morale saute aux yeux.

Suivant la loi de 1858, — dernière manifestation de législation nobiliaire en France, — les maires et les notaires ont été affublés de la cote des héralds d'armes. Leurs fantastiques et arbitraires élucubrations constituent une légalité nobiliaire, tout comme si on confiait l'Observatoire à ces Messieurs, leurs incongruits constitueraient une légalité astronomique.

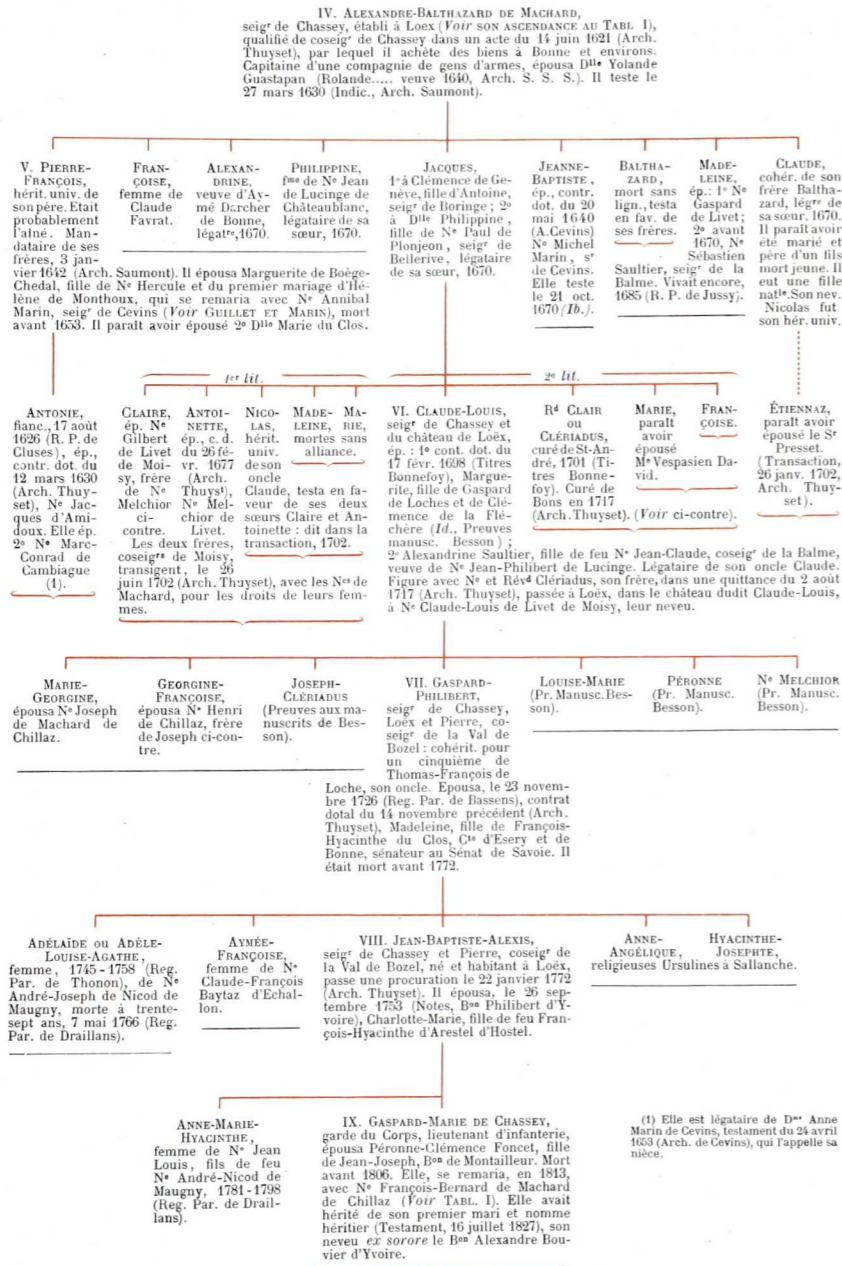
Du reste, l'Etat n'a pas plus le droit d'accorder un nom qui ne lui appartient pas, qu'il ne peut refuser à un fils de succéder à son père. Qu'il ait un droit fiscal d'enregistrement comme pour toute succession qu'il aura ensuite le devoir de protéger, c'est bien, mais c'est à ces limites que le sens commun borne son pouvoir.

TABLEAU I.



(1) Un N^o André (ditas Amedée) Macardi, de Cusieu en Bugey, secrétaire ducal et citoyen de Genève, épousa, contrat dotal du 6 novembre 1498, quittance du 14 octobre 1501, Jeanne, fiancée, fille de N^o et Sp^e Pierre Milliet, juge majo de Faucigny.
(2) Suivant les anciennes coutumes de Savoie, en prenant le nom de Thoyre, M. de Chillaz a le droit incontestable de prendre le titre de baron que portait le dernier du nom de Thoyre. Voir Note 1, p^o 302

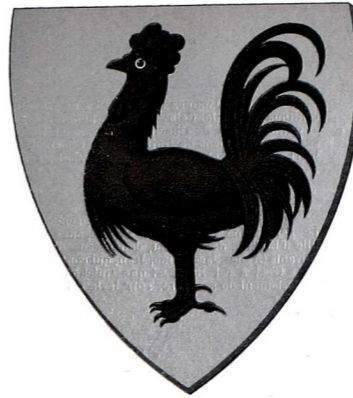
TABLEAU II.



MACHET, DIVERS. — Voir au SUPPLÉMENT.

MACOGNIN (DE)

P. d'argent au coq de sable.



Les CHACIPOP, de Bresse, qui avaient pris le nom de Macognin et dont seraient issus les Macognin de Savoie, portaient : d'azur à trois coqs d'argent (GUICHENON).



Il ne m'a pas été possible de dissiper les obscurités de la généalogie des nobles de Macognin. Guichenon dans ses manuscrits (Biblioth. de la Déput. Royale d'Histoire Nationale de Turin, tome VI) en a publié une filiation depuis le XIV^e siècle jusqu'à François, dernier du nom, qui le laissa avec ses armes à ses ne-

veux les nobles de la Palud. « Il ne faut pas douter », dit-il, « que cette maison ne soit une « branche de celle de Macognin en Bugey, non seulement parce qu'il y a conformité de nom « et d'armes, mais à cause de la preuve que j'en ai vue en la Chambre des Comptes de « Savoie, où il y a des titres qui font mention d'Humbert de Macognin, Procureur fiscal « de Maurienne et Tarentaise pour Louis, duc de Savoie en l'an 1452, originaire de Bugey « et par conséquent (sic) fils d'Humbert, seigneur de Macognin et de Jane de Belmont dont « toutefois je n'ay point parlé dans mon Histoire de Bresse et Bugey pour n'en avoir alors « aucune connaissance. »

En effet dans son Histoire de Bresse et Bugey (3^e partie, pp. 98-99), article CHACIPOP in fine, il mentionne cet Humbert de Macognin qui épousa Jeanne de Belmont le 29 septembre 1390 et testa le 29 mars 1434 nommant ses quatre enfants et par un effet du hasard, sans doute, oubliant de mentionner un cinquième enfant qui serait le « Procureur fiscal » plus haut nommé, figurant dans le travail manuscrit postérieur de Guichenon.

Il ne faut pas prendre au sérieux « la preuve » que ce célèbre généalogiste prétend avoir vue aux Archives de la Chambre des Comptes. Il y aura constaté l'existence de ce Procureur fiscal du nom d'Humbert. Mais s'il avait trouvé la preuve qu'il était fils d'un autre Humbert et de Jeanne de Belmont, il aurait sans nul doute cité le titre pouvant justifier son « par conséquent » qui, pour moi, ne résulte que d'une équivoque concordance de dates.

Il est très admissible que les Macognin de Savoie aient tiré leur origine des Macognin du Bugey, mais de deux choses l'une : ou cette origine était de source illégitime, ou bien la branche établie en Savoie était tombée en déchéance de noblesse ou en pauvreté, car les Macognin étaient notaires.

Cette réserve étant bien catégoriquement formulée, nous nous servons des généalogies dressées par Guichenon dans son Histoire et dans ses manuscrits.

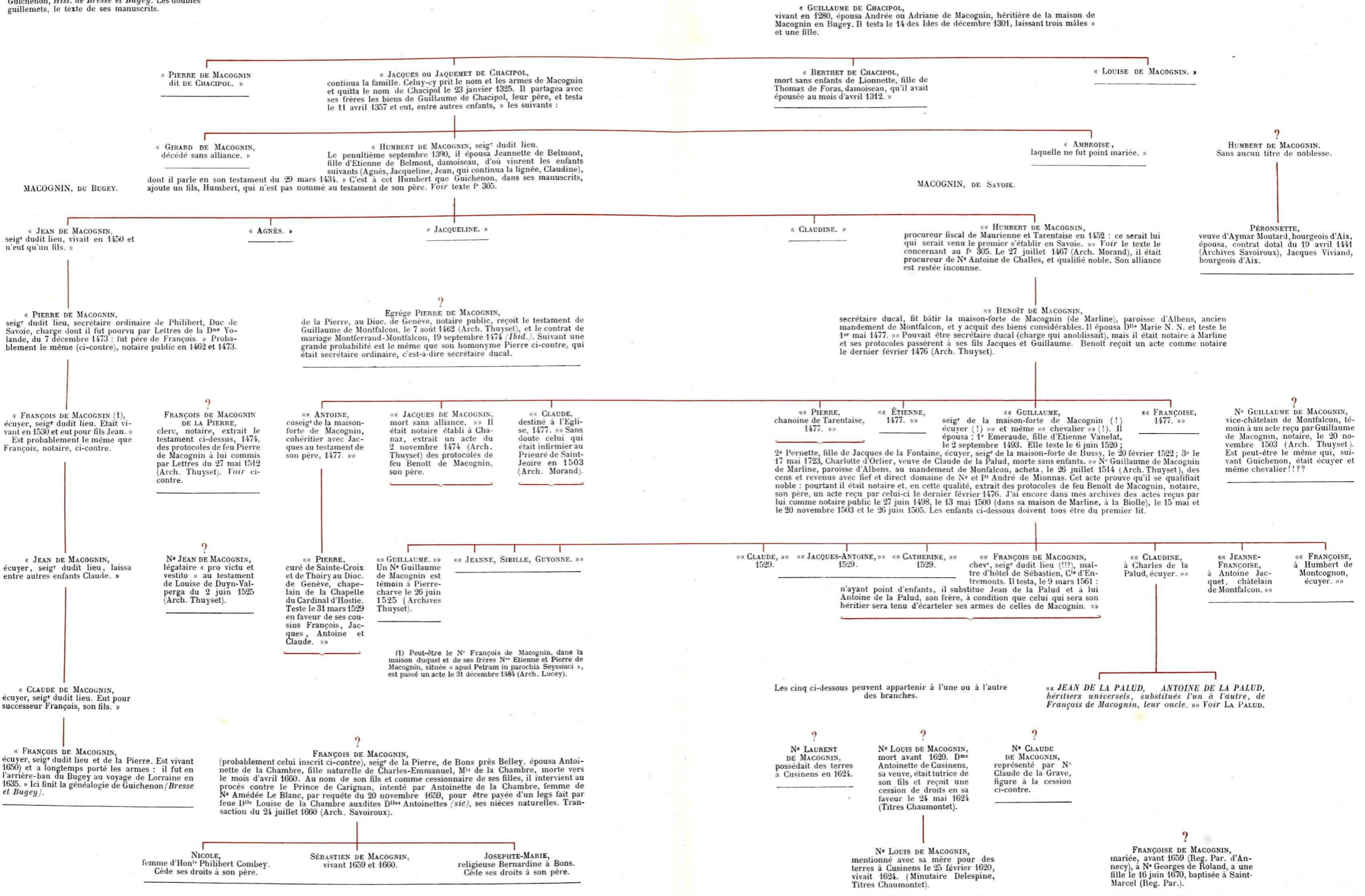
Mais nous devons encore formuler des réserves — quoique cela sorte de notre cadre — sur la valeur de ce que l'Histoire de Bresse et Bugey publie sur les Chacipol qui prirent le nom de Macognin (1) ayant hérité d'une famille primitive de ce nom en Bugey, dont il n'est pas autrement question. La filiation des Chacipol-Macognin (secondaires) n'a presque pas de dates, pas d'indications d'alliances, comme on peut le voir dans le tableau suivant. Instinctivement nous pensons que Guichenon a publié la première filiation venue, sans avoir vu les titres pouvant l'appuyer.

En tout cas je repousse absolument le bien fondé des pompeuses qualifications de Seigneur, de Chevalier, etc., qu'il n'est pas possible de concilier avec la profession de notaire et leur très petit état de noblesse, ou, si l'on me passe cette expression, de noblesse notariale.

[Suit la généalogie.]

(1) Guichenon dit, à la vérité, que ce n'est que par conjecture qu'il fait de la même famille des Chacipol, seigneurs de Leal et Franclieu, celle des seigneurs de Macognin et de la Pierre, qui ont pris le nom et les armes de Chacipol. « Car, outre que ceux-cy » « (les seigneurs de Macognin) » sont plus anciens que les autres, c'est que leurs armes sont différentes, parce qu'ils portent d'argent « à un coq de sable » (Guichenon, Gén. CHACIPOP, passim).

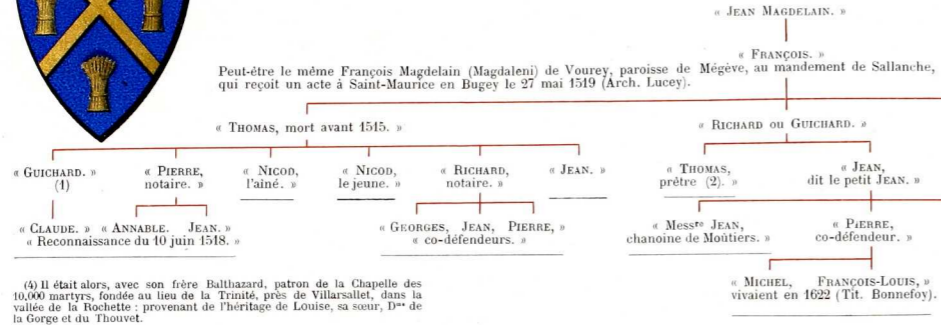
Les guillemets simples indiquent le texte de Guichenon, *Hist. de Bresse et Bugey*. Les doubles guillemets, le texte de ses manuscrits.



MAGDELAIN.

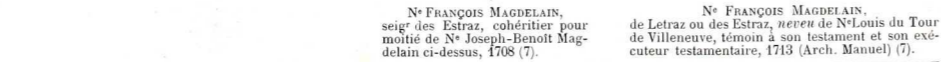
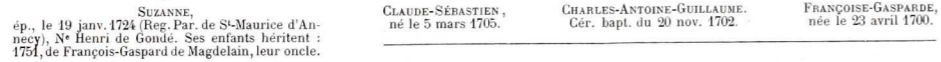
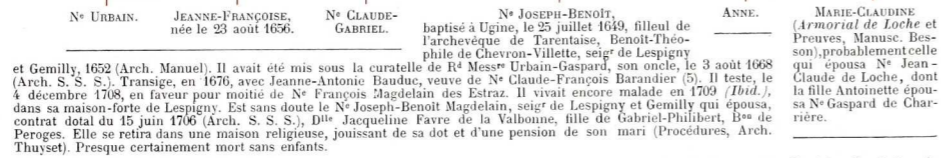
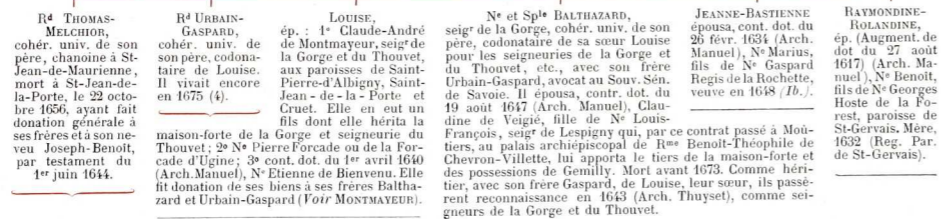


P. d'azur au sautoir d'or cantonné en chef d'une étoile d'argent, aux trois autres cantons d'une gerbe d'or.
 Cimier : Une gerbe d'or surmontée d'une étoile d'argent.
 Devise : VIRTUTE ET LABORE (P^{es} de noblesse, Reg. 28, Pat. de Sav, n° 103.)



(1) Il était alors, avec son frère Balthazard, patron de la Chapelle des 10.000 martyrs, fondée au lieu de la Trinité, près de Villarsallet, dans la vallée de la Rochette : provenant de l'héritage de Louise, sa sœur, D^{me} de la Gorge et du Thouvet.

Egrège, puis noble MICHEL MAGDELAIN, natif de Mègeve, d'Uginette sous UGINE.
 Il épousa, contrat dotal du 18 juin 1621 (Arch. Manuel), D^{me} Claudine Urbaine, fille de feu N° Nicolas du Fresney, seigr du Châtelet. Il teste, le 27 décembre 1625 (Titres Bonnefoy), fait un legs aux Altariens de Saint-Laurent-d'Ugine, assuré sur sa grangerie de Revel, paroisse d'Ugine : nomme ses trois fils.



(5) Voir BARANDIER, t. I, p. 115. BAUDUC, au Supplément, et MONTMAYEUR DE LA GORGE. Jeanne-Antoine Bauduc, femme de N° Claude-François Barandier, se qualifiait D^{me} de la Gorge et du Thouvet. Elle était fille de Marguerite de Montmayeur, laquelle était sœur de Claude-André de Montmayeur, mari de Louise Magdelain ci-dessus. Elle revendiqua l'honneur de son oncle comme plus proche et plus habile à lui succéder. Il y eut de longs procès à ce sujet, 1664, 1673, et parait avoir eu gain de cause au moins partiellement et probablement en vertu d'une transaction avec N° Joseph-Benoît ci-dessus, de l'an 1676 (Arch. Manuel). Le fait est, qu'à dater de cette époque, les Barandier se qualifient de seigneurs de la Gorge et de Thouvet, et les Magdelain ne le font plus.

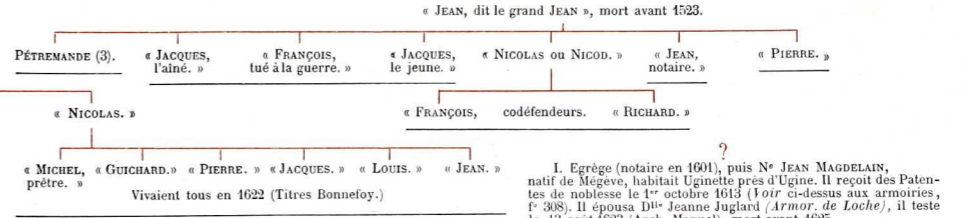
(6) Il était commandant pour S. M. de la ville de Thonon lorsqu'il testa, le 21 mars 1751 (Titres de famille). Lègue 300 livres à Françoise de Gondé, sa nièce. Nomme héritier universel Joseph de Gondé, son neveu, lieutenant au Régiment de Chablais. Lui substitue Pierre de Gondé, son neveu, capitaine dans les troupes de Sa Majesté Polonoise et Electorale de Saxe : lui substitue N° Louis-Victor Magdelain, d'Ugine (VI), son cher cousin. Est sans doute le N° François-Marie-Gaspard, capitaine au Régiment de Chablais, témoin le 14 juin 1737 (Arch. Ruband) et qui, commandant le fort de la Brunette, épousa, le 7 juillet 1738 (Reg. Par. de Desingy) D^{me} Claudine-Benoîte, fille de feu N° Pierre Bayez de Doney, mort avant 1765.

(7) On serait tenté d'identifier les François avec Joseph-François, VII. La qualité de neveu de Louis de Tour conviendrait bien à un fils de Louis-Victor, VI. Un N° François Magdelain, seigr des Estraz, épousa D^{me} Anne Trolliet, qui en était veuve le 22 octobre 1732 (Arch. Manuel). La date du mariage de Joseph-François ne permet pas cette conjecture. C'est peut-être ce François qui a continué encore la famille pendant une génération ou deux.



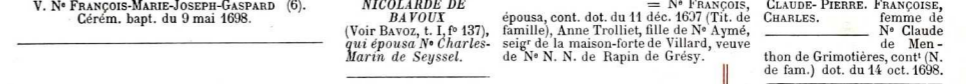
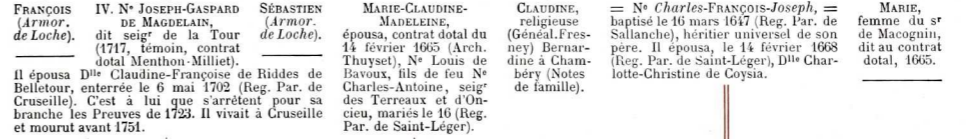
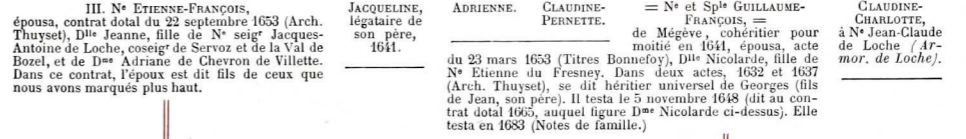
N curieux procès, à propos de taillabilité entre les Magdelain et les seigneurs de Servoz (1577, communiqué par feu M^e Bonnefoy) nous donne dans les enquêtes testimoniales plusieurs degrés bien antérieurement à leur anoblissement en 1613. C'est fort probablement à l'un des derniers noms cités que se rattache la généalogie. Cette famille continue encore fort honorablement. Elle a fait ses preuves de 1723, filiation marquée par de doubles traits.

(1) Guichard et ses cinq frères passèrent reconnaissance en 1515, avec leurs cousins-germains, fils de Richard ou Guichard et du grand Jean (Titres Bonnefoy).
 (2) Thomas (qui était D^e des lois, recteur des écoles de Sallanche, chanoine et official de Tarentaise) et son frère passèrent reconnaissance, 11 juin 1518, 27 septembre 1524.
 (3) Elle épousa, cont. dot. du 30 juin 1523 (Arch. Thuysset), Jean, fils de feu Mermet Chastel de Combloux : ses frères (ci-dessous) lui constituent une dot.

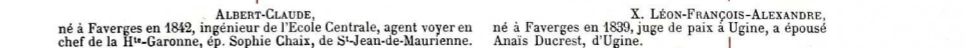
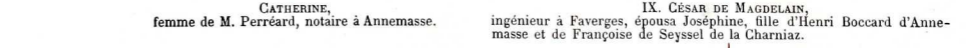
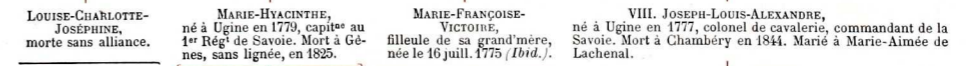
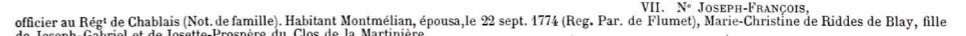


II. N° et Sp^{ls} CLAUDE, = avocat au Souv. Sénat de Savoie, mort avant 1641. Suivant des Procédures, 1611-1613 (Arch. Thuysset), il épousa D^{me} Jeanne-Françoise du Fresney, veuve de N° Charles-François des Andans. D'après le contrat ci-dessus, il épousa, 1633, D^{me} Péronne, fille de N° Jacques de Chissé de Fillinge et de Jacqueline du Fresney, remariée au seigr de Montpilon. Elle, légataire en 1641. Mort avant 1653.

= N° GEORGES, = épousa D^{me} Claudine, fille de N° Louis de Cornillon, seigr de Fessy. Mort avant 1637. Elle, teste le 3 novembre 1648 (Titres de famille).

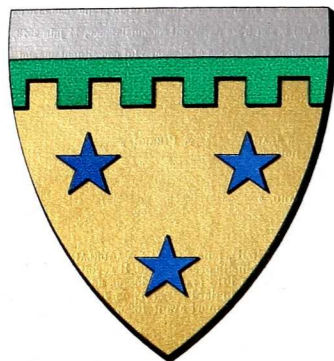


= VI. N° LOUIS-VICTOR DE MAGDELAIN, auquel s'arrêtent les Preuves 1723 pour sa branche. Le 14 juin 1752, tant en son nom que comme héritier universel testamentaire de D^{me} Louise de Charrière, sa cousine (Voir mariage Marie-Claudine IV ci-dessus) et mandataire général de D^{me} Anne et Gasparde de Charrière, il cède (Titres Escharvanes) tous les droits pouvant leur compéter sur l'honneur de Philibert Du Four de Merande à Claude Pallud. Il épousa D^{me} Catherine du Tour de Villeneuve. Lui, mort avant 1774. Il testa en 1765 (Notes de famille).



MAGNIN OU DIEULEFILS-MAGNIN

P. d'or à trois étoiles d'azur au chef crénelé de sinople abaissé sous un chef d'argent
(Manusc. GUICHENON).



vers la fin de l'année 1536, et ses biens passèrent en grande partie aux nobles Piochet. Signalons les libéralités faites par Pierre Dieulefils-Magnin (ci-dessous) aux hôpitaux de Chambéry.



RIEN ne démontre que l'on puisse trouver dans le premier fragment du folio 311, la souche des Magnin dits Dieulefils : la communauté de nom étant loin d'être une indication suffisante.

Dieulefils est un nom de baptême qui dans les pièces du xv^e siècle se décline : *Deifilius, Deifilium, Deifilio*, etc. *Magnini* reste invariablement au génitif, comme nom patronymique. Dieulefils porté d'abord comme nom de baptême est dès la deuxième génération un surnom pour cette famille connue sous le nom de Dieulefils-Magnin. On trouve même contrairement au bon sens Dieulefils dits Magnin.

Cette famille de la bourgeoisie de Chambéry a été anoblée au commencement du xv^e siècle, mais elle n'a pas cessé pour cela d'exercer le négoce de la draperie qui l'avait enrichie. Elle s'est éteinte dans les mâles

Commendable (titre excluant la noblesse) PIERRE « Deifilius Magnini » marchand drapier et bourgeois de Chambéry, achète 32 fossées de vignes à Chambéry le 4 septembre 1477. Dans son testament de 1478, son père l'appelle Pierre Magnini. Pierre Dieulefils *alias* Magnin obtint des Lettres de noblesse le 15... 15... (sic) (Protocoles ducaux, Archives de Cour à Turin). D'après les concordances, je puis supposer que c'est le Commendable Pierre Dieulefils Magnin qui épousa (1^{er} ?) N^o Guigonne de Pradel, fille de N^o Georges de Pradel, *alias* Auturin, qui, dans son testament du 12 août 1494 (Arch. la Place), lui fait un legs de 21 florins outre sa dot. Ledit noble Pierre achète, 20 avril 1509, 14 juillet 1516, 18 février 1517 et 10 avril 1522 (*Ibid.*), de N^o François d'Olivier, dit de Belletruche, des biens et revenus de franc alleu, notamment (1509) 5 seytères de prés, situés in *Vernetis* (au Verney), jointe la voie tendant de Chambéry aux moulins des N^{os} de Belletruche. Qualifié noble, mais toujours drapier, il achète, le 23 décembre 1517 (*Ibid.*), de N^o Gabriel Millanesii, une maison, grange et prés avec vignes à Villeneuve. Il teste, le 21 août 1521 (*Ibid.*), se disant noble, marchand et bourgeois de Chambéry. Nombreux legs à Jeanne de Sauxiaco, sa (2^{me}) femme, veuve de N^o Galéas Gruet. Lègue à l'hôpital de Maché une possession appelée le Tornyl, acquise à Aigueblanche, pour 308 fl. d'Egrège Alexandre Catel. Lègue, en outre, audit hôpital, 100 fl. qui seront employés à acheter un fonds pour nourrir les pauvres. Il veut que le recteur dudit hôpital « teneatur... omni anno die ascensionis domini dare ad prandium in dicto hospitali tredecim pauperibus et ultra illos tredecim » vult dari ad prandium, in honorem Trinitatis tribus aliis pauperibus eodem die et pauperibus residentibus in dicto hospitali etiam « dari ad prandium de relevamento et de hoc quod remanebit. Quosquidem sexdecim pauperes vult sedere seu asseparari et discumbere » facere omnes in una mensa in dicto hospitali, rectore primo sedente et discumbente cum ipsis pauperibus et ipsis servare faciat : « item dat et legat in dicto hospitali duos lectos garnis nemore calcitra et copertoris et centum calcitra pro faciendis hincamama » Item, il lègue à l'hôpital de Paradis (Paradisii) 300 fl. pour acquérir un fonds « pro nutrimento pauperum percussorum et infirmorum » rum Jesus Marie de peste quando in dicto hospitali sunt... et tempore prosperitatis seu quo pestis cessabit vult et jubet quod « valor et redditus annualis illius possessionis preservetur per dominos syndicos ville huius Chamberiaci, quibus committit onus » gubernandi et regendi usquequo reverent necessitas pestis in dicto hospitali. » Il parle trois fois de son « appotecha » (boutique). Il avait fondé et doté une chapelle dans l'église de Lémenc. Il possédait, une maison à Chambéry avec une *caborne* : moulins, artilices, terres et prés à la Ruyvriaz ; prés et grange au Verney ; terres et prés à Saint-Alban ; maison à Montmélian ; rentes et servis acquis des N^{os} de Poypon, de N^o Maurice Candie, de N^o Collette de la Fontaine, etc. Le 4 août 1522 (*Ibid.*), il ajoute à son testament un codicille en faveur de son fils François. Le 7 novembre 1524 (*Ibid.*), comme il était survenu audit François l'héritage de son frère utérin, N^o Galéas Gruet, il fit un deuxième codicille augmentant la part de Gaspard et Jean-François. Dans son testament de 1521, il affirme avoir payé aux religieux de Saint-Dominique de Chambéry 100 fl. à eux légués par N^o Rossette, sa femme mère.

JEANNE, fille aînée, légataire de 2.800 fl. et substituée à ses frères en 1521. Elle épousa N^o Antoine Piochet, tuteur de ses enfants, le 28 janvier 1543 (Arch. la Place). Jeanne hérita, des biens des N^{os} Gruet.

JEAN-FRANÇOIS, deuxième fils, cohérit. univ. de son père, qui lui lègue le juspatronat de la chapelle de Saint-Didier près de Marnix. Vivait encore en 1529. Mort sans descendance.

substituant l'un à l'autre ; 2^o le 24 juillet 1533 (*Ibid.*), fait donation entre vifs à N^o Eynard Ratti de Tournon, *suscepti* (1) de N^o Louise, sœur du testateur, de 400 écus, compris 300 donnés à ladite Françoise par feu N^o François, frère du donateur. Il codicille le 5 octobre suivant (*Ibid.*), augmentant les dons faits à sa femme. Il fut aussi héritier universel de son frère François.

N^{os} LAURENT, AME, GEORGES, JEAN, PIERRE PIOCHET, héritiers universels de leur oncle Gaspard, substitués l'un à l'autre. Ont hérité de la presque totalité des biens des Magnin (Voir PIOCHET).

N^o FRANÇOISE (RATE ?) (Voir note 1). Son oncle Gaspard lui lègue 400 écus, garantis sur les cens et revenus que le père du testateur a achetés à Tournon, Mercury et Conflens, avec les hommages et servis en dépendant, de N^o Gabriel du Sougey *alias* Revilly, et c'est pour 200 écus ; les autres 200 écus seront payés à requête de ladite Françoise, future femme de N^o Pierre Martin de Conflens, et c'est, outre, 200 florins légués à Françoise par le père du testateur. Il lui lègue en outre sa demeure avec son futur mari, tant qu'ils vivront dans la maison du testateur à Chambéry, jouxté l'eau de l'Albane.

N^o PIERRE MAGNIN, de Chambéry. Secrétaire ducal avant 18 janvier 1392 (Arch. Morand), secrétaire et maître aux Comptes, 17 novembre 1409 (*Ibid.*) et encore 5 juin 1418 (Arch. la Place), et déjà 20 mai 1399 (*Ibid.*). Sa veuve, N^o Jeanne de la Croix, figure avec son fils, N^o Jacques, dans des actes, 1428 (Arch. Morand) et 1430 (Arch. Savoiron). Le 15 octobre 1432 (Arch. Thuyset), elle fait remise, à N^o Philippe de Cognin, de servis qu'il devait sur un curtil qu'il avait acheté à Chambéry, jouxté l'eau d'Albane et les murs de Chambéry, mouvant du fief et direct domaine dudit N^o Jacques, son fils.

N^o ANTOINE MAGNIN, de Chambéry, témoin à des actes du 23 septembre 1396 (Arch. de Giez) et probablement le même 31 janvier 1415 (Arch. Morand).

N^o PIERRE MAGNIN, témoin avec son père les 25 juin 1402 et 17 novembre 1409 (Arch. Morand).

N^o JACQUES MAGNIN, déjà nommé dans les actes ci-dessus avec sa mère, 1428 (passé au Puits, dans sa maison), 1430-1432.

D^{lle} FRANÇOISE, femme de N^o Jacques Brunier de Malaguy, lequel, avec sa mère, D^{lle} Françoise de Viry, veuve de N^o Hugon Brunier, passe quittance de la dot de sa femme, 24 juin 1430.

« Commendabilis Vir DEIFILIUS MAGNINI », bourgeois de Chambéry, teste, le 5 janvier 1478 (Arch. la Place). Veut être enterré dans l'église de Saint-Pierre de Lémenc, dans le lieu où ont été enterrés sa femme et ses enfants. Il veut que toutes les croix, tous les prêtres et religieux de Chambéry assistent à ses funérailles. Ordonne des prières dans les églises d'Yenne et de la Balme. Sa femme était une Rosset, de Montmélian ?

Mess^{rs} JEAN MAGNIN, chapelain, témoin à un acte du 5 février 1476 (Arch. Morand).

THOMAS, cohéritiers universels avec leur frère Dieulefils par parts égales et substitués l'un à l'autre au testament de 1478. Sa destinée est inconnue. Il était probablement mort avant 1485.

JEAN, Mort avant 1501, très probablement sans descendance.

Commendable ANTOINE, Etant nommé le premier, était probablement le fils aîné. Commendable Antoine Dieulefils dit Magnin de Marnix, bourgeois de Chambéry, teste, le 1^{er} octobre 1485 (Arch. la Place). Veut être enterré dans l'église de Lémenc, au tombeau de ses prédécesseurs, pourvu que les religieux dudit couvent viennent chercher son corps, à Montmélian. (Son tombeau à Lémenc était contigu à la chapelle des *Voellorum* Noyel, plus tard Bellegarde). Legs à la chapelle de Saint-Didier près Yenne. Lègue 200 florins à Jeanne, sa femme ; fille d'Antoine Berthelier et de Jeanne N. N., femme de ce dernier, à laquelle il lègue 200 florins. Prévoit la possibilité d'un posthume qui sera, « s'il vient au monde », héritier universel. A son défaut, nomme Pierre et Jean Magnin, ses frères, héritiers universels. (Antoine Berthelier, grand-père de Philibert Berthelier, qui fut assassiné à Genève en 1519). Jeanne, veuve d'Antoine Magnin, se remaria avec N^o Hugonin Cervelle ou Servelle, dont elle hérita.

(1) Ce mot *suscepti* est répété deux fois. Je pense pourtant que ce *suscepti* appliqué à Eynard doit se lire *suscepte* et s'appliquer à Françoise. Dans son testament de 1524, Pierre Dieulefils-Magnin fait un legs à chacune des deux filles de sa femme, N^o Louise que *sunt nupte in domo du Rat*. Je suppose qu'il faut lire *que fuit nupta* (Louise). D'une part, le même testateur Pierre exclut ces deux neptes et Antoine, leur frère, *nepotem du testateur du reste de son hoirie (petit-fils et petites-filles) (nepotem et neptes ex dicta Ludovica filia sua)* ; d'un autre côté, Gaspard appelle Louise sa sœur, et les enfants de Louise ses neveux. Nous pensons que la conjecture de deux erreurs dans la copie de ce testament, résultant de changements de quelques lettres mal lues, est acceptable, mais ce n'est qu'une conjecture.

FRANÇOIS, troisième fils, cohér. univ. de son père. Il teste, le 20 octobre 1531 (Arch. la Place). Lègue à sa sœur Jeanne tous les biens provenant de N^o Galéas Gruet, frère utérin du testateur. Elle donnera 300 écus d'or à Sp^{ie} Mess^{rs} Claude Chatelli, son beau-frère. Nomme hér. univ. son frère Gaspard Dieulefils Magnin.

LOUISE, à N^o Eynard Ratti (Racte ou Rate), du mandement de Tournon [à moins qu'Eynard ne soit son fils, v. note 1]. Morte avant le testament, 1521, de son père, qui lui fait un legs de 100 fl. à chacune des deux filles de N^o Louise, sa femme. Elle *sunt nupte in domo du Rat* : 100 fl. à Antoine, fille de ladite Louise (Voir note 1).

FRANÇOISE, femme de Sp^{ie} M^{re} Claude Chatelli, M^{re} auditeur aux Comptes. Son père lui avait légué 2.800 fl. et ses accoutrements nuptiaux. Son mari, le 13 janv. 1529 (Arch. la Place), passa quittance de la dot de sa femme à ses trois beaux-frères, Gaspard, Jean-François et François.

GASPARD, héritier particulier de son père, 1485 : femme de Commendable Jean de la Mar, citoyen de Genève : elle cède, à Commendable Pierre Dieulefils Magnin, son oncle paternel, tous ses droits le 22 février 1501 (Arch. la Place), moyennant le paiement de sa dot. Mentionne Jean, son autre oncle paternel (déjà mort) et N^o Jeanne Berthelier, sa mère. Elle était veuve lors du testament de Gaspard, son cousin-germain (1518), qui lui fait un legs.

N^o ANTOINE (RATE ?). Son oncle Gaspard lui lègue ses moutons, battoirs, prés, etc., à la Ravere, plus loin Ruyvriaz, avec les maisons et granges en dépendant, plus une maison et 100 écus que ledit Antoine devait au testateur.

N^o PHILIPPINE (RATE ?), femme d'Antoine Allod. Son oncle Gaspard lui lègue 10 écus d'or sol.

MAGNIN. — Voir au SUPPLÉMENT.

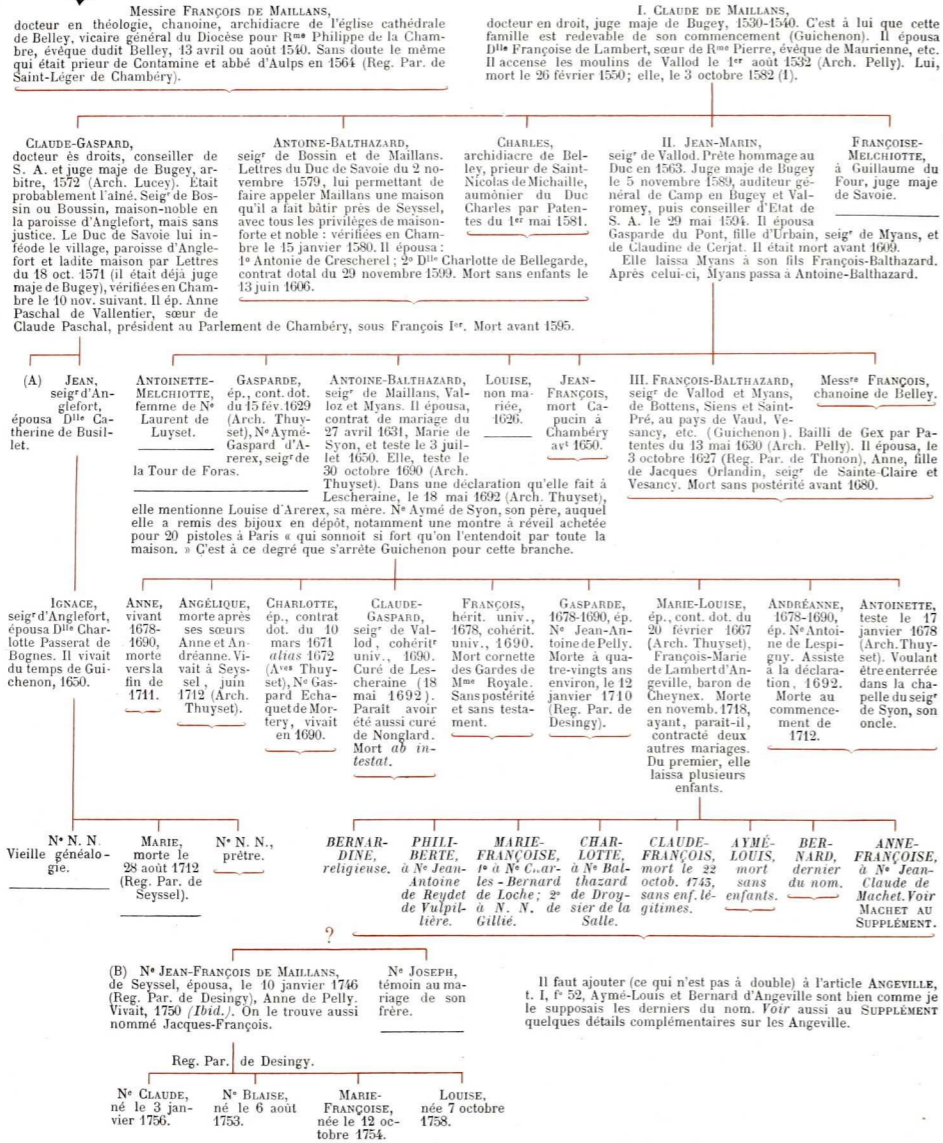
MAGNY (DE). — Voir CONSTANTIN et au SUPPLÉMENT.

MAILLANS (DE) OU MALLIANS

P. d'or à la bande de gueules chargée de trois croissants d'argent.



Ce travail est extrait de la généalogie donnée par Guichenon (*Bresse et Bugey*) bien appuyée sur une ancienne filiation communiquée par M. Vuy et surtout sur une vieille généalogie du XVII^e siècle de mes Archives. La famille, qui étant de Seyssel était bugiste et presque autant savoyarde, est éteinte.

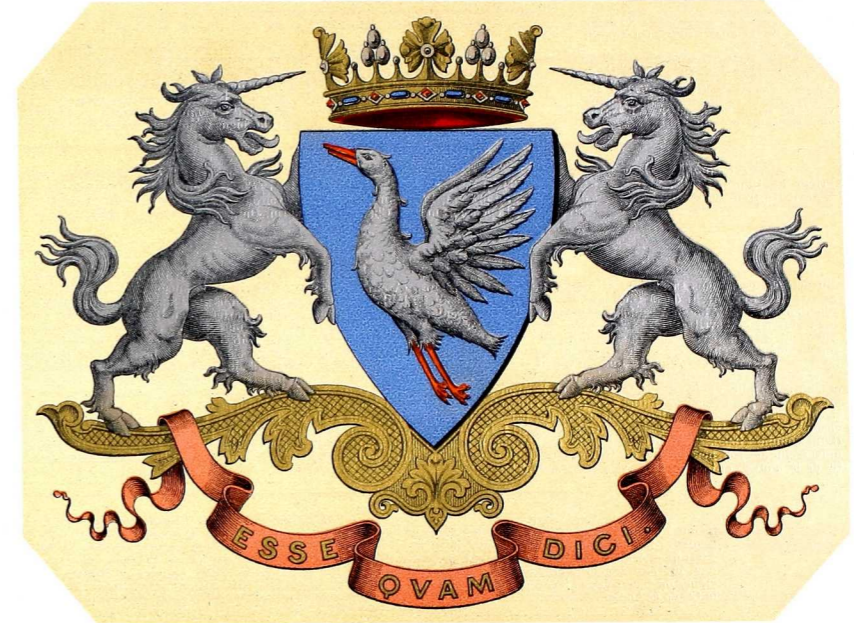


(A) Il eut encore pour frère et sœur : CHARLES, religieux de la Compagnie de Jésus, Provincial de son Ordre et confesseur ordinaire du Roi de France ; CLAIRE, femme de Philibert de Vignod, seig^r de Dorches.
 (B) Ces Maillans ne peuvent provenir que de la branche d'Anglefort : j'ignore comment ils ont terminé.

MAILLARD DE TOURNON

(ANC. ORTH. MALLIARD.)

MARQUIS DE SAINT-DAMIEN ET PALLIÈRES EN PIÉMONT, MARQUIS D'ALBY, COMTES DE TOURNON, BARONS DU BOUCHET ET DE CHEVRON EN SAVOIE, ETC.



P. d'azur à l'albani (1) volant d'argent membré et becqué de gueules. (Charles-Auguste de Sales, Della Chiesa. BESSON. Catal. des Chevaliers de l'Annonciade, etc., etc. Consignements 1687, II. Arch. de Turin).

L'albani ou l'albanay sont des oiseaux inconnus même dans l'Albanais. Mais quelques auteurs ayant commis la bétise de prendre l'aigle du vieux blason de Rumilly en Albanais pour une albine (perdrix blanche), il est probable que les Maillard ont suivi cette version en prenant une variante du blason de leur ville natale (Voir au compte rendu du congrès des Soc. Sav. de Rumilly, un mémoire de M. Croisillet sur ce blason). — Supports : deux licornes d'argent. — Cimier : une licorne d'argent issante. Devise : ESSE QVAM DICIT.



RILLET, dans son *Dictionnaire Historique*, fait remonter la famille Maillard au XII^e siècle. Croisillet, dans son *Histoire de Rumilly*, accepte, avec toute son ardeur patriotique, cette assertion. Grillet — à deux siècles près — n'a pourtant pas le mérite de l'invention. Il existe deux généalogies manuscrites des Maillard qui commencent : l'une, par Aymon, seigneur du Bouchet, vivant en 1300, père de Jean vivant en 1342, celui-ci père d'un autre Jean vivant en 1420 (*sic*) et père de Jean III : l'autre, par Jean, seigneur du Bouchet, vivant en 1342, père de François vivant en 1369, celui-ci père de Pierre, écuyer, seigneur du Bouchet, vidomne d'Hauteville vivant en 1420, lequel de N^o N. N. d'Echalon eut un Jean qui correspondrait à Jean III plus haut nommé

[Voir suite fo 316.]

(1) L'Armerista dit « Albanay, uccello aquatigo a lungo becco simile nel resto all' anitra... volante in banda ». Un sceau du XVI^e siècle (deuxième moitié), communiqué par M. Preux (Voir tome I de cet ouvrage, p. 148, note 6), représente cet oiseau comme je le figure plus haut.

(Continuation du n° 313.)

(Jean II, de ma filiation). La seconde version est purement imaginaire : la première, en la dégageant des fables des degrés initiaux, me sert d'armature (1).

M. François Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry, a édité et annoté (Chambéry, 1890) une généalogie des Maillard préparée par feu le général Dufour. Il est peut-être regrettable que le très érudit et consciencieux annotateur ait inscrit au premier degré Aymon, seigneur du Bouchet en 1300, quoique immédiatement après, dans les passages guillemetés — les seuls dont il déclare assumer la responsabilité, (note à la page 7, avant-dernier paragraphe) — il reconnaisse en connaissance de cause que « avant le XVI^e siècle (2) les Maillard *alias* Perrin « ou *vice versa* ne sont jamais qualifiés damoiseaux ni surtout seigneurs du Bouchet » (3).

Jean Perrin *alias* Maillard, bourgeois de Rumilly, reconnaît le 18 novembre 1382 (Arch. Savoiron) tenir en fief de N^e Girard Portier, en son nom et au nom de Peronnette, sa femme, fille de feu Nicolet Cornoucii ou Corvoucii (Corno ou Corvoz?) bourgeois de Rumilly, leur grande maison située audit lieu dans le Bourg juxta la rue qui va de Montpelat vers le Bourg, plus d'autres biens décrits dans l'acte (4). C'est le document original le plus ancien que j'ai découvert sur cette famille (5).

Nous trouvons un Jean Perrin *alias* Maillard qui prêta reconnaissance le 27 mai 1385 pour une maison et biens au Bouchet. Tout me porte à croire qu'il faut lire 1485 au lieu de 1385 : nous savons qu'au XV^e siècle ils y possédaient des biens (6). Mais c'est seulement en 1563 qu'Emmanuel-Philibert vendit à Pierre de Maillard, comte de Tournon, parvenu aux plus hautes charges du Duché, la terre et la juridiction du Bouchet, ce qui à défaut d'autres preuves démontrerait qu'ils pouvaient être propriétaires audit lieu sans en être les seigneurs.

Les Perrin dits Maillard et les Perrin dits Monon (7) étaient presque certainement de la même souche. Ces derniers ont été anoblis le 30 octobre 1424 et ont continué jusqu'à la fin du XVI^e siècle (Voir MONON). Les patentes constatent qu'ils étaient « d'honnête et opulente famille ». On ne peut faire profiter les Perrin-Maillard du bénéfice de ces patentes, quoique ce soit à cette époque précisément qu'ils ont commencé à s'intituler nobles. Elles accordaient à N^e Jean Perrin *alias* Monon les armoiries qu'ils avaient choisies : exactement pareilles à celles portées par les Perrin-Maillard.

Le nom de Perrin est tombé en désuétude. En revanche celui de Maillard a rapidement acquis une illustration peu ordinaire. Pierre de Maillard, comte de Tournon, déjà nommé, Gouverneur de Savoie, Lieutenant du Duc en Savoie, Bresse et Bugey, qui eut l'insigne honneur d'être nommé Chevalier de l'Annonciade, est le personnage le plus remarquable de cette race qui, depuis lui, s'est maintenue dans une haute position et reçut encore deux fois le Collier de l'Ordre. Ils acquièrent les marquisats d'Alby, de Saint-Damien, etc., etc. Depuis le XVII^e siècle, cette famille est devenue exclusivement piémontaise et nous ne la suivons sommairement jusqu'à son extinction qu'à titre de curiosité.

Mais ces titres, ces charges, ces illustrations ne sauraient modifier ce que j'ai dit plus haut. Jusqu'à nos jours il a été et il est de mode d'attribuer une haute antiquité à toute famille ayant acquis de l'illustration par ses talents, comme si cela pouvait en augmenter le mérite. En généalogiste aimant la vérité, je penserais faire un affront à la mémoire des Maillard en changeant leur devise *ESSE QUAM DICI* en *DICI QUAM ESSE*.

(1) Je les ai toutes deux dans mes archives, terminant avec le M^{re} Félix, dernier du nom, mort en 1819. Je marque par des guillemets tout ce que j'extraits de cette première version, ne prenant la responsabilité que des faits ayant la marque d'autre provenance. Pourtant, sauf quelques détails, je l'admets dans son ensemble comme digne de foi. Elle est conforme à celle que paraît avoir eue entre les mains le général Dufour (Voir au texte le deuxième paragraphe). Plus heureux que moi, il a eu — ce qui vaut mieux — les documents de la famille. Je regrette de ne pouvoir les utiliser dans un travail qui se borne à publier des recherches personnelles et ne saurait enlever à un contemporain le mérite de ses trouvailles.

(2) C'est sans doute une faute d'impression au lieu de XV^e siècle. Dès 1430-1450, ils sont en général intitulés nobles. J'admets que cela puisse relever au commencement de la courtoisie municipale, mais j'ai peine à croire qu'une charge ou deux de secrétaire ducal n'aient apporté dans la famille une noblesse plus régulière. Dans les anciens documents, il y a presque toujours Perrin *alias* Maillard : c'est donc fort probablement Perrin qui était le véritable nom et Maillard n'était qu'un surnom. Nous pensons avoir été le premier à faire connaître ce fait, dont les anciennes généalogies ne contiennent pas trace, à l'attention du général Dufour.

(3) Le Général admet sans protestation, avec la généalogie manuscrite, que Jean III était seigneur du Bouchet et ministre d'Etat sous la régence de Blanche, Duchesse de Savoie. Dans les Lettres d'Ecuyer de la Duchesse accordées en 1496 à Amédée, fils de Jean III (Doc. II, p. 105), celui-ci est qualifié de « consiliarius noster ». Comme on a la « dietim » au lieu de « diutius », n'a-t-on pas pu lire « consiliarius » au lieu de « secretarius » ? Ceci donnerait une explication de la noblesse acquise régulièrement par la famille. Car, nous le répétons, si on trouvait dans un titre antérieur au XV^e siècle le titre de noble précédant celui de Perrin-Maillard, il faudrait lui donner la même valeur qu'à celui d'un grand nombre de bourgeois de villes dotées de franchises. Le Général n'a pas admis avec la susdite généalogie que Jacques, fils de Jean III, ait été ministre d'Etat de Charles III, Duc de Savoie. Il se borne à le qualifier de seig^r du Bouchet et d'Ecuyer ducal. Sans vouloir diminuer le mérite de cette publication, encore moins les glosses de son érudit commentateur, il est bon de remarquer en tout état de cause que, suivant la filiation par eux publiée, il est peu admissible que Jacques Maillard (il s'est marié vers 1535) puisse descendre à la cinquième génération d'un Aymon, seig^r du Bouchet, vivant en 1300.

(4) Ils possédaient d'autres maisons *in lacu*, dans les rues de la Draperie et de l'Hôpital-Vieux, peu de temps après.

(5) Parmi les témoins au testament d'Aymon Bonivard, chevalier, fait à Turin en 1373, figure Jean de Rumigli dit Maglarlo, du Diocèse de Genève : c'est sans doute un des prédécesseurs de nos surnommés Maillard. Il n'était pas noble. Pour leur grande maison et une partie de leurs biens, les Perrin-Maillard relevaient des Portier, les véritables plus anciens nobles de Rumilly. — Voir BONIVARD AU SUPPLÉMENT, en ce qui concerne ce testament.

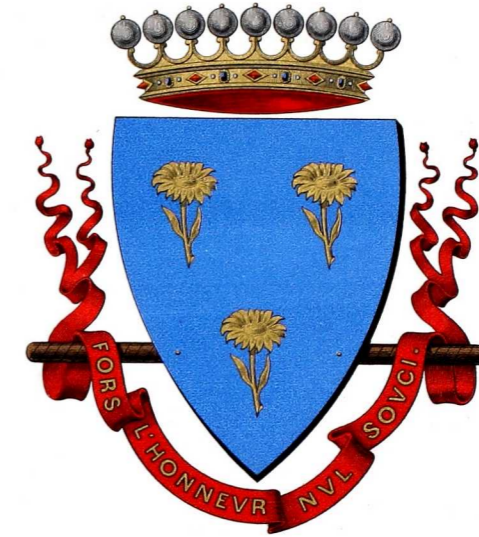
(6) Il est pourtant curieux que le *Livre de bourgeoisie* de Rumilly ne mentionne à la catégorie BOUCHET aucun Maillard, nommé à chaque instant dans les autres catégories.

(7) Il y avait d'autres bourgeois du nom de Perrin avec d'autres surnoms à Rumilly : ils ne sont pas sortis de l'obscurité.

MAILLARD. — Voir au SUPPLÉMENT.

MAILLARDOD. — Voir au SUPPLÉMENT.

MAISTRE (C^{TES} DE)



P. d'azur à trois soucis d'or.

Devise : *FORS L'HONNEVR NVL SOVCI* (1).

Même blason que celui des MAISTRE ayant fourni des Capitouls à la ville de Toulouse (Voir Segoing, *Mercurie Armorial*, éd. 1652, p. 168). « Armes parlantes allusion au proverbe : Si les valets ont la peine, le Maître a les soucis. »



A Savoie s'honore, à juste titre, d'avoir donné l'hospitalité à cette famille, originaire de Nice-sur-Mer.

Le Comte François-Xavier Maistre, alors Avocat fiscal général, reçut des Lettres de bourgeoisie, le 25 août 1756, de la ville de Chambéry. Il s'y établit, s'y maria et mourut 2^e Président du Sénat de Savoie. Magistrat, lui-même, du plus haut mérite, il fut le père, notamment, des deux célèbres écrivains Joseph et Xavier de Maistre.

On élève en ce moment à Chambéry, par souscription publique, un monument à ces deux illustrations de la Savoie.

Tout le monde est d'accord sur le Sterne français, le Comte Xavier, le charmant esprit, auteur du *Voyage autour de ma Chambre*, etc., etc. Les opinions philosophiques et religieuses de l'immortel auteur du *Pape*, des *Soirées de Pétersbourg*, etc., le Comte Joseph, peuvent être discutées, comme tout se discute. Personne ne conteste la profondeur de son génie, la puissance de sa dialectique, son immense science, le charme incomparable de ses *Lettres* et par dessus tout la rare élévation de son caractère.

De récents ouvrages s'accablent pour mettre en lumière cette rare figure dont la renommée grandit chaque jour.

S. E. le Comte Rodolphe, fils du Comte Joseph, général d'armée, chevalier de l'Annonciade, etc., a laissé une nombreuse postérité qui continue avec la plus grande distinction.

(1) Dans son carnet, à la date du 30 avril 1796, le C^{te} Joseph a écrit : « Tout paraissant perdu pour moi, n'ayant plus ni patrie, ni « fortune, ni même de Souverain, à proprement parler, j'ai fait graver autour de mes armoiries, qui portent des fleurs de souci, la « devise : *FORS L'HONNEUR NVL SOVCI*. Je n'ai plus que cette devise à laisser à mes enfants, c'est à eux à ne pas *répudier l'hoirie*. »

(1) Avec le Premier Président C^o Sauter, il fut le principal auteur des *Royales Constitutions*.

ANDRÉ MAISTRE, de Nice, avocat de l'Université de Turin, substitut avocat général des pauvres, épousa Henriette alias Angèle Béranger. Mort en 1722. Il eut entre autres nombreux enfants :

I. Le C^o FRANÇOIS-XAVIER, né le 20 novembre 1705 à Aspremont (comté de Nice). Établi en Savoie vers 1749. N^o François-Xavier Maistre, avocat fiscal général (1749), épousa, le 7 avril 1750 (Reg. Par. de Saint-Léger), D^oe Christine, fille de N^o Joseph de Motz, sénateur honoraire et juge majo de la province de Savoie. Le 25 août 1756 (Arch. de Bissy), il reçut des N^{os} syndics de Chambéry (dont était Laurent Laracine) des Lettres de bourgeoisie de ladite ville. Il fut ensuite sénateur au Souv. Sénat de Savoie et fut nommé, le 3 décembre 1761, deuxième président dudit Sénat. Le 8 septembre 1778 (Arch. du Souverain Sénat de Savoie) (1), Mess^{rs} François-Xavier Maistre, président audit Sénat, exerçant depuis quarante-sept ans d'importantes commissions dans la magistrature et à cause « des louables qualités qui ont déjà rendu illustre cette famille », reçut des Patentes lui conférant le titre et dignité de Comte pour lui et ses descendants par ordre de primogéniture, sans paiement d'aucune finance et d'aucuns émoluments quelconques. Par Patentes du 5 juillet 1785 (*Ibid.*), il fut nommé conservateur général des apanages de Leurs Altesses Royales les Ducs d'Aoste, de Montferrat, de Genevois et de Maurienne. Mort à Chambéry le 16 janvier 1789.

(2) Suivant mon cousin — par les Maistre — Charles de Buttet à l'amitié et aux recherches duquel je dois la plus grande partie de ce que je publie ici, il ne serait pas fils, mais neveu d'André et fils de Jean Maistre et de Marie-Christine Pellegrina Bianchi. (Jean, dernier nommé, frère du susdit André.) D'après les dates et le témoignage de feu le C^o Maistre de Casal, qui me disait que les deux présidents du Sénat de Savoie et du Sénat de Casal étaient frères, j'ai suivi cette version en me gardant d'affirmer pourtant qu'elle soit la meilleure.

Le C^o JEAN-FRANÇOIS (2) MAISTRE DE CASTELGRANA ET CARAZ, né 1704. Étant procureur général, il est, par Patentes du 28 avril 1745 (Arch. de Cour), inféodé de la juridiction de six mois chaque cinq années de Castelgrana et des biens féodaux de Mattagrana, avec érection en Comté. Par Patentes du 7 septembre 1758 (*Ibid.*), étant alors président à la Chambre des Comptes, il est inféodé, avec érection en Comté, du domaine, hief et juridiction de Caraz, abornant la mer et le Var, avec droits emphytéotiques aux régions de Bellet, Ferri, Roccahogliera. (Un de ces droits était dû par César Maistre.) Ayant été nommé président du Sénat de Casal, il s'établit en cette ville et y forma une branche dont une fille, Julie, héritière des biens et titres de sa branche, épousa, en 1802, le C^o Lovera di Maria, vice-amiral dans la marine italienne.

Registres Paroissiaux de Chambéry.



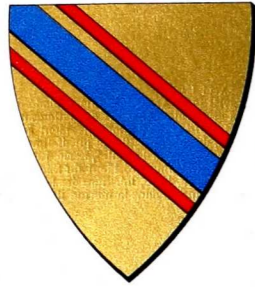
MALET OU MALLET. — Voir au SUPPLÉMENT.

MALSAIN. — Voir au SUPPLÉMENT.

MALVENDAZ OU MALVENDE. — Voir au SUPPLÉMENT.

(Octobre 1897.)

MANDOLLAZ (DE).



P. d'or à la bande d'azur cotoyée de deux cotices de gueules (BESSON).

L E nom de cette famille est Mandala (1336), Mandola (1352), plus tard Mandolla, de Mandolle ou de Mandollaz. Les Mandola étaient notaires à Annecy au XIV^e siècle; ils sont devenus plus tard Seigns de Cernex, la Motte, la Croix en Bornes et des Bochilles en Faucigny: sont qualifiés nobles dès la fin du XV^e siècle et se sont éteints vers 1700.

N. B. — Ce qui est entre des guillemets est la filiation trouvée dans une vieille pancarte du XVI^e siècle aux Archives Morand.

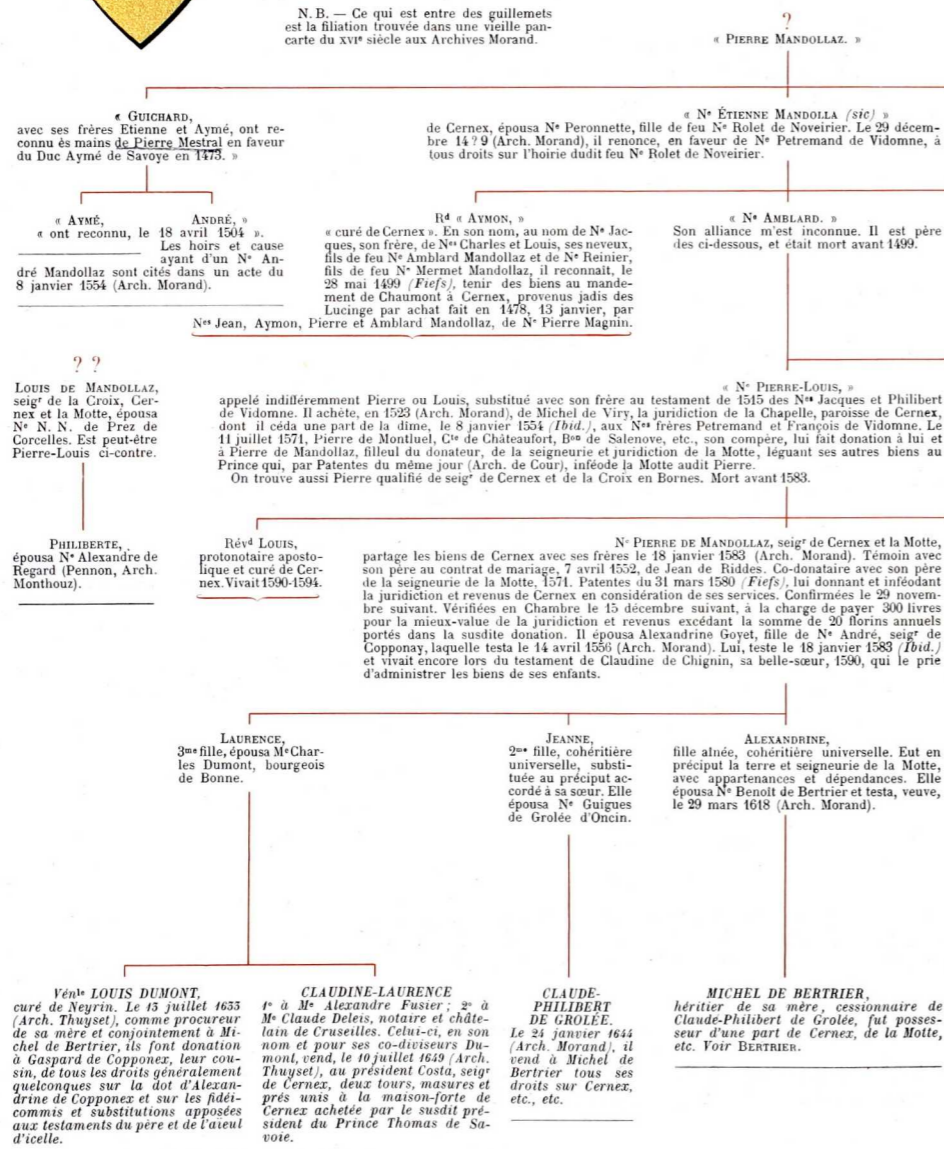
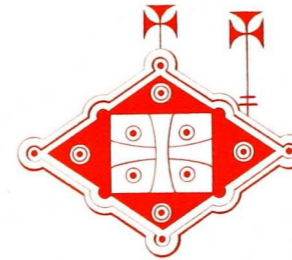


TABLEAU I.



AYMONET MANDALA, notaire d'Annecy, appose son signe tabellionnal à une charte du 17 mai 1336 (Tit. Levet) (1) (ci-contre).

(1) Le signe inférieur est identique, sans les deux croix.
(2) Le signe est pareil à celui ci-contre, mais de moins grandes dimensions: le losange affecte des côtés presque égaux.
(3) Avait pour coadjuteur Pierre de Veygio.

JEAN DE MANDOLA, notaire public, reçoit un acte le 31 janvier 1369 (Arch. Thuyset). Ses protocoles passés à Aymonet.

AYMONET MANDOLA, notaire public d'Annecy, reçoit un acte le 23 oct. 1352 (Arch. Thuyset) et le signe de son signe (2). Nanti des protocoles de Jean (3). Est peut-être le même que celui ci-dessus.

N^o AYMON DE MANDOLLA, plus loin MANDOLLA, lieutenant, châtelain de Cruseilles, mai 1426 (Arch. la Serraz).

« AYMÉ » ou AYMON.

PIERRE DE MANDALLAZ (sic), vice-châtelain de Thonon et des Allinges, 6 mars 1475 (Archives Thuyset).

« JACQUES. » Est probablement celui que je reporte au TABLEAU II.

« MERMET. » Est sans doute le Mamerque de Mandolla, témoin, 1492, au mariage de Christophe de Sales (Pourpris Historique, p. 340). Alliance inconnue. Il était mort avant 1499.

« CLAUDE. » GABRIEL. Ils devaient, en 1505, des dîmes à Cernex, affectées par les Lucinge à l'entretien d'une chapelle.

« CHARLES. » substitué avec son père au testament de 1515 mentionné ci-contre. Destinée inconnue.

« Réné » ou REINIER, neveu de Réné^s Aymon, etc., 1499. Substitué au testament, 1515, mentionné ci-contre. Destinée inconnue.

PIERRE MANDOLLAZ, plus loin Pierre de Mandolle, écuyer, frère d'Andrée ou Adrienne. Est-ce Pierre-Louis ci-contre??

D^o ADRIENNE DE MANDOLLE, légataire au testament de François de Montfalcon, 1556. Poursuit le paiement de ce legs contre François de Chahod-Lescheraie, fils de ladite dame, 1560, 1561 (Arch. Thuyset).

N^o AMBLARD, partage avec ses frères, 18 janvier 1583, coseig^r de la Croix et Cernex. Avec Claudine de Chignin, sa femme, il rachète, le 18 février 1577 (Arch. Morand), la part de la dime de la chapelle vendue par son père. Il testa, le 11 avril 1586 (dit au testament de sa veuve) et mourut avant le 11 août 1590 (Anal. Arch. Thuyset), jour où sa veuve testa à Cernex, voulant être enterrée dans l'église paroissiale au tombeau des ancêtres de son feu mari. Elle vivait encore en 1594.

N^o GEORGES, partage avec ses frères, 18 janvier 1583. Avec Amblard, son frère, et Louis, leur père, ils passent, le 14 janvier 1573 (Anal. Arch. Thuyset), une obligation de 300 écus pistolets en faveur de N^o Jean Rosset, citoyen et conseiller de Genève sous la caution de N^o Claude Voland, seig^r de Compois d'Amilly. Il épousa, paraît-il (Indication confuse dans des procédures, Arch. Thuyset), Françoise, fille de Claude-Urbain de Bellegarde, seig^r de Bullavent.

ÉLÉONORE, légataire, 1590, ép., cont. dot. du 21 juin 1594 (Arch. S^o-Sixt), N^o Pierre Fornier, dit des Balmes.

N^o FRANÇOIS ou JEAN-FRANÇOIS, seig^r de Cernex, épousa, cont. de mariage du 29 janvier 1612 (Arch. Morand), Jeanne-Françoise de Chappot, fille de N^o Claude, seig^r de Cezarches. Mort avant 1644. Elle, vendit la seigneurie de Cernex à Thomas de Savoie, qui la céda à Mess^{rs} Jean-Baptiste Costa. Elle se remaria, cont. dot. du 25 juillet 1616 (Arch. Morand), avec N^o Vincent du Crest de Menthonnex. Elle testa, le 4 septembre 1643 (Ibid.), de nouveau veuve, en faveur de François de Mandollaz, son fils, lui substituant D^o Guillermin du Crest, sa fille, du deuxième lit.

JANE, GASPARD, légataires au test. 1590. Est peut-être la même que Louise-Gasparde; veuve alors de N^o Guillaume de l'Alée ou de Lalex? (Lalé).

N^o PIERRE, assiste sa sœur en son contrat de mariage de 1620 et mourut avant elle, qui paraît en avoir hérité.

LAURENCE, épouse, contrat de mariage du 19 décembre 1620 (Anal. Arch. Thuyset), M^o Martin Dunant, de Cernex, dit Gros, notaire. Était déjà veuve lors du testament de Jeanne-Françoise de Chappot, 1643, qui lui fait un legs.

N^o FRANÇOIS, héritier universel de sa mère, 1643. S'il venait à mourir sans enfants, sa sœur utérine Guillermin Du Crest devait lui succéder en vertu de ce même testament et du contrat dotal d'icelle du 14 février 1641. Ce cas se vérifia. Il mourut sans enfants, fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Cernex et sadite sœur lui succéda.

N^o JEAN DE LALE (sic), légataire de Jeanne-Françoise de Chappot ci-dessus, 1643.

N° JACQUES DE MANDOLLAZ, parait être le N° Jacques, fils d'Etienne, porté au 1^{er} tableau. Substitué au testament de 1515 des N°s Jacques et Philibert de Vidonne. Donataire universel de Nicolette de la Croix (en Faucigny), veuve de N° Nicod de Bellegarde le 14 octobre 1485 (Titres Bonnefoy). Il teste, le 15 juin 1513 (Inventaire de 1606). Il épousa, avant 1504 (*Ibid.*), D^{ne} Guillaumaz, fille de N° Sébastien Martin et d'Isabelle de Bellegarde, et mourut avant le 15 janvier 1516 (*Ibid.*), jour où, comme tutrice de son fils, elle reconnaît devoir une rente annuelle au Chapitre de Sallanche pour l'anniversaire de Nicolette de la Croix, plus haut nommée. Elle hypothèque cette dette sur sa maison-forte et biens des Bochilles, dans le territoire de Tanninge. Le 21 décembre 1529 (Arch. Rubaud), elle passe reconnaissance pour les Nex. La maison-forte des Bochilles, provenue probablement des Bellegarde, était située dans un mas de terres, prés, vergers, curtil et chenevier de seize poses avec une grange, abornant le chemin de Tanninge à Samoens, un chemin public, la beziere de Melan et le chenevier et martin de ladite abbaye en dessus (Inventaire, 1606).

D^{ne} PERNETTE DE MANDOLLAZ, veuve de N° Jean Sauvage de Grigniez (Arch. Saint-Sixt).

N° PHILIBERT, seig^r des Bochilles (toujours au pluriel), pupille de sa mère, 1516, hérita de la succession de N° Sébastien Martin (Titres Bonnefoy). Étant, le 9 septembre 1522 (Inventaire), sous la tutelle de N° Michel de Lestelley, qui admettait à N° Louis de Mandollaz, seig^r de la Croix (TABL. I), des biens que Philibert possédait en indivis avec ledit Louis, avec lequel il était en procès en 1556 (*Ibid.*). Il épousa Pernette, fille de N° Humbert de Chignin, seig^r de la Place, cohéritière pour un tiers de son père. Elle était tante de Claudine de Chignin, qui épousa Amblard de Mandollaz (TABL. I). Il était mort avant 1573. Voir MARTIN.

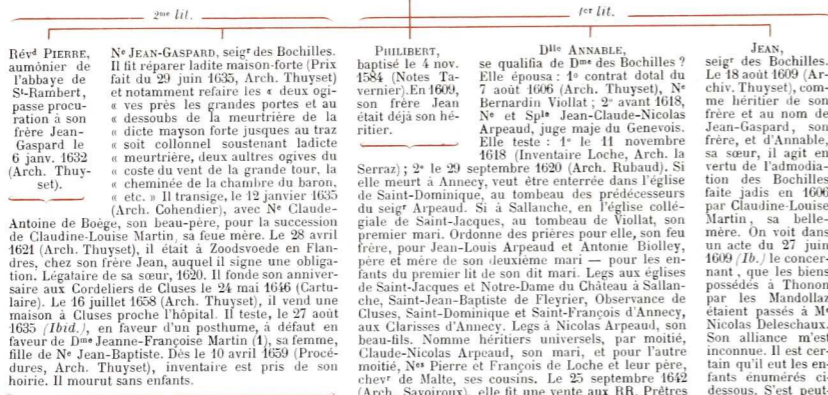
LOUISE, peut-être la même que Jeanne, femme d'Honoré Blaise Martin, cédée, le 1^{er} août 1575 (Arch. Thuysset), à son père Philibert, tous ses droits sur les hoirs paternelle et maternelle.

JEANNE-LOUISE, épousa, contrat de mariage du 3 septembre 1575 (Arch. Rubaud), M^r Antoine, fils de feu M^r Abagard Ruphi, notaire de Cluses. Une partie de la dot payera la pension au collège de la Roche de deux fils d'un premier lit dudit Ruphi. Le mariage était déjà célébré.

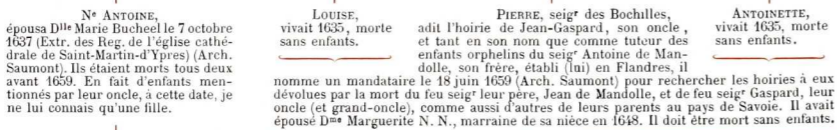
N° PHILIBERT, seig^r des Bochilles. Le bailli de Faucigny lui délivra, le 8 mai 1571 (Arch. Thuysset), attestation du dégât des titres et contrats dudit seig^r « lors de l'impétuosité de « leau du Foron ». Il constitue une dot à sa sœur avec un trossel en 1575. Il épousa : 1^o contrat dotal du 28 janvier 1575 (Inventaire), D^{ne} Gasparde de Bellegarde, laquelle vivait encore à Fleyrier seig^r de Clartans, veuve de N° François-Gaspard de Put. (Elle se remaria, contrat dotal du 26 novembre 1611, avec N° Claude-Antoine de Boège. Philibert est parrain à Thonon en 1607, 1608 (Reg. Par.) et fut occis en duel par un officier du préside des Allinges. Inventaire de son horrier est pris en mars 1606 (Arch. Thuysset).

JEANNE (LOUISE ?), répudia l'hoirie de ses père et mère le 3 nov. 1573 (A. Thuys.).

Mess^{rs} FRANÇOIS, mandataire de son frère, 10 février, 26 mars 1576 (Arch. la Place), aumônier de l'abbaye de S^t-Rambert. Vivait encore en 1606.



(1) Il a dû épouser une première femme. Charles Marest, son cousin, d'Hermance lui écrit le 2 janvier 1640 (Arch. Thuysset), le priant de saluer sa seconde femme Martin. Il était alors (Mandollaz), lieutenant dans l'Escadron de Savoie à Tanninge.



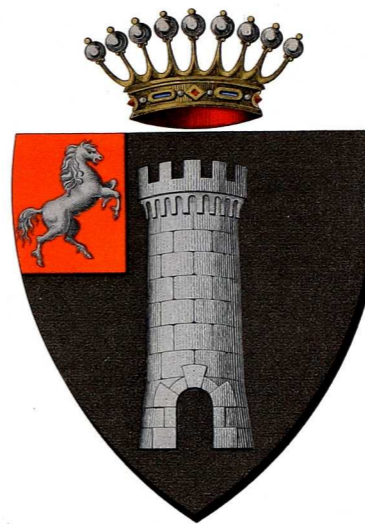
LOUISE-MARGUERITE DE MANDOLLE, née le 4 mars 1648 (Extr. *ut supra, ibidem*) (filleule de D^{ne} Marguerite, sa tante, femme de Pierre. Étant mariée à N° Antoine de Musiel ?, écuyer de Bailloul en Flandres, elle réclame par requête du 14 août 1692 (Arch. Saumont), l'hoirie de Philibert de Mandolle, son arrière-grand-père. Comme dans cet acte il n'est pas question d'autres prétendants, elle a été probablement la dernière du nom.

MANESSY (DE). — Voir BERTHIER et au SUPPLÉMENT.

MANEY (DU). — Voir BARBIER.

MANUEL (ANTIQUEMENT MENUELLI).

SEIGNEURS DE LOCATEL, COSEIGNEURS DE CEVINS.



On trouve plusieurs variantes pour le blason des Manuel, sans parler de divers écarts, LOCATEL, MICHAL, etc. qu'ils ont portés.

Par Patentes Ducales du 28 juillet 1632, le Duc, en récompense des services rendus par le colonel Grand Gruyer Jean-Claude Manuel, lui accorda un *chef de Saxe ancien* (de gueules au poulain cabré contourné d'argent) *chef* que les dessinateurs officiels ont transformé en *coupé* (1). Par ordonnance de la Chambre des Comptes, du 15 juin 1633 (Reg. Pat. Sav., 51, Arch. de Turin), le *chef* fut changé en un *franc quartier de Saxe ancien, sur le blason Manuel*. Cimier : un lion issant d'argent billeté de sable, armé et lampassé de gueules, dit de Chablais. Devise : PUGNAE PARATIOR.

Les véritables armoiries propres aux Manuel sont donc : de sable à la tour d'argent maçonnée et ouverte du champ au franc quartier de Saxe ancien par concession ducale, quels que soient les écarts d'alliances qu'ils aient ajoutés à leur blason.

La famille n'a pas profité de cette concession flatteuse et excessivement rare d'un quartier du grand blason ducale, faveur que le colonel Jean-Claude avait sans doute implorée et qui aurait dû avoir force de loi. En 1638 (Arch. Thuysset), il portait : *parti de Manuel et de Locatel* !

Un peu plus de cent ans après, dans les Preuves pour la chevalerie de justice des SS. Maurice et Lazare faites en avril 1746 (Arch. Manuel) par Joseph-François Manuel, il présentait et l'on osait admettre officiellement le blason suivant : *écartelé aux 1^{er} et 4^e DE MANUEL* (sans franc quartier naturellement), *aux 2^e et 3^e d'or au lion de sable à la bande d'argent chargée de 3 coquilles de gueules*. On ajoute — et c'est un comble officiel — : « Ce quartier (2^e et 3^e) a été concédé, dit-on, par le Duc de Savoie et pris dans ses armoiries pour donner à M. Manuel en récompense de ses services ». Les hérauts d'armes auraient dû le savoir, ce quartier n'a jamais figuré dans aucune réduction du blason ducale. C'est, hors de doute, un écart d'alliance DES CUYNES, quoiqu'il soit estropié.

Je dois rendre justice à l'officiel C^{te} Franchi Verney qui, dans son *Armerista*, a donné la pure et véritable version.



On ne sait pas si, comme le porte une tradition familiale, les Manuel sont venus en Maurienne avec les Légions romaines ou si, comme l'insinue le fantaisiste *Armorial de Dauphiné*, ils sont issus d'un bâtard de la Maison de Savoie, mais il est certain qu'ils figurent parmi les très anciens nobles de Maurienne, malgré l'obscurité où ils ont vécu jusqu'au XVII^e siècle.

A cette époque, un mariage avec l'héritière des Locatel les transporta à Conflens, dans le pittoresque château de Costaroché (*vulgo* Locatel) où, depuis ce moment, la famille acquit de l'éclat par ses services et ses alliances.

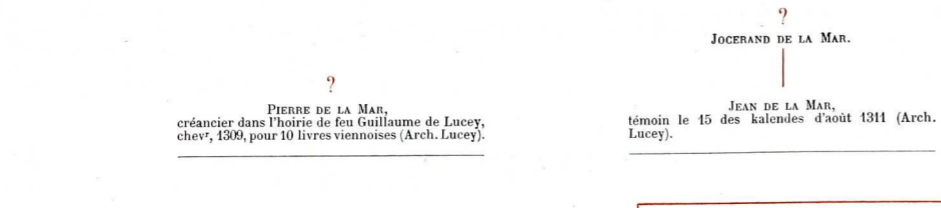
Joseph-François de Manuel, Command^t et C^{te} des Allinges, obtint, en récompense de ses services (*voir* ci-dessus), l'insigne faveur de porter un quartier du grand blason ducale (2). Au commencement de ce siècle, une alliance avec la dernière du nom de Buttet de Tresserve leur apporta le titre de Comtes de Buttet-Manuel qu'ils portent encore de nos jours (3).

(Suit la généalogie.)

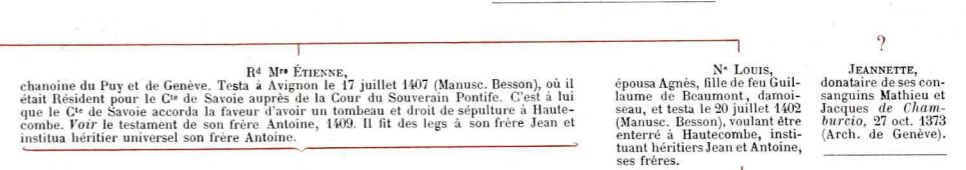
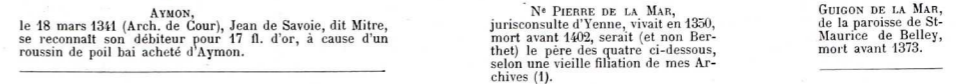
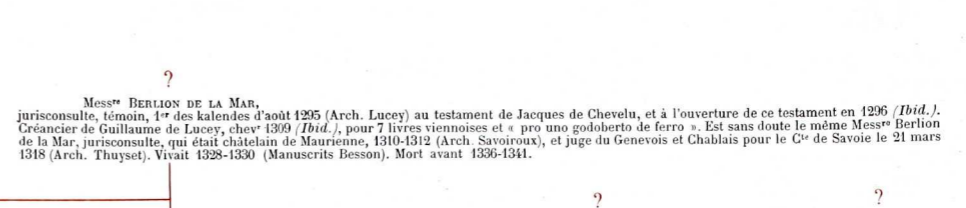
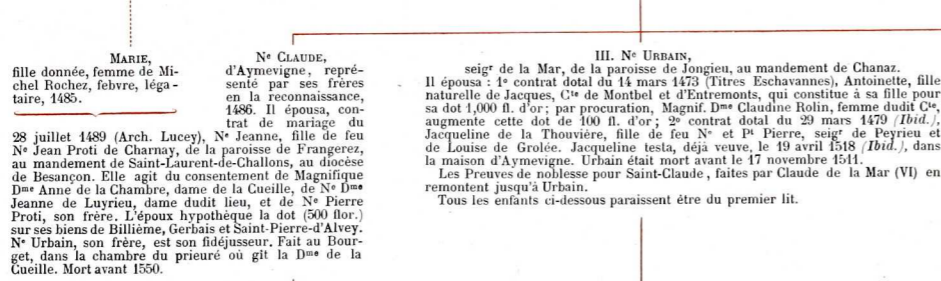
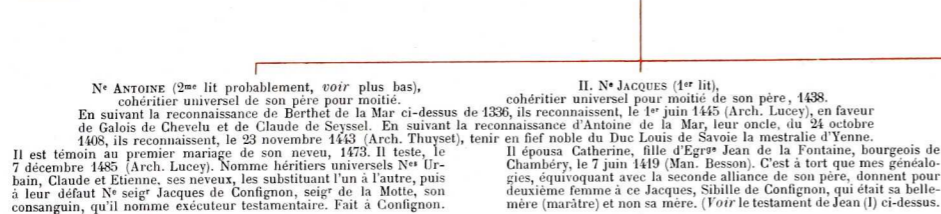
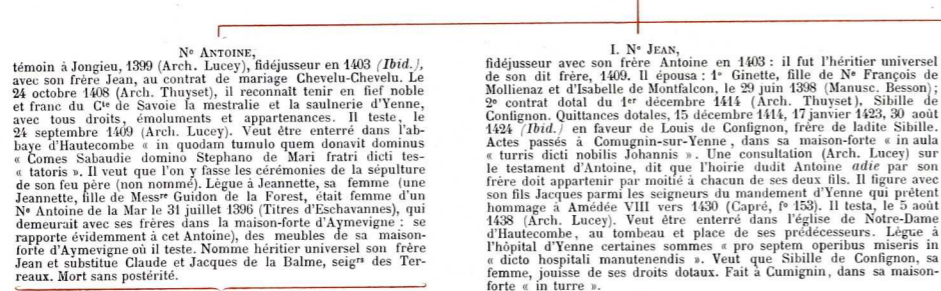
(1) Réminiscence de la légende suivant laquelle Bérold de Saxe serait fondateur de la Royale dynastie de Savoie. Voir EFFRAYÉ au *Dict. du Blason* : il est fort douteux que le poulain ou cheval doive être contourné.

(2) C'est peut-être ce quartier de l'écu de Savoie qui a motivé l'insinuation de l'*Armorial de Dauphiné*.

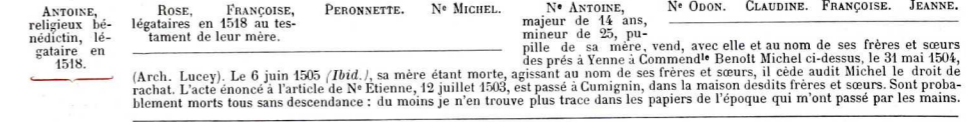
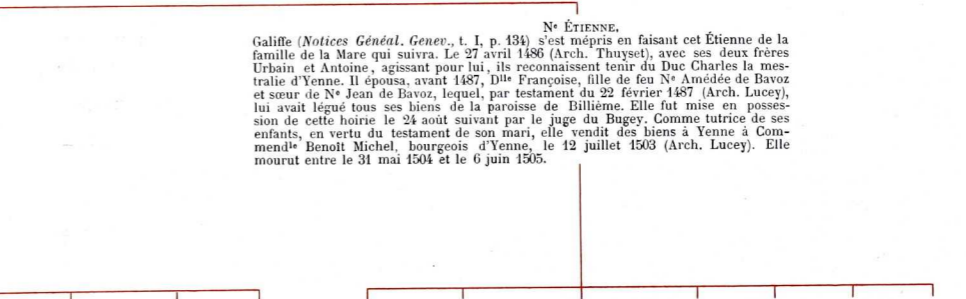
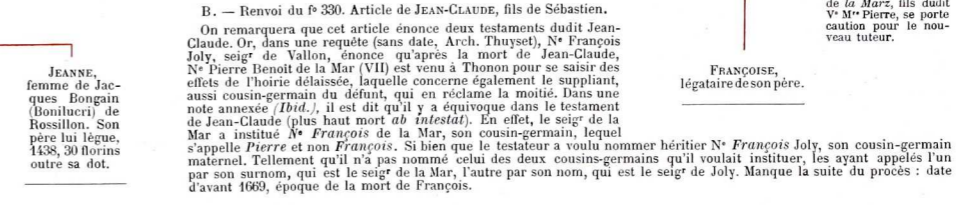
(3) Les Manuel, de Berne, revendiquent la même souche que les Manuel de Savoie, pourtant ils portent des armes différentes. Ce serait un Charles Manuel, marié en la maison de Nogaret en Périgord, seig^r de Chailard en Poitou qui, chassé par la guerre de son château brûlé et saccagé, se serait réfugié à Lyon, d'où ses enfants se répandirent en Savoie, et d'autres à Genève d'abord, puis à Berne. Il n'y a qu'une difficulté, c'est que Charles serait mort à Lyon en 1364. Or, plus de cent ans auparavant, nos Manuel vivaient noblement à Saint-Julien en Maurienne.



en son nom et au nom de ses frères, non nommés, et de ses héritiers, reconnaît tenir en fief noble de Guillaume de Chevelu, des hommes et des biens à Billième le 15 mars 1336 (Arch. Lucey). Suivant une vieille filiation, serait fils de Mess^{rs} Berlion et père de N^o Jean et Antoine ci-dessous. Suivant la généalogie en parchemin visée au n^o 327, Jean et Antoine seraient fils d'un N^o Pierre de la Mar, juriconsulte, vivant en 1330, mort avant 1402. Impossible de deviner quelle est la véritable version. Pourtant, l'existence de Berthet est constatée et celle de Pierre ne l'est pas. Il est donc possible que la première version soit la meilleure. Dans le doute, je ne commence la numérotation qu'au degré suivant, à dater duquel les doutes disparaissent. Ce qui est certain, c'est que Jacques et Antoine (II) reconnaissent les biens reconnus par Berthet en 1336.



A. — Renvoi du n^o 330. Autres enfants de PIERRE-BENOÎT (VII).
MARGUERITE-CATHERINE, baptisée 5 juillet 1657 (Reg. Par. de Saint-Léger). Contrat d'entrée en religion aux Ursulines de Chambéry, 28 février 1664.
RAYMONDINE-GASPARD, cér. bapt. 14 janvier 1657 (*Ibid.*). Contrat d'entrée en religion aux Ursulines de Chambéry, 28 février 1664.
N^o CLAUDE, âgé de six mois, cér. baptism. du 26 janvier 1653 (R. P. de St-Léger) : probablement mort avant le testament de 1670.
N^o HYACINTHE, bapt. 23 novembre 1659 (St-Léger), probablement mort avant 1670.

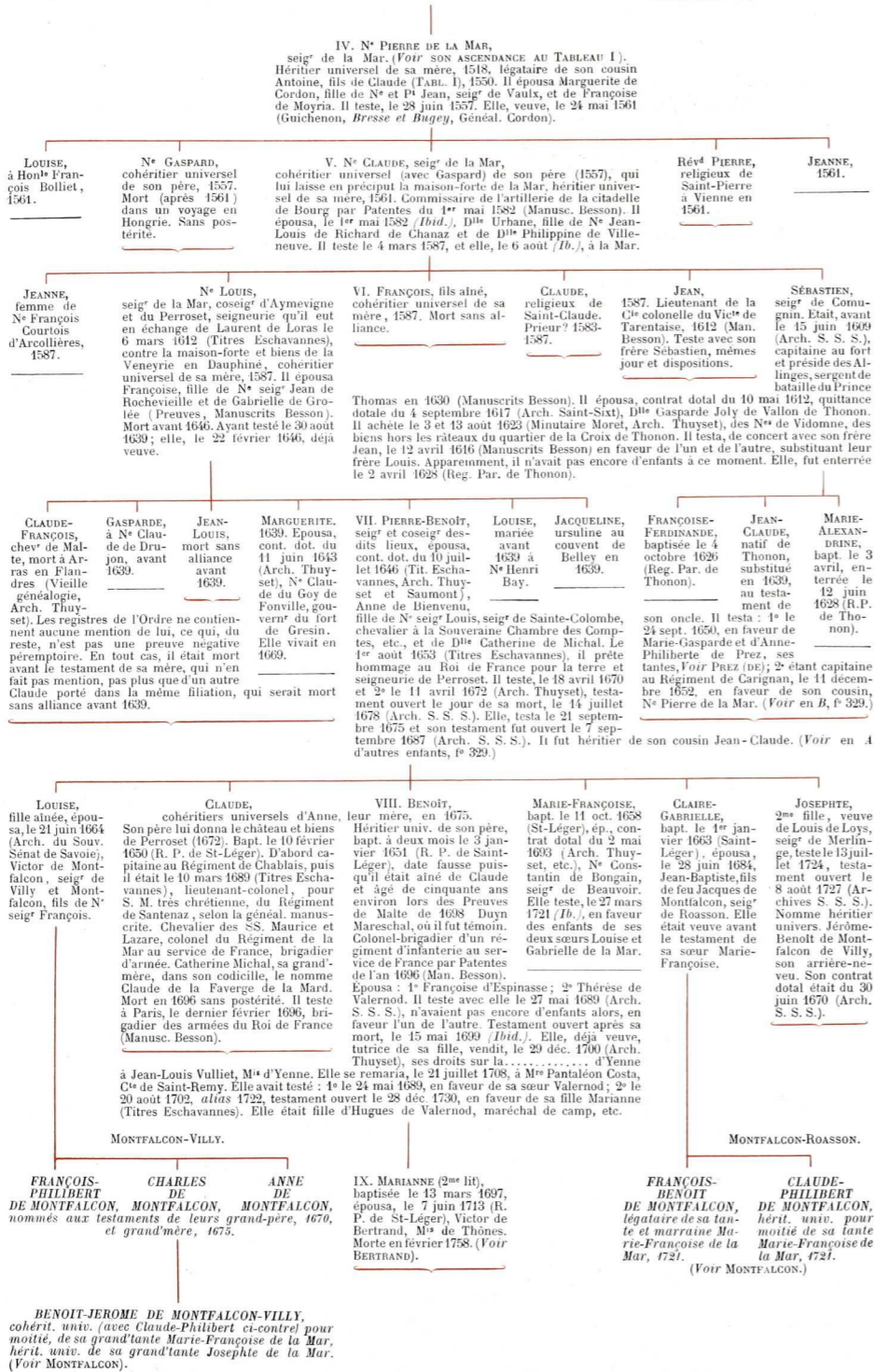


MARCHAND. — Voir au SUPPLÉMENT.

MARCLAY. — Voir (MATHIEU DE).

MARCOSSEY. — Voir FOURNIER et au SUPPLÉMENT.

TABLEAU II.



MARE (DE LA)

P. d'argent à trois fasces ondulées d'azur au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or en fasce. Sceau de famille, Arch. Thuyset, où les étoiles n'ont que cinq rais. Émaux donnés par Galiffe (*Armor. Genevois*).



ALIFFE (*Not. général., Fam. genevoises*, t. I, 134 et suiv.) a donné la filiation de cette famille de Genève qu'il dit s'être expatriée à l'époque de la Réformation, expatriation dont il ne résulte point, à moins qu'il n'ait fait confusion avec les la Mare-Morine qui leur succédèrent (1). Je marque d'un G ma concordance avec lui et l'on pourra

rectifier plusieurs inexactitudes et équivoques échappées à ce très estimable généalogiste. Tout ce que j'établis est appuyé sur de très nombreux titres de mes archives.

Quelle que soit l'orthographe extrêmement variée de ce nom, il est certain qu'en latin c'était de *Mara*, ce qui en français devrait se rendre par *de la Mare*. Les la Mare étaient anciens bourgeois de Genève et marchands drapiers et n'étaient nobles que de par la noblesse municipale. Perrin de la Mare, marchand drapier, eut, entre autres enfants, N° Étienne qui devint seigr' de Vanzy en Savoie et liquida la part qu'il avait dans la maison de commerce de son feu père, mais il ne fit pas souche. Les cousins-germains d'Etienne, également marchands à Genève, furent reconnus nobles en Savoie ou du moins dans les Bailliages (2) où ils avaient acheté de nombreux biens et mêmes nobles à Merlinge, Gyez, Meynier, Collonges et notamment l'Abbaye du Lieu près Thonon, incamérée par les Bernois lors de la conquête du Chablais. Ils moururent tous sans descendants. Jeanne-Françoise de la Mare, sœur des derniers du nom direct, ayant épousé N° Claude de Buttet, de Chambéry, en eut trois enfants : 1° Marc-Claude de Buttet, le poète, l'auteur de *l'Amalthée*, etc.; 2° Jeanne-Françoise qui apporta une partie des biens de la Mare aux enfants de ses deux lits Bolliet et Ballin; 3° Jeanne-Antoinette de Buttet qui épousa N° Jean-Baptiste Morine ou de Morinis, principal héritier des la Mare, lequel prit, ainsi que ses descendants, le nom de la Mare (la Mart, la Mure, la Meure, la Muraz, la Moure, etc., *ad infinitum*), *alias* des Morinis (3).

Malgré l'anticipation de l'ordre alphabétique, je fais suivre, pour la plus grande commodité de mes lecteurs, ce qui concerne les la Mare dits de Morinis ou *vice versa*. Ces derniers étaient venus en Savoie, de Cavour en Piémont, vers la fin du x^{ve} siècle peut-être, et certainement dans la première moitié du x^{ve}. Suivant un certificat italien et municipal (Arch. Thuyset), ils étaient de la noble maison des Morina, de Cavour en Piémont... une des plus anciennes de ce lieu (voir l'article de Jean-Baptiste). Ils portaient pour armes « un arbore verda da mori (gelso « moro) cum suoi frutti posto in un campo di argento : cum il cimieri per la cui guardia he un « moro di sinop cum la cimiterra in mano. Vi he anche un ditto qual dice : NONDVM MATVRAT « FRVCTVS QVEM PARIT ARBOR ». (Voyez ce blason au p° 334) (4).

N° et Egrège-Théodule Morine ou de Morinis, père de Jean-Baptiste, plus haut nommé, qui releva le nom de la Mare, le redoutable procureur qui devait si bien faire mûrir tous les fruits de l'arbre de la basoche, avait su obtenir un magnifique certificat dont la pompe ne nous empêchera pas de croire que la noblesse des Morina de Cavour devait valoir celle des la Mare à Genève, l'illustration de cette célèbre ville en moins.

Marie (fille de N° Laurent de Normandie, Maître des requêtes de la Reine de Navarre et d'Anne Colladon, baptisée à Saint-Pierre-de-Genève le 14 juin [*alias* août] 1561), veuve : 1° de N° Jean Pitard, citoyen et conseiller de la ville de Genève; 2° du susdit N° Pierre de la Mare, alias de Morinis et son héritière n'en ayant pas d'enfants, et 3° de N° Jacques de Vauclair d'Aubenas en Vivarais, pays de Languedoc, capitaine d'une compagnie de gens de pied à Genève, épousa en 4^{me} noces, N° Jacques de Loys d'Evian, auquel (plus jeune qu'elle de quinze ans) quoique sans enfants, elle transporta par testament une grosse partie des biens de Pierre de la Mare, son second mari, et notamment la seigneurie de Merlinge (Voir Loys, tabl. I, degré II).

(Suit la généalogie.)

(1) Pierre de la Mare, dernier du nom de la première race, était marchand à Genève encore en 1571, quoiqu'il eût des terres en Savoie ou dans les bailliages et notamment l'ancienne abbaye du Lieu, bien d'église acheté des Bernois. Il avait épousé « en l'église de Dieu » N° Claudaz Favre. Il n'avait aucun motif de s'expatrier à cause de la Réforme à laquelle il appartenait suivant toute probabilité.
 (2) C'était une décision qui se ressentait de la « justice de Berne ». Lesdits frères ayant été en litige avec les communiars de Meynier, qui voulaient les « cotiser » comme roturiers, obtinrent (sans doute à beaux deniers comptants), désistement des syndics d'abord, puis le 18 janvier 1571 (Voi note 1), sentence du juge maje, déclarant « qu'ils étaient issus de noble lignée ». Dans une requête introductive, ils ne craignirent pas d'articuler « que tant eux que leurs prédécesseurs de tout temps immémorial ont vécu noblement » !! Comme drapiers, j'aime à le croire, on pouvait mesurer leur noblesse à l'aune, mais en Savoie, le notariat même (c'était très injuste) était considéré comme « art méchanique » et dérogoire à la noblesse.
 (3) Galiffe a supposé à tort que Pierre, dernier des la Mare, était père de Jean-Baptiste de la Mare de Morinis.
 (4) Selon Commenes (*Mém. Acad. Savois*, XII, p. 61) le « meurier » était fruité de gueules, et la devise *MORI NE TIMEAS*. (On voyait ces armoiries sur la porte de l'escalier du feu président de Blancheville).

MATHIEU DE MORINIS, notaire et procureur, témoin le 1^{er} octobre 1485, à Chambéry ou Montmélian (Arch. la Place).

Provide LAURENT de Maurinis, notaire, témoin au château de l'Épine le 8 mars 1469 (Arch. Thuyset).

N^o JEAN MORINE, était héritier de son frère Louis avant le 17 juin 1538 (Arch. la Ruaz).

N^o LOUIS MORINE, mort avant 1538, avait épousé, contrat dotal du 19 décembre 1536 (Arch. la Ruaz), D^{ne} Antoinette, fille de feu N^o Guillaume Vincent. Paraît être mort sans enfants.

(1) Le Châtelain, sur l'avis des notables et anciens du bourg de Cavour, déclare que l'aueul paternel (pas autrement nommé) dudit Jean-Baptiste, fils de Théodore est de « la noble prosapia et casata de Morina del presente luoco di Cavor... la predetta prosapia et casata o agnazione de Morina di Cavor te una delle piu antiche et nobili casate o cognomni del presente luoco et he armata antiquamente di una arma depinta in piu luochi evidenti et eminenti... quali arme di detti Morina sono un arbore verda de Mori cum suoi frutti posto in un campo d'argento: cum il cimieri per la cui guardia he un Moro di sinop cum la cimiferra in mano. Vi he hanche un ditto qual dice: NONDVM MATVRAT FRVCTVS QVEM PARIT ARBOR. »

FRANÇOISE DE MOURINIS, sœur unique de Jean-Baptiste, qui lui fait un legs, testament 1581.

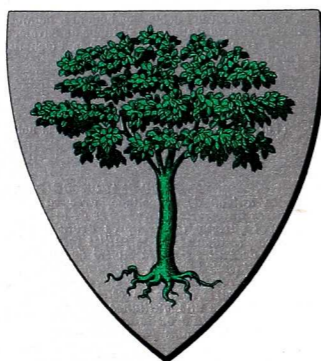
GASPARDE, légataire de son grand-père Théodule. Épousa : 1^o N. N. Guillaud ; 2^o M^o Jacques Chaudévil ou Chaudévic, praticien de Chambéry. Elle céda ses droits paternel et maternel et ceux lui venant de son aieul à son frère, moyennant 1,500 fl. et 40 fossorées de vignes près Chambéry, lieu dit aux Barattes, par acte du 3 juin 1588 (Arch. Thuyset). Elle céda plus tard le tiers auquel elle avait droit sur l'hoirie de son père à Marie de Normandie, veuve de celui-ci. Elle mourut de la peste à Bissy le 30 mai 1598. Elle avait été cohéritière universelle pour un tiers de son frère Pierre (avec D^{ne} Jeanne et Benoite, leurs sœurs, pour les deux autres tiers).

JEANNE, légataire de son père. Épousa : 1^o Jean-Jacques, fils de M^o Claude Favrat, mort en France vers 1594 ; 2^o Michel Liffort, bourgeois de Thonon. Le 17 juin 1594 (Arch. Thuyset), avec sa sœur Benoite, elles cédèrent tous leurs droits sur l'abbaye et biens du Lieu (Voir l'article de leur frère), à N^o Guy Joly, seigr de Vallon, qui les céda au B^o d'Hernance, dont les héritiers firent donation à N^o Ferdinand Bovier. Avec son mari, elle céda tous leurs droits sur l'hoirie de Pierre, leur frère et beau-frère, à D^{ne} Marie de Normandie, par actes du 25 janvier 1602 et 18 juillet 1611 (Ibid.). Elle laissa un fils et une fille qui ne figurent pas dans les longs débats sur l'hoirie des la Mare-Morine.

FR. MARC DE MORINIS, gardien des Frères Mineurs de Tarentaise, légataire en 1581.

revient au pays, condition qui ne fut pas vérifiée : il n'en est plus question.

N^o CLAUDE-BERNARD, absent du pays depuis vingt ans, légataire de sa mère et de son père, qui lui laisse 500 fl., ses armes de guerre et sa demeure dans la maison de Chambéry, s'il fut pas vérifiée : il n'en est plus question.



P. d'argent au mûrier fruité de sinople.
Cimier : Un More de sinople armé d'un cimenterre, etc.
Armoiries et cimiers parlants.

DISCRET MARC-CLAUDE CHAUDEVIC (VICQ ou VIL) (fils unique). Il paraît que Pierre de la Mare-Morinis l'avait nommé héritier, mais que le testament était nul pour vice de forme. Étant soupçonné de peste, dont est morte sa mère, il testa le même jour (30 mai 1598) à Chiron près Bissy. Veut être enterré dans l'église paroissiale de Bissy « sy frere ce peut ». Legs à l'hôpital de Saint-François de Chambéry. Nomme héritier universel M^o Amé Guillaud, procureur au Sénat, bourgeois de Chambéry, son oncle. M^o Guillaud céda tous ses droits sur l'hoirie la Mare à Marie de Normandie, le 18 septembre 1599 (Arch. Thuyset), et vendit au sénateur Emery de Montfalcon tous les biens que Chaudevic possédait à Chiron et Bissy.

N^o et Egrèze DONAT MORINE, bourgeois de Chambéry, procureur général fiscal de Savoie, témoin à Chambéry le penultième février 1508 (Arch. Thuyset). Il épousa, contrat dotal du 13 mars 1487 (Arch. Saint-Jorioz), Jeanne de Beaufort, fille de N^o Claude, seigr de Villarchabod, lequel, par son testament du 3 juin 1481, avait légué à sa fille 800 fl. de dot et son tressel. Par le contrat ci-dessus, les frères de l'épouse lui donnent 600 fl. outre 50 à elle laissés par Marguerite de Crescherel, sa mère. Le 14 mars suivant (Ibid.), Donat assure la dot sur une maison à Chambéry, près la porte de Montmélian, abornant celles de N^o François Rostain ou Rostan et de N^o Guillaume Rosset. Elle passe quittance à ses frères le 20 mars 1487 (Ibid.). S'il n'est pas l'auteur, il est plus que probablement de la même famille que les ci-dessous.

N^o et Egrèze THÉODOLE (Théodore au testament de son fils) MORINA (italien), ou MORINE (français), ou DE MORINIS (latin francisé correspondant à des Morines), procureur en la Cour du Parlement de Savoie, bourgeois de Chambéry. Il fut le plus retors et achalandé procureur de son temps, mort avant 1581. Alliance inconnue.

N^o JEAN-BAPTISTE de Morinis, bourgeois de Chambéry, prit le nom de son oncle maternel Pierre de la Mare (désigné en la Mura, la Mour, la Meure, la Mart, etc., etc., *alias* de Morinis ou vice-versa). Le 12 avril 1564 (Arch. Thuyset), il obtint du Châtelain de Cavour un certificat notarié et légalisé de l'ancienneté de sa famille à Cavour (Voir l'analyse note 1). Il épousa D^{ne} Jeanne-Baptiste de Buttet, sœur du célèbre poète savoyard Marc-Claude de Buttet, lesquels deux frères et sœur furent cohéritiers universels de N^o Pierre de la Mare, leur oncle maternel, mort à Merlinge le 25 octobre 1581. Peu après cette époque, Jean-Baptiste de Morinis ajouta au sien le susdit nom de la Mare. Il testa le 19 décembre 1581 (Ibid.). Veut être enterré, s'il meurt à Chambéry, à Saint-François, au lieu de ses ancêtres, et s'il meurt à Merlinge à Annemasse, au lieu des catholiques « avec ses escussions ». Mentionne Marc-Claude de Buttet, son beau-frère, et D^{ne} Jeanne-Françoise de la Mare, sa belle-mère (mère de sa femme). Jeanne-Antoinette de Buttet est dite morte *ab intestat* dans une des innombrables écritures de cette hoirie. Pourtant elle testa au codicille le 23 mars 1582 (Ibid.), mentionnant un précédent testament du 16 du même mois : elle était alors « bien malade d'ung flux de sang », nomme héritier universel son fils Pierre, mentionnant ses autres enfants, feu M^o de la Mar (sic), son oncle, et D^{ne} Claudaz Favre, femme de son dit oncle. Son testament est fait à Merlinge, témoin entre autre N^o Marc-Claude de Buttet.

JEANNE-FRANÇOISE, religieuse à Sainte-Claire de Chambéry, légataire, 1581.

N^o PIERRE DE MORINIS dit DE LA MARE ou vice-versa, héritier universel de son père : mais s'il se « marjoit avec une « cabarettièrre mal famée et de mauvaix renom de Chambéry, « appelée l'Hostesse des quatre jarres, veuve de feu M^o Benoict des « Exchelles, en son vivant procureur au bailliage de Savoie », son père l'exhérédait, nommant alors héritières Jeanne et Benoite (1581). Malgré cette menace, Pierre épousa probablement ladite hôteesse, Marguerite Querin ou Coirin ou Cairain ou Quairain, de Chambéry, veuve Merlin. Je trouve une quittance (sans date, Inventaire, Arch. Thuyset), à lui passée par Henriette Benoict, veuve de Bastien Coirin, d'un legs à elle fait par D^{ne} (sic) Marguerite Coirin, sa fille, jadis femme dudit Pierre de Morinis, par son testament du 2 juillet 1586. Pierre céda la part d'héritage lui revenant de l'hoirie de Marguerite au S^o Bay de Chambéry le 3 février 1589 (Ibid.). Il épousa 2^o D^{ne} Marie de Normandie ou Normandie, fille de N^o et Sp^o Laurent de N., natif de Noyon en Picardie, et de D^{ne} Anne Colladon, par contrat du 9 juin 1587 (Ibid.). Elle était veuve de N^o Jean-François Pitard, citoyen et conseiller de la ville de Genève. En 1589, il était prisonnier de guerre à Genève, accusé de rébellion contre Son Altesse par sa sœur Benoite, qui prétendait ses biens, parce que Pierre s'était marié et retiré à Genève. L'accusation était injuste (d'avoir porté les armes contre Son Altesse) « ains il avoit au contraire souffert prison et payé rançon pour esvader des mains « de ceux de Genève : se seroit retiré à Rolle, causant les troubles sans avoir oncques fait profession « ny estat de port d'armes ». Des témoins assermentés déclarent qu'il s'était retiré à Rolle précisément pour éviter de porter les armes contre Son Altesse de Savoie, attestation du 17 octobre 1590 (Arch. Thuyset). Avant Rolle, il s'était réfugié à Bursinel ; il mourut à Rolle le 20 novembre 1589. Sa veuve convola en troisièmes nocces, par acte du 27 février 1591 (Ibid.), avec N^o Jacques de Vauclair ou Vauclet, capitaine pour le Roi de France en Savoie (puis d'une compagnie de gens de pied à Genève), d'Aubenas en Vivarais, pays de Langueoec. Elle est autorisée en ce contrat par honorable Pierre de la Mer (autre famille de Genève) et François Doucet, oncles et parents de l'époux, et de l'avis d'Anne Colladon, sa mère, et de Catherine et Rachel Colladon, ses tantes. Vauclair, des deniers de sa femme, acheta, le 29 août 1595 (Ibid.), un bien nommé Fontbonne (2), près Aubenas, et mourut en juillet 1603. Elle, convola en quatrièmes nocces, dans l'année du deuil, par contrat du 3 juin 1604 (Ibid.), avec N^o Jacques de Loys d'Evian, par lequel il se firent des libéralités mutuelles au dernier survivant ; par testament du 4 janvier 1626 (Ibid.), elle institua son mari (qui avait quinze ans de moins qu'elle) héritier universel ; elle codicilla le 11 avril 1636 et mourut à Merlinge le samedi 12 avril 1636. Elle avait été baptisée à Saint-Pierre de Genève le 14 juin 1561 (Ibid.), et fut enterrée le 13 avril 1636 dans l'église de Gyez ou Gy, au même endroit que D^{ne} Anne Colladon, sa mère (morte en 1612). Elle avait cédé Merlinge en 1595 (23 janvier), à N^o Joseph du Chesne, seigr de la Violette, qui le lui rétrocéda le 20 juillet 1598. Elle revendit, avec Jacques de Vauclair, son troisième mari, le bien de Fontbonne à Aubenas avant 1601, quittance par elle (alors remariée à Loys) du 25 mars 1608 (Ibid.), du prix d'achat en faveur de N^o Jacques des Bonnauds d'Aubenas. Impossible de relater les trop nombreux actes relatifs à cette hoirie : en définitive, sauf le Lieu (de la principale partie duquel elle fut dépossédée par N^o Ferdinand Bovier vers 1587-1590), presque tous les biens de Merlinge, Meynier, Collonges passèrent à ladite D^{ne} de Normandie et, après elle, à Jacques de Loys, son quatrième mari.

BENOITE, légataire de son père, épousa, avant le 25 février 1601 (Arch. Thuyset), Egrèze M^o Pierre Perrier de Drailhans, fille de Mess^{rs} Gasparde. (Elle avait épousé : 1^o M^o Philippe Favrat (frère de Jean-Jacques ci-contre), dont elle ne parait pas avoir eu d'enfants. Avec sa sœur Jeanne, elle céda tous ses droits sur l'abbaye du Lieu, le 17 juin 1594 (Ibid.), à N^o Guy Joly. Avec son mari, elle céda encore, le 5 juin 1626 (Ibid.), tous droits quelconques sur le Lieu, à N^o Ferdinand Bovier, à N^o Ferdinand Bovier. Elle laissa deux fils, M^o Jacques et Pierre, qui ne sont plus nommés dans les nombreux actes comme prétendants à l'hoirie la Mare.

nier de guerre à Genève, accusé de rébellion contre Son Altesse par sa sœur Benoite, qui prétendait ses biens, parce que Pierre s'était marié et retiré à Genève. L'accusation était injuste (d'avoir porté les armes contre Son Altesse) « ains il avoit au contraire souffert prison et payé rançon pour esvader des mains « de ceux de Genève : se seroit retiré à Rolle, causant les troubles sans avoir oncques fait profession « ny estat de port d'armes ». Des témoins assermentés déclarent qu'il s'était retiré à Rolle précisément pour éviter de porter les armes contre Son Altesse de Savoie, attestation du 17 octobre 1590 (Arch. Thuyset). Avant Rolle, il s'était réfugié à Bursinel ; il mourut à Rolle le 20 novembre 1589. Sa veuve convola en troisièmes nocces, par acte du 27 février 1591 (Ibid.), avec N^o Jacques de Vauclair ou Vauclet, capitaine pour le Roi de France en Savoie (puis d'une compagnie de gens de pied à Genève), d'Aubenas en Vivarais, pays de Langueoec. Elle est autorisée en ce contrat par honorable Pierre de la Mer (autre famille de Genève) et François Doucet, oncles et parents de l'époux, et de l'avis d'Anne Colladon, sa mère, et de Catherine et Rachel Colladon, ses tantes. Vauclair, des deniers de sa femme, acheta, le 29 août 1595 (Ibid.), un bien nommé Fontbonne (2), près Aubenas, et mourut en juillet 1603. Elle, convola en quatrièmes nocces, dans l'année du deuil, par contrat du 3 juin 1604 (Ibid.), avec N^o Jacques de Loys d'Evian, par lequel il se firent des libéralités mutuelles au dernier survivant ; par testament du 4 janvier 1626 (Ibid.), elle institua son mari (qui avait quinze ans de moins qu'elle) héritier universel ; elle codicilla le 11 avril 1636 et mourut à Merlinge le samedi 12 avril 1636. Elle avait été baptisée à Saint-Pierre de Genève le 14 juin 1561 (Ibid.), et fut enterrée le 13 avril 1636 dans l'église de Gyez ou Gy, au même endroit que D^{ne} Anne Colladon, sa mère (morte en 1612). Elle avait cédé Merlinge en 1595 (23 janvier), à N^o Joseph du Chesne, seigr de la Violette, qui le lui rétrocéda le 20 juillet 1598. Elle revendit, avec Jacques de Vauclair, son troisième mari, le bien de Fontbonne à Aubenas avant 1601, quittance par elle (alors remariée à Loys) du 25 mars 1608 (Ibid.), du prix d'achat en faveur de N^o Jacques des Bonnauds d'Aubenas. Impossible de relater les trop nombreux actes relatifs à cette hoirie : en définitive, sauf le Lieu (de la principale partie duquel elle fut dépossédée par N^o Ferdinand Bovier vers 1587-1590), presque tous les biens de Merlinge, Meynier, Collonges passèrent à ladite D^{ne} de Normandie et, après elle, à Jacques de Loys, son quatrième mari.

Nous avons vu au p^o 333 que Pierre de la Mare partagea l'hoirie de Marc-Claude de Buttet le 4 février 1588 avec les N^{os} Bolliet et Ballin, frères utérins, ses cousins-germains. Mais Pierre de la Mare de Morinis, par de nombreux actes, 26 septembre 1587, 7 octobre, 2 novembre 1587, 27 mars 1588 (Ibid.), avait acheté de Jean-François de Buttet sa part (la moitié) de l'hoirie du poète Marc-Claude de Buttet, son oncle. Enfin, par transaction du 4 juin 1602 (Ibid.), Jean-François de Buttet céda à Marie de Normandie tous les droits quelconques qu'il pouvait avoir sur l'hoirie de feu N^o Pierre de la Mare passée à Marc-Claude.

Voir l'article de Gasparde et de Jeanne, par le moyen desquelles le Lieu passa aux Joly, puis au B^o d'Hernance, puis aux N^{os} Bovier.

(2) C'est peut-être en souvenir de ce domaine de Fontbonne que les Loys ont donné ce nom à la tour carrée qu'ils avaient achetée en 1556 de Marie de Duyn, dame de Vuiffens, située à Evian, au bord du lac (alors).

MARE (DE LA) OU LAMARE

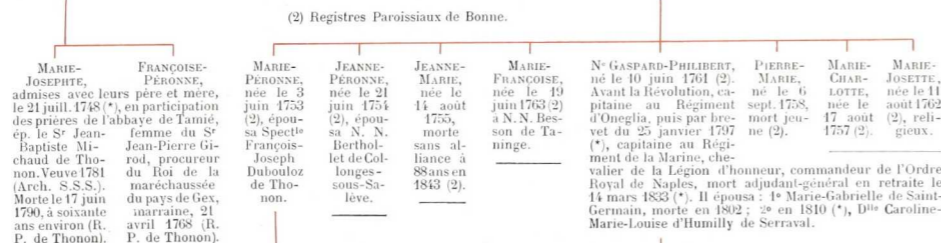
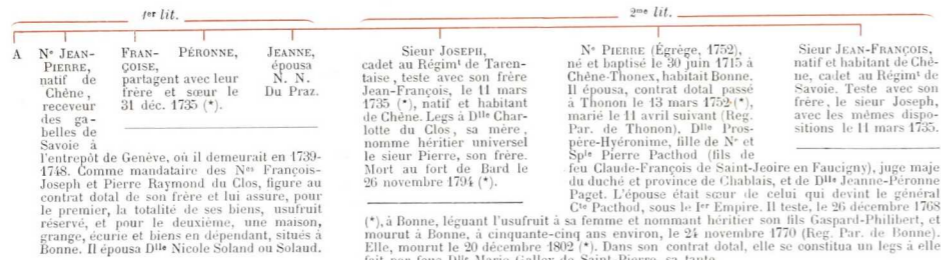
P. d'azur à la bande d'or chargée de trois étoiles de gueules.
(Cachet de famille.)



(*) Papiers communiqués par M. Ed. de la Mare.

VOIQUE cette famille, maintenant éteinte, porte les mêmes armoiries que les la Mar d'Yenne, elle ne paraît pas avoir avec elle aucune communauté d'origine. Le premier connu en Savoie est dit être d'Orléans dans l'acte de baptême de son fils Pierre.

N° et Sp^e JEAN DE LAMARE, dit de Thonex dans l'acte de son deuxième mariage, de Chambéry dans son diplôme de docteur, et d'Orléans dans l'acte de baptême de son fils aimé, où il est qualifié seulement de Spectable Docteur en droit de l'Université de Valence par diplôme du 20 janvier 1630 (*), avocat au Souverain Sénat de Savoie et commis général des gabelles de Savoie. Il épousa : 1^e D^{ne} Catherine Vuillet ; 2^e contrat dotal du 1^{er} septembre 1714 (*), mariés le 25 septembre (Reg. Par. de Bonne), N° D^{ne} Charlotte-Françoise du Clos, morte veuve le 28 mars 1747, à soixante-dix ans (*Ibid.*), ayant testé le même jour où la veille, nommant héritier universel son fils Pierre. Lui, mort à Thonex, le 8 novembre 1717 (*).



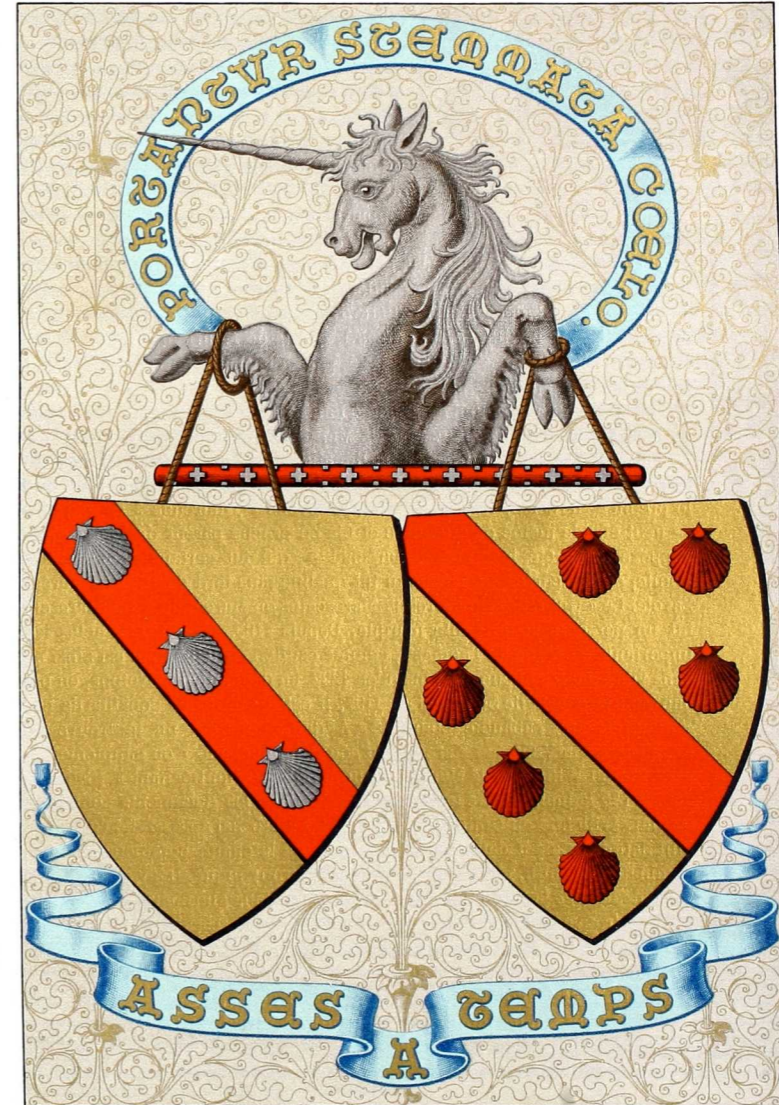
Je ne sais où placer D^{ne} JEANNE-PÉRONNE, fille de N° Claude de la Mare, femme 1^e de Sp^e François-Hyacinthe Bernard ; 2^e de N° Jean-François Pelard de Châteaueuven, lequel, par testament du 7 janvier 1742 (Arch. S.S.S.), laissa héritier (à défaut d'enfants), N° Jean-Baptiste, son frère, qui ayant précédé, laissa sa belle-sœur héritière.

A. Autres enfants du premier lit de N° et Sp^e Jean et de D^{ne} Catherine Vuillet :
N° CLAUDE-FRANÇOIS, né le 10 mai 1695 (Reg. Par. d'Évian), habitait l'Éluisset. Peut-être le N° François de la Mare qui épousa, le 13 août 1759 (Reg. Par. de Frangy), N° D^{ne} Charlotte de Lort de Thonon ???
MAURICE, jumeaux, nés le 7 février 1796, morts jeunes (*Ibid.*).
ANNE-JACQUELINE, née le 13 août 1697 (*Ibid.*).
JEANNE-MARIE, née et baptisée le 18 août 1698 (*Ibid.*).

NOËMI DE LA MARE, épousa, en 1858, Charles-Louis-Jérôme de Chevilly, général de cavalerie.

MARESCHAL

SEIGNEURS DU CREST PRÈS MONTMÉLIAN, DITS DE MONTMÉLIAN, SEIGNEURS, PUIS BARONS DE MEXIMIEUX, MONTANAY, CORGENON, TROIS-FONTAINES, LA CUEILLE, DÉAUL ET REYONAS, SAINT-PIERRE DE SÉNOZAN, DU PARC, ETC., EN VALBONNE, LYONNAIS, BRESSE, MACONNAIS, BUGEY, DOMBES, ETC., SEIGNEURS DE MONTFORT PRÈS AIGUEBELLE, BONVILLARET, SAINT-AVRE, SEIGNEURS, PUIS BARONS DE SAINT-MICHEL, COMBEFORT, BARONS DE L'ORME ET LA CHAVANNE, DE LA TOUR DE CUYNES, RUBAUD, BARONS DE SAINTE-HÉLÈNE DES MILLIÈRES, SEIGNEURS DU CHATELET (CUYNES), DU CHATELET (MILLIÈRES), LA TOUR DE MOLARET, SAINTE-MARIE ET SAINT-ÉTIENNE DE CUYNES, SAINT-REMY, DU THYL, SAINT-MARTIN-OUTRE-ARC, VALMEYNIER, SAINT-MARTIN DE LA FORTE, TOUR DE LUCIANE, DU MOLARD, DE LA BUFFETTE, ETC., EN HAUTE ET BASSE (ANCIENNE) MAURIENNE ; VICOMTES DE TARENTAISE, SEIGNEURS, PUIS BARONS, PUIS COMTES DE LA VALDISÈRE (DITS DE DUYN), ETC., EN TARENTAISE ; SEIGNEURS DE BELLECOMBE, CHATELARD, LA BATTIE-DARDEL EN GENEVOIS ; SEIGNEURS D'OUTRECHASSE, FONVILLE, MURS, LA COUR, HAUTEVILLE, LA COLLIETTE, MANIGOD, GRIGNON, NEVAUX, COMTES DE LA CROIX ET DE LA BARRE, SEIGNEURS, PUIS COMTES DE SAUMONT EN SAVOIE PROPRE ET PETIT-BUGEY, SEIGNEURS, PUIS MARQUIS DE MARGLAZ, SEIGNEURS DE CHARMOISY, BOEGÉ, PIERRECHARVE, FOLLLET, L'HERMINEUR, BARONS DU VILLARD DE BOEGÉ, SEIGNEURS DE BURDIGNIN, ANTHY, MARGENCEL, JOUVERNAY, DRUSILLY, ETC., ETC., EN CHABLAIS ET FAUCIGNY, ETC., ETC.



Le blason commun à tous les MARESCHAL de Savoie est : d'or à la bande de gueules chargée de 3 coquilles d'argent (Ubique).
Les MARESCHAL-MEXIMIEUX ont porté la variante : d'or à la bande de gueules accompagnée de 6 coquilles de même en orle (Sceau de 1387, Arch. de la ville de Meximieux). Guichenon, qui leur donne ce blason dans sa généalogie de l'Histoire de Bresse et Bugey, a eu tort de se rectifier dans ses additions (*Hist. des Dombes*, p. XLVI).
Les MARESCHAL DUYN DE LA VALDISÈRE ont écartelé : aux 1^{er} et 4^e de Duyn le blason commun. Ils ont même porté DUYN pur.
Les MARESCHAL-LUCIANE ont écartelé ou parti de Luciane et portent maintenant Mareschal pur.
N. B. — J'ai placé le cimier sur un bâton, forme présumée du bâton de Maréchal, tel qu'ont pu le porter les premiers Marescalli comitis, comme l'ont porté plus tard les Maréchaux de Savoie. Cet attribut héraldique figure un souvenir historique bon à conserver.

MARESCHAL

Pour les intitulations et le blason, voir au folio 337



ILLUSTRE famille qui a produit les premiers maréchaux de Savoie, n'a pas échappé à la contagion généalogique de l'origine étrangère. On la fait descendre des Marshall, comtes de Pembroke et de Warwick en Angleterre, ainsi que les Portier (Porter) et les la Fléchère (Flesher), tous venus — dit-on — en Savoie à la suite de Pierre de Savoie. Guichenon, (*Bresse et Bugey*, général. Mareschal) est un des plus anciens auteurs, à ma connaissance, qui ait consigné cette prétendue origine à laquelle rien ne répugne — dit-il, quoi-

qu'elle ne soit appuyée que sur la parité de nom et d'armes et sur le dire d'Honoré d'Urfé, qui — beaucoup moins prudent — faisait remonter cette transplantation à l'époque du fabuleux Bérold. Cette tradition est fautive : le maréchalat était exercé par cette famille sous Thomas I, comte de Maurienne, plus de quarante ans avant la naissance de Pierre, le petit Charlemagne, et ainsi bien avant son retour d'Angleterre.

C'est évidemment le nom de la haute fonction héréditaire qui s'est transformée en désignation patronymique pour la Maison qui la remplissait. Pierre « Mareschalus » qui figure, en 1190, à la donation faite par Thomas, comte de Maurienne, à l'abbaye d'Aulps, comme témoin avec un « Guifredus » est peut-être le premier Maréchal. Après lui, nous trouvons « Guifredus » ou « Vifredus » — peut-être le même déjà nommé et fils ou proche parent de Pierre ci-dessus, supposé avoir été le premier Maréchal — qui fut certainement Maréchal du Comte, ce qui correspond à ce qui fut qualifié plus tard du titre de Maréchal de Savoie. Ce « Guifredus ou Vifredus Marescalus ou Marescalcus ou Mareschalus » fut un personnage de haute marque. Depuis 1195, associé aux actes les plus importants du règne de Thomas I, comme caution ou témoin, il est ainsi nommé dans vingt-quatre documents jusqu'en 1222, au dénominateur. Notons, en passant, que dans la charte de Suze de l'an 1197, il est qualifié « ex consiliariis et baronibus Thome sabaudie Comitibus ». A dater de 1222, on le trouve nommé « Guifredus ou Vifredus Marescalcus, de Montmeliano » ou simplement « Guifredus ou Vifredus de Montmeliano » ou « de Montmelian », jusqu'en 1229, date après laquelle on ne le rencontre plus dans les documents connus jusqu'à ce jour. Willelme ou Guillaume, son fils, fut Maréchal après lui, avec les mêmes intitulations. Mais à dater de 1235, le nom de la charge commence à passer du nominatif au génitif, c'est-à-dire à devenir patronymique. Il n'y a point de doute sur l'identité et la formation du nom, puisque dans une charte d'Aillon, de 1238, nous le trouvons nommé une fois « Willelmus Marescalci de Montmeliano » et, plus loin, « Willelmus de Montmeliano domini comitis Maurianensis Marescalcus » (1).

Menabrea (*Origines féodales*) affirme gratuitement que la maison-forte du Crest, près Montmélian, où le 11 juin 1343 le comte Aymon fit rédiger son testament, a été la résidence primitive de cette famille. Supposition pour supposition, j'aime mieux conjecturer que la localité à Montmélian dite « Mons Marescallorum » (le Mont des Maréchaux) est l'endroit où ils ont demeuré primitivement, ayant pris le nom des personnages qui, à raison de leur

(1) Guifred, son père, est aussi nommé « Marescalcus Comitibus » dans un document de 1197, notamment. Ceci démontre à l'évidence que lui et son fils, étant maréchaux du Comte, ont été les prédécesseurs des Maréchaux de Savoie. Dans un acte de 1214, Guifred est appelé « Marescalcus » et son fils Hugues est appelé « de Montmeliano ».

office féodal du Maréchalat, étaient venus s'y fixer (1). Il est même téméraire de supposer que la qualification de Montmélian indique leur véritable origine antique de cette localité et non leur demeure où leur charge les appelait et les fixait à la suite des comtes de Maurienne ou de Savoie. Peut-être descendaient-ils des anciens seigneurs de Saint-Michel en Maurienne qui, eux-mêmes, portaient le nom de la localité où était situé leur fief principal (2).

Depuis la fin du XII^e siècle jusqu'en 1276, la charge de Maréchal du Comte fut exercée héréditairement par la famille dont nous nous occupons. En 1276 (3), Jacques Mareschal, en son nom et au nom de Jean, fils de Pierre Mareschal, et des héritiers de feu Pierre des Bauges, fit remise à Philippe, Comte de Savoie, de tous les droits quelconques pouvant lui appartenir « in hospicio domini Comitibus supradicti ratione porterie et Marescalcie et cujusque alterius officii », moyennant 10 livres viennoises annuelles, tant que ledit Comte vivrait. Jacques réservait ses droits après la mort du Prince. Mais la cession viagère d'un office féodal déjà alors divisé entre les descendants des premiers occupants, paraît être devenue définitive, sans que l'on puisse fixer le moment précis de la transition. Il n'est plus question dans l'histoire de la possession par cette famille de la fonction de Maréchal. On ne saurait attribuer à la charge du Maréchalat de cette époque toute l'importance exclusivement militaire qu'elle eut plus tard en 1353, quand nous voyons apparaître Étienne de la Baume comme Maréchal, puis en 1366, Amiral de Savoie. Ce qui était auparavant un office féodal héréditaire était devenu une fonction personnelle.

Après ce que nous avons déjà énuméré des hautes charges exercées par les Mareschal, quand nous aurons ajouté qu'Humbert Mareschal (fils du maréchal Guifred, l'un des conseillers et barons du Comte Thomas), figure dans une charte de 1233 de pair à compagnon (4) et avec la même qualification d'« officialis domini » donnée à Antelme de Miolans et Humbert de Seyssel, deux des toutes premières illustres familles du Duché, nous pourrions affirmer, sans doute possible, que la maison des Mareschaux, soit féodalement, soit par son antique origine — quelle qu'elle soit — figure à juste titre parmi les plus considérables Maisons historiques de notre région.

Des Mareschal de Montmélian est sorti un rameau qui, ayant possédé la seigneurie puis baronnie de Meximieux en Bresse, s'est éteint au XVII^e siècle, n'ayant jamais cessé de tenir un des premiers rangs dans la noblesse de Savoie par l'illustration de ses services, ses hautes alliances et l'importance de ses fiefs dans les deux provinces.

La branche des Mareschal de Saint-Michel en Maurienne se divisa en plusieurs rameaux. L'un d'entre eux, ayant hérité des Duyn, vicomtes de Tarentaise, prit le nom de Mareschal-

(Les exigences de la mise en page me contraignent à renvoyer la fin de cet article après celui des MARESCHAL, DE CHAMBERY, au folio 362.)

[Voir la suite au folio 364.]

(1) La plus ancienne mention de demeure est de l'an 1236 : acte passé « apud Montmelianum in Channeto supra domum quondam Guifredi Marescalci ».

(2) Cette famille remonte par filiation directe et certaine à Mess^{rs} Ysmidon (Ymidon, Hemidon ou Emidon), chevalier, dénommé « Sancti Michaelis, 1208; de Sancto Michaeli, 1243; seigneur de Saint-Michel, 1245, puis « de Castro »; de Castro Sancti Michaelis; de Sancto Martino ultra Arcum; de Castro de ultra Arcum, etc. ». (La dénomination « de ultra Arcum » a prévalu dans sa descendance. Voir *OUTRE ANÉ* (17)). Ce seigneur avait une très haute position en Maurienne puisqu'en 1208 plusieurs gentilshommes, dans une assemblée présidée par le C^{te} Thomas, reconnurent, sauf la fidélité au Prince, devoir uniquement hommage audit Ysmidon.

Pierre de Saint-Michel ou de Saint-Martin, fils d'Ysmidon, dans son testament de l'an 1281, fait des legs aux églises de Valmeynier, Saint-Michel-outre-Arc, de Saint-Michel et à l'hôpital de Saint-Michel. Des branches collatérales dans la descendance (probable) d'Ysmidon portaient purement le nom de Saint-Michel, ainsi encore Guifred de Saint-Michel en 1315, Gontier de Saint-Michel en 1323. A cette époque, les noms patronymiques — et nous en avons ici une preuve surabondante — n'étaient pas fixés ou l'étaient à peine. Il est fort admissible qu'un membre de cette puissante famille dite de Saint-Michel ou de Saint-Martin, ayant lui-même avec son prénom un nom de vague patronymie, transporté à Montmélian et investi de la Maréchalie du Comte, ait transmis à ses descendants et le nom du lieu où il vivait et comme nom patronymique définitif le titre de la haute charge qui illustrait sa race. Il est certain que les localités en Maurienne plus haut citées sont précisément celles dont les Mareschal de Saint-Michel enrichissaient les églises dès 1309, et qu'il possédaient à cette époque le « castrum Sancti Michaelis » formant le centre de leurs possessions féodales en Maurienne. Comme on ne sait pas comment le *castrum* et les fiefs environnants sont passés à nos Mareschaux ou Mareschal, que selon toute probabilité ce n'est pas par inféodation puisqu'aucun document ne nous l'apprend, il y a lieu de supposer que c'est par héritage ou partage et qu'ils étaient de la même race que le noble chev^r Ysmidon, plus haut nommé qui, entre autres nombreuses dénominations, est encore appelé, en 1245, seigr de Saint-Michel.

Tout ceci, bien entendu, est purement conjectural mais très admissible.

(3) Ceci résulte d'un document publié pour la première fois dans *Miscellanea di Storia Italiana*, S. II, XI (XXVI), 435, travail intitulé : « Les premiers Maréchaux de Savoie », par le comte de Mareschal-Luciane, de l'Académie de Savoie; très intéressante et judicieuse plaquette. (Tirage à part, Bibl. de Thuysset).

(4) Humbert Mareschal (fils de cet Humbert) vendit en 1277, au comte Philippe, le pont et le péage de Montmélian.

TABLEAU I. MARESCHAL-MONTMÉLIAN.

Wifredus ou Guifredus Marescalcus, miles, V. ou G. Marescalcus de Montemeliano. Peut être le Guifredus déjà nommé dans la charte de 1190 ci-contre. Témoin à la charte de Hautcrêt, août 1195 (Wurstemb. Preuves 16). Témoin à la charte du Montcenis du 21 mai 1197 (Guichenon, Preuves 46). Cauton pour le C^e Thomas, 1198 (Guichenon, Preuves 45), dans son traité avec l'abbé de Saint-Rambert. Témoin 1205 (Ibid., Preuves 38) à la confirmation par ledit C^e de la juridiction du prieuré du Bourget. Témoin à divers actes passés par ledit C^e Thomas, en 1203 (Les Compey par le M^{re} Costa, page 7); 1207 (Guichenon, Preuves 49); 1210 (Doc. Ac. Sav., II, 57); 1212 (Mon. Hist. Patr., I, 1190); 1213 (Ibid., II, 1279); 1204 (Doc. e Sig., 116); 1217 (Ibid., 119); Cauton, 1^{er} juin 1218 (Wurst. 48), pour le C^e de Savoie aux pactes de mariage entre Hartmann de Kibourg et Marguerite, fille du Comte, etc., etc. Tous ces actes paraissent bien se rapporter à un seul personnage, et c'est probablement aussi lui dont il est question comme étant déjà mort, dans une charte d'Aillon, passée en 1236, apud Montemelianum in Channeto supra domum quondam G. Marescalci (Guichenon, Preuves 67). Je suppose qu'il est le père des trois ci-dessous qui sont certainement fils d'un Mess^{rs} Vifred Mareschal de Montmélian.

HUGUES MARESCHAL DE MONTMÉLIAN fait une donation en 1211 (inventaire de l'abbaye d'Aulps) de biens situés à la Forclaz, à l'abbaye. Le 7 des kalendes de septembre 1211 (Ibid.). Vuillelme, son frère, rattache cette donation. Le 4 des ides de juin 1212 (Ibid.) du consentement de M^{re} Pétronille, sa femme, et de N^{re} Vuillelme et Humbert, ses frères, fils de feu N^{re} Vifred Mareschal de Montmélian, il vend à ladite abbaye son bien allodial qui est la 3^e partie du village de la Forclaz, provenu par achat des biens allodiaux de N^{re} Pierre Boltovet (nom certainement mal lu par le rédacteur de l'Inventaire) pour 57 livres viennoises (3).

HUMBERT MARESCHAL, chevalier. Presque toujours nommé Humbert Mareschal de Montmélian et quelquefois simplement de Montemeliano, déjà cité dans l'art. de son frère Hugues. Témoin, 1230 (Burnier, Doc. 252), aux privilèges accordés à Tamié. Officialis domini Comitis (deux autres off. sont Seyssel et Miolans) témoin, 1233, aux franchises de Montmélian (Mém. Soc. Sav. Hist., t. 2); 1238 (Guichenon, Sav. I, 371), au testament d'Amédée IV, Châtelain de Montmélian, 1240 (Ibid., 300) et 1242 (Capré, 171); témoin, 1252 (Ibid., Preuves 69) au second testament d'Amédée IV, Négociateur et caution de C^e Thomas II, le 14 février 1257 et le 31 mai 1257 (Wurstemb. I, 304, et 4, 217) (ici il est déjà appelé Dominus, c'est-à-dire chevalier). Bailli de Genevois pour Pierre, C^e de Savoie (Ibid., III, 1264 (Ibid., IV, 325); témoin, 1265 (Ibid., III, 16, et IV, 373) à deux traités du C^e Pierre. Cauton du C^e Pierre, en 1266 (Guichenon, Sav., 292). Dépose dans une enquête sur les limites de la juridiction du C^e au mandement de Montmélian, 29 mai 1266 (Arch. de Cour) « inquisivit per dominum Vuillelmu Marescalli » son frère « quod quando ipse Humbertus erat Castellanus de Montemeliano... etc. Actum apud Montemelianum in domo domini Vuillelmi Marescalli ». Suivant les manuscrits de Chapperon (Acad. Sav.), il tenait en fief de l'abbaye d'Hautecombe, à cause de Méry, la maison forte de Montagny, le 15 des kalendes de juin de 1265, etc., etc. Il a dû mourir avant le 15 juillet 1277.

JACQUES MARESCHAL DE MONTMÉLIAN et Péronette, sa femme, fille de Mess^{rs} Eustache Reynaud vendent le 3 mars 1272 (inventaire du Viennois, par Chevalier, page 161) des cens et un plait qu'ils possédaient à Bouquéron et Grenoble.

JACQUES MARESCHAL, châtelain de Sallanche en juin 1264 (Doc. Ac. Sav. t. III).

JEAN MARESCHAL DE MONTMÉLIAN, probablement un des Jean nommés sur ce degré.

HUMBERT MARESCHAL DE MONTMÉLIAN, chevalier. « Humbertus Marescalci de Montemeliano filius quondam domini Humberti » Marescalci » vendit le 15 juillet 1277 (Arch. de Cour) au C^e de Savoie le pont, soit le péage de Montmélian. C'est fort probablement le même qui fut en 1289-1299, châtelain de La Rochette, de 1303 à 1304, châtelain de Bourg-en-Bresse, et châtelain de Bard (alors chevalier), du 4 décembre 1313 au 10 juin 1315 (Arch. de Cour, Comptes des châtelains). Un acte est passé en 1312 (Arch. Thuyset) au château de Montmélian, dans le jardin dudit Mess^{rs} Humbert Mareschal, chevalier, sous sa maison. Lui ou autre Humbert Mareschal de Montmélian, mandataire de Jean ci-contre, en juin 1302.

FRANÇOIS MARESCHAL DE MONTMÉLIAN, chev^r, M^{re} Aud^r entre 1300 et 1389 (Capré, 279).

FRANÇOIS MARESCHAL DE MONTMÉLIAN, mort avant 1348. Sa veuve Catherine, fille de François Séchal, damoiseau, teste le 7 août 1348 (Arch. comm. par le C^e de Mareschal-Luciane). Legs aux Frères Prêcheurs de Montmélian. Elle codicille le 18 suivant (Ibid.), légant 20 sols gros tournois aux Frères Prêcheurs pour aider à la construction de la chapelle « Marescalorum ». Ce legs sera pris sur un augment de 100 sols gros tournois, à elle constitué par son feu mari et par Jean Mareschal de Montmélian, son beau-père.

JEAN MARESCHAL DE MONTMÉLIAN, damoiseau, est probablement le même qui fut châtelain de Montfalcon en 1315 (Arch. de Cour), qui prête hommage pour fiefs, à Montmélian, le 28 novembre 1329, dont il fut investi le 27 juin 1343 (Ibid.). Témoin avec Pierre Mareschal, chevalier ci-contre, le 20 février 1330 (Doc. Soc. Sav. Hist., 18, 385). Il possédait une terre attigue au jardin que ledit chevalier vendit au C^e Aymon, et que celui-ci donna le 22 mai 1331 (Ibid., 8, 13) aux Frères Prêcheurs de Montmélian. Si c'est le Jean, père de Jean ci-dessous, il était mort avant le 14 déc. 1350.

JACQUEMET, cité avec son père dans l'acte 1310.

JACQUEMETTE, autrement dite Française, substituée à son frère.

JEAN MARESCHAL, héritier universel de sa mère au testament ci-dessus.

JEAN MARESCHAL DE MONTMÉLIAN, dit Guersat, fils de feu Jean, reçut le 14 décembre 1350 (Arch. de Cour) investiture du fief que possédait son père. Peut être celui qui fit partie de l'expédition en Orient (Datta, 256). Il épousa Antoinette Bonivard, et était mort avant le 18 décembre 1380.

MARGUERITE, veuve de Jacquemet Barral, investie pour mandataire en 1362 (Arch. Mareschal) Girard ci-dessous.

(3) Est presque certainement le même qui fut châtelain de Chillon, témoin cité après Guifred Mareschal dans la Charte de Comte, en mars 1214 (Carutti, Reg. Com. Sab.), et le même Hugues de Montmélian, alors habitant à Suze, témoin, 26 septembre 1250 (Ibid.) à une sentence rendue par Humbert de Montmélian, alors châtelain d'Avignans.

JEANNETTE épouse André Belletruche, chevalier, Trésorier Général de Savoie, lequel possédait, dès 1380 (Mém. Soc. Sav. Hist., 2, 270) les biens provenant de Jean Mareschal dit Guersat, ainsi plus que probablement son beau-père.

AMBROISIE, cohéritière de son père (voir note 2), épouse 1^{re} Pétremand Ravais, dont elle était veuve avant 1395; 2^e avant le 16 août 1398 (Arch. de Giez), Girard de Nernier, chevalier et seigneur dudit lieu. Veuve de ce dernier, elle teste le 15 septembre 1420 (Arch. Mareschal). Veut être enterrée au couvent des Frères Prêcheurs de Montmélian, habillée de l'habit de l'un desdits Frères, auxquels elle laisse « quandam suam clamidem seu mantellum duplum », fait un legs à N^{re} Françoise, fille de N^{re} Guignes de la Ravoyre, et nomme héritière universelle sa fille Catherine. Elle confirme ce testament par codicile du lendemain 16 septembre. Si Catherine et Françoise meurent sans mâles, leur substitue les couvents des Frères Prêcheurs de Montmélian et de Bourg-en-Bresse. Voir RAVAIS ou RAVAIS. (La testatrice demeurait en 1420 dans la maison de Pierre Cerise, près de l'église de N.-D. de Montmélian).

Petrus Mareschalus. Témoin, 1190, à la charte de confirmation de la donation à l'abbaye d'Aulps, par Thomas, C^e de Maurienne (Arch. de Cour). Est aussi témoin un Guifredus, sans autre nom ni qualification. Il fut aussi, le 14 mars 1198 (Carutti, Reg. Com. Sabaud.), caution du C^e Thomas. A cet acte est témoin un Vifredus (probablement Guifred Mareschal ci-contre).

VUILLELME MARESCHAL DE MONTMÉLIAN ou VUILLELME DE MONTMÉLIAN, chev^r (1211-1242), voir ci-contre. Châtelain de Montmélian, 1292 (Blanchard, Hist. d'Hautecombe, 123 et 559). Un des principaux bienfaiteurs de la Chartreuse d'Aillon (Trépir, Decan. de Sav., I, 135). Témoin, 1253 (Guichenon, Sav., Preuves 69). C'est dans sa maison de Montmélian que sont faites les enquêtes, 20 mai 1296, citées à l'article d'Humbert, son frère. Suivant les manuscrits de Commène (Arch. Thuyset), Guillaume de Montmélian tenait par engagement avec Guillaume Chabod, le péage de Chambéry, 1274, 1284. Dans une charte du 7 des ides de mai 1298 (Cartul. d'Aillon, 476), par laquelle il fait une annuité annuelle de deux sommées de vin à la Chartreuse d'Aillon, il est nommé WILLELMUS DE MONTMELIANO DOMINI COMITIS MAURIANENSIS MARESQUALUS. Le Maréchal du C^e de Maurienne ne pouvait être que ce que l'on a appelé plus tard Maréchal de Savoie.

HUMBERT MARESCHAL, damoiseau. Est probablement le même personnage qu'Humbert ci-contre, chevalier, déjà en 1313, auquel le C^e de Savoie acheta du vin en 1310 (Arch. de Turin, C^e de Montmélian) pour présenter au Roi des Romains. Il suivit le C^e de Savoie, et est nommé le 8^e parmi les 119 princes ou chevaliers qui assistèrent, en 1312, à Rome, au couronnement de cet Empereur. Le document, extrait des Arch. de Turin par Doennegs, Berlin, 1839, cite huitième « Moser Humbert Mareschal qui portait l'escu d'or à une bande de gueules à trois coquillettes d'argent ».

PIERRE MARESCHAL. Témoin le 3 janvier 1272 (Doc. e Sig., 183) à un jugement entre le Vic^e et le Chapitre de Maurienne.

PIERRE MARESCHAL, mort avant 1276.

MESS^{rs} JACQUES MARESCHAL, chev^r, mort avant 1302.

JACQUES MARESCHAL DE MONTMÉLIAN, JEAN MARESCHAL, avec Jean, fils de Pierre Mareschal de Montmélian, et avec les héritiers de Pierre des Bauges, ils cèdent au C^e de Savoie, en 1276 (Arch. de Cour) tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur l'« hospitiu » du Prioux à cause des reconnaissances féodales pour biens à Montmélian, le 4 des kalendes de juin 1302 (Arch. Lucey). Je présume qu'il peut être père de Mess^{rs} Pierre (1) ci-dessous. Il est certain que Jean Mareschal, chev^r, fils de ce Pierre, donna en échange, le 22 mai 1379 (Ibid.), des biens à Montmélian sur lesquels il avait droit avec les n^{os} de la Ravoyre.

JEAN ou JOHANNET MARESCHAL, ayant pour mandataire Humbert Mareschal (probablement celui ci-contre), reçoit avec ses consorts, les N^{os} de la Ravoyre, des reconnaissances féodales pour biens à Montmélian, le 4 des kalendes de juin 1302 (Arch. Lucey). Je présume qu'il peut être père de Mess^{rs} Pierre (1) ci-dessous. Il est certain que Jean Mareschal, chev^r, fils de ce Pierre, donna en échange, le 22 mai 1379 (Ibid.), des biens à Montmélian sur lesquels il avait droit avec les n^{os} de la Ravoyre.

I. Mess^{rs} PIERRE MARESCHAL DE MONTMÉLIAN, chev^r. Conseiller et Maître audit, après 1300 (Capré, 279). Cauton, 1314 (Guichenon, Preuves, 156), pour le C^e de Savoie, châtelain de Suze, 1315 (Capré, 171). Bailli de la Val d'Aoste, de 1318 à 1326 (Arch. de Cour). Prête hommage pour fiefs à Montmélian, le 11 juin 1324 (Ibid.). Achète en 1327 (inventaire Bonvill, Arch. Saunont), des fiefs et rentes à Bonvillaret, et en 1335 (Ibid.), au territoire de Montfort et au replat dudit Montfort. Témoin, 1330 (Guichenon, Preuves, 177), le 26 août 1340, au mariage d'Aymon de Savoie et Yolande de Monferrat. « Dominus Petrus Marescalci miles fidelis et familiaris noster », vendit le 22 mai 1331 (Soc. Sav. Hist., 8, 2^e Doc.) un jardin, à Montmélian, au Comte, qui en fit donation le même jour au Couvent des Dominicains pour y bâtir leur église. Bailli de Suze, 1333 (Valbois, Dauphiné, II, 243). Témoin, 11 juin 1333 (Guichenon, Preuves, 175) au testament d'Aymon, C^e de Savoie, fait au Crest, près Montmélian, dans la maison forte dudit chevalier, et désigné par le Comte comme un des conseillers de ses fils et l'un de ses exécuteurs testamentaires, etc., etc. Suivant Guichenon (Bresse et Comte, Général et aux Fiefs), il épousa Alix de Corgenon, fille de Jean, chev^r. Etant veuve, elle acheta, le 1^{er} mars 1358 (Ibid.), la Seig^{ie} de la Tour du Deant (1).

II. JEAN MARESCHAL DE MONTMÉLIAN, chev^r. On peut, avec beaucoup de probabilité, admettre que c'est le Jacques « successor domini Petri » d'une Charte de 1358 (Arch. de Turin, C^e de Chambéry de 1390) qui vendit une maison à Chambéry, le 20 novembre 1358. Il est témoin en 1362 à une transaction entre Marguerite ci-contre et ses belles-sœurs (Arch. de Montmélian). Il est certainement père de Girard ci-dessous. Alors damoiseau, il avait été fidéjusseur au contrat de mariage passé le 12 juillet 1332 (Arch. Thuyset) « anno a nativitate domini » entre Antelme de Miolans, seig^r de Bonvillard, et Jeannette, fille de feu Pierre d'Arvillard (2).

AYMON, avec son frère, reconnaît des biens en Maurienne, le 20 août 1340 (Arch. de Cour).

N^{re} Seig^r GIRARD MARESCHAL DE MONTMÉLIAN, damoiseau. Se rendit avec un écuyer à Saint-Omer, avec le Comte Vert, en 1355 (Guichenon, Preuves, 197). Le 26 mars 1360 (Arch. de Cour), le Comte de Savoie inféoda à « Girard Marescalci de Montemeliano domicilio nostro dilecto » la leyde et le poëis de Montmélian, sous grâce et rachat pendant 25 ans. Il fut châtelain du Châtelard en Bauges, du 1^{er} février 1363 au 22 février 1364 (4). Il fit en 1366 la croisade du Comte Vert et fut tué à la prise de Gallipoli (Datta, Spedit., in Or.). Le Comte se rendit à sa sépulture sur une galère génoise « ad sepulturam Girardi Marescalci ». Dans son testament, il avait légué une oblation perpétuelle chaque dimanche au Couvent des Frères Prêcheurs de Montmélian (Voir Articles d'Humbert, TABL. II, DEGRÉ III, et note 2, p. 343). Il épousa (du moins un n^{re} Girard Mareschal de Montmélian) Margote, fille de Pierre, seig^r de Langin, quittance dotale du 29 juillet 1369 (Arch. Thuyset).

AMÉDÉE, nommé en 1357 dans une reconnaissance passée avec son frère Jean dans leur maison de Saint-Avre, (Arch. Thuyset).

ANTOINE, cohéritier de Girard, avec sa sœur, voir note 4, est probablement celui qui fut caution de Girard d'Estavayé dans son duel avec Othon de Grandson, en 1397 (Guichenon, Preuves, 248). Mort sans descendance avant 1420.

(4) Il fut encore châtelain de Bionay de 1364 à 1365; de nouveau, du Châtelard en Bauges, le 5 mars 1366 et remplacé dans cette charge par ses enfants et héritiers Antoine et Ambroisie, dont le compte va du 3 février 1367 au 1^{er} juin 1368 (Comptes des Châtelains, Arch. de Cour).

TABLEAU II. MARESCHAL-MEXIMIEUX.

(Voir son ascendance au tabl. I.)

II. JEAN MARESCHAL DE MONTMÉLIAN, chev'. Est, comme le dit Guichenon et comme le prouve la transmission des fiefs de Bonvillaret et Montfort, seigr de Meximieux, Montanay, Troisfontaines, en France, et de la Freynière en Bauges. Le 23 mars 1384 (Arch. Saumont), il reçoit quittance du châtelain d'Aigubelle des sommes qu'il devait pour le plat à la mort du Comte de Savoie, à cause des fiefs possédés par ledit Chevalier à Bonvillaret, Montfort, Randens, etc. Il épouse 1° Anclesie de Chalant, fille de Guillaume, chev' de l'Ordre du Collier, seigr de Meximieux et Montanay; elle était morte avant le 27 février 1385 (Arch. Meximieux), jour où, comme administrateur de son fils Pierre, Jean confirme les franchises de la ville de Meximieux. Le 10 décembre 1387 (Ibid.), il appose son sceau à une enquête: il est cité au f° 337 de ce travail. Il épouse 2°, suivant Guichenon et Le Laboureur, Simonne, veuve de Jean de Coligny, seigr de Crecia, et fille de Guillaume, seigr de Tournon, et d'Alix d'Uzes (1). Le 15 juin 1407 (Arch. de Cour) il passe reconnaissance pour la Tour de la Freynière et la moitié (des droits) de vicomté qu'il percevait dans les Bauges, ainsi que pour une rente féodale rière Bellecombe, la Motte, Ecole, etc. Il mourut peu avant le 11 septembre 1409 (Arch. de Cour), jour où il fut passé un arbitrage au sujet de la portion canonique due à cause de sa mort et de sa sépulture, prétendue par les Prieurs d'Arbin et de Meximieux (4).

JEAN, bâtard, léonard à la confirmation des franchises de Meximieux.

III. PIERRE MARESCHAL (1er fil). Son père et administrateur confirme en son nom les franchises de Meximieux, 27 février 1385. Il mourut avant son père, auquel succéda Humbert ci-contre, frère cadet de Pierre. Guichenon (Bresse et Bugey) le marie à Alix de Corgenon, fille de Jean et de Jeanne de Saint-Trivier. C'est probablement une erreur. En tout cas, Guichenon se trompe en faisant naître de ce Pierre (III) Humbert, seigr de Meximieux, qui était son frère. Si l'alliance a eu lieu, elle n'a pas produit d'enfants, car Humbert, à la mort de son père, devint seigr de Meximieux et de ses autres fiefs.

(3) N. B. — A dater de celui-ci et de son degré, je ne donne qu'une filiation abrégée et restreinte de ce qui peut concerner la Savoie directement, autant que possible. Je ne puis copier Guichenon, ouvrage assez répandu, dont je signale plusieurs erreurs en passant.

(4) Guichenon (Bresse et Bugey, Gén. Mareschal) fait naître de Jean (II) un Jacques (frère de Pierre (III) qui serait la tige des seigneurs du Châtel de Saint-Michel et des comtes de la Vallée. C'est une erreur certaine que la comparaison des dates portées à Jacques (TABL. III, DEGRÉ I) et celles inscrites à l'article de Jean (II) ci-dessus, père prétendu de ce Jacques, suffit à démontrer.

IV. FRANÇOIS, d'abord seigr de Montanay, puis de Meximieux, héritier universel de sa mère (après son père) (Voir Guichenon et autres (3)). Il épouse Jeanne de Vissac, fille d'Antoine, seigr d'Arlet. Il mourut en 1467. Il fut capitaine général des fortifications de Bresse en 1449 (Arch. de Bourg). Il confirma les franchises de Meximieux le 3 septembre 1459 (Ibid.). Suivant Guichenon, il eut dans un partage avec ses frères, outre divers fiefs en Bresse, la maison forte de Saint-Ours et un fief à Saint-Julien-en-Maurienne.

ANNE épousa Claude de Glet- teins, seigr de Franche- lins (Guichenon, Généalogies Mareschal et Glet- teins).

CATHERINE épousa Jacques, 1er Comte de Mont- bel (Guichenon, Généalogies Mareschal et Montbel).

ANTOINETTE épousa Hugues ou Hugo- nin Amblard, chev', seigr de Montagny, Chizain, etc., et mourut en 1506 (Voir AMBLARD).

V. CLAUDE, seigr de Meximieux, Montanay, seigr de Saint-Avre, chevalier. (Voir Guichenon, Généalogie). Il épousa Gabrielle, fille de Jacques de la Queille en Auvergne, et de Louise de Giac. Mort avant le 14 novembre 1491. Il laude le 23 avril 1468 une vente faite au curé de Saint-Martin-la-Porte (Arch. de cette cure). Témoin le 5 sept. 1471 (Guichenon, Sav., p. 414) au traité de paix entre la Duchesse de Savoie et ses beaux-frères.

A FRANÇOISE épousa François, comte de Chaland (Guiche- non, Généalogies Mareschal et Chaland).

CATHERINE épousa 1° Pierre de Tholigny, chev', seigr d'Albigny; 2° Jean de St-Sym- phorien, seigr de Chamousset (Preuves Ctes de Lyon, Arch. du Rhône, deson fils, 1498, et de son petit- fils, 1531).

JEAN, chanoine et Comte de Lyon, reçu le 21 juillet 1484 par rési- gnation de Jacques de la Queille, son oncle (Preuves des Ctes de Lyon, Arch. du Rhône). Il testé le 20 décembre 1516, (et mourut dans le même mois), (Preuves), en faveur de sa nièce Isabelle et de Claude de Viry, son neveu.

VI. FRANÇOIS, baron de Meximieux, seigr de Montanay, la Tour du Deaul, de Bonvillaret, Montfort, le Crest, la Freynière, Chev', Conseiller du Duc, grand chambellan de Savoie, ambassadeur de Savoie en Suisse et à Rome, gouverneur du prince Philippe de Savoie-Nemours, et de ses Etats. Héritier universel d'Humbert Mareschal, par son mariage avec Philippine-Françoise, fille d'Humbert, seigneur de Luyrieu, etc., etc., et de Catherine de Bourgogne, sœur naturelle du grand bâtard de Bourgogne, il devint seigneur de la Queille en Bugey, de Savigny en Revermont, de Corcelles et du Bourg Saint-Christophe en Bresse, d'Arinthe, Tramelay, etc., en Comté. Meximieux et le Bourg-Saint-Christophe furent érigés en baronnie en sa faveur, le 14 août 1514 (Guichenon). Mort avant le 16 avril 1534. Voir les articles de Humbert et Hugonet, ses oncles à la mode de Bretagne.

ANTOINETTE C épousa Louis de Viry, seigneur de St- André de Briord, fils d'Amédée et de Jeanne de Compey.

VII. ISABEAU, dame de Meximieux, Savigny, la Queille, le Crest, Bonvillaret, etc., etc., épousa Charles de Seyssel-la-Chambre, sei- gneur de Sermoy et de Sainte-Hélène-des-Millières, chevalier de l'Ordre, avant le 16 avril 1534, jour où Seyssel prend déjà la qualité de Baron de Meximieux, auquel elle apporta la fortune de sa famille. Voir SEYSEL-LA-CHAMBRE.

CLAUDE DE VIRY, colatrier de son oncle, aussi chanoine et comte de Lyon. Preuves du 7 décembre 1510 (Arch. du Rhône).

HUMBERT, chev', seigr de Meximieux, Montanay, Corgenon, Troisfontaines, de la Tour de Déaul, et de Bonvillaret, Montfort, du Crest et de la Tour de la Freynière, etc. Guichenon (Savoie, 409) l'appelle « Capitaine renommé dans l'histoire », Voir dans Guichenon (Bresse et Bugey), et dans l'histoire générale de Savoie, Costa (Souve- nirs d'Amédée VIII) et dans les historiens de Savoie, de Bourgogne, de Bresse, les faits et gestes de ce chevalier, qui sortent trop du cadre res- treint de mon ouvrage. Il épousa Jeannette, fille de Henri, seigneur de Monthon, et de Marie de Saint-Amour (Arch. d'Anney). Elle testé le 22 juillet 1451 (Vidimus authentique du 10 février 1459, Arch. Saumont). Veut être enterrée au tombeau des prédécesseurs de son mari dans l'église des Freres Prêcheurs de Montmélian (2). Selon Guichenon (Gén. Mareschal), il fut tué à Dôle.

JEANNE épousa, contrat dotal du 7 déc. 1437, célébré à Ripaille, en pré- sence du duc, Jean Chabod, seigneur de Les- cheraine, morte avant 1463.

JEAN, seigr de Montfort, Bonvillaret, du Crest et la Tour de la Freynière (Voir note 2). Le 14 mai 1462 (Arch. de Cour), il reconnut tenir les biens anciens et paternels rachetés par son père de Gaspard de Montmayeur: une rente féodale rière Bellecombe, la Motte, la Compote; la maison forte de la Freynière; la moitié des droits de la vicomté du Châtelard en Bauges. Il épousa Philippine Alleman, fille d'Antoine, chevalier, seigneur de Saint-Georges en Dauphiné, et de Guyotte de Flamanches de Caderousse (Arch. du Rhône, Preuves Comtes de Lyon, de son petit-fils Guichard de Tholigny (Voir Guichenon)).

LOUIS, abbé de Saint-Ram- bert en Bugey. En 1457, il était admi- nistrateur et adminis- trateur de l'évêché de Maurienne. (Voir Besson, Mem. Eccl., p. 328).

ANTOINE, seigr de la Tour du Deaul, soit maison forte de Revonas. Il épousa Catherine de Corveysia, tutrice de son fils, en 1480. (Guichenon).

JEANNE MARESCHAL, de la famille des sei- gneurs de Mexi- mieuX, épousa Jean de la Palud, seigneur de Jarrosso (Preuves Comtes de Lyon, par son arrière-petit-fils, 1514, Arch. du Rhône).

HUMBERT, chev', et avant 1477 seigr de Montfort et Bonvillaret. Le 15 déc. 1489 (Arch. la Place) ils laudent la vente d'une vigne située à Montmélian, lieu dit IN MONTE MARESCALORUM, achetée par Spectable Seigr Galvand Pochet (près de la Maladière.) Régent de la Principauté d'Orange, etc. En 1477 (Arch. la Place), il nomme juge du ressort, mandement et dépendan- ces de Bonvillaret et Montfort, spectable Galvand Pochet. Dans deux hommages pour lesdites seigneuries, des 18 juin 1480 et 22 octobre 1481 (Arch. de Cour) il est dit fils de feu N Jean, seigneur desdits lieux. Il n'était donc pas fils de Claude, seigneur de Meximieux, comme le dit Guichenon (Gén. Mareschal, Bresse et Bugey). Il mourut sans en- fants, puisque tous ses droits sur Bonvillaret, Montfort, et peut-être une part du Crest et de la Tour de la Freynière passèrent à François Mareschal, baron de Meximieux (ci- contre VI). Ce ne peut être que lui (spectable chevalier Humbert Mareschal, seigneur de Montfort) qui teste au château du Crest, dans la chambre neuve inférieure, le 1er août 1503 (Arch. de Montmélian). Il veut, quel que soit le lieu de sa mort, être transporté dans l'église des Freres Prêcheurs de Montmélian. Veut 300 préter à sa sépulture et 600 à son service de lin d'année: 200 florins sont légués audit couvent. Nomme héritier universel N et P seigneur François Mareschal, seigneur de Meximieux, pour tous les biens du comté de Genevois et duché de Savoie. Nomme exécuteur testamentaire. Rév4 Messr Georges Mareschal, ci-contre, abbé de Saint-Rambert.

HUGUES ou HUGONET, seigr du Crest, coseigr de Revonas. Le 15 déc. 1489 (Arch. la Place) ils laudent la vente d'une vigne située à Montmélian, lieu dit IN MONTE MARESCALORUM, achetée par Spectable Seigr Galvand Pochet (près de la Maladière.) Régent de la Principauté d'Orange, etc. En 1477 (Arch. la Place), il nomme juge du ressort, mandement et dépendan- ces de Bonvillaret et Montfort, spectable Galvand Pochet. Dans deux hommages pour lesdites seigneuries, des 18 juin 1480 et 22 octobre 1481 (Arch. de Cour) il est dit fils de feu N Jean, seigneur desdits lieux. Il n'était donc pas fils de Claude, seigneur de Meximieux, comme le dit Guichenon (Gén. Mareschal, Bresse et Bugey). Il mourut sans en- fants, puisque tous ses droits sur Bonvillaret, Montfort, et peut-être une part du Crest et de la Tour de la Freynière passèrent à François Mareschal, baron de Meximieux (ci- contre VI). Ce ne peut être que lui (spectable chevalier Humbert Mareschal, seigneur de Montfort) qui teste au château du Crest, dans la chambre neuve inférieure, le 1er août 1503 (Arch. de Montmélian). Il veut, quel que soit le lieu de sa mort, être transporté dans l'église des Freres Prêcheurs de Montmélian. Veut 300 préter à sa sépulture et 600 à son service de lin d'année: 200 florins sont légués audit couvent. Nomme héritier universel N et P seigneur François Mareschal, seigneur de Meximieux, pour tous les biens du comté de Genevois et duché de Savoie. Nomme exécuteur testamentaire. Rév4 Messr Georges Mareschal, ci-contre, abbé de Saint-Rambert.

GUILLAUME, chev', coseigr de Revonas, mort probablement avant le 24 août 1484, vente de Revonas.

GEORGES, B abbé de Saint- Rambert en Bugey, en 1503. (Besson, Mem. Eccl., p. 328).

mentionnées. Dans une reconnaissance du 4 juin 1538 (Ibid.), en faveur de Louis Chabod, seigneur de Villeneuve et Saint-Avre, à cause de la maison forte dudit Saint-Avre, il est dit que la reconnaissance précédente avait été passé en faveur de N et P seigneur Hugues Mareschal, seigneur de Revonas, et auparavant en faveur du seigneur Claude Mareschal, seigneur de Meusignas (sic). Dans une autre reconnaissance le seigneur précédent, le N Hugues, est nommé N Louis Mareschal.

(5) Nous avons dans nos Archives une reconnaissance par laquelle Jean et Amédée frères (II, TABL. I) Mareschal, fils de feu messire Pierre Mareschal, chevalier (I) reçoivent reconnaissance pour biens et droits féodaux à Saint-Avre, le 27 novembre 1347 (Arch. Thuyset). L'acte est passé « apud sanctum aprum, in domo forti » appartenant auxdits frères. On trouvera pour Saint-Avre d'autres récépissés au supplément, article BARBERRY et GRAFFION.

JEAN MARESCHAL, mort avant le 3 des ides de novembre 1309 (Arch. de Cour).

Le 3 des ides de novembre 1309 (Arch. de Cour), il prête hommage au comte de Savoie et déclare tenir en fief noble et franc de lui le « castrum » de Saint-Michel, lieu dit « in campo Barleto » avec ses dépendances, biens, maisons, hommes liges, servis, etc., avec direct domaine et omnimode juridiction, et devoir de ce fait 20 sols forts de plait à la mort du seigneur et du vassal; Item tous les biens d'Orelle, y compris ceux que tiennent dudit Jacques, même les hommes nobles à Orelle, Bonvillard, etc., pour quoi il doit autres 20 sols forts de plait; Item, tout ce que lui ou d'autres tiennent de lui à Villardclément, au Thyl et dans les paroisses de Saint-Martin-la-Porte, de Mondenis (1), plus sa « villa » et ses hommes de Bonvillard, et biens aux paroisses de Saint-Martin-outre-Arc et de Valmeynier, en direct domaine et omnimode juridiction, et devoir pour ceci 6 livres fortes de plait au changement du seigneur et du vassal.

JACQUES, damoiseau.

Rév^d Mess^r BONIFACE, prieur de l'église Sainte-Marie de Suze, ordre de Saint-Augustin, avec ses frères Jacques, chevalier, et Henri, et leur neveu Antoine, transige avec le comte de Savoie, le 13 octobre 1358 (Arch. Manuel) à propos du mixte empire et omnimode juridiction, qu'ils avaient « a longinquis temporibus » ainsi que leurs prédécesseurs, sur les hommes des paroisses de Saint-Michel, Orelle, Saint-Martin-d'outre-Arc et Valmeynier. Le comte se réserve le droit d'épée et la mutilation de membres, n'y comprenant pas la peine de l'adultère « que licet sit de mero imperio tamen hodie licet abusive pena pecuniaria puniatur » et appartiendra auxdits frères et neveu, ainsi que le mixte empire et juridiction sur tous les hommes desdites paroisses et toute peine pécuniaire, excepté pourtant « punio omnium delictorum que in strata publica committuntur qua itur recte tendendo a per Maurianum de Sancto Michaeli apud Orelam et Fornellos, in aliis autem viis vicinalibus, etc. », elle appartiendra auxdits frères et neveu. Transaction passée au Bourget, Messire Boniface ratifia à Bellay, le 17 octobre 1358 (Arch. de Cour) la transaction passée par lui et ses frères, Jacques, chevalier, et Henri, et leur neveu Antoine, fils de Guillaume, avec le comte de Savoie, le 13 précédent, dont il est question plus haut (2).

(3) En son nom et pour ses frères Jean, Pierre et Amédée, il prête hommage, le 14 janvier 1405 (Arch. de Cour) pour leur maison à Saint-Michel et biens de N^o Jean, leur père, à Saint-Michel, Orelle, etc., et encore avec les mêmes le 31 décembre suivant; avec son frère Pierre et Ross, leur mère, le 12 janvier et 14 décembre 1420, et le 30 octobre 1430 (Arch. de Cour).

JACQUEMET, mort avant le 10 mai 1399. Il épousa probablement Jeanne de Platea (v^e Gén., Arch. Thuyset). (8) Les biens d'une Cécile, femme de N^o Gabriel Luciane posséder à N^o Jean, fils de N^o Jacques Mareschal (Procédures, Arch. Thuyset). (9) Ebit sans doute bâtarde, car elle ne figure pas comme cohéritière avec ses deux sœurs présumées. LOUIS, mentionné sans autres preuves dans de vieilles procédures (Arch. Thuyset). S'il a vécu, est mort sans descendance, son frère ne l'aurait pas oublié en 1400. (5) Selon un vieil arbre (Arch. Thuyset) elle épousa en 1406 N^o Jean de Podio Arve. (6) Id., id., épousa en 1401 N^o Jean Roche. (7) Il fut (N^o Pierre, fils de N^o Jean Mareschal du château de Saint-Michel) lieutenant du Corrier de Maurienne, 1426-1427 (Arch. de Cour).

JEANNETTE, destinée au testament de son oncle Jean, en 1400. HUGONET, mort en bas âge; son oncle Jean hérita de lui av^t le 10 mai 1399. CLAUDINE, destinée aux Minorettes de Chambéry, 1400. JORCINE (6), légataire chacune pour 400 florins, 1400. CÉCILE, MARGUERITE (5), Elle fut très probablement mariée à N^o Gabriel Luciane (Voir ce nom) (8). AMÉDÉE, cohéritiers universels, ont chacun en prélagat une maison à Saint-Michel, reconnait avec ses frères, 1405, 1420, 1430, avec son frère Jacques, 1450, 1452, avec ses 2 épouses D^{ne} Françoise (alias Jeanne) frères, d'Arve qui, veuve, achète des biens, 21 septembre 1401 (Arch. Thuyset). Parait être mort sans enfants. Ses neveux Jean et Gabriel lui succédèrent avant le 9 juin 1451 (Ibid.).

GABRIEL, cohéritier universel de son père, hérita également de ses trois frères Antoine l'aîné, Raymond et Antoine le cadet. Il testa le 13 mai 1478 et le 19 mai 1483 (Arch. Thuyset) en faveur de son fils Claude, né de sa femme D^{ne} Louise, fille de N^o Amédée Portier, substituant dans les deux testaments ses nièces, filles de Jean, son frère. Mort avant le 23 octobre 1483. RAYMOND, vivant 9 mars et 16 mai 1454. Mort avant Gabriel. Il était sourd-muet, ainsi que son frère Antoine le cadet, selon une vieille généalogie le mentionnant. ANTOINE, l'aîné, cohéritier universel de son père. Nommé avec ses frères dans une reconnaissance en leur faveur, du 23 avril 1455 (Arch. Thuyset). Mort sans enfants avant Gabriel. ANTOINE, le cadet, vivant (sourd-muet) 9 mars et 16 mai 1454. Mort avant Gabriel. CÉCILE, légataire, 1454, font donation à leur mère et à Gabriel, leur frère, de tous leurs biens, le 18 février 1475 (Arch. Thuyset). Elle testa le 31 août 1484 (Ibid.) en faveur de Jean, son frère, et après lui, des deux fils d'icelui. CATHERINE, légataire, 1478, épousa, contrat dotal du 1^{er} juin 1501 (Arch. Thuyset) N^o Jacques de Villaraymon, quittance dotale du 25 août suivant (Ibid.).

CLAUDE, vivant en 1483. De procédures, Arch. Thuyset, il parait résulter qu'ils n'eurent pas de postérité. GUIGONNE, LOUISE, pupilles, 1489. PIERRE, seigneur du Châtel de Saint-Michel, cohéritier universel, puis, dès 1520, ayant réuni tous les biens de sa branche; qualifié de seigneur du Châtel de Saint-Michel, dès 1501 (Arch. Thuyset). Il épousa, contrat dotal du 7 décembre 1520 (Proc. Arch. Thuyset) D^{ne} Aymée de Montalfon. Elle est nommée dans plusieurs actes passés avec ses filles, 1554, 1555, 1556. Lui était mort avant le 23 mars 1552 (Ibid.) en faveur de ses deux filles. AMBROISIE, légataire, 1478, épousa, contrat dotal du 1^{er} juin 1501 (Arch. Thuyset) N^o Jacques de Villaraymon, quittance dotale du 25 août suivant (Ibid.).

MARIE (9), femme de M^r Etienne Excollon, notaire, cède ses droits au château à Humberte, le 27 mars 1561 (Arch. Thuyset). VIII. HUMBERTE, fille aînée, cohéritières universelles de leur père. Elles eurent un interminable procès avec les Mareschal Duyn de la Valdésère (commencé en 1555, dura encore en 1618) lesquels revendiquaient les fidéicommiss apposés aux testaments ci-dessus, 1400, 1454, 1478 (4) sans préjudice d'autres droits; elles réclamèrent remboursement de dépenses faites par leur père et elles pour des réparations audit château de Saint-Michel, dont elles donnèrent liste le 16 mars 1580 (Arch. Thuyset). 1^o la grande muraille du devant, part du couchant du château sur la ville de Saint-Michel, avec la grande porte d'entrée dudit chastel, deux fenestragés à croisillons, trois fenestragés ferrés avec les barbacanes au-dessus dudit portail... les murailles du belluard... la muraille a mestal de la poterie du côté du midi, hors les grandes murailles... toute la toiture refaite à neuf de la grande tour... item pour amener les eaux en bourneaux de melleze de loin... la couverture et embouchure tout de neuf de la barbacane sur la grande porte d'entrée du chastel, etc., etc. Elle épousa, contrat dotal du 8 juin 1530 (Arch. Thuyset), N^o Gabriel Ambroys, ancel, outre la moitié de ses biens, son Arc. Ses enfants continuaient, dès 1605, 1606, le procès ci-dessus contre les Mareschal Duyn de la Valdésère. PÉRONNE, à M^r Jean Trocaz. DOMINIQUE, à M^r Mairisc Demonne, remariée à Jean Colomb.

N^o JEAN MARESCHAL. Il fut enterré, le 10 janvier 1652, au tombeau des Mareschal Duyn, dépendant de château de Saint-Michel, dans la chapelle au cimetière de l'église paroissiale de Saint-Michel, contigue au clocher. Anne Ceva, veuve du seigneur de la Valdésère, fait sommer, le 26 janvier 1652 (Arch. Thuyset) Laurence Albriue, veuve dudit N^o Jean, d'avoir à faire déterrer le corps. Laurence répond que tous ses enfants ont été enterrés en cet endroit, et notamment Pierre-Antoine, filleul du seigneur de Valdésère qui avait assisté aux obsèques. Elle y a fait inhumer son mari « avec ceux du tige desquels il est yssu » requérant délai d'un jour pour faire plus ample réponse.

TABLEAU III.

DES SEIGNEURS DU CHATEL DE SAINT-MICHEL, D'OU SORTENT LES SEIGNEURS DE COMBEFORT.

(1) Les Mareschal avaient déjà des biens féodaux à Montdenis « apud » Montemlinetum » dès le 4 juillet 1297 (Chartes Evêché de Combeffort, Doc. Ac. de Sav., t. II, p. 436).

FLORETTE, citée dans l'hommage fait par son frère, en 1300, comme possédant des biens à Saint-Michel.

JACQUES MARESCHAL, damoiseau, prête hommage au comte de Savoie, le 20 déc. 1323 (Arch. de Cour).

I. JACQUES MARESCHAL est fort probablement le même que Jacques (fils de Jean) ci-contre, 1309. A l'appui de cette hypothèse, il est à noter que les biens dont il est question dans l'acte de ses fils et de son petit-fils, 1341, 1343 (Voir ci-dessus) peuvent difficilement être d'autres biens que ceux reconnus par Jacques ci-contre (avec lequel on peut l'identifier) le 3 des ides de novembre 1309 (alliance inconnue).

(2) Des biens situés à Saint-Michel, confinant ceux des N^{os} Champon, le pré du Temple de St-Michel, dit le pré Bernard, etc., reconnus plus tard le 23 avril 1455 en faveur de ses petits-fils Jean, Gabriel et Antoine (degré VI) avaient été jadis reconnus en sa faveur (de Jean IV) par Aleysoie, veuve de Jacques de Châtelard (Voir Tabl. VIII, Louis, fils d'ANTOINE).

JACQUES MARESCHAL, chev^r, fit la branche des Combeffort Duyn de la Valdésère. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU IV SUIVANT.

II. GUILLAUME dit SERRATA ou FERRATA, devait être mort avant la reconnaissance féodale passée par son fils Antoine et ses frères Jacques et Boniface, le 2 septembre 1340.

HENRI. (Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABLEAU VIII et suiv.).

(4) Les clauses de substitution sont, plus en détail, les suivantes: 1^o Louis, fils de feu Antoine Mareschal de Saint-Michel (TABL. VIII) pour moitié; Jean, fils de feu Pierre Mareschal, de Combeffort, pour quart, et pour l'autre quart, Jean et Jacques Mareschal, de Combeffort (TABL. IV). Le cas de substitution arrivant, il prélague à Louis (premier nommé plus haut) son château et biens de Saint-Michel; 2^o Après tous les plus haut nommés,

il substitue Egrève chevalier Humbert Mareschal (de Meximieux, TABL. II) et les siens « ita quod semper dictum castrum sit senioribus » masculins de cognomine et progénie dictorum nobilium Mareschalorum ». Ce sont les mêmes termes (avec les noms changés) insérés au testament de Jean, son père. (Le château de Saint-Michel était situé « in plano Molerio ». Testament de l'an 1400).

III. ANTOINE MARESCHAL de Saint-Michel, damoiseau, passa reconnaissances féodales, le 2 septembre 1340, avec Jacques ou Jacquemet et Boniface (ses oncles) pour biens en Maurienne. Le 15 mai 1341, il passa reconnaissance pour la succession de son père et de sa mère (pas autrement nommée). Le 12 septembre 1343, avec Henri (son oncle) prête hommage au comte de Savoie et repoit investiture pour ses fiefs de Maurienne (Arch. de Cour). Il ratifia avec son oncle Henri, le 16 octobre 1358, la transaction que Boniface et Jacques, ses oncles, avaient passée avec le comte de Savoie (Voir l'article de Rév^d Mess^r Boniface ci-dessus). Probablement mort avant le 11 mai 1396, car dans son testament de ce jour, son cousin germain Jacques, chevalier, seigneur de Combeffort (TABL. IV) fait une substitution en faveur des enfants dudit Antoine. Certainement mort avant le 10 mai 1399. Alliance inconnue.

IV. JEAN MARESCHAL de Saint-Michel, damoiseau. Il épousa en 1377 (Procédures Arch. Thuyset) Rose, fille de N^o Aymon de la Chambre, héritière universelle de N^o Antoine de la Chambre, son père, et de Jacquemet, son feu frère. Il testa le 18 mars 1400 (Arch. Thuyset) à Saint-Michel, voulant faire le voyage de Rome. Nombreux legs, notamment à Frère Michel Cochonis, chapelain de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tant qu'il vivra dans la maison du Temple de Saint-Michel. Après les institutions marquées plus haut pour ses fils et filles, il substitue Jacques Mareschal, chevalier, pour la moitié, et pour l'autre moitié, Antoine et Jacquemet Mareschal, frères, et à leur défaut, Jean Mareschal, chevalier, de façon que le château de Saint-Michel soit toujours aux aînés des mâles des nobles Mareschals. Nommé tutrice sa femme, et mourut avant le 14 janvier 1405. Elle testa le 17 avril 1430 (Ibid.) (2).

JEAN, sera chanoine ou chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Probablement celui qui fut chanoine de Maurienne 1453, 1457 (Doc. Ac. Sav., 2^e v., 279 et 283).

V. JACQUES ou JACQUEMET, seig^r du château de Saint-Michel, damoiseau. Son père lui prélague son « castrum » avec ses maisons, granges, etc., de Saint-Michel, et cohéritier universel. Chacun de ses frères (pourvu qu'ils ne soient pas d'Eglise) aura dans ledit château la même juridiction qu'ont les autres nobles Mareschals de la race et du nom du testateur (3). Il épousa: 1^o contrat dotal du 18 novembre 1422 (Arch. Thuyset) Catherine, fille de N^o Humbert du Pont; 2^o Agnès de Barionnenche, fille de feu N^o Alzias, seigneur de N^o Hugonet, nommé dans un acte obligatoire dotal du 12 juillet 1474 (Ibid.). Il testa le 9 mars 1454 (4) (Ibid.), substituant à ses héritiers plus bas nommés N^{os} Louis Mareschal de Saint-Michel, N^o Jean Mareschal de Combeffort, N^{os} Jacques et Jean Mareschal de Combeffort, et Mess^r Jacques et Jean Mareschal de Combeffort, et Mess^r Humbert Mareschal, seigneur de Meximieux. Mort avant le 16 mai 1454.

VI. JEAN MARESCHAL « de Castro Sancti Michaelis ». Cohéritier universel de son père. Partage avec Gabriel, le 25 juin 1478 (Arch. Thuyset). Avec lui passe reconnaissance pour fiefs en Maurienne, le 23 décembre 1454, avec le susdit, le 23 juillet 1477, et seul le 29 juin 1486 (Ibid.). Il épousa, contrat dotal du 6 février 1463 (Ibid.) D^{ne} Jeannette, fille de N^o Jean Sallière d'Arve (reçu par M^r Jean Mareschal, notaire). Il testa le 28 mai 1478 (Arch. Thuyset). Nombreux legs pies. Pierre, son fils, et le posthume prévu, s'il est mâle, auront chacun une juridiction dans le château de Saint-Michel, comme celle qu'ont les autres nobles Mareschals. Après l'institution, substitue après ses filles N^o Jean, fils de N^o Pierre Mareschal de Combeffort pour moitié; N^{os} Jacques et Jean Mareschal, fils de feu N^o Jean Mareschal de Combeffort, pour l'autre moitié, puis les mâles de Mess^r Humbert Mareschal (de Meximieux). Mort avant le 24 janvier 1465. Dans la quittance ci-dessous, 1^{er} juillet 1506, Jérôme appelle Pierre Mareschal ci-dessous son frère utérin.

JÉRÔME (légataire, 1478), épouse, contrat dotal du 26 février 1506 (Arch. Thuyset), N^o Jean Sibru, quittance dotale 1^{er} juillet suivant (Ibid.).

VII. JACQUES, seigneur du Châtel de Saint-Michel, cohéritier universel. Son père lui prélague la part du château lui appartenant « prout tendunt menia » ipsius castri et domus fortis nobilium Gabrielis fratris testatoris una cum camera et sortino a parte inferiori eidem « castro coherentibus... et aliis domificiis eiusdem testatoris infra menia ipsius castri existentibus ». Il était absent du pays avant le 14 décembre 1520 et n'y revint pas, puisque son frère fut plus tard seul seigneur du Châtel.

N^o (1564) PIERRE, l'aîné (bâtard), né d'Antoine Taspou d'Orelle. Transporte ses droits à N^o Gabriel Ambroys, en 1564 (Arch. Thuyset).

N^o (1562) DOMINIQUE, bâtard. Le 21 mars 1562 il vend des biens, à Saint-Martin-outre-Arc, à N^o Gabriel Ambroys. Témoin, 1550, mariage Humberte. Epouse Jeanne Albriue, fille de M^r Claude-Nicolas.

PIERRE, le cadet (bâtard), témoin, 1550, au mariage d'Humberte. Epouse Jeannette Jomaret.

MICHEL, ép. Jeanne Bernard, remariée à M^r Jean Trocaz.

MICHEL.

MAURISE, à M^r Claude Brunet. JEANNE, à Michel Tournon. HUMBERTE, à Mathieu Eymard. GABRIEL. Suivant une vieille généalogie de l'époque (Arch. Manuel).

N^o JEAN MARESCHAL. Il fut enterré, le 10 janvier 1652, au tombeau des Mareschal Duyn, dépendant de château de Saint-Michel, dans la chapelle au cimetière de l'église paroissiale de Saint-Michel, contigue au clocher. Anne Ceva, veuve du seigneur de la Valdésère, fait sommer, le 26 janvier 1652 (Arch. Thuyset) Laurence Albriue, veuve dudit N^o Jean, d'avoir à faire déterrer le corps. Laurence répond que tous ses enfants ont été enterrés en cet endroit, et notamment Pierre-Antoine, filleul du seigneur de Valdésère qui avait assisté aux obsèques. Elle y a fait inhumer son mari « avec ceux du tige desquels il est yssu » requérant délai d'un jour pour faire plus ample réponse.

TABLEAU IV.

CONTINUATION DES MARESCHAL DE SAINT-MICHEL.

II. JACQUES MARESCHAL, de Saint-Michel, chev. (2^e fils de Jacques 1^{er}). Voir son ascendance au TABLEAU III. Mentionné avec ses frères Boniface, Henri et leur neveu Antoine (fils de Guillaume) dans les actes féodaux de 1358. Assisté avec trois écuyers sous la conduite d'Amédée VI à l'entreprise de Saint-Omer (Guichenon, Savoie, Preuves) en 1355. Probablement celui qui fut châtelain du Pont-de-Beauvoisin en 1343 (Arch. de Cour) et de Gex (Mém. Soc. Hist. Gen., II, 291). Appelé dans les comptes des syndics de Chambéry qu'il accompagna dans une mission auprès du C^{te} de Savoie, en 1355 « dominus Jacobus Marescalci junior miles ». Sa veuve, D^{ne} Catherine de Montmayeur, était, en 1371, tutrice de ses enfants, et déjà 1369, 1370 (Redd. de Comptes, Ibid.).

III. JACQUES ou JACQUEMET, chev. Mentionné avec ses trois frères dans la reddition des comptes de la châtellenie de Gex, tenue par leur feu père, 1371. Substitué au testament de Jean Mareschal, seigneur du château de Saint-Michel (TABLEAU II, DEGRÉ IV) du 18 mars 1400. Il teste, lui, le 11 mai 1396 (Arch. Thuyset) faisant un legs à l'église de Saint-Pierre de Soucy, dont le curé célébrera la messe trois fois par semaine au château de Combefort, quand la famille y résidera. Substitue les enfants d'Henri Mareschal (TABL. VIII), ceux d'Antoine Mareschal, à leur défaut Jean Mareschal, chevalier, ses enfants, puis le plus proche du nom de Mareschal (1). Sa femme enceinte, en 1396, est nommée simplement Catherine; les vieilles filiations et Guichenon la nomment Catherine Thomas. Il faut lire de Thoyre (2). Un acte est passé avant 1407 (Ibid.) dans la maison de ses enfants, à Saint-Michel (lui déjà mort), située « in ruatam viatorum in cameram liberorum dicti domini Jacobi Marescalci vocatam domine Aleysie ».

IV. JEAN I, seigneur de Combefort. Écuyer d'Eurie et Conseiller du duc Amédée VIII, châtelain de Cly en Val d'Aoste. Patentes, 15 août 1427 et dernier février 1440 (Arch. Thuyset). Ambassadeur auprès de l'Empereur, 1430, 1431 (Guichenon, Savoie, Preuves, 276, 278). Il épousa, vers le mois d'avril 1442, Claudine de Chandée, dame de Senozan en Mâconnais, fille, suivant Guichenon, (Gén. Chandée, Bresse et Bugy) de Lancelot III de Chandée, chevalier, et de Claudine de la Palud. Elle teste le 28 juin ou juillet 1464 (Arch. Thuyset) en faveur de ses fils Jacques et Jean.

V. JACQUES (fils aîné). Coseig^r de Combefort, seig^r de St-Pierre de Senozan, écuyer de Son Altesse. Partage avec son frère, 28 juill. 1474 (Arch. Thuyset). Cochâtelain de Cly avec lui. Il teste, le 18 septembre 1493 (Ibid.), et a du mourir avant le 23 juin 1496, époque à laquelle son frère était seigneur de Saint-Pierre de Senozan.

N^o RICHARD, fils donné. Jean Mareschal, son oncle, lui légua son entretien sur les biens de Combefort ou de Senozan (1500).

LOUISE, demoiselle de Françoise de Tavarès, qui lui fit un legs en 1554.

par ses fils. Il épousa : 1^o contrat dotal du 15 août 1532 (Arch. Thuyset) passé au château de Chambéry par le traité du duc et de la duchesse de Savoie, qui lui constituèrent en dot 5,000 écus d'or, Françoise de Tavarès ou Tavarès, demoiselle d'honneur de la Duchesse (Béatrix de Portugal). Françoise testa le 16 mai 1554 (Ibid.); 2^o Dame Anne Tavel des Granges (4), veuve de Jean de Cuyne, seigneur de Ribod (Rubaud). Lui mort 22 novembre 1565 (Ibid.).

R^o Mess^{rs} JEAN-BAPTISTE (4^e fils). Protomotaire apostolique, prieur de Séez, 1578. Son frère (1581) lui légua l'usufruit du château de Saint-Michel et dépendances. Tutelle des enfants de son dit frère (Jean-Marie) qu'il nomma héritiers par testament du 22 août 1572 (Arch. Thuyset).

(5) Selon l'inventaire Mareschal (Arch. Thuyset) ce testament, même date, était en faveur de N^o Jean-Louis, son fils, sans mention de bâtardise.

IX. ANNE. épousa, contrat dotal du 16 août 1598 (Arch. Thuyset), Jean-Louis Bonivard de Vimines. Transige, le 16 janvier 1620 (Ibid.), au nom de sa femme et de sa belle-sœur, au sujet de Combefort. Elle meurt avant le 15 mars 1651 (Ibid.).

VII. JEAN III, fils aîné. seig^r de Combefort que lui laissa son père, avec tous ses biens de Maurienne, la châtellenie de Cly et les biens en litige avec le seigneur de Ribod (Cuyne). Il ratifie avec son frère le testament de leur père, en juin 1511 (Arch. Thuyset). En juin 1513 (Ibid.) il fut mis en possession de la tour de Cuyne et de l'héritage de N^o Antoinette de Cuyne, veuve de Pierre Mareschal de Combefort (IV) comprenant des biens aux Cuyne et à St-Alban des Villards, etc. Le 9 mai 1520 (Ibid.), fonda la chapelle de Sainte-Croix, dans l'église de Saint-Pierre de Soucy. Il épousa, le 24 octobre 1504 (Ibid.) Urliaine de Duyn, fille de Pierre, seigneur de la Valdaisère. Il accepta, le 23 oct. 1529 (Ibid.) la ratification faite par Louise de Duyn, comtesse de Masin, du testament de son père Janus de Duyn, en faveur des enfants dudit acceptant. Il mourut avant le 15 août 1532 (Ibid.), ayant été unique héritier, dernier testament de Jean, fils de Pierre (IV) ci-dessus.

JEANNE. Veuve avant le 12 juin 1614 (Arch. Thuyset) de N^o Nicolas d'Amidou, seigneur de Simond, de Cluses. Contrat dotal 14 avril 1597. Elle vivait encore le 8 juillet 1622 (Ibid.).

(1) A défaut de tous les susnommés substitue Amé de Mondragon et Amé d'Ortans. (2) Dans son testament du 8 juin 1448 (Arch. Thuyset) Melchide de Compey (fille du S^r chevalier Aymon et de Marguerite de Thoyre) veut que son petit-fils et héritier Jacques de Confinjon paye à Catherine de Thoyre, dame de Combefort, 60 florins qui lui étaient dus par la veuve mère de la testatrice. Il était mort avant 1427 et qualifié de chevalier et seigneur de la paroisse de Saint-Pierre de Soucy, dans un acte du 8 octobre 1427 (Arch. Savoyroux) par lequel Urban, seigneur de la Chambre, vend à N^o seigneur Jean Mareschal et N^o Pierre Mareschal, fils dudit chevalier, les rentes et servis qu'il possède dans la paroisse de Saint-Julien en Maurienne.

JEAN, 1371.

AMÉDÉE, 1371. Était peut-être l'aîné.

PIERRE MARESCHAL, de Combefort, né après le testament de son père (1396), passe reconnaissance avec son frère pour divers fiefs à Saint-Pierre de Soucy, le 27 janvier 1437 (Arch. Thuyset). Il épousa D^{ne} Antoinette de Cuyne, fille de N^o Jean, de Saint-Etienne de Cuyne. Il est probablement une autre femme, puisque Jean ci-dessous, en son testament de 1476, dit que Marguerite était sa sœur des deux côtés. Antoinette épousa en secondes nocces N^o Pierre de Poypon et testa, le 26 mars 1461 (Ibid.), en faveur des Cuyne; Jean, son fils (Mareschal) gagna un procès contre eux, le 30 juillet 1472 (Ibid.). Pierre avait testé le 11 octobre 1435 (Ibid.) et mourut avant le 18 juin 1447.

? ? AYMON MARESCHAL, lieutenant du châtelain de Maurienne, 1444, 1450 (Arch. de Cour). Avait remplacé N^o Pierre Mareschal.

PIERRE MARESCHAL, de Combefort, né après le testament de son père (1396), passe reconnaissance avec son frère pour divers fiefs à Saint-Pierre de Soucy, le 27 janvier 1437 (Arch. Thuyset). Il épousa D^{ne} Antoinette de Cuyne, fille de N^o Jean, de Saint-Etienne de Cuyne. Il est probablement une autre femme, puisque Jean ci-dessous, en son testament de 1476, dit que Marguerite était sa sœur des deux côtés. Antoinette épousa en secondes nocces N^o Pierre de Poypon et testa, le 26 mars 1461 (Ibid.), en faveur des Cuyne; Jean, son fils (Mareschal) gagna un procès contre eux, le 30 juillet 1472 (Ibid.). Pierre avait testé le 11 octobre 1435 (Ibid.) et mourut avant le 18 juin 1447.

CATHERINE épousa N^o Guillaume de Montmayeur, de Saint-Etienne de Cuyne. Morle avant le 6 avril 1476 (Arch. Thuyset). Ses enfants, N^o Jean et Laurence, légataires en 1476.

MARIE épousa N^o François Sallière (1461), fit une donation à son frère en 1498, qui la nomme en son testament.

CLAUDINE, nommée, 1461 et 1498.

JEAN, de Combefort. Partage avec ses cousins germains Jacques et Jean, le 6 décembre 1462 (Arch. Thuyset), gardant chacun une part de juridiction dans le château de St-Michel. Reconnait pour la tour de Combefort le 20 mai 1485 (Somme des Fiefs). Il testa : 1^o le 6 avril 1476, léguant au susdit Jacques, seigneur de Senozan, tous ses biens de Maurienne, et institue héritier N^o Jean, son autre cousin-germain, seigneur de Combefort ; 2^o le 27 octobre 1498 (Ibid.), sans nommer Jacques, en faveur du susdit Jean, chevalier, seigneur de Combefort et de Saint-Pierre de Senozan, etc., etc.

MARGUERITE épousa Specht^e et Egrège Antoine Truchet, D^r es droits, de Saint-Jean-de-Maurienne. Veuve déjà 1461, morte av^t 1476. LOUISE, femme de N^o Pierre Sauvage, de Saint-Jean-de-Maurienne, avant 1461. Morte avant le testament de son frère, 1476.

JACQUES, chev^r. Son père lui laissa le château et juridiction de Senozan et dépendances en Bresse et Bourgogne, seigneur dudit lieu, de la Velière, du Déau en Dombes, et du Parc près Mâcon. Il épousa : 1^o Suivant Guichenon (Bresse et Bugy, Gén. Mareschal) Claudine de Bussuel, fille d'Antoine, et 3^e femme de Jean Damas, baron de Marcilly, qui aurait vécu avec lui Jacques, en 1508. [C'est probablement une erreur de Guichenon. Jacques Mareschal a dû épouser Claudine Baudet, dame du Déau en Dombes, veuve de N^o Antoine de Bussuel, seigneur du Parc-lez-Mâcon, et ainsi aussi Dame du Parc qu'elle aurait apporté à Jacques, son mari, 1512 à 1515]. Il épousa : 2^o Françoise-Laurence de Luyrieu (et non Luyrier) que Guichenon (Bresse et Bugy, Fief, la Velière) dit fille d'Humbert de Luyrieu, et dans les Généalogies Luyrieu et Mareschal (Ibid. in nominibus), fille d'Hugues, chevalier, seigneur de la Velière, et de Philippe-Hélène de Sassenage, ce qui est la véritable version. Il vivait encore avec Françoise-Laurence le 24 septembre 1552 (Arch. du S. S. de Sav.).

JEANNETTE. Son père lui légua 140 florins et 20 florins, quand elle se maria, 1498.

N^o JEAN TRUCHET, N^o LOUIS TRUCHET, N^o CLAUDE TRUCHET, SAUVAGE. Ils sont tous nommés au testament de leur oncle, 1476.

LOUISE épousa : 1^o Louis de Chatillon, seigneur de Musinens, le 3 nov. 1535; 2^o Amblard de Bonivard, seigneur de Lompnes. D'après un document publié par le D^r Chapponnière (Mém. Soc. Gen. IV), elle épousa 3^e Claude de Veigé, D^r es droits.

FRANÇOISE, Dame du Parc, de Saint-Pierre de Senozan et du Déau. Apporta ces seigneuries à Mess^{rs} Jean Milte de Mianlans, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Chevrières, ainsi que la seigneurie de la Velière. Ils passèrent des transactions avec les Mareschal Duyn de la Valdaisère, les 28 novembre et 6 décembre 1573 (Arch. Thuyset). Voir MILTE-MOLANS.

? GASPARD DE DUYN, religieux au Betton, 1568, 1573 (Arch. Lucey).

? N^o JACQUES MARESCHAL, « serviteur de la maison de Combefort, religieux au « et qui a été norry ceans » légataire au testament de Françoise de Tavarès (certainement un bâtard de la maison). Probablement celui qui, en 1568, demeurait à Cuyne (Arch. Thuyset).

(3) Il acheta, le 25 juillet 1540 (Arch. la Serraz), pour 4,000 écus d'or, les paroisses de Sainte-Foy et Villorogier des seigneurs de la Forest-la-Barre.

(4) Elle était fille de Geoffroy Tavel, seigneur des Granges, en Italie (Siez en Vallais), de la Bussière, de Bellocombe et d'Avalon, en Dauphiné et, d'après Guichenon, (Bresse et Bugy, Gén. Mar.) fille d'une Bourgongnoise en Milanais. Elle testa, le 15 octobre 1571 (Arch. S. S. de Sav.) en faveur de Jean de Cuyne, son fils.

JEAN-CATHERIN, 3^e fils, mort sans descendance au 13 juill. 1571.

DE MARESCHAL-DUYN de la Valdaisère, coseig^r dudit lieu, Baron de l'Orme et la Chavanne, seig^r de Combefort. (Cette seigneurie lui fut substituée par les frères Bonod qui, par transaction du 15 janvier 1629 (Arch. Thuyset), la rendirent à Pierre, neveu dudit Jean-Claude). Il épousa : 1^o Contrat dotal du ... novembre 1571 (Arch. la Serraz) Jeanne-Claude de Clermont-Mont-Saint-Jean, fille de François-Balthazard, seigneur de Saint-Pierre de Soucy, et de Louise, fille de Jacques, comte de Montmayeur; 2^o Jeanne Provana, veuve de Pierre de Fangon, baron de l'Orme, qui testa en faveur de sa femme, le 2 août 1572 (Arch. S. S. de Sav.). Voir FANGON. Jean-Claude (Procédures, Arch. Thuyset) eut déjà, du temps de Jeanne Provana, une concubine nommée Jeanne-Françoise Boysson-Perpin. Il aurait passé avec elle un contrat de mariage, le 8 juin 1615, à Combefort, devant le curé de Planaisse, Gaspard Bret, qui aurait béni le mariage le 25 février 1616. Tout cela était fort louche, à en juger par l'arrêt ci-dessous. Jean-Claude, suivant ces procédures, testa le 8 déc. 1619 (5) et mourut le 16 mars 1619. Cette dernière date, évidemment fautive, doit être reculée à 1620 ou même 1621.

JEAN-CLAUDE (5^e fils) DE MARESCHAL-DUYN de la Valdaisère, coseig^r dudit lieu, Baron de l'Orme et la Chavanne, seig^r de Combefort. (Cette seigneurie lui fut substituée par les frères Bonod qui, par transaction du 15 janvier 1629 (Arch. Thuyset), la rendirent à Pierre, neveu dudit Jean-Claude). Il épousa : 1^o Contrat dotal du ... novembre 1571 (Arch. la Serraz) Jeanne-Claude de Clermont-Mont-Saint-Jean, fille de François-Balthazard, seigneur de Saint-Pierre de Soucy, et de Louise, fille de Jacques, comte de Montmayeur; 2^o Jeanne Provana, veuve de Pierre de Fangon, baron de l'Orme, qui testa en faveur de sa femme, le 2 août 1572 (Arch. S. S. de Sav.). Voir FANGON. Jean-Claude (Procédures, Arch. Thuyset) eut déjà, du temps de Jeanne Provana, une concubine nommée Jeanne-Françoise Boysson-Perpin. Il aurait passé avec elle un contrat de mariage, le 8 juin 1615, à Combefort, devant le curé de Planaisse, Gaspard Bret, qui aurait béni le mariage le 25 février 1616. Tout cela était fort louche, à en juger par l'arrêt ci-dessous. Jean-Claude, suivant ces procédures, testa le 8 déc. 1619 (5) et mourut le 16 mars 1619. Cette dernière date, évidemment fautive, doit être reculée à 1620 ou même 1621.

JEAN-LOUIS DE MARESCHAL, dit DE DUYN, né de Jeanne-Françoise Boysson, avant le contrat dotal de 1615, s'intitulait seigneur de la Bâtie. Les faits énoncés ci-dessus sur sa prétendue légitimité étaient plus que douteux. Considéré comme bâtard, un arrêt du Sénat du ... (Arch. Thuyset) lui interdit de porter le nom et les armes de Duyn-Mareschal. Il était mort avant le 15 mars 1651 (Ibid.).

JEANNE-FRANÇOISE épousa, contrat dotal du 11 juin 1616 (Arch. Thuyset), N^o Louis-Philibert Mareschal dit de Bassieu, veuve avant 1619. Cette famille, rétablie en sa noblesse (Arch. de Cour) le 3 juin 1690, de Bugy, n'a aucune communauté de race avec celle dont nous nous occupons.

TABLEAU V.

CONTINUATION DES MARESCHAL-DUYN-LA VALDISÈRE.

Voir SON ASCENDANCE AU TABL. IV. Dit de Duyn ou *vice-versa*. Coseigneur, puis seigneur et baron de la Valdisère, vicomte de Tarentaise, seigneur du Châtel de Saint-Michel, gentilhomme de souche, capitaine élu en Tarentaise. Il continua le procès dont il est question au TABL. IV, et en eut un autre avec Hugues de Montmayeur, au sujet de la juridiction du Monet qui, par arrêt du Sénat, du 6 juillet 1580 (Arch. S. S. de Sav.) fut partagée également entre les deux seigneurs, alternativement d'année en année pour chacun d'eux. Il épousa, contrat dotal du 25 mars 1570 (Arch. Thuyset), Gasparde de Cuynes, fille de Jean, seigneur de Rubaud. Il testa le 21 mars 1581 (*Ibid.*). Murt le vendredi 24 mars 1581. Sa veuve fut tutrice de ses enfants (1).

VIII. JEAN-MARIE (2^e fils) MARESCHAL.

IX. PIERRE DE DUYN dit Mareschal et de Cuynes, baron, puis comte de la Valdisère (1^{er} comte). Son père lui légua comme à l'aîné « la juridiction et terre du vicomté de la Valdisère, avec la Tour de Châtelard, biens et maisons à Bourg-Saint-Maurice, et le nomme cohéritier universel. Baron, puis comte de la Valdis. (Patentes du 8 juillet 1615). Baron de Saint-Michel (Patentes 31 juillet 1608, pour lui et son frère Jean-Balthazard). Baron de Sainte-Hélène-des-Millières, par héritage de Jean-Baptiste de Locatel, son beau-père. Comte et Commandeur des Allinges de la Religion des SS. Maurice et Lazare, seigneur de Combefort, Rubaud et du Châtelard. Il fut successivement lieutenant de cavalerie dans la compagnie du comte de Montmayeur, colonel de la province de Tarentaise (1597), capitaine de 50 arquebussiers à cheval cuirassés de la Garde du Corps du Duc, gentilhomme ord^e de la Chambre, capitaine et gouverneur de Comblans et colonel de cette Elape (1598), écuyer du duc (1599), capitaine de chevau-légers des ordonnances du duc (1600), premier colonel de l'infanterie savoyarde, grand écuyer (1605), grand croix des SS. Maurice et Lazare, (1608), conseiller d'Etat de S. A., chevalier d'honneur de Madame Royale, lieutenant-général de l'infanterie savoyarde et chevalier de l'Annonciade (1618) (Arch. Thuyset et du S. S. de Sav.). Il épousa : 1^{er} Contrat dotal du 18 novembre 1602 (Arch. Manuel), Jeanne-Antoinette de Locatel, fille de Jean-Baptiste, baron de Sainte-Hélène-des-Millières, seigneur de Varanges. (Voir LOCATEL); 2^e Contrat dotal du 7 juillet 1617, Anne de Clermont, fille de Maurice-Antoine, baron de Montoisson, et de Marguerite de Simiane, veuve de Pierre de Groise, baron de Châteaufort, seigneur de Peyrieu, etc., laquelle testa le 15 avril et 5 mai 1632, et mourut le 21 mars 1633 (Arch. Thuyset). Il testa le 30 mai 1623 (*Ibid.*) et mourut en juin 1623 (*Ibid.*).

CHARLES-EMMANUEL (2^e fils), Baron de Sainte-Hélène, puis après la mort de son frère aîné, 3^e comte de la Valdisère, vicomte de Tarentaise, chevalier des SS. Maurice et Lazare, commandeur de Bellèrive, de l'Hermitage de Lonne et abbaye de Filly, puis après son frère aîné, commandeur, comte des Allinges, baron de Sainte-Hélène-des-Millières (léguee par son père), seigneur de la maison-forte et terre du Châtelard, à Sainte-Hélène-des-Millières achetées, 1632, 1633 (*Ibid.*). Il donna en albergement à Pierre-Antoine de Castagnery, baron de Châteaufort, le 17 octobre 1641 (*Ibid.*), un fourneau pour fondre les mines et ses dépendances, au Tarnier, près Sainte-Hélène. Il fut mis en possession de la terre et juridiction de Cholex (substancie sur Gaspard de Thoyre) le 1^{er} juin 1660. Il épousa, contrat dotal du 5 septembre 1629 (Preuves de Malte) Françoise-Marie, fille de Georges de Lescheraine, président à la Chambre des Comptes, etc., etc., et de Françoise de Chastel. Il testa le 13 septembre 1638 (*Ibid.*) et fit un codicille le 5 août 1652 (*Ibid.*). Il mourut le 18 décembre 1661 (Arch. Thuyset), ayant réuni sur sa tête toute la fortune de sa branche, et notamment comme héritier universel de son frère aîné.

HECTOR (2^e fils),

4^e comte de la Valdisère, vicomte de Tarentaise, Baron de Sainte-Hélène-des-Millières, gentilhomme de la Chambre, grand gruyer et colonel de Tarentaise, seigneur du Châtelard, du Châtellet, etc. Ses Preuves pour la chevalerie des SS. Maurice et Lazare (pour lesquelles ces lettres patentes furent accordées) furent les fatras par son père et son oncle lui servirent pour les quartiers commandeur, comte des Allinges, par Patentes du 5 mai 1654 (*Ibid.*). Il testa le 12 avril 1665 (*Ibid.*). Legs à son page un cheval et un habit en drap de Hollande garni rubans bleus, à son vœux, à ses valets, à sa gouvernante, etc. Nomme héritier son frère Sigismond et les siens; puis les enfants du comte de Faverges, son beau-frère, à charge de porter son nom et ses armes; puis N^o Jean-François Manuel, son cousin, puis Victor de la Valdisère, baron de Saint-Michel, François de Lescheraine, son oncle, et de Duille Anne de Joly. D'après ce contrat, il devait, lui et ses enfants, nés de ce mariage, porter le nom et les armes de la maison de Cordon écartelées avec celles de la Valdisère (clause qui ne paraît pas avoir été exécutée par les la Valdisère). Anne-Clémence mourut en août 1710 (*Ibid.*). Sigismond testa le 18 décembre 1691 (*Ibid.*), et mourut peu avant le 7 novembre 1707, jour de l'ouverture de son testament (*Ibid.*). Son testament est scellé écartelé de Mareschal et de la Valdisère. Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT VI.

XI. MAURICE,

héritier universel de son père et mort avant lui.

MARIE

épousa, contrat dotal du 13 janvier 1665 (Arch. Thuyset), Don Charles-Maurice Milliet, comte de Faverges, capitaine dans l'escadron de Savoie, etc. Contrat passé à Chambéry, dans la maison de Jeanne de Lescheraine, veuve de Centorio Cagnol, chevalier de l'Ordre, du consentement d'Hector de Mareschal-Duyn, son frère, le 16 février 1656. Elle eut assistante lors de la constitution dotal de ses nièces Marie-Françoise (frère de l'épouse), François de Lescheraine, 2^e président au Sénat, Adrian d'Oncieu, seigneur de Sallenove, Sébastien de Cagnol, Claude-Benoît de Michal, baron du Donjon, Thomas Cambiano, comte de Ruffia, etc., tous parents de l'épouse, etc., etc. Elle fut enterrée le 19 février 1681 (Reg. Par. de Saint-Léger de Chambéry).

CHARLOTTE-EMMANUELLE,

religieuse de la Visitation, à Chambéry, lors du testament de son père. La constitution dotal de son père fut faite le 2 février 1656. Elle eut assistante lors de la constitution dotal de ses nièces Marie-Françoise (18 septembre 1687) et Jeanne de la Valdisère, du 20 juillet 1690 (Arch. Thuyset).

HECTOR (3^e fils),

Chevalier de Malte. Ses Preuves de février 1614 aux Archives du Rhône, H. 181, citées aux Preuves de Joseph de Duyn Mareschal (DEGRAS XII, TABL. VI). Recrut l'habit de l'Ordre, à la Valette, 10 juin 1631, et Lettres d'ancienneté, le 4 août 1634 (Arch. Thuyset). Fit une donation à son frère aîné le 2 avril 1631, et transigea avec lui le 19 août suivant. D'après Guichenon (*Bresse et Bugey*, Gén. Mareschal), capitaine au régiment du comte son frère, il mourut au siège de Vercell. Déclaration du gardien du couvent de Biglième, près Vercell, qu'il fut enterré le 10 juin 1638 (Arch. de Thuyset).

JEAN-ANTOINE,

(4^e fils), d'abord coadjuteur du Prévôt de Sainte-Catherine d'Aiguebelle (1625) (Arch. Thuyset). Entra dans l'Ordre des Capucins (Frère Antoine Bernard) et testa novice à Anney, le 8 août 1627 (Arch. Thuyset), en faveur de son frère Jean-Baptiste de la Valdisère.

SIGISMOND (5^e fils),

Testa : 1^{er} le 6 mars 1630 (Arch. Thuyset), voulant partir pour le service; 2^e le 10 juin 1631 (*Ibid.*), se disposant à aller servir l'Empereur. Le 19 août 1639 (*Ibid.*), il était lieutenant-colonel du régiment du Prince de Carignan et maréchal de bataille aux armées du roi de France en Italie. Il testa 3^e *more militari*, le 5 décembre 1651 (*Ibid.*), en faveur de son neveu Sigismond. Il mourut d'un coup de mousqueton reçu à l'attaque du Pont de Jargeau, près d'Orléans, mestre de camp dans les armées de S. M. Trés-Chrétienne (Arch. Thuyset).

CHARLES-CHRISTIN

(6^e fils). Son père lui avait légué Combefort qu'il céda au comte son frère, le 28 mars 1638 (Arch. Thuyset). Il était alors capitaine dans le régiment de son frère. Etant colonel d'infanterie, le 25 avril 1640 (*Ibid.*), en faveur de son frère Sigismond. Blessé mortellement au front à l'assaut de Busca, en Piémont, et transporté à Coni, il y mourut (Sommi' apprise du 12 mai 1640, Arch. Thuyset).

THOMAS (7^e fils),

soit François-Thomas. Etant comte aux Gardes du Prince Thomas, il testa, le 15 juil. 1638 (Arch. Thuyset), chez sa tante, la baronne d'Uriage, sur le point de partir pour la guerre. Il était mort le 21 juillet 1640 (*Ibid.*) de blessures reçues à la guerre (Le quatrième frère de Jean-Baptiste mort de blessures reçues sur le champ de bataille).

FRANÇOISE-MADELEINE,

religieuse probablement posthume. Elle entra religieuse au Couvent de la Visitation de Chambéry. Contrat dotal du 14 mars 1638 (Arch. Thuyset).

THÉRÈSE,

religieuse Bernardine à Valence. Lors du testament de son frère Sigismond, 1651, qui lui fait un legs, il la désigne « sa sœur de Vernaison de la Valdisère » (Arch. Thuyset).

JEAN-MARIE,

religieux à Canton, chanoine d'Aiguebelle en 1632. Était lors du testament de son frère Sigismond, 1630.

(1) Comme héritier universel de Charles et Jean Catherin, ses frères, quand vivaient seigneurs de la Tour et du Châtelard, hommes d'armes des Ordonnances de France (service de S. A.) [il a lui-même fait partie de ce corps], il constitue, le 13 juillet 1574 (Arch. Thuyset) un mandataire pour percevoir les gages restant dus pour leurs quartiers du dernier trimestre 1567 et premier de 1568. Dans son testament, après les mâles de ses filles, substitue ceux de François Mareschal, femme de François Chévrières (Voir TABL. IV) pour moitié, et pour l'autre moitié les mâles de Prosper de Genève-Lullin, chevalier de l'Ordre.

JEAN-ANTOINE (3^e fils). Son père lui légua 100 écus. Capitaine de 50 arquebussiers cuirassés de la Garde du Corps du Duc, remplacé par son frère Pierre (Patentes du 28 janv. 1598, Arch. Thuyset). Il devait être mort avant cette date, aux guerres de Maurienne, suivant Guichenon (*Bresse et Bugey*, Gén. Mareschal).

LOUISE

épousa, contrat dotal du 6 juillet 1602 (Arch. la Serraz), Jean-François de Menthon de Cherasco en Piémont. Avant son mariage, elle avait, du duc Charles-Emmanuel I, un fils bâtard, Dom Emmanuel de Savoie. Ce dernier fit, le 31 janvier 1630 (*Ibid.*), cession de tous ses droits à Jean-Baptiste de la Valdisère, son cousin. (Voir au n^o 479, A).

LUCRÈCE

épousa, contrat dotal du 5 mars 1596 (Arch. Thuyset), Hector Milliet, baron de Challes et d'Arvillard, 1^{er} président au Souv. Sénat de Sav. Commandant général en Savoie, etc., etc. (plus tard que son mariage).

R⁴ Mess^{rs} JEAN-MARIE, prieur de Séez, chanoine et trésorier de Ste-Catherine d'Aiguebelle, 1606, 1607 (Arch. Thuyset). Curé de Coise, 1610 (*Ibid.*). Son frère Jean-Balthazard fut son héritier (*Ibid.*).

(2) Le 10 mars 1655 (Arch. Thuyset), il reçut Patentes de remise des laods qu'il devait pour l'achat de la terre d'Yvoire en Chablais. Le 16 novembre suivant (*Ibid.*), il acheta la juridiction omnimode, h. m. et b., que N^o Claude-Gaspard de Thoyre, seigneur de Cholex et Bellecombe, avait rière Cholex, avec le château, terres, etc., le tout de fief allodial.

(3) Claire-Françoise se remaria avec Pierre de Montfalcon, seigneur de Roges, avant le 29 juillet 1654 (Arch. Thuyset).

2^e fil.

TABLEAU VI.

CONTINUATION DES COMTES DE LA VALDISÈRE.

XI. SIGISMOND, 5^e comte de la Valdisère
Voir son article et son ascendance
au tabl. V précédent.

(1) Outre les enfants ci-dessous, il eut un fils naturel, Charles-Antoine dit de Pressigny, né de Jacqueline Fournier, qui épousa, le 13 juillet 1713 (Reg. Par. de Saint-Julien) Jeanne-Marie Vaugouat, et demeura chez le marquis de Lucinge.

1 ^{er} lit.					2 ^{ème} lit.								
HÉLÈNE , vivait en 1680, légataire de sa mère; a dû mourir avant le testament de son père, qui ne la nomme plus.	MARGUERITE , légataire en 1680 et 1691, épousa, contrat dotal du 15 jany. 1701 (Arch. Thuyset), S. E. Messire Prosper de Lucinge, chevalier de l'Ordre, lieutenant-général, gouverneur de la ville et province de Turin, marquis de Lucinge, Ternier, etc., etc. Elle fut sa seconde femme. Elle vivait encore le 31 juillet 1740 (<i>Ibid.</i>) et mourut, à 80 ans, le 14 octobre 1758 (Reg. Par. de Saint-Julien).	JEANNE , légataire en 1680 et 1691. Constitution dotal du 20 juillet 1690 (Arch. Thuyset). [Elle était majeure de 14 et mineure de 25 ans] pour son entrée à la Visitation de Chambéry. Parmi les religieuses présentes à sa réception figurait : Marie-Louise de Lescheraine, supérieure; Claudine-Christine de Clermont, Charlotte-Emmanuelle de la Valdisère (sa tante), et Marie-Hyacinthe de la Valdisère. Elle testa religieuse, le 5 août 1691 (Arch. Thuyset). Marie-Hyacinthe était le nom de religion de Marie-Françoise, ci-contre, sa sœur.	MARIE-FRANÇOISE , légataire en 1680. Elle, majeure de 14 et mineure de 25 ans, reçoit un curateur pour l'autoriser dans son contrat d'entrée en religion à la Visitation de Chambéry, le 18 sept. 1687 (Arch. Thuyset). Emancipée par son père, le 22 juin 1731 (Arch. Thuyset), elle fit donation, le 10 octobre 1718 (<i>Ibid.</i>), de tous ses biens à son frère, le chevalier. Elle testa religieuse, le 5 juillet 1684 (<i>Ibid.</i>).	CLAUDINE-JACQUELINE , dite de Cery (Sirier). Emancipée par son père, le 5 déc. 1684 (Arch. Thuyset), légataire en 1691. Avant de faire profession au Chapitre noble de Montfleury (recue le 22 juin 1731, Arch. Thuyset), elle fit donation, le 10 octobre 1718 (<i>Ibid.</i>), de tous ses biens à son frère, le chevalier. Elle testa religieuse, le 5 juillet 1684 (<i>Ibid.</i>).	ANNE-ANTOINETTE , légataire, 1680 et 1691, ép., contrat dotal du 3 août 1709 (Arch. Thuyset). Joseph, fils de feu Joseph de Thoyre, et de Françoise de Richard, seig ^r du Carre, Montnand, etc. Elle testa le 29 octobre 1744 (Inventaire, Arch. Thuyset). N. B. Une Anne-Antoinette, fille du 1 ^{er} lit, fut religieuse Bernardine à Chambéry.	XII. JOSEPH-FRANÇOIS , 6 ^e comte de la Valdisère. Vicomte de Tarentaise, baron de Sainte-Hélène-des-Millières (du vivant de son père s'appelait le comte de Sainte-Hélène), seigneur du Châtelard, de Bellecombe, du Châtellet, de la Bâtie-Dardel, d'Outrechaire, Combefort, etc., coseigneur du Vuache. Le 31 août 1709 (Arch. Thuyset), il vendit à Claude de Blancheville, comte de Marthod, la terre et juridiction du Vuache, château en ruines, etc., pour le prix de 70,000 florins et 25 louis d'or d'épingles. Il fut chevalier des SS. Maurice et Lazare et capitaine au régiment de Savoie. Les Preuves de noblesse pour SS. Maurice et Lazare, admises le 9 avril 1712, et le 3 août suivant il fut reçu. Le 15 août 1714 (<i>Ibid.</i>), il se désista de la Commanderie comté d'Allinges, en faveur de la Relig. des SS. Maurice et Lazare. Le 21 octobre 1709 (<i>Ibid.</i>), il vendit à Joseph de Thoyre tous ses biens des paroisses de Saint-Romain, Scientrier, Regnier, etc., ainsi que la part qu'il avait de la juridiction haute, moyenne et basse de la Bâtie-Dardel, pour 50,000 florins. Il échangea, le 17 juin 1707 (Arch. Thuyset), avec François-Joseph, comte de la Tour, contre les fiefs que celui-ci possédait sur Sainte-Hélène, provenant des N ^{os} Forrier et de Verdon, tous ses fiefs dépendant de la maison-forte de Bressieu. Par codicille fait au château du Carre, le 23 mai 1760 (<i>Ibid.</i>), Joseph de Thoyre, seigneur de Bellecombe, le nomma héritier universel. Le 18 mars 1763 (<i>Ibid.</i>), il vendit la seigneurie et biens d'Outrechaire, à Jean, fils de feu M ^r Thomas De La Chenal, d'Uignes. Il épousa : 1 ^o contrat dotal du 23 janvier 1701 (<i>Ibid.</i>), Marie-Françoise, fille de S. E. Prosper, marquis de Lucinge et de Ternier, et de sa première femme Marguerite de Rossillon. (La seconde femme de Prosper, marquis de Lucinge, était Marguerite ci-dessus, sœur germaine de l'époux Joseph-François, comte de la Valdisère. Voir FADUCIGNY-LUCINGE, TABL. IX, n ^o 343). Le marquisat de Ternier, provenant de Marguerite de Rossillon, échut à la Valdisère; 2 ^o contrat dotal du 15 août 1704 (Arch. Thuyset), Melchiotte de Rouer, fille de Gaspard, marquis de Saint-Séverin, et de Marie de Challes, veuve de Melchior-Jean-François Ponte de Scarpatix. Elle vendit, le 29 mars 1719 (<i>Ibid.</i>), à Pierre-Louis de Lescheraine, le château de Bressieu; elle testa le 29 septembre 1731 (<i>Ibid.</i>), et fut enterrée, le 25 juin 1738, à Sainte-Marie-Egyptienne de Chambéry (Reg. Par. de Saint-Léger). Lui, qui avait été baptisé le 21 août 1678 à Sainte-Hélène (Preuves des SS. Maurice et Lazare), testa le 23 mai 1761 (<i>Ibid.</i>), et mourut le 28 juin 1770 (Reg. Par. de Saint-Léger), âgé de 96 ans, disent, à tort, les registres, à moins qu'il n'ait été baptisé à l'âge de 4 ans (1).	ALBERT-EUGÈNE , fils aîné du 2 ^e lit, légataire au testament de son père. Est probablement mort avant l'ouverture de ce testament qui eut lieu le 7 novemb. 1707 (Arch. Thuyset).	ANNE-CLÉMENCE , épousa, par contrat dotal du 10 oct. 1705 (Arch. Thuyset), Pierre-Louis, marquis de Lescheraine, président au Sénat de Savoie, passé au château de Ste-Hélène. Elle transigea, le 29 avril 1711 (<i>Ibid.</i>), avec son frère le chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Elle mourut le 15 mai 1742, à 50 ans (<i>sic</i>). (Reg. Par. de Saint-Julien en Genevois).	LOUISE , née et baptisée à Chambéry, le 7 décembre 1683 (Reg. Par. de Saint-Léger), dite du Châtelard. Elle n'était pas mariée lors d'un partage qu'elle fit le 9 septembre 1731 (Arch. Thuyset), avec son frère Joseph, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Elle mourut le 15 mai 1742, à 50 ans (<i>sic</i>). (Reg. Par. de Saint-Julien en Genevois).	THÉRÈSE , née probablement après le testament de son père, acte où elle n'est pas mentionnée. Dans une donation que lui fit le comte de la Valdisère, son frère, le 27 février 1711, elle est dite de Ste-Foy. Elle épousa, contrat dotal du 28 mars 1711 (Arch. Thuyset) Gaspard de Lambert, seigneur de Soyrier. Elle était veuve et sans enfants mâles lors d'un arrêt du S. S. de Savoie, du 12 août 1754 (<i>Ibid.</i>), qui, à son décès, adjugea les fief et juridiction d'Hauteville sur Rumilly à Louis de Lambert de Soyrier. Morte subitement à Chambéry, le 5 juillet 1757, à 64 ans (Reg. Par.).	MARCELLE , légataire au testament de son père. A dû mourir avant le 7 novembre 1707 (Arch. Thuyset).	SIGISMOND , légataire au testament de son père. Mort probablement avant le 7 septembre 1707 (Arch. Thuyset).	JOSEPH , légataire au testament de son père. Mort probablement avant le 7 septembre 1707 (Arch. Thuyset). né et baptisé à Sainte-Hélène, le 6 octobre 1685 (Arch. Thuyset et Preuves de Malte (H. 189, Arch. du Rhône). Il fut admis au nombre des pages du grand maître de l'Ordre de Malte, par bulles du 4 mai 1699. Ses Preuves de chevalerie sont d'août 1698 (Arch. du Rhône). Il testa le 5 septembre 1753 (Arch. Thuyset), avant de partir pour prononcer ses vœux à Malte, léguit à Louise Villaret, sa fille naturelle, pensionnaire au couvent des Bernardines de la Roche, 2,700 livres, et instituant héritier son frère Joseph-François, comte de la Valdisère. Des bulles du Grand Maître, du 27 mars 1736 (<i>Ibid.</i>), l'avaient autorisé à disposer de ses biens pourvu qu'il fit un legs à l'Ordre, suivant sa conscience. Il vécut encore longtemps après et parvint aux dignités de son Ordre. En 1740, il était commandeur de Maissonis, commandeur de Dôle en 1733 (Preuves de Malte, Millet d'Arvillars) et dans son extrait mortuaire du 29 septembre 1764, enterré ledit jour à Sainte-Marie-Egyptienne, âgé de 80 ans environ (Reg. Par. de Chambéry), il est qualifié chevalier Grand-Croix, bailli et commandeur de l'Ordre de Malte.

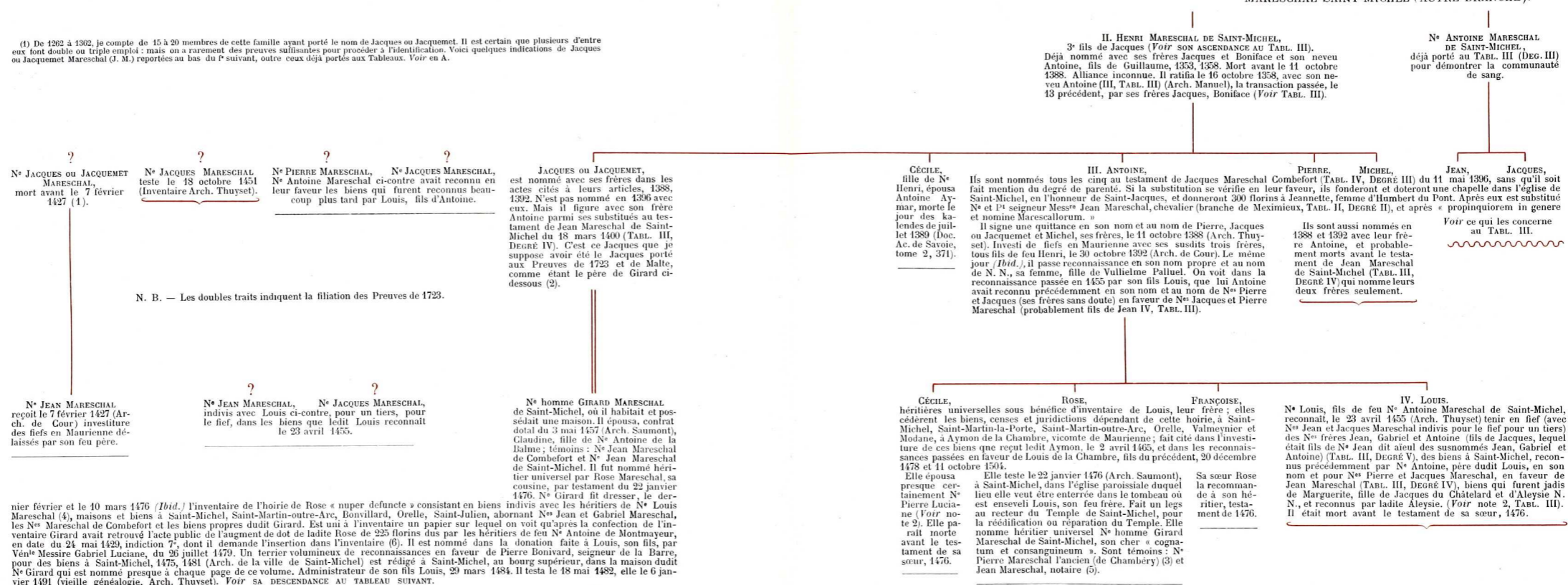
Marie-Françoise, fille de S. E. Prosper, marquis de Lucinge et de Ternier, et de sa première femme Marguerite de Rossillon. (La seconde femme de Prosper, marquis de Lucinge, était Marguerite ci-dessus, sœur germaine de l'époux Joseph-François, comte de la Valdisère. Voir FADUCIGNY-LUCINGE, TABL. IX, n^o 343). Le marquisat de Ternier, provenant de Marguerite de Rossillon, échut à la Valdisère; 2^o contrat dotal du 15 août 1704 (Arch. Thuyset), Melchiotte de Rouer, fille de Gaspard, marquis de Saint-Séverin, et de Marie de Challes, veuve de Melchior-Jean-François Ponte de Scarpatix. Elle vendit, le 29 mars 1719 (*Ibid.*), à Pierre-Louis de Lescheraine, le château de Bressieu; elle testa le 29 septembre 1731 (*Ibid.*), et fut enterrée, le 25 juin 1738, à Sainte-Marie-Egyptienne de Chambéry (Reg. Par. de Saint-Léger). Lui, qui avait été baptisé le 21 août 1678 à Sainte-Hélène (Preuves des SS. Maurice et Lazare), testa le 23 mai 1761 (*Ibid.*), et mourut le 28 juin 1770 (Reg. Par. de Saint-Léger), âgé de 96 ans, disent, à tort, les registres, à moins qu'il n'ait été baptisé à l'âge de 4 ans (1).

1 ^{er} lit.					2 ^{ème} lit.							
MARGUERITE-PROSPÈRE épousa, contrat dotal du 18 juillet 1716 (Arch. Thuyset), mariés le 21 (Reg. Par. de Maché), Jacques d'Allinges, marquis de Coudrée. Le 17 juin 1750 (Arch. Thuyset), étant veuve, elle fit donation par anticipation d'hoirie au marquis Joseph-Joachim d'Allinges, son fils, du marquisat de Ternier, à elle parvenu comme héritière pour moitié de son aïeul Prosper de Lucinge par le moyen de Françoise de Lucinge, sa mère, qui l'avait hérité de Marguerite de Rossillon, sa mère. Elle vivait encore en 1701 (Reg. Par. de Saint-Léger).	MARIE , fille aînée du 2 ^e lit, épousa, contrat dotal du 3 décembre 1720 (Arch. Thuyset), François de Villecardel, marquis de Fleury et Beaufort, fils de Messire François-Eléazar, ministre du roi de Pologne. Elle était veuve le 12 septembre 1749 (Arch. Thuyset), jour où elle fit une cession à son père et à son frère. Vivait encore lors du testament de son père. Elle n'eut qu'une fille qui ép. le marquis de Barolo (VOIR VILLECARBEL).	ANNE-LOUISE , baptisée le 19 avril 1709 (R. Par. de Saint-Léger). Religieuse Bernardine à Chambéry sous le nom de sœur Anne de Jésus; contrat d'entrée en religion du 19 mai 1725 (Arch. Thuyset). Vivait encore le 12 juillet 1740 (<i>Ibid.</i>).	CLÉMENCE , née le 28 avril 1710 (Reg. P. de Saint-Léger). N'est plus nommée au testament de son père, 1761.	CATHERINE-ROSALIE , baptisée le 4 janvier 1712 (Reg. Par. de Saint-Léger). Religieuse professe Bernardine à Chambéry. Contrat d'entrée en religion du 21 août 1728 (Arch. Thuyset).	LOUISE-GASPARDE , née le 19 février 1713 (Reg. Par. de Saint-Léger), n'est plus nommée au testament de son père. Philibert de Montfalcon tous les biens quelconques qu'il possédait à Saint-Pierre-de-Soucy, Sainte-Hélène-du-Lac, Les Molettes, la Croix de la Rochette et la maison de Combefort, pour 16,000 liv. Il épousa, le 22 juillet 1754 (Reg. Par. de Saint-Léger et Arch. Thuyset), Anne-Amédée, fille de feu S. E. Pierre-Louis Mellaret, comte du Bettonet, premier ministre et secrétaire d'Etat de Sa Majesté, veuve de N ^o Jean-Baptiste Morand. Il testa le 29 mai 1772 (Arch. Thuyset) voulant être enterré au tombeau de ses ancêtres à Sainte-Marie-Egyptienne de Chambéry, instituant héritier universel Prosper, baron de la Valdisère, son frère. Enterré à 58 ans environ, le 2 juin 1772 (Reg. Par. de Saint-Léger). Son testament fut ouvert le jour même de sa mort, 1 ^{er} juin 1772. Sa veuve se remaria en 3 ^e noces avec Joseph de Bertrand, baron de Gilly.	XIII. JOSEPH-FRANÇOIS , 7 ^e comte de la Valdisère, vicomte de Tarentaise, etc., etc., portant du vivant de son père le titre de comte de Sainte-Hélène, qui porta encore sa veuve. Il fut premier syndic de la ville de Chambéry (c'était alors une haute fonction) du 5 déc. 1751 au 5 déc. 1752, et du 5 déc. 1758 au 5 déc. 1759 (Arch. de Chambéry). Avec son père qui l'autorisait il vendit le 12 juillet 1740 (Arch. la Serraz), à François-Léger et Arch. Thuyset), Anne-Amédée, fille de feu S. E. Pierre-Louis Mellaret, comte du Bettonet, premier ministre et secrétaire d'Etat de Sa Majesté, veuve de N ^o Jean-Baptiste Morand. Il testa le 29 mai 1772 (Arch. Thuyset) voulant être enterré au tombeau de ses ancêtres à Sainte-Marie-Egyptienne de Chambéry, instituant héritier universel Prosper, baron de la Valdisère, son frère. Enterré à 58 ans environ, le 2 juin 1772 (Reg. Par. de Saint-Léger). Son testament fut ouvert le jour même de sa mort, 1 ^{er} juin 1772. Sa veuve se remaria en 3 ^e noces avec Joseph de Bertrand, baron de Gilly.	JEANNE-FRANÇOISE , née le 8 nov. 1715 (Reg. P. de Maché). Religieuse à la Visitation de Chambéry.	JOSEPH-PROSPER , 8 ^e et dernier comte de la Valdisère. Appelé d'abord de Combefort, puis baron de la Valdisère, puis après la mort de son frère aîné, qui le nomma héritier universel chef de nom et d'armes, comte de la Valdisère, vicomte de Tarentaise, etc., etc. Il fut baptisé à Sainte-Hélène-des-Millières, le 28 octobre 1716 (Arch. Thuyset). Il fut successivement le 24 mars 1741 (<i>Ibid.</i>), lieutenant au régiment des Dragons du Genevois, alors en Sardaigne; blessé à la bataille de Bassignana (<i>Ibid.</i>); en 1761, capitaine au même régiment; le 1 ^{er} sept. 1762, cornette de la Compagnie des Gentilshommes archers de la Garde du Corps de Sa Majesté, avec grade de lieutenant-colonel, et avec le grade de colonel de cavalerie, le 10 juillet 1768 (<i>Ibid.</i>); lieutenant de la même Compagnie, le 12 octobre 1769 (<i>Ibid.</i>); major-général de cavalerie destiné à être commandant des grenadiers à cheval quand ils feront un corps à part uni aux Gardes du Corps, le 15 septembre 1774 (<i>Ibid.</i>); capitaine en second, le 6 décembre 1775, et capitaine effectif de la susdite Compagnie, le 30 novembre 1779 (<i>Ibid.</i>), (il avait alors 45 ans de service); enfin lieutenant général de cavalerie, le 26 décembre 1780 (<i>Ibid.</i>). Il fit ses preuves de noblesse pour la chevalerie de justice des SS. Maurice et Lazare, en 1779 (avait pour mandataire Jacques de Mareschal, comte de Saumont), et le 31 décembre même année (<i>Ibid.</i>), il reçut l'habit et la croix de justice et fut nommé chevalier Grand-Croix. Il testa, le 19 novembre 1781 (<i>Ibid.</i>), faisant des legs à son petit-neveu, le marquis de Falletti de Barolo, à Anne-Françoise d'Allinges, femme du marquis de Centagneux (Marest), à sa nièce, la comtesse des Hayes, à la comtesse de Sainte-Hélène (sa belle-sœur), etc., etc., et institua héritier universel Joseph d'Allinges, marquis de Coudrée, etc., son cher neveu. Il mourut le 23 novembre 1781 (<i>Ibid.</i>). DERNIER DE LA BRANCHE DES COMTES DE LA VALDISÈRE.	THÉRÈSE , baptisée le 19 février 1718 (Reg. Par. du Maché). Elle épousa, contrat dotal du 8 octob. 1732 (Arch. Thuyset), Charles-Joseph de Castagnery, comte de Châteaufort. Elle mourut sans enfants (2 filles mortes avant elle) à la fin de mars 1738 (<i>Ibid.</i>).	PAUL , né le 15 nov. 1719 (R. P. de Saint-Léger de Chambéry). Ne sont plus nommés au testament de leur père, 1761.	AMÉDÉE-FRANÇOIS , né le 6 août 1721.	LOUISE-VILLET , fille naturelle, légataire de son père, le 5 septembre 1753, de 2,700 livres, payables quand elle se mariera ou se fera religieuse.

JOSEPH-JOACHIM D'ALLINGES, Marquis de Coudrée, etc., etc., héritier universel de Joseph-Prosper, comte de la Valdisère, dernier du nom, son oncle.

TABLEAU VIII.

MARESCHAL-SAINT-MICHEL (AUTRE BRANCHE).



N° JEAN MARESCHAL reçoit le 7 février 1427 (Arch. de Cour) investiture des fiefs en Maurienne délaissés par son feu père.

N° JEAN MARESCHAL, N° JACQUES MARESCHAL, indivis avec Louis ci-contre, pour un tiers, pour le fief, dans les biens que ledit Louis reconnaît le 23 avril 1455.

N° homme GIRARD MARESCHAL de Saint-Michel, où il habitait et possédait une maison. Il épousa, contrat dotal du 3 mai 1457 (Arch. Saumont), Claudine, fille de N° Antoine de la Balme ; témoins : N° Jean Mareschal de Combefort et N° Jean Mareschal de Saint-Michel. Il fut nommé héritier universel par Rose Mareschal, sa cousine, par testament du 22 janvier 1476. N° Girard fit dresser, le dernier février et le 10 mars 1476 (Ibid.) l'inventaire de l'hoirie de Rose « nuper defuncte » consistant en biens indivis avec les héritiers de N° Louis Mareschal (4), maisons et biens à Saint-Michel, Saint-Martin-outre-Arc, Bonvillard, Orelle, Saint-Julien, abornant N° Jean et Gabriel Mareschal, les N° Mareschal de Combefort et les biens propres dudit Girard. Est uni à l'inventaire un papier sur lequel on voit qu'après la confection de l'inventaire Girard avait retrouvé l'acte public de l'augment de dot de ladite Rose de 225 florins dus par les héritiers de feu N° Antoine de Montmayeur, en date du 24 mai 1429, indication 7°, dont il demande l'insertion dans l'inventaire (6). Il est nommé dans la donation faite à Louis, son fils, par Veu° Messire Gabriel Luciane, du 26 juillet 1479. Un terrier volumineux de reconnaissances en faveur de Pierre Bonivard, seigneur de la Barre, pour des biens à Saint-Michel, 1475, 1481 (Arch. de la ville de Saint-Michel) est rédigé à Saint-Michel, au bourg supérieur, dans la maison dudit N° Girard qui est nommé presque à chaque page de ce volume. Administrateur de son fils Louis, 29 mars 1481. Il testa le 18 mai 1482, elle le 6 janvier 1491 (vieille généalogie, Arch. Thuyset). Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU SUIVANT.

A. Voir note 1, P 354.

- J. M. Châtelain de Chambéry, 1362, 1363 (Arch. de Cour).
- » paye une obole d'or au châtelein d'Aiguebelle (Ibid., Comptes 1271, 1272).
 - » paye les laods pour une acquisition au châtelein d'Hermillon (Ibid., Comptes 1273, 1276).
 - » Chevalier, devait 4 sols forts de plat pour la mort du comte Philippe (Ibid., Comptes Châtel. Maurienne, 1287, 1288).
 - » et de même pour le même motif au châtelein de Montmédon (Ibid., Comptes, 1287, 1289).
 - » paye les laods pour certains hommes achetés de Philippe d'Outre-Arc au châtelein d'Hermillon (Ibid., Comptes, 1300).
 - » de Saint-Michel, un des vassaux qui s'engagèrent envers Edouard, fils du comte, à le reconnaître pour comte de Savoie à la mort de son père, Châtelain d'Ugine, 1312, 1313 (Ibid.).
 - » de Cusy, 1317, 1319 (Ibid.).
 - » avait vendu un fief à Vullielme Barral de Saint-Julien en Maurienne, avant le 19 mai 1343 (Arch. Thuyset).
 - » témoin au traité entre le comte de Savoie et l'évêque de son comté de ses dépenses, en 1343 (Arch. de la Chambre, des Comptes).
 - » damoiseau, accompagna à Avignon, Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et le comte de Genève, le 24 janvier 1350 (Arch. de Cour).
 - » Chevalier, châtelein de Chambéry, 1354-1355 (Arch. de Cour, Protoc. Besson).
 - » maître d'hôtel du comte de Savoie, 25 octobre 1358 (Comptes Châtelain Chambéry, 1358, 1359).
 - » témoin au mariage de Jacques d'Achaie et Marguerite de Beaujeu, 16 juillet 1362 (Guichenon, Sav., Pr. 118).
 - » envoyé en Faucigny pour le fait des subsides, 1362, 1363 (Lavelle, Cluses et Fauc., 4° p., p. 79).
 - » témoin à l'hommage au comte de Savoie par Philippe d'Achaie, 10 avril 1364 (Datta, Doc. 219).
 - » prit part à la croisade d'Orient par Amédée VI, 1366, 1367 (Comptes Barberis XVI, XVII et CVI). Est très probablement celui qui est porté au TABL. I, DEGRÉ II.
 - » Ne peut être le fils d'Antoine (III, TABL. III), témoin le 18 octobre 1444 (Arch. Thuyset) à une transaction par N° Jean Mareschal, notaire, entre N° Pierre Mareschal et N° Rolet de Belleentre.

N. B. — Les doubles traits indiquent la filiation marquée aux Preuves de Malte ou aux Preuves de 1723.

IV. GIRARD MARESCHAL de Saint-Michel. Voir son article et son ascendance au tabl. précédent.

V. LOUIS MARESCHAL-LUCIANE.

Vénéral Mess^{rs} Gabriel Luciane, son « consanguineux » lui fait, le 26 juillet 1479 (Arch. Saumont), donation de tous ses biens, y compris ceux provenant de N^e Cécile Mareschal mère du donateur, à la charge de porter le nom et les armes des Luciane. Le 9 mai 1482 (Ibid.), il partage avec N^e Jean Don de Saint-Michel, les biens de feu N^e Cécilien Luciane de Saint-Martin la Porte, indivis par moitié entre eux (Vénéral Mess^{rs} Gabriel Luciane est un des abornants), laissant en indivision, notamment à Saint-Martin-la-Porte « quedam turris alta que quondam fuit nobilium Lucianorum ». Le 16 décembre 1482 (Ibid.), le duc l'investit des fiefs et arrière-fiefs provenus de la donation ci-dessus. Il épousa Laurence, fille de N^e Guillaume de Montmayeur, et de N^e Anne N. N. Il teste le 12 mars 1515 (Ibid.). Veut être enterré dans l'église de Saint-Martin-la-Porte ou de Saint-Michel, aux tombeaux de ses prédécesseurs. Demande que Vénéral Mess^{rs} Gabriel Luciane, son avoué, s'il vit encore, dise des messes pour lui, et lui lègue 20 florins et sa pension dans la maison du testateur, comme l'a ordonné feu N^e Girard Mareschal, père du testateur; legs à la chapelle de Notre-Dame fondée dans l'église de Saint-Martin-la-Porte par ses prédécesseurs et aussi à la maison du Temple de Saint-Michel (suivant la volonté de N^e Claudine, mère du testateur). Il prête hommage au Prince, le 26 juin 1518 (Arch. de Cour) et mourut vers 1520 (Enquêtes, 1541). Elle teste, veuve, le 5 avril 1529 (Arch. Saumont), à Saint-Martin-la-Porte « in Buifeta » dans la maison de N^e Antoine, son fils; ordonne des messes pour les âmes de N^e Girard (son beau-père) et Louis Mareschal, son époux, etc., etc. — Voici le résumé d'enquêtes testimoniales assermentées qui eurent lieu en 1541 (Arch. Thuyset) à propos d'un procès soutenu par N^e Antoine, son fils. — Jean du Tour, de Virieu-le-Grand, citoyen de Saint-Jean, barbier, dépose que depuis 30 ans environ (1510 environ), il a connu ledit N^e Louis Mareschal, lequel habitait communément à Saint-Martin-la-Porte en une maison où il y a une tour — dans une maison ayant forme de château, appelée communément la Tour des Luciane et avait aussi une autre maison à Saint-Michel, devant l'Écu de France, dit un autre témoin — où il a été souvent faire la barbe audit Mareschal « lequel avait le poil de sa dicte barbe assez rare, blanc à cause de l'âge qu'il avait et estoit homme de grand stature et gros, sujet à la maladie des jambes, des goches, portoit communément une robe grise torrée de grosse penne blanche sentée par dessus assez longue ladite robe et my gattée, avec lequel par plusieurs fois à heu et mange », car quand il l'envoyait quérir lui envoyait un cheval blanc ou gris, et il y couchait et lui donnait de sa barbe et autres affaires le matin quand il voulait départir une berlingue; un autre déclare que Louis vivait noblement de ses rentes et était bien riche. Tous les témoins, hommes âgés, s'accordent à affirmer que N^e Louis est mort âgé de 70 ans environ, vers 1520 environ; qu'il avait épousé N^e Laurence, fille de Guillaume de Montmayeur, maître d'hôtel de feu Monseigneur de la Chambre, qui apporta à son mari les biens des Cuynes, (un témoin dit que c'était Laurence, fille de Mons^{rs} le Maître Charrière de Saint-Etienne-de-Cuynes, qu'il a eu deux fils, François, mort aux guerres d'Italie, et N^e Antoine qui fut héritier de son père et peut avoir 20 ans environ selon les uns, et selon un autre, apprenant les lettres il y a 45 ans (à 10 ans probablement, donc né vers 1486); qu'ils n'ont jamais connu en Maurienne d'autres gentilhommes qui « soy nommasse » N^e Louis Mareschal (ce qui ne prouve pas qu'il n'en ait pas existé). Un témoin, d'accord avec les autres et se dit bien informé, ayant habité avec le feu bâtard de Gruyère, habitant en Cuynes, qui était parent et allié à cause de sa femme (Louise du Pont) audit N^e Louis Mareschal, etc. Ces enquêtes eurent lieu à cause d'un procès (1535, 1542) entre Antoine Mareschal ci-dessous et les N^{es} Paquellet. Un N^e Amédée du Molard testa (Voir la suite p^e suivant).

VI. ANTOINE MARESCHAL-LUCIANE.

héritier universel de ses père et mère. Transige le 1^{er} décembre 1531 (Arch. Saumont) avec N^e Humbert Berlion au sujet des droits que celui-ci prétendait sur la moitié des biens de N^e Hugonet Luciane, à cause des substitutions apposées au testament de ce dernier du 22 avril 1409, etc., droits auxquels Berlion renonce moyennant 20 écus d'or au coin du Roi. Il épousa : 1^o contrat dotal du... 1522 (Arch. Thuyset) Catherine du Pont; 2^o contrat dotal du 23 janvier 1537 (Arch. Saumont) Jeanne, fille de N^e François des Costes. Il teste le 20 décembre 1549 (Ibid.). Veut être enterré au cloître de la cathédrale de Saint-Jean, au tombeau des N^{es} des Costes (il existe encore). Jeanne des Costes, sa femme, était tutrice de ses trois fils. le 5 mars 1555 (Ibid.), et vivait encore le 19 juin 1572 (Ibid.).

FRANÇOIS, cohéritier universel, 1515, 1529, absent du pays. Il mourut avant son père (Enquêtes, 1541) aux guerres d'Italie, à Ravenne ou à Rome.

1^{re} lit.

JEANNE épouse, contrat dotal du 11 juillet 1549 (Arch. Thuyset) 1^o N^e Sébastien du Pould ou Pold; 2^o N^e Pierre Lambert (vieille généalogie).

LOUISE l'aînée épouse, contrat dotal du 17 janvier 1554 (Arch. Thuyset), N^e Hippolyte, fils de feu N^e Jean Varnier, de Saint-Pancrace.

LOUISE la cadette épouse, N^e Jean-Baptiste de Saint-Jean-de-Maurienne (vieille généalogie).

AYMÉE épouse : 1^o N^e François des Costes; 2^o av^t le 19 juin 1572, N^e Jean-François de Chahbert de la Fourmache.

ANTONIE épouse, N^e Jean-Amé Paquellet du Molard. Elle teste veuve, le 15 mars 1607 (Arch. Thuyset) et co-décède le 30 novembre 1613 (Ibid.).

PIERRE (ou PIERRE-ANTOINE ?). Cohéritier universel, probablement mort avant les partages de 1569, auxquels il ne prit pas part. Le 22 avril 1609 (Arch. S. S. de Sav.), il y avait 69 ans environ qu'il était mort, ayant nommé héritier son frère Guillaume. Mentionné comme déjà mort dans le procès soutenu par son frère Guillaume, en 1588.

VII. Vénéral Mess^{rs} GUILLAUME. Lors du testament de son père (20 décembre 1549), il était curé de Saint-Martin-la-Porte et de Saint-Etienne-de-Cuynes. Était chanoine de Maurienne déjà le 17 août 1559, et fut plus tard 1^{er} chanoine et prébendier de la grande prébende du chapitre de Saint-Jean (Truchet, Saint-Jean-de-Maurienne, etc., 54, 315). Il intenta avec une de ses sœurs du nom de Louise, en 1588 (Arch. Thuyset), un procès aux frères de Catherine du Pont, leur mère, pour un supplément de légitime (Pierre était déjà mort). Il organisa en 1572, 1573 (1^{er} Congrès des Sociétés Savantes de la Savoie, pp. 74, 75, 80, 82) avec Claude Michaelis, son beau-frère, l'un des deux députés et trésorier de la noblesse de la cité), la représentation, à Saint-Jean, du Mystère de la Passion. Il testa, le 11 février 1603 (Arch. Thuyset) en faveur de son frère François et mourut en mars 1609, suivant une vieille généalogie; il était certainement mort avant le 22 avril 1609 (Arch. S. S. de Sav.).

LUCRÈCE. Elle est citée au contrat dotal de sa mère avec Pierre Dignat. Probablement morte avant le 27 juillet 1619.

(2) Suivant une vieille généalogie exacte pour le reste, cette Françoise eut une sœur (qui n'est nommée ni au testament de son père, ni à celui de sa mère), qui épousa N^e François des Costes, d'où vint N^e Jacques.

TABLEAU IX.

MARESCHAL-LUCIANE, DE SAINT-MICHEL.

LOUISE. Elle épousa Vénéral et Egrège Messire Laurent Julien, licencié en droit. Son fils N^e Jean Julien, mort avant 1506, fut substitué à Louis Mareschal dans la donation de Gabriel Luciane, du 26 juillet 1479. Un acte est passé le 29 avril 1496 (Arch. Mareschal) à St-Michel, dans la maison de ladite Louise, dans la chambre à coucher du duc. Louis Mareschal, ci-contre, transigea, le 21 août 1504 (Arch. Saumont) avec N^e Pierre de Quercibus, mari de Collette Julien, fille et héritière universelle dudit Laurent, au sujet de ce qui restait du feu N^e Girard, pour la lot de Louise, sa fille et mère de ladite Collette. Acte passé à Saint-Michel de Maurienne « in itinere reali ».

(Continuation de l'article de Louis, p^e 356)... le 22 septembre 1455, nommant héritiers les Paquellet et substituant au 3^e rang N^e Louis Mareschal. Antoine Mareschal, son fils, s'opposa à la mise en possession complète de l'héritage pour les Paquellet et s'empara « vi armata » de quelques pièces de terre en dépendant. Par lettres du juge de Maurienne, du 29 mai 1535, les Paquellet furent maintenus en possession, sauf pour les sept pièces de terre occupées par Mareschal jusqu'au jugement du procès. En vertu de quel droit pouvait agir Mareschal contre l'héritier institué ? Il n'est pas question de droits antérieurs au testament de 1455. Le procès reprit en 1539, Antoine se disant fils de Louis, héritier substitué. Paquellet prétendait qu'Antoine était bien fils d'un Louis, mais que ce Louis était fils d'un Girard, bâtard dit « de Montemiliano » ou « de Marescalis ». A moins d'en avoir beaucoup parcouru on ne saurait se faire une idée des confusions inextricables de fond et de formes de ces volumes de procédures et des articulations absurdes que, pour les besoins de la cause, les parties se renvoyaient de part et d'autre. Nous en avons ici un exemple à peine croyable ! Antoine Mareschal prétend qu'un Louis Mareschal, fils de Girard, bâtard de Montemiliano ou de Mareschal, était mort avant le testament de 1455. (Les déposants, âgés de 60 à 80 ans, déclaraient qu'ils n'avaient jamais connu en Maurienne d'autre noble Louis Mareschal que le Louis père du plaignant). Il fait constater que Louis substitué en 1455 (ici le thème généalogique change) s'il vivait alors pouvait avoir au plus 5 ans (ou 10 ans) car il était mort âgé de 60 à 70 ans, vers 1520 (donc c'est évidemment le Louis de l'enquête). Il articule que Louis, substitué en 1455, était son père à lui Antoine, et non un Louis, fils de Girard bâtard. En effet dit-il comment Amédée du Molard aurait-il substitué un Louis qui, fils de Girard bâtard, ne lui était rien, tandis que Louis, fils d'Antoine, aurait été son grand-oncle ? (1). Ainsi Antoine — un des déposants déclare lui avoir appris les lettres — ne savait pas ou reniait le nom de son grand-père, qui était Girard et non Antoine (Voir Tableau précédent celui-ci). Ce fait est certain. Il est également certain que les Paquellet articulaient des faussetés en disant : 1^o que Girard était bâtard, tandis qu'il résulte du contraire; 2^o en disant que le Louis substitué en 1455 était un Louis « antiquior qui erat notarius et secretarius publicus notissimus suis temporibus »; le fait du notariat est fort possible — nous le constatons pour un Jean Mareschal — mais ne concerne pas l'ascendance directe de notre Antoine qui est fils de Louis et Louis de Girard. Pour Girard, voir au Tableau précédent.

JEANNETTE, mariée avant 1515 à N^e François Don de Saint-Martin-la-Porte. Quittance dotal du 10 novembre 1510 (Arch. Saumont).

CATHERINE, épouse : 1^o contrat dotal du 7 novembre 1505 (Vieille généalogie, Arch. Thuyset) N^e Antoine Thorens de Villarléger; 2^o av^t 1515 N^e Louis Jordan; 3^o N^e Urbain de Bavo, dont elle était veuve en 1527.

AMBROISIE, épouse, contrat dotal du 11 mars 1508 (Vieille généalogie) N^e Jean — Falcois (Falcoz) de Valloires.

CLAUDINE, 1515, 1529, femme de N^e Jean Didollet. On la trouve nommée d'arts, Jeanne la cadette.

FRANÇOISE, 1545. Ep., contrat dotal du 15 déc. 1522 (Vieille généalogie, Arch. Thuyset), N^e Bon alias Jean des Costes (2).

2^e lit.

PÉTEREMAND (cohéritier universel). Major de 25 ans lors des partages du 26 juillet 1569, en vertu desquels il eut une maison-forte à Saint-Etienne-de-Cuynes, lieu dit au Châtelet, des biens audit lieu, à Saint-Remy, Sainte-Marie-de-Cuynes et Valmeyrier, une maison à Saint-Michel, les fiefs et directes des Cuynes et des Villards, de Saint-Michel, du Thy, de Saint-Martin-outre-Arc. Il épousa, contrat dotal du 21 janv. 1577 (Arch. Thuyset) Claudine, fille de feu N^e Amé du Pont et de Yolande des Costes. Elle se maria en 2^e noces, contrat dotal du 25 avril 1586 (Ibid.), avec M^{re} Pierre Dignat, châtelean du marquis de la Chambre, aux Cuynes et Villards.

ANNE, épouse Mess^{rs} Claude Michaelis, docteur en droit, qui était, en 1569, syndic de la noblesse de la Cité et en 1571 lieutenant du juge Corrier (Truchet, Saint-Jean-de-Maurienne, 367, 539).

FRANÇOISE. Lors du testament de son neveu François, 1598, elle était veuve de N^e François Proz dit Jordane.

HENRI (cohéritier universel). Il eut en partage (1569) la maison-forte et haute de la Tour au Molaret, à Saint-Martin-la-Porte, des biens audit lieu et à Saint-Michel, les fiefs et directes de Saint-Martin-la-Porte et de la haute Maurienne. Avec ses frères Péteremand et François, il presta hommage au duc de Savoie, le 20 février 1563 (Arch. Saumont). En août 1563 (Arch. Saumont) la Chambre des Comptes reconnaît lesdits trois frères, nobles, capables de tenir fiefs, comme « issus de la maison des nobles Mareschal de Maurienne ». Le 30 mai 1592 (Ibid.), il reçut une lettre du duc, l'invitant à se préparer, monté et armé, pour le salut de la patrie avec la noblesse de Savoie « puisque après Dieu leur vailleur est celle » qui a accoustume de donner à ceux de notre sang les vic « toyres qu'ils ont heues ». Il épousa : 1^o Claudine, fille de N^e Jacques des Costes; 2^o par contrat dotal du 5 juin 1594 (Vieille généalogie) Charlotte, fille de N^e François Fardel, dit de la Motte. Il testa en 1589 (Vieille généalogie).

FRANÇOIS (cohéritier universel), seigneur de la Builette. Voir son article et sa descendance au Tableau suivant.

VIII. JEAN-FRANÇOIS avait été sous la tutelle de N^e Henri Mareschal, son oncle, et, après la mort de celui-ci, sous la curatelle de N^e François Mareschal-Luciane, aussi son oncle (Arch. S. S. de Sav.). Héritier part. de N^e François Mareschal, son cousin germain, 1598. Consentit aux partages de ses cousins germains, le 29 nov. 1630 (Tableau suivant). Fit donation de ses biens à N^e François de Mareschal-Luciane, son oncle, et à ses fils, le 27 juillet 1619, et mourut le 3 septembre 1653 (Reg. Par. de Saint-Martin-la-Porte).

CLAUDINE. Vivait lors du testament de son père, 1589, probablement morte avant le testament de son frère.

FRANÇOIS (1^{er} lit.). Il teste le... 1598 (Arch. Truchet) légant l'usufruit de la moitié de ses biens à Révé^{rs} Guillaume Mareschal, 1^{er} chanoine du chapitre de Saint-Jean, faisant des legs à N^e Jean-François, fils de feu N^e Péteremand Mareschal-Luciane (ci-contre), à Dame Antonie, femme de N^e Jean-Amé du Molard, ses deux tantes (ci-dessus), nommant héritier universel N^e François Mareschal-Luciane, seigneur de la Builette, son oncle et parrain, lui substituant ses cousins germains, fils du susdit seigneur de la Builette. Le testament est passé devant la maison de la Tour dudit testateur, à Saint-Martin-la-Porte.

GUILLAUME (2^e lit.). Probablement mort avant le testam^t de son frère, 1588.

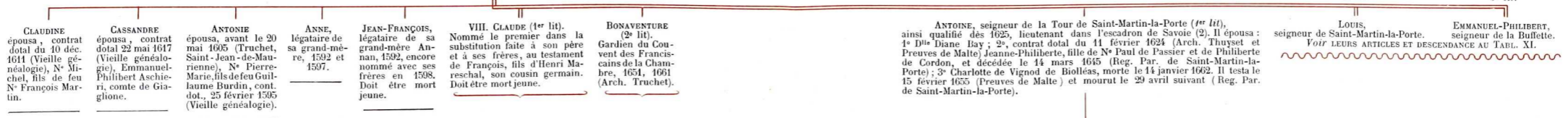
TABLEAU X. MARESCHAL-LUCIANE-LA BUFFETTE.

Doubles traits : Preuves de 1723.

VII. FRANÇOIS MARESCHAL-LUCIANE, seigneur de la Buffette (2e lit). Voir son ASCENDANCE au TABL. IX. Cohéritier, 1569. Par héritage de son neveu François, fils d'Henri, il fut aussi seigneur de la Tour de Saint-Martin-la-Porte (1). Donataire de tous les biens de N Jean-François Mareschal-Luciane de Saint-Etienne-de-Cuyne, son neveu (Voir TABL. PRÉCÉD.), par acte du 27 juillet 1619 (Arch. S. S. Chambre de Sav.)...

(1) En vertu de partages avec ses frères Henri et Pétremand, il avait eu une maison-forte antique à Saint-Jean-de-Maurienne, rue d'Arvan, des biens à Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien, Font-ouverte, Saint-Martin-la-Porte, la maison-forte de la Buffette à Saint-Martin-la-Porte, les fiefs de Saint-Julien et de Beaune. Il n'était pas alors majeur de 25 ans. Il prit hommage au duc de Savoie le 3 novembre 1576. Par Patentes du 24 janvier 1588 (Arch. Saumont), la Buffette fut érigée en seigneurie, avec autorisation d'en porter le nom. Il obtint des certificats de Charles de la Chambre, 1er septembre 1590, et Bertrand de Soyssel, 15 novembre 1594 (Arch. Thuyset et Saumont), constatant qu'il avait servi avec d'autres nobles de Savoie, comme gentilhomme appointé dans leurs compagnies de lances, monté et armé.

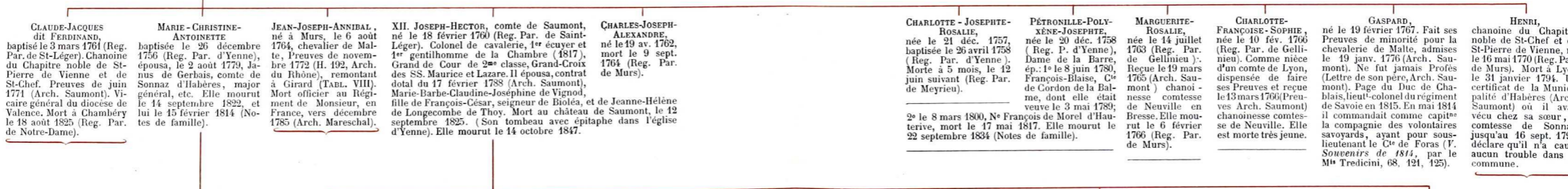
(2) Par partages avec ses frères Louis et Emmanuel-Philibert le 23 novembre 1630, il eut la maison du Châtelet, à Cuyne, une maison à Saint-Jean-de-Maurienne, dite de Beauregard, des biens à Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Martin-d'Outre-Porte, Saint-Remy, Saint-Martin-la-Porte, Saint-Julien, fiefs aux Cuyne, aux Vitards, Valmeyrier, Saint-Michel, Orelle, etc. Après le partage il devint seigneur du château de Saint-Martin-la-Porte, probablement par acquisition (Arch. Manuel).



(MARESCHAL-SAUMONT.)



(* Reg. Par. d'Yenne.



(3) Anne était Dame de la Barre, Murs, etc., etc., seigneuries qui passèrent par sa fille aux Mareschal. A l'article FOREST (DE LA) 2e vol., 439, c'est par erreur que je qualifie Charlotte de la Forest de dame de Murs, seigneurie qui fut dévolue à sa sœur.

Le C^e JOSEPH DE SONNAZ, lieutenant général, aide de camp du Roi, etc., etc., épouse, le 18 février 1822, sa cousine germaine Rose-Françoise.

ROSE-FRANÇOISE, sœur jumelle d'Hector. Elle est morte le 17 février 1823 (Reg. Par. de Chambéry).

JOSÉPHINE-EMILIE, née le 17 juill. 1790 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry). Morte jeune.

XIII. HECTOR, né à Seyssel, vers le 29 avril 1797, à Seyssel, et mort au bercail (Notes de famille).

HÉLÈNE, née le 12 novembre 1788 (Reg. Par. de Murs). Morte jeune.

EUGÉNIE, née à Seyssel, le 5 avril 1792. Épousa le ... 1823 (Reg. Par. d'Yenne), le comte Charles Pullini de Sant-Antonio, intendant général, etc. Mort à Florence, le 17 mars 1858. Elle meurt le 19 octobre 1878, laissant Saumont à ses filles.

BARBERINE, Comtesse Boncompagni.

FÉLICIE, Comtesse Negri.

MARIE, vend Saumont au C^e Lodoik de la Forest.

ALEXANDRE DE MORTILLET DE MURS.

(*) Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne.
(**) — de Saint-Martin-la-Porte.

Doubles traits, Preuves 1723.

VIII. LOUIS DE MARESCHAL-LUCIANE (2^e lit)
VOIR SON ASCENDANCE AU TABLEAU X PRÉCÉDENT.

Seigneur de la Tour de Saint-Martin-la-Porte, qu'il eut par les partages avec ses frères, avec le fief et biens dudit lieu, des biens à Saint-Jean-de-Maurienne et à Saint-Michel et les fiefs de la haute Maurienne. Il épousa : 1^o Claudine, fille de N^o Aymé d'Albier, laquelle testa le 2 juillet 1640, en faveur de sa fille Claudine, et fut enterrée le 12 juillet 1640 (**); 2^o D^{lle} Michélette Pétré, citée au testament de son mari, du 12 août 1661, lequel fut enterré le 15 décembre 1661 (**). Les Preuves de 1723 lui donnent trois fils, Martin, Joseph (père de Joseph-François) et Pierre (père de Charles-Antoine). Il y a une erreur évidente puisque les testaments 1640 et 1661 n'en font pas mention et nomment héritière Claudine (pas nommée aux Preuves).

CLAUDINE, héritière universelle de ses père et mère, née 21 février 1630 (**). Épousa, contrat dotal du 11 mai 1651 (Arch. Manuel), N^o Claude d'Avrieux. Elle, veuve, prête hommage pour la Tour de Molaret, le 25 octobre 1675 (*Ibid.*), et mourut le 16 mars 1679 (**). A la suite de procès et de partages avec les Mareschal-Luciane, la Tour de Molaret passa à ses enfants avec plusieurs autres biens, par acte du 12 octobre 1698 (Arch. Mareschal).

IX. ANTOINE, mort le 8 mai 1629, âgé d'un an environ (**).

BARTHÉLEMY, cohérit. universel de sa mère. Déjà 1679 (Arch. Truchet) et encore le 17 mars 1683 (Arch. Thuysel), capitaine au service de S. M. Très-Chrétienne au Régiment Royal-Roussillon. A du mourir sans descendance.

R^e PIERRE-ANTOINE, né le 3 juin 1644 (**). Cohéritier universel de sa mère, D^r en droit et en théologie. Curé de Saint-Martin-la-Porte, de 1679 à 1701 (Arch. Manuel).

ESPRIT-PHILIBERT, né le 22 juillet 1673 (**), légataire de sa mère, lieutenant au régiment de la Croix-Blanche, tué en 1695 à la bataille d'Orbassan. Il en fit donation à son neveu François-Hyacinthe. Mort le 15, enterré le 17 janvier 1763 (**).

MARTIN, né le 10 juillet 1683 (**), héritier part. de sa mère, capitaine au régiment de Médoc en France, chevalier de Saint-Louis, retenu du service avant le 3 novembre 1744, jour où son frère Joseph lui céda les rentes de Mareschal et de la Balme.

JOSEPH-FRANÇOIS DE MARESCHAL-LUCIANE, seigr de la Buffette, né le 12 avril 1670 (**), héritier particulier de sa mère. Cadet au régiment de Savoie cavalerie; fait avec ses frères Pierre et Martin, ses Preuves de noblesse remontant à Jacques, son 6^e aïeul. Il épousa D^{lle} Christine Bertrand. Mort le 27 mai 1745. Elle, le 16 novembre 1754 (**).

MARIE-CÉCILE, née le 17 septembre 1661. Morte le 14 avril 1740 (**).

JEANNE, légataire en 1691, femme de N^o François Costaz, bourgeois de Saint-Jean-de-Maurienne, 1708 (*).

MARIE, née le 14 avril 1720 (**).

JEANNE-PHILIBERT, née 21 avril 1720, morte 20 août 1726 (**).

ANNE, née 25 juin 1723, morte 2 février 1776 (**).

PIERRE-ANTOINE, né le 17 sept. 1730, probabl^t mort jeune (**).

FRANÇOIS-HYACINTHE DE MARESCHAL-LUCIANE, seigr de la Buffette, né le 28 juin 1733 (**), donataire de son oncle Martin. Il épousa : 1^o le 17 novembre 1762 (contrat dotal du 16, Arch. Manuel), Rose-Josephite, sa nièce, à la seigneurie de Tresserve, et de Marie-Raymondine ou Raymonde, fille de N^o François du Crest, seigneur de Selcié et de Françoise de Bellegarde. Marie-Raymondine testa le 5 mars 1784 et mourut le 28 suivant (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne). Lui, *ab intestat*, meurt tué par la chute d'un arbre, le 26 novembre 1784 (Procédures communiquées par le comte Greyff).

JEANNE-MARGUERITE, née le 3 septembre 1727 (**).

JOSEPH-FRANÇOIS, né le 25 août 1718, vivait en core 1734 (**).

ANNE-MARIE, *core* d'Henri Pégaz, morte le 30 septembre 1770 (**).

ANNE-BAPTISTINE, née le 11 août 1767, religieuse le 3 août 1768 (**).

JEAN-BAPTISTE-PHILIBERT, née le 30 juill., mort au Betton. 1768 (**).

MARGUERITE, baptisée le 2 févr. 1770, morte le 24 mai 1834 (**).

MARGUERITE (1^{re} lit), née le 7 juillet 1765 (R. Leger).

XII. JOSEPH (1^{re} lit), né le 9, baptisé le 10 octobre 1764 (Reg. Par. de Saint-Léger). Il fut député à l'Assemblée des Allobroges. Il n'était ni capitaine dans les troupes sardes, ni émigré et n'apas été fusillé le 10 septembre 1793, comme le dit M^r Billiet (*Mem. Hist. Eccl.* 92 et *Mem. Acad. Sav.*, 2^e série, V, 49). Si, comme on le dit, il vit avec assez de calme la conquête de la Savoie, en 1792, les fureurs révolutionnaires ne tardèrent pas à réveiller sa fidélité au Roi. Lors du retour offensif de l'armée sarde, il s'unit à elle, à la tête de 200 paysans révoltés de sept ou huit villages des environs de Saint-Michel, et essaya, avec ces Vendéens de la Savoie, de lutter contre les armes françaises. Après quelques escarmouches et finalement un combat acharné près de Valmeynier, il fut fait prisonnier (*Voir Invasion de la Savoie en 1793*, par M. Duval, 16, 76, 88, 196), et fusillé à Valloires, par ordre du citoyen Pressi (1), commandant les troupes françaises en Maurienne, le 3 octobre 1793, à neuf heures du matin, et inhumé une demi-heure après au cimetière de la commune (Extrait authentique des Reg. des décès de cette commune, Arch. Mareschal). Ce brave gentilhomme était alors âgé de 28 ans.

MARIE-PHILIPPINE, née le 2 mars 1771, morte le 28 févr. 1773 (*).

MARIE-JOSEPHINE, née le 16 mai 1774 (*), morte le 15 octobre 1814 (**).

JEAN-BAPTISTE-PIERRE-BOVAVENTURE, né le 14 juillet 1775 (*).

(1) Ce nom est mal écrit par l'agent communal M. Duval cite le rapport du général Prisyé daté du 3 octobre, jour même de l'exécution, et donne pour date, à l'affaire de Valmeynier, le 1^{er} octobre 1793.

XIII. JEAN-ALEXIS-JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER (1^{er} lit), né à Billième, le 29 mai, est mort le 10 juillet 1808.

MARIE-ADÉLAÏDE-JOSÉPHINE, née le 23 mai 1842, à Billième, Dame de la Retraite, en 1877.

A. Autres enfants de PIERRE (X) : MARIE, baptisée le 30 juillet 1707. MARIE-GABRIELLE, baptisée le 20 juin 1708. THÉRÈSE, marraine de sa sœur MARIE-ANNE, en 1725. HIPPOLYTE, baptisé le 19 septembre 1711. ANNE-FRANÇOISE, baptisée le 13 août 1713. Probablement l'ANNE (fille de N^o Pierre), qui mourut le 9 juillet 1716. LOUISE, baptisée le 8 juillet 1709 (Reg. Par. de Saint-Jean-de-Maurienne).

XIV. JOSEPH-MARIE-ALEXANDRE-HENRI, né à Chambéry, le 7 décembre 1877.

MARIE-EUGÉNIE-ALEX-ÉUSÈBE, née le 10 février 1877, à Chambéry, a épousé, le 14 juin 1898, M^r Marie-Aimé Louis Charpy, lieutenant au 133^e régiment de ligne.

JEANNE-CAROLINE-ROSE-MARIE, née le 21 juin 1879, à Billième.

TABLEAU XI.
MARESCHAL-LUCIANE-LA BUFFETTE
CONTINUATION DU TABLEAU PRÉCÉDENT.

EMMANUEL-PHILIBERT DE MARESCHAL-LUCIANE (3^e lit), né avant le 27 juillet 1619 (Arch. S. S. de Sav.), jour où N^o Jean-François, fils de N^o Petermann de Mareschal (TABL. IX) fit une donation au père dudit Emmanuel-Philibert, auquel il donna 100 florins quand il serait en âge de se gouverner. Par les partages faits avec ses frères des deux autres fils, du 29 novembre 1650 (Arch. Manuel), il eut la seigneurie, biens et maison-forte de la Buffette, des biens à Saint-Martin-la-Porte, Saint-Michel, Saint-Pancrace, et les fiefs de Saint-Julien, Montdenis et Beaune. Il épousa : 1^o contrat dotal du 11 février 1631, D^{lle} Jeanne-Antonie, fille de feu Hon^o Antoine Bordon, laquelle testa le 23 mars 1656 (*Ibid.*), en faveur de ses trois fils, et mourut le 4 octobre 1658 (**). Lui testa le 5 juill. 1638 (Arch. Manuel), en faveur de ses enfants à naître, leur substituant ses neveux, fils de N^o Louis et Antoine. Il testa 2^o le 20 fév. 1657 (*Ibid.*), au moment de partir pour le Piémont au service de S. A. R., dans la Compagnie des Gardes, nommant héritier universel son fils François. Il vivait encore lors du mariage de son fils, 1660. Il aurait épousé 2^o Jeanne-Antonie de Pupet; 3^o Gasparde de Morard (Inventaire Arch. Thuysel).

ÉTIENNETTE, née le 14 décembre 1637 (**), épousa, le 25 juillet 1655 (*Ibid.*), N^o Coloman Martin des Villards.

ANNE-MARIE, épousa, le 21 mai 1670 (**), M^r Henri Grange, notaire et châtelain de Maurienne.

JEAN-PHILIBERT, né 6 juillet 1639, mort le 21 août 1641 (**).

HONORÉE, née 23 fév., morte le 13 mars 1641 (**).

FRANÇOIS DE MARESCHAL-LUCIANE, né le 10 juillet 1636 (Reg. Par. de Saint-Martin-la-Porte), 3^e fils, a continué la lignée. Il épousa, contrat dotal du 1^{er} avril 1660 (*Ibid.*), D^{lle} Marie, fille de Spectable Claude Bertrand et de D^{me} Jeanne Bertrand, sœur et héritière universelle de son frère Spectable Louis Bertrand. Il testa, le 15 sept. 1691 (Arch. Manuel et Inventaire, Arch. Thuysel), en faveur de sa femme. François presta serment de fidélité et hommage noble le 18 novembre 1675 (*Ibid.*). Elle testa, veuve, le 7 mai 1704, révoquant un précédent testament du 7 juin 1684. Son fils Pierre ajouta aux siens le nom de Bertrand. Lui mourut le 27 septembre 1691. Elle le 9 octobre 1714 (**).

IX. CLAUDE, fils aîné, né 19 déc. 1632, mort 2 janvier 1633.

CLAUDE, 2^e fils, né 4 mars, mort en mai 1634.

ANNE, morte le 23 sept. 1648 (**).

MARGUERITE, morte le 28 juillet 1653 (**).

ANNE, née le 28 mai 1680 (**), épousa, le 25 septembre 1713 (*Ibid.*), N^o Nicolas Rapin. Elle testa le 11 février 1737, en faveur de son frère Martin (Arch. Manuel).

MARGUERITE, légataire de son père.

X. PIERRE DE MARESCHAL-LUCIANE-BERTRAND, seigneur du Molaret et de la Tour forte de Saint-Martin-la-Porte, fils aîné, né vers 1665, lieutenant dans Savoie Royal Cavalerie, 1694. Il épousa, contrat dotal du 7 septembre 1706 (Arch. Manuel), mariés le même jour (Reg. Par. de Saint-Léger), D^{lle} Jacqueline-Rose, fille de N^o Esprit-François Favre de Matin. Il testa le 11 mai 1729 (Arch. Manuel), et mourut le 23 novembre suivant 1730 (Titres Truchet), et vivait encore le 20 décembre 1734 (Arch. Manuel), jour où elle passa reconnaissance du fief de Saint-Martin-la-Porte. Elle testa le 4 mars 1765 (*Ibid.*).

MARIE-ANTOINETTE, morte le 3 février 1675 (**).

MARGUERITE, religieuse Ursuline à Chambéry, 1765.

CATHERINE, chanoinesse régulière de la Congrégation de N.-D., au Pont-de-Beauvoisin, 1765.

FRANÇOIS-HYACINTHE, baptisé le 17 août 1712, mort le 11 juillet 1715 (*).

XI. CHARLES-ANTOINE-JOSEPH DE MARESCHAL-LUCIANE-BERTRAND, seigneur de la Tour forte de Saint-Martin-la-Porte, baron de Seynod et Châteaueux, baptisé le 4 novembre 1717 (*). Héritier universel de sa mère, fut investi du fideicommiss Bertrand, par acte du 19 septembre 1738, et des biens sur lesquels il portait. Il mourut sans enfant, le 7 juin 1766 (Reg. Par. de Saint-Léger), ayant testé en faveur de N^o Hyacinthe de Butlet, son neveu (F. BUTTET-MANUEL).

MARIE-ANNE, baptisée le 8 déc. 1725 (*).

GASPARDE, baptisée le 22 octobre 1723.

MARIE-ALEXIE-ANNE, née le 5 juin 1719 (*). Épousa, contrat dotal du 7 juin 1741 (Arch. Manuel), N^o Joseph de Buttet de Tresserve.

PIERRE, mort le 14 février 1783, à l'âge de 7 ans (**).

CHARLES-FRANÇOIS-LOUIS, né le 24 avril 1777 (**). Vivait le 26 fév. 1807.

C^o ALEXIS-ANTOINE DE MARESCHAL-LUCIANE, né le 2 janvier 1779 (*). Lieutenant au Régiment de Savoie, retraité le 9 septembre 1851. Dans les Patentes lui accordant cette retraite, avec le grade de capitaine et l'usage de l'uniforme, il est appelé « le capitano Conte Alessio di Mareschal » (Auth^e Arch. Mareschal). Également qualifié Comte dans une lettre de la Division militaire de Savoie, du 15 septembre 1851 (*Ibid.*), et dans le certificat militaire de vie du 2 avril 1852 (*Ibid.*), et encore dans la lettre d'envoi par le commandant militaire de Chambéry, M. de Bellegarde. Il épousa : 1^o le 22 août 1805 (Reg. Par. de Billième), D^{lle} Françoise, fille de N^o Georges de Bavoz, morte le 15 avril 1813; 2^o contrat dotal du 25 septembre 1813 (Arch. Mareschal), D^{lle} Annette, fille de N^o Philibert de Drujon et de Marguerite de Seyssel. Elle testa le 27 avril 1833, et mourut le 11 juin 1837; 3^o D^{lle} Marie-Eusébine de Saint-Bonnet, le 10 novembre 1840, morte le 2 novembre 1876. Lui meurt le 4 mai 1853.

CLAUDE-FRANÇOIS, né le 9 juill. 1781 (**).

JEANNE-BAPTISTE, épouse Claude-François Puget d'Arville-lard.

ROSE-JOSEPHITE DE BUTTET, épouse François-Hyacinthe de Mareschal-Luciane ci-dessus. Voir BUTTET.

C^o FRANÇOIS-CLÉMENT-SÉBASTIEN-MARIE-ALEXIS DE MARESCHAL-LUCIANE (3^e lit), né le 27 octobre 1843, officier au 3^e chasseurs à cheval, capitaine au 3^e régiment de spahis, démissionnaire en 1877, membre effectif de l'Académie de Savoie, etc. A épousé, le 19 novembre 1872, Rose-Henriette, fille du C^o Hippolyte de Ville de Trarvenay et d'Alix de la Placc.

FRANÇOIS-ALEXANDRE-HIPPOLYTE, né le 23 octobre 1880, à Billième.

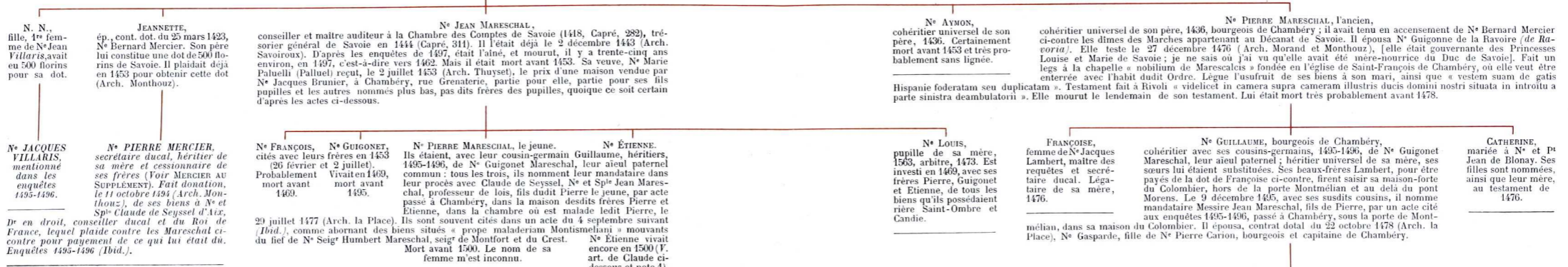
LOUISE-JEANNE-CLÉMENTINE-MARIE, née le 12 août 1883, à Billième.

EMMANUELLE-CAMILLE-MARIE, née le 29 septembre 1887, à Billième.

(1) (Suivant le Sommaire des Fiefs que j'ai tout lieu de croire dans l'erreur, N° Elieine serait frère de Claude. Il ajoute un frère, N° Aymon, à N° Jean et Philippe au nom desquels Claude reconnaît en 1500. En outre, au lieu de Thomas de Monthouz, le sommaire marque comme vendeurs, en 1417, Thomas de Monthou et Jeanette, sa mère.

GUILLAUME MARESCHAL, conseiller de la ville de Chambéry, 1374, syndic, 1379, avait une maison et une tour à Chambéry, vers 1382 (Chambéry au XIV^e siècle, 54, 162). Est père de Guigonet ci-dessous.

N° GUIGONET MARESCHAL, bourgeois de Chambéry, trésorier général de Savoie (1409, Capré, 310), conseiller maître auditeur à la Chambre des Comptes (Ibid.), parait avoir été syndic de Chambéry mort avant 1453. Des enquêtes testimoniales assermentées faites à propos de sa succession, en 1437 (Arch. Monthouz), établissent ce qui suit : « Erat homo macer senex et totus albus canutus et excedebat ceterum annorum septuaginta... erat homo coloris nigri licet esset albus et canutus occasione senectutis ». Un autre déposant l'a vu « ire et redire ad... cameram computorum eques et super uno mulari nigro et in sua manu deferentem « unum grossum laculum nigrum satis honestum... erat homo satis magnus, satis bone stature nec macer nec pinguis sub colore mediocri « semostractus (montrant) balbam albam et crines albos et ut plurimum induebatur vesti nigra foderata aliquando ». Un autre témoin à connu ledit Guigonet « qui erat modicus homo coloris mediocri et jam senex albus et canutus et aliquando super quamdam apuinea sive quadrigaria « equalitab ». Il a été enterré dans l'église de Saint-François, dans la chapelle par lui fondée. Frère Jean Brulard (Brulard), gardien du couvent de Saint-François-de-Chambéry, dépose une clause du testament dudit Guigonet, existant dans les archives du couvent, daté du 22 février 1436, par lequel il lègue 15 florins annuels à la chapelle par lui fondée en ladite église, où il veut être enterré. Il veut que « super corpus « sum se faracio (sic) infra quod ad sepeliendum portabitur poni unam sargiam persicam sculptam in excelsis armis ipsius testatoris ». Un déposant, Collet Pittit, bourgeois de Chambéry, âgé de soixante-dix ans environ, a connu N° Guigonet Mareschal, qui était trésorier ducal : il l'a vu souvent dans la maison de Pierre Pittit, son père « magister operum fabricæ Castrî Camberiaci », auquel Guigonet payait « jornatas operatorum « fabricæ dicti Castrî ». L'avocat de Claude de Seyssel, ci-dessous, déclare que ces dépositions ne servent pas plus aux défendeurs « quam prosit « aqua sancta animalibus defunctorum ».



N° N. N., fille, 1^{re} femme de N° Jean Villaris, avait eu 500 florins pour sa dot. JEANNETTE, ép., cont. dot. du 25 mars 1423, N° Bernard Mercier. Son père lui constituait une dot de 500 florins de Savoie. Il plaide déjà en 1453 pour obtenir cette dot (Arch. Monthouz). N° JEAN MARESCHAL, conseiller et maître auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie (1418, Capré, 282), trésorier général de Savoie en 1444 (Capré, 311). Il était déjà le 2 décembre 1443 (Arch. Savoiron). D'après les enquêtes de 1437, était l'aîné, et mourut, il y a trente-cinq ans environ, en 1437, c'est-à-dire vers 1462. Mais il était mort avant 1453. Sa veuve, N° Marie Paluelh (Paluel) reçut, le 2 juillet 1453 (Arch. Thuysét), le prix d'une maison vendue par N° Jacques Brunier, à Chambéry, rue Grenaterie, partie pour elle, partie pour ses fils pupilles et les autres nommés plus bas, pas dits frères des pupilles, quoique ce soit certain d'après les actes ci-dessous. N° PIERRE MARESCHAL, le jeune. N° ÉTIENNE. Ils étaient, avec leur cousin-germain Guillaume, héritiers, 1495-1496, de N° Guigonet Mareschal, leur aïeul paternel commun : tous les trois, ils nomment leur mandataire dans leur procès avec Claude de Seyssel, N° et Sp^e Jean Mareschal, professeur de lois, fils dudit Pierre le jeune, par acte passé à Chambéry, dans la maison desdits frères Pierre et Étienne, dans la chambre où est malade ledit Pierre, le 29 juillet 1477 (Arch. la Place). Ils sont souvent cités dans un acte du 4 septembre suivant (Ibid.), comme abornant des biens situés « prope maladeriam Montismeliani » mouvants du fief de N° Seig^r Humbert Mareschal, seig^r de Montfort et du Crest. Mort avant 1500. Le nom de sa femme n'est inconnu. N° LOUIS, pupille de sa mère, 1563, arbitre, 1473. Est investi en 1469, avec ses frères Pierre, Guigonet et Étienne, de tous les biens qu'ils possédaient rière Saint-Ombre et Candie. N° PIERRE MARESCHAL, l'ancien, cohéritier universel de son père, 1436, bourgeois de Chambéry ; il avait tenu en accensement de N° Bernard Mercier ci-contre les dîmes des Marches appartenant au Décanat de Savoie. Il épousa N° Guigonne de la Ravoire (de Ravoire). Elle teste le 27 décembre 1476 (Arch. Morand et Monthouz), [elle était gouvernante des Princesses Louise et Marie de Savoie ; je ne sais où j'ai vu qu'elle avait été mère-nourrice du Duc de Savoie]. Fait un legs à la chapelle « nobilium de Marescalcis » fondée en l'église de Saint-François de Chambéry, où elle veut être enterrée avec l'habit dudit Ordre. Lègue l'usufruit de ses biens à son mari, ainsi que « vestem suam de gatis Hispanie federatam seu duplicatam ». Testament fait à Rivoli « videlicet in camera supra cameram illustris ducis domini nostri situta in introitu a parte sinistra deambulatorii ». Elle mourut le lendemain de son testament. Lui était mort très probablement avant 1478. N° FRANÇOISE, femme de N° Jacques Lambert, maître des requêtes et secrétaire ducal. Légataire de sa mère, 1476. N° GUILLAUME, bourgeois de Chambéry, cohéritier avec ses cousins-germain, 1495-1496, de N° Guigonet Mareschal, leur aïeul paternel ; héritier universel de sa mère, ses sœurs lui étaient substituées. Ses beaux-frères Lambert, pour être payés de la dot de Françoise ci-contre, firent saisir sa maison-forte du Colombier, hors de la porte Montmélian et au delà du pont Morens. Le 9 décembre 1495, avec ses susdits cousins, il nomme mandataire Messire Jean Mareschal, fils de Pierre, par un acte cité aux enquêtes 1495-1496, passé à Chambéry, sous la porte de Montmélian, dans sa maison du Colombier. Il épousa, contrat dotal du 22 octobre 1478 (Arch. la Place), N° Gasparde, fille de N° Pierre Carion, bourgeois et capitaine de Chambéry. CATHERINE, mariée à N° et P^e Jean de Blonay. Ses filles sont nommées, ainsi que leur mère, au testament de 1476.

N° et P^e CLAUDE. Le 26 septembre 1500 (Arch. Thuysét), au nom de ses frères Jean et Philippe et comme mandataire d'Étienne, leur oncle, il passe reconnaissance pour une rente féodale à Bellecombette et Montagnole, en vertu d'un achat fait par N° Guigonet, leur auteur, le 9 septembre 1417, de N° Thomas de Monthouz. N° et P^e PHILIPPE, seig^r de Bonet et coseig^r de Gruffy, qu'il achète, avec son frère Jean, de François, fils de feu Sébastien de Compey, dit dans la reconnaissance du 16 mars 1522 (Fiefs), qu'il passe en faveur de Philippe, comte de Savoie. Témoin, 24 juillet 1540 (Arch. la Serraz), à un accord passé par Jean de Mareschal-Duyn. Le 12 avril 1537 (Arch. Thuysét), avec son neveu Pierre, il cède une rente annuelle rière Aiguebelle à Louis Chabod, seigneur de Lescheraine. A dû mourir sans postérité avant 1542. N° et Sp^e Mess^{rs} JEAN MARESCHAL (2), professeur de lois, en vertu du mandat délivré ci-dessus constituée des procureurs, le 9 janvier 1496 (Procédures, Arch. Monthouz), coseig^r de Gruffy (Voir l'article de Philippe), juge majo de Savoie, déjà, 1514 (Arch. Thuysét) peut-être le même ci-contre qui l'était déjà en 1501, arbitre, 2 mai 1516 (Arch. la Place), dans une transaction passée dans sa maison, à Chambéry. Était encore juge majo le 24 août 1520 (Arch. la Serraz). Sa veuve, D^{me} Polyxène de Fésigny, tutrice de son fils, autorisée par N° Jean Mareschal, cotuteur, vend, le 15 juillet 1522 (Arch. Thuysét), une rente annuelle, acte passé dans leur maison, à Bonet. Elle autorise son fils dans la cession de 1537. Elle se remaria avec François de Vallence (Voir ce nom). N° PHILIBERT, N° JEAN MARESCHAL, bâtards, témoins, le 2 mai 1516, à l'acte passé dans la maison du juge majo Jean, à Chambéry. Sp^e Seig^r Mess^{rs} JEAN MARESCHAL, docteur in utroque et juge majo de Savoie, délivre un mandat le 5 janvier 1501 (Arch. la Place). Sp^e Seig^r Mess^{rs} JEAN MARESCHAL, docteur in utroque. Le 28 septembre 1504 (Arch. Morand, au nom de son père et de ses frères, pas autrement nommés), il passe un accord avec ses oncles, les nobles Lambert, et leur remet, pour les droits de Françoise ci-dessus, une vigne avec cellier et pressoir, à Vimines, outre une somme d'argent, dont il reçoit quittance.

Un N° et Ege^s CLAUDE MARESCHAL, secrétaire ducal, mort avant 1507, laissant veuve Péronnette, fille de N° Guillaume Roget, citoyen et marchand de Genève, qui se remaria, avant le 25 octobre 1507 (Arch. Savoiron), à Honorable Michel du Pan, apothicaire de Genève. Claude en avait eu une fille, D^{me} Philiberte Mareschal qui, héritière de son père, était, en 1507, sous la tutelle de N° Guillaume Roget, et encore en 1509 (Ibid.). Elle épousa N° Guillaume Puen-set de Sallanche et mourut avant 1540, laissant une fille, D^{me} Françoise Puen-set, qui, en 1540-1541, était femme de N° Jean du Fresney, écuyer, de Montjoye. Le fragment doit se rapporter à une autre famille de Mareschal que celle inscrite dans ces tableaux ; mais pourrait, à la rigueur, convenir à N° et P^e Claude ci-dessus, n'étant la qualification de secrétaire ducal. N° JEAN MARESCHAL, habitait Chambéry et était encore jeune le 14 sept. 1534 (Arch. la Place), jour où Jean Richard, son pédagogue est témoin à un acte. N° HUMBERT MARESCHAL, contrôleur du Duc de Savoie, mort avant 1529. N° CHARLES MARESCHAL. Une vigne lui appartenant, à Barberaz, qui fut de N° Jean Vulliet, est donnée pour confin dans un acte du 4 fév. 1529 (Arch. la Place). CHARLES MARESCHAL, seig^r de Villette, écuyer, épousa Urbaine de Seyssel. Il teste le 23 décembre 1538. Mort avant le 13 juin 1561 (3). D^{me} FRANÇOISE MARESCHAL, légataire de sa marraine, Françoise de Montfalcon (1536), pour 50 écus d'or.

(2) Avec Polyxène, sa femme, et N° Philippe Mareschal, son frère, il avait acheté d'Hugues de Seyssel, seigneur de Chablillon, la moitié du château et de la juridiction d'Aiguebelle (N° André de Seyssel, frère d'Hugues, parait leur avoir vendu aussi auparavant des droits ou biens audit lieu). Mais avant l'expiration du droit de rachat, Hugues vendit ce droit et la prévalence, le 2 septembre 1523 (Arch. Mareschal), à Louis de Chalod de Lescheraine.

N. B. — Cet article ne fait point corps généalogique avec celui des Mareschal de la page 537 à 561 et du folio 564.



SUIVANT Chapperon (Chambéry au XVI^e siècle), vers le milieu et la fin du xv^e siècle, les Mareschal étaient parmi les plus importants bourgeois de la ville de Chambéry. Ils ont fourni deux Trésoriers généraux de Savoie, un Juge majo de Savoie et un Syndic de Chambéry. Ils furent seigneurs du Bonet et coseigneurs de Gruffy.

Quel rapport avaient-ils avec leurs homonymes, les Nobles Mareschal dont nous venons de parler ? Aucun probablement ; il y a plusieurs autres familles de ce nom dans le Duché.

Ils avaient des biens et une maison à Montmélian, mais cela ne prouve rien. Dans un Armorial ancien que m'a communiqué jadis feu le Comte Greyffé, ouvrage s'occupant très particulièrement des familles de Chambéry et de Montmélian, des Mareschal (sans autre indication) sont dits porter d'argent à la moraille d'azur avec son arrêt de sable. Si l'on pouvait prouver que ce blason était celui que N° Guigonet ci-contre ordonnait être sculpté sur la serge de sa bière, on pourrait affirmer qu'ils ne sont pas issus, même par bâtardise, de la puissante famille Mareschal. Ils n'auraient pas pris pour armoiries un instrument de maréchal-ferrant, qui aurait déclassé leur origine.

[Continuation du folio 339.]

Duyn de la Valdisère et acquit une illustration hors de pair par ses services militaires et les hautes récompenses et charges dont il fut honoré, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer, comme *summum*, une glorieuse inscription dans le rôle des chevaliers de l'Ordre suprême de l'Annonciade. Il s'est éteint en 1781.

Un rameau détaché des seigneurs de la Valdisère fut celui des marquis de Marclaz, etc., etc., qui occupèrent une place considérable dans la noblesse du Chablais et de Genevois. Il s'est éteint en 1793.

Un autre rameau, celui des comtes de Saumont, éteint de nos jours, figure avec éclat dans les rôles de la noblesse du Petit-Bugey.

De toute cette race si féconde, il ne reste plus que les comtes de Mareschal-Luciane, continuant noblement leur existence à Billième, près d'Yenne, quoiqu'on puisse leur appliquer ce que Ponza (*Science de l'homme de qualité*) disait en 1684 de ma famille « sebbene non « provveduta di tutti quei beni che la fortuna dovrebbe alla di lei condizione ».



MARESTE (DE)

SEIGNEURS DE MARESTE EN CHAUTAGNE, SEIGNEURS PUIS BARONS ET MARQUIS DE LUCEY, SEIGNEURS PUIS MARQUIS DE SAINT-AGNIEU, BARONS DE CHAMPROVENT, COMTES DE ROCHEFORT, SEIGNEURS DE CHANAZ, CULOZ, CONJUX OU CONGIEU, CHEVELU (dont une branche a porté le nom), CHATEAUFORT, LÔMPNES, MOTZ, FERRIÈRES, PORTAUX, BILLIÈME, JONGIEU, RUBOD, VENS, VERDUN, FORAZ EN CHAUTAGNE, LUTRIN, APREMONT, SILANS, CHAVANES, MONTFLORY OU MONTFLEURI, MONTAIGRE, ETC., ETC., ETC., EN SAVOIE, PETIT BUGEY, BUGEY, BRESSE, VALROMEY, ETC.



Porte : d'azur à deux fasces d'argent, à la bande de gueules brochant sur le tout.

Devise : A DIEU SEVL JE M'ARESTE. Se trouve deux fois au château de Montfleury.

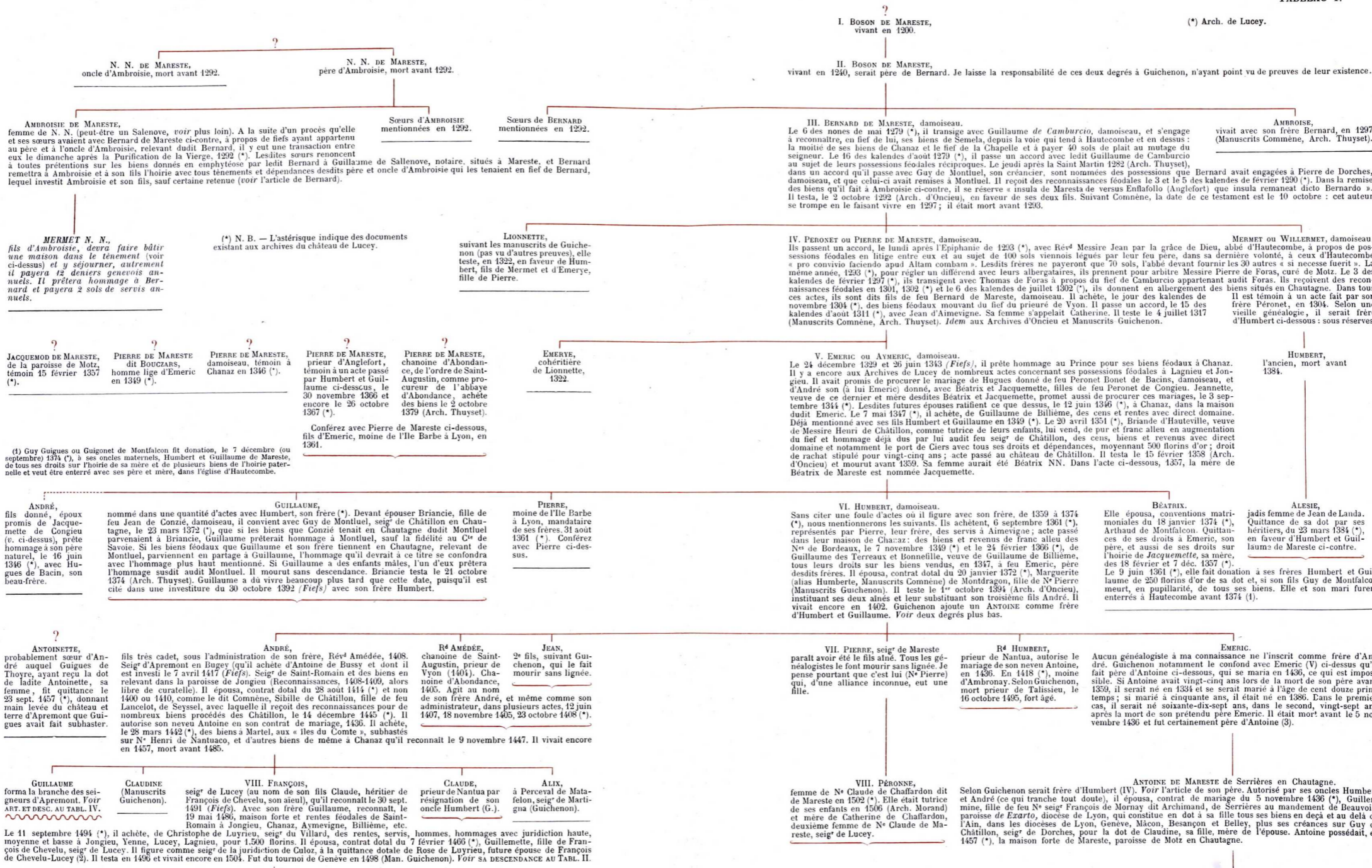


ES tableaux suivants démontrent la haute antiquité de cette famille dont la filiation remonte authentiquement au XIII^e siècle, même sans tenir compte des deux premiers degrés que j'inscris d'après le dire de Guichenon (Manuscrits), mais pour lesquels je n'ai point trouvé d'autres preuves. Anciens possesseurs de biens féodaux en Chautagne, le long du Rhône et sur les deux revers du mont d'Haute-combe, leur importance augmenta singulièrement en succédant à l'illustre famille et aux biens des Chevelu-Lucey. Ils gardèrent une haute position jusqu'à leur extinction.

Guichenon, dans ses Manuscrits (Arch. de Turin), a laissé la généalogie de cette famille dont on trouve des fragments dans plusieurs recueils. Mais, comme on le remarquera, c'est presque exclusivement avec les nombreux documents des riches archives du château de Lucey, qui ont été très gracieusement mises à ma disposition, que j'ai pu dresser les filiations contenues aux tableaux suivants.

[Suit la généalogie.]

TABLEAU I.



(2) Dans cet acte, il est appelé « ipsius nobilis sponsi filiiater ». On a parfois confondu ce François de Chevelu-Lucey avec François de Mareste qui fut, au nom de son fils, seigneur de Lucey, en donnant au deuxième François, pour deuxième femme, cette Rose de Luyrieu qui était belle-mère ou marâtre dudit Mareste. L'ai déjà dit, qu'au SUPPLÉMENT, l'article paru sur les CHEVELU subira de notables modifications.

(3) C'est sans doute le N° Emeric de Mareste qui épousa D^{me} Aleyzie, fille de N° Jean de Verdon, laquelle se remaria avec N° Pierre de Poypon et mourut avant 1464 (Arch. Thuyset). Voir POYPON.

FRANÇOISE, dame de Mareste, fille unique. Épousa, conventions matrimoniales du 12 avril 1457 (*), avec dispenses du quatrième degré de consanguinité, Guy, fils de feu N° Jean d'Escriveux et de Marie de Montfalcon. Le contrat dotal est du 5 juillet suivant (*). Son père lui assure tous ses biens, notamment Mareste en Chautagne. Le 30 juin 1465 (*), François de Mornay (et non Mornieu) étant récemment mort, Antoine son père, renonce en sa faveur à tous ses biens dont il se réserve l'usufruit.

TABLEAU II.

ANDRÉ, seigr de Martel, épousa, cont dot. le 3 nov 1513 (*), Jeanne, fille de N^e seigr Jean de Capris.

GUILLERMINÉ, femme de N^e Jean Richard de Chanaz. Quittance dotale du 13 septembre 1507 (*).

MARIE, à Oger de Chabod, seigr de Jacob, le 19 mars 1500 (Manuscrits Commène).

PERNETTE, à Jean-Louis du Port, seigr de la Balme. Quittances dotales des 17 juin 1506 et 15 mars 1507 (*).

SÉBASTIEN, tué en 1513 (Manuscrits Guichenon).

FRANÇOIS, prévôt et chamarré de Saint-Pierre de Mâcon, tuteur de ses neveux, en 1511 (*).

ANTOINE, protonotaire apost. avant 1516, curé de Chimplieu, voulant partir pour Rome, fait donation universelle, le 3 nov 1508 (*), à son neveu Christophe et lui substitue Hugues, autre fils de son frère Claude. Il vivait encore en 1522 (*).

(1) Selon Guichenon (*Bresse et Bug.*, Gén. Luyrieu et Bussy), Jeanne de Luyrieu, première femme de Claude I, aurait épousé en deuxième nocces Richard de Bussy, seigneur d'Isarnore. Il s'agit très certainement d'une autre Jeanne de Luyrieu ou d'un autre Claude de Mareste, qui ne sont pas connus cependant. Pour ce qui concerne Claude I, nous sommes fixés. Dans un acte de l'an 1546, il appelle Françoise de Saint-Prie sa deuxième femme, tandis que Guichenon, qui a ignoré cette alliance, donne pour deuxième femme, à ce Claude, Catherine de Chaffardon (Commène n'a connu que l'alliance Luyrieu). Nous trouvons en effet que Claude de Mareste-Lucey épousa, par contrat dotal du 3 novembre 1531 (Arch. Manusc.), Catherine de Chaffardon, veuve de Jean de Buttet (qu'elle avait épousé par contrat dotal du 12 octobre 1529) (*Ibid.*), lequel Jean de Buttet testa le 8 mars 1529; Catherine testa en 1549. Catherine serait donc troisième femme dudit Claude dont elle est dite veuve dans un acte du 21 juillet 1547. Je suppose que j'ai mal lu ou mal transcrit la date du troisième mariage qui doit être rapportée de 1531 à toute autre date postérieure à celle du testament de Françoise de Saint-Prie, par exemple 1541. Catherine de Chaffardon testa en 1549. Je signale les difficultés relatives aux mariages de Claude I, avec le profond regret de ne pouvoir les résoudre de science certaine.

CLAUDINE, quittance dotale partielle du 27 mars 1527 (*), Gonne de Perrier, de la paroisse d'Albens.

CLAUDINE-ANTOINETTE, épouse future, le 22 oct. 1522, de N^e Jean-François de la Croix, seigr dudit lieu en Faucigny. Elle vivait encore en 1553 (*).

LOUISE, à Georges de Vignod, seigr de Ville, le 19 août 1526. Quittance dotale du 28 septembre 1531 (*).

FRANÇOISE, abbesse de Bons en Bugey, nommée au testament de son père.

GUILLERMETTE, religieuse à Bons, nommée au testament de son père.

CLAUDE II (2^e lit), seigr de Lucey, Culoz, Lompnes et Grailly, Chanaz, etc. Dans un acte de 1546 (*), son père agit comme son administrateur et le dit né de Françoise de Saint-Prie, sa seconde femme. Légataire de sa mère surside pour 800 écus d'or sol. Il fut conseiller et maître d'hôtel du duc de Savoie. Il ép. Claudine, fille d'Amblard Bonivard, seigr de Lompnes et Grailly, le 7 janvier 1545 (Man. Commène). Il testa le 16 mars 1572 (*Ibid.*).

LOUIS, suivant les manuscrits de Commène et Guichenon, fit la branche des seigrs de Montaigne. Voir le TABLEAU V.

LOUIS, chanoine à l'église cathédrale de Belley, suivant les manuscrits de Guichenon. Commène n'en parle pas. Pas de preuves.

CHARLOTTE, religieuse à Bonlieu. Ses père et mère lui constituent une pension de 20 écus d'or, le 4 janvier 1504 (*). Elle était abbesse, 1588-1594 (Hist. du Beton).

JACQUES DE MARESTE, dit DE BONIVARD, seigr de Lompnes (prononcez Lunes) et de Grilly (prononcez Grailly), comme héritier de sa mère et donataire de Bernard Bonivard, veuve du seigr des Marches. Dans une quittance du 25 janvier 1599 (Arch. la Place), où il est aussi qualifié de seigr des Marches, on voit qu'il avait constitué 500 écus d'or à sa nièce Isabelle de Mareste, femme de Pierre de Gerbais, en considération de ce mariage. Il épousa Marguerite de Gières et mourut sans postérité après 1605 (Manuscrits Commène, Arch. Thuysset).

CHARLES, fit la branche des marquis de Saint-Agneux. Voir TABLEAU III.

ISABELLE, épousa : 1^e contrat dotal du 25 juillet 1508 (Arch. d'Habères), Pierre de Gerbais, seigr de Mussel, quittance dotale du 26 janvier 1509 (Arch. la Place); 2^e Jean-Charles de Seyssel, comte de Cevins. Elle testa le 10 novembre 1659 (Arch. la Serraz).

MARGUERITE, abbesse de Bonlieu, de 1595 à 1638. Recue religieuse le 9 janvier 1594 (Manuscrits Commène). Selon d'autres, abbesse de Bons en Bugey.

ÉLÉONORE, religieuse et abbesse de Bonlieu, 17 septembre 1639 et en core 1650 (Chron.).

LOUIS-ANTELME-MELCHIOR, fit la branche des barons de Montprovent, puis marquis de Lucey. Voir TABLEAU III.

JEAN-ÉTIENNE, 3^e substitué, 1656. Probablement mort sans alliance.

CLAUDE, 1^{er} substitué, 1656. Seigr de Conjux. Il acheta de son frère, le marquis de Lucey, le 14 février 1661 (*Fiefs*), une rente féodale rière Billième, Saumont et Yenne. Il testa, le 5 avril 1683 (Arch. Thuysset, Indicat.), en faveur de son frère Antelme-Melchior. Celui-ci, dans son testament, 1709, demande d'être enterré dans l'église de Billième, dans le tombeau dudit Claude dont il avait hérité. Parait avoir eu une fille. Voir MARESTE-MONTAIGNE AU TABLEAU V, ce qui paraît se rapporter à lui.

(2) Blanche de Saluces, veuve de Charles de Chaffardon, lui vend le 12 septembre 1539 (Arch. Thuysset), sa maison forte de Conjux (Congeou) et celle de Portos, avec toutes leurs dépendances en deçà ou au delà du canal de Savrière, aux mandements de Chanaz, Bourget, Châtillon, Hautecombe, et Poulzor (Pontiskom). Par acte du même jour (*Ibid.*), fait en Chautagne, dans la maison forte de Mareste, en la chambre de la dite Dame Blanche, Claude lui accorde droit de rachat. Le 23 septembre 1531 (Manuscrits Commène), le Duc Charles lui inféode l'immense juridiction sur Chanaz, Conjux, Lucey, Jongieu, Billième et Chevelu pour 2,000 écus d'or.

JOSEPH (3^e fils), grand-maître de la garde-robe de S. M., général de bataille, premier écuyer de Madame Royale. Légataire et premier substitué au testament de son frère Louis, deuxième substitué, 1656. Marquis de Lucey après la mort de son neveu Joseph qui le nomma héritier universel (1712). Suivant des procédures (Arch. Chuyt), il testa, atteint des gouttes, au château de Chambéry dont il était gouverneur, le 15 août 1720, et mourut à Turin quelques jours avant l'ouverture de ce testament, le 24 août 1722, laissant héritier Louis de Mareste, baron de Champrovent, son cousin-germain. Pourtant ce dernier portait, dès le 24 octobre 1716, le titre de marquis de Lucey. Voir TABLEAU III.

FRANÇOISE, fille aînée, religieuse à Vernaison près Valence, 1652, 1654, 1656.

CLAUDE, 2^e fils, légataire et substitué, testaments 1652, 1656.

FLORENCE, baptisée le 1^{er} janvier 1671 (Reg. Par d'Yenne), morte probablement avant 1692.

LOUISE-HENRIETTE, épousa, contrat dotal du 17 novembre 1690 (Titres Eschavannes), Joseph de Fresnoy de Chuyt, substituée au testament, 1692. Légataire, 1700, 1705, 1712.

(3) Lucey ou Loisset fut érigé en Baronnie par Patentes du 20 août 1561 (Arch. de Cour). Le Duc s'était réservé les hommes nobles. Par autres Patentes du 8 novembre 1571 (*Ibid.*), le Duc, annulant toute réserve, déclare que ledit Jean est baron et que lui et les siens ont toute juridiction, même sur les nobles, rière Lucey, Conjux, etc. Le 23 novembre 1579 (*Ibid.*), vente lui est faite de la juridiction, biens et appartenances de la terre de Champrovent, Meyrieu, Verthemex, Saint-Paul-d'Yenne, qui était annexée à la maison-forte et seigneurie de Saint-Agneu, et qui depuis en avait été démembrée.

JEAN-ANTOINE DU FRESNOY DE CHUYT, légataire de sa grand-mère, 1692. Marquis de Cluses, transige, pour les droits de sa mère Henriette, avec Joseph de Mareste, marquis de Lucey, au montant de 59,173 florins, par acte du 3 janvier 1716 (Arch. Chuyt). Voir MARTIN DU FRESNOY.

FRANÇOIS DU FRESNOY DE CHUYT, héritier de son grand-oncle Joseph de Mareste (1720), pour Châteaufort et tous ses biens de la Chautagne. Voir MARTIN DU FRESNOY.

VIII. FRANÇOIS DE MARESTE. Voir SES ART. ET DESC. AU TABL. I.

IX. CLAUDE DE MARESTE-CHEVELU (Claude I), seigr de Lucey, Chanaz, Culoz, etc., héritier de son aïeul maternel, François de Chevelu-Lucey, à la charge de porter le nom et les armes de Chevelu (testament du 5 mai 1487), chambellan et conseiller de S. A., bailli du Bugey. Il acheta, 29 septembre 1529 (*), de N^e François Savoye et de Claudine de Grellens, mariés, une maison forte avec ses biens, située sur Chanaz « appellata in domo de la Court », les biens au mandement de Chanaz et en Chautagne. Il acheta du Duc, le 23 septembre 1531 (*Fiefs*), le fief et juridiction de Conjux. Il épousa : 1^e (voir note 1), contrat dotal du 18 décembre 1494 (*), Jeanne, fille unique de Christophe de Luyrieu, seigr du Villard. Elle eut 6,000 livres de dot, et son père, dans le cas où il n'aurait pas de mâles (ce qui se vérifia dans l'ordre légitime, voir LUYRIEU, p. 300), lui constitua tous ses biens quelconques d'Yenne, Chanaz, etc. [exceptés ceux du Villard], avec hommes, hommages, fiefs, etc., dans les paroisses de Chevelu, Billième, Jongieu, Aymeigne, Lucey et au mandement de Saumont. François de Mareste, père de l'époux, lui assura par ce contrat tous ses biens, depuis l'eau de Savrière « in exitu suo » lacus Burgeli citra » aux mandements de Culoz, Rochefort, Escrivieu, Natage, Chanaz, Hautecombe, le Bourget, Saint-Genis, Saint-Maurice, Gerbais, Montbonnot et tout le Dauphiné; 2^e (voir note 1), Françoise de Saint-Prie (Saint-Prie), laquelle, femme moderne dudit Claude I, testa le 14 août 1539 (*), voulant être enterrée dans la chapelle de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Etienne-de-Lucey, au tombeau des prédécesseurs de son mari, auquel elle légua 500 écus d'or à elle dus par Pierre de Saint-Prie, seigr dudit lieu et de Saint-Etienne-en-Forez. Elle légua 800 écus d'or sol à son fils Claude et nomme héritiers universels ses fils d'un premier lit (Alamand d'Anthezieu). Contrairement à l'assertion de Guichenon, nous savons ainsi que Claude II, qui continua la lignée, est fils du deuxième lit (royez l'art. de Claude II); 3^e Claudine de Chaffardon (voir note 1). Claude I testa le 17 mars 1541 (Arch. S. S. de S.) et mourut avant le 21 juillet 1547 (2). Il avait soixante-dix ans en 1544 (Enquêtes Montfalcon, Arch. Thuysset).

HUGUES, substitué à son frère à la donation de Rév^e Antoine, son oncle, donateur du 3 Rév^e Antoine, le 3 novembre 1508.

X. CHRISTOPHE, fils aîné du 1^{er} lit, Claude I le substitue à Claude II, sans dire qu'il fut son fils. Peut-être b^ariard ? Saint-Julien, dans ses *Mélanges Historiques*, p. 55, raconte de lui un cas fort étrange (Guichenon).

SÉBASTIEN, suivant Guichenon, qui n'en savait rien, serait 2^e fils; pas dit de quel lit. Claude I le substitue à Claude II, sans dire qu'il fut son fils. Peut-être b^ariard ? Saint-Julien, dans ses *Mélanges Historiques*, p. 55, raconte de lui un cas fort étrange (Guichenon).

URBAINE, nommée au testament de son père, ép. cont. dot. du 2 fév. 1529 (*), François de Blonay, seigr de Saint-Paul.

CLAUDINE, épousa : 1^e en 1520 (Manusc. Bongain), Humbert de Bongain; 2^e Philibert de Briord, seigr de la Serraz, nommé au testam^t de son père.

JEANNE, à Georges de Pignier, S^r de Fontanil, le 28 sept. 1531 (Commène et Guichenon). Pas vu d'autres preuves.

XI. JEAN, fils aîné, baron de Lucey (3) dit de Chevelu, seigr de Chevelu, Saint-Agneux ou Centagneux, etc., conseiller d'Etat, chambellan et maître d'hôtel de S. A., en remplacement de son père défunt, par Patentes du 22 juin 1569 (Arch. la Serraz), gouverneur du fort de Saint-Maur près Bourg en Bresse, surintendant général des munitions et vivres, capitaine de 30 lances des ordonnances de cavalerie deçà les monts, par Patentes du 22 juin 1579 (*), conseiller de guerre et lieutenant-colonel des milices de Bugey et Valromey, par Patentes du 1^{er} mai 1589 (Arch. la Serraz), capitaine, puis général-colonel d'un régiment d'infanterie, gouverneur et lieutenant général pour S. A. en Bugey et Valromey, en 1598. Il épousa, le 23 avril 1579 (Procédures *) (en 1570, selon Commène, Arch. Thuysset), Jeanne de Rubod d'Yenne. Ils testent le 30 novembre 1599 (Manuscrits Guichenon et Commène). Elle vivait encore en 1622 (Commène).

LAMBERT, chev^e de Malte (Manusc. Guichenon). Les Preuves n'existent pas aux Archives du Rhône.

XII. LOUIS I DE MARESTE-CHEVELU, baron de Chevelu, Lucey et Chanaz, gentilhomme de la Chambre par Patentes du 8 mars 1611 (Manuscrits Guichenon). La baronnie de Lucey fut érigée pour lui en marquisat avec les lieux annexés de Congieu, Billième et Jongieu, par Patentes du 15 octobre 1654 (Sommaire des *Fiefs*). Il épousa, cont. dot. du 21 mars 1610 (* et du S. S. de S.), Marguerite Perrucard de Ballon. Il émancipe son fils aîné le 26 mai 1649 (Arch. Thuysset) et mourut en mai 1663 (Man. Guichenon).

CLAIRE, probablement la Claire de Mareste de Lucey, qui était Patentes du 15 octobre 1654 (Sommaire des *Fiefs*). Elle épousa, le 15 avril 1655 (A. Savoiron).

XIII. CHARLES-EMMANUEL DE MARESTE, dit de CHEVELU, marquis de Lucey, comte de Chevelu et Châteaufort, baron de Chanaz, seigneur de Moutz, Ferrières, Mareste, La Loy, Portaux, Congieu, Saint-Jean, Monthoux, Billième, Jongieu, etc. Capitaine de cavalerie dans l'escadron de Savoie, puis conseiller d'Etat, commissaire général de la cavalerie de Savoie, gentilhomme de la Chambre du Prince Cardinal de Savoie, etc. Il acheta, le 23 novembre 1665 (Arch. Thuysset), la rente de Preilan, rière Jongieu, Lucey et Billième. Il épousa, contrat dotal du 25 avril 1633 (*), Marguerite de Grolée, dame de Châteaufort, fille de Pierre, baron de Châteaufort, niece de Louise de Clermont, baronne d'Uriage, et de Marguerite de Clermont, dame de Castelnu, lesquelles l'assistent au contrat dotal. Elle testa le 20 mai 1652 (Arch. Chuyt), veut être enterrée dans l'église de Motz, au tombeau de ses prédécesseurs. Suivant Commène, Charles-Emmanuel aurait épousé : 2^e N. N. D'autres généalogies (Arch. Thuysset) disent qu'il épousa : 2^e la dame de la Tour. Il testa à Ruffieu, le 20 juillet 1656 (Arch. Chuyt).

FRANÇOISE, femme du premier secrétaire d'Etat, le marquis de Sommariva (Carion de Saint-Thomas), 4^e substituée, 1656.

R^e Messire CLAUDE, chanoine de Genève, parrain en 1674 de son neveu Claude (TABLEAU I). Est peut-être le premier de Mareste mort avant 1700, dont hérita Antelme.

XIV. LOUIS II, fils aîné (1^{er} lit), héritier universel, 1652, 1656, marquis, comte, baron et seigneur desdits lieux, dit de Chevelu, capitaine de cavalerie en 1690. Epousa, contrat dotal du 30 août 1665 (Arch. S. S. de S.), Jeanne, fille de François-Melchior de Montvagnard. Elle testa le 3 septembre 1692 (Titres Eschavannes). Ce testament fut ouvert le 3 janvier 1693, quelques jours après sa mort. Je n'en ai vu que des clauses. Lui testa le 8 octobre 1705 (Arch. Chuyt). Veut être enterré dans l'église de Lucey, au tombeau de ses prédécesseurs. Le testament (par lequel il en cessait un autre antérieur du 48 juin 1700) fut ouvert le lendemain de sa mort, le 24 novembre 1705 (*Ibid.*).

MARGUERITE, légataire chacune de 2,000 li. Epousa le seigneur de Villafalletto, son Commène.

ANNE, Probablement celle qui fut reçue religieuse à Bonlieu, le 17 sept. 1665 (Chron.).

MARIE, 1652-1656.

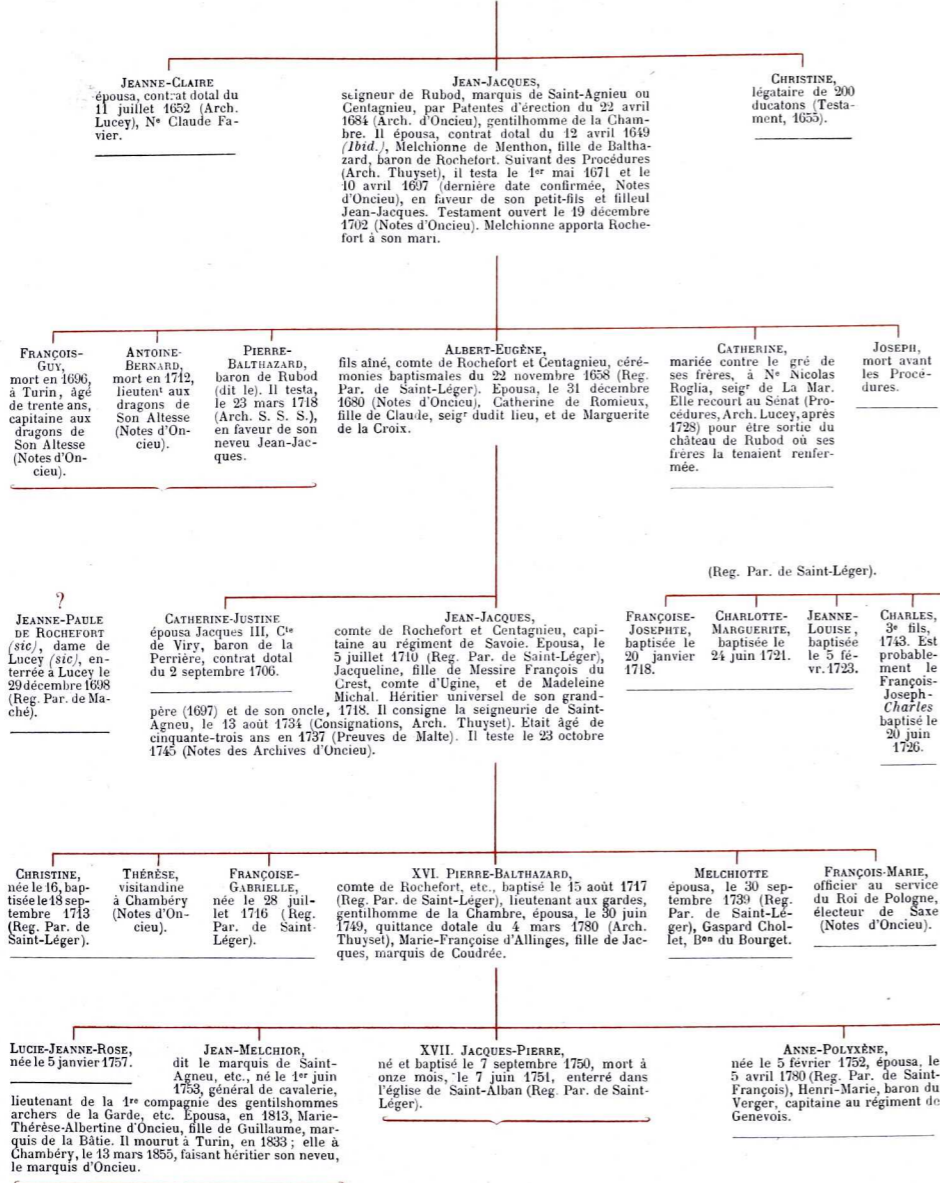
XV. FRANÇOIS DE MARESTE-CHEVELU, fils aîné, héritier universel de sa mère, 1692. *Ibid.* avant le testament de son père, 1705.

2^e fils, héritier universel de son père, marquis de Lucey, comte de Châteaufort, etc. Il épousa, le 6 juin 1709 (Reg. Par. de Saint-Léger), contrat dotal du 22 avril 1709 (Arch. Chuyt), Thérèse Milliet de Challes et testa, le 22 octobre 1712 (*Ibid.*), en faveur de son oncle Joseph de Mareste. Légua 100 florins à chacune des paroisses de Lucey, Jongieu, Billième et Saint-Pierre-de-Curtelles pour les dommages qu'il a pu leur causer étant à la chasse. Mort sans postérité avant le 28 décembre 1713, jour où sa veuve convola, par contrat dotal, avec Joseph Milliet, marquis d'Arvillard. Elle se constitue en dot notamment 33,700 livres dues par le marquis de Lucey, comme héritier du feu marquis de Lucey, premier mari de ladite dame et neveu du premier nommé.

JOSEPH, épousa, le 6 juin 1709 (Reg. Par. de Saint-Léger), contrat dotal du 22 avril 1709 (Arch. Chuyt), Thérèse Milliet de Challes et testa, le 22 octobre 1712 (*Ibid.*), en faveur de son oncle Joseph de Mareste. Légua 100 florins à chacune des paroisses de Lucey, Jongieu, Billième et Saint-Pierre-de-Curtelles pour les dommages qu'il a pu leur causer étant à la chasse. Mort sans postérité avant le 28 décembre 1713, jour où sa veuve convola, par contrat dotal, avec Joseph Milliet, marquis d'Arvillard. Elle se constitue en dot notamment 33,700 livres dues par le marquis de Lucey, comme héritier du feu marquis de Lucey, premier mari de ladite dame et neveu du premier nommé.

TABLEAU III.

CHARLES DE MARESTE,
seigneur (baron) de Rubod et Saint-Agneu (ou Centagnieu). Il épousa, contrat dotal du 17 décembre 1623 (Arch. Thuysel), demoiselle Catherine, fille de Messire Jean-Jacques d'Arold, baron de Montmelas, etc., et de Christine de Gletains. Charles fut député par S. A., à Paris, pour les affaires du Duc de Nemours en 1633. Prêta serment de fidélité au nom de la noblesse de Savoie, le 22 décembre 1637 (Arch. d'Oncieu). Il testa le 26 janvier 1655 (*Ibid.*), le 16 selon des Procédures (Arch. Thuysel).



XI. JEAN DE MARESTE,
baron de Lucey. Voir son ascendance et son article au TABLEAU II.

XII. LOUIS I DE MARESTE,
marquis de Lucey. Voir son article et descendance directe au TABLEAU II.

XIII. CHARLES-EMMANUEL
continua la branche aînée des marquis de Lucey (voir TABLEAU II).

LOUIS,
héritier universel de son père (peut-être le Louis baptisé le 5 février 1689) (Yenne), baron et seigneur desdits lieux (on trouve aussi un Louis de Mareste né le 24 juillet 1675) (?) (Yenne), baptisé le 14 juillet 1676 (*Ibid.*). Paraît avoir été marquis de Lucey, du moins il est qualifié ainsi dans un acte de 1716, avant la mort de Joseph de Mareste, marquis de Lucey, héritier, ce dernier, de Joseph, marquis de Lucey, son neveu (voir l'article des deux Joseph XV et XIV au TABLEAU II). Il épousa, le 26 octobre 1716 (Reg. Par. d'Yenne), contrat dotal du 24 octobre 1716 (Arch. Manuel et Lucey), Françoise de la Saunière, fille de Louis Vulliet, marquis d'Yenne. Il vendit la terre et seigneurie de Vens, le 28 février 1736 (*Fiefs*), à Antelme de Montanier, seigneur de Gemissia.

CLAUDE,
né ou baptisé le 3 septembre 1724 (Reg. Par. de Lucey).

XV. PAUL-FRANÇOIS,
fils aîné, baptisé le 15 juin 1720 (Reg. Par. de Saint-Léger), officier aux Gardes, héritier universel de sa mère. Par elle autorisé, il épousa, contrat dotal du 23 août 1758 (Arch. Lucey), Madeleine Vibert, fille du baron de Saint-Marcel (voir ci-contre l'article de son frère AUQUEL IL FAUDRAIT REPORTER L'ALLIANCE AVEC MADELEINE VIBERT (4)).
Leur descendance m'est inconnue, si elle a existé.

PIERRE-PAUL-FRANÇOIS-HYACINTHE,
marquis de Lucey, mort le 5 février 1811, à quatre-vingt-trois ans (Registres Par. de Saint-Léger). Donc né en 1727 ou 1728. Est ainsi presque certainement le PIERRE-HYACINTHE-PAUL baptisé le 4 juin 1728 (*Ibid.*).

ANTOINETTE-MARGUERITE
épousa, contrat dotal du 30 janvier 1743 (Arch. Manuel), mariés le 25 février (Reg. Par. de Saint-Léger), Louis de Conzié, marquis d'Allemagne. Elle testa le 15 avril 1784 (Arch. Manuel), voulant être inhumée dans l'église des Incuvables et mourut le 6 août 1788 (*Ibid.*).

FLORENCE,
légataire, 1709. Épousa, contrat dotal du 8 janvier 1724 (Arch. Manuel), N^e Joseph du Tour, seigneur de Pontvoyre en Genevois.

LOUIS-ANTELME-MELCHIOR,
baron de Champrovent, seigneur de la maison forte de Chevelu, appelée de Merignat, de Vens, Verdun, Foraz, Lutrín, etc. Chev^e des SS. Maur. et Lazare, commandeur de Saint-Laurent-d'Ugine (Patentes du 2 septembre 1649, Arch. Manuel), ancien page et cornette dans l'escadron de Savoie, nommé gentilhomme de la Chambre par Patentes du 1^{er} janvier 1655 (*), capitaine audit escadron, etc. Il épousa, par contrat dotal du 24 juin 1650, mariage célébré à l'église le jour de Pentecôte, 1^{er} du courant (Arch. Lucey), dame Françoise, fille de feu N^e Antoine de Ramus de Charpenne, dame de la Fontaine, maison forte de Verdun, Foraz (en Chautagne), Vens, héritière de son père, de N^e François d'Amorin, seigneur de Vens, son frère utérin, et de dame Marie Passerat, sa mère. Comme mari de ladite Françoise, dame de Vens, il consigne, le 12 octobre 1662 (*Fiefs*), le château, granges, terres, prés, rente, juridiction haute, moyenne et basse de Vens, depuis le Rhône jusqu'à la cime de la montagne et le pied du mant de la Maladière. Hommage comme dessus au Roi de France (*Ibid.*), le 13 mars 1663. Le 6 juin 1699 (*Ibid.*), il reconnaît tenir la seigneurie de Champrovent, en vertu des partages faits entre le marquis de Lucey et le seigneur de Mareste de Saint-Agneu, lesquelles deux terres de Champrovent et Saint-Agneu n'en faisaient qu'une, par accord du 12 novembre 1560. Il testa à Jongieu, le 27 juillet 1709 (Arch. Manuel), révoquant son testament antérieur du 3 avril 1700. Avait été 1^{er} substitué par son neveu (1705), 2^e substitué en 1656.

XIV. CLAUDE,
baptisé le 15 février 1674 (Reg. Par. d'Yenne), paraît avoir été le fils aîné. Mais il était mort avant le testament de son père. Il épousa, le 11 novembre 1696 (*Ibid.*), Françoise de Seyssel du Châtelard. Elle vivait encore en 1724.

MARGUERITE,
légataire pour 500 ducats et une vache.

FRANÇOIS-JOSEPH,
fils aîné, héritier universel.

JEAN-FRANÇOIS-GASPARD,
légataire de sa mère.

FRANÇOISE-CHARLOTTE-POLYÈNE,
femme de M. de Buttet de Tresserve.

Voir CONZIÉ.

(1) Encore un exemple du supplice infligé aux généalogistes par les doubles ou triples noms que les parents, les notaires et les Registres paroissiaux donnent ou ne donnent pas suivant l'usage que l'on faisait habituellement de l'un ou de deux de ces noms, sans compter les distractions ou la fantaisie. Paul-François est dit fils aîné par sa mère et fut baptisé en 1720. Charles est intitulé 3^e fils; nous supposons que c'est le François-Joseph-Charles baptisé en 1728. Claude, baptisé en 1724, serait le 2^e fils. Nous nous trouvons dans l'incertitude pour Pierre-Hyacinthe-Paul, baptisé en 1728. — Pierre-Hyacinthe-Paul-François, marquis de Lucey, mort en 1811, à quatre-vingt-trois ans, donc né vers 1728, ne peut être le même que Paul-François qui fut baptisé en 1720 et, étant l'aîné, devait être marquis de Lucey. Paul-François est-il mort avant son frère? Y a-t-il confusion de noms? Quel est celui des deux qui épousa Madeleine Vibert?

TABLEAU IV.

VIII. GUILLAUME DE MARESTE, seig^r d'Apremont. Voir SON ASCENDANCE AU TABLEAU I. Passe généralement pour être le 2^e fils d'André et de Sibille de Châtillon; mais il pourrait bien avoir été le fils aîné, car je le trouve mentionné, avant son frère François, dans deux actes de 1463 (Arch. Thuysset) et de 1486 (Arch. Lucey). Il épousa Catherine, fille de Guillaume de Montfalcon, seig^r de Flaxieu et de Marguerite de Chevron-Villette, suivant Guichenon, lequel leur donne entre autres enfants, non nommés, Claude ci-dessous.

IX. CLAUDE, seig^r d'Apremont et Silans, vivait dans sa maison de Chanaz en 1507 (Arch. Lucey). Le 6 décembre 1511 (*Ibid.*) fait un échange avec Claude de Mareste, seig^r de Lucey et du château de Goloz. Il épousa : 1^o Catherine, fille de Georges de Montfalcon, seig^r des Terreaux et de Prangin (1); 2^o Françoise du Clos de Saint-Maurice, laquelle, veuve et tutrice de son fils François, alberge, le 27 mai 1519 (*Ibid.*), des biens, par acte passé au château de Saint-Maurice. Claude testa en 1511 (Date citée dans un arrêt du Parlement de Grenoble, du 27 mars 1610 (Arch. Thuysset)).

X. FRANÇOIS, seig^r desdits lieux, coseig^r du château et mandement de Saint-Maurice, comme le démontre une reconnaissance féodale, en sa faveur, du 5 août 1546 (Arch. Morand). Héritier universel de son père en 1511. Il testa le 30 mars 1555 (Arrêt, *passim*). Il épousa demoiselle Mye, fille de N^o Noël de la Biolle, écuyer, seig^r dudit lieu (Guichenon). Elle, veuve, assiste au contrat de mariage de sa petite-fille Françoise de Mionnas.

XI. FRANÇOIS II, seig^r d'Apremont et Chavanex (*sic*) en 1563. Épousa suivant Guichenon, Françoise, fille de Jean Malet, écuyer, seig^r de la... avait été héritier universel de son père (qui le nomme son fils aîné) en 1555.

XII. FRANÇOIS III, seig^r et coseig^r desdits lieux, seig^r de Montfleury. Épousa, le 14 avril 1541, Claude, fille de Claude, seig^r dudit lieu, et d'Adrienne de Mondragon. Celle-ci, sœur de Guillaume Bochart, seig^r de Mondragon, qui, dans son testament du 29 septembre 1569 (Arch. Thuysset), laissa ses biens, noms et armes à François IV ci-dessous. Voir GUICHENON, Bresse et Bugey, Généalogie CHAVANES. Elle assiste au contrat de mariage de sa fille Diane et teste le 9 janvier 1581. Lui était mort avant 1578 (5).

XIII. FRANÇOIS IV BOCHARD DE MARESTE OU MARESTE-BOCHARD prit ce dernier nom pour obéir aux volontés de son grand-oncle, Guillaume Bochart, dit de Mondragon, seig^r dudit lieu et de Montfleury, qui l'avait nommé héritier par testament du 29 septembre 1569. Qualifié seigneur et baron d'Apremont, Montfleury et Mondragon. Il épousa, contrat dotal du 8 avril 1571 (Arch. Thuysset), Marguerite de ou du Puget, dite de la Rue, fille de N^o Claude, seig^r dudit lieu, et de dame Françoise Guignard, dite de la Villette. Elle testa le 2 décembre 1603 (*Ibid.*), voulant être enterrée dans la chapelle de Montfleury (ou Montflori), dans l'église paroissiale d'Avressieux. Était administratrice de ses enfants (et déjà veuve) le 13 nov. 1593 (2) (3).

XIV. GASPARD BOCHARD DE MARESTE, seig^r et baron de Mondragon, légataire, 1603. Qualifié en 1638 de baron de Montfleury et Mondragon. Partage avec son frère Charles, 3 janvier 1632. Est pour sa part la maison, terre, seigneurie, etc. de Mondragon. Il épousa demoiselle Judith d'Avri, il fit, le 10 novembre 1645 (Arch. du S. S. de S.), donation du château et dépendances de Mondragon à ses gendres ci-dessous. Il fut enterré à quatre-vingts ans environ, le 22 février 1655, au tombeau de ses prédécesseurs, devant la chapelle de Notre-Dame-de-Croyzon ? Elle fut enterrée à soixante-dix ans environ, le 10 décembre 1655 (Reg. Par. de Saint-Genis) (4).

MELCHIOR, GABRIEL, CHARLES, BALTHAZARD, légataires de leur mère, 1603. Leur descendance n'est inconnue. Charles Bochart de Mareste, quand vivait seig^r de Montfleury, lieutenant aux Gardes de Madame Royale, mort avant 1646. Épousa demoiselle Jeanne-Lucrèce (*sic*) (Généalogie de Guichenon). Par ses partages avec son frère, 3 janvier 1632 (Arch. de Bettonet), eut la maison, seigneurie et terre de Montfleury, au mandement de Saint-Genis.

XV. JEAN-CHARLES DE MARESTE, seig^r et B^o de Montfleury, seig^r d'Avressieux et St-Genis (Reg. Par.) « page de Madame Royale, aujourd'hui 12 mars 1646, majeur de quatorze ans, mineur de vingt-cinq », sa curatelle décernée, ce jour, à Mess^{rs} Claude Boson. Il épousa, le 16 janvier 1655, Françoise de Mareste ci-contre, sa cousine-germaine. Reconnait, 15 janvier 1700 (*Fiefs*), château et seigneurie de Montfleury.

LAURENCE, fille de N^o Gaspard, seig^r de Montfleury-maraine, 12 janvier 1637 (Reg. Par. de Saint-Genis). ADRIANE, épouse, le 17 mai 1642 (Reg. Par. de St-Genis), N^o Christophe Empereur, conseiller d'Etat, maître auditeur à la Chambre des Comptes. Morte le 22 septembre 1658 (Reg. Par. de Saint-Léger). ANGÉLIQUE, épouse, le 24 janvier 1677, de N^o Claude de Bienvenu. Par transaction du 3 mars 1657 (Arch. S. S. S.) avec Jean-Charles de Mareste, son beau-frère, le château et seigneurie de Mondragon parvint à elle et à Adriane.

XVI. HENRI-EUSTACHE DE MARESTE, seig^r desdits lieux. Épousa D^o Marie-Philiberte, fille de feu Antoine de Saint-Martin, au nom de laquelle il reconnaît, le 16 mars 1700 (*Fiefs*), tenir la curialité d'Yenne procédée des N^{os} Goy. Elle mourut le 16 mars 1719 (Reg. Par. d'Yenne).

XVII. JOSEPH-FRANÇOIS, FRANÇOISE, THÉRÈSE, bapt. le 26 avril 1693. baptisé le 4 mai 1698. Se qualifie de baron de Montfleury, château et seigneurie qu'il reconnut le 8 mars 1735 (Somm. des *Fiefs*), comme lui ayant été constitué par son père dans son contr. dot. du 27 août 1727 avec Louise de Longcombe. Suivant La Chesnaye des Bois, il épousa (2^o) Louise-Marguerite de Clermont, fille du marquis de Mont-Saint-Jean, et de Bonne-Adrienne de Rora de Luzerna. Elle était veuve dudit Claude-François avant 1772, et vivait encore en 1780. Suivant des renseignements dignes de foi, lors de la confection du cadastre, 1780, le château de Montfleury est porté à sa cote et, dans ce cas, par engagement dotal.

XVIII. JOSEPH-GASPARD (MADELAIN), baron de Mareste-Bochart, seig^r de Montfleury. Épousa Françoise de Salles de Vaulserre, des Adrets. Maréchal-des-logis de la 1^o compagnie des gentilshommes archers de la Garde (Guichenon).

XIX. LOUIS-ADOLPHE, né le 12 septembre 1780, alias 1784 (Reg. Par. d'Avressieux), filleul d'Apollinaire-Etienne de Vaulserre des Adrets, de Grenoble (son aïeul maternel ?) et de Marguerite-Louise de Clermont. S'il eut descendance, elle n'est inconnue. Il a dû mourir, me dit-on, 3^o Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 27 bis, en 1867 ou 1868. Suivant la légende insérée dans l'ouvrage en photographie reproduisant les *Châteaux de Savoie*, il aurait laissé pour héritière sa fille (?) ou la fille qu'avait eue sa femme de M. de Rubempré. L'une de ces dames épousa le comte de Luzerna (?) et c'est leur petit-fils qui, en 1893, aurait vendu le château de Montfleury à M. Giraud, de Moscou.

(1) C'est par erreur que de vieilles généalogies intervertissent l'ordre chronologique des deux mariages. L'acte cité du 27 mai 1519 (Voir l'article de Claude IX) ne laisse point de doutes à cet égard.

(2) François et Claude, autorisés par Claudine de Chavanes, leur mère, procèdent à leurs partages le 2 octobre 1581 (Arch. Thuysset). Le premier eut la seigneurie d'Apremont, le château à Seyssel, etc. Claude eut la seigneurie, château de Chavanes en Bresse, avec justice es paroisses de Chavanes, Vozours, Saint-Etienne, Saint-Nicier-le-Bocheux, aux mandements de Pontdevaux, Bagé et Saint-Trivier. Un arrêt du Parlement de Grenoble, du 17 mars 1612 (Arch. Thuysset), mentionne les cinq mâles de François IV, tous dits de Mareste, seigneurs de Mondragon, Apremont et Montfleury, héritiers de N^o Guillaume Bochart, seigneur de Mondragon.

(3) François (IV), dans le contrat de mariage de sa fille Angélique, porte les noms de François-Philibert. Dans des Procédures pour la succession Chavanes, 1616-1617 (Arch. Thuysset), il figure aussi sous ce nom avec son frère Claude.

CLAUDE, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem (Guichenon). Les Preuves n'existent pas aux Arch. du Rhône. Testa le 17 décembre 1560, acte énoncé aux partages ci-dessous du 2 octob. 1581.

GEORGINE, fille du 1^{er} lit, légataire de Georges de Montfalcon, son aïeul paternel, en 1512.

JEANNE-BAPTISTE. Elle épousa : 1^o contrat dotal du 26 août 1544 (Arch. Thuysset), Claude de Mionnas, seig^r de Beuregard; 2^o contrat dotal du 2 octobre 1565 (*Ibid.*), Maurice d'Arbignon, coseig^r de la Val d'Illier, capitaine et gouverneur de la ville de Montmélan. Elle testa, veuve, le 3 juin 1580 (*Ibid.*), voulant être enterrée en l'église paroissiale de Lugrin, au tombeau de la Maison de Blonay.

FRANÇOISE DE MIONNAS (Voir MIONNAS, TABLEAU II), assistée en son contrat de mariage de 1565 (avec Bernard d'Allinges-Coudrée, par Mye de la Biolle, son aïeule et ses deux oncles, Sébastien et François de Mareste.

ORIANE ou ARIANNE, épouse Claude-Louis de Michaille, seigneur d'Outrechaie. Légataire pour 2,000 florins au testament de N^o Guillaume Bochart.

JEANNE (1569), héritier, substitué à son frère par leur grand-oncle Bochart, 1569 (2). Il épousa : 1^o Marie, fille de Claude de la Balme sur Cerdon; 2^o Pétronille, fille de François, seig^r de Bertrand du Breul, seig^r de la Bâtie de Cerdon; 3^o Etienne, fille de Bertrand du Gènealogie CHAVANES et Man. Guichenon. Je n'ai pu m'assurer quel était le fils aîné, Claude ou François, plus probablement François.

(1^{er} Lit.) (2^e Lit.) (3^e Lit.) (4^e Lit.)

JEANNE, légataire, 1603. ANGÉLIQUE, légat^{re}, 1603, épouse, contrat dotal du 10 août 1614 (Arch. Saint-Jorioz), Denis d'Arenthon d'Alex.

N^o JEAN BOCHARD DE MONDRAGON, mort le 26 avril 1676 (Reg. Par. d'Yenne), épousa D^o Marie de Salmard.

JEANNE, femme de Louis de Busy, seigneur de Boches en Bugey (Guichenon). GASPARD, mort sans avoir été marié. MELCHIOR, mort jeune. JEAN-LOUIS, seig^r de Chavanes, épousa D^o Claudine de Mongey. BARTHÉLEMY, coseigneur de Chavanes, vivait du temps de Guichenon.

Reg. Par. d'Yenne ou d'Avressieux.

CLAUDINE, baptisée le 28 janvier 1638. JEAN, baptisé le 14 mai 1637. LOUIS, baptisé le 26 juin 1634. CLAUDE, baptisé le 1^{er} février 1632.

CHARLOTTE, fille du baron de Mareste de Montfleury, seig^r de Mondragon, épousa, le 17 juin 1636 (Reg. Par. de Lémenc), N^o Marmert Marchand, maître auditeur aux Comptes.

CHARLOTTE, épouse, le 28 janv. 1647 (Reg. Par. de Saint-Genis), N^o Gaspard des Boys, de Belley.

CHARLOTTE, morte sans alliance. ANGÉLIQUE, épouse : 1^o Jean-Philibert de Mouton, seig^r de Langes, etc.; 2^o Jean Galand, seig^r de Vinières, le 24 avril 1648 (Guichenon, *passim* : il s'arrête ici).

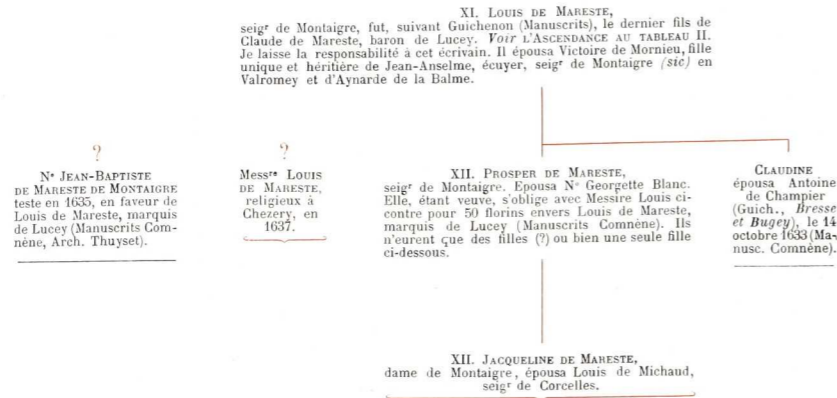
CHARLES, baptisé le 9 juin 1700. Descendance inconnue.

JACQUELINE, baptisée le 17 décembre 1702.

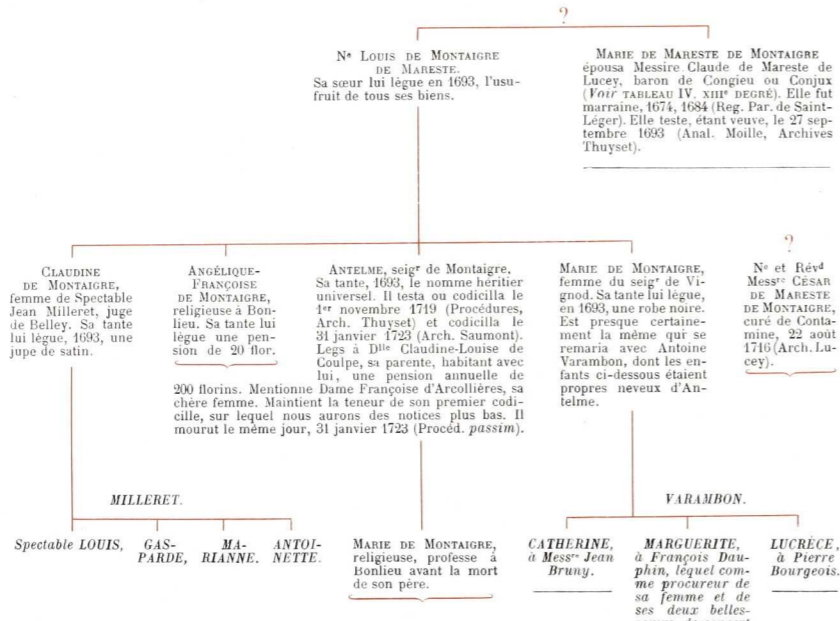
(4) Je trouve aux Registres Paroissiaux d'Avressieux un N^o Gaspard de Mareste Bochart, seigneur et baron de Mondragon, qui fut enterré le 27 janvier 1688. Est-ce une erreur des Registres ? Ils inscrivent encore : N^o Jean-Manuel (fils de Gaspard), qui fut parrain le 22 août 1631, avec Laurence de Mareste. Un N^o Humbert de Mareste fut parrain en 1638 : peut-être le même dit seigneur de la Bouchardière, qui fut enterré le 7 novembre 1699; Marcianne de Mareste fut enterrée le 10 mai 1688; Véronique de Mareste le fut le 16 décembre 1689. Ces trois dernières citations proviennent des Registres Paroissiaux d'Yenne ou de Saint-Genis, ainsi que les trois suivantes : D^o Claudine de Mareste-Mondragon épousa, le 11 janvier 1662, N^o Emmanuel-Philibert de Pavy de Saint-Jean-d'Arvey. D^o Reine de Mareste, âgée d'environ six mois, enterrée le 6 janvier 1662, au tombeau de MM. de Mondragon. N^o Louis de Mondragon de Chamard ? avocat au Sénat, enterré le 21 mai 1701, dans la chapelle de Saint-Michel, au tombeau de ses ancêtres.

(5) Le 4 février 1581, Ind. 9^e (« An prins à Noël », Arch. Thuysset), Claudine de Chavanes reçoit quittance de Claude-Louis de Michaille, son gendre, de sommes d'argent, « d'une robe de velours noir à queue passémentée de passéments d'or, d'une robe de satin noir passémentée de passéments d'or, d'une robe de taffetas rouge incarnat passémentée de bizette, toutes deux aussi à queue, d'une cotte de satin cramouisi, d'une cotte de velours vert mouché et d'une autre cotte de velours tabis aussi mouché », en déduction de la dot et des nippes d'Oriane, fille de ladite Dame.

TABLEAU V.



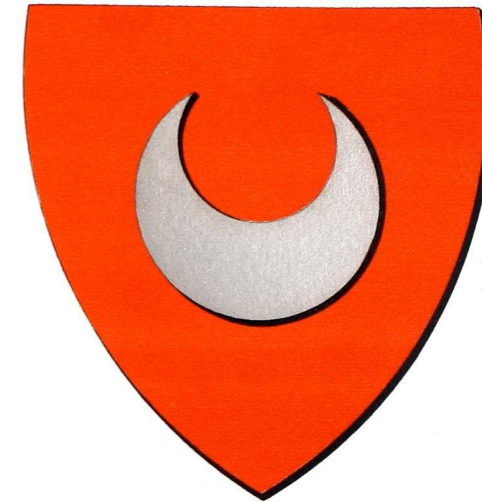
La branche des MARESTE-MONTAIGRE paraît éteinte, comme on le voit ci-dessus — si l'on s'en rapporte à Guichenon — en la personne de Jacqueline, femme de Louis Michaud, seigneur de Corcelles. Pourtant, à la même génération, ou à celles précédant ou suivant chronologiquement, je trouve encore d'autres Mareste-Montaigne, dont le premier nommé, Louis, peut être aussi bien le frère de Prosper ou bien son neveu. En tout état de cause, voici ce fragment.



avec les Milleret ci-contre, plaide en 1725, 1724 (Archives Thuyset) contre N^o Philippe-François de Michaud, seigneur de Corcelles, défendeur, attaquant (les demandeurs) le testament fait par Antelme de Mareste dans la maison de Bornessant, à Billième, le 1^{er} novembre 1719, par lequel il avait institué héritier universel N^o Pierre de Michaud de Corcelles et, à son défaut, Philippe-François de Corcelles, frère de ce dernier. Pierre étant mort avant le testateur [paraît-il, en Italie, le 17 septembre 1717], Philippe-François s'est saisi de l'hoirie au préjudice des demandeurs, neveux et nièces, et, plus habiles et plus proches à succéder au testateur, qui était domicilié en Savoie, mais passaît une partie de l'année en France, ou il avait la plus grande partie de ses biens. La fin du procès n'est pas à la suite.

MARIGNY ou MARIGNIER (DE)

SEIGNEURS DE BERBEY ET ROSEY (MIEUSSY), DU SAIX (FLEYRIER), DE GRANGE (THYEZ) ET DES RAPILLES EN FAUCIGNY.



P. de gueules au croissant d'argent (UBIQUE).



ONSEIGNEUR Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris Historique* (fos 383, 414, 415), a parlé de cette famille qu'il appelle « très noble et alliée avec les principales Maisons de Savoie ».

Les Marignier ou Marigny, qu'il ne faut pas confondre avec les Marnix, sont, en effet, très anciennement connus et ont pu prendre leur nom du village de Marignier en Faucigny. Ils ont contracté de belles alliances et ont vécu noblement dans leurs terres. Mais, n'en étant point sortis, ils se trouvent dans une heureuse obscurité ignorée par l'histoire, qu'une généalogie, si parfaitement suivie qu'elle soit depuis le xv^e siècle (1), ne peut parvenir à dissiper. Ils possédaient, avec deux ou trois maisons fortes, les rentes féodales de Barbey ou Berbey (2), du Rosey et du Saix, ces deux premières à cause des alliances contractées avec les héritières des Berbey (3) et des Achard.

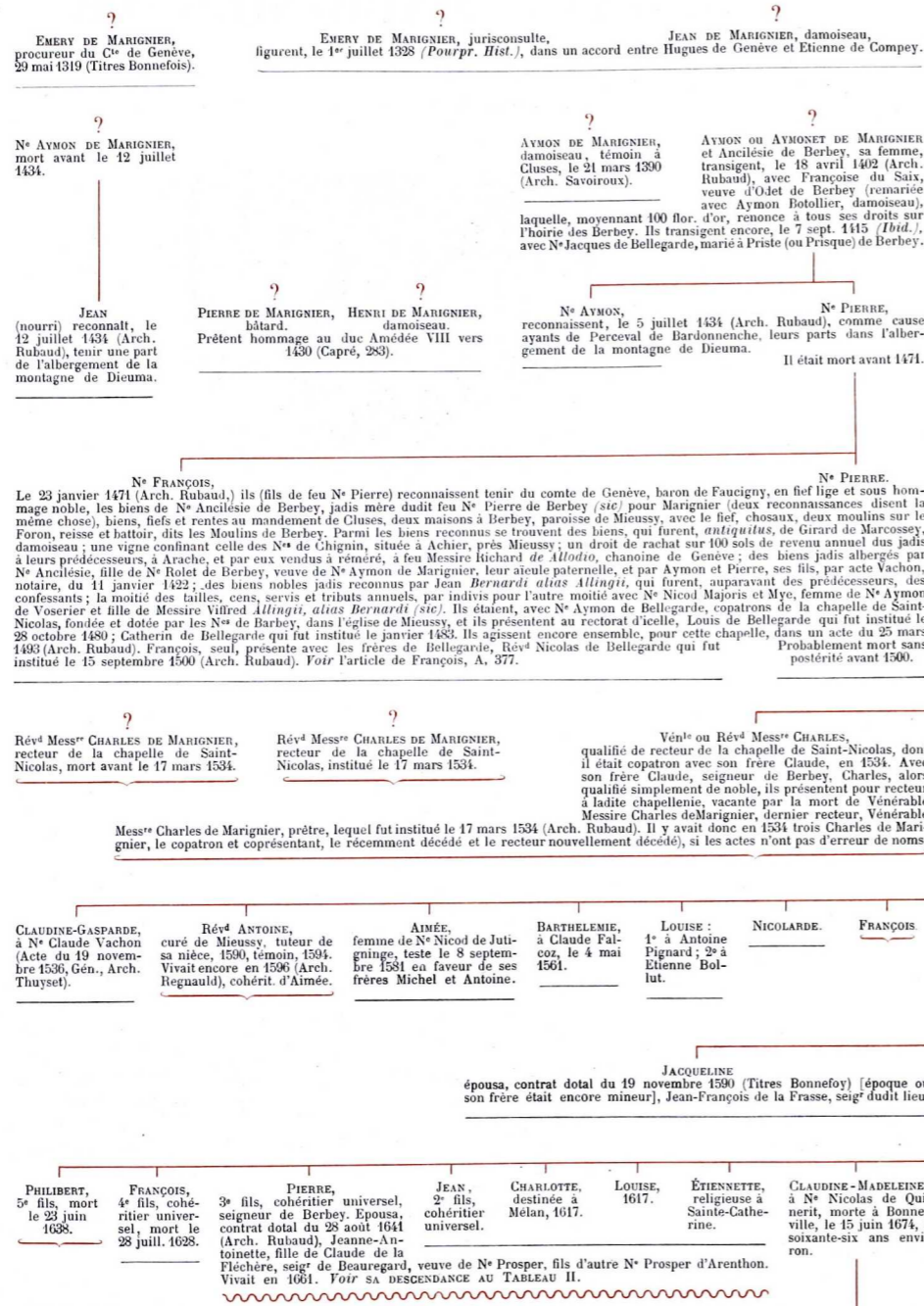
La famille s'est éteinte, au moins dans sa branche principale, au commencement du xviii^e siècle, chez les Menthon-Lornay d'Aviernoz.

[Suit la généalogie.]

(1) En dehors des titres dont la provenance est marquée à la suite de plusieurs actes, elle est conforme à celle donnée par Luc de Lucinge, dans ses *Seconds Traités* (Manuscrit), et à deux vieilles filiations existant aux archives de Rubaud et de Thuyset.

(2) Il y avait même deux maisons fortes à Berbey, celle du Petit et celle du Grand Berbey (Testament 1715).

(3) Ils ont porté quelquefois le nom de *de Berbey de Marignier*. On trouve aussi *Barbey*.



ANNE DE QUINERIT, légataire de sa tante Philiberte.

TABLEAU I.

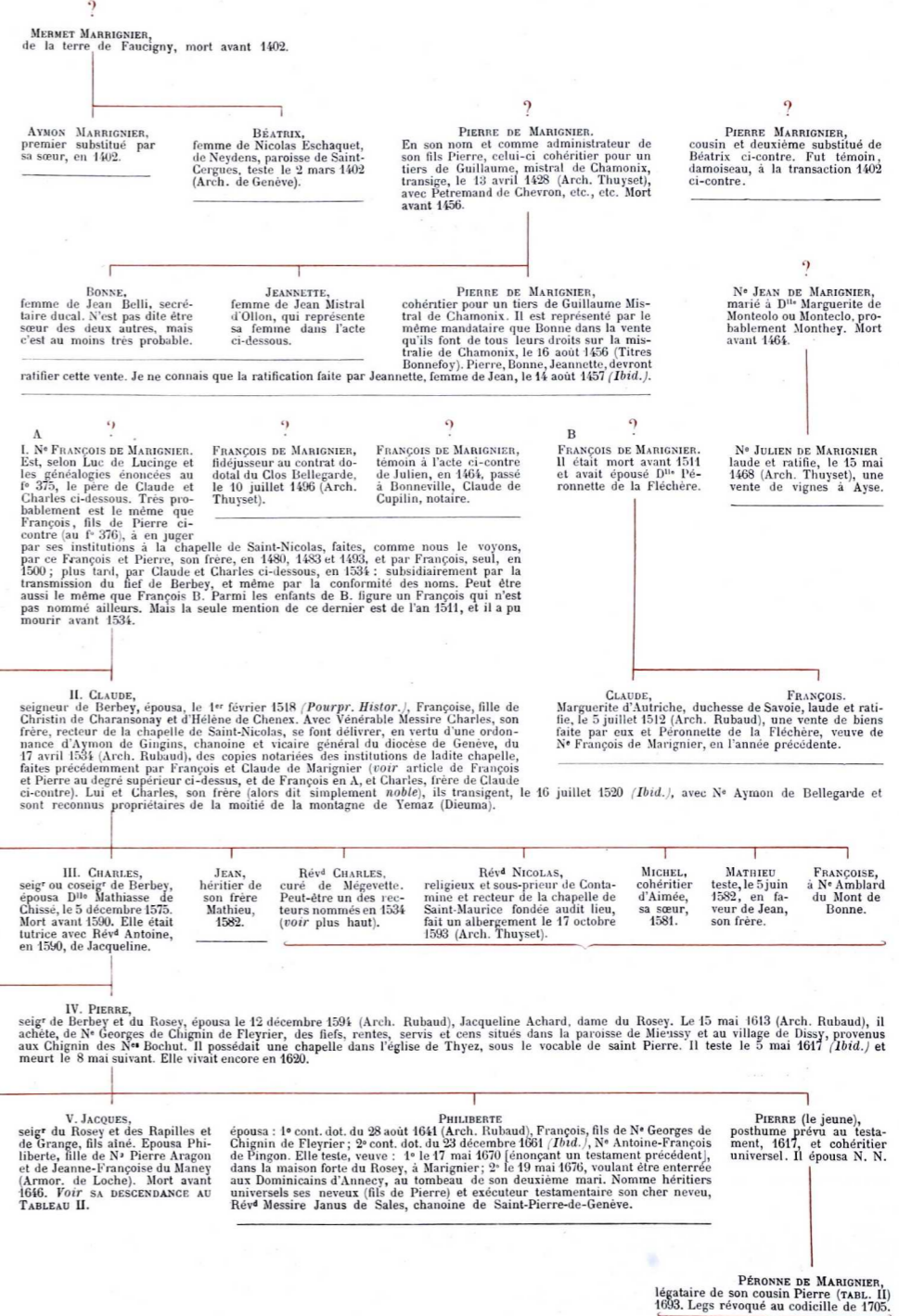


TABLEAU I.

I. N° AYMON MARIN, selon le *Livre de Raison* (Arch. Thuyset) de M. de Loys, épousa Charlotte de Rochette, laquelle fut mère de Claude et Pierre ci-dessous. Je n'ai pas d'autres preuves. M. de Loys continue la filiation, jusqu'en 1636, pour la branche de Thonon.

II. N° CLAUDE MARIN. Lui (nommé le premier) et son frère Pierre, de Bonneville, reçoivent des patentes de noblesse le 7 octobre 1598 (Reg. Pat. Sav., n° 23, f° 183). Il épousa D^{ne} Marguerite du Foug (1).

III. N° CLAUDE MARIN, nommé procureur fiscal du duché de Chablais, par patentes du 9 février 1594, en suite de la mort de N° François du Foug (Arch. S. S. S.). C'est lui qui est souvent nommé dans les vies de Saint François, dont il était l'ami. Il mourut le 18 avril 1620 et sa femme, D^{ne} Françoise du Crest, le 19 avril 1618 (Reg. Par. de Thonon) (2).

(1) Selon les Annexes des Preuves 1703 (Bibliot. du Roi à Turin), ce seraient des Patentes de réhabilitation ??

(2) C'est par lui que commencent les Preuves de 1723 faites par ses descendants, marquées par de doubles traits.

PÉRONNE, épousa, le 24 fév. 1620 (Reg. Par. de Thonon), Egrège Charles, fils de Nicolas Maret, d'Hermanance.

ANTOINE-MELCHIOR, baptisé le 1^{er} novembre 1610 (R. Par. de Thonon).

GEORGINE, baptisée le 8 juillet 1612 (Reg. Par. de Thonon).

Rév^d JEAN-FRANÇOIS, religieux de Contamine, assiste au mariage de sa sœur en 1621.

IV. N° CLAUDE MARIN. Était, en 1627, syndic de Thonon et avocat au Sénat. Par patentes du 16 septembre 1629 (Preuves 1723), il fut nommé lieutenant du juge majeur de Chablais. En 1643, il était en outre juge de Brusilly, conseiller de S. A. R., praticien à la judicature majeure et conservateur des tailles et subsides en Chablais. Il épousa : 1° D^{ne} Marie-Isabelle Maillard (1627, 1633, 1636, etc.), qui fut enterrée le 15 avril 1639 (Reg. Par. de Thonon); 2° contrat dotal du 20 décembre 1643 (Arch. d'Yvoire et Minute^s Moret, Arch. Thuyset), D^{ne} Péronne, fille de N° Amé de Mojonier. Il acheta de nombreux biens en Chablais et notamment une maison à Thonon, rue de Vallon, le 3 février 1643 (Arch. Thuyset). Il mourut peu avant le 5 mars 1649. Sa veuve vivait encore en 1670. Voir en A d'autres enfants de Claude.

A. JEAN-BAPTISTE, baptisé le 11 juin 1623, enterré le 22 septembre 1624. — CLAUDE-ETIENNE, baptisé le 15 mai 1625, probablement le Claude fils de N° Claude, qui fut enterré le 30 octobre 1638. — MELCHOTTE, baptisée le 12 janvier 1627. — N. N. fils, enterré le 15 juin 1639. — ETIENNETTE, bâtarde, enterrée le 13 octobre 1639 (Reg. Par. de Thonon).

MARGUERITE, baptisée le 8 mars 1636 (Reg. Par. de Thonon), religieuse Annonciade prononcée à Thonon en 1680. Il était aux études à Annecy, et, dans une quittance qu'il passe à sa belle-mère le 16 juin 1633 (Arch. Thuyset), il mentionne le codicille qu'il avait fait avant sa profession.

MAURICE-ALBERT, baptisé le 6 janvier 1634 (Reg. Par. de Thonon), religieuse Annonciade prononcée à Thonon en 1680. Il était aux études à Annecy, et, dans une quittance qu'il passe à sa belle-mère le 16 juin 1633 (Arch. Thuyset), il mentionne le codicille qu'il avait fait avant sa profession.

MARIE-ANTOINETTE, veuve, en 1704, de Spect^r Jean-Antoine Buitet, avocat, enterrée le 24 avril 1706 (Regist. Par. de Thonon).

JEAN-ANTOINE, né et baptisé le 12 juillet, enterré le 12 novembre 1646 (Reg. Par. de Thonon).

CLAUDINE-SUZANNE, née le 5 déc. 1647, épousa, le 24 octobre 1665, N° Louis-Gabriel, fils de N° Nicolas Roget de Fesson. Elle vivait encore en 1703 (Reg. Par. de Thonon).

V. LOUIS-MARIE, né le 15 mai 1653 (Reg. Par. de Balleyson) (date inexacte), seig^r de Loisinge, Mesme, et du chef de sa deuxième femme, seig^r de Thuyset et de la Fléchère, conseiller du prince de Carignan, sénateur (honor.) au Souverain Sénat de Savoie. Il épousa : 1° Anne-Marie de Quartery (de l'antique famille de ce nom en Valais), qui fut enterrée le 7 mai 1667 (Reg. Par. de Thonon) et dont il hérita ; 2° le 30 mai 1673 (*Ibid.*), Aimée, fille de feu N° François de Prez, veuve et héritière de N° et P^a Amédée de la Fléchère, dame de la Fléchère à Concise et de Thuyset. Voir LA FLÉCHÈRE ET THORENS. Elle teste en faveur de ses deux filles ci-dessous, le 2 février 1696 (Arch. Foras) et mourut le 9 février suivant (Reg. Par. de Thonon). Lui teste le 28 décembre 1724 (Arch. Foras). Il veut être enterré dans l'église de Notre-Dame-de-Compassion, au tombeau de ses prédécesseurs, devant la chapelle de Saint-Antoine, dont il est patron et où est le tableau de Saint Hippolyte. Il avait permis à la confrérie de Saint Eloi de faire appliquer les indulgences qu'elle avait obtenues de Rome à cette chapelle. Il légua à Janus de Foras, son petit-fils, le château et fief de Thuyset, etc., etc. Il fit de nombreux codicilles, 29 décembre, 7 et 8 janvier et le 10 janvier 1725 (*Ibid.*) et mourut âgé de plus de quatre-vingts ans, le 14 janvier 1725 (Reg. Par. de Thonon). Ou la mention de quatre-vingts ans pour sa mort, ou celle de sa naissance en 1653 sont inexactes.

NOËL, fils posthume, bapt. le 5 mars, enterré le 4 juill. 1649 (R. P. de Thonon).

LOUISE-PÉRONNE, née le 3, baptisée le 5 mars 1678 (Reg. Par. de Thonon). Dame de la Fléchère, épousa : 1° le 19 avril 1701 (*Ibid.*), (contrat de mariage du 48, Arch. Foras), François-Antoine de Foras, lieutenant-colonel du régiment des fusiliers, mort à Nice sans enfants ; 2° le 3 avril 1707 (*Ibid.*), François-Amable de Lori, chevalier de Saint Louis, officier dans la marine française. Elle mourut veuve, le 11 janvier 1744, à soixante ans (*sic*) (Reg. Par. de Thonon).

FRANÇOISE, enterrée le 15 ou 19 juin 1685 (Reg. Par. de Thonon).

VI. JEANNE-MARIE MARIN DE LOISINGE, née le 23, baptisée le 26 décembre 1674 (Reg. Par. de Thonon). Dame de Thuyset, épousa, le 7 février 1688 (*Ibid.*), Jean-Charles de Foras, seig^r du Bourgneuf de Balleyson, auquel elle apporta la seigneurie de Thuyset. Elle mourut veuve, à soixante-quinze ans environ (*sic*) (*Ibid.*), le 19 janvier 1746.

PIERRE-AMABLE DE LORT, seigneur de la Fléchère (Concise) Voir LORT.

JANUS DE FORAS, seigneur du Bourgneuf de Balleyson, coseigneur de la baronnie de Balleyson, etc., seigneur de Thuyset. Voir FORAS.

Membres de cette famille que l'insuffisance des Registres Paroissiaux ne permet pas de classer : NICOLARDE, marraine, 1657. — LOUISE, morte le 22 mai 1676. — Rév^d JEAN, parrain, 29 juillet 1655 (avec Marie-Marthe de Sales) et 18 août 1672. — N° JOSEPH-CLAUDE, parrain, 19 mai 1611. — N° JACQUES, parrain, 4 février 1617. — MARIE, marraine 1^{er} mars 1617. — MARIE, marraine, 19 juillet 1620. — MARIE, enterrée le 16 août 1689. — CLAUDINE, enterrée le 4 mars 1702.

N° AYMON MARIN, vice-châtelain de Cruseilles, le 15 novembre 1488 (Arch. Savoiron).

N° HONORÉ MARIN, capitaine (de ?).

N° PIERRE. Voir SON ARTICLE ET SA DESCENDANCE AU TABL. II.

GABRIELLE, née le 5 juin 1608 (Reg. Par. de Thonon).

FRANÇOISE, femme de N° François Brolier, Françoise de Bretty, femme de N° François d'Adda, fille de N° Maurice, est dite nièce de Claude, procureur fiscal, qui assiste à son mariage en 1618.

N° CHARLES MARIN. Alliance inconnue. Mort avant 1619.

MARIE-ESTHER épousa, le 2 avril 1621 (Reg. Par. de Thonon), Honor^{is} (plus tard N° et Egrège) Philippe de Mudry d'Halères. Elle avait été baptisée le 14 avril 1602 (Reg. Par. de Thonon).

N° JEAN-BAPTISTE, procureur fiscal de Chablais dès 1638 (Arch. Foras). Il épousa D^{ne} Marie-Marthe de Sales, fille de Gaspard, seig^r de Brens [cousin-germain de Saint François de Sales], et de Nicoleine de la Faverge, avant 1626. Elle mourut le 17 octobre 1678 (Reg. Par. de Thonon). Lui fut enterré le 16 janvier 1663 (*Ibid.*). Jean-Baptiste, par sa femme, était donc neveu, à la mode de Bretagne, de Saint François.

N° PERRIN DE MARIN, de Contamine, témoin au mariage de Marie-Philiberte Marin, le 18 janvier (Arch. Cevins), substitué au testament de N° Annibal Marin (TABL. II) en 1650 avec les N°s Marin de Thonon. Il épousa N. N. dont il eut Michel. Il eut d'Elisabeth Maître, de Contamine, la fille naturelle ci-dessous.

PÉRONNE, épousa, le 14 février 1619 (Regist. Par. de Thonon), Es-Pierre Dupuis de Bernex, au bailiage de Ternier.

ANTOINETTE-LOUISE, baptisée le 6 octobre 1632, marraine en 1647 (Reg. Par. de Thonon).

MARIE-GASPARDE, baptisée le 15 sept. 1626, épousa, le 11 janvier 1642 (Reg. Par. de Thonon), N° Antoine Vespassiend-Grihaldy. Morte le 20 août 1707 (*Ibid.* et d'Evian), à quatre-vingts ans.

CLAUDINE-MARIE, épousa, le 21 juillet 1645 (Reg. P. de Thonon), N° Antoine de Bellegarde.

LOUIS-AUGUSTE, (peut-être le Louis, fils de Jean-Baptiste), baptisé le 29 janv. 1644 (Reg. Par. de Thonon). Il ép. D^{ne} Marie du Boin et mourut peu d'années av^t 1709. Il habitait le village de Jutigninge près Taminge (Notes Taver-nier).

JEAN-BAPTISTE, baptisé le 17 juillet 1628 (Reg. P. de Thonon). Son père lui constitue (Reg. Par. de Thonon), un titre ép. D^{ne} Marie du Boin et mourut peu d'années av^t 1709. Il habitait le village de Jutigninge près Taminge (Notes Taver-nier).

ALEXAN-DRE-MARIE, baptisé le 28 avril, enterré le 10 novem-bre 1631 (Reg. Par. de Thonon).

CLAUDE, né et baptisé le 3 et enterré le 31 mars 1631 (Reg. Par. de Thonon).

JEANNE-CLAUDINE, née et baptisée le 3 et enterré le 31 mars 1631 (Reg. Par. de Thonon). Morte avant 1709.

N° MICHEL, légataire au testa-ment de N° Michel Marin (TA-BLEAU II), son cousin et parrain, en 1672. Il était alors au sémi-naire de la Sainte Maison de Tho-non.

CLAUDINE, fille naturelle. Le 18 janvier 1668 (Arch. Cevins), comme héritière de sa mère, elle remet à N° Mi-chel Marin, sei-gneur de Cevins, tous ses droits sur l'hoirie de son père naturel, droits que celui-ci laisse, par testa-ment, à N° Michel, fils légitime dudit Perrin.

MARIE-MARTHE, filleule de son aïeule, née le 16, bapt. le 18 août 1672.

LOUISE-LUCRÈCE, née et baptisée le 23 août 1673 (Regist. Par. de Thonon). Vivait en 1709.

LOUIS-AMÉ, Après la mort de son père, il devait hériter de 1 600 florins sur les 2 000 à lui légués par Jeanne-Claudine, tante de Louis-Amé. Le 5 juillet 1709 (Notes Taver-nier), il passe à ce propos un accord avec ses sœurs. Le 25 mai 1709 (Arch. Foras), il vend des biens à Louis-Marie Marin de Loisinge, en son nom et au nom de de ses sœurs Françoise et Brion, et donne quittance le 28 suivant (*Ibid.*). Il épousa Honorable Jeanne Excoffier (Tavernier), vivait à Signinge (*sic*) (Jutigninge), paroisse de Fleuryer, mort avant 1714.

JACQUES, né et baptisé le 12 août 1688 (R. P. de Thonon).

FRANÇOISE-ANDRÉE (Drion), née en 1680. Vivaient à Jutigninge en 1709.

PÉRONNE, née en 1682.

PIERRE-JOSEPH, né en 1677, à Fleuryer.

MARIE-FRANÇOISE, née en 1675. Vivait en 1709.

FRANÇOISE (Notes Tavernier).

JEAN-AMÉ, dernier porté aux Preuves. Né en 1713 (Notes Tavernier). Dans son codicille du 29 décembre 1724, Louis-Marie Marin de Loisinge (V) charge sa fille Péronne-Louise de l'entretien, nourriture et éducation dudit Jean-Amé, fils de feu N° Louis-Amé, jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, pour le tenir au séminaire si Dieu lui fait la grâce de l'appeler au sacerdoce, lui recommandant étroitement l'éducation de ce pauvre enfant. Il a du être d'Eglise, ou bien mourir sans descendance, dont je ne trouve plus trace.

JEANNE-ETIENNETTE, née en 1713 (Tavernier).

GASPARDE, née en 1720 (Tavernier).

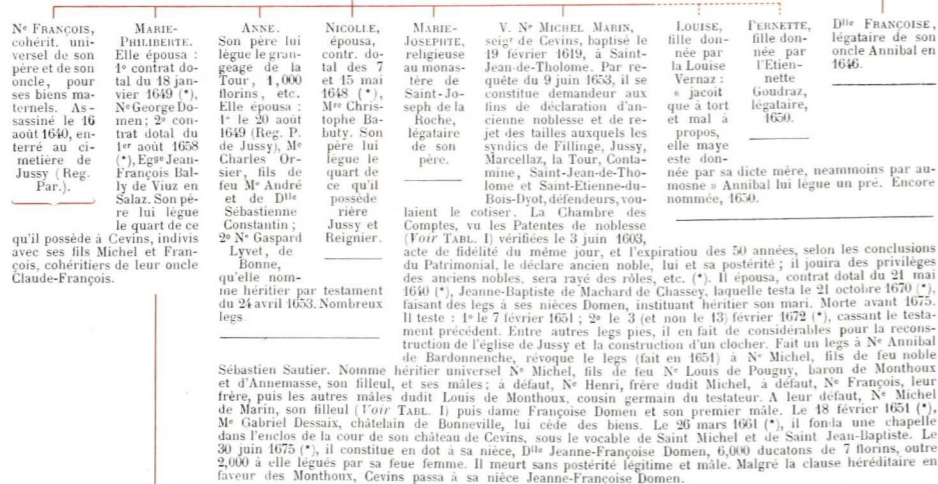
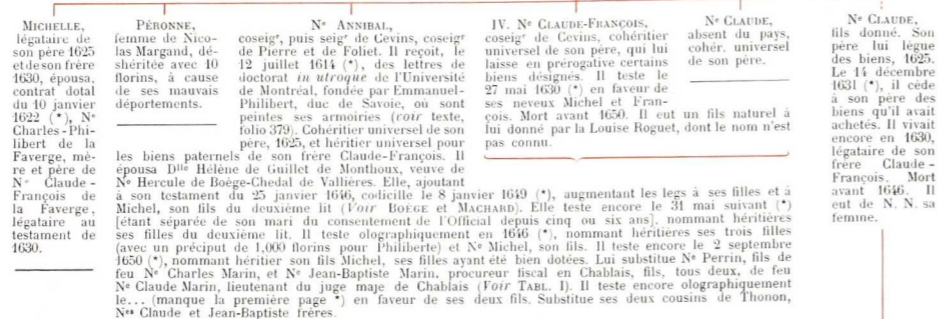
JEANNE-FRANÇOISE (Notes Tavernier).

TABLEAU II.

(*) Arch. du château de Cevins.

II. N° PIERRE MARIN.
 Voir l'article de son frère au TABL. I. N° Pierre de Marin de Bonneville achète, le 28 août 1582 (*), un grangeage avec prés et terres, à Saint-Jean-de-Tholome, de N° Claude de la Palud et de D^{ns} de Châteaufort, mariés. Acte laudé par le Prieur de Contamine, le 4 décembre 1584 (*). Très probablement est le N° Pierre Marin de Bonneville, mandataire de sa femme, D^{ne} Jacqueline du Vergier, veuve en 1^{er} lit de N° Jean de Bardonnenche (mère de N° François-Amédée de Bardonnenche, pupille de sa mère déjà le 10 novembre 1543), par acte du 26 août 1554 (*), qui, comme procureur de sa femme et au nom dudit François-Amé, vend des prés, à Saint-Jeoire, à François de Michaille, président des Comptes de Genevois.

III. N° CLAUDE MARIN, de Bonneville.
 seigneur de Cevins du chef de sa femme, D^{ne} Françoise de Cornillon, fille de N° Pierre, bâtarde de Cornillon et de Marie de Cevins, dernière de ce nom, qu'il avait épousée par contrat dotal du 27 avril 1577 (*). Il teste le 16 mai 1625 (*), habitant à Jussy-sous-Pers, dans sa maison haute de Cevins. Veut être enterré dans l'église de Jussy, au tombeau de ses prédécesseurs du nom de Cevins avec sa femme. Legs pieux, notamment à la chapelle de Notre-Dame fondée dans l'église de Saint-Jean-de-Tholome en Faucigny.



JEANNE-FRANÇOISE DOMEN, cohéritière de sa mère qui détenait le quart de Cevins, légataire de son oncle Michel et donataire du susdit, en son contrat dotal, d'une somme de 56,000 florins, transmise en réalité Cevins à son premier mari (contrat dotal du 30 juin 1675 *), N° Claude Roget, qui fut seig^r de Cevins. Elle épousa 2^e N° Jacques de Bardonnenche. Voir DOMEN et ROGET.

ANTOINETTE, fille naturelle, mariée à Philibert Grange. Son père lui légua 1,000 florins. Son grand-père Annibal lui avait légué 200 florins en 1646.



MARMIER (DE)

BARONS PUIS COMTES DE SALLENOVE, SEIGNEURS DE LA TOUR DE MARLIOZ (IN PARTE QUA)

P. de gueules au lion d'argent (Preuves de Malte, Livron, II, 179).

La Chesnaye leur donne pour armoiries: de gueules à une marmotte d'argent. Je préfère la version plus haut donnée.



ESSIRE Simon de Marmier, gentilhomme de Bourgogne, où il possédait la seigneurie de Moissey, etc., chevalier, servit dans l'armée de Savoie où il devint mestre de camp général et fut tué au combat du Plan des Ouates en 1589 (Guichenon, T. II, p. 293).

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, lui vendit, le 27 mars 1584 (Arch. S. S. S.), le château et baronnie de Sallenove avec dépendances et appendances, appartenant à S. A. en vertu de la donation à lui faite par Pierre de Montluel, seigneur de Châteaufort, le 4 avril 1579 et d'un échange fait par S. A. avec dame Laurence de Perrenot, veuve dudit seigneur de Montluel. Par patentes du 30 mars suivant (*Ibid.*), la baronnie de Sallenove fut érigée en comté en faveur dudit seigneur de Marmier.

Dans la vente plus haut énoncée de 1584, le duc avait réservé la maison et seigneurie de Marlioz et Jarsagne, qu'il avait vendues précédemment, en 1580, à Marin, baron de Viry, moyennant la somme de 9,220 écus d'or. Viry vendit la seigneurie et tour de Marlioz à Simon de Marmier, le 12 janvier 1585 (Arch. Lucey), pour 5,500 écus d'or pistolets, prix presque entièrement payé par Marmier, qui, à la date du 3 décembre 1585, ne devait plus que 1,500 écus.

Le baron de Viry avait cédé la seigneurie de Jarsagne à Jean de Livron, seigneur de Savigny. Mais cette seigneurie mouvait du fief du comte de Genevois, et le trésorier exigea le paiement des laods. Livron appela en garantie Viry le 16 juillet 1592, demandant à être nanti de la seigneurie de Marlioz jusqu'à ce qu'il fût indemnisé des laods. Un arrêt du Sénat de Savoie du 20 juin 1594 accorda les fins de la requête, mais confirma l'arrêt du 14 mai 1588 par lequel Henri de Livron (père dudit Jean, seigneur de Savigny) avait été condamné à payer les laods au duc de Genevois-Nemours, sauf à Sallenove de se pourvoir en garantie contre le baron de Viry. Marmier, se voyant spolié de la juridiction de Marlioz, se pourvut contre Viry qui lui avait vendu Marlioz débrigué de tous laods, servis et hypothèques.

Dans l'intervalle, Simon de Marmier fut tué « pendant les troubles de guerre ». après avoir, le 29 mars 1589 (*Fiefs*), consigné le comté de Sallenove avec omnimode juridiction, biens féodaux, etc., et laissant, de Louise de Montaffier (1), un fils pupille.

CHARLES-EMMANUEL DE MARMIER, héritier universel de son père, pupille, page de MM. les Princes, obtint lettres de sursoyance au procès le 3 janvier 1594 (Arch. Lucey). Son tuteur continue le procès contre le baron de Viry et produit inventaire des pièces (Arch. Lucey). Charles-Emmanuel de Marmier, seigneur et comte de Sallenove (seigneur de Gastel, Moissey, Chemin, Argelières, Exertennes et Marlioz, etc., gentilhomme de la Chambre de S. A. de Savoie), épousa, contrat dotal du 27 février 1604, Jeanne-Reine, fille de N° Hugues Fauchet (Fauche, selon La Chesnaye des Bois) et de Jeanne de Saqueney. Il consigna le comté de Sallenove le 30 avril 1628. Elle figure dans un acte du 21 juin 1661 (Notes Chaumontet), ayant pour mandataire Jean-Gaspard de Livron.

JEANNE-CLAUDINE DE MARMIER, dame et comtesse de Sallenove, épousa, par contrat dotal du 4 mars 1628, Antide de Balayseau du Prat (2), seig^r desdits lieux au comté de Bourgogne, fils d'Edme du Prat et de Suzanne Franchet.

JEANNE-CLAUDINE-REINE DE BALAYSEAU DU PRAT, dame et comtesse de Sallenove, épousa, par contrat dotal du 24 septembre 1645, N° et P^r Gaspard de Livron, qui devint ainsi comte de Sallenove. Tous les actes sans indication de provenance sont extraits des Preuves de Malte de Louis de Livron (H. 179, Arch. du département du Rhône). Voir LIVRON.

(1) Fille de Georges, comte de Montafié, et de Blanche-Ursine Visconti, proche parente du duc de Savoie et tante d'Anne de Montafié, femme de Charles de Bourbon, comte de Soissons (La Chesnaye des Bois).

(2) Que La Chesnaye nomme Antoine de Pra, seigneur de Balaiscaux.



MARNIX (DE)

P. d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux étoiles à six rais d'or (Pr. de Malte, Blonay).



Nous avons eu en Savoie deux familles portant ce nom, l'une à Yenne, l'autre à Moutiers. Cette dernière était — dit-on — originaire du duché d'Aoste. Comme elles portaient exactement les mêmes armoiries, il faudrait les croire de même souche, mais je n'en ai, sauf la communauté de nom et des armes, aucune preuve.

Je n'hésite pas à admettre que les Marnix d'Yenne ont pris leur nom à la localité de Marnix près Yenne, aux bords du Rhône. Vincent de Marnix d'Yenne en 1423 (Arch. Saumont) et en 1425 (Arch. Lucey), Pierre de Marnix en 1454 (Arch. Thuysset), Thomas en 1462 (Arch. Saumont) et en 1462 (Arch. Lucey), Pierre de Marnix en 1468 (Arch. la Place), étaient notaires à Yenne. Provide Pierre de Marnix, bourgeois de Chambéry, était notaire et coadjuteur de Guignes de Prélian, notaire impérial et comital à Saint-Genis, le 25 août 1478 (*Ibid.*). Peut-être le même Pierre de Marnix, bourgeois de Chambéry, qui était secrétaire ducal et notaire public le 17 octobre 1496 (*Ibid.*), jour, où comme notaire, il reçoit un acte. La qualité de secrétaire ducal confèrait la noblesse et c'est ainsi qu'elle serait parvenue aux Marnix. N° André de Marnix — peut-être le fils du précédent — en augmenta le lustre. Il était conseiller et maître auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie et bourgeois de Chambéry avant le 22 février 1501 (*Ibid.*). Il épousa D^{lle} Aymée de Gingins-Beaumont, veuve de N° Claude Chabod de Chambéry. Il transige avec N° Antoine Chabod, frère et héritier dudit Claude, pour les droits dotaux de sa femme, le 16 février 1507 (Arch. Thuysset). Elle, étant veuve, commanda, le 22 avril 1521 (*Ibid.*), à M° Jean de l'Alpe, citoyen de Genève, peintre, un tableau pour la chapelle d'elle et de son feu mari André, fondée dans le couvent de Sainte-Marie-Egyptiaque, près Chambéry. Voir *Les Peintres en Savoie*, par Rabut, auquel j'ai communiqué et qui a reproduit ce document (pages 318, 319). Un N° Sébastien de Marnix est témoin au testament de N° Nicolas Malet, d'Yenne, le 13 octobre 1564 (Arch. Morand). Un N° Claude de Marnix, d'Yenne épousa D^{lle} Nicolarde Rubod, d'Yenne, où elle fut enterrée le 14 mai 1614; d'eux sont nés N° Claude, baptisé le 11 octobre 1564, et Françoise, baptisée le 7 août 1570 (Reg. Par.). Je n'ai plus rien trouvé sur les Marnix d'Yenne.

A Bonneville, je trouve aussi un Jacques de Marnix [et non Marigny], notaire, qui y reçoit des actes, 1485, 1486, que son fils Catherin, aussi notaire, extrait de ses protocoles. Catherin — le même sans doute — est qualifié noble dans deux actes du 29 mars 1497 (Arch. Cohendier) et du 16 septembre 1521 (Arch. Thuysset) passés à Bonneville.

Quant aux Marnix de Moutiers, à une cinquantaine d'années près, ils sont synchroniques avec ceux de Yenne, ce qui, il est vrai, ne prouve pas la communauté d'origine. Dans ses manuscrits, l'abbé Bonnefoy (Arch. Thuysset) nous a laissé sur ces Marnix des indications dont, par une rare exception, il est possible de tirer quelque chose. Il énumère isolément N° Humbert, vivant en 1459, N° Antoine en 1487, Rév^d Vincent, chanoine régulier de Tarentaise, mandataire du chapitre dans un acte du 27 juin 1541, N° Georges, premier syndic de Moutiers, le 24 septembre 1509. Enfin, il donne ce fragment de filiation.

N° et Egrège CLAUDE DE MARNIX, notaire ducal et secrétaire de la ville de Moutiers en 1492, était déjà alors avancé en âge. Il avait acheté le 16 janvier 1486, de N° Hugues de Saint-Jaquemoz, la maison de *Communi* provenue des *Camagne* (?) Il était mort avant le 10 décembre 1506. (Selon Moréri, etc., il épousa Marie de Vaudan. Il y avait une famille de ce nom au duché d'Aoste.)

BERTRAND. Rév^d PIERRE, l'aîné, chanoine archidia- cre du chapitre de Tarentaise (mort en 1532, Besson).
N° PIERRE, le jeune, écuyer, seig^r de MARNIX. Reconnaissances en sa faveur pour biens à Champagny, Bozel, Saint-Bon et Montagny, 1540, 1545. Mort le 19 mai 1546 (Il possédait, en 1541 [Arch. Morand], des biens en Tarentaise provenus des nobles Chappot). Il teste le 15 février 1546 [Arch. du S. S. de S.]. Suivant Bonnefoy, il épousa D^{lle} Constance N. N.
N° JEAN, secrétaire de Charles III et de Philibert II, ducs de Savoie, tige des Marnix de Bruxelles. Il reconnaît en faveur de l'archevêque de Tarentaise, le 10 décembre 1506 (Ind. rais.). Nous parlerons plus loin de ce personnage.

MARGUERITE (voir au n° 385).

MICHEL DE MARNIX, cosyndic de Moutiers en 1551 (Vivait en 1572, Arch. Loëx).

MARGUERITE (voir son ascendance au n° 384), dame de Marnix, héritière de son père, épousa, avant le 29 décembre 1547, Jean d'Avise [des Pairs du duché d'Aoste], seig^r d'Avise, Planaval, Livrogne, fils de Théodule d'Avise et de Claudine de Verdun. Elle reçoit des reconnaissances le 29 novembre 1546 et possédait la maison-forte dite des Cours d'Avai, dans la paroisse du Bois, où il y en avait une autre dite des Cours d'Amont. [Elle est qualifiée de dame de la Val de Bozel dans deux actes du 28 avril et 22 juillet 1573 (Arch. de Loëx), par lesquels elle vend des biens, au territoire du Bois en Tarentaise, à Mons^r M^{re} Maurice de Riddes, conseiller de S. A. et juge maje de Tarentaise.] Elle était déjà veuve le 3 janvier 1572 (Arch. de Loëx). Elle eut plusieurs enfants énumérés par Bonnefoy, notamment Nicolas d'Avise, sénateur au Sénat de Savoie. — Pierre-Gaspard et Prosper d'Avise transigent le 27 octobre 1625 (Arch. du S. S. de S.) à propos des biens laissés en Tarentaise par N° Pierre de Marnix, leur bisaïeul maternel. (Tous les biens de la maison d'Avise et ceux des Marnix passèrent plus tard aux Blonay. Voir CLAUDE DE BLOSAY, DEGRÉ XVI, TABL. VI.)

Enfin, je trouve un N° JEAN DE MARNIX, 1511, 1530 (Rabut, Hist. de Flumet), que je ne puis classer.

Nous avons vu au folio précédent que N° Jean de Marnix, fils de N° et Egrège Claude, était la tige des Marnix de Bruxelles, selon Moréri et tous ceux qui l'ont suivi. Il passa au service de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et nous voyons en effet que Jean de Marnix, chevalier, seigneur de Tolose (ou Toulouse) et trésorier général de Marguerite d'Autriche, fut témoin à son codicille fait à Malines le 28 novembre 1530 (Guichenon, Sav., t. II, n° 189). Nous croyons pouvoir admettre cette descendance. Jean de Marnix, le trésorier, serait donc fils de N° et Egrège Claude de Marnix, notaire de Moutiers, et marié à Jeanne de Cerf, tige des Marnix, qui acquirent aux Pays-Bas une réelle importance. Nous n'avons pas à décrire leur filiation, que l'on trouvera dans les recueils spéciaux, devenue totalement étrangère à la Savoie, sauf l'origine. Disons seulement qu'ils devinrent barons de Pottes ou Potts et de Rollencourt, vicomtes d'Orgemont et étaient qualifiés de comtes de Marnix vers 1730. Mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est que leur origine en Savoie ait été « d'une noblesse militaire et de chevalerie », puisque soit les Marnix d'Yenne, quoique nobles régulièrement par charges, soit les Marnix de Moutiers, ont commencé par être notaires, profession qu'exerçait encore le père du trésorier.

De cette maison de Marnix transportée aux Pays-Bas, on fait sortir Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, né à Bruxelles en 1538, qui, si le fait est vrai comme il est acceptable, paraît pouvoir être un fils cadet du Trésorier général et de Jeanne du Cerf. « Né de parents nobles originaires de Savoie » (Moréri), Philippe de Marnix, ardent disciple de Calvin, rédacteur du Formulaire de 1566, député des Etats en Angleterre en 1575, mort à Leyde en 1598, est auteur de plusieurs ouvrages destinés à combattre la foi de ses « prétendus pères de Savoie ». Est-ce à ce titre que l'on a été jusqu'à l'inscrire parmi *Les Gloires de la Savoie*? (1).

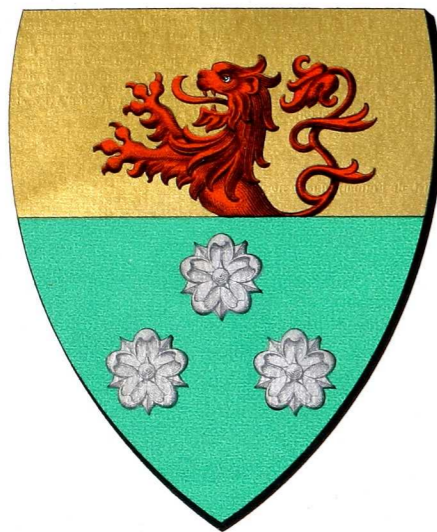
On fait naître aussi de cette famille [peut-être un descendant de Philippe] Maximilien de Marnix, comte de Sainte-Aldegonde, gouverneur de la province d'Artois, créé chevalier de la Toison d'Or le 13 mars 1635, qui a laissé postérité (Voir Moréri). Est-ce encore une *Gloire de la Savoie*? Elle serait au moins pure.

Les Marnix des Pays-Bas portaient exactement les mêmes armoiries que les Marnix de Moutiers.

Nous trouvons dans Rabut (*Les Peintres en Savoie*, p. 316, note 3), que l'on conserve à Chambéry, une clef de voûte provenant de Sainte-Marie-Egyptiaque, aux armes des Marnix, celles-ci-dessus. Or, comme N° André de Marnix, maître aux Comptes, y avait fondé une chapelle et qu'il était d'Yenne, nous pouvons conclure non à la communauté d'origine de toutes les branches [il n'y a pas de preuves], mais supposer que toutes ces branches portaient les armoiries des Marnix d'Yenne, les plus anciens connus et qui, s'ils ont pris, comme tout porte à le croire, leur nom à la localité de Marnix près Lucey, étaient véritablement Savoyards.

(1) Nous ne sommes pas assez dénués de grands hommes en Savoie pour rechercher en Belgique une contrefaçon révolutionnaire. Sans contester d'ailleurs l'origine médiata savoyarde (nous n'avons pas plus de preuves diplomatiques pour lui que pour son père), nous observerons que si les Marnix, qui ont passé une centaine d'années à Moutiers, sont originaires du duché d'Aoste, c'est à ce pays qu'il faut remonter leur origine véritable.

MARTHERAY (DU) OU MARTHEREY



P. Coupé d'or au lion issant de gueules et de sinople à trois roses d'argent mal ordonnées.

Heaume : clos en profil, banderolles, penons et rubans des couleurs de l'écu.

Cimier : un lion issant de même tenant dans sa patte dextre une rose de gueules tigée et feuillée de sinople.

Devise : FIDE SED CUI VIDE.

(Armoiries concédées dans les patentes de noblesse du 7 juillet 1623 (Je les ai vues en original chez feu le notaire Bonnefoy de Sallanche.)



DU MARTHERAY, aieul de l'anobli. Avait déjà épousé une fille noble (Preuves de noblesse, 1623).

N° et Spect^{le} FRANÇOIS DU MARTHERAY, châtelain, avait épousé D^{lle} Marguerite Déage de la Roche, 1581, 1583 (fille noble), contrat dotal du 6 août 1581 (Preuves des SS. Maurice et Lazare). Il était avocat au Souverain Sénat de Savoie. Est sans doute le féal François du Martherey qui était fermier des laods de Jacques de Savoie, duc de Genevois et Nemours, le 20 juin 1585 (Arch. Rubaud). Dans des pièces de 1613 (Arch. Thuyset), François est nommé une fois Dumartherey, une autre fois du Martheray, une troisième fois du Martherey. Son fils suivait les mêmes errements. Françoise et Jeanne ci-dessous sont bien filles d'un François du Martheray et de dame Marguerite Déage auxquelles il faut ajouter : Jacquemette, baptisée le 19 avril 1581 ; Andréanne, le 2 juin 1583 (Reg. Par. de la Roche).

<p>JEAN, absent du pays; ses biens administrés par son frère François en 1613.</p>	<p>N° et Spect^{le} PIERRE, baptisé le 16 avril 1578 (Reg. Par. de la Roche), d'abord postulant procureur au siège maje de Ternier et Gaillard, le 3 mai 1613 (Titres Level), lors des partages avec son frère François. Docteur ès-droits, avocat au Souverain Sénat de Savoie, de la Roche en Genevois, reçoit patentes de noblesse le 7 juillet 1623 (Voir en tête), entérinées aux Comptes le 13 avril 1628. Par Lettres du 28 avril 1634 (Arch. S.S.S.), il fut nommé juge des terres de Saint-Victor et Chapitre, charge vacante par la mort de N° Claude de Rovenoz. Il signe une pièce comme témoin en 1648 (Arch. Morand) et se dit lieutenant à la judicature maje de Ternier et Gaillard, conseiller de S. A. Est fort probablement le N° Pierre de Martheray enseveli dans le tombeau de sa chapelle, le 7 octobre 1651 (Reg. Par. de Saint-Julien). A dû mourir sans postérité.</p>	<p>FRANÇOISE, femme de François de Seyssel, seig^r de Bessinge, Pennon, Seyssel (A. Thuyset).</p>	<p>N° et Spect^{le} FRANÇOIS, baptisé le 13 juin 1579 (Reg. Par. de la Roche). Docteur ès-droits, avocat au Sénat de Savoie, administrateur et curateur de Jean, son frère. Avec son frère Pierre, ils vendent des biens et grange à la Vallpillière, paroisse d'Anney, à N° Jean de Limojon, le 25 septembre 1613 (Titres Level).</p>	<p>JEANNE DU MARTHEREY épousa: 1° N° Aymé Fichet; 2° N° Henri Ouvrier, conseiller de S. A., avant 1613. Elle teste le 30 août 1635 (Preuves de Malte, MILLIET, H. 194) en faveur de son fils.</p>
--	--	---	--	---

N° FRANÇOIS-ANTOINE FICHET, héritier universel de sa mère.

N° CLAUDE-ANTOINE FICHET fait, en 1672 (Arch. Thuyset), ses preuves pour la chevalerie de justice des SS. Maur. et Lazare (1).

(1) Dans ces Preuves de Malte, les armoiries des Martheray sont décrites inexactement: d'azur à trois roses d'argent, deux et une au chef d'or au lion issant de gueules. Les Preuves des SS. Maur. et Lazare donnent la version authentique, mais, à tort, les roses sont bien ordonnées, ce qui est contraire au texte formel: mal ordonnées. Quant à la différence du chef ou du coupé, nos vieux héralds d'armes ne la considéraient pas comme essentielle; je m'en tiens pourtant au texte.

MARTIANI. — Voir au SUPPLÉMENT.

MARTIN D'ARVES. — (Voir plus loin.)

MARTIN (DIVERS). — Voir au SUPPLÉMENT.

MARTINI. — Voir au SUPPLÉMENT.

MARTIN PUIS MARTIN DU FRESNOY

SEIGNEURS DE PORMONAY (DOMANCY), CLARTANS (SALLANCHE), LOYSIN (PASSY), SYMOND, COMPOIS, CHUYT, MUSSEL, EZERY, BLANZY, M^{re} DE CLUSES, EN FAUCIGNY ET GENEVOIS.



P. d'or au sautoir de sable. Ils ont plus tard écartelé de FRESNOY : d'or à la fleur de lis de sable.

C'est ainsi qu'elles sont peintes sur un tableau de famille, à Thuyset, daté de 1660. Ils paraissent avoir porté anciennement, du moins dans quelques branches : d'argent au sautoir d'azur (Pourpr. Hist. et Preuves de Malte). D'autres paraissent avoir chargé le sautoir de cinq billettes d'argent.



Charles-Auguste de Sales avait dressé la généalogie de cette famille, il l'aurait trouvée « de laborieuse teneur ». Il s'en occupe incidemment dans son *Pourpris Historique* (page 535). Pour moi, j'ai trouvé de grandes difficultés à construire sur pièces d'archives la généalogie suivante. J'ai dû renoncer à souder Messire Aymon Martin, chevalier, chef des branches les plus connues, avec ses prédécesseurs incontestables, et c'est par lui que je commence la numérotation des degrés. Immédiatement après lui commence, de père en fils, une ligne directe de sept générations, dont l'aîné a porté le nom de Jean, ce qui produit bien facilement des confusions (1).

Les Martin remontent au XIII^e siècle. Quoiqu'ils n'aient pas eu de grandes illustrations, ils ont contracté de fort belles alliances [parmi lesquelles nous citerons : Bellegarde, Compey, Lucinge, Menthon, Gemilly, Montchabod, Fresnoy, Vozerier, Sales, Thoyre, Monthouz, Foras, Seyssel, Saint-Jeoire, Boège, Chignin, Cornillon, Loche, Mareste, etc.] et sont, sans doute possible, une des plus vieilles familles du Faucigny.

Il y eut des procès interminables lors de l'extinction, en 1670, de la branche aînée des Martin du Fresnoy, dont l'hoirie aurait dû revenir à Louis-François de Foras, qui n'en recueillit que des bribes avec la seigneurie de Mussel.

La branche cadette des marquis de Cluses, et seule restante, s'est éteinte en 1765 et le marquisat, la seigneurie de Chuyt, etc., passèrent aux nobles de Planchamp.

(Suit la généalogie.)

(1) J'espère en avoir à peu près triomphé. Quand j'ai des doutes, j'ai le devoir de les signaler. Je me plais à reconnaître que les travaux et les communications personnelles de documents et notices de feu le paléographe-archéologue, le notaire Bonnefoy, m'ont été fort utiles pour la composition de cette généalogie.

N° PIERRE MARTIN, de Genève (1), présent, avec son fils Vuillielme, à un accord entre les fils de Vuillielme Bottolier et Humbert de Beaufort, prieur de Chamonix, de 1226 à 1255 (Doc. Soc. Hist. Gen., XVI, 307). Témoin avec son fils, 1228 (Doc. Chamonix).

N° VUILLIELME ou GUILLAUME, mentionné avec son père dans les actes ci-dessus. Tenait en 1250 le château de Charosse (à Passy), en qualité de châtelain, à cause d'une créance de 500 livres qu'il avait sur le comte de Genève. Sans doute, le même Guillaume, homme lige du Comte de Savoie au mandement de Charosse, nommé dans une transaction de 1260 (Wurstemb., Doc. 538). Le Comte de Savoie s'engagea à réparer les dommages qu'il avait pu lui causer.

N° PIERRE, qualifié de fils de Vuillielme ou Guillaume dans une sentence entre les comtes de Savoie et de Genevois, le 19 mai 1260 (Mém. Soc. Gen., VII, 313), procureur de Richard de Villette, prieur de Chamonix, dans la délimitation entre les vallées de Sallanche et de Montjoye, présidée par Jacques Mareschal, châtelain de Sallanche, le 14 juin 1264 (Titres Bonnefoy).

N° RICHARD, N° PHILIPPE, N° RODOLPHE ou ROLET, N° JACQUEMET, N° AYMON, Les cinq frères (fils de feu N° Pierre) reconnaissent, le 14 des kalendes de juin 1293 (Cartul. Bonnefoy), tenir en fief de Richard de Villette, prieur de Chamonix, des hommes et censés féodaux au territoire de Vaudagne. Ils cèdent ces hommes et droits audit Prieur moyennant quatorze livres genevoises, par acte passé à Sallanche, dans la maison desdits frères. Le 14 juin 1299 (Inventaire Quinerit), ces trois frères vendent des biens situés à Vullionay, à N° Thomas Quinerit de Sallanche. Les deux frères (Philippe et Rolet) passent reconnaissance en faveur de Béatrix de Savoie, dame de Faucigny, pour tout ce qu'ils tiennent en Faucigny, le samedi après l'Assomption, 1296 (Inventaire Chevalier, n° 1513). Il est témoin, le dimanche Oculi 1305 (Arch. Thuysse), à un acte passé à Sallanche « in domo fori et banca in qua venduntur pagni ». Dans un acte de l'an 1300 (*Ibid.*), il est dit « avunculus », de Marquet, fils de feu Rodolphe « de Castro ». Probablement avait épousé une « de Castro ».

ROLET, abornant les biens vendus par son frère, 1335. Dame Jordane, veuve de N° seig' Rolet Martin de Sallanche, damoiseau, achète, le 25 mars 1353 (Arch. Chuy), des biens mouvants du fief du comte de Genève. Peut-être le même auquel le curé de Maglens aberge le 6 janvier 1341 (Titres Bonnefoy) des biens dépendant de sa cure.

MERMET, damoiseau (fils de feu Philippe), fidéjusseur au contrat dotal Menthon-Chisse, 1330. Il passe reconnaissance (comme ci-dessus son feu père) en faveur d'Humbert Dauphin, le 6 février 1336 (Inventaire, 1558). Le 19 mars 1335 (Arch. de Chuy), N° Hugues de Saint-Joire lui vend, avec pouvoir d'en disposer par testament ou autrement « manumortue consuetudine non obstant », des biens à Charosse, de l'emphytéose de Pierre de Mallo, plus une vigne abornant l'acheteur et Rolet, son frère, qui est du fief de Vilfred Mistral. Fait à Sallanche, dans la maison dudit Mermet « juxta cursum Sallanche ». Il épousa : 1° Broysie, fille de N° Aymon de Bellegarde du Bochet; 2° Dlle Pernette N. N., que, par testament du 22 juin 1361 (Inventaire, fondations en l'église de Sallanche, où il fonde un anniversaire), il nomme cohéritière avec ses trois fils par parts égales.

HENRI, témoin à l'acte passé par son frère en 1335.

Mess^{rs} HENRI, curé de Jussy, teste le 19 septembre 1362 (Titres Bonnefoy), mort sans testament avant 1385.

JACQUEMET, damoiseau, cohéritiers universels de leur père, 1361. Étaient sous la curatelle, tous deux, de Mess^{rs} Aymon Martin ci-contre, chevalier en 1374 et 1375. Il teste le 7 juillet, (*alias*) mai 1382 (Titres Bonnefoy) en faveur de son frère. Vivait encore en 1393.

AYMON ou AYMONET, damoiseau, héritier de Jacquemet avec lequel il est mentionné en 1393. Voir l'article d'Aymon, chevalier, ci-contre. Lui ou autre N° Aymon teste le 17 juin 1417 (Titres Bonnefoy).

JOHANNET, cohéritier universel de son père. Probablement mort avant 1374.

GUILLERMETTE (1^{re} lit), mentionnée dans deux actes, 23 novembre 1352 et 23 mars 1359 (Titres Bonnefoy), avec son père, comme héritière de sa mère.

HUMBERT MARTIN, damoiseau, de l'autorité de N° Aymon, son père, donne des biens en albergement le 15 mai 1409. Il épousa Jeanne de Bellegarde-Fournier, fille de N° Pierre et veuve de N° Jacques de Saconay, au nom de laquelle il laude, le 29 octobre 1428 (Arch. la Serraz), une vente de biens mouvant du fief de ladite dame. Il prête hommage avec les nobles du Faucigny vers 1430 (Capré, 162). Il paye l'anniversaire de N° Aymon, son père, et Jacquemet, son oncle, le 22 mars 1438 (Titres Bonnefoy). Il teste le 25 octobre 1448 (Arch. de la Collég. de Saint-Jacques) à Porponay. Veut être enterré à Sallanche au tombeau de ses ancêtres, dans la chapelle de Saint-Laurent par eux fondée, dit le caveau des Martineys, où Jean, fils d'Aymon Martin, chevalier (ci-contre), a fait déposer les ossements de leurs aïeux. Substitue à son fils, héritier universel ci-dessus, les frères Jean (II) et Michel, fils de feu N° Jean, fils de feu Mess^{rs} Aymon Martin, chevalier consanguin, cotuteur et substitué au testament de Jean (I) le jeune, par parts égales avec N° Jean l'aîné (fils de Pierre ci-contre). Il mourut avant 1449. Jeanne de Bellegarde, sa veuve, testa le 18 février 1474 (Titres Bonnefoy) (3). Les actes cités à cet article et celui de Jean, fils d'Aymon, chevalier, prouvent inévitablement qu'ils étaient de même souche.

ROBERTE, légataire de 400 florins (1448), parait avoir épousé N° Claude Bovier, de Villeneuve.

FRANÇOIS, seig' de Porponay, héritier universel de son père. Mineur sous la curatelle de sa mère et d'Henri de Saconay (1456). Il épousa Antoinette, fille de N° Jean de Gemilly, laquelle fonda son anniversaire et celui de son mari en l'église de Sallanche (Cartul.), le 8 février 1464. Ses fils, le chanoine Amédée et Jean, augmentèrent le revenu affecté à cette fondation (n° 60 du calendr. de l'église). Il fut syndic de Sallanche (dit dans un acte de 1512) et mourut en 1480.

JEAN, seig' de Porponay. Actes en sa faveur de 1407 à 1508 (Titres Bonnefoy). Il épousa, contrat dotal antenuptial du 21 mars 1491 (*Ibid.*), Jeanne, fille de N° Jean de Montchabod. Quittance dotal du 10 février 1512 (*Ibid.*), substitué au testament de Jean Martin, son cousin, 1517. Il teste le 7 février 1521 (*Ibid.*), institue héritiers N° Jean et Amédée, fils de feu N° Jean Martin, leur substitue N° Michaud et Guillaume, fils de feu N° Guillaume Martin, tous ses cousins.

Révénd AMÉDÉE, chanoine de l'église de Sallanche depuis 1490, résignataire en 1510. Mort le 12 mai 1510.

Dlle MYE MARTIN, fille unique, à en juger par le testament de son père. Promise en mariage à N° François Pepin, de Beaufort, par conventions du 19 août 1510. Elles furent rompues et elle épousa, contrat dotal du 13 novembre suivant (Titres Bonnefoy), N° Jean, fils de N° Claude de Loche. Elle teste le 20 avril 1521 (*Ibid.*). Dans son testament de 1544, Révénd Catherin de Montchabod, son oncle, lui fait un legs et l'appelle dame Humberte.

TABLEAU I.

(1) Cette origine de Genève explique comment les partages de N° Sébastien Martin sont faits (Voir TABL. II) à Genève « in burgo foris in domo ditorum nobilium Martinorum » le 29 août 1500 (Arch. Thuysse).

JACQUES, frère de Willelme, nommé dans une enquête faite à Sallanche, le 4 des nones d'août 1286 (Cartulaire Bonnefoy, Edit. Perrin), prouvant que lesdits frères avaient, trente-cinq ans auparavant, aliéné à Humbert de Beaufort, prieur de Chamonix, un homme avec toute sa postérité.

(2) Jacquemette de Compey, étant veuve, fait un albergement avec Jean, son fils, par acte mentionné dans un acte du 13 juillet 1393. Aymon, chevalier, fut enterré à Sallanche.

Il était probablement (Aymon, chevalier) d'une génération au-dessus de ses pupilles ci-dessus, 1374 et 1375, ou du moins de plusieurs années leur aîné.

N° JEAN MARTIN teste le 3 juin 1341 en faveur de ses trois fils (Titres Bonnefoy). Une dame Prisque, veuve d'un N° Jean Martin, laude une donation le 10 juillet 1349 (Inventaire Quinerit, Titres Bonnefoy).

GUILLAUME, PHILIPPE, GUICHARD, vivaient en 1341, héritiers de leur mère.

Mess^{rs} VUILLIELME MARTIN, chevalier, mort longtemps avant 1385. Est probablement le Guillaume Martin, chevalier, qui teste le 17 septembre 1349 (Titres Bonnefoy), voulant être enterré au cimetière, au tombeau des nobles Martins. Un de ces noms et qualité est fidéjusseur pour Raymond de Chisse en 1345 (Arch. la Serraz).

N° ROLET MARTIN, parent d'Aymon, chevalier.

I. Mess^{rs} AYMON MARTIN, chevalier, en son nom et pour N° Rolet et Guillaume, ses parents, avec Aymonet ci-contre, avec Jean ci-contre, ayant récemment fondé une chapelle en l'église de Saint-Jacques de Sallanche, sous le vocable de saint Laurent, pour le remède de leurs âmes, de celles de leurs prédécesseurs et notamment de feu Mess^{rs} Vuillielme, Mess^{rs} Henri, prêtre, de Rolet et Guillaume, tous nommés ci-dessus, assigne une rente annuelle de 70 sols, soit 70 livres, pour acquérir cette rente et 30 livres en plus, par acte du 8 août 1385 (Titres Bonnefoy). Il épousa Jacquemette de Compey (2).

N° GUILLAUME MARTIN, parent d'Aymon (3).

N° JEAN, l'aîné, mentionné fondateur 1385, cousin et substitué de Jean le cadet, nommé cotuteur des enfants de Jean, le cadet, f° 390 (Testament, 1432).

CATHERINE épousa, contrat dotal du 7 mars 1398, quittance dotal du 17 février 1412 (Tit. Bonnefoy), N° Mermet de Menthon de Dingy. Veuve avant le 30 novembre 1428 (*Ibid.*).

II. JEAN (I), le jeune, damoiseau. Il fit transporter dans le caveau de famille les ossements des aïeux communs aux deux branches (Testament, 1448, d'Humbert ci-contre). Il épousa : 1° Jacquemette, fille et cohéritière pour moitié de N° Pierre Pugin (et de Dlle Jeanne Ravays), au nom de laquelle il transige, le 7 août 1425 (Arch. la Serraz), avec Pierre de Menthon, chevalier, seigneur de Beaumont; 2° Catherine, fille de N° Aymon de Lucinge. Il teste à Sallanche le 8 mars 1432 (Titres Bonnefoy). Veut être enterré dans l'église de Sallanche, au tombeau des Martineys. Fonde son anniversaire [un N° Jean Martin, le jeune, avait déjà fondé un anniversaire le 4 décembre 1420 (Titres Bonnefoy)], celui de Jacquemette de Compey, sa mère, de Jacquemette Pugin, sa première femme. Légue à Catherine de Lucinge, sa femme moderne, notamment l'usufruit des biens de Clerans; la nomme cotutrice avec N° Jean, l'aîné, Martin et N° Humbert Martin, ses cousins. Prévoit des posthumes. Substitue à ses enfants lesdits N° Jean, l'aîné, et Humbert (inscrits ci-dessus et ci-contre), à leur défaut, N° Nicod, Claude et... de la Frasse frères, tous ses cousins. Voir SA DESCENDANCE AU TABL. II.

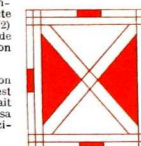
MICHELETTE, n'est pas nommée dans l'extrait du testament de son père. Dite fille de N° Humbert et veuve de N° Jean de Abery dans un acte du 3 février 1481. Cède ses droits à ses neveux Jean et Amédée, le 15 octobre 1487 (Titres Bonnefoy).

HUMBERT, fils naturel. Le cas de substitution arrivant, son père, testament 1448, lui légue sa propriété du Bouchet à Combloux. Il était notaire et reçoit en cette qualité un acte pour son frère François, le 26 novembre 1457 (Titres Bonnefoy) (5). Il fut enterré à Sallanche le 9 mars 1476 (Cartulaire). Épousa Jeanne, fille de N° Pierre [fille de feu N° Claude Quinerit] et de N° Catherine des Cleis.

AYMÉE MARTIN, prieure de Mélan, morte en 1480 (Syllabus).

ROBERTE, épousa M^{re} Rodolphe Sautier, notaire de Manigod. Il cède, tous ses droits à Jean et Jeanne, le 14 mars 1483, acte qu'elle ratifie le 15 décembre suivant (Titres Bonnefoy).

JEAN, JEANNE. En vertu de l'acte de 1483 ci-contre, ils s'étaient obligés en faveur de leur beau-frère pour certaines sommes dont ils s'acquittent par actes des 30 novembre et 10 décembre 1483 et 27 août 1498 (Titres Bonnefoy). Dans l'acte de 1498, il est qualifié chapelain. Elle était mineure en 1483.



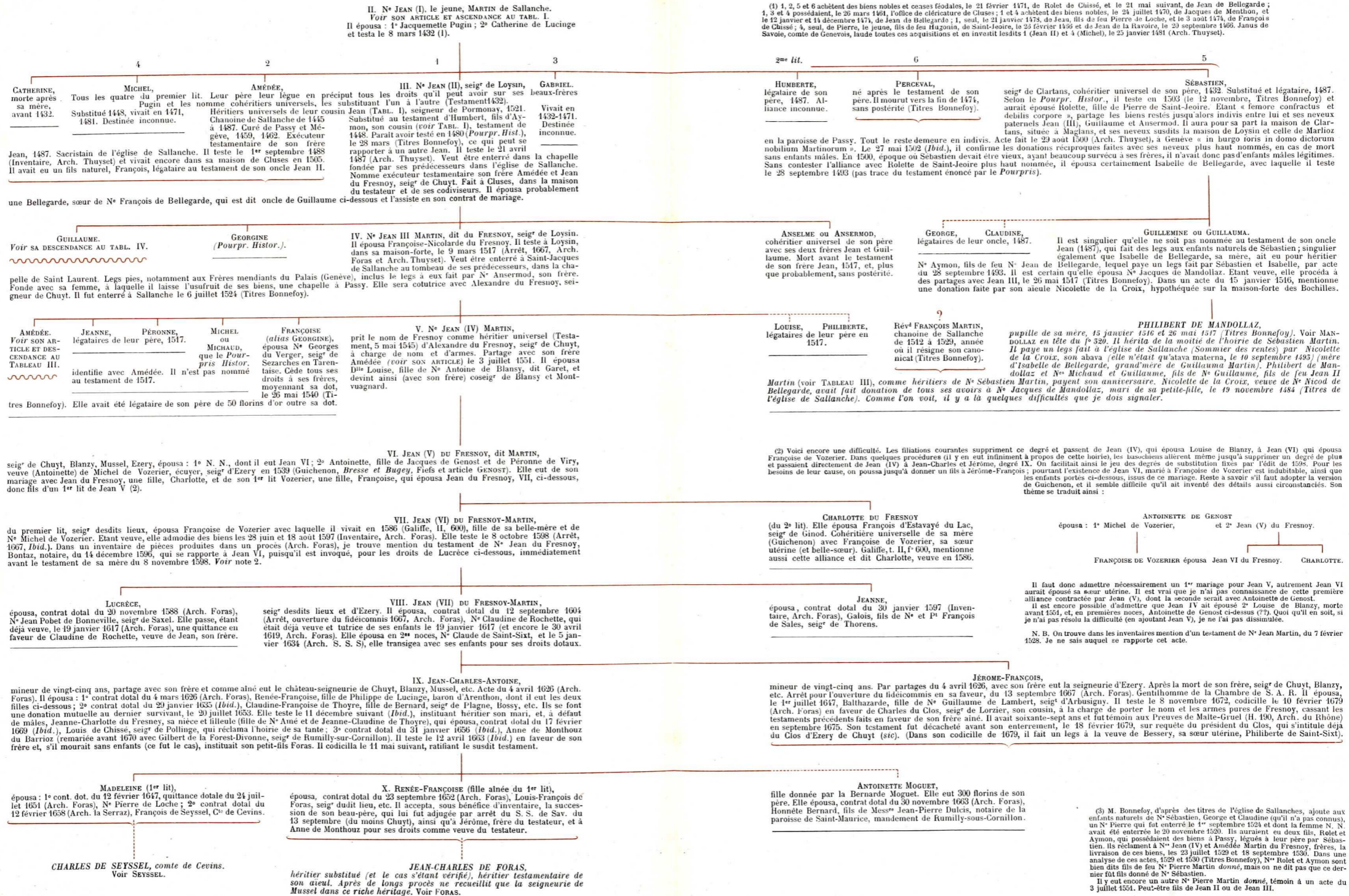
WILLEMET ou GUILLEMET. Peut-être le même que Guillaume ci-contre. Prêta hommage à Béatrix de Savoie, dame de Faucigny, en 1278 (Inventaire des Dauphins du Viennois, Edit. Chevalier, n° 1493).

(3) Un N° Guillaume Martin fut le père d'Isabelle qui passe reconnaissance en faveur du Prince, le 28 octobre 1423 (Titres Bonnefoy). Est probablement le N° Guillaume ci-dessus, 1385.

(4) Il possédait (Humbert, fils d'Aymon) une maison-forte le long du chemin de Sallanche, au Mont (dit dans un acte de son fils François de 1472) et d'autres biens provenus de N° François de Cornillon, son aïeul maternelle.

(5) Il appose à cet acte son signe tabellionnal, où il est facile de voir qu'il s'était inspiré des armoiries de sa famille. Je le reproduis ci-contre.

TABLEAU II.



(1) 1, 2, 5 et 6 achètent des biens nobles et ecclésiastiques, le 21 février 1471, de Rolet de Chissé, et le 21 mai suivant, de Jean de Bellegarde ; 1, 3 et 4 possédèrent, le 26 mars 1491, l'office de cléricature de Cluses ; 1 et 4 achètent des biens nobles, le 24 juillet 1470, de Jacques de Mention, et le 12 janvier et 14 décembre 1471, de Jean de Bellegarde ; 1, seul, le 21 janvier 1478, de Jean, fils de feu Pierre de Loche, et le 3 août 1474, de François de Chissé ; 4, seul, de Pierre, le jeune, fils de feu Hugonin, de Saint-Jeoire, le 29 février 1496 et de Jean de la Rivière, le 20 septembre 1466. Janus de Savie, comte de Geneva, laude toutes ces acquisitions et en investit lesdits 1 (Jean I) et 4 (Michel), le 25 janvier 1481 (Arch. Thuyset).

en la paroisse de Passy. Tout le reste demeure en indivis. Acte fait le 23 août 1500 (Arch. Thuyset), à Genève « en hurgto foris in domo dictorum nobilium Martinorum ». Le 27 mai 1502 (*Ibid.*), il confirme les donations réciproques faites avec ses neveux plus haut nommés, en cas de ses enfants mâles. En 1500, époque où Sébastien devait être veuf, ayant beaucoup survécu à ses frères, il n'avait donc pas d'enfants mâles légitimes. Sans contester l'alliance avec Rolette de Saint-Jeoire plus haut nommée, il épousa certainement Isabelle de Bellegarde, avec laquelle il teste le 28 septembre 1493 (pas trace du testament énoncé par le *Pourpris*).

(2) Voici encore une difficulté. Les filiations courantes suppriment ce degré et passent de Jean (IV), qui épousa Louise de Blansy, à Jean (VI) qui épousa Françoise de Vozerier. Dans quelques procédures (il y en eut infiniment à propos de cette hoirie), les basochiens altèrent même jusqu'à supprimer un degré de plus et passaient directement de Jean (IV) à Jean-Charles et Jérôme, degré IX. On facilitait ainsi le jeu des degrés de substitution fixes par l'édit de 1598. Pour les besoins de leur cause, on poussa jusqu'à donner un fils à Jérôme-François ; pourtant l'existence de Jean VI, marié à Françoise de Vozerier est indubitable, ainsi que les enfants portés ci-dessous, issus de ce mariage. Reste à savoir s'il faut adopter la version de Guichenon, et il semble difficile qu'il ait inventé des détails aussi circonstanciés. Son thème se traduit ainsi :

Il faut donc admettre nécessairement un 1^{er} mariage pour Jean V, autrement Jean VI aurait épousé sa sœur utérine. Il est vrai que je n'ai pas connaissance de cette première alliance contractée par Jean (V), dont la seconde serait avec Antoinette de Genost. Il est encore possible d'admettre que Jean IV ait épousé 2^e Louise de Blansy, morte avant 1551, et, en premières noces, Antoinette de Genost ci-dessus (?). Quoiqu'il en soit, si je n'ai pas résolu la difficulté (en ajoutant Jean V), je ne l'ai pas dissimulée.

N. B. On trouve dans les inventaires mention d'un testament de N° Jean Martin, du 7 février 1528. Je ne sais auquel se rapporte cet acte.

(3) M. Bonnefoy, d'après des titres de l'église de Sallanches, ajoute aux enfants naturels de N° Sébastien, George et Claudine (qu'il n'a pas connus), un N° Pierre qui fut enterré le 1^{er} septembre 1524 et dont la femme N. N. avait été enterrée le 20 novembre 1520. Ils auraient eu deux fils, Bole et Aymon, qui possédaient des biens à Passy, légués à leur père par Sébastien. Ils réclament à N° Jean (IV) et Amédée Martin du Fresnoy, frères, la livraison de ces biens, les 23 juillet 1529 et 18 septembre 1530. Dans une analyse de ces actes, 1529 et 1530 (Titres Bonnefoy), N° Rolet et Aymon sont bien dits fils de feu N° Pierre Martin donné, mais on ne dit pas que ce dernier fut fils donné de N° Sébastien. Il y eut encore un autre N° Pierre Martin donné, témoin à un acte du 3 juillet 1551. Peut-être fils de Jean II ou de Jean III.

V. N^e AMÉDÉE (ou MICHEL-AMÉDÉE ? DU FRESNOY, jadis MARTIN). Voir son ASCENDANCE au TABL. II. Seigr de Loysin, coseigr de Montvagnard. Légataire de son oncle Alexandre du Fresnoy, seigr de Chuyt, dernier du nom, testament 1545, et substitué avec les siens à son frère aîné Jean IV, prit aussi le nom et écartela des armes du Fresnoy. Cohéritier universel de son père avec son dit frère auquel il était substitué, 1517. Forma la branche cadette des du Fresnoy-Martin, seule restante depuis l'extinction de la branche aînée (TABL. II). Il partage avec son frère aîné le 3 juillet 1551 (Arch. Foras), tant du chef de leur père que pour les héritages des nobles de Blanzy-Garet, père et oncle de leurs femmes (Amédée avait épousé D^{ne} Pernelle de Blanzy-Garet, sœur de Louise, femme de Jean IV, son frère aîné). Acte passé à Cluses, dans la maison de N^e Amé Gacuz, étant témoins N^e Michaud Martin, seigr de Clartans, et N^e Janus de Chissé, leurs cousins germains, et N^e Pierre Martin de Sallanche (1). Il teste le 10 janvier 1564 (Arch. Thuyset). S'il meurt à Cluses, veut être enteré dans l'église de Saint-François, au tombeau de dame Pernelle, sa feue femme. S'il meurt à Sallanche, au tombeau de son père, avec ses prédécesseurs.

ANTOINE, 3^e fils, cohéritiers universels avec leur frère aîné, 1564. Vivaient encore en 1578. Ne paraissent pas avoir laissé de postérité.

VI. N^e JEAN DU FRESNOY, dit MARTIN, seigr de Loysin. Docteur es-droits, cohéritier universel de son père, était alors au grand collège des Savoyards de Saint-Nicolas d'Avignon. Il épousa, le 18 septembre 1575, Marguerite, fille de François de Fornerat, seigr de Corsinge [et de Philippine de Fontanil], morte avant le 2 juillet 1602. Lui mort *ab intestat* le 7 février 1609 (Procédures, Arch. Thuyset). Comme mari de la susdite, il vend, le 28 octobre 1595, à Aymée de Blonay, veuve d'Antoine d'Adaz, tutrice de N^e François d'Adaz, son fils, la maison-forte et juridiction de Corsinge (Consignment du 1^{er} décembre 1775). Le 2 juillet 1602, il vend à Claude de Chavanes la moitié de la maison-forte de Manessy, à Crempigny, au mandement de Clermont, avec ses dépendances, appartenant par indivis aux enfants du vendeur (du chef de leur mère) et de l'acheteur. Selon l'inventaire des titres de sa succession du 17 février 1611 (Arch. Thuyset), il aurait testé le 9 septembre 1574 ?

NICOLAS, teste le 10 mai 1610 (Arch. Thuyset) au faveur de ses frères Michel, Claude, Gaspard et Jacques, qu'il nomme ses frères utérins !!

PERNETTE, femme de N^e Jean Mugnier, homme d'armes à cheval, légataire de ses frères, 1610, 1612. Il transige avec ses beaux-frères le 21 février 1622. Morte avant 1658.

GASPARD, religieux de Coutance, 1622, chanoine de Sallanche de 1633 à 1642 (Titres Bonnefoy).

VII. MICHEL-FRANÇOIS DU FRESNOY, jadis MARTIN, seigr de Loysin, Symond (seigr de Manessy, ainsi qualifié dans un acte du 6 janvier 1651, Arch. Thuyset), coseigr de Compois (dit dans le contrat de mariage de Jeanne-Louise ci-dessous, 1687). Il épousa, contrat dotal du 12 janvier 1618 (Titres Bonnefoy), Marguerite, fille de Dom Charles de Loche et de Charlotte de Riddes. Il teste le 25 février 1620 (*Ibid.*) et meurt le 29 janvier (2) 1664 (Reg. Par. de Cluses). Elle teste le 6 janvier 1659 (Titres Bonnefoy) en faveur de ses enfants. Avec ses frères, il vendit, le 15 juillet 1621 (dit dans la transaction de 1622) la seigneurie de Corsinge provenant de Marguerite Fornerat, leur mère, à N^e François d'Adaz (3) et le 28 juillet 1634 (Arch. S. S. S.), à N^e André de Lambert, tous ses droits sur l'hoirie de ladite Marguerite.

PIERRE-BERNARD, entré le 28 mai 1635 (Reg. Par. de Cluses).

PIERRE-FRANÇOIS, entré le 10 décembre 1635 (Reg. Par. de Cluses).

VIII. ETIENNE, seigr de Loysin, Symond, coseigr de Compois, cohéritier universel de sa mère. Il épousa : 1^e Marguerite-Alexandrine de Nances, dite de Bourgogne, veuve de N^e Antoine d'Amidoux (testateur, 25 mai 1651) avant le testament de Michel-François (1660), lequel déclare que, dans leur contrat de mariage, il leur a fait d'importants avantages au-dessus de ses forces, sans compter plus de 10,000 florins qu'il avait déposés pour tenir ledit Etienne aux études à Chambéry, Annecy, Orléans et Paris; 2^e contrat dotal du 3 avril 1665 (Arch. Thuyset), Reine-Philiberte Orléans de Livron. Comme mandataire de son père, il transporte à Guillaume Berthier, seigr de Saint-Vincent et Manessy, ses droits sur la moitié de la maison-forte de Crempigny (ou Manessy) et biens en dépendant, par acte du 6 mars 1651. Ensuite, il transporta les sommes dues par Berthier à N^e André Pelard ci-contre, son beau-frère, dans son contrat dotal, 1653. Berthier offrit payement contre remise des titres concernant cette vente, ce qui fut réglé par acte du 7 février 1659 (Arch. Thuyset). Il mourut *ab intestat*, dit-on, ce qui paraît faux. Voir plus bas) et fut enteré le 22 décembre 1671 (Reg. Par. de Cluses). Elle teste, veuve, le 24 décembre 1671 (Arch. Thuyset) en faveur de ses enfants. Substituée Louis de Chissé, son frère, puis Jean-François de Chissé-Pollinge, son oncle. Elle mourut avant le 8 mars 1673. Il habitait au château de Symond lorsqu'il fit son testament, avant le 8 mars 1673 (en effet, il mourut le 22 décembre 1671), lequel testament fut enregistré au Sénat le 25 mai 1685 (Arch. S. S. S.), par lequel il légua l'usufruit à Reine-Philiberte de Chissé, sa femme.

HERITIERS UNIVERSELS DE SON ONCLE, 1690. Légataire de son père et substitué à son frère par son père. Seigr de Loysin, Symond et Compois. Après la mort de Jérôme du Fresnoy, dernier de la branche aînée (Voir TABL. II), seigr de Chuyt, etc. Il épousa, contrat dotal du 17 novembre 1690 (Titres Eschavannes et Arch. Thuyset), Louise-Henriette de Mareste de Chevelu, fille de Louis, marquis de Lucey. Par Patentes du 11 novembre 1699 (Arch. Chuyt), enterées le 16 mars 1700 (*Ibid.* et Arch. de Cour), il achète, et en est inféodé, la ville et paroisse de Cluses et Châtillon, en titre et dignité de marquisat moyennant 21,300 florins, pour lui et descendants. Dans un partage qu'il fit avec Antoine et son oncle, le 15 avril 1685 (Arch. Thuyset), il est assisté par N^e Claude-Gaspard de Cornillon, son oncle *paternel (sic)*. Il testa : 1^{er} le 2 juillet et le 17 octobre 1700 et codicilla le 26 avril 1704 (Arch. Chuyt); 2^e le 15 août 1707 (*Ibid.*) (4). Il mourut le 14 sept. 1707 (Reg. Par. de Rumilly-sous-Cornillon).

HYACINTHE, 3^e fils, baptisé le 3 février 1702 (R. P. de Cluses), vivait encore en 1725. Mort sans lignée.

LOUIS (2^e fils), 3^e marquis de Cluses, seigr de Chuyt, etc., etc., après la mort de son frère aîné dont il fut héritier testamentaire. Il épousa, contrat dotal du 27 janvier 1725 (Arch. Thuyset), Anne, fille de Joseph de Ville. Il mourut sans lignée et sans avoir testé, à soixante-treize ans, le 5 juin 1765 (Reg. Par. de Rumilly-sous-Cornillon). Après lui, le marquisat de Cluses, le château et seigneurie de Chuyt, etc., etc., passèrent à Pierre-Joseph de Planchamp, son neveu.

X. JEAN-ANTOINE, 2^e marquis de Cluses, fils aîné, né le... novembre 1691 (Reg. Par. de Rumilly-sous-Cornillon). Héritier universel de son père; ses frères, puis ses sœurs lui étaient substitués. Il testa le 20 juillet 1720 et le testament fut ouvert le 27 août 1721 (Arch. Chuyt) (5).

(1) Il passe encore un accord avec son dit frère aîné, le 2 janvier 1564 (*Ibid.*), par l'entremise de N^e Michaud Martin, seigneur de Clartans, leur cousin germain (Voir TABL. IV). Il mentionne dame Louise de Thoyre, leur belle-mère commune. N^e Pierre Martin de Sallanche cité plus haut est sans doute celui dont il est question au f^o 391, note 3.

(2) Il est important de se reporter pour des difficultés que je n'ai pu résoudre à l'article de la famille de Loche, présent volume, f^o 275, note sous lettre A.

(3) Jean (VI) avait déjà vendu Corsinge à la veuve d'Antoine d'Adaz, mère de François en 1585.

JEANNE-PHILIPPINE, épousa : 1^{er} contrat dotal du 2 février 1603, N^e Henri de Barral, seigr de Rochin; 2^e contrat dotal du 20 janvier 1622, François de Mestral, seigr de Mons, coseigr de Semine. Elle teste le 9 mai 1653 (Arch. Thuyset) en faveur de son frère Michel.

CLAUDE, doyen de Samoëns, chanoine de Sallanche 1618, curé de Saint-Sigismond de 1622 à 1652. Il teste le 9 décembre 1612 en faveur de son frère Michel, et, par codicille du 3 décembre 1643 (Arch. Thuyset), confirme ce testament.

JACQUES, légataire de ses frères, teste le 9 décembre 1612 (Arch. Thuyset) en leur faveur. Peut-être le N^e Jacques qui fut enteré le 21 février 1629 (Reg. Par. de Cluses).

ANTOINE ou JEAN-ANTOINE, 2^e fils, héritier universel de son père, cohéritier universel de sa mère, avec un préciput de 4,000 florins. Il épousa : 1^{er} contrat dotal du 25 septembre 1677 (Arch. Thuyset), D^{ne} Henriette Angot de Bonnières, veuve de N^e Jean Mugnier; 2^e contrat dotal du 21 novembre 1682 (Arch. Chuyt), D^{ne} Anne, fille de N^e François de l'Isle et de dame Françoise Gay. Il teste le 7 août 1690 (Arch. Thuyset) à Cluses. Usufruit à Anne, sa femme. Il nomme héritier universel Joseph, seigr de Loysin, son neveu. Il teste encore à Chambéry, le 28 août suivant (*Ibid.*), dans les mêmes dispositions. Il mourut sans lignée. Anne, sa veuve, testa le 18 janvier 1713 (Arch. Chuyt), nommant héritiers Joseph de Planchamp, Claudine-Antoinette de Seyssel, substituée Balhazard de Seyssel, tous ses neveux.

LOUISE-GUILLEMINNE, ursuline à Sallanche, contrat d'entrée en religion du 18 mai 1660 (Arch. Thuyset), supérieure en 1690 (Louise de Sainte-Angele).

ANNE, épousa : 1^{er} contrat dotal du 24 octobre 1653, N^e André, fils de Jean-Jacques Pelard, seigr du Noyret; 2^e le 27 juillet 1677 (Reg. Par. d'Annecy), N^e François-Nicolas de Montpiton. Elle vivait encore en 1690.

GASPARD, CLAUDINE, chartreuses à Mélan, contrat d'entrée en religion du 6 novembre 1638. Quittance de leurs dots du 8 juin 1641.

Tous du 2^e lit.

JEANNE-LOUISE, légataire et substituée 1690. Elle épousa, contrat dotal du 10 janvier 1687 (mariés le 6 février suivant, Reg. Par. de Cluses), Gaspard, fils de Jacques de Loys, baron de la Bâtie-Choleux, seigr de Bonnevoux. Elle mourut âgée de 94 ans, le 10 juin 1752 (Reg. Par. d'Evian).

JEANNE-ANTOINE, légataire et substituée 1690. Elle épousa, contrat dotal du 7 septembre 1685 (Arch. Thuyset), Jean-Michel, fils de N^e Philippe Pelard, seigr de Châteaueux-sur-Alby, coseigr de la Val des Clefs.

(4) Dans son testament de 1707 (pour ne prendre que le dernier), Joseph, marquis de Cluses, énumère les filles suivantes : Marie, Josephine, Jeanne, Françoise, Angélique (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7), Jeanneton, Anne, Peronne.
(5) Dans son testament de 1720, Jean-Antoine, marquis de Cluses, énumère ses sœurs Jeanneton, Nanon, Pernelle, plus quatre autres religieuses, dont deux bernardines à Annecy et à la Roche, une à Bonlieu, la quatrième ursuline à Sallanche.
Il paraît pourtant que Joseph a eu en outre quatre ou cinq autres filles dont deux auraient été aussi religieuses à Bonlieu.
Comparez maintenant avec les noms portés au degré X d'après les Registres paroissiaux pour avoir une nouvelle preuve de l'extrême difficulté de coordonner des données qui paraissent simples.

MARIE-ANGÉLIQUE, née le 20 août 1699 (Reg. Par. de Rumilly-sous-Cornillon). En 1700, son père la nomme Jeanne-Françoise-Angélique, religieuse à Bonlieu, contrat d'entrée en religion du 9 mai 1718 (Chuyt).

JEANNETON-MARIE, née le 28 septembre 1700 (Rumilly-sous-Cornillon), religieuse à Bonlieu, contrat d'entrée en religion du 26 mars 1721 (Arch. Chuyt).

JEANNE-LOUISE, née le 11 mai 1703 (Rumilly-sous-Cornillon), vivait en 1704.

PERNETTE, légataire 1707. Épousa, contrat dotal du 30 mars 1723 (Arch. Chuyt), Joseph de Planchamp de Châteaublanc, seigr de Miessuy. Elle était substituée aux mâles et fut la seule à contracter mariage.

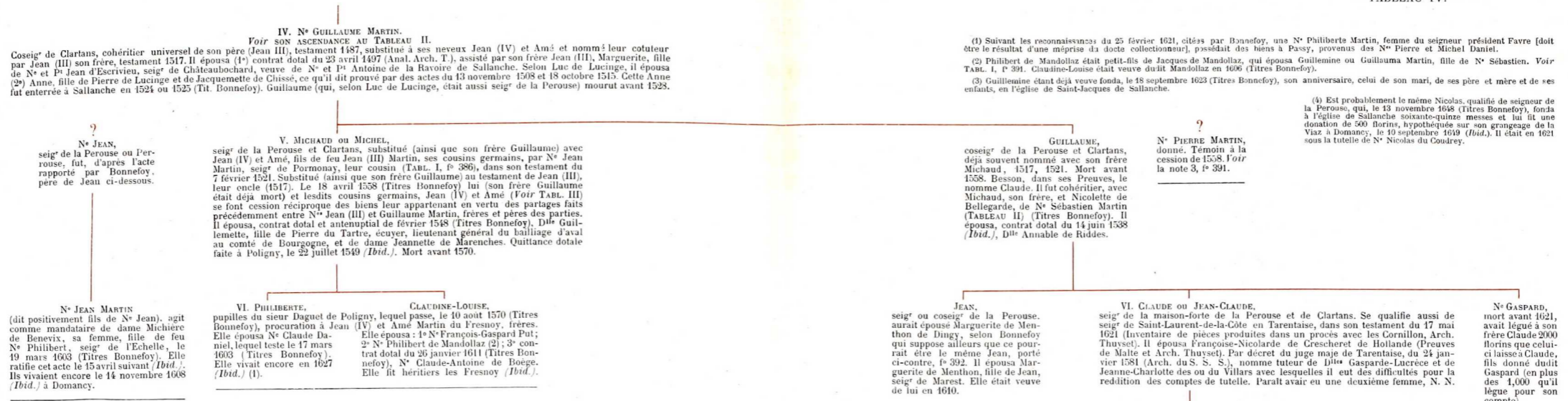
ANNE, légataire 1720.

FRANÇOISE, JOSEPHTE, légataires au codicille de l'an 1700, légataires au codicille de l'an 1700. Religieuse ursuline à Sallanche, 1709 (Arch. Chuyt).

PIERRE-JOSEPH DE PLANCHAMP, héritier universel des Fresnoy, 3^e marquis de Cluses, payé à sa tante Anne de Ville 42,520 florins pour ses droits dotaux, le 9 juillet 1765 (Arch. Thuyset). Voir PLANCHAMP.

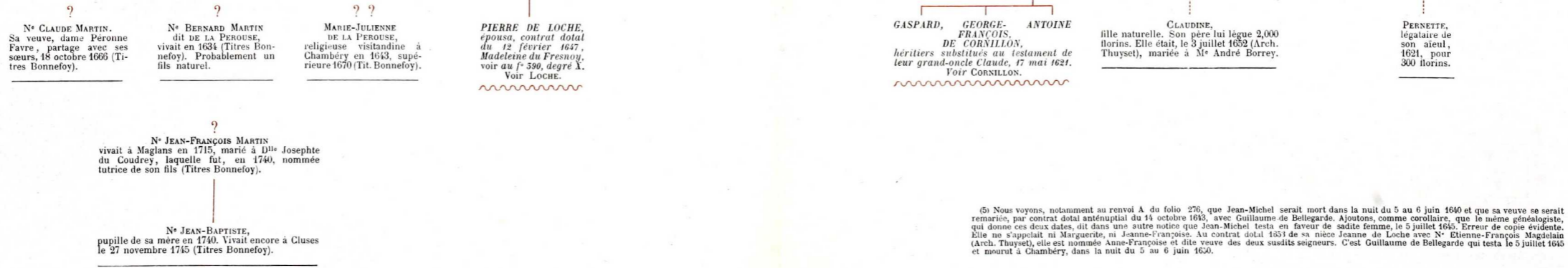
TABLEAU III.

TABLEAU IV.



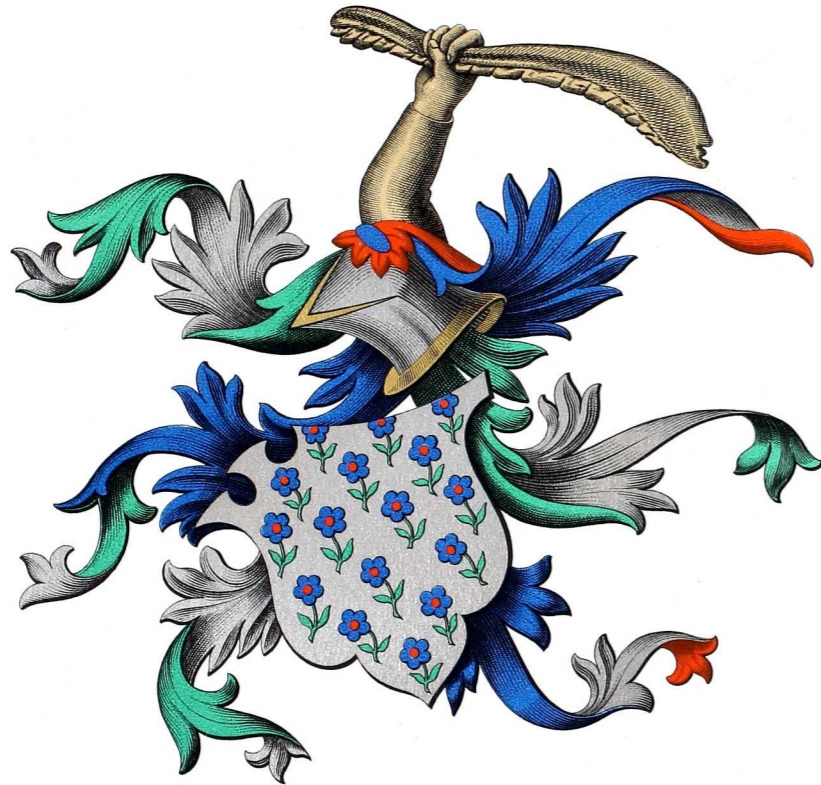
CETTE branche paraît avoir porté de préférence : d'argent au sautoir d'azur.

Ce blason est donné notamment aux Preuves de Malte du Coudrey (Arch. du département du Rhône).



MARTIN-SALIÈRE D'ARVE, ET MARTIN, DE MAURIENNE.

DANS LA BRANCHE AÎNÉE, C^{tes} DES CUYNES ET VILLARS, B^{ons} DE SAINTE-MARIE-DE-CUYNES, ETC.



P. d'argent semé de fleurs de noblesie (myosotis) d'azur tigées de sinople boutonnées de gueules.

Cimier : un dextrochère brandissant une mâchoire (émaux non désignés).

Reproduction agrandie du charmant dessin des Preuves de noblesse de 1517 (Arch. d'Arve), composé par Savoie, officier et héraut d'armes.

Devise (ancienne) : *ARMATOS VINCO.*

(Ce blason, sur le tout d'un écartelé de Salière et d'Arve (véritable orthographe), figure en plusieurs endroits, sur pierre et sur bois, à Saint-Jean-de-Maurienne.

VIEILLE famille que l'on trouve déjà habitant les Villars le 23 février 1389 (Arch. Thuyset), jour où Jean Martin des Villars est témoin à la Chambre. C'est fort probablement un des prédécesseurs de Henri Martin de Saint-Colomban-des-Villars, qui fut anobli pour faits de guerre, par Patentes du 8 juin 1517 (Preuves 1723, Biblioth. du Roi à Turin). Il eut de très nombreux descendants divisés en plusieurs branches, dont quelques-unes subsistent encore. La plus importante de ces branches est du nombre. Cette famille est une des plus considérables parmi les familles nobles de Saint-Jean. Elle succéda, au commencement du XVII^e siècle, à la famille des nobles Salière ou Sallière, qui, elle-même, avait succédé aux

nobles d'Arve, anciens métraux des Arves. Elle prit ces deux noms en vertu du testament du dernier du nom de Salière d'Arve (1), 1590 (*Voir SALIÈRE-D'ARVE*).

N^o Pierre Martin-Salière d'Arve fut inféodé, en titre de comté, des quatre paroisses des Cuynes et des Villars en 1699. Ses descendants directs portent encore ce titre de nos jours.

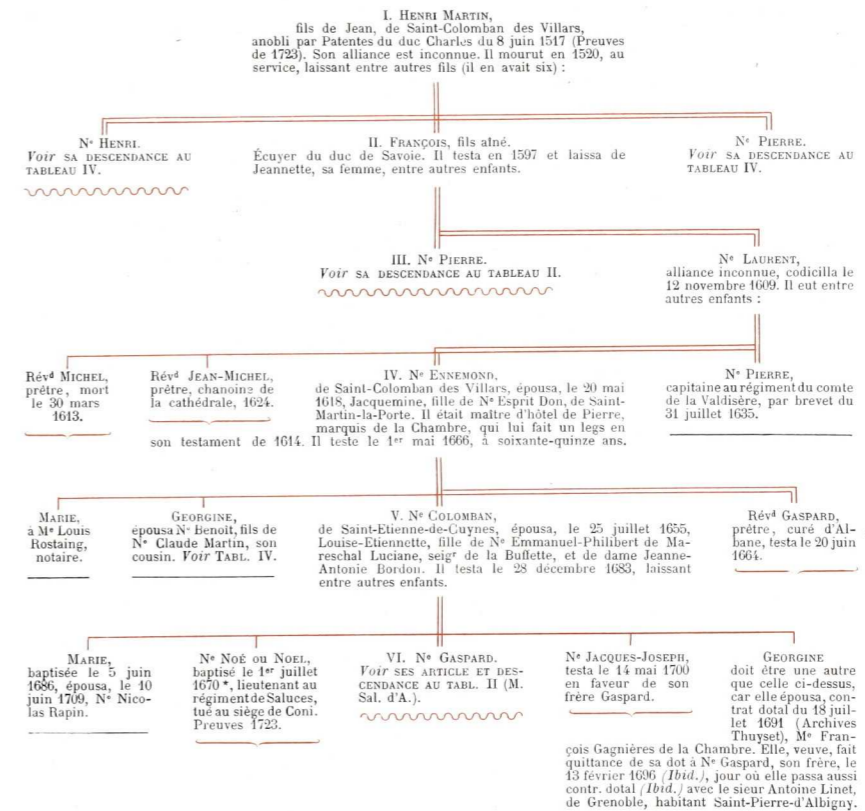
Les nobles Martin ont fait leurs Preuves de 1723 (*passim*); la branche aînée n'a pas cru nécessaire de le faire. Cette filiation authentique est marquée par des doubles traits.

Je suis redevable à feu le comte Ferdinand d'Arve, naguère chef de la maison, versé dans les anciens documents, d'une généalogie tirée de ses papiers de famille (2). Mon savant ami, le chanoine Truchet, a bien voulu collationner ce travail, que j'ai appuyé depuis le XVII^e siècle avec les Registres Paroissiaux.

(Suit la généalogie.)

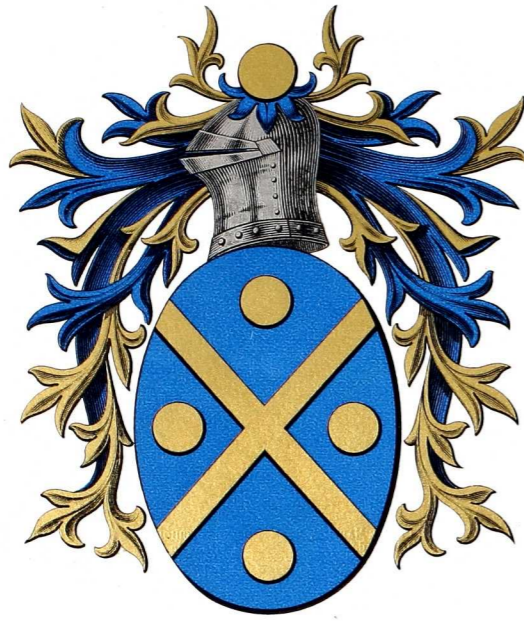
N. B. L'astérisque dans ce Tableau et aux Tableaux suivants indique la provenance des Registres Paroissiaux.

TABLEAU I.



(1) Dans les vieilles chartes, on trouve quelquefois *Sallerie*, mais habituellement *Salerie*. On devrait en français écrire *Satière*, ne fût-ce qu'à cause de leur armoirie parlante. L'orthographe actuelle *Sallières* est vicieuse, tout comme la forme *d'Arves*. On écrivait en latin *Arva, mistralis de Arvis*. Il faudrait au moins traduire *des Arves*. Pour moi, je garde l'orthographe archéologique.

(2) Je supprime dans les premiers degrés plusieurs noms, dont on ne sait autre chose que leur existence (sans dates) démontrée par d'anciennes filiations sans preuves.



MARTINEL (DE)

P. d'azur au sautoir d'or cantonné de quatre besants de même.

Cimier : un besant d'or.

Imité d'après un sceau de N° Ascanio Martinel, apposé à un titre du 16 septembre 1704 (Arch. Thuysset).

M^e CLAUDE, épouse Honorable Antoine Baudier, laquelle était remariée, avant 1691, avec M^e François Chappelle.

M^e PIERRE MARTINEL, teste le 19 juillet 1606 (Arch. la Serraz), au moment de partir pour Rome, en faveur de N° Ascanio, son oncle.

LAURE-PHILIBERTE, CLAUDINE-ANDRÉE, baptisées le 3 janvier 1634 (Reg. Par. de Saint-Léger), doivent être mortes avant le testament de leur père.

LUCRÈCE, GABRIELLE, JEANNE-LOUISE, JACQUELINE, religieuses aux dévots couvents de la Visitation. Leur père (1654) leur légua à chacune 5 florins, outre ce qu'il leur a donné pour leur entrée en religion.

MARIE, HÉLÈNE, ANNE, MARGUERITE. Leur père leur légua à chacune 600 ducats effectifs quand elles se marièrent ou se feront religieuses (3).



MARTINEL (DE)

ANCIENNE famille de la bourgeoisie de Seyssel, connue depuis la fin du XV^e siècle.

Maitre PIERRE MARTINEL, bourgeois de Seyssel [est plus que probablement le M^e Pierre Martinel, procureur au Sénat de Savoie, mari de dame Louise, fille de Mess^{rs} Antoine Magnin, avant le 8 juin 1582. Ce Pierre, qui possédait du chef de sa femme des biens aux environs de la Bâtie, à Barby, etc., était fils de M^e François l'aîné Martinel, notaire de Seyssel. Celui-ci était frère de François le jeune Martinel, bourgeois de Seyssel, qui y testa dans sa maison, le 9 septembre 1573, voulant être enterré au cimetière de l'église paroissiale, au tombeau de François Martinel, bourgeois de Seyssel, son feu père, et nomme héritier universel son frère François l'aîné, faisant des legs à Amblarde, leur sœur, femme de Jean Parpillon] fut père de N° Ascanio ci-dessous notamment.

N° ANNIBAL-FRANÇOIS, baptisé le 25 avril 1606 (Reg. Par. de Saint-Léger), Novice en la maison de probation de la Compagnie de Jésus et voulant prononcer ses vœux, il teste le 1^{er} sept. 1626 (Arch. la Serraz), et codicille le 22 suivant en faveur de ses frères.

Rév^d Mess^{rs} GEORGE-LOUIS, chanoine de Genève, légataire 1626.

I. Mons^{rs} M^e ASCANIO MARTINEL, acquit la noblesse héréditaire par sa charge de conseiller de S. A. et maître auditeur à la Chambre des Comptes, patentes du 22 avril 1598 (Capré, 288). Selon les Preuves de 1723 faites par ses descendants (doubles traits), ces patentes seraient du 17 avril. Il fut commissaire député à la réformation des tailles en Maurienne. Dans un acte qu'il signe en cette qualité, il appose le sceau que j'ai agrandi et imité ci-contre, le 16 septembre 1604. Il épousa D^{lle} Georgine Bonier ou Bonnier, qui était veuve de lui en 1626, nommée pour l'usufruit au testament de son fils.

M^e PIERRE, représenté par son frère Ascanio en 1586 (Arch. S. S. de S.), mort avant 1627. Epousa D^{lle} N. N. Cayn. Voir note 1. Certainement le M^e Pierre qui fut le père des trois filles portées ci-dessous.

N° ANNIBAL-FRANÇOIS, baptisé le 29 mars 1610 (Reg. Par. de Saint-Léger), 2^e fils, cohéritier universel pour une cinquième part (1654). Il épousa, contrat dotal du 8 mai 1672 (Arch. la Serraz), D^{lle} Suzanne, fille de N° Pierre-Louis Comte, sénateur au Sénat de Savoie. Il partage, le 3 août 1716 (Arch. du S. S. de S.), avec N° Joseph Comte, son beau-frère, cette famille. Il testa le 10 juin 1722, léguant 2,000 livres à sa fille Anne (contrat de mariage de celle-ci), Mort la même année. Elle mourut *ab intestat*, laissant deux filles et deux fils (*sic*) (Arch. du S. S. de S.).

II. N° JEAN, conseiller de S. A., commissaire des guerres deçà les monts, épousa, contrat dotal du 25 novembre 1626 (Arch. la Serraz), D^{lle} Jeanne-Françoise, fille de N° Jean-Jacques Sardo et de dame Lucrece Cize (10,000 florins de dot, 500 pour le trousseau). Le 30 décembre 1652 (*Ibid.*), il reconnait avoir reçu, outre lesdites sommes, 35,000 florins à cause du décès de N° Jean-François Sardo, son beau-frère. Il teste le 23 avril 1654 (*Ibid.*). Veut être enterré dans l'église de Serrières en Chautagne, à la discrétion de sa femme à laquelle il légua l'usufruit de ses biens. Le testament est fait à Veneysi, paroisse de Serrières, dans la maison du testateur. Mort avant 1661.

III. N° et Spect^{rs} FRANÇOIS, avocat au Sénat de Savoie, fils aîné, cohéritier universel pour une cinquième part. Il épousa, contrat dotal du 14 septembre 1676 (Arch. la Serraz), D^{lle} Charlotte Chevillard, morte avant 1692, sans enfants. Lui mourut avant 1702. Son frère Philibert répudia son hoirie (2).

CLAUDINE-ANDRÉE, MARGUERITE, PHILIBERTE. Elles partagent l'hoirie de dame Claudine Girard, leur grand'mère, et transigent le 23 mars 1627 (Arch. S. S. de S.). Epousa Spect^{rs} Louis. Elle épousa N° Elle épousa : 1^o Montgellaz, avocat Claude Daquin. N° Pierre Vecquier; 2^o N° Pantaléon Vissod. Elle teste en 1654 en faveur des enfants de N° Jean (1).

N° CLAUDE-PHILIBERT, baptisé le 29 mars 1610 (Reg. Par. de Saint-Léger), 2^e fils, cohéritier universel pour une cinquième part (1654). Il épousa, contrat dotal du 8 mai 1672 (Arch. la Serraz), D^{lle} Suzanne, fille de N° Pierre-Louis Comte, sénateur au Sénat de Savoie. Il partage, le 3 août 1716 (Arch. du S. S. de S.), avec N° Joseph Comte, son beau-frère, cette famille. Il testa le 10 juin 1722, léguant 2,000 livres à sa fille Anne (contrat de mariage de celle-ci), Mort la même année. Elle mourut *ab intestat*, laissant deux filles et deux fils (*sic*) (Arch. du S. S. de S.).

IV. N° FRANÇOIS DE MARTINEL, avocat au Sénat de Savoie, fils aîné, épousa, contrat dotal du 12 juillet 1704 (Arch. Barrioz), Jacqueline de Monthouz, fille de feu Mess^{rs} Janus, seig^r du Barrioz, et d'Anne-Philiberte de Gruel. Le contrat de mariage, 1726, est passé dans sa maison, rue Croix-d'Or, à Chambéry.

ANNE, épouse, contrat dotal du 1^{er} juillet 1726 (Arch. la Serraz), (mariés le 3 juillet, Reg. Par. de Chambéry), où sont énoncés des arrangements pris pour l'hoirie Comte avec ses deux frères et sa sœur, Frédéric de Ruffin, seig^r de la Biguerne.

ANNE, épouse, contrat dotal du 1^{er} juillet 1726 (Arch. la Serraz), (mariés le 3 juillet, Reg. Par. de Chambéry), où sont énoncés des arrangements pris pour l'hoirie Comte avec ses deux frères et sa sœur, Frédéric de Ruffin, seig^r de la Biguerne.

GABRIELLE, MARIE-JOSEPHE, MARIE, doivent être mortes avant 1726.

N° JEAN DE MARTINEL, 2^e fils, épousa, le 22 septembre 1722 (Reg. Par. de Saint-Léger), Jeanne Chevillard, fille du sénateur Gaspard, baron du Bois, etc.

(Reg. Par. de Saint-Léger.)
N° PIERRE-GABRIEL, baptisé le 3 avril 1728.
N° PIERRE, baptisé le 29 juin 1723.
CHRISTINE, née le 13 juillet 1730.

(1) Philiberte avait été elle-même légataire de N° Jean (II), son cousin, 1654. Dans les partages visés plus haut, on lit que dame Claudine Girard, femme de M^e Antoine Cayn, procureur à Chambéry (aïeux maternels de ladite Philiberte), était morte *ab intestat* en juillet 1626, héritière universelle de Révérend Messire Claude Cayn, chanoine de l'église collégiale d'Aix. [On trouve aux Arch. du Sénat que ce chanoine avait testé, le 27 août 1607, en faveur de N° Pierre Vecquier]. Dans son testament du 10 août 1654 (Arch. S. de S.), Philiberte, veuve de son second mari, veut être enterrée à Sainte-Claire, en ville, au tombeau de sa tante Brunod. Fait des legs à sa cousine Catherine Favre, femme de M^e Petit; à N° Philibert, fils de feu N° Charles de Motz, son cousin; à N° Philibert, son fils, fils de N° Jean Martinel, son cousin, en précept et outre sa part de l'institution héréditaire faite plus loin, 500 ducats payables lorsqu'il aura vingt-cinq ans accomplis, sur la cédule de pareille somme souscrite en faveur de la testatrice par ledit N° Jean, pour argent à lui prêt pour l'entrée en religion de sa fille Gabrielle. Elle nomme héritiers universels N° François, Claude-Philibert, Claude-Jacques et Joseph, fils dudit N° Jean, son cousin, congus de D^{lle} Jeanne Sardo. Ce testament fut ouvert le 27 octobre 1662, ainsi qu'un codicille du 27 août 1661, en présence de la dame d'Amavigne, femme du sieur de Motz et des N° frères Martinel.

(2) Dans un rôle de biens que tenaient N° François et Claude-Philibert de Martinel du fief de seigneur de Merande, 1676, 1680, ils sont dits fils de feu N° Jean, fils de feu N° Ascanio, qui était fils de M^e Pierre Martinel, reconnu jadis par ledit M^e Pierre, procureur au Sénat, et M^e François, son père, le 29 mai 1577. Les biens situés notamment à Veneysi.

(3) L'une d'elles fit profession au Carmel de Chambéry (sœur Marguerite de Saint-Gabriel), le 11 septembre 1666 (note de M. de Jusseu).

JEANNE-ANTOINETTE, baptisée le 19 novembre 1764 (Reg. Par. d'Aix), épousa, le 10 juin 1790, Joseph-François de Ville, chev^e des SS. Maur. et Lazare, gentilhomme de la Chambre du Roi, etc.

N° ANTOINE-ALBAN, né et baptisé le 7 avril 1774, épousa Angelique-Louise-Camille de Caze de Mery, fille de Gaspard, colonel dans l'armée française. Elle épousa, en secondes noces, S. E. le chevalier de Launay.

VII. N° FRANÇOIS-JOSEPH-GUSTAVE, né le 31 octobre, baptisé le 1^{er} novembre 1813 (Reg. Par. de Saint-François-de-Chamb.), ancien député au Parlement Sarde, président du Conseil général de la Savoie, etc., chevalier de la Légion d'honneur, a épousé M^{lle} de Crousaz-Cretet.

VIII. HENRIETTE-CAMILLE-MARIE, a épousé, le 22 nov. 1865, Michel-Théobald de la Plagne.

CARLINE, mentionnée aux substitutions des N° Comte, ses oncles. Epousa, contrat dotal du 17 août 1721 (énoncé au contrat dotal de sa sœur, 1726), Gilbert de Mesme, seig^r de Loisinge.

IV. N° FRANÇOIS DE MARTINEL, avocat au Sénat de Savoie, fils aîné, épousa, contrat dotal du 12 juillet 1704 (Arch. Barrioz), Jacqueline de Monthouz, fille de feu Mess^{rs} Janus, seig^r du Barrioz, et d'Anne-Philiberte de Gruel. Le contrat de mariage, 1726, est passé dans sa maison, rue Croix-d'Or, à Chambéry.

ANNE, épouse, contrat dotal du 1^{er} juillet 1726 (Arch. la Serraz), (mariés le 3 juillet, Reg. Par. de Chambéry), où sont énoncés des arrangements pris pour l'hoirie Comte avec ses deux frères et sa sœur, Frédéric de Ruffin, seig^r de la Biguerne.

(Reg. Par. de Saint-Léger.)
N° JEAN-JOSEPH-MARIE, baptisé le 27 janvier 1725 (Reg. Par. de Saint-Léger).

V. N° FRANÇOIS-ANNET, né le 7, baptisé le 9 mars 1723 (Reg. Par. de Saint-Léger).

N° JACQUES-MELCHIOR, baptisé le 10 juillet 1727 (Reg. Par. de Saint-Léger), épousa D^{lle} Josephite-Marie de Carpinel. Héritier universel de sa mère et de son père; passe, 48 mai et 5 juin 1747 et 12 juin 1755 (Arch. Barrioz), quittances de la dot de sa mère, à Marie-Claudine de Faverges, veuve du comte du Barrioz.

MARGUERITE-OLYMPE, baptisée le 25 février 1772, morte à Aix, le 6 octobre 1774 (Reg. Par.).

N° AMÉDÉE-LÉONARD, baptisé le 4 septembre 1769.

VI. N° JOSEPH-FRANÇOIS-MARIE, baptisé le 25 octobre 1763, à Aix-les-Bains, officier dans la légion de campements du Roi de Sardaigne, etc., puis chef de bataillon et chef de section au bureau topographique au service de France. Voir Grillet, t. I, 344 et t. III, page 155 et note page 156. Il a fait graver des cartes estimées.

MELCHIOR-FERDINAND, baptisé le 1^{er} novembre 1770.

JACQUELINE-OLYMPE, née le 9 septembre 1775, filleule de sa sœur Anne-Marie?

MARVAL. — (Voir au SUPPLÉMENT).

MASSINGY. — (Voir VIBERT (DE)).

MATHIEU DE MARCLAY

SEIGNEURS DE MARCLAY, CERVENS ET COMPOIS EN CHABLAIS ET DE SAINT-JORIOZ EN GENEVOIS



P. d'azur à la fasce d'argent surfascée de sable et chargée d'un heaume du premier. Cimier : un demi-vol d'argent. Devise : CONSTANTIA VIRTUTIS MILES (Pat. de noblesse de 1623).



VANT d'être anoblie, cette famille possédait, antérieurement à 1585, des biens nobles provenus des nobles Boccard, qu'elle arrondit en achetant, des nobles de Lugrin, en 1596, des biens féodaux procédés des nobles de Cervens, et, en 1606, le fief de Cervens, soit Compois. Elle a formé deux branches : l'aînée, dite des Commandeurs, éteinte au commencement de la Révolution, et la cadette, dite de Marclay, divisée en deux rameaux, celle des seigneurs de Cervens, éteinte chez les barons Rubin, et celle des seigneurs de Saint-Jorioz, actuellement existante.

[Suit la généalogie.]

TABLEAU I.

Honorable JACQUES MATHIEU, de Filly, près Sciez, mort avant 1603.

Egrège ANTOINE MATHIEU, de Filly. Le 27 juillet 1585 (Arch. Thuyset), il reconnaît tenir du duc de Savoie grand-maître de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, à cause des revenus de l'abbaye de Filly, en fief lige, provenu des nobles Boccard et par eux jadis reconnu en faveur du duc et précédemment en faveur du seigneur abbé de Filly, et c'est en vertu d'un échange fait par les pères dudit Antoine avec N^o Paul Boccard et ses frères, des biens et censés féodaux, etc., à Filly, Excerisy, etc. Le 27 décembre 1596 (Arch. Saint-Jorioz), il achète, des nobles de Lugrin, des biens provenant des nobles de Cervens. En 1603, de N^o Pierre Boccard, des servirs à Filly, et le 27 décembre 1606, des nobles de Lugrin, le fief de Cervens, soit Compois. Il avoit, vers 1605 (vieilles procédures, Arch. Thuyset), reçu l'autorisation de posséder des fiefs jusqu'à concurrence de 200 écus d'or. Quoique non inscrit parmi les nobles, il était donc régulièrement seigneur de Cervens, soit Compois. On lui donne pour femme D^{ne} Perrine d'Echallon (*Ibid.*), Honorable Ennemonde, fille de feu Honorable Antoine Héritier, bourgeois d'Annecy, veuve en dernières noces de M. Antoine Mathieu de Filly, teste le dernier avril 1629 (Minut. Moret, Arch. Thuyset), voulant être enterrée dans l'église des RR. PP. Barnabites de Thonon, au tombeau de ses héritiers. Nomme héritier universel N^o et Spect^o Jean-André Mathieu [qu'elle ne dit pas être son fils], dans la maison duquel, à Thonon, elle fit son testament. C'est à lui auquel remontent les Preuves de 1723 (doubles traits).

BRANCHE DES COMMANDEURS.

I. N^o et Spect^o JEAN-ANDRÉ MATHIEU, N^o et Spect^o MICHEL, CLAUDINE-FRANÇOISE, I. FORM LA BRANCHE DITE DE MARCLAY (Voy. TABL. II).
A cause de leurs bons et loyaux services et de ceux de leurs prédécesseurs, reçoivent des Patentes de noblesse le 1^{er} septembre 1623, enregistrées le 31 juillet 1625 et 27 juillet 1626 (Pat. Sav., Reg. 31, p. 199, etc.). Docteur ès-droits, de Filly, établi à Thonon avant 1623. Conseiller de S. A. R., avocat fiscal en Chablais, nommé par Patentes du 21 juin 1649 (Arch. S. S.), conseiller et procureur général et avocat de la Sacre Religion et O. M. des SS. Maurice et Lazare. Il avait fait donation à cet Ordre de sa grangerie du Sablon à Filly. En considération de cette donation et de ses services, par Patentes du conseil de l'ordre du 12 juillet 1650 (*Ibid.*), il fut maintenu dans sa qualité de procureur général de cet ordre, en Chablais et bailliages pour lui et ses successeurs mâles, soit l'aîné d'entre eux et la susdite terre érigée en commanderie, sous le nom de la Côte des Bois, avec le juspatronat d'icelle et l'union des biens albergés de ladite religion et des léproseries de Mezinge, des ponts de Lugrin (sans doute Excerisy) et de Douvaime, à la charge par lui de les recueillir, de faire les instances à ses frais, et, après lui, le conseil de l'ordre concéderait le juspatronat ci-dessus à Jean-Claude, son fils aîné, avec le titre de commandeur pour lui et l'aîné de ses mâles et successeurs. Il ép. D^{ne} Claudine de Mesmay, de Dôle, fille de N^o Louis et de dame Claudine du Pin (1). Voy. au P 407. Il fut enterré à Thonon, le 23 février 1662 (R. P.). Pourtant, je trouve dans des notes manuscrites que son testament (dont je n'ai pas autrement connaissance) fut ouvert le 26 août 1659.

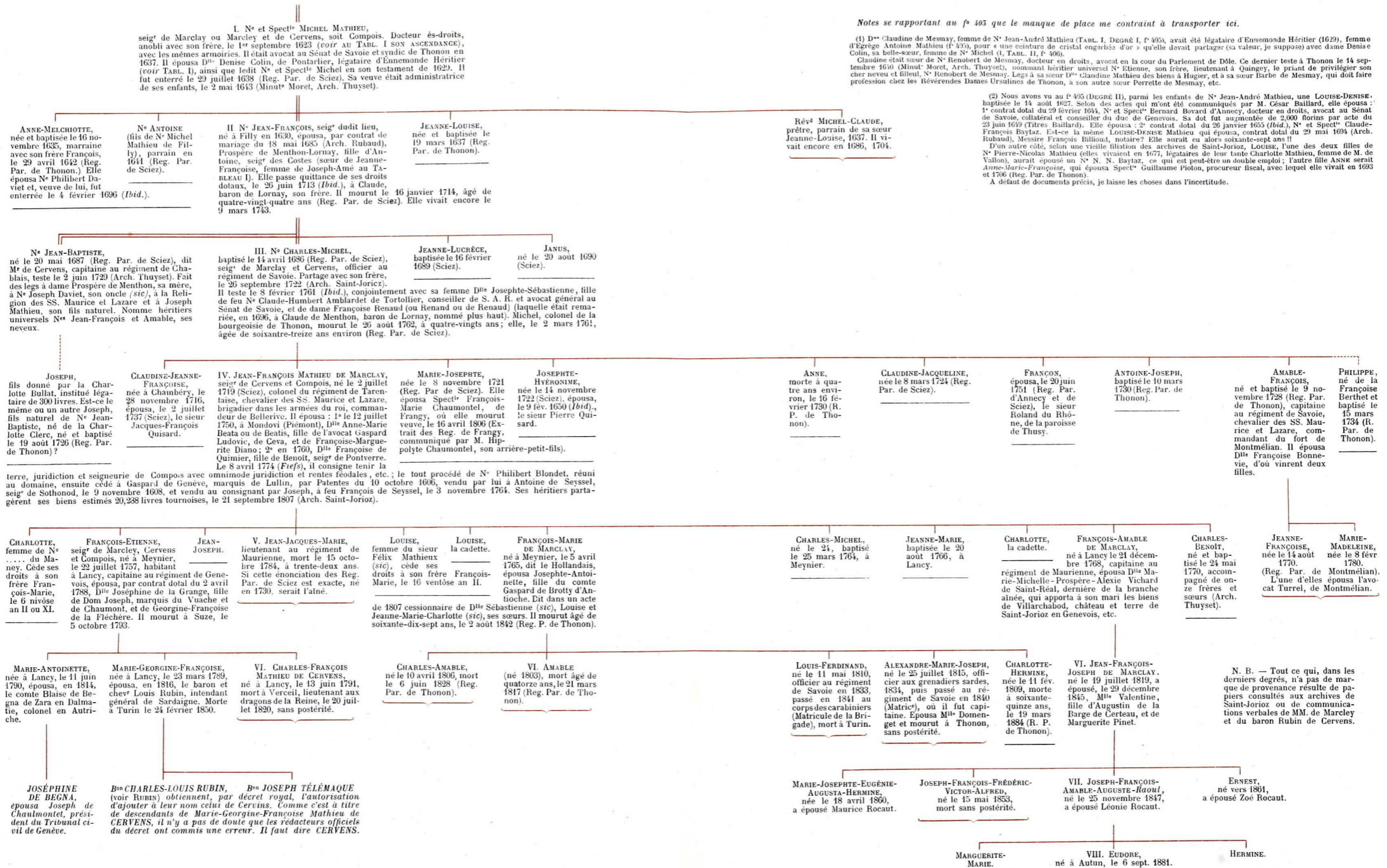
N ^o et Sp ^o LOUIS, nommé par les mêmes Patentes du 21 juin 1649, coprocurateur et avocat de l'ordre des SS. Maurice et Lazare avec son père. Par Patentes du 12 janvier 1657 (Arch. S. S.), conseiller de S. A. et lieutenant du juge-maje de Chablais. Mort le 14 juin 1651 (Reg. Par. de Sciez) des suites d'une blessure reçue en duel avec le seig ^r de Foucencx.	ANNE-PHILIPPINE, baptisée le 4 janvier 1626 (*).	II. Dom JEAN-CLAUDE, baptisé le 18 août 1631 (*), chev ^r des SS. Maurice et Lazare, commandeur de la Côte des Bois, procureur et avocat général de l'ordre de la Côte des Bois, le 29 octob. 1676. D ^{ne} Françoise, fille de N ^o Louis Roglia, conseiller d'Etat, et 1 ^{er} maître auditeur à la Chambre des Comptes, et de dame Marguerite Garnerin (Reg. Par. de Sciez), légataire de sa sœur, 1677. Vivait en 1689. Mort avant 1697 (*).	LOUISE-DENISE, baptisée le 14 août 1643 (Arch. Thuyset). Rec. au P 407.	ANTOINE, Titre clérical le 10 mars 1643 (Arch. Thuyset). Rec. au P 407.	MARGUERITE, baptisée le 7 mars 1637 (*), épouse, contrat dotal du 16 déc. 1662 (Arch. Rubaud et Savoies-Joly, seigneur de Valromex, N ^o Jacques-François d'Adda, seig ^r de Corsinge.	FRANÇOISE-CHARLOTTE, née le 1 ^{er} septembre 1653 (Arch. Thuyset), mariée, le 20 juin 1649 (Arch. Rubaud et Savoies-Joly, seigneur de Valromex, N ^o Jacques-François d'Adda, seig ^r de Corsinge).	N ^o et Spect ^o PIERRE-NICOLAS, baptisé le 14 octobre 1629 (*), vivait en 1668. Enterré le 24 février 1686 (*). Alliance inconnue.
--	--	--	---	---	--	--	---

JEAN-FRANÇOIS, jumeaux, nés le 16 mars 1682 (Reg. Par. de Sciez).	CLAUDE-FRANÇOIS, nés le 16 mars 1682 (Reg. Par. de Sciez).	III. Dom JOSEPH-AMÉ, né le 18 mai 1679 (Sciez), chev ^r des SS. Maurice et Lazare, commandeur de la Côte des Bois. Epousa : 1 ^o Jeanne-Françoise de Menthon-Lornay, par contrat dotal du 1 ^{er} janvier 1697 (Arch. Rubaud); 2 ^o en 1719, D ^{ne} Françoise-Hyeronime de Saint-Sixt, avec laquelle il vivait en 1739. Enterré dans l'église de Sciez, le 6... 1751.	JEAN-ANTOINE, né le 29 janv. 1683, mort le 3 avril 1750, à 68 ans (Sciez).	LOUISE, ANNE, nommées au testament de leur tante, 1677. Voy. la note 2 au P 407.
---	--	--	--	--

JEAN-DENIS, né le 20 fev. 1702 (R. P. de Sciez).	JACQUES, né le 27 nov. 1700 (R. P. de Sciez).	IV. FRANÇOIS, fils aîné, bapt. le 25 octobre 1699, mort le 25 janvier 1707, à huit ans (Sciez).	JEAN-CHARLES (né en 1704), chevalier des SS. Maurice et Lazare, commandeur de la Côte des Bois. On trouve aux archives de Rubaud une requête (sans date) par laquelle il expose que, depuis la mort de son père (donc vers 1751-1752), étant le seul mâle descendu de la dignité de chevalier de justice des SS. Maurice et Lazare et mis en possession de la commanderie des Bois. La preuve de noblesse des femmes étant requise, il fait valoir qu'il a épousé une fille de l'illustre maison de Seyssel. Il épousa, contrat dotal du 4 janvier 1744 (Arch. Rubaud), D ^{ne} Marie-Françoise de Seyssel, fille de François-Philippe, seig ^r de la Charniaz. Il mourut le 20 février 1754, âgé de 50 ans et 4 mois (Reg. Par. de Sciez).	JEAN-ANTOINE, né le 20 mars 1705 (Sciez).	FRANÇOIS-BALTHAZARD, né le 8 août 1706 (Reg. Par. de Sciez).
--	---	---	---	---	--

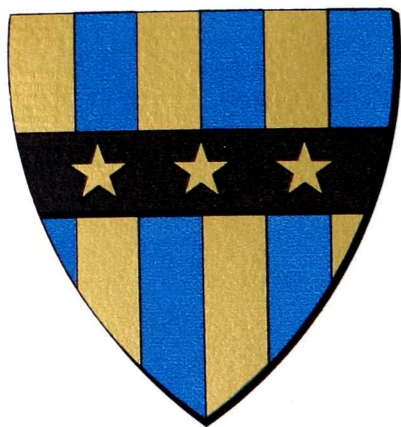
V. GEORGES-FRANÇOIS-PHILIPPE, né à Massongy, chev ^r des SS. Maurice et Lazare, commandeur de la Côte des Bois, épousa, le 11 juin 1780 (Reg. Par. de Thonon), D ^{ne} Charlotte Quisard, morte à soixante-six ans environ, le 27 décembre 1822 (<i>Ibid.</i>). Lui mourut le 1 ^{er} avril 1816. Il consigna, le 20 mai 1776 (Fiefs), les biens et rentes féodaux acquis, comme il est dit ci-dessus, par Antoine (fils de Jacques), son quatrième aïeul; mais il émigra et fut privé par la nation de ses biens et notamment de la commanderie héréditaire de la Côte des Bois.	HÉLÈNE-LOUISE-MARGUERITE, mariée le 22 octobre 1705, dans la chapelle de la commanderie de Filly, à Jean Jacques, fils de François Pelloux, bourgeois de la Roche (Reg. Par. de Sciez).
---	---

VI. LOUIS-FRANÇOIS, né le 3, baptisé le 5 janvier 1782 (Reg. Par. de Sciez), mort à Gap sans avoir été marié.	PÉRONNE-AURISE-JULIE, née le 12 avril 1791 (Reg. Par. de Sciez). Morte sans alliance.
---	---



MELLARÈDE (DE)

P. coupé, pallé d'or et d'azur contrepaillé de l'un à l'autre, à la fasce de sable chargée de trois étoiles d'or, sur le tout.



On trouve aussi : coupé d'or et d'azur à deux pals coupés de l'un à l'autre : les étoiles sur la fasce seraient d'argent.

Voir LE TEXTE HISTORIQUE AU N° 410.

Maitre ANTOINE MELLARÈDE, bourgeois de la ville d'Anduze, avait cédé ses biens de la Chapelle à M^r Pierre Mellarède, son neveu. Lui ou autre M^r Antoine Mellarède épousa, contrat dotal du 18 juin 1635, Hon^{le} Melchiotte Salomon (peut-être fille ou sœur de M^r Claude Salomon, maître de poste à Epierre, qui teste le 3 octobre 1639). Dans des procédures (s. d.), je trouve une dame Suzanne Decombe (peut-être une deuxième femme), qui était cohéritière universelle dudit Antoine avec M^r Pierre Mellarède, neveu dudit Antoine.

Maitre JACQUES MELLARÈDE, mort avant 1650.

CLAUDINE, religieuse ursuline à Arles, 29 octobre 1630, 18 octobre 1653.

Maitre PIERRE MELLARÈDE, achète les biens de la Chapelle de son oncle Antoine, le 13 décembre 1653. Légataire de son oncle Maitre Jean et substitué à Spect^{le} Pierre, son cousin, au testament du 24 décembre 1660. Cohéritier universel de son oncle

Antoine, il fait une cession à son cousin Spect^{le} Pierre, le 19 septembre 1679. Bourgeois de la ville de Chambéry, par Lettres du 22 janvier 1677. Achète des biens, 3 octobre 1681. Adm^{on}ie des biens le 31 août 1682. Fermier de Villardsallet, 15 février 1653. Châtelain du comté de Montmayeur et baronnie de Villardsallet de 1655 à 1677. Des 1655, il demeurait à la Trinité et exerçait l'état de praticien. Le 22 juillet 1683, il présente requête à l'évêque de Maurienne pour obtenir quarante jours d'indulgence à gagner dans l'oratoire ou il y a l'image de la sainte Trinité, de saint Pierre et de saint François de Sales, qu'il a fait bâtir auprès de sa maison de Magnificat, paroisse de la Trinité, vis-à-vis de la Croix des Rameaux. C'est lui Maitre Pierre (et non son cousin germain Spect^{le} Pierre, fils d'un bourgeois de Montmélian) qui obtint, le 18 mars 1651, du duc de Savoie, des lettres de naturalité. Le 29 août 1686, il dote une chapelle qu'il a fondée et élevée de fond en comble sous le vocable de saint Pierre, au cimetière de l'église paroissiale de la Trinité, mandement de Villardsallet au comté de Montmayeur, joignant la muraille de la nef de l'église du côté de Villardsallet. Il épousa : 1^o contrat dotal du 23 avril 1657, D^{ne} Françoise, fille de feu André Girod et de Barthélemy Emprin. Elle testa le 17 janvier 1674 ; 2^o contrat dotal du 1^{er} août 1681, Gasparde, fille d'Honorablé Paul Fontanel, bourgeois de Chambéry, laquelle testa le 24 août 1686. Maitre Pierre Mellarède était mort avant 1688.

(1) Marie Mellarède, mariée à M^r Claude Lafon, est probablement une sœur de Spect^{le} Pierre ci-contre (N° 409), lequel passe un accord avec ledit Lafon, le 20 mai 1690, lequel lui avait déjà signé une quittance le 8 décembre 1679, mais probablement pour un autre sujet que la dot de sa femme.

(2) On voudra bien remarquer que cette parenté avec Chalandière confirme toutes les hypothèses contenues au N° 410 sur l'identification de Spect^{le} Pierre avec le Pierre qui fut premier ministre.



MICHEL, en religion Emmanuel de Saint-Michel, légataire de son frère Jean, 1683. Il fait profession le 7 avril 1688 et teste le 12 suivant (Probablement chez les Carmes de la Rochette, avec lesquels son père et lui passent un accord le 2 novembre 1686). Il veut être enterré dans la chapelle de saint Pierre fondée par son père, dans l'église de la Trinité. Il scelle du sceau dont s'est toujours servi son père. Mourut le 4 juin 1694.

(3) Marie-Anne-Amédée n'eut de son premier mariage que deux fils, morts jeunes, et une fille religieuse (VOIR MORAND). Elle n'eut aucun enfant de ses deux autres mariages.

FRANÇOISE, légataire de son frère, 1694, avait épousé, contrat dotal du 41 janvier 1685, M^r Georges Rossiand.

CATHERINE, fille de feu Pierre Mellarède, épousa, contrat dotal du 4 avril 1688, le sieur Jean Truchet, de Saint-Etienne-de-Cuyens, en faveur duquel Jean signa une obligation par acte de la même année.

frères, et par dame Claudine de Motz, leur mère, veuve de Mess^{rs} Claude Perrin, cons^{rs} de S. A. et juge majo du Bugey. Spect^{le} Jean testa le 24 décembre 1694 et son testament fut ouvert (Arch. du Sénat de Savoie), le jour même de sa mort, le 5 juin suivant. Peut être le Jean Mellarède que me signale mon excellent et savant ami le baron Manno, comme ayant été recommandé par le marquis de Bellegarde, par lettres de 1686, 1690, 1691, pour le faire nommer secrétaire du duc.

Spect^{le} JEAN MELLARÈDE, avocat au Sénat, bourgeois de Chambéry, ratifié, le 29 juin 1688, un albergement fait par son feu père. Il était, 25 octobre et 12 décembre 1688, juge ordinaire des comtés de Montmayeur et baronnie de Villardsallet. Il épousa, contrat dotal du 23 janvier 1683, D^{ne} Gasparde Perrin, laquelle est, dans cet acte, autorisée par N^{rs} Annet et Joseph Perrin, ses

CLAUDINE MELLARÈDE, héritière universelle de son père, épousa, avant 1710, N^{rs} François-Hyacinthe de Pignier, de St-Pierre-d'Albigny, dont l'aîné des enfants est légataire (Testament 1780) du domaine du Fléchet. VOIR PIGNIER.

COMTES DU BETTONNET, SEIGNEURS DE LAY ET AVRESSIEUX.

MARC MELLARÈDE, natif de la ville d'Anduze en Languedoc.

Maitre JEAN MELLARÈDE, notaire, bourgeois de Montmélian, teste le 24 décembre 1660 (Arch. du S. de S.) en faveur de son fils. Il eut deux femmes et des enfants de chacune d'elles. La moderne était D^{ne} Guillemine Durat, nommée tutrice de son fils le 6 mai 1664; lui était mort en avril.

Honor^{le} MARC, légataire de son frère, 1660. Fit une cession à Maitre Pierre, son neveu.

ANNE, emme de M^r Philibert Fosseret.

BALTHAZARDE, religieuse à Confens.

Spect^{le} PIERRE MELLARÈDE, bourgeois de Montmélian, pupille de sa mère, 1664, 1666, héritier universel de son père. RECU AVOCAT AU SÉNAT DE SAVOIE le 11 janvier 1678. Avec son cousin Maitre Pierre, ils se font une donation réciproque, le 19 septembre 1679. Dit encore avocat au Sénat de Savoie, demeurant à Chambéry et bourgeois de Montmélian, dans la fondation faite par son cousin Pierre en 1686 et au contrat de mariage de son neveu Spect^{le} Jean, 1683, actes où il figure comme témoin. Il épousa Anne Lozat

GUILLEMINE, épousa, contrat dotal du 2 septembre 1663 (Archives Thuysset), N^r Jacques de Chalandière.

dont il eut un fils, Jean-Baptiste, baptisé le 13 janvier 1685 (Reg. Par. de Saint-Léger), qui probablement mourut très jeune. Ici je renvoie mes lecteurs au texte du N° 410, que je résume rapidement en quelques lignes qui pourront être facilement supprimées ici pour être reportées ailleurs, si l'on venait à découvrir que mes hypothèses ne sont pas recevables. Je suppose donc que c'est le même Spect^{le} Pierre Mellarède, avocat au Sénat de Savoie, 1678, 1683, 1686, juge ordinaire de Gilly, 21 décembre 1693 (Arch. Thuysset), qui aurait été nommé, par Patentes du 20 avril 1697 (Arch. du Sén. de Savoie), avocat général des Pauvres, puis conseiller d'Etat, plénipotentiaire aux traités d'Utrecht, 11 avril et 13 juillet 1713, envoyé au Congrès de Bade, etc., nommé, le 15 septembre 1713, premier président de la Chambre des Comptes de Turin (ce qui lui conférerait le titre d'Excellence). Enfin, premier secrétaire d'Etat et ministre de l'Intérieur avant 1723. Le 28 septembre 1715 (Arch. Savoiron), il achète, des comtes Jean et Jean-Louis, fils de feu N^r Philibert Chapel, la seigneurie de Chamoux avec les quatre paroisses dépendant de Chamoux, Montendry, Montgilbert et Bettonnet, pour lui et ses amis à élire. Le 5 novembre 1715 (*Ibid.*), il élit pour ami le baron de Montfort, maître auditeur aux Comptes, pour Chamoux, Montendry et Montgilbert, se réservant seulement la terre et juridiction du Bettonnet avec quelques terres démembrées de la seigneurie de Chamoux. S. Ex. Pierre de Mellarède se qualifia de comte de Bettonnet. Je n'ai pas su trouver l'érection en comté aux archives de Turin. Il épousa, par contrat dotal du 2 août 1717 (Arch. du Sén. de Sav.), dame Marie Denis, veuve et héritière de N^r Pierre de Durier (VOIR DURIER AU SUPPLÉMENT). Je suppose toujours que c'est un second mariage et qu'il a pu recevoir au baptême les noms de Pierre-Louis, quoique je le trouve toujours (sauf en 1697) nommé simplement PIERRE. Il mourut à Turin le 19 mars 1730 et fut enterré à la Consolata, âgé (toujours par hypothèse) voir le texte N° 410, de soixante-onze ans environ.

PHILIBERT-AMÉDÉE, comte du Bettonnet et seig^r de Lay et d'Avressieux (seigneurie qu'il vend, le 18 février 1774 (Arch. S. S.), à N^r Nicolas Perrin), succéda à son frère. Il était natif de Turin, conseiller d'Etat et abbé de Malezieu ou Malejoz?? en Piémont. Le 9 juin 1780 (Arch. de Cour), il affranchit la commune de la Trinité de ses droits féodaux. Il teste le 25 novembre 1780 au château du Bettonnet, où il veut être enterré, dans l'église, au tombeau de ses prédécesseurs. Lègue sa bibliothèque et son cabinet d'histoire naturelle à la ville de Chambéry, voulant que le tout soit public; nomme sa sœur héritière universelle, lui enjoignant, après sa mort, de laisser le domaine du Fléchet à M. de Pignier, leur parent. Il avait été, nommé, par Patentes du 29 août 1737 (Arch. de Cour), réformateur ou magistrat de la Réforme à Turin. Il passa reconnaissance pour Lay et Avressieux, le 12 avril 1774 (*Fiefs*). Suivant les *Mémoires Historiques* du marquis Costa (t. III, p. 6), l'abbé Philibert de Mellarède est auteur d'une Histoire de Provence et de Lettres historiques sur les fiefs (1).

Mess^{rs} PIERRE-LOUIS DE MELLARÈDE, comte du Bettonnet (VOIR TEXTE, N° 410), collatéral à la Chambre des Comptes, par Patentes du 5 octobre 1748 (Arch. de Cour), nommé conservateur général des gabelles, et, par Patentes du 2 mai 1749, président du Sénat de Nice (*Ibid.*). Il épousa, contrat dotal du 17 octobre 1729 (*Fiefs*), mariés le 19 (Reg. Par. de Saint-Léger), D^{ne} Jeanne-Catherine (baptisée le 25 septembre 1712, *Ibid.*), fille de N^r Gaspard Milliet et de Marguerite de Mondragon, dame de Lay et Avressieux. Cette dernière testa le 14 juin 1716 en faveur de sa fille, laquelle apporta ainsi ces seigneuries à son mari. Jeanne-Catherine avait aussi hérité d'Antoine de Mondragon, son oncle, par testament de l'an 1714; elle testa à son tour, le 23 décembre 1734, en faveur de son mari. Celui-ci mourut *ab intestat* et sans descendance. Son frère lui succéda. S. E. dame Marie Denis, veuve de S. E. le comte Pierre, dans un acte du 27 juin 1731 (Arch. du Sénat de Savoie), passe quittance d'une somme de 8.000 florins due à feu Pierre de Durier, son premier mari, le surplus de la somme devant revenir au seig^r Pierre-Louis de Mellarède, comme héritier de S. E. feu le comte, son père. Elle ne dit pas que Pierre-Louis fut son fils à elle (VOIR TEXTE N° 410).

MARIE-ANNE-AMÉDÉE (du lit Denis), comtesse du Bettonnet, héritière universelle de son frère l'abbé, lequel, par son testament, lui enjoignait de remettre après sa mort, à leur parent M. de Pignier, le domaine du Fléchet. Elle épousa : 1^o le 30 juillet 1739 (Reg. Par. de Saint-Léger), N^r Jean-Baptiste Morand ; 2^o le 22 juillet 1754 (*Ibid.*), Joseph-François, comte de la Valdissère et de Sainte-Hélène. Par billet royal du 19 mars 1782 (Arch. de Cour), la comtesse de Sainte-Hélène fut comprise, sa vie durant, dans l'exemption de tailles accordées à feu le Président Pierre-Louis, son frère, à cause des dommages que lui avait fait souffrir le siège de Montmélian ; 3^o Joseph-Marguerite de Bertrand, baron de Gilly, qui paraît avoir hérité d'elle (2). Suivant une note de l'abbé Besson, curé de Chamousset, l'héritière du baron Joseph fut Alexandrine du Puy-Saint-Vincent, mariée en 1813 au comte Geoffroy de Salmard.

GABRIELLE DE CHALANDIÈRE, teste le 22 décembre 1734 (Archives Thuysset) en faveur du comte Pierre-Louis Mellarède, son cousin (2).

(1) Il était abbé commendataire de la Royale abbaye de Talloires, 1728-1736, et donna sa démission en 1764 (*Revue Savoie*, 1864, p. 21).

(2) Veuve du comte de Sainte-Hélène, elle vendit, le 28 janvier 1778 (Arch. Thuysset), à Joseph Portier, deux moulins avec édifices et cours d'eau à Sainte-Hélène.



E rapporte tout ce que j'ai trouvé concernant cette famille originaire d'Anduze en Languedoc, depuis qu'elle est venue en Savoie au XVII^e siècle jusqu'à son extinction. Plusieurs des détails publiés au tableau précédent (nos 408-409) sont étrangers directement au *Nobiliaire de Savoie*, mais ils sont intéressants, parce qu'ils se rattachent à l'origine très peu connue de S. E. le Comte Pierre de Mellarède, un de nos plus illustres diplomates et hommes d'État. Il a joué un rôle important sous le règne de Victor-Amé-

dée II, qui dut, en partie au moins, à l'habileté de son plénipotentiaire, la couronne de Roi de Sicile que lui assurèrent les traités d'Utrecht du 11 avril et 13 juillet 1713. Il en fut récompensé peu de mois après, le 15 septembre suivant, par la charge de premier président de la Chambre des Comptes de Turin. Il était depuis plusieurs années conseiller d'État.

Au dire de Burnier, dans son excellente *Histoire du Sénat de Savoie* (t. II, p. 186), Pierre Mellarède débuta dans la magistrature à Chambéry. Il n'est porté pourtant dans aucune des listes connues des conseillers à nos Cours du Sénat et des Comptes. Le même très érudit auteur, dans sa note 2 (même page), dit qu'il exerça au début de sa carrière les fonctions d'avocat des pauvres à Chambéry. Il ajoute qu'il avait longtemps douté de ce fait « dont il n'y a pas traces aux archives, mais un document que possède M. Chapperon nous a prouvé », dit-il, « que Mellarède fut réellement avocat des pauvres » (1). Pour moi, j'ai trouvé aux archives du Sénat des Patentes du 20 avril 1697, par lesquelles PIERRE-LOUIS Mellarède, conseiller de S. A., est nommé avocat général des pauvres (2).

Il est bien difficile que, malgré ses talents, Pierre Mellarède, qui n'avait pas une origine relevée pour le mettre en vue, ait pu percer assez vite pour être l'un des plénipotentiaires de Savoie à Utrecht et premier président de la Chambre des Comptes en 1713, à moins d'avoir dépassé alors sensiblement la moitié de la vie.

Supposons-le né en 1659, il aurait eu alors (1713) cinquante-quatre ans, et, à la date de sa mort (19 mars 1730), il aurait eu soixante-onze ans. Les patentes d'avocat général des pauvres (1697) peuvent donc, dans ces données très moyennes, se rapporter au futur ministre et secrétaire d'État PIERRE, s'il s'appelait aussi LOUIS.

En revanche, cette date de 1697 peut difficilement se concilier avec les dates connues de la vie de *Pierre-Louis*, 2^{me} comte de Bettonet, son fils. Celui-ci s'est marié en 1729; en le supposant du même âge que sa femme, née en 1712, il se serait marié à dix-sept ans, ce qui n'a rien d'impossible; mais alors, les Patentes d'avocat général des pauvres de 1697 ne peuvent évidemment se rapporter à un *Pierre-Louis*, qui serait fils de Pierre et de Marie Denis, mariés en 1717. Du reste, dans l'acte de 1731 (cité au n^o 409), S. E. Marie Denis, veuve de Pierre de Mellarède (1^{er} comte), mentionne Pierre-Louis (2^{me} comte), fils et héritier universel du 1^{er}, auquel (2^{me}) devait revenir certaine somme en vertu du contrat dotal passé entre LL. EE. Pierre et Marie, le 3 août 1717, et ne dit point que Pierre-Louis fût son fils à elle.

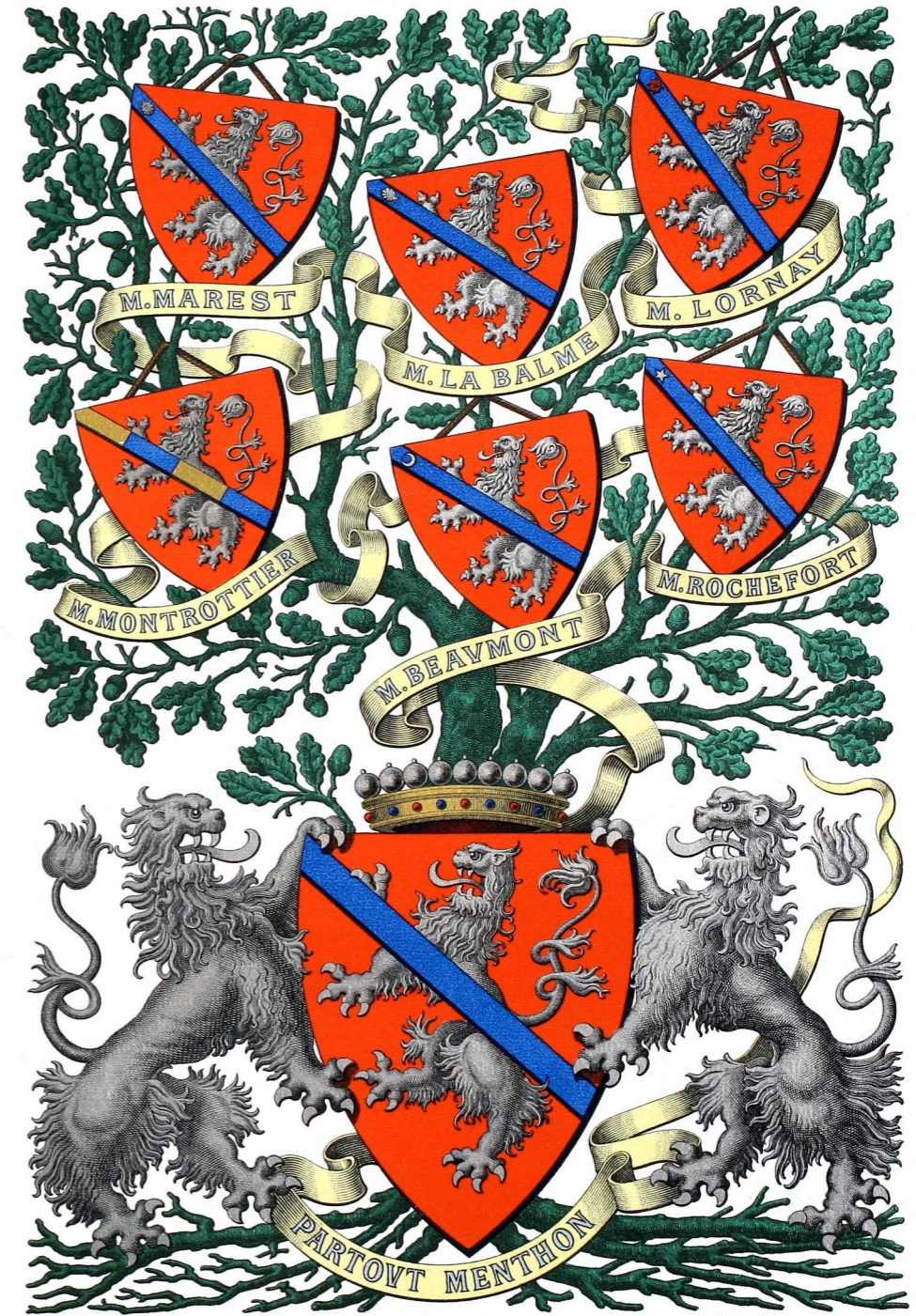
L'attribution des Patentes d'avocat général des pauvres de 1697 paraît devoir être faite au père, malgré les noms de PIERRE-LOUIS qu'il n'a pas portés habituellement (le fait est des plus communs); mais il restera toujours un doute tant que le document que possédait feu M. Chapperon et qu'a vu M. Burnier n'aura pas revu le jour.

Si l'on veut bien, malgré son aridité, étudier l'exposition des dates énoncées plus haut, on comprendra qu'il me soit permis, par hypothèse, d'identifier le secrétaire d'État avec Spect^e Pierre Mellarède porté au III^e degré du tableau précédent. Il fut héritier universel de son père en 1660, il était pupille de Guillemine Durat, sa mère, en 1664, 1666. Il fut reçu avocat au Sénat de Savoie le 11 janvier 1678. Il était bourgeois de Montmélian et demeurait à Chambéry en 1683 et 1686. Il était marié avant 1685 à Marie Lozat dont il eut un enfant à cette date (malheureusement je n'ai pas trouvé l'acte de naissance ou de baptême d'un autre fils qui serait *Pierre-Louis*). Il a pu, en 1697, sous le nom de Pierre-Louis, être nommé avocat général des pauvres et depuis lors passer en Piémont, où il continua et acheva sa brillante carrière.

(1) Il est bien regrettable que Burnier n'ait pas donné la date précise de ce document; ce serait un point de repère important dans la recherche que je fais plus haut de l'état civil du ministre.

(2) Je dois à la vérité d'insister sur le fait que dans ces Patentes il y a PIERRE-LOUIS et non PIERRE. Mais pour qui connaît l'indifférence de nos pères sur ce sujet et les variations des noms de baptême dans les actes concernant les mêmes personnes, le fait — sans autres documents pour l'établir — ne saurait être sérieusement pris comme tranchant la question dans un sens ou dans l'autre.

MENTHON (DE)



MENTHON (DE)

SEIGNEURS, PUIS BARONS, PUIS COMTES DE MENTHON, SEIGNEURS DE BEAUMONT (SALÈVE), DINGY, NAVES, BLUFFY, VILLE, LA CLUSE, LORNAY, AVIERNOZ, COUVETTE, BONATRAIT, CONFIGNON, MONTROTIER, PETIT-GRÉSY, LA CHIESAZ, PONTVERRE, CHAVAROCHE, BOURBONGE, LA BALME, DU MAREST, GRUFFY, LA COUR, DU BOCHET, BARONS DE LORNAY, COMTES D'AVIERNOZ, SEIGNEURS DES COSTES, DISONGE, SAVIGNY, PREMERY, LE VILLARET, GRIMOTIÈRES, SOYRIER, ETC., ETC., COSEIGNEURS DE LA VAL DES CLETS ET DE LUCINGE EN GENEVOIS ET BAILLIAGES, SEIGNEURS DE BONNEVAUX ET DRUSILLY EN CHABLAIS, SEIGNEURS DU CHATEAU DE MENTHON ET BIENS A LAUSANNE, D'AUBONNE, PONT-EN-HUGOZ, CHATEL-SAINT-DENIS, VIDOMNES DE MORGES EN SUISSE, DE DUESME ET COLIGNY-LE-NEUF EN BOURGOGNE, BARONS D'ÉRYA, DE LA GELIÈRE, COMTES DE ROSTY, BARONS DE TOULONGEON, LORMONT, GRAMMONT, LIGNIÈRES, BARONS DE ROCHEFORT SUR SERAN, CHATEAU-BOCHARD EN BRESSE ET BUGÉY, ETC., ETC., ETC.

(La plus ancienne orthographe du nom dans les chartes est invariablement MENTONS OU MENTUNS.)

P. de gueules au lion d'argent à la bande (*) d'azur brochant sur le tout (Voir le blason, n° 411).

Les brisures adoptées jadis par les branches collatérales reportées au n° 411, n'ont pas été invariables.

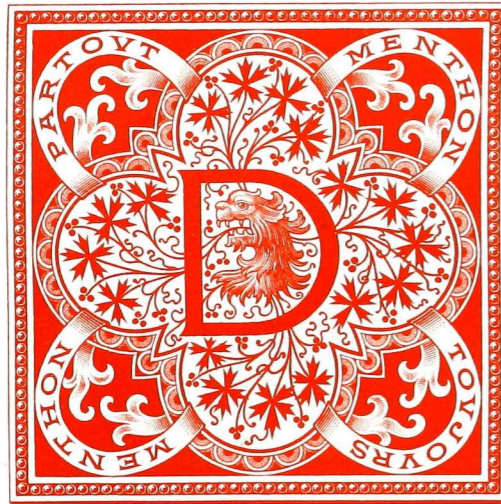
On en trouve même d'autres, par exemple, pour MENTHON-BONATRAIT. Voir PETREMAND et note 9 au n° 455.

Cimier : au dire de Capré, un mufle de lion d'argent (de face) ailé de même ; habituellement ils ont porté un lion issant d'argent.

Tenants : au dire de Capré, deux sauvages de carnation, homme et femme, tenant chacun une massue. Habituellement ils ont porté pour supports deux lions d'argent.

Devise : PARTOUT ou TOUJOURS MENTHON, au moins pour la branche aînée.

(*) On trouve presque dans tous les auteurs qui se copiaient servilement : bande. Dans de vieux sceaux, notamment celui de Rodolphe, sire de Menthon en 1294 — époque où la sotte réglementation des héralds d'armes n'avait pas donné une épaisseur exagérée aux bandes, fasces, croix, etc. — on ne voit pas une bande, ni même une cotice (sens moderne), mais un simple trait, mis diagonalement de dextre à senestre. Si ce trait représentait une bande au XIII^e siècle, il ne rend absolument pas la signification actuelle du mot, contre laquelle, appuyé sur les monuments sphragistiques, un héraldiste doit protester. L'Armorial du Héraut Berry, composé vers 1450, donne pour armes au sire de Menthon : de gueules au lion d'argent traversé en bande d'une cotice d'azur. J'accepte le sens de cette antique version, en prenant le mot cotice dans le sens le plus étroit possible, et je dis : de gueules au lion d'argent chargé d'une cotice d'azur brochant sur le tout.



DANS les recherches que je poursuis depuis cinquante ans, il ne m'est jamais arrivé de rencontrer autant de chartes du XIII^e siècle que dans les archives du château de Menthon. J'ai éprouvé un vrai bonheur à faire ces découvertes, car ces précieux documents n'avaient été que fort peu et fort mal lus (1). Il est résulté pour moi de l'étude de ces documents une conviction que je consigne ici dans ma pleine indépendance et avec suffisante connaissance de cause.

Chacun connaît le vieux dicton :

Terny, Viry, Compey
Sont les meillours maisons dou Genevey,
Salanuva, Menthon
Ne leu cédont pas d'un boton.

Mais si j'excepte les maisons savoyennes, Savoie, Genevois, Faucigny, aucune famille dans le duché, ni dans le comté de Genevois, ne peut prouver, comme Menthon, une puissance féodale plus considérable au XIII^e siècle (2). De Talloires, les Menthon pouvaient aller aux portes de Genève, sur leurs francs-alleus ou sur des terres relevant de l'alberghum de Mentons.

(1) Indépendamment du grand nombre des branches de cette maison, ces chartes, qui m'ont été très gracieusement communiquées, me permettent de faire un article incomparablement plus complet et volumineux que tous les autres. M. le comte de Menthon rendrait un service à l'histoire de sa région en publiant le cartulaire de sa maison. On peut en juger par les précieux détails archéologiques de toute espèce, extraits de ces documents, qui fourmillent dans les tableaux suivants. Dans l'intérêt général, je ne pouvais me dispenser de les consigner ici, à leur place naturelle.

(2) J'entends avec titres authentiques à l'appui. Les traditions, les chroniques sont fort respectables, mais trop souvent sujettes à caution.

Le château de Menthon était un véritable *castrum*, qui atteste l'importance des seigneurs qui en avaient fait le siège de leur domination (1), leur capitale.

Besson, dans ses manuscrits, cite l'acte de notoriété par lequel Aymon, évêque de Genève, avec d'autres personnages, atteste, en 1252, la donation faite du *castrum de Mentons* par Vuillelme de Menthon à Thomas, son frère. La donation, elle-même, existe aux archives du château, datée de l'an 1249 : c'est plutôt une vente, car Vuillelme cède à Thomas ce *castrum* ou *castellum*, avec tout son mandement, depuis le Pas de la Cluse jusqu'à Talloires et depuis la Pierre Margeria (2) jusqu'à la Balme, moyennant 20,000 sols bons genevois et 50 livres genevoises. C'était la part d'héritage de Vuillelme, qui avait au moins cinq frères (3), et il fut payé du prix convenu suivant quittance de l'an 1262.

Comment se fait-il qu'une famille aussi puissante au XIII^e siècle n'ait pas laissé de traces antérieures dans nos documents d'archives ? Suivant la plus grande probabilité, Jean I, seigneur de Menthon et de Beaumont, lequel fit, en 1190 environ, une importante donation à la Chartreuse de Pommiers, aïeul direct incontestable de Vuillelme et Thomas, plus haut cités, n'était pas le Capet de sa race.

La prétendue communauté d'origine de Menthon et Beaufort — si elle était réelle — basée sur la similitude des armes — il serait facile d'énumérer vingt familles ayant porté ce même blason — et uniquement sur la vie de saint Bernard, publiée par les Bollandistes (4), n'expliquerait rien. A mon sens, les Menthon qui, dès 1190, avaient une très haute position féodale, n'ont rien à recevoir des Beaufort, famille de la plus haute marque, mais à peine connue — par titres authentiques, s'entend — au commencement du XIII^e siècle.

Une tradition vraiment immémoriale fait naître à Menthon saint Bernard, le célèbre fondateur des hospices sur les montagnes qui portent son nom. Une récente étude historique : *A quelle date est mort saint Bernard de Menthon ?* par M^{gr} Duc, évêque d'Aoste (*Miscellanea di Storia Italiana*, t. XXI), vient de fixer la date de la mort du saint à l'an 1081 [1082 selon Ducis : *L'Époque de saint Bernard de Menthon*], et la date de sa naissance à l'an 996. Suivant le même vénérable et érudit auteur (*passim*, p. 364) « l'histoire de sa vie est « attribuée, sans raisons plausibles, à l'archidiaque Richard (5), successeur de saint Bernard « à l'archidiaconat d'Aoste ».

Bien avant 1227, les seigneurs de Menthon avaient consacré à la mémoire de cette gloire de leur famille le prieuré de Saint-Bernard et de Saint-Clair, ou de la Cluse de Saint-Bernard, et, dans son testament de 1271, Thomas II mentionne la « magna Jovia ecclesia de « Clusa », à laquelle il fait un legs. Les fastes glorieux pour l'humanité du saint fondateur

(Voir la continuation au n° 470.)

(1) L'appareil et l'épaisseur de certaines murailles du *castrum de Mentons* ou *Mentuns*, agrandi et remanié à diverses époques, ne semblent pas indiquer une construction romaine. Mais avant l'invasion de l'Allobrogie, l'étymologie celtique si claire, *mehn* ou *man* (pierre, rocher) et *town* ou *ten* (tour), *Tour du rocher*, permet de croire qu'il y avait déjà un édifice en ce lieu. Ce dernier mot forme l'étymologie de Thône (maintenant Thônes) que les paysans naguère prononçaient Thoune, etc.

(2) Elle se dresse encore sur le bord du lac d'Annecy, rive droite, entre Chavoire et Albigny. La traduction *mau veria* (mal tournée) me paraît plus que douteuse, en tout cas c'est une interprétation postérieure à l'an 1249. *Margerius* veut dire *amas* : « in quodam margerio lapidum » et correspond exactement à notre mot *murger*, amas de pierres (Voir du Cange). Les confins dont cette pierre était une des *marges* comportait, en prenant le Fier, de Saint-Clair ou la Cluse à la Balme, comme limite extrêmement probable, et au Sud de la Margeria, à Talloires, le bord du lac, une superficie de trente kilomètres carrés environ. C'était le mandement proprement dit du château de Menthon, où s'exerçait sa juridiction propre, dont relevaient plusieurs nobles, les Murat, Pont, Ville, Monjay, etc., et tous les tenanciers, dans ces limites, de biens de la mouvance féodale directe du château. Mais l'alberghum de Mentons comprenait bien d'autres et grandes possessions, telles que Beaumont (au Salève), Lornay, Dingy, Naves, Ville, la Cluse et Aviernoz, pour nous restreindre uniquement aux seigneuries dont il est parlé au premier tableau.

(3) Le droit d'aînesse, tel qu'on l'entendait du temps d'Esau, est relativement d'un usage très moderne en Savoie. Les familles étaient nombreuses : l'aîné possédait le fief principal de la maison ; il avait parfois un préciput, comme d'autres fois si sa part excédait la valeur de celle des autres, il payait une soulte. Mais deux ou plusieurs frères étaient, avec leur aîné, cohéritiers universels et recevaient des terres ou des fiefs d'une valeur sensiblement égale ; les autres frères étaient destinés à l'Église. Les filles étaient dotées. Dans le cas présent, Thomas de Menthon, fils cadet, qui, antérieurement à 1249, possédait des fiefs et les sous-inféodait à des nobles, paye à son frère 20,000 sols bons genevois, somme monnayée dont la puissance relative était fort considérable, et qui probablement rena, après la mort de Vuillelme, aux mains de Thomas, ce qui expliquerait le mot *donation* dont, dans son attestation, se sert, en 1262, Aymon, évêque de Genève.

(4) Voir BEAUFORT, tome I^{er}, folios 145 et suivants. Il y a lieu de rectifier, d'après les dates que je donne plus haut, les dates et certains faits portés en ces folios. Il me semble inutile de reporter, comme je l'annonce en la note 8, le texte des Bollandistes.

(5) Voir sur cette Vie l'annexe A, au folio 463.

(*) Chartes originales aux archives du château de Menthon.

N. B. — Une fois pour toutes, le nom de *Ville*, répété très souvent dans ces tableaux, est la traduction du latin *villa* que les onomoclastes ont affublé d'un *z*, comme la Chiesaz, Sallaz, la Clusaz, la Forclaz, la Vernaz, Reyvroz, Marlioz, Saint-Jorioz, Aviernoz, dont la finale (n'en déplaise aux prétendues étymologies espagnoles) se prononce comme un *a*, un *o* ou même un *e* muets : accent tonique sur la pénultième syllabe.

Mess^{rs} THOMAS II, chevalier, seig^r de Beaumont, du vivant de son frère Vuillelme, avant la fin de 1294 (voir ci-contre pour la transmission du « castrum de Mentons »). Le jour des nones de février 1239 (*), il inféode certains hommes aux nobles d'Alex. Le jour des kalendes de décembre 1242 (*), il reçoit l'hommage des nobles de Ville. Déjà qualifié de seigneur de Menthon (il ne pouvait en être que coseigneur, mais il ne possédait pas encore le « castrum »), il achète, le jour des nones de janvier 1247 (*), des biens à Belossier, paroisse d'Alex. En août 1251 (*), Robert, comte de Genevois, lui concède « forum eldomadale ad diem mercurii et nundinas annuatim apud Mentuns ». Le 13 des kalendes de décembre 1251 (*), il reconnaît que Jacques de Villette, damoiseau, a donné en fief à Jacques « de Veugiez », bourgeois d'Anney, tout ce qu'il tenait de Menthon, à Presles et à Veyrier, moyennant hommage à prêter au mutage du seig^r de Menthon, et sauf l'hommage à la maison « templi de la Salveta » (1) et à la maison de « Talneriarum ». Le jour des ides de mars 1257 (*), Girard de Marat, damoiseau, lui fait hommage pour ses biens de Presles, moulin de Copet, etc. Le 4 des kalendes de septembre 1257 (*), il achète, des nobles du Pont, les fiefs qu'ils possédaient à Tuyes (Tuy), dans la paroisse de « Tonu » (Thône). Le 4 des ides d'octobre 1258 (*), Rodolphe de Vilaraymon lui vend tout ce qu'il possédait dans les limites de la châtellenie de Menthon. Le jour des nones d'octobre 1259 (*), il reçoit l'hommage de biens nobles à Thône ; le 11 des kalendes de décembre 1260 (*), de Vuillelme Enayon, chevalier. Aux nones d'avril 1259 (*), il achète, des nobles du Pont, une vigne située « in clauso subtus castello de Mentons ». Le 6 septembre 1260 (*), il achète des servs à « Tuyes » (Thuy). En mai 1260 (*), Aymon, évêque de Genève, concède audit Thomas, seig^r de Menthon, et à ses héritiers le château de Naves jusqu'à la chapelle « de Alvieno » (Aviernoz), qui mouvaient déjà de son fief. Le 11 des kalendes d'avril ?? (*) « in domo de foro de Mentons », il reconnaît que son père (non nommé) et ses prédécesseurs ont donné des biens décrits dans l'acte à la chapellenie « de Mentons, de albergio castru de Mentons ». Avec ses fils Jean et Albert, il laude et confirme ces donations. Le mari, lendemain de la décollation de saint Jean-Baptiste, 1261 (*), Fr. Henri, évêque de Genève, lui concède en bénéfice féodal pour lui et celui qui sera après lui seigneur de Menthon « et forum ad diem Mercurii qualibet septimana ». Le 4 des ides de juillet 1262 (*), il inféode à Thomas « de Freynez » tout ce que celui-ci tenait en fief de Menthon, dans la paroisse d'Alex, etc., etc. Des transactions passées avec son frère, Mess^{rs} Aymon, en 1265, j'extrait encore les notions suivantes. Thomas, comme seigneur du château de Menthon, était tenu de conserver et défendre [autrement dit il avait la garde] des aumônes et faites aux églises par leurs prédécesseurs. Il se plaignait des extorsions d'angaries faites par Aymon sur les églises de Talloires, de la Cluse et de Mentons et en demandait la résiliation ainsi que des biens situés à Disoche, que Gontier d'Alverno [autre forme de l'actuel Aviernoz, on trouve aussi ailleurs « de Alvierno »] et son fils avaient cédés à Thomas et que détenait indument ledit Aymon. Aymon s'était également emparé d'un tènement que Pierre « de Toreu » possédait à la Guessa, situé à Menthon près de l'église de Saint-Julien, sur lequel la famille du château de Menthon devait percevoir annuellement six gerbes de blé. Thomas ayant obtenu cession dudit Thoren réclamait à Aymon le paiement de tous les termes arriérés.

Il était, en son nom et au nom de l'universalité des hommes de Beaumont, en différend avec le prieuré de Pomiers ou Pommiers. Thomas reprochait à Pomiers d'avoir avancé ses limites « plus quam Johannes quondam dominus de Menthone avus ipsius Thome, donavit et concessit fratribus Pomerii in parvam et perpetuam hereditas » et revendiquait l'usage du mont de Salève. Pomiers répondait que les confins portés dans l'acte de donation, renfermant le lieu dit de Bouthel vers le Sappey, tendant au château de Montfort, sont toujours les mêmes depuis cinquante ans et plus [donc la donation est de 1190 environ]. Les parties s'en remettent à un arbitrage, à la suite duquel Thomas reconnaît avoir été induit en erreur, et en tant que de besoin, il confirme la donation dans les limites stipulées. Pomiers promet qu'au delà des limites de Jussy, ni du côté de Beaumont, ni n'achètera rien en terres, des hommes appartenant au domaine de Menthon, si ce n'est avec le consentement dudit seigneur. Parmi les arbitres figurent Guichard de Châtillon, chevalier, et Pierre, chanoine et sacristain de Genève. [Cet acte est daté de 1250 (Arch. Thuyset)]. Il est, si est vrai, en copie très ancienne, mais non absolument authentique. Il est confirmé dans un autre acte également en copie non absolument authentique, passé par Pierre, fils de Thomas II (voir TABLEAU XIV). Fort heureusement, à ces deux pièces sont annexées d'autres pièces concernant Pomiers, très authentiques celles-là et incontestablement rédigées de la main du même notaire qui a copié les deux précédentes : ce qui apporte la plus sérieuse garantie à ces actes importants qui donnent le nom du grand-père (douteux jusqu'à présent) de Thomas II et marquent la mesure de la puissance féodale et territoriale de cette famille dès le xiii^e siècle. On manque de toute donnée expliquant la possession de Beaumont et du mont de Salève par les Menthon. Peut-être par une alliance avec les Châtillon ? (voir CHATILLON au tome I, n^o 383, in nota 4.) Thomas II épousa : 1^o propositions de mariage du 15 des kalendes d'avril 1237 (*), Priste (ou Prisce ou Prisque), fille d'Albert de Compey, chevalier, seigneur de Thorens et Vulpillières, lequel Albert constitua la dot promise par acte du 5 des ides d'avril 1238 (*); 2^o Béatrix N. N. Il teste le 5 des nones de mai 1271 (*). Il veut être enterré dans l'église de Talloires, où il ordonne des prières pour son âme et celle de Priste, sa femme, et pour l'âme de Jean, son feu fils. Il fait des legs aux églises de Talloires, Menthon, Veyrier, Bluffier, Alex, Dingier, la Balme « Jovis ecclesia de Clusa », à l'église de Tamié, au monastère « de Doven », aux églises de Sevrier et de Crusilles, etc. Mentionne une possession particulière « in clauso meo de Mentons ». Mentionne Béatrix, sa deuxième femme (2), mère d'Henri et Marguerite. Ses quatre principaux héritiers (il eut encore trois fils et sept autres filles) sont : 1^o les fils de son feu fils (ainé) Jean ; 2^o Albert ; 3^o Pierre ; 4^o Henri, ses fils. Ils sont substitués l'un à l'autre en cas de mort sans enfants mâles. Il nomme exécuteurs testamentaires les prieurs de Talloires et de Pomiers et Aymon de Veyrier, curé de Veyrier.

Voir sa DESCENDANCE au TABLEAU II.

TABLEAU I.

(*) Chartes originales aux archives du château de Menthon.

I. JEAN I, seig^r de Menthon et Beaumont ou Salève, avait fait, vers 1190, une donation importante au prieuré de Pommiers (voir L'ART. DE THOMAS II, SON PETIT-FILS).

II. THOMAS I, seig^r de Menthon et Beaumont. Suivant Besson, est le père de Thomas et Guignes ; il transige le 10 juillet 1216 avec le curé de Menthon, à l'occasion de droits féodaux sur certaines terres.

III. Mess^{rs} VUILLELME, chev^r, seig^r de Menthon, était probablement l'ainé. Le 8 des kalendes de novembre 1249 (*), il fait donation à son frère Thomas du « castrum de Mentons » avec tout son mandement, depuis le Pas de la Cluse jusqu'à Talloires et depuis la Pierre Margeria jusqu'à la Balme « de Thorello ». Il a reçu une part équivalente « apud Belmontem » et une somme d'argent [Un autre double de cet acte (*) date cet acte du jour des kalendes de novembre 1249], c'est-à-dire que le correspondif de cette donation était le bénéfice, soit une part équivalente que Thomas possédait à Belmont, plus 5 sols genevois annuels et 42 livres genevoises dont Vuillelme avait reçu paiement. Acte passé à la Cluse devant l'église de Saint-Bernard. Il assiste à une vente faite à son frère Thomas en 1259 (*), par acte passé dans l'église de Saint-Veran (encore à présent la chapelle du château) auquel furent témoins Martin, Pierre et Jacques « de Castello de Mentons ». Le 3 des ides de juillet 1262 (*) « in castello de Mentons in camera inferiori super ecclesiam sancti Verani », Vuillelme reconnaît avoir vendu à Mess^{rs} Thomas, seig^r de Menthon, chevalier, son frère, le « castellum de Mentons », avec ses appartenances et tout son héritage depuis le ciel jusqu'aux abîmes, pour le prix de 20.000 sols de bons genevois et 50 bonnes livres de Genève, somme qu'il reconnaît avoir reçue. Il teste le 4 des ides de juillet 1262 (*), étant « in egritudine » constitutus, nommant héritier son frère Thomas pour tous ses biens quelconques. Le jour de l'Assomption de la Vierge 1252 (*), Aymon, évêque de Genève, Wilfred, abbé d'Entremonts, et Vuillelme, prieur de Talloires, attestent la donation de Menthon faite ci-dessus moyennant le prix plus haut mentionné. Vuillelme a dû mourir très peu de temps après l'acte ci-dessus du 3 des ides de juillet 1262, âgé de soixante-treize ans environ, suivant qu'il avait vingt-cinq ou trente ans lors de la convention du 6 des ides d'octobre 1219 (Spon, 2, p. 52) entre l'évêque et le comte de Genève, à laquelle il figure comme caution du comte Vuillelme, pour mille sols, avec plusieurs autres seigneurs du Genevois.

HUMBERT, mort ab intestat avant 1265. Ses frères Thomas et Aymon lui succédèrent.

RODOLPHE, moine, mort avant 1265. Son frère Thomas lui succéda.

Mess^{rs} AYMON, chev^r. Desdifférends qu'il avait avec son frère Thomas furent réglés par sentences arbitrales du 11 et du 15 des kalendes de janvier et du vendredi avant la fête de saint Thomas, apôtre, 1265 (*). Il possédait des biens à Lornay qu'il et repris en fief de lui. [Il possédait également une montagne à Lornay, commune avec son frère, et la maison-forte de la Loy (alias Loy), jouxte Mentons]. Or, Aymon avait juré de n'aliéner, jusqu'à concurrence de 25 livres genevoises, aucun des biens de « l'albergum de Mentons », sans le consentement de Thomas qui avait droit de préemption, à dire d'experts. Thomas dut racheter à grands frais l'alleu cédé par Aymon à Greysier. De son côté, Aymon avait vendu ses biens de Charbonnières à Thomas, vente qui devait devenir nulle s'il survenait au vendeur des héritiers et successeurs légitimes. Or, Aymon ayant maintenant des héritiers et successeurs légitimes, il demanda la résiliation de la vente. Aymon avait aussi cédé à feu Mess^{rs} Vuillelme, son frère, des biens de « l'albergum de Mentons » et avait reçu en échange 10 sols genevois annuels sur des tènements à Naves sur lesquels Vuillelme s'était réservé une somme de 30 sols. Mais, depuis quatre ans, Aymon percevait tout le produit de ces tènements, et Thomas, ayant succédé à Vuillelme, réclame lesdits cens et les arriérés, plus la moitié des biens qu'Aymon possède « apud Locé et à Ravoye, jouxte Mentons », dépendant de la part légitimaire dudit feu Vuillelme. Cet Aymon est presque certainement la souche des Menthon-Lornay (voir TABL. XVIII).

avait engagés à Vuillelme de Greysier et repris en fief de lui. [Il possédait également une montagne à Lornay, commune avec son frère, et la maison-forte de la Loy (alias Loy), jouxte Mentons]. Or, Aymon avait juré de n'aliéner, jusqu'à concurrence de 25 livres genevoises, aucun des biens de « l'albergum de Mentons », sans le consentement de Thomas qui avait droit de préemption, à dire d'experts. Thomas dut racheter à grands frais l'alleu cédé par Aymon à Greysier. De son côté, Aymon avait vendu ses biens de Charbonnières à Thomas, vente qui devait devenir nulle s'il survenait au vendeur des héritiers et successeurs légitimes. Or, Aymon ayant maintenant des héritiers et successeurs légitimes, il demanda la résiliation de la vente. Aymon avait aussi cédé à feu Mess^{rs} Vuillelme, son frère, des biens de « l'albergum de Mentons » et avait reçu en échange 10 sols genevois annuels sur des tènements à Naves sur lesquels Vuillelme s'était réservé une somme de 30 sols. Mais, depuis quatre ans, Aymon percevait tout le produit de ces tènements, et Thomas, ayant succédé à Vuillelme, réclame lesdits cens et les arriérés, plus la moitié des biens qu'Aymon possède « apud Locé et à Ravoye, jouxte Mentons », dépendant de la part légitimaire dudit feu Vuillelme. Cet Aymon est presque certainement la souche des Menthon-Lornay (voir TABL. XVIII).

Il fait donation de tous ses droits sur le château de Menthon, à Dingy, à son frère Thomas qui lui donna en échange tout ce qu'il possédait, à cause de Menthon, aux paroisses de Naves, Ville et la Cluse. Peu de temps après, Guidon donna tous ces biens à Aymon, son frère, qui, en échange, lui céda tout ce qu'il possédait au tènement de Seguin, dans la paroisse de Menthon (Sentences de 1265).

(1) Le « templum de Salveta » mentionné en 1251 était une préceptorie (commanderie) de l'ordre du Temple qui avait bâti à Anney, en 1240 (Besson, 127), l'église de Saint-Jean, laquelle, lors de la suppression des Templiers en 1312, fut donnée aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem qui la possédèrent encore en 1594. Nous trouvons le lieu dit en *Salveta*, au mandement d'Anney, dans une charte de 1313 (Arch. du Barrioz). Les mêmes archives (1432) contiennent encore une précieuse mention sur cette maison de Salveta (Salvatiati). Voir MONTROUX, tome IV, article Jean II, — Besson (167) dit que la *Savette* faisait partie de la commanderie de Compestres, ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, après la suppression du Temple.

(2) Béatrix est donnée par les manuscrits de Guichenon comme ayant été aussi la femme de François (fils de Guigon) de la Rochette, chevalier, seig^r de la Rochette en Savoie, appelé dans les reconnaissances de 1289, 1295 « dominus Castru Gamberteli ». Cette Béatrix, dont le nom de famille est également inconnu à Guichenon, aurait fait une donation (s. d.) de 30 livres viennoises de revenu à Henri de Menthon, son fils (Guichenon). François et Béatrix N. N. repurèrent, le 6 février 1235 (*Sommaire des Fiefs*), une assignation de 100 livres sur la Rochette et Aiguebelle, en échange du château de Chambéry par eux cédé au comte de Savoie. En tout cas, Béatrix aurait épousé en 2^e noces ce François de la Rochette, puisqu'elle en était veuve avant le 9 février 1308 (Arch. Savoiron). Ce double mariage, cité par Guichenon, n'est malheureusement ni prouvé, ni contredit, ni expliqué par une charte du 3 des kalendes d'août 1263 (?), en vertu de laquelle Guigon de la Rochette (père de François ?) reconnaît, en présence de Mess^{rs} Amédée, abbé de Tamié (inconnu à Burnier, voir plus bas) de Fr. Berlion de Compey, moine de Tamié, ce qui lui était dû par Thomas de Menthon, chevalier. L'acte est passé au couvent de *Tamedei in pelliceria*.

M. Brunier, dans son excellente *Histoire de Tamié* (page 42, note 2), repousse, quoiqu'il la trouve « spéciale et même fondée sur les anciens titres où Tamié est toujours appelé *Stamedei* au génitif » [ou *Tamedei* comme il est écrit trois fois dans l'acte ci-dessus], l'étymologie que je lui proposais, tirée d'une contraction de *Sancti Amédæi*. Il lui semblait plus naturel d'admettre *Stamedium quasi stans medium*. Contraction pour contraction, la mienne est plus linguistique. La sienne aurait dû produire *Stamé* ou *Tamé* et non *Tamié*.

(3) Cet Aymon de Naves a peut-être (?) eu des descendants de condition modeste. Voir au *Supplément* et au tome IV, TABL. MONTROUX-NOVÈRE, note 1.

IV. AYMON DE NAVES (3), fils de feu Mess^{rs} Guidon de Menthon, chevalier. Son fief ou ses fiefs passèrent à Henri, fils d'Etienne de Menthon (TABL. II), mais la directe ou la supériorité appartenait aux enfants d'Albert (TABL. II) qui la cédèrent, le 16 des kalendes de juillet 1310 (*), à Rodolphe, seig^r de Menthon.

(*) Titres des archives du château de Menthon.

2^e III.

MARGUERITE
Son frère (1300) lui donne 60 livrées de terres et 60 liv. genevoises. Elle épousa Rodolphe de Saint-Jeoire, damoiseau, qui, le 15 des kalendes d'avril 1304 (*), cède à Rodolphe (V) les biens qu'il tenait en alleu à Naves, pour la dot de feue Marguerite, sa femme.

HENRI
« Item Henricum filium « meum instituo heredem « in omnibus bonis parochiarum de Naves et de Lornay et in vineis de Mentons et feudo Vulhelmi et Petri de Naves fratrum. » (Testament 1271). On le fait tige de la maison des Mentoni de Cherasco en Piemont (1). Le 3 des ides de mars 1300 (*), il transige avec Fr. Guidon de Gignia (c'est-à-dire de la maison bénédictine de Gignia ou Gigny, Franche-Comté : voir Dunod, *Hist. des Sequanois*, 136 et suiv.), à laquelle les seigneurs de Menthon avaient cédé le prieuré de Saint-Bernard et de Saint-Clair à la Cluse], prieur de la Cluse de Saint-Bernard, à propos de la possession des bois « a nemore de Alavanchia quod est contra nemus dou Bort de Naves et a dicto nemore usque ad passum de Clusa et ad aquam de Cyers... » et « specialiter molare quod est prope dictum prioratum quod (molare) dicitur quondam « et aquam de Cyers ». Les feudataires relevant de Menthon, ayant droit d'usage sur ces bois, sont : Alisia, veuve d'Etienne de Menthon, damoiseau de Lornay au sujet de leur juridiction réciproque, en la paroisse de Naves (2). Il teste le 10 des kalendes de décembre 1300 (*), à Talloires, nommant héritier son neveu Rodolphe, faisant des legs à sa femme et à sa fille, et à la chapelle fondée par les seigneurs de Menthon à Talloires, au prieuré de la Cluse de Saint-Bernard, aux églises de Naves, Talloires, Menthon, Dingy, la Balme, à la maladière de Dingy et à toutes les maladières de Cruselles à Faverges et Alby. Mort sans enfants.

ALBERT (1271) ou HUBERT, 1290 à 1325.
Son grand-père Thomas II (1271) lui laisse, ainsi qu'à Rodolphe, la moitié des biens et droits qu'il a achetés de Pierre de Compey et de tous les biens qu'il a [en dehors des limites des biens affectés à Rodolphe, situés à Menthon] dans la paroisse de Menthon. Il est qualifié de coseigneur de Menthon dans l'acte de mariage de son neveu Thomas III, 1284. Le 16 des kalendes de septembre 1284 (*) [il était alors mineur de vingt-cinq ans], Humbert à feu Jean de Menthon fit donation de tous ses droits sur l'hoirie de son père à son frère Rodolphe. Celui-ci lui donna quatre livres genevoises « sine sit in habitu « seculari sive in regulari » et si Humbert vult demeurer « in scolis », Rodolphe lui donnera en outre 40 sols genevoises annuels « quandiu in dictis scolis sicut bonus scolarius « moraretur ». Rodolphe, en outre, après la mort dudit Humbert, donnera 5 sols annuels à la chapelle qui doit se faire à Talloires « super genus illorum de Mentons » [première fois où je trouve l'h ajoutée au nom]. Le jour des kalendes de juin 1290 (*), étant majeur de vingt-cinq ans, il confirme et laude la donation (ci-dessus) par lui faite à Rodolphe, son frère « de partagio suo » moyennant 4 livres annuelles dont 70 sols « ad vitam ipsius Humbert », plus 10 sols annuels assignés par ledit Rodolphe à la chapelle des seigneurs de Menthon à Talloires. Il teste le 14 des kalendes de mars 1325 (*), marié à Jordane N. N. Nomme héritiers universels ses fils Jean et Rolet, faisant des legs à ses trois autres enfants. Il substitue Thomas III, son neveu, qu'il nomme son exécuteur testamentaire. Il veut être enterré à Talloires, dans la chapelle des seigneurs de Menthon, à laquelle il fait un legs ainsi qu'à l'église de Menthon. Avec son frère aîné, ils avaient été pupilles, en 1272 (*), de leurs oncles paternels Albert et Pierre.

(1) Voir aux Annexes le renvoi C.

(2) Voir aux Annexes le renvoi D.

(3) Les arbitres sont Jacques de Menthon, prieur de Talloires, et Rodolphe, seigneur de Menthon, amis communs des parties. Le notaire est Aymon de Menthon. — Est nommée Marie, femme dudit Henri. Il est question de vignes achetées par Lornay, sur lesquelles les susdits époux conservent le droit de rachat comme l'avaient Pierre ou Perret de Teryne et ses héritiers.

(4) Geoffroy de Grandmont, chevalier, seigneur dudit lieu, dans son codicille du mardi après les SS. Pierre et Paul 1310 (Arch. Thuys), nomme son frère Rodolphe, seigneur de Menthon, exécuteur testamentaire. Il lègue 10 livres viennoises à D^{ne} Isabelle, sa sœur, pour le restant de la dot à lui payer avec ses améliorations. Il ne dit pas qu'Isabelle fut la femme de Rodolphe, mais comment pouvait-il être un frère de Rodolphe si celui-ci n'avait épousé la sœur du testateur ? Voyez à la fin de l'article de Thomas III. Les indications sont, me paraît-il, suffisantes.

ISABELLONE
est dotée, 1325. Dans son contrat dotal avec Pierre de Capella, damoiseau, ses frères lui avaient promis une somme dont Jean opère le premier paiement le 29 avril 1340 (*).

ROLET,
cohéritiers universels de leur père, 1325. Témoins en 1339 (*) à l'accord entre Thomas III de Menthon et Thomas de Lornay. Il eut pour sa part les biens de Veyrier et Menthon avec la juridiction des biens légués à l'église de Menthon et ne pourra rien réclamer de la dot de dame Jordane, sa mère. Mort avant 1354. Sa femme, selon Besson, s'appelait Jacquemette.

JEAN,
Il eut pour sa part la juridiction des biens légués à Talloires. Paye une partie de la dot de sa sœur Isabellone en 1340. Nous consignons à l'annexe F, fol. 406, des détails qui ne peuvent trouver place ici. Il épousa une femme nommée deux fois Bonne, deux fois Jacquemette. Besson lui attribue, outre celle ci-dessus, deux filles, ce qui, selon toute probabilité, est une erreur. J'en parle aussi à l'annexe F. Il était tuteur de sa nièce Marie en 1354. Jean est probablement celui de ce nom qui possédait un fief à Menthon, le 4 des nones de janvier 1327 (*).

FRANÇOIS,
moine à Talloires en 1325.

BÉATRIX,
femme de Colombet de la Frasse, légataire outre la dot déjà constituée.

BÉATRIX,
alias BÉRENGÈRE, femme de Pierre ou Péronet de Duyn
SUPPLÉMENT.
Ces quatre frères et sœurs de Thomas III sont consignés dans les manuscrits de Besson. Sans contester leur existence, je n'en ai vu aucune preuve.

MIRANDE
ou MÉRANDE, épouse, const. dotale du 20 juillet 1361 (*), Guillaume Eschaquet de Neydens, châtellenie de Balleysson. Voir à l'annexe F, fol. 406.

MARIE,
pupille de son oncle Jean en 1354.

BÉATRIX,
Leur grand-père paternel dit en son testament de 1271 : « Item in grangia de Charboniere cum appendentiis « suis heredes mihi instituo Rodolphum et Albertum « et Beatricem et Berengeriam sorores... corum « masculos si in pubertate vel sine liberis decesserint « ad invicem substituo. Si vero ambo (béatrix et « Bérèngère) infra pubertatem vel sine liberis decesserint « serint, Albertum et Petrum filios meos instituo, etc. » Elle épousa, contrat dotal Elle aurait épousé Richard de Duyn, chevalier.

BÉRENGÈRE.
Elle aurait épousé Richard de Duyn, chevalier.

HENRIETTE,
femme de N. Aymar, de la Forrest, 1310.

HENRI,
1328. épouse Marie. Il teste en 1328 et en eut Pierre, Françoise, Marguerite, Aynarde, Alise et autres filles religieuses.

MERMET,
épousa Marie. Il teste en 1328 et en eut Pierre, Françoise, Marguerite, Aynarde, Alise et autres filles religieuses.

THOMAS III, chevalier, seigneur de Menthon, probablement vers la fin de 1319 et certainement avant 1321 (2 des kalendes de juin) (*), jour ou, en cette qualité, il reçut des reconnaissances. Il épousa Mirande ou Mirande, fille d'Humbert de Chevron-Villette. Il transige en 1319 (*) avec Humbert de Menthon, son oncle, qui reconnaît tenir de lui en fief tous les biens qui lui ont été relâchés. [Dans cette pièce, il est encore prouvé (s'il y en avait besoin) que Thomas III est fils de Rodolphe, Rodolphe de Jean, et Jean de Thomas II]. Le 4 décembre 1339 (*), il passe un accord avec Thomas de Lornay, à propos des fiefs et arrière-fiefs que ce dernier tenait à Naves, relevant de Menthon. Le 30 novembre 1351 (*), il avait fait don de 80 livres d'or au comte de Genevois, celui-ci déclarant que ce don ne doit pas préjudicier à l'avenir audit Menthon. Le 21 novembre 1354 (*), il passe un accord avec Jean, fils de feu Albert de Menthon, seigneur de Dingy, à propos de leurs juridictions. Ses fils Robert et Rolet ayant commis des violences sur P. Renguis, moine de Talloires, il conçoit avec le comte de Genevois moyennant 500 florins d'or. Mais le 20 août 1355 (*), le comte, en considération des services de Thomas, de ses travaux et dépenses pour son service et sur la recommandation du cardinal de Boulogne (frère du comte), lui fait remise de cette amende (3). Un acte de 1361 (*) est passé dans son château de Menthon « in camera puita ». Il fut nommé exécuteur testamentaire d'Humbert des Clêts, chevalier, le 21 juin 1361 (Titres Eschavannes) et vivait encore le 25 août 1363 (Arch. du Barrioz), N. B. Le 2 des ides de septembre 1329 (*), Thomas III fit donation à Mess^{rs} Aymon, curé de Menthon, de 3 sols annuels, pour des prières pour le repos de l'âme de ses prédécesseurs et notamment de Mess^{rs} Rodolphe de Menthon, feu chevalier (son père, sans aucun doute), et de dame ISABELLE, mère du donateur (4). Thomas III fut-il chevalier de l'ordre à la première création ? Voir aux Annexes, les renvois C et D.

Voit SA DESCENDANCE AU TABLEAU III.

TABLEAU II. CONTINUATION DE LA PREMIÈRE BRANCHE AÎNÉE.

III. THOMAS II, seigr de Menthon et Beaumont. Voir SES ARTICLE ET ASCENDANCE AU TABL. I. Il teste le 5 des nones de mai 1271.

GUIGONNE,
aura 8,000 sols viennois. Elle était, avant les ides de février 1287 (*), mariée à Pierre Alamand, damoiseau. Son frère Pierre était chargé de payer sa dot sur laquelle douze livres devaient être payées à Aymon de la Rochette, damoiseau. Alamand vend, le 7 des kalendes de septembre 1283 (*), audit Aymon, les droits qu'il avait sur Pierre et Rodolphe de Menthon, oncle et neveu, pour la dot de Guigonne, sa femme. Aymon passa quittance à ces derniers le 13 des kal. d'avril 1284 (*).

JACQUES,
offert à Cluny, 1271. Moine à Talloires, 1287, 1290. Seigr de Dingy, seigr de 1297 (Archives Troches) à 1321 (*).

ALBERT.
2^e fils, a formé la branche des Menthon, seigr de Dingy, 8^e au TABL. VIII.]

IV. JEAN II,
fils aîné du 1^{er} lit « quoniam « dam filius meus ». [Testament de son père, 1271.] Le mercredi après la quinzaine de Pentecôte 1268 (Manuscrits Besson), Ramus, seigr de Ternier, chevalier, lui fait donation d'un homme lige demeurant à Menthon et de son tènement. Pas vu d'autres preuves. [Cette donation conviendrait mieux à Henri ci-contre s'il a épousé, comme le dit cet auteur, Marie de Ternier, fait dont également je n'ai pas vu de preuves, voir 2.] Suivant plusieurs généalogies, il aurait épousé Françoise de Folliet, en quoi il y a méprise [à moins qu'elle n'ait épousé en 1^{er} noces ledit Jean], car Françoise de Folliet était femme de Jean I de Menthon, seigr de Lornay, de 1280.

PIERRE,
3^e fils, a formé la branche des Menthon, seigr de Beaumont. Voir au TABLEAU XIV. Il était, en 1272, tuteur de ses neveux Rodolphe et Humbert ci-dessus.

GUILLERMETTE
« ultima filia « mea » 1271. V^e de Pierre des Clêts, aur « mentum » Son une chevalée de vin, outre la dot qui lui a été assignée.

ETIENNE
« Stephanus filius meus ca- « nonicus Inter- « montum » Son sa mort (d'Etienne), à son frère Albert. Il ne devint pas avoir prononcé de vœux, car dans deux actes de 1290 (*) passés à Menthon et à Lovagny, il n'est plus question de canonicat et il est qualifié damoiseau. La veille des ides de février 1291 (*), il vend à son frère Pierre 20 sols genevois annuels qu'il devait percevoir sur la dot de feue dame Prisce, sa mère. Il mande à Rodolphe, seigr de Menthon, et à Béatrix, veuve d'Albert de Menthon, de payer ladite rente audit Pierre, comme ils la payaient audit Etienne (cinq ou six fois nommé Tephanus). Il épousa Alisia N. N. qui était veuve et tutrice de leur fils Henri en 1300.

à 1345. Selon une généalogie existant aux archives du comte de Savoie, il aurait épousé Marguerite, fille de Hugues de la Chambre, seigr de Montallier. Il est certain qu'il eut les enfants suivants tous nommés au testament de 1271 de leur grand-père Thomas II.

V. RODOLPHE, seigr de Menthon

« Item Rodolphum filium Johannis quondam filii mei nepotem meum, heredem mihi « instituo in castro meo de Mentone et in omnibus que infra hanna ipsius continetur et « in omni jurisdictione et dominio infra hanna predicta... et merum et mixtum imperium « a cruce de Charboneres et a capite territorii de Charboneres inclusive usque ad crestum « de Talloiris : forum quodque Mentone et nundinas eidem relinquo cum antiquis « predicti castri feudis et feudaliibus, scilicet Petri de Porta militis, Alberti de Villa, et « ceteri qui debeant tantum unum homagium ligum pro duobus feudis que tenent a dicto « Rodolpho remisso sibi alio homagio : item feudum domini Aymonis de Soyrier militis... « item quiddam habeo apud Crusilliam... homagium domino Comiti Gebennensi precipio « quod faciat modo quo Johannes pater suus quondam fecit », etc. (Testament de Thomas II, son ajeul). Le dimanche Oculi 1281 (*), il reconnaît tenir du comte de Genevois son château de Menthon et le territoire de Rampon, depuis la Balme de Marat vers Menthon jusqu'au Pas de la Cluse (Saint-Clair) et tout ce qu'il tient à Cruselles. Le 16 des kalendes de novembre 1280 (*), il donne en albergement un four dans la ville de Menthon. En 1290 (*), le comte de Genevois lui inféode sa grange de Charbonnière. Arbitre avec Mess^{rs} Jacques, son oncle, le 7 des kalendes d'octobre 1297 (Arch. Troches) entre Henri de Menthon de Naves (son oncle), Marie, femme dudit Henri, et Vuillelm de Lornay. Il achète, le 15 des kalendes d'avril 1301 (*), une fidélité due par Falconet de Monthouz. Dans un échange qu'il fait avec Pierre de Ternier (lequel lui donne la moitié de l'hommage à lui dû à cause de l'albergum de Ternier » par Amédée de la Porte), Rodolphe appose son sceau le 8 des ides d'avril 1294 [un simple filet en bande sur le lion. Voir description au fol. 412]. Le 10 des kalendes de mai 1292 (*), il achète des frères de Beaumont tout ce qu'ils possédaient dans les paroisses de Cruselles et du Sapey. Le mercredi après la saint Jean-Baptiste [oublié le millésime (*)], à Genève, Guillaume, comte de Genevois, lui donne en fief Bluffy. Et c'est en respectif de 60 soldées de terre de revenu annuel que feu le comte de Genevois (Amédée) devait audit Menthon en vertu de conventions entre ledit feu comte et feu Henri de Menthon (oncle de Rodolphe), à condition que ledit Henri reconnaît en faveur du feu comte ce qu'il tenait dans la paroisse de Naves. En 1310 [quittance de ses comptes (*)], il était châtelain de Charosse et Clermont. Cette même année 1310 (*), il était bailli des terres qu'Hugues Dauphin, sire de Faucigny, possédait en Graisivaudan, château de Theys, Domène et des mandements de Montleury et Montbonnot. Il vivait encore en 1311 et était mort avant le 5 des ides de janvier 1315 (*). Le nom de sa femme, resté inconnu jusqu'à moi, est Isabelle de Grandmont ou Gramont, la chose est presque certaine. Voir ci-dessous et la note 4.

VI. AYMON, seigr de Menthon.

« Eait probablement l'aîné puisqu'il prête hommage pour le château de Menthon le 16 des kalendes 1314 (*) et le 17 mai 1319 (Sommaire des Fiefs). Suivant Valbonnais (II, 180), il reconnaît tenir le château de Menthon, le 17 mai 1319, du comte de Genevois, relevant de l'arrière-fief du Dauphin. Mort sans lignée avant 1321.

Le 30 novembre 1351 (*), il avait fait don de 80 livres d'or au comte de Genevois, celui-ci déclarant que ce don ne doit pas préjudicier à l'avenir audit Menthon. Le 21 novembre 1354 (*), il passe un accord avec Jean, fils de feu Albert de Menthon, seigneur de Dingy, à propos de leurs juridictions. Ses fils Robert et Rolet ayant commis des violences sur P. Renguis, moine de Talloires, il conçoit avec le comte de Genevois moyennant 500 florins d'or. Mais le 20 août 1355 (*), le comte, en considération des services de Thomas, de ses travaux et dépenses pour son service et sur la recommandation du cardinal de Boulogne (frère du comte), lui fait remise de cette amende (3). Un acte de 1361 (*) est passé dans son château de Menthon « in camera puita ». Il fut nommé exécuteur testamentaire d'Humbert des Clêts, chevalier, le 21 juin 1361 (Titres Eschavannes) et vivait encore le 25 août 1363 (Arch. du Barrioz), N. B. Le 2 des ides de septembre 1329 (*), Thomas III fit donation à Mess^{rs} Aymon, curé de Menthon, de 3 sols annuels, pour des prières pour le repos de l'âme de ses prédécesseurs et notamment de Mess^{rs} Rodolphe de Menthon, feu chevalier (son père, sans aucun doute), et de dame ISABELLE, mère du donateur (4). Thomas III fut-il chevalier de l'ordre à la première création ? Voir aux Annexes, les renvois C et D.

(*) Chartes des archives du château de Menthon.



(1) On voit à l'article de Mermet ou Guillaume de Menthon-Beaumont (TABLEAU XIV et note 4, fol. 44) qu'il fit donation de sa maison-forte de la Loy (de Loya), située entre les châteaux de Menthon et de Dingy, à Guillaume, comte de Genevois, le 6 mai 1344. Les pierres de ce château ruiné de la Loy furent données par Pierre, comte de Genevois, pour en faire à sa volonté à Robert de Menthon, le 27 février 1392. Entre ces deux actes de 1344 et 1392 se place une singulière mention du *Sommaire des Fiefs*, naturellement portée à exagérer les droits du Souverain. Il inscrit à la date du 27 août 1375 une investiture accordée par le Prince (c'était alors Pierre, comte de Genevois) à Pierre-Amé, prince et comte de Genève (sic), du fief, château et ville de Menthon. Le *Sommaire* n'a pas seulement fait erreur sur la personne de ce Pierre-Amé, complètement inconnu, mais sur le fait lui-même, car entre Thomas III et Robert, son fils, il n'y a point de lacune autorisant à admettre que le fief et château de Menthon fussent sortis, même momentanément, de la famille.

La donation du château de la Loy au Prince est dans la donnée du formulaire habituellement suivi par Savoie et Genevois, pour transformer des fiefs de franc alleu en fiefs dépendant de leur suzeraineté, en préparant ainsi l'unité du pouvoir. Ils se faisaient donner ou céder des fiefs de franc alleu par un seigneur et en investissaient en fief noble et paternel le prétendu donateur en les soumettant à hommage. C'était par droit du plus fort et acte d'excellente politique, d'autant plus que pour motiver cette soumission, le Prince accordait une certaine somme, corresponsif de la donation fictive, ou bien comédait quelque faveur, quelque augmentation de juridiction. Dans le cas présent, le comte autorise Mermet à transporter à Beaumont les fourches patribales et droits de justice qu'il avait à la Loy. Il doit y avoir entre les parties un acte additionnel ou postérieur qui, s'il était connu, expliquerait l'anomalie du comte possédant encore, malgré l'investiture, les pierres du château ruiné.

VI. THOMAS III, seigneur de Menthon.
Voir SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU II.

VII. ROBERT, seigneur de Menthon, chevalier (1).

En 1355, châtelain de Beaufort avec son père. Châtelain de Samoëns, 6 septembre 1370 et 16 novembre 1377 (*), bailli du Graisivaudan (et non de Genevois, comme le dit Besson), châtelain de They, la Pierre et Domène, par Patentes de Pierre, comte de Genevois, données à la Roche le 13 septembre 1371 (Besson). Prête hommage pour Menthon, le 7 mai 1377 (*Sommaire des Fiefs*), et à Pierre, comte de Genevois, par acte passé au château d'Annecy le 13 juillet 1386 (*), en présence entre autres de Nicod de Foras. Le 6 juin 1376 (*), il allège des biens à Marie, sa sœur, veuve de P. de Compey. Le 6 septembre 1380 (*), il achète la maison et biens de Lestelley, au territoire de Lestelley. Il épousa : 1° Isabelle de Faucigny-Lucinge, sœur de François de Lucinge, sénéchal de Lausanne, et d'Humbert de Lucinge, chevalier, veuve de Pierre d'Estavay. Elle était déjà mariée à Menthon le 12 mai 1379 (*), jour où elle donne en accensement ses moulins de Saint-Saphorin. Le 28 janvier et 1^{er} octobre 1378 (*) avec Isabelle, sa femme, ils partagent, avec Mess^{rs} Etienne et Jean de Lucinge, chev^{rs}, les hoirs de Mess^{rs} Humbert et François de Lucinge, chev^{rs}, et d'Etienne, fils de feu Mess^{rs} Humbert de Lucinge, et les biens situés au diocèse de Lausanne. Il détient, en 1381 (Arch. Thuyset), les biens de Lucinge pour la dot de sa fille femme (voir l'article d'Henri ci-dessous, né de ce mariage). Il épousa : 2° (après 1380), Antonette, fille de Jean, coseigneur d'Aubonne au pays de Vaud, de Pampigny et Lavigny, sœur d'Antoine d'Aubonne, qui épousa Mirande de Menthon, sœur d'Henri ci-dessous (1). Voyez pour AUBONNE le tableau supplémentaire ci-contre et aux *Annexes* le renvoi G.

VIII. HENRI, seigneur de Menthon (du 1^{er} lit), chevalier.

Coseigneur de Lucinge et d'Aubonne, châtelain de Bonne le 5 novembre 1388 (*), nommé héritier universel de Pierre de Dully, notamment pour les châteaux de Besanvier et Vuillens, par testament du 16 novembre 1389 (Arch. Thuyset). Déjà qualifié de baron de Menthon (voir l'art. d'ANTOINE, SON PETIT-FILS) et l'un des substitués au testament de Pierre de Chevron-Villette, 1428. Il prête hommage et passe reconnaissances pour Menthon, le 10 janvier 1396, en 1405 et en 1417 (*Sommaire des Fiefs*). Le 5 février 1402 (*Ibid.*), il est investi en augmentation de fief de la juridiction de Naves, Ville, ainsi que sur les descendants des nobles de Moyron, de Ferrières et sur les nobles de Pollet, et le 14 février 1434 (*Ibid.*) pour les biens à lui provenant de Guillaume de Menthon (il m'est inconnu en tant qu'ascendant). En 1409 (Arch. de Cour), il est curateur de Guillemette de Langin, sa belle-fille. Il plaida longtemps avec le sire de Langin pour l'hoirie Châtelard (voir ce NOM AU SUPPLÉMENT) dont le tiers fut adjugé à Henri par sentences de 1397 et 1399 (*). Il repait, le 10 juin 1400 (*), la reconnaissance féodale de Marguerite d'Alex, veuve de Pierre d'Arenthon, chevalier. Il perçut, en 1407 (Rôle *), des aides pour le mariage de Jeanette, sa fille. Le 5 juillet 1402 (*), G..., abbé de Sixt, ordre de saint Augustin, lui accorde, dans la nef de l'église paroissiale de Samoëns (*Samoëns*), une place pour une chapelle. Le 1^{er} décembre 1405 (*), ayant construit cette chapelle sous le vocable de saint Nicolas, fondée à l'autel de saint Michel archange, il présente un chapelain. Fait à Samoëns devant la maison-forte dudit seigneur Henri. [Je ne sais quelle était cette maison-forte]. Il fit en 1409, suivi de trente-huit lances, chevaux et armes, la cavalcade que le comte de Savoie mena en Dresse, Dombes et Valromey, pour obtenir de Louis, duc de Bourbon, l'hommage qu'il devait à Savoie pour la terre et harounie de Beaujeu. Le compte des dépenses faites par Menthon fut réglé à Ambronay pour onze jours, à raison de 7 florins 8 deniers gros par lance, le 23 mai 1409. Dix ans après, il fallut un mandat du comte de Savoie à son trésorier, du 27 avril 1419 (*), lui ordonnant de payer 218 florins pour le reste de ce qui était dû au seigneur de Menthon pour cette raison. Après la mort d'Humbert de Lucinge, seigneur du château de Lucinge, chev^{er}, il y eut entre Jean, fils de Boqueran de Lucinge, héritier substitué par ledit Humbert et Robert et Henri de Menthon (VII et VIII), de longs procès pour cette hoirie à laquelle prétendait Henri de Menthon, comme fils d'Isabelle de Lucinge et neveu dudit Humbert, chevalier. Une sentence adjugea le château et biens de Lucinge au sùdit Jean de Lucinge. Nantermet de Jussier, lieutenant de la châtelaine de Bonne, se rendit à Lucinge en avril 1392, pour mettre ledit Jean en possession. Robert et Henri, qui étaient dans le château, s'y opposèrent. Le 29 mai suivant, Jacques de Fistolieu, vicaire de Faucigny, s'y rendit avec ledit lieutenant ; ils furent repoussés à coups de pierres alors qu'ils s'approchaient de la porte du château. Jean du Vernay, maréchal de Savoie, s'y transporta le 3 juin suivant avec les hommes de Faucigny ; il fit brèche au château, mais il fut repoussé, et quelques-uns de ses hommes reçurent des blessures. Une enquête fut ordonnée par le comte de Savoie, contre Guillaume de Lucinge, ses complices et adhérents ; Guillaume, damoiseau, principal accusé de rébellion en ce fait « tamquam principalis in facto suo et ut testis in alieno » étant entendu, déclare que le 29 mai il était au château de Lucinge, mais malade et dans son lit (le reste de cette affaire n'est pas aux archives Menthon ; la cause, qui était en appel, fut probablement réglée par une transaction, moyennant laquelle, stipulant en faveur des Menthon une somme d'argent ou certaines terres, ils renoncèrent, en faveur de Jean de Lucinge, à leurs prétentions). Un subsidie général avait été accordé au tunc comte et nunc duc de Savoie, à lever par les bannerets sur leurs feudataires « occasione adventus maiestatis serenissimi principis domini Sigismundi imperatoris romani qui gressus suos direxit intra montes vel Mediolanum, ad quem personaliter accessit dominus noster comes ». Henri de Menthon avait saisi des gages sur quatre hommes de la paroisse de Ville, qui avaient refusé de payer la taxe. De son côté, Thomas de Monthouz, qui prétendait, comme ses prédécesseurs l'avaient toujours eue, avoir juridiction sur ces quatre hommes de Chosal-Richard, réclamait relâchement des animaux saisis par la justice de Menthon et conduits au château. Indépendamment de ses droits séculaires, Menthon avait été inféodé par le comte de Savoie de l'omnitude juridiction, haute moyenne et basse, mère et mixte empire qu'il avait sur Ville en tant que comte de Genevois. Une sentence du 30 octobre 1406 (*) donna tort à Monthouz. Le procès continua. Le 16 avril 1417 (*), une sentence arbitrale reconnut le droit de Menthon et la taxe des dépens à payer par Monthouz fut modérée (quelques hommes de Ville appartenaient à Jean II de Lornay dit Compeyns (voir au TABLEAU XXI) antérieurement à cette date). Le 5 mai 1399 (*), Isabelle, veuve de Thomas de Lornay (laquelle avait déjà fait une donation à Robert, père d'Henri, le 3 avril 1383 (*)), lui fit donation de tous ses biens, se réservant de pouvoir faire certains legs (voir MENTION-LORNAV, TABLEAU XVIII). Le 3 octobre 1402 (*), le comte de Savoie-Genevois lui donne en augmentation de fiefs la paroisse de Naves avec mère et mixte empire, rentes, hommes, hommages, sous l'introite de 780 florins. Henri de Menthon qui fut conseiller du duc de Savoie, bailli de Vaud (1396, 1401, 5, 17, 21, 25, 26, 27 (*)), était en outre châtelain de Moudon, grand écuyer de Savoie (Preuves des comtes de Lyon), etc., épousa : 1^{re} le 3 décembre 1387 (Guichenon), Mye, fille de Guy de Montluel, seigneur de Châtagnat, Schen Besson, elle s'appelait Anne et la quittance de sa dot fut signée le 4 mai 1403 (Manuscrits de M. Level) ; 2^e contrat dotal du 16 juin 1401 (Indication, Arch. Monthouz), Marie, fille de Guillaume de Saint-Amour, chev^{er}, seigneur de Vincelles, veuve de Pierre de Tramelay. Selon les Preuves des comtes de Lyon, elle était fille de Jean de Saint-Amour, seigneur de Vincelles, et de Guigonne de Corgenon. Il testa le 14 mars 1437 (Arch. d'Annecy). Parmi les prélegats qu'il fit à Guillaume (son fils alors aîné), je trouve « corona sua auri cum qua honoratur et ornatur sponse et lapis suys pretiosus vocatus Gamaus ita, quod semper remaneat in dicto castro (Menthonis) causa honorandi et decorandi sponsas ». Il était mort avant 1440.

Voir SA NOMBREUSE DESCENDANCE AU TABLEAU IV.

(1) Au numéro 63 d'un ancien inventaire (2) est mentionné un don fait par Guillaume, seigneur de Menthon, à l'hospice du Saint-Bernard, le 25 octobre 1443, d'une chasuble ornée des armes de Menthon et des miracles de Saint-Bernard.

IX. PHILIBERT (4^e fils) FORMA LA BRANCHE DES MENTHON, SEIGNEURS DE COUVETTE. Voir LE TABLEAU VII.

en-Ogoz (du chef de sa femme). Il fut gouverneur du château de Bassignana, bailli et lieutenant général de Savoie, créé par le duc Louis, vers 1440, chevalier de l'Ordre de l'Annonciade. Il épousa, contrat dotal du 18 octobre 1406 (*), Guillemette, fille de Rodolphe, seigneur de Langin, et de Jacquemette de Prissier, dame de Pont-en-Hugoz. Ils testent conjointement le 22 décembre 1452 (Guichenon) (1). Elle coëcilla, étant déjà veuve, le 25 novembre 1459. Il était mort avant le 27 août 1456.

FRANÇOIS, religieux à St-Rambert en 1444.

NICOLAS, mentionné dans une investiture du 12 novembre 1463 (Sommaire des Fiefs) pour les fiefs qu'il tenait en Genevois et au château de Menthon (sic).

BERNARD I, seigneur de Pont-en-Hugoz et de Dingy, puis, après la mort de son frère aîné, Louis ci-contre, seigneur de Menthon, conseiller et chambellan du comte de Savoie, bailli de Faucigny. Il acheta, le 29 mars 1471 (*), tous les droits que Richard, seigneur de Langin, avait sur la seigneurie de Dingy. Il épousa, par contrat dotal du 10 octobre 1463 (*), Marguerite de Chaland, laquelle testa le 22 janvier 1482 (*). Les Patentes de concession d'eau accordées à Louis ci-contre, seigneur de Menthon, ayant été égarées (eventu perdue), Bernard, seigneur de Menthon, son successeur, obtint, par Lettres du 17 septembre 1470 (Arch. Troches et Fiefs), déclarées exécutoires par Humbert de Greysin, vice-châtelain d'Anney, le 16 juillet 1471 (Ibid.), que le bénéfice desdites Lettres lui serait maintenu avec toutes ses prérogatives. Il testa le 1^{er} mars 1476 (Arch. d'Anney) en faveur d'Antoine, son frère, substituant les Menthon des autres branches successivement (2). Il fut misérablement assassiné par Philibert de Compey, seigneur de Thores, le 17 septembre 1479 (Voir les Compey par le marquis Costa). Son frère Antoine lui succéda (Voir la note 9, fol. 431). Il reconnut Menthon et ses fiefs, 8 octobre 1465 et 1466 (Fiefs) et 25 février 1475 (Ibid.) et 5 novembre 1476.

PERNETTE, elle n'était pas née, mais promise et légataire au testament de son père, 1476. Ne peut être que la Péronnette (fille de feu Bernard, baron de Menthon), laquelle, autorisée par Georges, baron de Menthon, fait au château de Dingy, le 4 août 1496 (Manuscrits Besson), donation de tous ses biens et droits à Jean de Ferrières d'Alex. Elle épousa Louis de Collombier, chev^r, seigneur de Vuilliers, dont elle était veuve lors de son testament du 22 août 1538. Voir de très curieux détails la concernant à l'article de Georges, baron de Menthon. TABL. V, fol. 422.

MARIE, épouse, contrat dotal du 17 novembre 1492 (*), Antoine de Gingins, seigneur de Divonne. Antoine, baron de Menthon, son oncle paternel, lui constitue 4,000 florins d'or. V. GINGINS.

HÉLÈNE, son père lui légua 4,000 florins. Légataire de son oncle Antoine, 1481. Elle épousa, en 1478, Amédée IV de Viry, seigneur de la Perrière, puis baron de Viry, lequel avec Hélène, sa femme, au contrat de mariage de Marie, constituée à sa belle-sœur, femme d'Antoine de Gingins-Divonne, 2,000 florins d'or laissés à Marie par Marguerite de Chaland, sa mère, dans son testament du 22 janvier 1482 (On trouve ailleurs 2,000 écus d'or). Voir Viry.

N^o PIERRE, son père lui légua 25 florins annuels à prendre sur les possessions de Dingy, où il lui donne une maison avec ses dépendances. Sort inconnu.

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

(2) Ces clauses sont répétées et augmentées au testament d'Antoine (fol. 421) auquel on peut se rapporter pour la transmission de l'aînesse.

(3) Suivant Besson, Messire Rodolphe et Barthélemy seraient enfants naturels de Bernard I. Je trouve aux archives Menthon une N^e Jeanne, veuve de N^o Jean Vindret, légataire de Rodolphe, lequel dit aussi que Barthélemy, veuve de N^o Jean Vindret, était créancière de 500 florins sur Georges, baron de Menthon.

(4) Ce Jean était probablement fils naturel (dernier né) de Louis. Il a dû mourir avant que la résignation du prieuré des SS. Bernard et Clair, faite par Messire Rodolphe (qui ne le dit pas pourtant son frère), ait pu lui être utile, puisque Rodolphe était encore prieur en 1523. Jean de Menthon, prieur des SS. Bernard et Clair, fut enterré le 2 mars 1589 (Reg. Par. de Dingy).

(5) Le 29 mars 1447 (Arch. Thuyset), elle fonda, suivant la volonté de son feu mari, Mess^{rs} Rodolphe d'Allinges, et sur un terrain que celui-ci avait acheté dans cette intention de Nicod de Roveré, une chapelle au-dessus du cimetière d'Hernance, sous le vocable de la Visitation de la Sainte Vierge, et y affecta une somme de 1,000 florins d'or petit poids. Le patronage appartiendra à celui des Allinges qui sera seigneur de Servette, à défaut celui qui sera seigneur de Courde, à défaut le seigneur de Menthon.

VIII HENRI, seigneur de Menthon. Voir son ARTICLE ET SON ASCENDANCE AU TABL. III.

IX. GUY ou GUGUES, fils aîné du 1^{er} lit, fait avec son frère l'expédition de Bresse en 1409. Mort sans alliance, probablement peu av^t 1435.

JEANNE (1^{er} lit), épouse, contrat dotal du 27 mars 1406 (Arch. d'Anney), Humbert, fils de Jean Mareschal, seigneur de Meximieux. Elle testa le 22 juillet 1451 (Arch. Saumont).

X. LOUIS, seigneur de Menthon, prêtre hommage pour le château et seigneurie de Menthon le 27 août 1456 (Sommaire des Fiefs). Le 29 décembre 1460 (Arch. d'Anney), il reçoit l'hommage lige de Jacques Anne, alias Villod, bourgeois d'Anney, l'un de ses hommes « capucio à capite emissio, manibus junctis et pollicibus eiusdem domini » oculatus ut moris est in talibus fieri ». Sont présents à cet acte passé au château de Dingy, Jean de Menthon, seigneur de Dingy, Philibert de Menthon, seigneur de Covette, Jean de Menthon, seigneur de Disouche, et Jean de Illins, châtelain de Menthon. Louis de Savoie, père du comte Janus de Savoie-Genevois, lui avait concédé le droit de

construire des moulins, battoirs, scies, martinets et autres artifices, depuis le Pas de la Cluse de Saint-Bernard en dessous, dans toute la paroisse d'Alex et depuis ledit Pas en dessus jusqu'au nant de Grataz Punci inclusivement et depuis ledit nant, dans les paroisses de Naves et Ville jusqu'à l'eau de Cellieriz, et depuis et sur l'eau de Cyer, avec faculté de faire des tournes, bezières nécessaires, même sur le territoire du Prince. Le bénéfice de cette concession passa à Bernard. Il testa le 29 décembre 1465 (*) en faveur de son frère Bernard et ne fut point marié. Il était en 1463 (Arch. Barrioz), grand châtelain de Beaufort.

GIRARD, 4^e fils, chanoine de Genève et Lausanne.

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

RODOLPHE, âgé de vingt-deux ans, écuyer du diocèse de Genève, voulant se faire prêtre, est dispensé « ex defectu natalium de nobilitate » par le vicairé général du diocèse, le 13 mai 1475. Chanoine de Notre-Dame de la Lée. Il était, le 11 septembre 1509 (Arch. Barrioz), prieur commendataire du prieuré des SS. Bernard et Clair, ordre de Cluny. Il résigna le canonat et prébende dudit prieuré, en faveur de Jean de Menthon, clerc, soit écuyer, âgé de dix ans environ « qui defectu natalium de nobilitate » et baronum genere et ex soluta patiebatur (4). Supplique au Pape (s. d.) d'approuver quand ledit Jean sera promu aux ordres sacrés. Il se qualifie encore des mêmes titres et de curé de Menthon (il était déjà lors du testament d'Antoine, baron de Menthon, de 1487, auquel il est témoin) lorsqu'il testa le 1^{er} octobre 1523. Il fonda une chapelle à Notre-Dame de la Lée, à Anney, dont le patronat appartiendra à Mess^{rs} Bernard, baron de Menthon (voir TABLEAU V), qu'il nomme son héritier universel. Il était déjà prieur des SS. Bernard et Clair en 1506 (et avant lui, l'avait été encore en 1487, Robert, fils de Guillaume de Menthon, porté ci-dessus au degré X). Était encore prieur de Saint-Clair le 21 janvier 1515 (Arch. Saint-Jorioz).

(1) Georges, baron de Menthon, comme héritier de Louis de Menthon, coseig' de Couvette (sans doute le 2^e fils de Philibert, TABLEAU VII), vendit le 4 janvier 1511 (Arch. Thuysset), des biens aux Lucinge. N° Jacques Meynard ou Meynard était alors son châtelain de Menthon.

(2) Elle céda, le 22 février 1483 (*), des droits de rachat qu'elle avait achetés le 10 précèdent, pour des biens en Bresse, à N° Philibert, bâtard de Lornay, son châtelain de Coligny.

(3) Voici de bien curieuses pièces sur Georges, baron de Menthon, tellement curieuses qu'elles sont presque inexplicables; elles sont aux archives de Menthon.

Georges de Menthon, seigneur de Duesme et baron de Coligny, a vendu sous grâce de rachat pour 3,000 florins, le 12 août 1485, à la fabrique de Notre-Dame de Lausanne, des maisons, moulins, jardins, etc. Ensuite du consentement de « nobilis Janne de Dandello (Andelot, sans doute) in « Burgundia conthoralis mee », il vend encore des biens de son pur et franc alleu, à Echislier « loco dicto ouz clouz de Lucingo » et le droit de rachat de tous les biens du bailliage de Lausanne et district, par acte du 26 octobre 1491. Le 22 décembre suivant, il obtient droit de rachat de la fabrique et de l'église de Lausanne. C'est pourquoi le 4 août 1502 (*), en considération du traité de mariage de ce jour entre Magnifique et Spectable chevalier Louis de Colombier, seigneur de Vuillereus, et de noble damoiselle Pernelle, fille de feu Spectable et Magnifique baron, Messire Bernard de Menthon, chevalier et seigneur dudit lieu « neptem meam » (elle était sa nièce à la mode de Bretagne) (voir TABLEAU IV, fol. 420). Georges transporte à Colombier le droit de rachat susdit et le rachat de tous les biens de la maison de Menthon, à Lausanne, Le 4 août 1518, induction 6^e. Reverend Père Jean de Laconay, abbé de Monteron, et N° Pierre Majour, mandataires de noble et généreuse dame Pernelle de Menthon, veuve du plus haut nommé Louis de Colombier, seigneur de Vuillereus, présentent à Magnifique seigneur Georges de Menthon, baron de Menthon et Coligny et seigneur de Dingy, l'acte ci-dessus en copie, demandant à en avoir un acte original. Georges de Menthon déclare la copie fautive, n'ayant jamais consenti cet acte « quia ibidem nominatur quelam nobilis Jana de Dandello in Burgundia conthoralis eiusdem domini baronis, quam Janam nunquam a viuit nec cognovit neque in uxorem duxit, etc. ». Fait en présence de plusieurs témoins. Menthon garde la copie. Delcaval, notaire.

JEANNE, épouse, contrat dotal du 17 février 1462 (Arch. d'Ancecy) passé à Lausanne par-devant Janus de Savoie, comte de Genevois, Jean de Lestelley, notaire, recevant l'acte, Georges, fils de Jean de Blonay, chevalier. Sont témoins pour Menthon et Blonay, Jean de Seyssel-Barpact, maréchal de Savoie, Aymon, comte de la Chambre et vicomte de Maurienne, Gaspard, comte de Varax, Guillaume d'Allinges, seig' de Coudrée, Guillaume de Geneve, seig' de Lullin, Guillaume de la Balme, seig' d'Illains, Philibert de Menthon, seig' de Couvette (voir annexe G).

(4) Peut être une sœur de Robert Roero San Severino, grand écuyer de Savoie, chevalier de l'Annonciade en 1574, 1576.

(5) Ces alliances nous donnent l'un ou l'autre différemment à la même personne. Ceux qui aiment à trancher des difficultés facilement auront adopté un nom plutôt que l'autre et d'après ces combinaisons marquées alliances et dates.

Voici la position qu'il m'est impossible d'éclaircir. Nous avons vu que suivant Besson, Bernard III épousa, contrat dotal du 29 février 1547, CLAUDINE, fille de N° Jean de Menthon-Rochefort, veuve de Philibert de Colombier; 2° par contrat dotal du 20 novembre 1549, JEANNE, fille de Jean de Menthon-Lornay, seigneur de Savigny et du Vuache. Cela paraît très simple. Mais CLAUDINE, qui avait épousé Philibert, par contrat dotal du 13 janvier 1543, en était veuve en 1545 (et qui aurait épousé, en 1547, Bernard de Menthon qui teste en 1575), se remaria, par contrat dotal du 23 juin 1548, à Jean-Amé de Beaufort, seigneur de Villarchabod, quittance dotale du 16 mai 1550. Jean-Amé testa le 6 juillet 1579 et codicille le 7 juillet 1579, nommant dans ces actes CLAUDINE de Menthon, sa femme, veuve de PHILIBERT DE COLOMBIER (voir BEAUFORT, tome I, fol. 151). D'un autre côté, Bernard III agit, au nom de sa prétendue première femme dans un acte du 18 juin 1547. Comment l'aurait-il épousée (Claudine) puisqu'elle était mariée en 1548, 1549, 1579, à Jean-Amé de Beaufort? Tandis que Bernard III teste en 1575, marié à JEANNE de Menthon, et que Jeanne codicille, veuve dudit Bernard III, en 1602.

Avec ces données de dates (malheureusement nous n'en avons pas d'autres), il est donc impossible que Bernard III ait épousé Claudine de Menthon. Comment expliquer pourtant qu'on lui ait fait contracter cette alliance? Voir SON ARTICLE AU FOL. 423.

Résoudra la difficulté qui pourra. Nous en trouverons d'autres au TABLEAU XX, précisément aux articles des filles de Jean de Menthon-Lornay, seigneur de Savigny.

RENÉ, comte de Menthon, etc., = ÉPOUSA = CLAUDINE-JACQUELINE DE MENTHON, sa cousine issue de germaine ci-contre, par contrat dotal du 17 février 1643 (Arch. Thuysset). Elle fut enterrée le 19 décembre 1649 (Reg. Par. de Dingy). De ce mariage (le 1^{er} de René) naquirent des enfants portés au TABLEAU VI et notamment Claudine-Jacqueline de Menthon, laquelle fut héritière de Bernard V, comte de Menthon, son frère, et de Claudine de Michaille, dame d'Outrechaize, veuve de Bernard IV, comte de Menthon, sa mère. Claudine-Jacqueline, la dernière nommée, épousa Sigismond de Druy-Mareschal, comte de la Valdisère. Après de longs procès de trente ans, le comte René dut abandonner, par transaction du 23 mars 1697 (voir MICHAÏLLE) à son gendre, la seigneurie d'Outrechaize et tous les biens provenant directement de Michaille, et même les biens de Dingy et la coseigneurie de Chessenay. René conserva le reste de l'hoirie de Claudine de Michaille, notamment les droits qu'elle avait sur Montrotter, Cormand, Bonatrait, etc., du chef de Bernard V, comte de Menthon, son fils.

Il contracta deux autres alliances et continua la lignée aînée de sa maison. Voir au fol. 424.

Voilà les enfants qu'elle eut de René au Tableau suivant et à l'article Michaille.

TABLEAU V.

DEUXIÈME BRANCHE AÎNÉE DES SEIGNEURS DE MENTHON, TIGE DE LA TROISIÈME LIGNE AÎNÉE.

(*) Archives du château de Menthon.

IX. FRANÇOIS I DE MENTHON, seig' de Duesme, chev', troisième fils d'Henri, seig' de Menthon, dont l'article et l'ascendance sont consignés au TABLEAU III, voir aussi ce François marqué avec tous les enfants d'Henri au TABLEAU IV précédent, tige de la deuxième branche à laquelle passa le château de Menthon, du temps de Georges ci-dessus et de la branche des Menthon, barons de Couvette et seigneurs de la Gelière, laquelle, à l'extinction de la deuxième branche, devint à son tour la lignée aînée des Menthon, soit de la troisième branche aînée d'où sortent les comtes de Menthon actuels. Seigneur de Duesme en Bourgogne, bailli de la Montagne (1475). Il était possesseur du château dit de Menthon, à Lausanne (Hisely, comtes de Gruyère II, p. 240, in notis). Témoin aux franchises de Cluses en 1393 et à la vente du comté de Genevois à Amédée VIII en 1401. Il fut plus tard conseiller et chambellan de Philippe, duc de Bourgogne, qui, par Patentes du 21 octobre 1434 (*), le nomma bailli au bailliage de la Montagne, château et seigneurie de Duesme, et par autres Patentes du 20 mars 1453 (*), lui accorda, sa vie et celle de Jeanne, sa femme, durant, la puissance de cette seigneurie, et, par autres Patentes du 21 août 1457 (*), le créa bailli au bailliage d'Aval du comté de Bourgogne. Il épousa Jeanne de Varax, fille de Gaspard et d'Isabelle de Cusance. Il avait testé le 23 février 1455 (*). Il fut encore investi des fiefs qu'il possédait en Genevois le 19 novembre 1466 (Fiefs). Elle vivait veuve en 1497.

X. GEORGES DE MENTHON, chevalier, seigneur de Duesme, dont le roi de France lui donna la jouissance sa vie durant, par Patentes du 12 septembre 1478. Seig' de Châtel-Saint-Denis en Suisse qu'il céda à son beau-frère, le comte de Gruyères, que celui-ci lui rétrocéda le 26 juin 1508. Georges le vendit au sire de Beaufort, qui, plus tard, le revendit aux seigneurs de Fribourg (Hisely, passim, p. 235). Après la mort d'Antoine, baron de Menthon, dernier de la première lignée aînée (voir TABLEAU IV), il devint baron et seigneur de Menthon, de Dingy, avant le 11 décembre 1497 (Fiefs), etc. Baron de Coligny-le-Neuf du chef de sa femme (voir plus bas), conseiller et chambellan du roi des Romains, des archiducs d'Autriche et plus tard du duc de Savoie qui le nomma, par Patentes du 18 juillet 1482, gouverneur et son lieutenant du comté de Villars et baronnie de Loyes, et, par Patentes du 18 juillet 1502, capitaine du château et mandement de Chillon. Il avait été, par Patentes du 3 août 1479 (Preuves Loyseau), nommé capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du roi de France. Selon Besson, il fut aussi gouverneur de Montmélian, grand châtelain de Bonne, Faucigny et Beaufort (1). Il épousa, en février 1479 (Moréri), Marie, fille de Jean III, baron de Coligny, et d'Éléonore de Courcelles, sœur de Gaspard I de Coligny, qui épousa Louise de Montmorency, sœur du duc Anne, comédable de France, et tante du trop célèbre Gaspard II de Coligny (2). Il testa le 28 décembre 1497 (*) et encore le dernier mai 1523 et fut enterré à Dingy (dit au testament de 1575 de Bernard III, son petit-fils). Elle testa le 30 mai 1523 (*) en faveur de son fils François (3).

FRANÇOIS II DE MENTHON, 2^e fils, héritier de sa mère, 1523. Après la mort de son frère aîné Bernard II, il devint baron de Menthon et seigneur de Couvette, héritier particulier de son père. Il épousa, contrat dotal du 18 mars 1524 (*), Claudine de la Gelière, dame de la Gelière, fille de Guillaume, seig' dudit lieu, et d'Anne de Châteaueux. Après la mort de Marc de la Gelière, son frère Claudine succéda en tous les biens de la Gelière qu'elle transporta à la famille de Menthon. François testa le 25 mai 1530 (*).

XI. BERNARD II, baron de Menthon, héritier universel de son père, écuyer et chambellan du duc de Savoie, bailli du Genevois. Il épousa Marie Roero San-Severino (4). Il testa le 28 décembre 1525 et codicilla le 21 août 1529 (*). Mort sans lignée.

FRANÇOISE, légataire de son père, 1497. Fut religieuse à Château-Châlons.

LOUISE, épouse, contrat dotal du 18 février 1550, Jean de Chevron-Villette, seig' de Gyez, Bonvillars, etc. (Arch. de Gyez). Il épousa : 2° Alexandrine de Menthon (voir fol. 453).

XII. BERNARD III, baron de Menthon, seig' de Dingy, Naves, etc., etc., conseiller et chambellan, gouverneur et lieutenant général du Genevois (était déjà gouverneur du Genevois le 17 juillet 1533), témoin à Cruseille (Arch. Thuysset) et Faucigny, par Patentes du 13 septembre 1542 (Besson), colonel de dix compagnies dès 1551, confirmé en cette charge en 1582 (Ibid.). Suivant Besson, il épousa : 1° contrat dotal du 20 février 1547, Claudine, fille de feu Jean de Menthon, seig' de Rochefort, et de Guigonne des Amblards, veuve (Claudine) de Philibert de Colombier; 2° contrat dotal du 20 novembre 1549, Jeanne, fille de Jean de Menthon-Lornay, seig' de Savigny et du Vuache, et de Françoise de Rovore (5). Il testa le 5 novembre 1575 (Arch. Monthouz). Sa veuve codicilla les 26 et 30 juillet 1602 (*) (6). Est sans doute le seig' de Menthon qui fut enterré le 24 octobre 1583 (Reg. Par. de Dingy).

XIII. BERNARD IV, baron, puis comte de Menthon, par Patentes du 23 mai 1622 (*), héritier universel de son père et de sa mère. Il épousa : 1° contrat dotal du 11 février 1589 (*), Clémence de Genève, fille de Prosper, marquis de Lullin, chev' de l'Annonciade, etc., etc. (voir GENEVE-LULLIN). Elle mourut sans descendance. Il épousa : 2° par contrat dotal posthumal du 12 mai 1608 (Arch. Thuysset), Claudine de Michaille, dame d'Outrechaize, et mourut après avoir testé le 23 septembre 1626, le 16 décembre 1627. Sa veuve se qualifiait de comtesse de Montrotter (comme cohéritière de son fils), dame d'Outrechaize et Cormand, douairière de Dingy, testa le 17 mai 1694 (Ibid.), voulant être enterrée en l'église de Dingy au tombeau de son feu mari. Elle nomma héritier universel Bernard-Joseph-Renaud de Menthon (fils de sa fille Jacqueline et de René de Menthon) « pour conserver et maintenir l'éclat de l'illustre tige des aînés de Menthon ». Elle avait fait une fondation le 26 avril 1649 (Arch. de Troches) pour des gaudes en l'église de Menthon (voir MICHAÏLLE). Elle fut enterrée le 27 novembre 1671 (Reg. Par. de Dingy).

XIV. BERNARD V, comte de Menthon et comte de Montrotter, en vertu du testament de Charles III de Menthon, comte de Montrotter, du 26 février 1636 (voir TABLEAU XVII), né à Menthon, baptisé le 4 décembre 1623 (*), pupille de sa mère, 1632. Elle avait fait de grandes dépenses pour l'envoyer à l'Académie de Paris pendant deux ans à avec train à puis pour le mettre en équipage pour aller au service en Piémont, où le comte René fut tué « aux occasions de Piémont » avant le 16 février 1643, ab intestat (Arch. Thuysset). Il ne fut point marié. AVEC LUI FINIT LA 1^{re} BRANCHE DES SEIGNEURS DE MENTHON. L'AÎNESSE passe à la descendance de FRANÇOIS, consignée au TABLEAU VI et dont un extrait est uni à ce présent TABLEAU, fol. 422.

(6) Est sans doute la dame de Menthon qui fut enterrée le 5 août 1602 (Reg. Par. de Dingy).

XII. FRANÇOIS III DE MENTHON, 2^e fils de François II (voir l'ARTICLE DE CELUI-CI ET SON ASCENDANCE AU TABLEAU V). Après l'extinction du rameau issu de Philibert de Menthon, seigneur de Couvette (voir TABLEAU VII), se qualifia de baron de Couvette; du chef de sa mère était seigneur de la Gelière en Bresse. Il fut gouverneur de la citadelle de Bourg. Il épousa, le 1^{er} décembre 1568 (*), Marguerite, fille de Claude, seigneur de Châteauneuf, et de Marie de Montcheu, veuve de Jean-Philibert de Grolée (Preuves Loysseau). Les Preuves de Malte, H 199 (Arch. du Rhône) remontent à François.

XIII. EMMANUEL-PHILIBERT, baron de Couvette. Avec son frère François vendit cette seigneurie, baronnie, terre et juridiction avec le château alors consistant en vieilles mesures et la coseigneurie de Lucinge, le tout situé sous et près la ville de Bonne, pour le prix de 9,000 livres tournoises, à Henri de Vidonne, seigneur de Charmois, par acte du 28 avril 1624 (Minut^e Moret, Arch. Thuysset). Il épousa Louise, fille d'Antoine-Marin de Conzié, testa le 15 octobre 1616, et mourut sans descendance.

XIV. RENÉ, comte de Menthon et Montrottier. Après la mort de Bernard V, comte de Menthon, dernier de la deuxième ligne aînée (voir TABLEAU V), devint la tige de la troisième, et par le même moyen (voir au TABL. XVII), comte de Montrottier, Petit-Grésy, Bourbonnes, la Chiesaz, Chavaroche, etc., etc. Baron d'Erya et de la Gelière, etc. Au nom de la noblesse du Genevois, il prêta, en 1675, à Turin, hommage à la duchesse de Savoie. Il épousa : 1^o Jacqueline de Menthon, sa cousine (voir au fol. 422), où ils sont déjà portés; 2^o Antoinette de Dourches (Lorraine), veuve de Jean-Baptiste de Duyn, comte de la Valdaisère, contrat dotal du 4 octobre 1662 (Arch. Thuysset). Elle testa le 1^{er} mai 1669 et mourut en 1673 sans lui avoir donné d'enfants; 3^o Marguerite, fille et héritière de François de Meyria, baron de Rosy, Toulangeon, etc., en Franche-Comté, et d'Anne d'Andelot, par contrat dotal du 7 février 1679 (Preuves de Malte). Il mourut à Menthon le 18 avril 1709 (*), âgé de quatre-vingt-trois ans et quelques mois, ayant testé le 6 juillet 1708 (*), instituant un fideicommiss pour le château et comté de Menthon (1).

BERNARD VI, 1^{er} fils du 3^e lit, comte de Menthon, Montrottier, baron de la Gelière et d'Erya, etc., né le 21 décembre 1681, colonel du régiment de Genevois. Il épousa, contrat dotal du 28 février (mariés le 17 mars, Reg. Par. de Saint-Léger) 1714, Marguerite, fille de François, marquis de Lescheraine, premier président de la Chambre des Comptes, et de Louise de Seyssel. Il testa le 18 janvier 1739 (*), substituant, en cas d'extinction de sa ligne directe, le fils aîné de son frère Gabriel. Il mourut en 1760 (2).

MARIE-GABRIELLE, née le 17 août 1726 (*). FRANÇOISE-SOPHIE, baptisée le 24 juin 1719 (*), épousa, contrat dotal du 4 mai 1746 (Arch. Troches), Jean-Baptiste-Louis Vulliet de la Saunière, marquis d'Yenne et Chevellu, comte d'Ameyzin, mariage traité par Lettres de Paris de la princesse Marianne de Savoie (dont le marquis d'Yenne était gentilhomme), du 3 mars 1746. Elle hérita de tous les biens du comte de Menthon, son frère, notamment du château et seigneurie de Menthon qu'elle apporta à son mari. Il y eut procès pour cette succession, qui, d'après les substitutions, devait revenir à Balthazard-Louis-Bernard (voir SON ARTICLE). Elle testa le 18 février et 8 mars 1790 (Arch. Troches), en faveur de ses quatre fils (voir VULLIET).

XVII. BALTHAZARD-LOUIS-BERNARD, marquise d'Yenne, seigneur et héritière de Menthon. Balthazard-Louis-Bernard, par la mort sans mâles de Bernard VI (XV, ci-dessus), était appelé, en vertu du testament de ce dernier (1759) et des fideicommiss antérieurs des seigneurs et comtes de Menthon, à posséder les biens de sa famille en Savoie. Par arrêt du 24 août 1787, 17 mai 1788 et 6 avril 1789 (*), il fut mis en possession du comté et terre de Montrottier, seigneurie de Beaumont, grangerie de Charbonnières, vignes de Sevrier; tous ces biens fideicommissés par Charles de Menthon, comte de Montrottier (TABLEAU XVII), en son testament du 26 février 1636. Il poursuivit l'instance pour être mis en possession du château et terre de Menthon, en vertu, notamment du testament de René, comte de Menthon, son arrière-grand-père, du 6 juillet 1708. La Révolution coupa court à la procédure (4). Le 21 juin 1790 (*), il prêta hommage au roi de Sardaigne pour le comté de Montrottier et seigneurie de Beaumont. Le 30 avril 1793 (*), il fut nommé lieutenant aux dragons du roi, puis, en 1794, maréchal-des-logis aux gentilhommes de la garde, avec le grade de capitaine de cavalerie (*). Il épousa, le 2 août 1801 (*), Anne-Bonaventure, fille de Pierre Desiré Richardot de Choisey et de Marie-Bonaventure-Simonne Espiard d'Alerey. Nommé chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII, le 29 mai 1816 (*), et le 17 septembre suivant (*), chevalier des SS. Maurice et Lazare par le roi de Sardaigne. Il racheta, le 25 mars 1820 (*), le château et terre de Menthon de M. Rupy auquel les marquis d'Yenne l'avaient vendu, pour le prix de 205,000 francs. Il mourut à Dôle, à soixante-sept ans, le 22 janvier 1829. Dans l'extrait mortuaire (*) des archives du département du Jura, il est qualifié de chevalier, grand-croix des SS. Maurice et Lazare, ce dont il ne me résulte pas autrement. Outre les trois enfants ci-dessus, il eut encore trois enfants morts en bas âge.

MARIE-BOVAVENTURE-JOSÉPHINE, née le 1^{er} mai 1802, épousa, le 15 mai 1827, le vicomte Honoré de Jouffroy Gonsans, morte le 31 mars 1887, à Dôle. XVIII. BERNARD-JOSEPH-RENÉ, comte de Menthon, né le 23 juin 1804 (*), chevalier des SS. Maurice et Lazare, épousa, le 5 mars 1832, Charlotte-Henriette-Valérie, fille du baron Auguste de Klinglin, officier de Saint-Louis, chevalier de Malte, et d'Arthémise de Masson d'Escians, morte le 17 décembre 1839. Lui, mort le 7 janvier 1881.

BÉRENGÈRE, née le 14 juin 1837, morte en mai 1839. XIX. BERNARD-AUGUSTE-RENÉ, comte de Menthon, né le 13 juillet 1833, épousa, le 2 mai 1863, Geneviève Ghislaine des Acres, fille d'Henri, comte de Laigle, et de Pulchérie de Chelles. Chef de nom et armes.

BERNARD-FRANÇOIS-HERI, né le 23, baptisé le 25 octobre 1865, à Choisey (Jura), lieutenant de vaisseau. Épousa, le 23 octobre 1895, Marguerite-Marie-Joséphine-Fidèle Picot d'Aligny. BERNARD-LOUIS-ANTOINE, né à Choisey, le 6 juin 1868, sous-lieutenant de réserve.

JEAN, né à Paris, le 13 mai 1898. XXI. JEANNE-MARIE-BERNARD, née le 7 octobre 1898.

(*) Registres Paroissiaux de Saint-Léger de Chambéry.

(*) Archives du château de Menthon.

TABLEAU VI. DES MENTHON-LA GELIÈRE, ROSY, ETC. AYANT FORMÉ LA TROISIÈME LIGNE AÎNÉE DES COMTES DE MENTHON ACTUELS.

(1) Avec Jacques, son frère, ils produisirent par devant Mess^{rs} Sébastien Loysseau, commissaire pour le fait de la noblesse, des titres authentiques pour être maintenus dans leur ancienne noblesse, appartenant à la même famille qui a produit saint Bernard. Pour se retrancher, lesdits frères se contentent de remonter à François (degré IX, TABL. V, fol. 422), leur 5^e aïeul. Ces pièces certifiées, signées et paraphées suivant verbal signé Loysseau, le 25 octobre 1666, existent aux archives de Troches en copie authentique, délivrée et signée par deux notaires royaux. Elles me servent d'appui pour une quantité de dates et faits, notamment pour ce Tableau et le Tableau V. René acheta du Prince, par Patentes du 14 juin 1699, la paroisse de Veyrier avec ses appartenances et dépendances, moyennant 7,000 fl. Vérifiées le 30 juillet suivant (Fiefs), — le tout incorporé au comté de Menthon, — dont il passe reconnaissance, le 18 avril 1701 (Hôl.), avec ses banneaux, fiefs, hommes, hommages, juridiction haute, moyenne et basse, pouvoir d'établir tous officiers de justice, boucheries, ports, droits de bateaux, comme le tout était porté dans la vente du 14 juin 1699.

FRANÇOIS IV (2^e fils), cobaron de Couvette, 1624, puis, succédant à son frère aîné, fut seigneur de la Gelière et d'Erya. Il épousa Claudine, fille de Renaud de Sainte-Colombe-Nanton et de Claudine d'Albon, le 12 février 1621 (Preuves de Malte). Il testa le 29 juillet 1635 (*). Elle testa le 11 février 1674 et mourut le 19 novembre 1675 (Reg. Par. de Dingy), âgée de soixante-dix-huit ans.

JACQUES, dit le baron d'Erya, légataire, 1635, vivant, 1667. Mort sans lignée le 23 juillet 1673. Avait été substitué, au testament de Claudine de Michaille, aux enfants de Bernard V et de Jacqueline (voir TABLEAU V). MELCHIOR, 3^e fils, légataire, 1635. Mort jeune en 1642. CATHERINE, légataire, 1635, religieuse (Besson). DENISE-BERNADE, légataire, 1635, religieuse à Sainte-Catherine d'Anney, 1669. LOUISE-CLAIRE, épousa, le 9 janvier 1664, Guillaume-Claude de Jolly, baron de Langes, bailli de Bresse, gouverneur de Bourg.

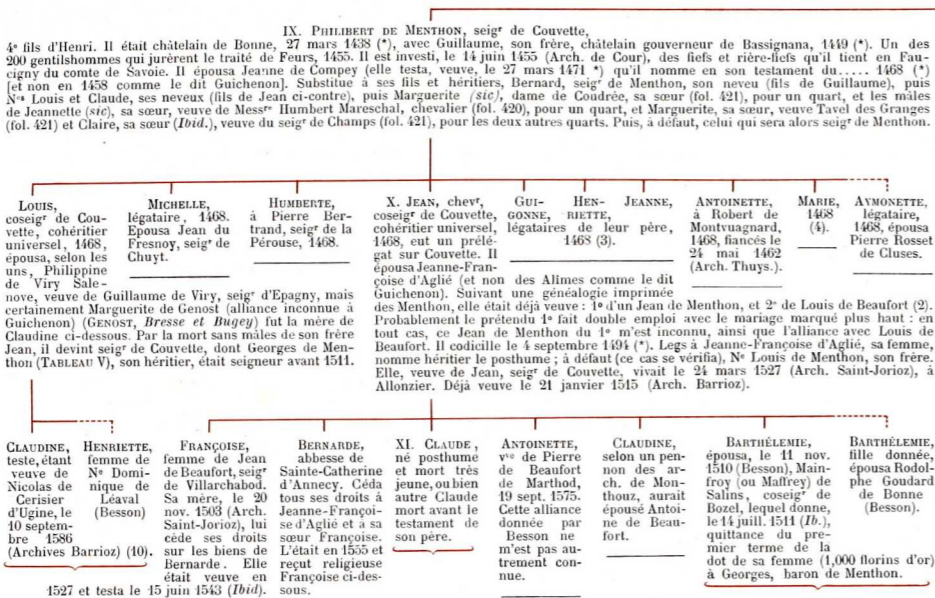
MARGUERITE-BERNARDINE, reçue, le 8 septembre 1698 (*), à l'abbaye de Lons-le-Saulnier (3^e lit). GABRIEL (2^e fils du 3^e lit), comte de Rosy, baron de Toulangeon, Lormon, Grammont, etc., etc., né à Menthon en août 1692. Il épousa, contrat de mariage du 11 février 1736 (Preuves de Malte), Anne-Jeanne, fille et héritière de Renaud, comte de Damas, seigneur d'Andour, et d'Anne-Marie de Seytourier, dame de Lyonnières. Il testa à Rosy le 25 avril 1751 (*). Elle le 3 avril 1761 (*).

CLAUDINE, morte en enfance. BERNARDINE, née le 1^{er} janvier 1737, épousa N. N. du Breul de Saconay (*). JOSEPH, né le 22 juillet 1750, chanoine au chapitre noble de Saint-Louis-de-Gigny, prieur de Chaux en Franche-Comté, grand vicaire d'Auch (*). ANNE-FRANÇOIS-BERNARD, né le 22 mai 1740, comte de Rosy, baron de Toulangeon, etc., syndic général de la noblesse de Bresse. Il épousa, contrat dotal du 23 janvier 1763 (Preuves de Malte), Marie-Charlotte Toquet, fille de Guy-François-Balthazard, marquis de Meximieux, et de Jeanne-Victor-Ancède, du 26 juillet 1751. L'âge de soixante-quatorze ans (*).

Marie Le Gouz de Saint-Seine. Par Patentes du roi Victor-Amédée, du 26 juillet 1776 (*). Il fut nommé chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare (*).

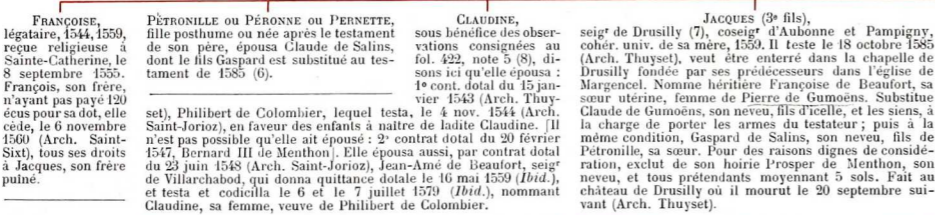
MARIE-JOSÉPHINE-SOPHIE, épousa François, marquis de Rigaud de Sérézin, chef d'escadron au régiment Royal Roussillon cavalerie. BERNARD-MARIE-ENNEMOND, né le 8, baptisé le 9 juillet 1766, reçu, le 9 août 1787, chevalier de Malte. Les Preuves existent, H, 199, Arch. du Rhône, remontant à François I, son SEPTIÈME AÏEUL PATERNEL (degré IX, fol. 423). C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Preuves. Il fut d'abord au service de France, officier au régiment Vieille marine infanterie, puis au service sard, capitaine aux grenadiers gardes en 1793, gentilhomme de la Chambre, chevalier des SS. Maurice et Lazare. C'est le dernier Savoyard dont les registres de la Langue d'Auvergne aient conservé les Pre

(*) Arch. du château de Menthon.



(1) Identifiée ou non, Guillemette, sœur germaine de Jacques de Menthon-Dingy (Voir TABL. IX), était veuve de Bertrand Bourgeois, de Gex, fils de Lancelot, damoiseau, et de Jacquemette de Solier, à laquelle appartenait le vidomnat de Morges. Le vidomnat, par sentence de Louis de Savoie, 1439, passa à N^o Claude Bourgeois, frère de Bertrand. Claude le céda avant 1447, à Bertrand de Marval, secrétaire ducal, qui le rétrocéda à Jean de Menthon et à Guillemette ci-dessus, sa femme, le 26 mai 1477, contre des biens que ceux-ci possédaient à Gex. Le vidomnat resta dans la descendance de Jean jusqu'en 1552 (voir au degré XIII).

(2) Cette généalogie dit qu'elle était célèbre en Savoie pour la quantité d'enfants et de petits-enfants qu'elle eut, si bien que de son vivant on disait qu'une centaine de personnes pouvaient lui donner le nom de mère d'espérance, grand et arrière-grand-mère. Elle fut inhumée dans



(Suite de la note 2) l'église de Sainte-Catherine (laquelle ? serait-ce la chapelle de Sainte-Catherine de Tallières, tombeau principal des Menthon), où l'on lisait sur son tombeau : « Cy gist Madame Jeanne-Françoise d'Aglié des comtes de Saint-Martin, femme de Messire de Couvette ». Elle est dite veuve de lui, 40 septembre 1514 (Arch. Barrioz), jour où elle assiste au contrat dotal de M^o de Beaufort, sa petite-fille.

(3) Elle aurait épousé Pierre de Bonvillars, président de Savoie, dont les fils donnèrent, le 4 septembre 1512, quittance des droits de leur mère à Georges, comte de Menthon, héritier de Louis de Menthon (degré X).

(4) Une de ces nom (Marie) était abbesse de Bellierve en 1467.

(5) Jean de Menthon, seigneur de Drusilly, avoué d'Aubonne (sic), bailli du Chablais, suivant consentement du duc de Savoie du 1^o décembre 1462, accense, le 10 décembre suivant (*), à N^o Georges Malet, l'office du bailliage de Chablais et de Salion, pour trois ans, sous la ferme annuelle de 225 florins d'or petit poids, six douzaines de fromages des hautes montagnes et de grande forme, six séras desdites montagnes et deux quintaux de suppi (suif), poids de Genève, le tout payable à Drusilly. Le nouveau châtelain sera tenu de faire sa résidence au château de Contey et d'entretenir des hommes pour la garde desdites places et châteaux. En 1464 (Arch. Saint-Sixt) alors qualifié comme dessus, mais coseigneur d'Aubonne, il rend des comptes, depuis le 1^o mars 1463, mentionnant Jean Malet, trésorier de Savoie.

(6) On l'a confondu avec Péronne de Menthon (fille de Jean de Menthon-Lornay) qui épousa Louis de Grailly. Claude de Salins était fils de Maffrey ou Manfred de Salins, qui épousa, selon Besson, Barthélemy de Menthon-Couvette ci-dessus.

(7) Il vendit, 31 janvier, 7 février et 3 octobre 1561 (Arch. Saint-Sixt), pour 897 écus d'or, des biens dépendant de la seigneurie de Drusilly, à François Eschery, bourgeois de Thonon, et Françoise Brully, sa femme, contre lesquels Françoise de Beaufort, sœur utérine de Jacques ci-dessus, plaidait en 1608. Dans un acte de 1608 (Arch. Thuyset), N^o Guy Joly se dit héritier testamentaire de Jacques de Menthon, seigneur de Drusilly ; pas en vertu du testament de 1525 en tout cas.

(8) Ajoutons que, veuve de Philibert, elle transige, le 8 nov. 1545 (Arch. St-Jorioz) avec Pierre de Meistrat, seigneur de Coctens, pour ses droits dotaux, et que (alors femme de J.-A. de Beaufort), elle céda, le 20 mars 1574 (Ibid.), des droits sur Vuillens, provenant de son premier mari, Philibert, pour 2,216 florins à N^o Jean de Seigneux (?).

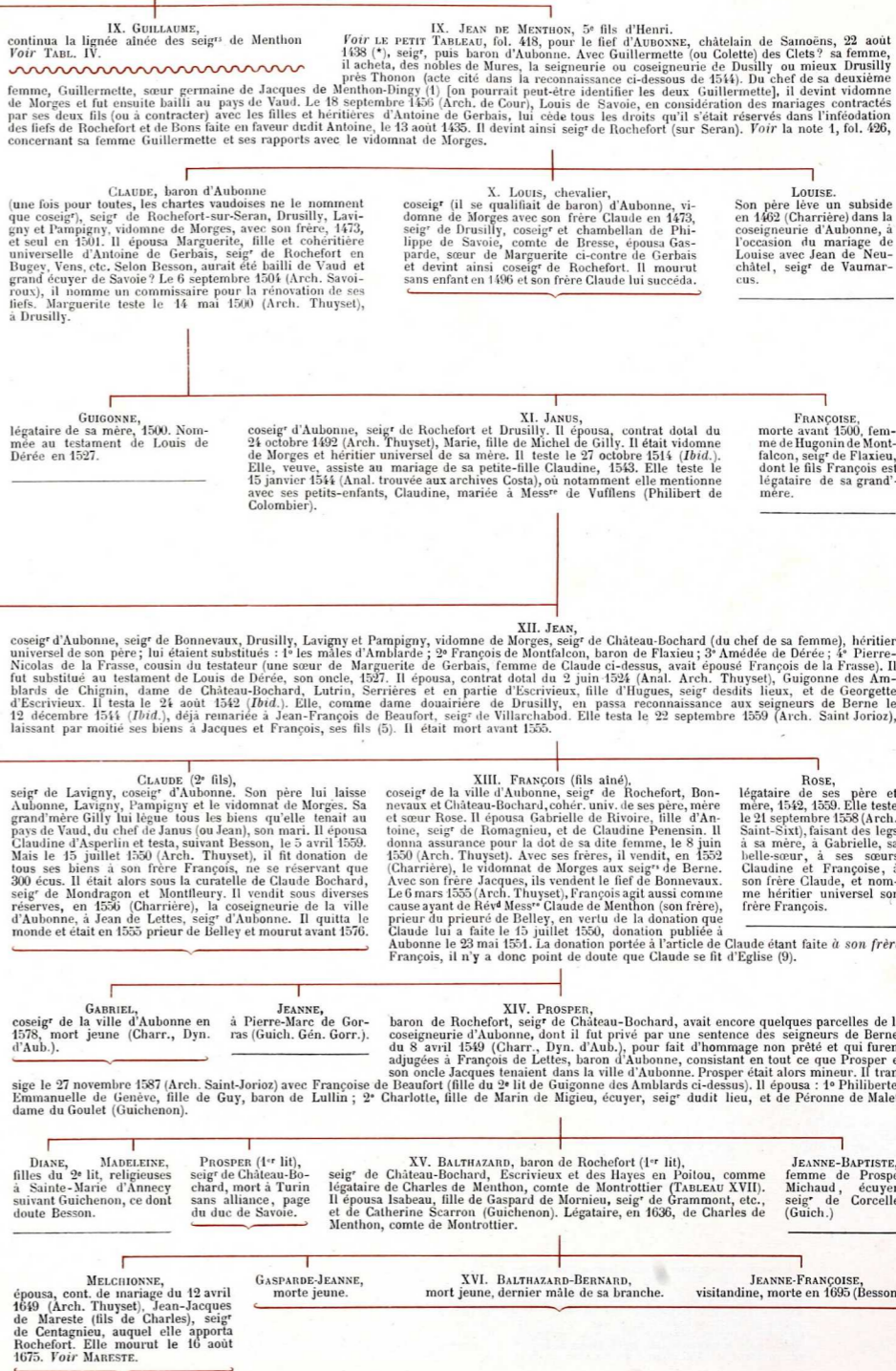
(9) Cette vente est faite en faveur de N^o et Egrège Thomas Jaqueroz d'Évian et Catherine, sa femme, fille de feu N^o Pierre de Castro, de Morges. Elle comprenait la tour et maison-forte en ruines, avec places et curtains à Bonnevaux près Vacheresse en Chablais, avec des terres à Valentour et juridiction omnimode, tels que le tout a été reconnu en faveur de Jean de Menthon, père desdits vendeurs, en 1528. Plus le droit de rachat de la juridiction de Bonnevaux sur certains biens, cens et tributs sans grâce de rachat par l'abbaye d'Abondance. Prix, 280 écus d'or sol au coin du roi de France. Ce Jacques fut le seul dont il résulte avoir exécuté la volonté de Marguerite d'Aubonne (Voir TABL. III, p^o 418). M. de Charrière, dans ses *Dynastes d'Aubonne*, déjà souvent cité, a publié dans ses Planches, n^o 9, le sceau de Jacques de Menthon, écartelé Menthon et Aubonne.

(10) Le 1^o février 1577 (Ibid.), elle réclamait à Bernard, baron de Menthon, l'augment constitué par son feu père (Louis) à Marguerite de Genost, sa femme, feu mère de ladite Claudine.

N. B. Besson dans ses manuscrits a laissé la note suivante, s. d., que je ne sais où placer. Jean de Menthon, seigneur d'Alaman et coseigneur d'Aubonne, épousa Marguerite, fille de Jean de Lucinge et de Jeanne d'Aubonne (inconnue à Charrière) et en eut Jean, seigneur d'Aubonne, bailli de Vaud, et Louis, seigneur de Drusilly, coseigneur d'Alaman.

TABLEAU VII.

VIII. HENRI, seigneur de Menthon. Voir au TABLEAU III et DISTRIBUTION TABLEAU IV.



(*) Chartes des archives du château de Menthon.

AVIS. — Ces tableaux de la branche des Menthon-Dingy présentent de grandes et nombreuses obscurités. Heureusement pour les deux principaux rameaux, les seigneurs du Marest et les seigneurs de la Balme, il n'y a point de doutes sérieux pour la filiation directe depuis Albert I jusqu'à leur extinction. Mais dans la ligne aînée, proprement dite de Dingy et qui, transportée en Faucigny, y perdit beaucoup de son ancienne grandeur, les confusions, les contradictions abondent. Il existe au château de Menthon une ancienne généalogie de toute la branche; elle a été reproduite dans la généalogie imprimée de la maison de Menthon. Besson a laissé plusieurs fragments sur les Dingy. Je ne me sers qu'à défaut de titres de ces travaux qui sont loin d'être toujours d'accord. Feu le notaire Bonnefoy m'a communiqué l'extrait de plusieurs documents sur les Menthon-Dingy; ils ne font souvent que compliquer les choses avec une troisième version. Outre la multiplicité des membres et la répétition des mêmes noms de baptême, une chose a pu troubler le concept des généalogistes, mes prédécesseurs, qui n'ont pas su ce que je sais. Il y a eu une famille qui a pris le nom de la fonction qu'elle exerçait à Dingy et s'appelait *Mistralis* (l'ancien *Ministerialis*, officier seigneurial de justice, presque toujours noble; nous en avons eu une quantité en Savoie, de *Dongye*, ou *Dungye*, ou *Dyongie*, ou *Dongie* en latin, plus tard en français *Dyngue* ou *Dingy* (orthographe qui supprime l'étymologie celtique du mot). Ils portaient parfois *causa brevitatis*, suivant l'usage du pays, simplement le nom du lieu dont ils possédaient héréditairement la Mestralie. Ainsi Jean Mistralis de Dongye, ténement en 1261 (*). Pierre de Dongye, notaire, qui reçut un acte le 8 des ides de mai 1275 (*), extrait par Pierre des Choseaux (de Casalibus), gardiateur de ses protocoles sur l'ordre d'Albert, seigneur de Dongye. Jean Mistralis des Honges, mort avant 1284, eut pour fils autre Jean Mistralis, qui, le 8 des ides de novembre 1284 (Manuscrit Besson), avec sa femme Péronnette, fille de Vuillielme du Pont sous Alex, chevalier, mort avant 1283, reconnaît tenir en fief de Rodolphe, fils de feu Jean, seigneur de Menthon, les biens possédés auparavant par Pierre du Pont, oncle de Péronnette; lesdits mariés vivaient encore aux kalendes d'avril 1307. Mess^{rs} Pierre de Dongie, prêtre, ténement à Dingy le 15 des kalendes de décembre 1292 (*). Mess^{rs} Jean de Dongye, juriconsulte, ténement à la Loye (Menthon) le 3 des ides de décembre 1298 et à Talloires le 1^{er} des ides de décembre 1300 (*), Jean Mistralis de Dongye, ténement aux Clefs en 1300 (*), Jean Mistralis de Dongye, ténement à Menthon le 4 juin 1336 (*), Aymon Mistralis de Dongie, ténement au château d'Annecy en 1386 (*), Robert Mistralis de Dongie, damoiseau, ténement à Annecy en 1386 (*). Nous avons gardé une place séparée pour Béatrix de Dongye qui épousa Albert I, seigneur de Dongye. Elle était fille d'Humbert ou Albert de Dongye, certainement de la famille des Mistralis, Métrals ou Métrals de l'actuel Dingy. Or, ceux qui lisent mal les vieilles chartes ont confondu *Humbertus* avec *Albertus* (nous en avons une preuve au TABLEAU II, fol. 416, où Albert, fils de Jean II, est appelé parfois Humbert; au tableau présent, Albert II est désigné abréviativement par *Ha.*, dont on a fait *Humbertus* par vice de lecture), si bien que nous nous trouvons en présence de deux Humbert ou Albert contemporains, l'un le seigneur de Dingy, l'autre le mistral ou seigneur de Dingy. Cette coïncidence se retrouve plus tard encore; ainsi parmi les lances qui suivirent Robert, seigneur de Menthon en 1409, dans l'expédition du comte de Savoie contre le duc de Bourbon, figurent Albert de Menthon, seigneur de Dingy [appelé simplement de Dongye ou Dingy plusieurs fois ainsi que ses fils] et Albert Mistralis de Dingy. Ce dernier vendit des terres aux Côtes de Menthon, à Henri, seigneur de Menthon, chevalier, le 9 juin 1412 (*). Le 8 février 1420 (Arch. du Barrioz), N^o Albert Mistralis de Dingy vend, aux N^{os} frères Jean et Falconnet de Monthouz, des biens à Dingy que ceux-ci albergèrent à Berthet de Privina, paroisse de Dingy. Le 30 décembre 1434 (*Ibid.*), l'albergataire renonce au fief desdits Monthouz, à tous les droits qu'il peut avoir sur les biens abornant le vendeur primitif, N^o Albert Mistralis de Dingy (témoin à l'acte), N^o Jacques de Menthon et Mess^{rs} Girard Mistralis. C'est la dernière trace que je trouve de cette famille. Mais on saisit combien l'attribution de certains de ces noms a pu être faite inexactement à la famille supérieure de ce nom.

Ce n'est pas tout. Comme il y avait une Mestralie, il y avait une Sescalcie ou Senescallie (senescallia) dans chaque seigneurie importante, et, par conséquent, à Dingy, Pierre Seschal (au génitif *Sescalci*), dans la paroisse de Dongie, le 7 des ides de février 1287 (*), reconnaît tenir de Rodolphe, seigneur de Menthon, ce qu'il tient dans ladite paroisse, excepté un champ relevant de Ternier. [Il y avait une dépendance de Ternier connue sous le nom de Ternier en Menthon] (*voir* TERNIER), plus la *senescallia* de ladite paroisse et devoir hommage lige audit Rodolphe. Il mourut avant le 15 des kalendes de décembre 1292 (*), jour où Péronet *Sescalus* de *Dyngie*, son fils, donna en albergement des biens à Dongie, par un acte auquel fut témoin Mess^{rs} Pierre de Dongie, prêtre, déjà nommé. Il n'en résulte pas, mais il est fort possible que ces Seschals aient aussi porté seuls le nom de Dingy, tout comme jadis les fermiers qui se succédaient de père en fils dans un domaine, portaient le nom du maître de leur ferme.

On comprend avec quelle prudence il faut aborder ce labyrinthe. Malgré tous mes soins et mes recherches si longues, je n'entends pas que l'on prête une foi aveugle à tout ce que je dis d'après Besson et les vieilles généalogies. On peut me discuter. J'excepte les faits appuyés sur des actes avec marque de provenance. Mais ils sont relativement rares et j'ai pu me tromper, parfois, sur l'attribution de telle charte à tel personnage.

PIERRE DE MENTHON, clerc, n'est pas mentionné au testament de son père (peut-être illégitime). Dit fils d'Albert, seigneur de Dingy, dans deux actes du 28 juillet 1345 (Arch. la Serraz), relatifs au contrat de mariage Châtillon-Chissé.

ISABELLE, fille de feu Albert, seigneur de Dingy, et de dame Marguerite, fait, le 12 septembre 1355 (*), quittance de tous ses droits à N^o Jean, seigneur de Dingy, son père, par acte passé *apud Buey* dans la maison dudit Jean. Elle était religieuse à Mélan, lors du testament de son frère Jean, en 1386.

BÉATRIX, aura 20 livres genevoises plus 40 sols de servis annuels en terres. Elle aurait épousé Humbert de Moux, chevalier. Ce mariage concerne une autre Béatrix (3). Celle-ci épousa N^o Johannet ou Jean Eymion (v. note 4).

AYMON, moine à Saint-Jorioz. Son père lui légua une pension de 40 sols genevois, sa vie durant.

AGNESONNE, Son père lui légua une dot de 200 livres. Elle épousa N. N. de Vozerier et fut mère de Nicolet; *voir* note 1, page 430.

MARGUERITE, Son père lui légua 120 livres. Une de ce nom (Margueretona) était veuve de Pierre Trombert de Clermont, le 31 août 1345 (*).

(4) Comme époux futur de ladite Béatrix, fille d'Albert de Dingy, il passe quittance de ses droits dotaux moyennant la constitution dotale qui fut faite le 25 janvier 1355, à Buing (*voir* note 1, p. 430). Étant témoins, Jean et François de Lucinge père et fils (Arch. Monthouz). Elle était veuve de Eymion en 1380. *VOIR* EYMION ET SUPPLÉMENT. C'est par eux que la maison-fort de la Cort (la Cour) est venue aux Dingy. Johannet ou Jean Eymion testa en faveur de Rév^é Messire Jordan Eymion, son frère, protonotaire apostolique, substituant ses neveux Pierre Domperoz et Jacquemette et Agnesonne de Menthon. Ces dernières n'étaient pas ses nièces, parce qu'il avait épousé Béatrix de Menthon, mais parce que, selon toute probabilité, N. N., sa sœur, avait épousé 1^o un Domperoz et 2^o ou 1^{er} un Menthon, père desdites Jacquemette et Agnesonne. *VOIR* DOMPEROZ ET SUPPLÉMENT ET L'ARTICLE DE JACQUES DE MENTHON AU TABL. XI. Messire Jordan, comme héritier de son père, transigea le 15 septembre 1360 (*Ibid.*), pour la restitution des droits dotaux de Béatrix, sa belle-sœur, avec Jean de Menthon, seigneur de Dingy (Jean I) (TABL. IX), lequel, dans son testament de 1386, manda à son fils Albert de payer ce qui est encore dû à ladite Béatrix. *VOIR* au p. 431.

(*) Archives du château de Menthon.

TABLEAU VIII.

IV. ALBERT I DE MENTHON (2^e fils de Thomas II), damoiseau. *VOIR* TABL. II, degré IV. « Item Albertum filium meum heredem mihi instituo in castrum de Dingiaco et in omnibus bonis, juribus, mero et « mixto imperio, hominibus et aliis pertinentiis dicti castri in parochia de Dingiaco existentibus et in omnibus bonis que habeo apud Aviernu. » [Testament de son père Thomas II, 1271.] Il épousa Béatrix de Dongye (Dingy), qu'un acte du 14 des kalendes d'octobre 1232 prouve avoir été fille d'Humbert ou Albert *Mistralis* de la paroisse de Dingy. Il mourut avant 1291; en 1298, ses enfants sont indivis avec les enfants de feu Pierre de Menthon, seigneur de Beaumont (frère d'Albert, *voir* TABL. XIV). Béatrix, sa veuve, tutrice des enfants de Péronet, feu fils (Péronet) de ladite Béatrix et d'Albert de Menthon plus haut nommé, sur réquisition de Rév^é Mess^{rs} Jacques de Menthon, prieur de Talloires [autre frère d'Albert, *voir* fol. 417, degré IV], d'Albert de la Porte des Clefs [probablement cotuteurs] et d'Aymon « mariti sui » [elle était remariée avant juin 1300, à Aymon de Lucinge] « tamquam majores domini rerum predictarum venutarum ipsis fratribus » [ne peut se rapporter qu'aux fils de feu Péronet dont elle était tutrice ou cotutrice; la charte doit se rapporter, selon toute évidence à une autre charte où devait être consignée la vente indiquée plus haut et que je n'ai pas retrouvée], ce qui laisse quelque obscurité aux termes qui vont suivre] « nomine quo supra recipientibus », par acte du 7 des ides de décembre 1301 (*) laude et investit lesdits frères (?) pour 8 sols de revenu annuel et 100 sols pour les laods et ventes dont elle remet la moitié aux enfants de Pierre de Menthon. Fait à Dingy, au château dudit lieu. Les enfants de Béatrix possédaient, en 1298 (*), des biens indivis avec les enfants de feu Pierre de Menthon (déjà nommé), chevalier, seigneur de Beaumont, Béatrix, déjà veuve d'Albert, et ses enfants, ainsi que Rodolphe, seigneur de Menthon, devant une rente à Etienne de Menthon [*voir* fol. 417] que celui-ci vendit à son frère Pierre la veille des ides de février 1291 (*). Elle testa au château de Dingy, remariée à Aymon de Lucinge, damoiseau; veut être enterrée à Talloires dans la chapelle des seigneurs de Menthon, faisant un legs à la maladière de Dingy. Acte de l'an 1301 (Manuscrits Besson, qui en a donné une analyse bien incomplète; selon Bonnefoy, elle aurait testé le 6 des ides de mai 1298).

V. PÉRONET OU PIERRE DE DON, sans doute le N^o Pierre de Dongie qui passe un accord avec Péronet d'Alex, damoiseau, le 10 des kalendes de mai 1295. Acte passé à Dongie où fut témoin N^o Aymon de Lucinge (Manuscrits Besson-Lévet). Vivait en 1298 et était mort avant le 7 des ides de décembre 1301, jour où Béatrix, sa mère, agit comme tutrice des enfants de Péronet, son feu fils. Son alliance est inconnue. Besson ajoute aux deux enfants ci-dessous un autre fils Mermet, vivant 1317, 1330, qui peut, ne l'ayant trouvé nulle part ailleurs, être identifié avec Mermet, frère authentique de Péronet.

MERMET DE MENTHON, Mermet de *Dyungie* (1310), seigneur du château de *Dongye* (1313). Du 15 des kalendes de février 1309 (*), reconnaissances en sa faveur pour des biens à Alex et environs. Du 4 des ides d'avril 1307 (*), albergement fait en présence de « Mermet de Dongye tenentis nunc dominum castri dicti loci, filii « Alberti quondam Mentons ». Il laude cet albergement en son nom et au nom d'Albert, son neveu. Dans des actes de 1312 (*), faits par le juge de sa juridiction, il est appelé « Mermetus de Mentons *alias* de *Dyungie* ». Déclaration faite, le 4 des kalendes de juillet 1313 (*), en sa faveur (de *Dyungie*) et d'Albert, fils de feu Péronet de Dongye, ce dernier feu frère de Mermet, par plusieurs vieillards, lesquels purent que certain territoire a été *ab antiquo* toujours usé et *pâturé* par les habitants de la paroisse de Dongye. Mermet ayant tué un familier du seigneur de Menthon, quoiqu'il l'eût fait pour la défense de ses droits et de ceux d'Albert, son neveu, dont il avait l'administration, il transige, le 16 des kalendes de juillet 1310 (*), avec Rodolphe, seigneur de Menthon, lui remettant la féauté et fief qu'Henri de Menthon, fils de feu Etienne de Menthon (*voir* fol. 417, degré IV), devait auxdits Mermet et Albert, oncle et neveu, à cause de la féauté et fief de feu Mess^{rs} Guidon de Menthon, chevalier, et d'Aymon de Naves, son fils (*voir* fol. 415, degré III). Il vivait encore en 1314 et ne parait pas avoir laissé de postérité mâle (1).

VI. ALBERT II DE MENTHON, seigneur de Dingy. Était, en 1301, sous la tutelle de Béatrix de Dingy, sa grand mère; lors de la transaction passée par son oncle Mermet avec Rodolphe, seigneur de Menthon, en 1310, sous la curatelle d'Hugon de Moyron (2). Le 11 janv. 1316 (*Sommaire des Fiefs*), il reconnaît tenir du comte de Genevois les hommes et dîmes qu'il possède à Aviernoz. Il reçoit des reconnaissances pour sa montagne de Dron, à Thuy, le 6 des ides de juillet 1317 (*). Il était mort avant 1363; il avait émancipé son fils Jean en 1344 (Besson). Le 14 des kalendes d'octobre 1322 (*) « Ha. de Dongye », seigneur dudit lieu, assigne à la chapelle de Sainte-Catherine de Talloires 10 sols annuels que dame Béatrix, feuve fille d'Humbert (sic, pour Albert) de *Dyungie*, avait données à ladite chapelle avec le consentement de Péronet, son fils, feu père dudit Ha. Le 22 août 1336 (*), il prête hommage au comte de Genevois pour « totam vilam de Charveys » et les hommes qui y habitent, ainsi que pour les biens qu'il a vendus à Mess^{rs} Jean de Lornay, chevalier, à Aviernoz et à la chapelle d'Aviernoz. Il avoue devoir un trecelet au mutage du seigneur et du vassal. Le 4 des kalendes d'avril 1330 (*), il donne en albergement une resse, un battoir et foulon destinés au chanvre et aux draps qu'il possède à la Torna. Le 16 juin 1344 (*), lui, damoiseau, seigneur de Dingy, vend de son pur et franc alleu des hommes avec leur tènement à Chissinay, à Jacques d'Orlier de Vuir; acte passé au château de *Dyngie*. Le 13 décembre 1344 (*), il reçoit, comme seigneur de *Dyngie*, une reconnaissance d'un homme de *Dyngy*, dont les prestations étaient payables suivant la mesure de *Dyngy*. Dans un autre acte de la même année, 8 novembre (*), il est qualifié noble seigneur Albert de *Dyngie*, damoiseau. Dans un autre acte de 1322, dit « Humbert », il teste le 4 juin 1340 (*). Legs à la chapelle de Talloires où est le tombeau de ses prédécesseurs. Lègue 20 livres annuelles à sa femme Marguerite (*voir* plus bas). Legs à l'église de la Balme, etc. Nomme exécuteurs testamentaires Rév^é Mess^{rs} Anelme de Duyn, prieur de Talloires, et Jacques d'Orlier. Une vieille note marginale, mise sur une très ancienne copie de ce testament, dit que l'on conjecture que Marguerite ou Marguerite était une Chignin, parce que Jacques d'Orlier était exécuteur testamentaire. L'induction dépasse la portée de mon esprit; selon Besson, c'était une Pontverre, fille de Jean, chevalier. Un Jean de Pontverre, chevalier, vivait en 1313 et 1319.

MARIE, Son père lui légua 100 livres.

VII. JEAN DE MENTHON, seigneur de Dingy, fils aîné, héritier universel de son père. *VOIR* SA DESCENDANCE ET SON ARTICLE AU TABLEAU IX SUIVANT.

GIRARD DE MENTHON-DINGY, 2^e fils. Leur père, 1340, les substitue successivement à leur frère aîné chargé de leur entretien. S'ils ne veulent demeurer à la maison, il leur est assigné une pension tant qu'ils ne seront pas pourvus de bénéfices. Ils ne furent d'égise ni l'un ni l'autre. *VOIR* LEURS ARTICLES ET LEUR DESCENDANCE AU TABLEAU XI.

(1) Mais c'est probablement le N^o Mermet de Menthon dont la fille Béatrix épousa, conventions matrimoniales du 12 des kalendes de novembre 1329 (Arch. la Serraz), N^o Pierre Mistral d'Annecy-le-Vieux.

(2) Le 5 des ides de novembre 1307 (Arch. Barrioz), il reconnaît tenir en fief noble, paternel et antique, tout ce qu'il tient par lui-même, ou d'autres, à la chapelle « de Aviernu », Graisy et les Ollières, en faveur de Guillaume, comte de Genevois « nec non jurisdictionem et custodiam quam « habet super prioratum de Clusa Sancti Bernardi et in hominibus morantibus et delinquentibus » loco de Rochibaro usque ad fontem Sanctam « prope possessum de Clusa, etc. » Cette *font sacra* est, selon toute probabilité, celle que l'on appelle encore *fontaine de Saint-Bernard*, à quelques mètres du vieux pont, sur la voie romaine.

(3) Du moins les dates semblent l'indiquer. Béatrix, fille d'Albert de Menthon-Dingy, épousa Humbert de Moux, chevalier, et en eut deux fils Jacques et Jean de Moux, qui passent quittance, le 6 mai 1405 (*), à Albert et à Pierre de Menthon-Dingy, de la dot promise à leur mère. Cela semble mieux s'adapter à Jean I, Albert et Pierre, ses fils, du Tableau IX.

(1) N° Vifred Mistralis de Passy, damoiseau, teste, le 15 septembre 1345 (Titres Bonnefoy), en faveur de ses filles FRANÇOISE et Jeannette. Françoise est, selon toute vraisemblance, celle qui épousa Jean I de Menthon de Dingy. Ces mistralis ou métraux de Passy demeuraient à *Boken* au mandement de Chamoin. Le contrat de mariage, d'après Besson, fut passé à *Buen*. Cette localité est sans doute l'apud *Boynig*, maison où Jean se serait transporté parfois avant le 9 octobre 1386. Françoise, selon Besson, était veuve en 1^{er} noces de Colomb (alias Colombet) de la Frasse, chevalier. C'est dans cette maison apud *Boynig* que Jean I reçoit, le 4 octobre 1386 (*), quittance de Nicolet de Vozzerier, damoiseau, son neveu, de la dot d'Agnesonne, mère de Nicolet et sœur dudit Jean, dot qui avait été constituée par Albert II, feu père desdits Jean et Agnesonne. Jean transigea aussi le 18 octobre 1360 (Manuscrits Besson) au nom de Béatrix, sa sœur (voir fol. 428). Avec François Eymon, il vendit des cens et servis, le 23 août 1363 (Manuscrits Besson), à Catherine d'Arache, femme de Aymon Monjay de Presles, biens que Catherine revendit, le 19 juin 1388 (*Ibid.*), à Albert III de Dingy, fils dudit Jean.

(2) Cette transaction est rappelée et cassée dans la transaction passée par Albert III en 1412. Dans cet acte, en copie de la fin du xv^e siècle (*), le copiste, par une erreur grossière évidente, a interprété *ausus* par *bisaveul paternel*. Une autre transaction que Jean passa avec Robert, seigneur de Menthon, fils de Thomas III, le 18 août 1380 (*), sur le même sujet, fut, en revanche, confirmée dans la transaction plus haut citée de 1412, sauf quelques menus détails.

(3) Le 3 novembre 1384 (*), il avait fait constater par acte notarié que dans ses assises de justice de « Dingie », tenues par « Aymon de Cussinens », jurisculte, avaient été prononcées plusieurs amendes et absolutions.

(4) Sans doute les deux oncles de Jean portés au bas du fol. 429. Mais Girard était mort, selon toute apparence, avant 1407. Voir son ARTICLE au folio 429.

(5) Sans nul doute, l'inscription L. TINCIVS PACVLVS PERIVVM FECIT, sur la voie romaine du Pas de la Cluse ou Saint-Clair, dont Albanis-Beaumont (Alpes Grecques et Cottiniennes) nous a donné deux dessins dans ses Planches n° 4 et 22.

ALBERT, AYMON, BALCHES ? GUILLAUME, LÉONE, GUILLERMETTE, JEANNETTE, enfants naturels nommés au testament de leur père.

Il épousa, en 1380 (*), Rollette, fille de Johannet du Boulo.

LÉONE ou LIONETTE, femme de Pierre d'Orlier, damoiseau, légataire, 1386, au testament de son père qui la substitue à ses frères pour tous les biens qui furent de Françoise, leur mère.

PIERRE DE MENTHON-DINGY, substitué à son frère au testament de 1386, cohéritier universel pour les biens de Charosse et du Faucigny. Il est chargé de faire dire des messes pour le repos de l'âme de Françoise (sa mère, mais ce n'est pas dit), veuve de Mess^{rs} Colomb de la Frasse. Substitué avec son frère aîné Albert III au testament de Girard

de Dingy, leur oncle, 1401 (TABL. XI), qui les nomme ses exécuteurs testamentaires. Il avait acheté certains biens d'Albert, son frère, dont il lui accorde, le 7 mars 1388 (*), droit de rachat. Avec son frère aîné Albert, ils obtiennent, le 6 mai 1405 (*), quittance de la dot constituée jadis à Béatrix (voir p. 428). Pierre fut, avec son cousin Pierre, fils de Girard (TABL. XI), une des lances qui suivirent le seigneur de Menthon à la cavalcade de 1400 (*), faite par le comte de Savoie contre le duc de Bourbon. Peut être le Pierre de Menthon-Dingy dit l'ancien (par rapport à Pierre, fils de Girard (TABL. XI), à moins que ce ne soit le contraire, qui fut témoin à Rumilly le 19 mai 1401 (sentence pour l'hoirie Domperoz). Suivant la généalogie imprimée, il épousa Nicolette de Chissé et fut la souche des Menthon de Dingy de Passy. Suivant Besson, qui fait aussi de ce Pierre un fils de Jean, sa femme Nicolette était fille de Jean de Chissé et d'Antoinette de Viry. Nicolette était veuve en 1423. Ses descendants s'établirent à Passy, fort probablement sur les biens hérités des nobles Mistralis de Passy. Je reporte cette branche, laquelle était l'aînée des seigneurs de la Balme et de Marest, au TABLEAU SUIVANT. Elle est tombée en décadence de fortune et leur filiation est assez incertaine sur plusieurs points.

GUILLERMETTE (1^{re} lit), sœur germaine de Jacques de Menthon-Dingy, épousa, étant veuve de N° Bertrand Bourgeois, de Gex, Jean de Menthon de Rochefort. Voir TABL. VII, JEAN, degré IX et note 1 au fol. 426.

PÉRONETTE, épousa: 1^{er} Henri de Dons; 2^e contrat dotal du 13 octobre 1415, Richard d'Arlos de Lullier, morte avant 1428. Le 20 juillet 1428 (*), nomination d'arbitres pour régler la restitution de la dot entre Albert (III), père de Péronne, et les fidéjusseurs.

ANCIÉLISÉ, épousa, le 29 avril 1431 (Manuscrits Besson), N° Jean de Jussy, renonçant à tous ses droits sur les hoiries d'Albert, son père, et de Jeannette du Vivier, sa mère. Elle teste le 2 octobre 1458 (Arch. de la ville de Genève).

N° JACQUES DE MENTHON DE DINGY, avec son frère, tous deux fils de feu N° Albert de Menthon, seigneur de Dingy, ils sont substitués en première ligne au testament de Jacques de Menthon, coseigneur de Dingy et de la Balme (leur oncle à la mode de Bretagne), en son testament de l'an 1441. (Le degré de parenté n'est pas marqué, mais je le crois hors de doute.) Il possédait une maison à Dingy, où sont passées des reconnaissances pour son frère Jean,

1437, 1438, et mourut sans postérité avant 1460, laissant héritier son frère Jean.

Suivant la généalogie imprimée, ce Jacques épousa Héliode de Juligningne. En effet, un N° Jacques de Menthon, seigneur de Dingy (*sic*??), épousa Héliode, fille de N° Jean de Juligningne, laquelle veuve se remaria, par contrat dotal du 1^{er} juin 1445 (Arch. Thorens), avec N° Pierre de Cuynez, et 3^e par contrat dotal du 24 décembre 1452 (*Ibid.*), avec Bertrand de Dérée. Dans ce dernier acte, le premier mari d'Héliode ne s'appelle plus Jacques, mais Jean de Menthon.

Il est possible que cette alliance concerne ce Jacques, lequel, en tous les cas, mourut sans postérité. La généalogie imprimée ajoute un frère, Philibert, à Jean et Jacques, fils d'Albert III. Il m'est inconnu.

(6) Le *Sommaire des Fiefs* contient une inféodation du 16 octobre 1402, faite à Albert (III) du lieu de Dingy par le comte de Savoie, moyennant 400 écus d'or (En vertu de cet acte, le *Sommaire* inscrit à la suite (s. d.) qu'il fut investi des fiefs et arrière-fiefs qu'il tenait du Souverain. Nous comprenons fort bien qu'après avoir acheté le comté de Genève en 1400, Amédée VIII ait reçu l'hommage de tous les banetiers, seigneurs et nobles du comté. Mais Dingy était un fief de franc alleu plus que deux fois séculaire dans la maison de Menthon et passé directement de père en fils depuis Albert I, en 1271, à Albert III : aussi nous ne comprenons pas qu'il ait été inféodé d'un fief avit lui appartenant, et surtout (car au lieu d'inféodation, il pourrait y avoir une simple investiture ou reconnaissance) qu'il ait payé pour être inféodé la somme relativement importante de 400 florins d'or. Des actes qui ne sont inconnus expliqueraient cette anomalie.

(7) Outre les enfants inscrits ci-dessous, Albert III eut Marguerite, femme de N° François d'Arenthon; Amélie, femme de N° Jacques de Charansonay, Ansermine, femme de N° François d'Avancher, seigneur de Combremont; Françoise et Girarde, non mariées. Ces cinq sœurs avec Péronette et Ancielisée plus haut marquées, sont leurs enfants, transigent le 12 juin 1460 (Manuscrits Pescatore, Arch. Thuyset. Acte par lui vu aux Archives de M. de Graillir, à Veigy), avec Richard de Langin (voir l'article de Jean (IX), soit François, son fils. Elles obtiennent, à cause de substitutions antérieures, relâchement de tous les biens et droits de Jeannette du Vivier, femme d'Albert III, et renoncent à tous les autres biens de l'hoirie dudit Albert.

(8) Cette investiture de 1437 fait partie en première ligne des titres utiles en vertu desquels Claude-Gaspard-François de Menthon-Lornay, baron de Lornay, comte d'Aviernoz (TABL. XXII), obtint l'investiture de ces mêmes biens, le 9 février 1782 (Arch. Rubaud), pour ses biens et juridictions d'Aviernoz et des Ollières.

TABLEAU IX.

(*) Archives du château de Menthon.

VII. JEAN I DE MENTHON, seigr' ou coseigr' de Dingy.

fils d'Albert II. Voir SON ASCENDANCE, SES FRÈRES ET SEIGNS, TABL. VIII. Fils aîné, héritier universel de son père, testament 1340. Emancipé en 1344 (Besson). Selon Bonnefoy, châtelain de Charosse en 1350 et, par Patentes du 24 juin 1362, nommé châtelain de Ternier; il épousa, par contrat dotal du 27 janvier 1344, Françoise, fille de N° Vifred Mistralis de Passy (1). Avec sa femme Françoise, il prit l'hommage pour Dingy, le 15 février 1346 (*Sommaire des Fiefs*), acte où il est nommé Jean de Dingy, fils d'Albert, seigr' de Dingy. Il reconnaît encore (*Ibid.*) en 1377 pour le même fief. Il transige, le 21 novembre 1354 (*), avec Thomas III, seigr' de Menthon (fol. 417). Jean prétendait avoir toute juridiction dans la paroisse de Dingy, ainsi que la garde du prieuré de la Cluse en vertu des dispositions de Thomas (II) *ausus* (dans le sens générale, il était trisaieul de Thomas III et quatrième aieul de Jean), par lesquelles il avait légué à Albert, son fils, le château et mandement de Dingy, avec juridiction haute, moyenne, mere et mixte empire. Thomas réclamait la juridiction sur tous ses hommes dans les limites de ladite paroisse. Thomas renonce et cède toute la juridiction en fief noble et antique; ses hommes, dans ladite paroisse, suivront la bannière dudit Jean, comme ils devaient suivre auparavant celle du seigr' de Menthon (2). Il teste le 24 octobre 1386 (*). Veut être enterré dans l'église de Dingy au tombeau de ses prédécesseurs. Substitue à ses héritiers et fils ci-dessous, Girard et Mermet de Dingy, frères du testateur, puis Robert, seigneur de Menthon, qu'il nomme exécuteur testamentaire. Fait au château de Dingy. Il était mort avant 1401 (3). Voir note 3 au fol. 429.

VIII. ALBERT III DE MENTHON, seigr' de Dingy.

fils aîné, cohéritier universel de son père pour Dingy et Aviernoz. Figure dans plusieurs actes comme témoin ou fidéjusseur, pour les seigneurs de Menthon et les Menthon-Lornay, de 1384 à 1423. Il était en différend avec Henri, seigr' de Menthon (fol. 419), à propos de la juridiction de Dingy. Menthon prétendait avoir, comme ses prédécesseurs, la juridiction omnimode et mere empire dans la paroisse de Dingy « tam in plano quam in monte » et sur tous les hommes des nobles cités dans l'acte, lesquels nobles relevaient du fief et direct domaine du seigr' de Menthon, sous charge de certains hommages (donc, domaine de supériorité féodale). Menthon prétendait aussi avoir la garde « priaratus Sancti Bernardi » avec juridiction sur les délinquants dans cette paroisse, c'est-à-dire depuis la maladière de la Cluse jusqu'à la paroisse de Naves. Dingy prétendait que la juridiction, mere et mixte empire desdits hommes nobles et de leurs biens (du fief de Menthon comme supériorité pourtant) appartenait à la seigneurie de Dingy et que la moitié de la garde du prieuré de la Cluse et la moitié de la juridiction, mere et mixte empire sur les délinquants et advenaies dans les confins susdésignés. Ce différend fut réglé par une transaction du 16 juillet 1412 (*), dont les arbitres furent Jean Evêque de Genève, François de Menthon, chevalier, Girard et Mermet de Dingy (4). Les arbitres, cassant et modifiant deux transactions antérieures passées sur ce même sujet (voir note 2, fol. 430), prononcent qu'Albert de Dingy et celui qui, après lui, sera seigr' de Dingy et du château de Dingy, aura le tiers de la juridiction et mere et mixte empire sur les advenaies et délinquants « a fonte existenti in angulo stagni de Clusa tendendo per grangiam « dicti priaratus » (5), et la moitié de ladite eau de Ciers (Fier) dans lesdits confins jusqu'au sommet du mont de la Cluse, excepté tous les hommes et judiciaires du seigneur de Menthon, délinquants dans les susdits confins, dont la connaissance appartiendra avec juridiction omnimode, mere et mixte empire, tout comme le seigr' de Dingy aura pareille juridiction sur ses hommes délinquants. L'autre moitié de la garde dudit prieuré et juridiction appartiendra au seigr' de Menthon, ainsi que la juridiction omnimode sur Jean Mistralis de Dingy, Pierre de Privinaz, courtier, Jean de Léaval, notaire, leurs héritiers et successeurs. Dingy recevra de pur et franc alleu, en fief et direct domaine du seigr' de Menthon, 60 soldées de terre. Il reconlra la moitié de ladite garde et juridiction du seigr' de Menthon, ainsi que celle des hommes des nobles, du fief noble dudit seigr' de Menthon sans charge d'hommage, mais « pro uno nixo de mutagio ad mutagium domini ipso domino Menthonis persolvendo « quociens casus evenerit ». Les hommes de Dingy ne pourront partir en guerre contre Menthon et réciproquement ceux de Menthon contre Dingy. Celui-ci ne pourra aliéner ce fief sans le faire refuser à Menthon pour le même prix qu'il en aurait trouvé. Fait à Saint-Victor, sous les murs de Genève, dans la chambre de l'évêque (6). Il épousa, contrat dotal du 4 juin 1385 (*), Jeannette, fille de Pierre de Vivier (*de Viterio* sur Rhône), fils lui-même de feu Mess^{rs} Nicod de ou du Vivier, chev^r. Elle est autorisée en cet acte par N° et P^{re} seigr' Albert des Clets, chev^r, son oncle maternel. Jeannette prête reconnaissance et hommage pour ses biens en général, le 5 novembre 1387 (*Sommaire des Fiefs*). Il était mort avant 1437. Il est probable qu'il eut une première femme, puisque Guillemette ci-dessous est dite *sœur germaine* de Jacques ci-dessous (7). Il fut inféodé le 16 octobre 1402 (communiqué par M. l'abbé La Frasse) de la juridiction omnimode sur ses biens de Dingy.

IX. JEAN II DE MENTHON DE DINGY, seigr' de Dingy.

déjà mentionné à l'article de son frère, 1441. Le 15 mars 1437 (Arch. de Rubaud), il prête hommage noble au duc de Savoie « interveniente « oris osculo in signum perpetui et indissolubilis fedus » et est investi « per traditionem unius daque » des fiefs, arrière-fiefs, hommes, hommages et juridiction, dans les paroisses de Dingy, de la Chapelle d'Aviernoz et des Ollières en fief noble, paternel et ancien (8). Long rouleau de reconnaissances 1437, 1438 (*Ibid.*), passées par ses hommes d'Aviernoz. Il prête encore hommage pour Dingy le 6 ou 16 juin 1447 (*Fiefs*) (9). Il épousa Catherine, fille de Guillaume de Cordon (sœur de Claudine, femme de Jean de la Forest). Il teste le 29 mai 1450 (*Fiefs*, catégorie Les Ollières), en faveur de Richard de Langin, fils de feu François. Richard, comme héritier universel du susdit Jean (fils de feu Albert), avec Catherine de Cordon, veuve dudit Jean, passe reconnaissance pour leurs fiefs et juridiction de Dingy le 1^{er} décembre 1468, mais Richard avait déjà été investi de Dingy le 6 mai 1466 (*Sommaire des Fiefs*).

Richard de Langin avait épousé Guillemette, fille de Claude de Menthon-Montrollier (voir TABLEAU XVII) et de Claudine de Luyrieu. Mais cette alliance, avec une cousine très éloignée de Jean de Dingy, ne suffit pas à expliquer que, malgré les substitutions, Jean, ayant d'ailleurs des cousins germains du même nom, ait fait sortir de sa maison cette vieille seigneurie (10). Il mourut presque certainement sans enfants avant 1460 (11).

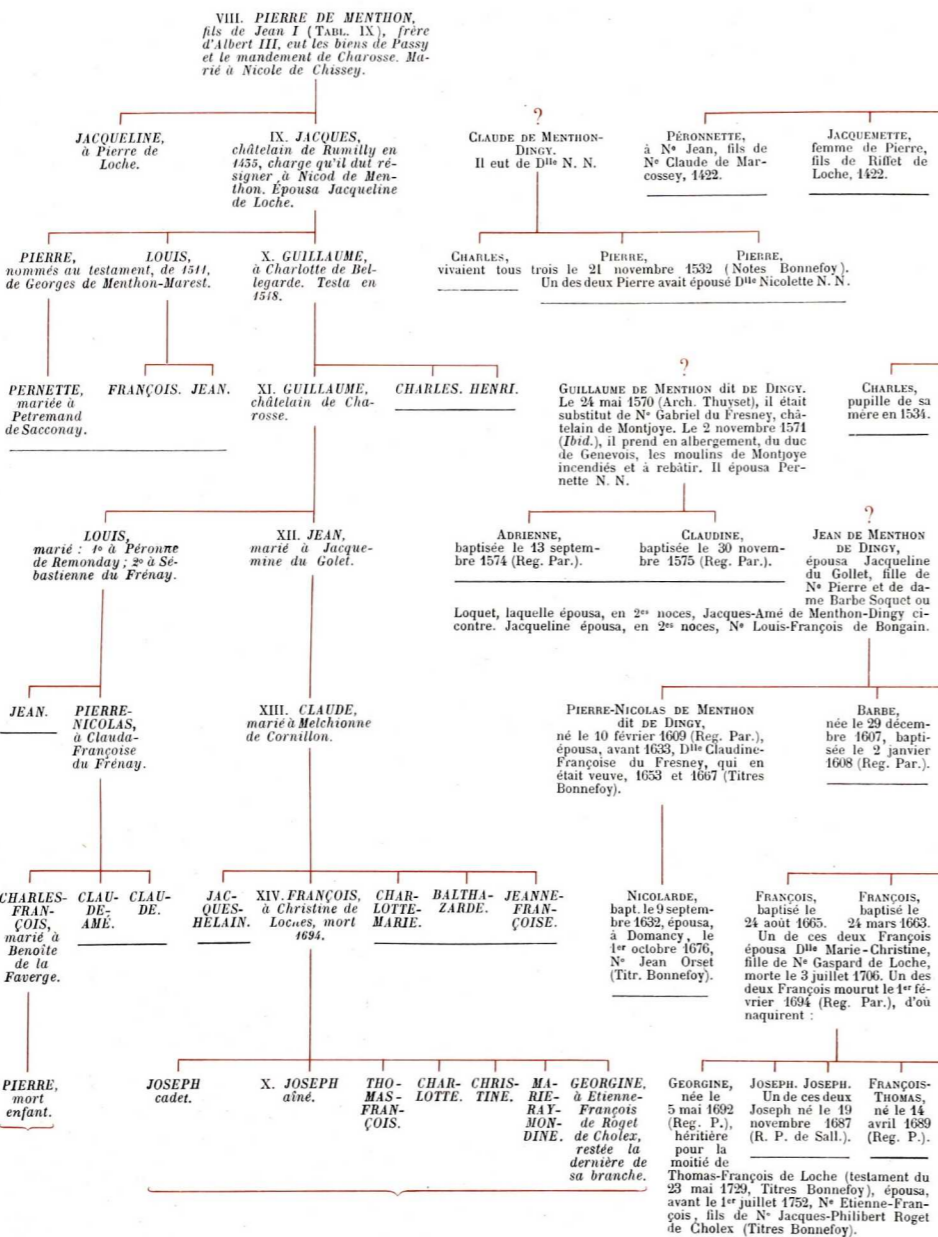
(9) Il avait reçu, le 19 novembre 1463 (*Sommaire des Fiefs*), investiture des fiefs qu'il tenait en Genevois et Faucigny et notamment de la seigneurie de Dingy, seigneurie qui fit retour (par le moyen des actes cités plus bas et de l'acte de rachat que fit des Langin, le 29 mars 1471) à la branche aînée des Menthon. Voir BERNARD I, fol. 420, et son frère ANTOINE, fol. 421, qui furent immédiatement après Langin seigneurs de Dingy (voir note 7 ci-contre). Après la mort d'Antoine, baron de Menthon, le château et juridiction de Dingy furent inféodés, en 1408, à Louise de Savoie, femme de François de Luxembourg. Mais Dingy fut encore une fois retour à Bernard III, baron de Menthon et Dingy. Il obtint, par Patentes du 16 octobre 1554, de Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, comtesse douairière de Genevois, concession d'un marché hebdomadaire chaque mercredi à Menthon et d'une foire annuelle en novembre et retour le 1^{er} dimanche après la Toussaint, dans la paroisse de Dingy ou dans celle de Ville, en commutation avec le marché et foires qui se tenaient à Menthon. Depuis lors, Dingy, annexé au comté de Menthon, resta dans la famille jusqu'à la Révolution.

Antoine, baron de Menthon, seigneur de Dingy, voir fol. 421, dans une inféodation du 16 janvier 1602 (*Fiefs*), obtint, comme seigneur de Dingy, les minières d'or, argent, étain, plomb, cuivre, fer, ainsi que tous autres genres de métaux qui existent dans le territoire et montagnes de Dingy, Menthon, Ville, Aviernoz, avec pouvoir d'en faire recherche et de les réduire en métaux (sic). Ce droit est encore rappelé dans une consignation de Bernard-René, comte de Menthon et Dingy, du 22 juillet 1772, avec le droit des moulins banals de Dingy, des artilices et des cours d'eau, droit de pêche dans le Fier et dans le torrent de la Malaise.

(10) La branche des Marest la Balme (TABL. XI) avait conservé quelques possessions à Dingy et continua à s'intituler de la seigneurie de Dingy. Peut-être hérita-t-elle ou acheta-t-elle la part de Jacques ci-dessous, frère de Jacques de Menthon, seigneur de Menthon, Rubaud, en 1471, la grosse part qui avait été aliénée, comme nous l'avons dit plus haut, à Richard de Langin et laissa Dingy, avec tous ses autres fiefs, à Antoine, son frère (TABLEAU IV, folios 420, 421).

(11) Besson, dans ses Manuscrits si exacts d'habitude, s'est gravement mépris en faisant naître, de Jean et de Catherine de Cordon, un fils qui devint le chef des Menthon-Dingy de Passy. Un autre Manuscrit (jadis aux mains de Bonnefoy), dit l'Armorial de Loche, commet la même erreur. Les dates auraient dû les convaincre que Pierre de Menthon-Dingy, chef des Menthon-Dingy de Passy, ne pouvait, étant fils de ce Jean II, avoir Nicolette de Chissé pour veuve en 1422.

Suivant la généalogie imprimée, que je reproduis in quantum avec l'orthographe des noms, la filiation de cette branche se résume ainsi :

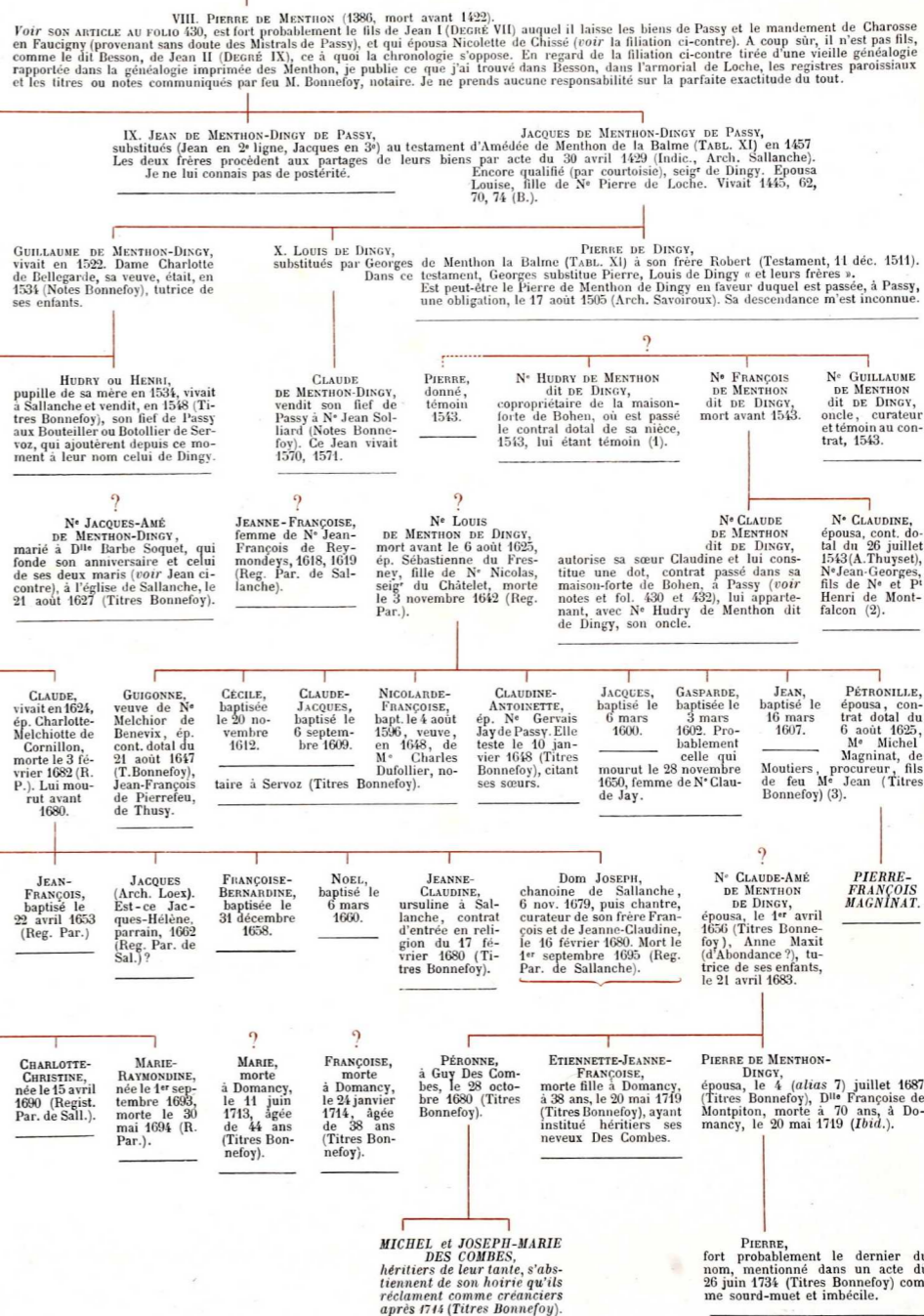


(1) La maison-forte de Bohem était possédée, en 1653 (Arch. Thuyset), par N° Balthazard Botollier, seigneur de Dingy et dudit Buen.

(2) On lui constitue en dot notamment la moitié d'une maison-forte, avec étable, grange, verger, etc., au village de Saint-Offenge-Dessous, et tous les biens que le constituant, son frère, avait aux mandements de la Balde et de Cusy, valant 1400 florins petit poids.

(3) Pétronille agit du consentement de N° Michel Magdelain, son oncle (par les Fresney. Voir MAGDELAIN, fol. 306), exécutant N° Jean-Baptiste du Fresney, seigneur de la Coste, son curateur, et de Sp^{te} Claude Bodard, juge de l'archevêché de Tarentaise, son cousin germain (ou Boudard. Voir au SUPPLÉMENT), de D^{me} Jeanne-Alexandrine et Claudine-Urbaine du Fresney, ses tantes. L'époux est autorisé à se servir de la dot de sa femme pour la finance et poursuite d'impétration de Lettres de noblesse, ce que Magninat promet de faire.

TABLEAU X.



VI. ALBERT II DE MENTHON, seig^r de Dingy.
Voir SON ASCENDANCE ET SON ARTICLE, TABL. VIII, fol. 429.

(1) Étant coseigneur de la Val des Clefs, il avait acheté des biens relevant du fief de Pontverre, dont il devait les loods, le 16 février 1433 (Arch. Menthon). Il avait été témoin à Ancey, le 12 juin 1400 (*Ibid.*), à la transaction Menthon-Genève.

(2) Par partages du 30 mai (Arch. Barrioz) entre lui et la veuve et les filles de Pierre de Thoirie dudit Pierre, son feu frère, il eut, à cause de la substitution apposée au testament de leur père commun, la moitié de tous les châteaux, maisons-fortes, fiefs et biens ruraux. Acte passé à apud Balma subus Tuyaço juxta « domum fortem », desdites parties. Il intervint encore entre eux un autre partage, le 19 avril 1445 (*Ibid.*), où l'on voit que ledit feu Pierre avait acheté des biens d'Alsie et Françoise de Curia (de la Cour, à Ancey-le-Vieux) et que les fiefs plus haut mentionnés étaient situés à Ancey-le-Bourg, Ancey-le-Vieux, Grayrier, Villy, Navas, Argonay, Pontverre, la Balme, etc. Le 18 juin 1447 (*Ibid.*), il partage avec Pierre, fils de feu Nicolet de Monthouz, des revenus et servis à Argonay, Villy-le-Peloux, Allonsier, Ancey-le-Vieux, etc.

(3) Elle était sœur de N^o Antoine et Pierre Guersi qui lui donnent par ce contrat (419) 1000 florins d'or.

(4) Elle teste aux Charmettes, dans la maison des nobles François et Guillaume de Serraval, frères, veuve de Pierre de Menthon, le 18 avril 1421 (Arch. Barrioz). Elle mentionne Jean de Lucinge, son frère; Jeannette, sa petite-fille, fille d'Alsie, femme de François de Serraval; nomme héritières universelles ses deux filles, la susdite Alsie et Jeannette; leur substitue Jacquemet et Jean de Lucinge.

(5) Je n'ai pas de preuves dirimantes que ce soit lui qui ait contracté ce mariage et non un autre Jacques de Menthon-Dingy. Non Jacques, fils d'Albert III (fol. 430), puisqu'il sa veuve presnoise, Héloïse de Jutrange, convola en 1445. Mais, peut-être, Jacques, fils de Pierre (TABL. X), celui que Jacques ci-contre (fils de Girard) substitue en son testament du 20 novembre 1441.

VII. GIRARD DE MENTHON-DINGY.
(Voir SES AUTRES FRÈRES ET SŒURS AU FOLIO 429),
fils substitué avec Mermet, son frère, 3^e fils, à leur frère aîné Jean I, au testament de leur père, 1340 (*). Dans des actes assez nombreux de 1374 à 1398, il est appelé indifféremment Girard de Dingy, Girard de Menthon, Girard de Menthon *alias* de Dingy. Il achète une maison à Menthon, le 23 mai 1398. Il épousa avant 1374, Béatrix, sœur d'Humbert, seig^r des Clefs. Il eut de ce chef la moitié de la maison-forte et biens du Marest; l'autre moitié parvint à Nicolet de Saint-Germain, son beau-frère, mari de Marguerite des Clefs. Girard, fort probablement, acheta cette seconde moitié (voir CLETS). Suivant Besson, il était châtelain de Ternier en 1397 (ses fils Pierre et Jacques le furent après lui de 1399 à 1406). Comptes de la châtellenie, Arch. Thuysset) et aurait épousé Elinode, fille d'Henri de Greysier. Girard de Dingy, damoiseau, fut, le 1^{er} juillet 1367 (Arch. Thuysset), l'un des garants au contrat dotal Boège-Miolans et, en 1373 (Titres Eschavannes), au contrat dotal Clefs-Fresnoy. Substitué avec son frère Mermet au testament de 1386 de leur frère Jean I. Il testa au château de la Balme, le 18 août 1401 et était mort avant 1402 (Arch. Rubaud). Voir renvoi A ci-dessous.

VIII. PIERRE DE MENTHON *alias* de Dingy (fils aîné),
seig^r de Dingy (*in parte*, voir plus bas) et de la Balme, coseig^r de la Val des Clefs, chevalier, cohéritier universel et substitué à son frère, 1401. Il épousa, contrat dotal du 29 juillet 1395, Jeannette, fille de Mess^{rs} François de Lucinge et de Marie de Marlioz, veuve (Jeannette) de Claude de Serraval. Il est témoin au testament de Jean II de Lornay en 1402, dit fils de feu Girard (Arch. Rubaud). Il passe un accord avec Henri de Menthon, chev^r, seig^r de Menthon, le 16 février 1407, au sujet des biens que lui, Pierre, possédait à Dingy, lesquels, relevant de Menthon comme supriorité féodale, lui appartiennent pourtant en fief noble franc et sans charge d'hommage. Il fut une des lances que le seig^r de Menthon conduisit, en 1409 (*), à la cavalcade du comte de Savoie contre le duc de Bourbon. Il teste au château de la Balme, le 2 août 1408, substituant les Lucinge à ses héritiers. Il reconnaît à sa femme, pour ses droits dotalux paternels et maternels et ceux qu'elle a à cause de Serraval, son premier mari, 1,200 florins d'or « incluso palam » fieno seu equo supra quem dicitur Franciscus (de Lucingio pater suus) prefatam « Johannetam dicto Petro duxit » (4). Pierre était mort avant 1412, enterré dans l'église de Saint-Pierre de la Balme de Thuy.

JEANNETTE,
Elle épousa, contrat dotal du 10 novembre 1423, N^o Jacques de Ponte apro, *alias* de Blanzij dit Gare. Des fidéjusseurs sont constitués pour la sûreté de sa dot, le 24 février 1424. Elle se remaria (Arch. Monthouz), contrat dotal du 3 mai 1448, avec N^o Jean de Monthouz. Elle testa, le 1^{er} février 1458, en faveur de Rév^d Pierre de Lornay, curé de Chapeiry, et Antoine de Lornay, frères (voir TABL. XXII). Elle annule ce testament par clause codicillaire du 17 octobre 1469, et par acte du 29 décembre 1470, elle fait donation, entre vifs, à Charles de Menthon, son cousin. En son contrat de mariage, 1423, elle est assistée par Jacques de Menthon *alias* de Dingy, son oncle, et Pierre d'Orlier, et dite fille et cohéritière de Pierre, fils de feu Girard de Menthon, seig^r de Dingy. Avec ses deux sœurs Anselmette et Alésie (Béatrix était donc morte), en leur qualité d'héritières de leur père, elles recourent au juge de la terre d'Henri, seig^r de Menthon, pour être mises en possession de certains hommes et servis achetés par leur feu père de Jean de Menthon *alias* de Lornay. Mandat du juge exécutoire du 20 novembre 1417 (Arch. Menthon).

ALÉSIE,
femme de N^o François de Serraval, substituée au testament de sa sœur en 1420, teste, le 4 juillet 1430, en faveur de son mari. Fait également aux Charmettes dans la maison des Serraval.

IX. BÉATRIX,
Elle eut en préciput la maison-forte de la Balme et, comme ses autres sœurs, 400 florins d'or. Fort probablement morte avant le testament de ses sœurs. Elle teste, le 13 octobre 1412 (Arch. de Barrioz), en faveur de sa mère Lucinge.

ANSELMETTE,
femme de N^o Guillaume de Serraval. Elle teste le 29 septembre 1420 (voir SERRAVAL), aux Charmettes près Chambéry, dans la maison de son mari.

NICOLETTE, HENRIETTE, JEANNE, PÉRONNETTE,
légataires chacune pour 600 florins au testament de leur père (7).

héritiers universels ses deux frères Georges et Robert, substituant ses sœurs.

GABRIEL, 2^e fils,
seig^r de la maison-forte de la Cour, cohéritier universel de son père et de son oncle. Il teste le 16 avril 1466, fait des legs à ses quatre sœurs et nomme héritiers universels ses deux frères Georges et Robert, substituant ses sœurs.

X. GEORGES (fils aîné),
seig^r du Marest, coseig^r de la Val des Clefs et de Manigod, cohéritier universel de son père, 1457, et de son oncle, 1466. Partage avec son frère Robert, le 7 mai 1485 (voir article de Charles), témoin à son contrat de mariage, 1491. Héritier de son beau-père, Jean de Bieux, seig^r de la Thuille, dont il épousa (1^{re}) la fille Louise (voir BIEUX); 2^e Aymare de Dorgeoise, veuve de N^o Jacques de Lépinay. Il teste le 11 décembre 1511 (Arch. Menthon), faisant de nombreux legs pieux, notamment aux maladières du Pont-Saint-Clair, de Thône et de Brogny; il nomme Aymare, sa femme, tutrice de ses enfants. Il substitue à ses héritiers N^o Pierre et Louis de Dingy († 433) et leurs frères, puis Georges, seig^r de Menthon, puis Claude de Menthon, seig^r de Rochefort. Il codicille le 21 octobre 1519; son fils Pierre (du 1^{er} lit) étant mort et ne voulant pas que le château du Marest qu'il lui avait laissé parvienne à Georges et Jean, ses fils (du 1^{er} lit), il le légue à Pierre le jeune, son fils du 2^e lit, déjà héritier du château de la Balme. Le 10 août 1524 (*Ibid.*), il fait encore donation audit Pierre le jeune du château de la Balme de Thuy, de la maison-forte de la Cour et de ses droits sur les biens des Bieux, avec fiefs, hommages, etc. Il était mort avant 1532. Aymare de Dorgeoise testa le 24 juin 1509 (*Ibid.*). Georges est la TIGE DES MENTHON DU MAREST. Voir SA DESCENDANCE AU TABLEAU XII, ANNÉE DES MENTHON LA BALME.

A. Suivant une vieille généalogie (Arch. Thuysset), Girard épousa : (1^{re} évidemment) Henriette, fille de Raymond de Rovorée et de Béatrix de Livron. Elle n'en eut pas d'enfants et donne par testament tous ses biens à Marguerite, sa sœur (voir Rovorée), ce qu'Albert de Menton, son beau-père, aurait ratifié en 1350. Sauf cette dernière mention, le tout est confirmé par l'inventaire de l'abbaye d'Aulps. Béatrix fit donation à sadite fille des biens de Raymond, le 9 septembre 1348. Henriette en fit donation à son mari, le 21 mars 1349. Girard fut investi et mis en possession de ces biens situés à Drailans et dans la vallée d'Aulps, le 9 juin 1350, par le châtelain de Thonon et d'Allinges.

N. B. Tous les actes pour les Tableaux de cette branche, n'ayant pas d'autre marque de provenance, m'ont été gracieusement communiqués par feu mon très regretté ami le baron de Livet de Monthouz.

TABLEAU XI.

MERMET DE MENTHON *alias* DE DINGY,
comme son frère Girard, était destiné à la prêtrise. Élait châtelain d'Alby le 11 octobre 1379 (Arch. Savoiron), châtelain de Duyn en 1398 (Bonnefoy). Légataire de son frère Jean (TABL. IX) en 1386. Fidéjusseur au contrat dotal de Pierre, son neveu, 1385. Substitué et exécuteur testamentaire de son frère Girard, 1401. Reconnaissances féodales en sa faveur pour biens à Dingy, le 6 février 1393. Le 25 novembre 1391, il achète une maison haute à Dingy de Rolet du Boulo, couturier d'Ancey. Suivant Besson, il aurait eu entre autres fils non autrement désignés que par un etc., Jacques de Dingy. Crovant à une méprise de Besson, car je ne trouve pas de traces de ce Jacques, je ne l'inscris pas autrement que par cette simple mention. Probablement celui qui épousa, contrat dotal du 7 mars 1398 (Titres Bonnefoy), Catherine, fille d'Aymon Martin, damoiseau, de Sallanche.

AGNÉSONNE DE MENTHON, JACQUEMETTE DE MENTHON.
Elles étaient nièces de Rév^d Mess^{rs} Jordain Eymion, protonotaire apostolique et curé de Saint-Maurice-d'Ancey. Celui-ci avait hérité de N^o Jean ou Johannet Eymion en vertu de son testament. Jean avait épousé Béatrix, fille d'Albert de Menthon-Dingy (fol. 428) et avait passé quittance de ses droits dotalux en 1355. Rév^d Jordain, héritier testamentaire de son frère, transigea en 1360 avec Jean de Menthon-Dingy, frère de Béatrix (fol. 429), pour la restitution de ses droits dotalux. Pierre Domperoz (voir au Supplément) et ses sœurs d'une part et les susdites demoiselles (Agnésonne, étant morte, représentée par son fils), réclamèrent l'hoirie Eymion comme « proximiores » in gradu dicti Jordani facientes primum gradum et ipsi secundum » et l'obtinèrent par sentences de 1365, 1400 et 1401. Je suppose que Péronet était frère utérin desdites demoiselles, tous nés d'une Eymion, leur mère commune par deux lits. Péronet Domperoz fut père de D^{lle} Péronnette qui épousa Jacques de Menthon la Balme ci-dessous. Elle épousa N^o Pierre de Bessonay et Elle épousa N^o Louis de Bardonnenmourut avant 1365. Voir BESSONAY. che avant le procès indiqué plus haut.

JACQUES DE MENTHON *alias* DE DINGY,
coseig^r de Dingy, de la Balme et de la Val des Clefs (1), cohéritier universel et substitué à son frère, 1401. Substitué par son frère Pierre aux filles du testateur, 1408 (2). Il épousa : 1^o contrat dotal du 10 février 1419, D^{lle} Béregère, fille de N^o Jean Guersi *alias* Quoquart d'Avallon au diocèse de Grenoble (3). Elle teste le 13 mars 1427, à Ancey-le-Vieux, dans la maison-forte de son mari (la Cour), nommant ses cinq enfants héritiers par parts égales; 2^e Péronnette, fille de feu Aymon de Lullier, chev^r, avec laquelle il vivait le 19 janvier 1434 (Arch. Cohendier) (5); 3^e D^{lle} Péronnette, fille de Péronet Domperoz ou Domperé, riche apothicaire et bourgeois d'Ancey (voir ci-dessus à droite), avec laquelle il vivait lors de son testament du 20 novembre 1441. Il substitue à ses héritiers ci-dessous N^o Jean et Jacques, fils de Pierre de Menthon, seig^r de Dingy (DEGRÉ IX, TABL. X). Il était mort avant 1445 et fut enterré dans l'église de Serraval. C'est dans sa maison-forte de la Cour qu'est signé le contrat de mariage de sa nièce Jeannette, le 10 novembre 1423.

JEAN,
mort sans descendance avant 1415.

CATHERINE et MARIE DE DINGY,
moniales de Belleverve (commune de Genève) le 3 janvier 1425 (Arch. Thuysset).

ANSELMETTE, JEANNETTE, NICOLETTE,
cohéritières de leur mère en 1427. Mortes sans doute avant le testament de leur père, 1441.

PIERRE,
fils aîné du 1^{er} lit,
cohéritier de sa mère. Mort sans doute avant 1441.

CHARLES, 2^e fils du 1^{er} lit,
cohéritier universel de son père, 1441, et de sa mère, 1427, seig^r de la Balme de Thuy, investiture du 5 novembre 1463. Exécuteur testamentaire et substitué de son frère Amédée, 1457. Il épousa : 1^o contrat dotal du 7 novembre 1469, Jeanne d'Orlier, fille d'Antoine, seig^r de Saint-Innocent. Le 5 juillet 1477, il donne reçu des bijoux à elle promis dans le contrat (6). Est sans doute le N^o et P^o seig^r Charles de Menthon, seig^r de la Balme, qui épousa 2^e Antoinette, fille de Guillaume de Serraval. Étant morte sans enfants, Charles reçut quittance de la dot, le 11 novembre 1482. Il testa le 20 janvier 1466 en faveur de ses neveux, Georges, Gabriel et Robert, et codicilla le 28 mars suivant dans les mêmes dispositions et mourut sans enfants avant le partage de ses biens que firent entre eux sesdits neveux, le 4 octobre 1484, le 12 septembre 1488 (à cette date est citée la maison-forte de la Balme flanquée d'une tour) et 24 juillet 1489. Comme seig^r de la Balme de Thuy, il passa, le 9 décembre 1477 (*Fiefs*), reconnaissance des biens féodaux qu'il possédait à Charvex et Dingy.

AMÉDÉE (lit Domperoz),
coseig^r du Marest et de la Balme de la Val des Clefs, et possesseur de la maison-forte de la Cour à Ancey-le-Vieux, cohér. universel de son père. Le 12 décembre 1437, il reconnaît tenir en hief de Bouiface de Chalang, des biens albergés par le père de ce dernier, à Péronet Domperoz, grand-père maternel d'Amédée. Il épousa Marguerite de Viry qu'il nomme tutrice de ses enfants par son testament du 12 août 1457, tant qu'elle s'abstiendra de 2^e noces. Il veut être enterré dans l'église de Serraval à laquelle il fait des legs, etc., etc. (Arch. du Barrioz). Testament fait à Ancey-le-Vieux dans la maison-forte du testateur, dans la petite chambre de la tour.

JACQUEMETTE,
fille du lit Domperoz, légataire au testament de son père, 1441. Elle épousa : 1^o ? Aymon d'Arenthon, coseig^r dudit lieu et de Manigod. Elle passe quittance à ses frères en 1445. Suivant Besson (Manuscrits), elle épousa, contrat dotal du 19 novembre 1454, Aymon de la Fléchère, seig^r de Beau-regard.

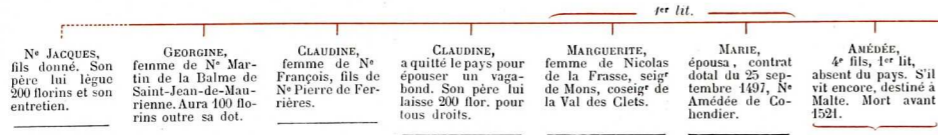
ROBERT (3^e fils),
cohéritier universel d'Amédée, son père, 1457, et de son oncle Charles de Menthon, 1466, seig^r de la Balme de Thuy et de Charvex, coseig^r de la Val des Clefs, eut en outre des maisons à Ancey. Mais il résulte que, par actes postérieurs à ces dates, il n'était que coseig^r de la Balme, dont son frère aîné Georges possédait le château et la juridiction, qui fut encore, pendant une génération au moins, possédée par les fils de Georges (voir TABLEAU XII). Il épousa : 1^o contrat dotal du 11 novembre 1483, Henriette de Jaria, fille de Mess^{rs} Mermet de Jurin et de Mermette de Menthon, fille de Louis de Menthon *alias* de Lornay, seig^r de Disonche, et de Béatrix Alaman (voir TABLEAU XIX); 2^o contrat dotal du 27 septembre 1491 (Arch. Thuysset), Françoise de Montvuagnard, fille de Robert, seig^r de Boège et des Tours au mandement de Bonneville. Il testa le 8 octobre 1513 (*Ibid.*). Elle était veuve de N^o François de Bieux de Duyn qu'elle avait épousé par contrat dotal le 21 avril 1529.

JEAN, 4^e fils,
à les maisons de Chambéry et de Genève et des biens à Veyrier, Argonay, Epagny (1457). Il testa le 9 octobre 1469, léguant une maison, à Chambéry, à son frère Gabriel qu'il nomme cohéritier universel avec ses frères Georges et Robert.

(6) Le duc de Savoie, en récompense de ses bons services et de ceux de Jeanne, sa femme, qui, depuis son enfance, a toujours vécu avec la duchesse, sa femme, nomme ledit Charles, châtelain de son château de Rivoli (oublié de marquer la date de ces Patentes; elles sont certaines).

(7) Une de ces filles, sous le double nom d'Antoinette, teste, le 15 novembre 1501, en faveur de Georges et Robert, ses frères. Fait à la maison-forte de la Balme. Elle était veuve de N^o François de Bieux de Duyn qu'elle avait épousé par contrat dotal le 21 avril 1527.

(4) Ce qui n'empêche pas qu'il est toujours qualifié de coseigneur du Marest et de la Val des Clefs. Du reste, son père avait, le 25 avril 1526 (Arch. Menthon), hypothéqué sur la troisième partie du Marest, affectée à Jean (sic), la dot de la première femme dudit Jean.



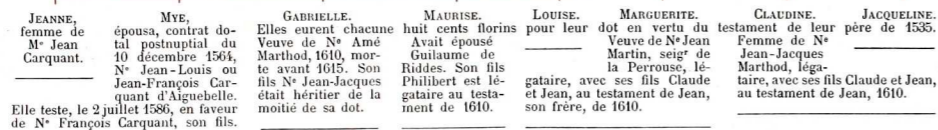
(2) Il l'avait vendue à N° François de Luxembourg, vicomte de Martignes, et Louise de Savoie, le tout provenant de Jean de Bieux qui l'avait laissée à Jean de Menthon, son petit-fils, lequel réclamait aussi la dot de Louise de Bieux, sa mère, et les droits de Catherine Rosset, dame de Bieux, son aïeule maternelle.

(3) Elle était fille de feu Jacques de Murat, seigneur de Ponsy et des Bordes en Bourbonsais, diocèse de Bourges, et de dame Jeanne Mareschal qui était tutrice de sa fille en 1537; sœur de Robert de Murat, seigneur de Ponsy et de la Motte du Piessis, maréchal de Villars. Sa dot fut assurée sur la seigneurie de la Balme par Pierre de Menthon, son mari, qui, en 1537, se qualifie de bailli de Genevois (il aurait été aussi gouverneur de la ville et principauté de Neuchâtel).

(4) A la prière de Jean, oncle de N° Charles et Claude, enfants de feu Pierre, son feu frère, le droit de rachat fut prolongé le 10 octobre 1559.

(5) Il laissa (Georges XII) un fils naturel Jean-Antoine (peut-être le N° Antoine domini de Menthon, témoin au Marest, le 10 décembre 1564), auquel son oncle Jean, en son testament de 1610, fait un legs de 2,000 florins.

Pour la classification par ordre des frères de Jean, j'ai suivi des procédures aux archives du Sénat. Le 2° fils s'appelait Antoine-Claude l'aîné et le 4° Claude le jeune. Un de ces deux Claude était moine à Contamine en 1586 (Testament de Mye ci-dessous).



(6) Les cinq enfants de Pierre, degré XI, fol. 437, marqués plus haut, sont certains. Mais, dans des filiations pour procédures, sont encore mentionnés comme ses enfants, André, Marie, Louise et un Ebbene de Menthon qui aurait été tuteur des enfants de Claude, dont je parle plus bas, lesquels ne sont mentionnés nulle part ailleurs.

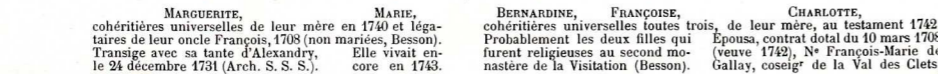
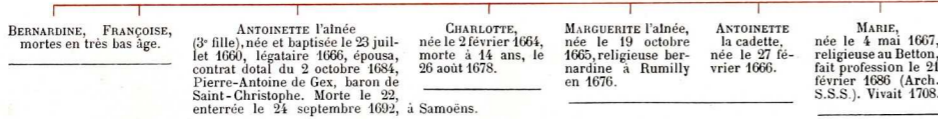
Ces filiations donnent à Claude plus haut nommé (et nous avons vu que Charles et Jeanne ou Anne avaient hérité de ses biens avant le 8 juin 1566, ce qui paraît prouver qu'il mourut sans enfants) deux fils, Georges et Annibal. Celui-ci, dernier mort, aurait détenu les deux tiers du Marest pour les droits deux de Marguerite de Montfalcon. Je ne puis que citer ces notions. Quant au Marest (voir de LEVAL), nous savons que la moitié du château et fief avait été aliéné par Pierre.

Une des deux filles dudit Pierre, Anne ou Jeanne, paraît avoir épousé François d'Arenthon et serait la bis-aïeule de Jean d'Arenthon, évêque de Genève-Anney. Suivant les Mémoires Bongain (Arch. Thuyset), Etienne, sœur de la dame d'Arenthon plus haut nommée, aurait épousé N° Claude de Bongain de Saint-Gervais.

(7) Une Menthon était abbesse de Sainte-Claire d'Évian déjà le 23 novembre 1650 (lettre autographe à elle adressée, le 28 janvier 1651 (Arch. Thuyset), par Mon^e Charles-Auguste de Sales). Besson la nomme Catherine et la croit fille de Jean du Menthon du Marest; il lui donne pour sœur Kléonore de Menthon, abbesse de Bonlieu.

Il est fort possible que l'on doive attribuer à cette branche Bernarde de Menthon qui, étant abbesse de Sainte-Catherine d'Anney, laude, le 7 mars 1554 (Arch. la Ruz), une vente de biens mouvant du fief de l'abbaye. Elle scelle du sceau de l'abbaye, portant en pointe l'écu de Menthon. Peut être aussi sœur Pauline-Hyeronime de Menthon, enterrée au monastère de la Visitation de Turin (lettre de Saint François du 16 octobre 1600).

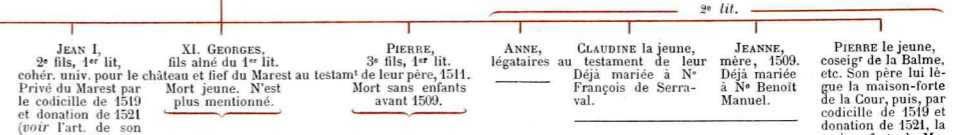
Registres Paroissiaux de Serraval.



(8) Doit être le même Rév^e Jean-Jacques de Menthon du Marest, archidiacre et chanoine de Saint-Pierre de Genève, plébin de Thône, mort le 26 et enterré le 28 janvier 1792 (ou le copiste ou moi avons erré, ce doit être 1692) devant le maître-autel de l'église de Saint-Maurice de Thône, âgé de soixante-sept ans.

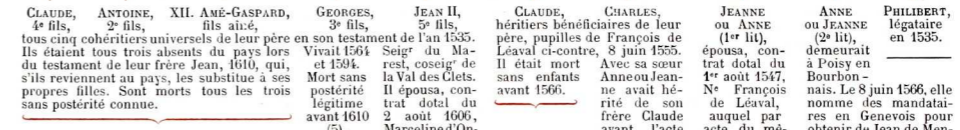
TABLEAU XII.

X. GEORGES DE MENTHON, seig^r du Marest. Voir ses articles et ascendance au TABLEAU XI. Épousa : 1° Louise de Bieux; 2° Aymare de Dorgeoise.



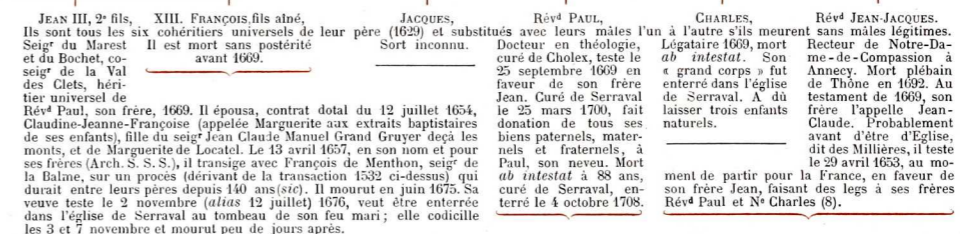
JEAN I, 2° fils, 1° lit. 2° fils, 1° lit. 3° fils, 1° lit. ANNE, légataires au testament de leur père, 1511. Mort sans enfants avant 1509. XI. GEORGES, fils aîné du 1° lit. Mort jeune. N'est plus mentionné. PIERRE, 3° fils, 1° lit. Mort sans enfants avant 1509. ANNE, légataires au testament de leur père, 1511. Mort sans enfants avant 1509. CLAUDINE la jeune, déjà mariée à N° François de Serraval. JEANNE, déjà mariée à N° Benoît Manuel. PIERRE le jeune, coseig^r de la Balme, etc. Son père lui lègue la maison-forte de la Cour, puis, par codicille de 1519 et donation de 1521, la maison-forte du Marest. Héritier universel d'Aymare, sa mère. Déjà nommé à l'article de son frère Jean. Il épousa : 1° avant le 25 avril 1526, Marguerite de Montfalcon; 2° contrat dotal du 7 février 1537, Claudine de Murat (3). Il signa une obligation, le 25 octobre 1526, en faveur de Bernard, baron de Menthon, qui (Pierre étant mort le 11 avril 1555) donna quittance, le 6 octobre 1567, à ses chers neveux et nièce, enfants de feu son cher cousin Pierre de Menthon, quand vivait chevalier au Conseil de Genevois et seig^r du Marest (sic). Il vendit une montagne à la Balme, à N° François Fonerat, sous grâce de rachat (4).

JEAN II, 5° fils, 2° lit. Épousa, contrat dotal du 2 août 1606, Marceline d'Once, veuve du seig^r sénateur Serraval au tombeau de son feu père; 2° le 22 avril 1629, nommant sa femme tutrice et substituant à ses héritiers universels N° François, fils de feu N° Jacques de Menthon de la Balme (TABL. XIII), puis les filles du testateur, etc., etc. Il fut enterré à Serraval le 15 juillet 1641; elle le 28 mai 1653, ayant testé le 17 avril ou août 1646 (7).



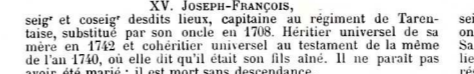
CLAUDE, ANTOINE, XII. AMÉ-GASPARD, GEORGES, JEAN II, CLAUDE, CHARLES, JEANNE, ANNE, PHILIBERT, tous cinq cohéritiers universels de leur père en son testament de l'an 1535. Ils étaient tous trois absents du pays lors Vivalit 1564. Seig^r du Marest et de la Balme, mort sans enfants. S'ils reviennent au pays, les substitue à ses propres filles. Sont morts tous les trois sans postérité connue. Mort sans la Val des Clefs. Il épousa, contract dotal du 2 août 1606, Marceline d'Once, veuve du seig^r sénateur Serraval au tombeau de son feu père; 2° le 22 avril 1629, nommant sa femme tutrice et substituant à ses héritiers universels N° François, fils de feu N° Jacques de Menthon de la Balme (TABL. XIII), puis les filles du testateur, etc., etc. Il fut enterré à Serraval le 15 juillet 1641; elle le 28 mai 1653, ayant testé le 17 avril ou août 1646 (7).

CLAUDE, ANTOINE, XII. AMÉ-GASPARD, GEORGES, JEAN II, CLAUDE, CHARLES, JEANNE, ANNE, PHILIBERT, tous cinq cohéritiers universels de leur père en son testament de l'an 1535. Ils étaient tous trois absents du pays lors Vivalit 1564. Seig^r du Marest et de la Balme, mort sans enfants. S'ils reviennent au pays, les substitue à ses propres filles. Sont morts tous les trois sans postérité connue. Mort sans la Val des Clefs. Il épousa, contract dotal du 2 août 1606, Marceline d'Once, veuve du seig^r sénateur Serraval au tombeau de son feu père; 2° le 22 avril 1629, nommant sa femme tutrice et substituant à ses héritiers universels N° François, fils de feu N° Jacques de Menthon de la Balme (TABL. XIII), puis les filles du testateur, etc., etc. Il fut enterré à Serraval le 15 juillet 1641; elle le 28 mai 1653, ayant testé le 17 avril ou août 1646 (7).



JEAN III, 2° fils, Seig^r du Marest et du Bochet, co-seig^r de la Val des Clefs, héritier universel de Rév^e Paul, son frère, 1669. Il épousa, contrat dotal du 12 juillet 1654, Claudine-Jeanne-Françoise (appelée Marguerite aux extraits baptistaires de ses enfants), fille du seig^r Jean Claude Manuel Grand Gruyer de la Balme, sur un procès (dériver de la transaction 1532 ci-dessus) qui aurait entre leurs pères depuis 140 ans(sic). Il mourut en juin 1675. Sa veuve testa le 2 novembre (alias 12 juillet) 1676, veut être enterrée dans l'église de Serraval au tombeau de son feu mari; elle codicille les 3 et 7 novembre et mourut peu de jours après.

JEAN III, 2° fils, Seig^r du Marest et du Bochet, co-seig^r de la Val des Clefs, héritier universel de Rév^e Paul, son frère, 1669. Il épousa, contrat dotal du 12 juillet 1654, Claudine-Jeanne-Françoise (appelée Marguerite aux extraits baptistaires de ses enfants), fille du seig^r Jean Claude Manuel Grand Gruyer de la Balme, sur un procès (dériver de la transaction 1532 ci-dessus) qui aurait entre leurs pères depuis 140 ans(sic). Il mourut en juin 1675. Sa veuve testa le 2 novembre (alias 12 juillet) 1676, veut être enterrée dans l'église de Serraval au tombeau de son feu mari; elle codicille les 3 et 7 novembre et mourut peu de jours après.



XIV. PAUL-BAPTISTE, seig^r ou coseig^r desdits lieux, baptisé le 22 octobre 1657. Héritier universel de sa mère. Il épousa, contrat dotal du 20 novembre 1684, Suzanne de Riddes, fille de Guillaume, seig^r du Rossy et de Bellecombe, et de Françoise de Coysa. Le 21 août 1683, avec François d'Arenthon, baron des Clefs, seigneur d'Alex, Vivier-sur-Thône, coseig^r de la Val des Clefs, avec Paul, son oncle, aussi coseig^r de la Val des Clefs, ils font défendre aux bourgeois de Thône de tuer des bêtes bovines sans payer le droit des langues. Elle testa, vevu, au château du Marest, paroisse de Serraval, le 8 avril 1740, et encore le 11 octobre 1742, dans sa maison du Marest située à Thône en la rue des Clefs. Elle vivait encore en 1743.

XIV. PAUL-BAPTISTE, seig^r ou coseig^r desdits lieux, baptisé le 22 octobre 1657. Héritier universel de sa mère. Il épousa, contrat dotal du 20 novembre 1684, Suzanne de Riddes, fille de Guillaume, seig^r du Rossy et de Bellecombe, et de Françoise de Coysa. Le 21 août 1683, avec François d'Arenthon, baron des Clefs, seigneur d'Alex, Vivier-sur-Thône, coseig^r de la Val des Clefs, avec Paul, son oncle, aussi coseig^r de la Val des Clefs, ils font défendre aux bourgeois de Thône de tuer des bêtes bovines sans payer le droit des langues. Elle testa, vevu, au château du Marest, paroisse de Serraval, le 8 avril 1740, et encore le 11 octobre 1742, dans sa maison du Marest située à Thône en la rue des Clefs. Elle vivait encore en 1743.

XV. JOSEPH-FRANÇOIS, seig^r et coseig^r desdits lieux, capitaine au régiment de Tarentaise, substitué par son oncle en 1708. Héritier universel de sa mère en 1742 et cohéritier universel au testament de la même de l'an 1740, où elle dit qu'il était son fils aîné. Il ne paraît pas avoir été marié; il est mort sans descendance.

XV. JOSEPH-FRANÇOIS, seig^r et coseig^r desdits lieux, capitaine au régiment de Tarentaise, substitué par son oncle en 1708. Héritier universel de sa mère en 1742 et cohéritier universel au testament de la même de l'an 1740, où elle dit qu'il était son fils aîné. Il ne paraît pas avoir été marié; il est mort sans descendance.

substitution apposée au testament de François ci-dessus (1708), les héritiers étant morts sans mâles. Adèle et Thérèse-Christine de Bertrand, filles de Victor, héritier substitué dans le testament de Menthon de la Balme, pour avoir le fidéicommiss. Je n'ai pas vu la fin du procès. La plus grande partie des biens pourtant a dû passer aux Menthon la Balme, voir au Tableau suivant.

N. B. Tous les actes n'ayant pas d'autre marque de provenance m'ont été communiqués par le baron Hipp. de Livet.

(1) Barbe de Passier épousa : 2° Christophe de Gerbais de Somaz, et 3° N° Philippe Rupy (voir PASSIER). Elle testa le 15 juin 1652, faisant des legs à ses enfants des deux premiers lits.

(2) Selon Besson, il aurait épousé : 1° Charlotte de ou du Peron. Il est malaisé de croire que Besson ait pu faire une attribution inexacte pour des temps si modernes. Je trouve, en effet, une Charlotte du Peron, fille de N° Hercule du Peron et de dame Claudine-Maurice Critan ou Critan (famille de Thion) qui vivait en 1628. Mais rien sur son mariage avec François de Menthon. Le fait est que, dans les riches archives des Menthon-la Balme, on ne trouve pas trace de cette alliance.

ROBERT, seigneur de Charvex et de Murs, cohér. univ. de son père. Il épousa, avant le 9 août 1583 (Arch. Thuyset), Philiberte de Terreux, dame de Murs (veuve d'Antoine de la Forest-Saumont). Il mourut avant 1613, enterré au couvent de Saint-François de Belley. Elle testa, veuve, le 19 avril 1613 (Arch. Saumont), nommant héritier Antoine de la Forest, son fils, et légatant 600 livres tournoises à sa fille du lit Menthon. Elle mourut le 15 novembre 1619 (Reg. Par. d'Yenne).

FRANÇOISE, légataire aux testaments 1575, 1602. Teste le 16 janvier 1607, dans la maison-fortifiée de la Cour, en faveur de ses neveux, fils de Jacques.

JEANNE, légataire 1575, épousa : 1° (avant 1575) par contrat dotal du 23 février 1576 (Arch. Pelly), quittance dotale du 29 janvier 1586, N° Antoine de Conflens; 2° Mess^{rs} Antoine de Passier, 2° président au Sénat de Savoie avant 1607. Elle testa : 1° le 11 août 1619, et 2° le 12 mai 1622. Legs à Claudine, sa nièce, fille de Robert. Nomme héritier François de Menthon, son neveu. Substitute pour moitié Aymé du Port, son neveu (3), et l'abbaye de Sainte-Catherine pour l'autre moitié.

CLAUDINE, religieuse à Sainte-Catherine, 1575, puis abbesse, 1607, 1608.

Regist. Par. d'Annecy-le-Vieux.

CLAUDINE, légataire, 1607, 1608, 1613, 1619, femme de N° Charles de Lay de Crucillieu. Elle testa, le 13 mars 1612 (où elle mentionne ses deux aïeules Claudine de Granvelle (paternelle) et Philiberte de Cordon (maternelle), en faveur de ses enfants à naître, à défaut de sa mère et de Charles de Lay, son mari. Testament fait à Rochebois de Champagne. Elle testa encore le 5 février 1637. Assiste au contrat dotal de François ci-contre, son cousin germain, auquel elle fait donation de tous ses biens, sauf une pension à payer à Jeanne de Lay, sa fille, quelques biens en Dauphiné et deux chambres au château de la Cour.

N° CLAUDE, légataire, 1607 et 1608. Sort inconnu (4).

N. N., fille du 1^{er} lit, née le 13 avril 1581, morte très jeune après 1583.

ROBERT, 2^e fils, baptisé le 10 mai 1607. Mort jeune ou en tout cas sans postérité.

X. ROBERT DE MENTHON, seigneur de la Balme. Voir ses articles et ascendance au TABLEAU XI. Il épousa : 1^o Henriette de Juria; 2^o Françoise de Montvuagnard.

JACQUETTE, fille du 1^{er} lit. Elle transige, le 24 avril 1514 (Arch. Thuyset), avec Françoise de Montvuagnard, sa belle-mère. Son père lui avait légué 25 florins outre sa dot. Elle était mariée à Pierre de Gemilly, coseigneur de Cornillon, Marthod et de la Val des Clefs.

XI. JACQUES (1^{er} lit), mort avant le 24 avril 1514 sans postérité.

leurs cousins germains, fils de feu Georges

GABRIEL, 2^e fils (2^e lit), cohéritiers universels de leur père et de leur mère dont ils étaient pupilles en 1514. Le 14 mars 1519 (Arch. Thuyset), ils passent quittance de la dot de leur mère aux nobles de Montvuagnard. Ils testent ensemble le 7 avril 1534, en faveur de leurs mâles, se substituant l'un à l'autre. S'ils meurent sans enfants mâles légitimes, ils laissent leurs maisons d'Annecy et dépendances au baron de Menthon, alors existant, portant nom et armes de Menthon. Substituent Jean et Pierre, de Menthon (TABL. XII), puis le plus proche du nom de la maison de Menthon. Il réunit tous les biens de sa branche et fut ainsi seigneur de la Balme de Thuy, de Charvex et coseigneur de la Val des Clefs. Il épousa D^{lle} Claudine de Granvelle, par contrat dotal du 9 février 1565 (Titres Bonnetoy), fille de feu N° et P^{re} Bénigne, seigneur de Bussia et Rully au comté de Bourgogne, veuve de N° Hudry de Montfort. Il avait, le 18 janvier 1575, reconnu avoir reçu 2,000 écus d'or pour sa dot. Il testa le 30 octobre 1575, donnant à sa femme pour sûreté de sa dot la Balme de Thuy et Annecy-le-Vieux.

TABLEAU XIII.

XII. JACQUES (fils aîné), seigneur de la Balme, Gruffy, la Cour, coseigneur de la Val des Clefs, héritier universel de son père. Il épousa : 1^o contrat dotal du 29 mars 1580, quittance dotale du 27 janvier 1581, Marguerite de Bleau, veuve de Philippe, baron des Clefs. Elle n'eut qu'une fille; 2^o contrat dotal du 28 août 1585, dame Jeanne Malliet, veuve de N° Etienne des Ribbes. Elle testa, sans enfants, le 18 décembre 1602, voulant être enterrée dans la chapelle de Saint-Sébastien fondée par ses prédécesseurs dans l'église d'Annecy-le-Vieux et nomme héritier universel Honorable Jacques Malliet, son frère; 3^o contrat dotal du 19 février 1605, D^{lle} Barbe de Passier, fille d'un 1^{er} lit du président Antoine de Passier, lequel épousa en 3^e noces Jeanne de Menthon ci-contre (1). Barbe s'étant remariée, elle fut privée de la tutelle des enfants de Jacques, qui fut conférée à Claude de Menthon-Cormand (voir TABL. XVII), le 19 février 1615.

PHILIBERT, 3^e fils. Son père lui légua une pension tant qu'il ne sera pourvu de bénéfices suffisants. Mort jeune.

XIII. ANTOINE-GASPARD, baptisé le 3 mars 1606, mort avant le 16 janvier 1607.

FRANÇOIS, 3^e fils,

seigneur et coseigneur desdits lieux, baptisé le 8 octobre 1608, héritier universel de son père, de sa tante Claudine, légataire de sa mère, donataire de Claudine, dame de Lay, sa cousine germaine. Il épousa, par contrat dotal du 25 mars 1619, Françoise, fille de Mess^{rs} Jean-Baptiste Costa, baron du Villard, président à la Chambre des Comptes de Savoie. Elle eut 42,000 florins de dot et 8,000 florins de bijoux, diamants et robes. Il testa le 4 janvier 1665. Usufruit à sa femme. Substitute à son fils aîné, héritier universel, son deuxième fils, puis les mâles du seigneur du Marest (TABL. XII), puis René de Menthon, comte de Montrouzier, puis le baron de la soixante-quinze ans, le 25 avril 1703 (2).

XIV. JEAN-BAPTISTE, baron de Gruffy, seigneur de la Balme de Thuy, Charvex, la Cour, coseigneur de la Val des Clefs. Il épousa, le 27 janvier 1687 (Reg. Par. d'Annecy), contrat dotal du 28, Claudine de l'Alée de Songy, veuve de François de Gallay, juge majeur du Genevois. Quittance dotale du 8 janvier 1696. Elle testa le 10 novembre 1716, ne mentionnant aucun enfant du lit Menthon; 2^o contrat dotal du 11 novembre 1717, mariés le 15 janvier 1718 (Reg. Par. de Saint-Leger de Chambéry), Madeleine Milliet, fille de Jean-Louis Gabriel, marquis d'Arvillars. Il testa le 20 février 1722, voulant être enterré à Annecy-le-Vieux au tombeau de ses pères. Usufruit à sa femme. Substitute à ses héritiers Paul, fils de feu Paul de Menthon du Marest (TABL. XII). Il mourut au château de Gruffy, le 20 avril, âgé de soixante-onze ans. Son testament fut ouvert le 21 avril suivant et son corps fut transporté et enterré à Annecy-le-Vieux, le 22. Elle testa le 17 juillet 1757 et mourut le 27 décembre 1779.

BERNARDINE, religieuse du Betton, 1665 à 1674, puis abbesse de Sainte-Catherine suivant Besson.

MARIE-VICTOIRE, religieuse, professe au Betton, 1674.

N. N., fille, non encore baptisée, légataire de 2,000 florins en 1665. Doit être la Cathon (Catherine nommée au testament de 1674) ou bien Péronne, religieuse Annonciade à Thonon en 1671.

XV. BERNARD-JOSEPH, né le 22, baptisé le 25 avril 1719 (Reg. Par. d'Annecy-le-Vieux). Héritier universel de sa mère. Quoiqu'il fût l'aîné, il ne fut pas héritier universel de son père qui ne lui laissa que 7,000 livres de Savoie. Malgré cela, soit par arrangement avec son frère (ils étaient communs en biens à Epagny et environs en 1752 et étaient cohéritiers universels de leur tante Marie-Angélique), soit que celui-ci n'ayant pas eu de mâles, il ait recueilli sa succession à laquelle il était substitué, il réunit tous les biens de la famille et fut baron de la Balme et Gruffy, seigneur de Charvex, la Cour, coseigneur de la Val des Clefs. En outre, en vertu du testament du dernier de la branche aînée de sa branche (1774) (voir TABL. XII), il eut aussi les seigneuries du Marest, du Bochet, etc. Il était conseiller capitaine de la ville d'Annecy lors de son contrat dotal du 25 juillet 1767, avec Philippine Angot, fille de Joseph-Gaspard, marquis de Crussille et baron de Monthouz (voir ANGOT) (5). Il testa le 7 novembre 1784 et mourut le 29 juillet 1789, à soixante-douze ans (Reg. Par. d'Annecy-le-Vieux).

XVI. PAUL-FRANÇOIS-JOSEPH-BERNARD-MARIE-MADELEINE, né le 23 mars 1774 (Reg. Par. d'Annecy-le-Vieux), héritier universel de son père. Mort à Martigny en Valais, le 3 mars 1793, sans avoir été marié.

PIERRE-GASPARD, né le 18 mars 1775 (Reg. Par. d'Annecy-le-Vieux), filleul de Claude-Gaspard de Menthon, comte d'Aviernoz. Mort très jeune.

JOSEPH-FRANÇOIS (2^e fils), né le 6 septembre 1720 (Reg. Par. d'Annecy-le-Vieux), héritier universel de son père, baron de Gruffy, etc. Cornette, 1738, puis officier aux dragons de Genevois. Légataire de sa mère en 1757. Il épousa, le 18 novembre 1744 (Reg. Par. de Gruffy, Commun. de M. l'abbé Felisaz, curé de Gruffy), D^{lle} Claudine-Louise de Rolland.

PHILIPPINE, née le 19, baptisée le 22 février 1746, morte le 7 mai 1747 au château de Gruffy, ensevelie dans le tombeau de sa famille dans la chapelle des barons en l'église de Gruffy (Reg. Par.).

GEORGINE-FRANÇOISE (FANCHETTE), née le 15 mars 1781 (Reg. Par. d'Annecy-le-Vieux). Miss, la citoyenne, sous la curatelle de la citoyenne Marie-Philippine Angot, sa mère, le 18 mai 1793. Elle épousa son cousin germain Paul-Alexis de Livet, seigneur de Monnant, baron de Monthouz, auquel elle apporta tous les biens de sa maison. Dernière du nom.

JOSEPH DE LIVET, baron de Monthouz, de la Balme de Thuy, Gruffy, la Cour, etc., etc., héritier des Menthon la Balme. Voir LIVET.

(3) Aymé du Port était son neveu puisqu'il était fils de Charlotte de Montfort, sœur utérine de la dame Jeanne de Menthon, toutes deux filles de Claudine de Gravelle.

(4) C'est peut-être de lui qu'est né un N° Jean-Baptiste de la Balme de Menthon de la paroisse de Gruffy en Genevois, qui, de Jeanne Milliet, sa femme, eut un fils Antoine, baptisé le 17 novembre 1674 (Reg. Par. de Champagne).

(5) Philippine Angot eut une sœur Françoise-Hélène, baronne de Monthouz, qui apporta cette seigneurie avec le château de ce nom, à son mari Philippe-François de Livet, seigneur de Monnant et aussi baron de Monthouz. Ceux-ci eurent un fils Paul-Alexis qui épousa (voir ci-dessous) sa cousine germaine Georgine-Françoise de Menthon de la Balme.

(*) Titres des archives du château de Menthon.

troisième fils de Thomas II, seigneur de Menthon, lequel, dans son testament de 1271, dit : « Item Petrum filium meum heredem mihi instituo » in omnibus bonis que habeo in parochiis de Bellomonte et de Neydens et apud Balmam et Tuyes. » Le dimanche après la mi-carême de l'an 1278 (vieux copie qui a pour moi valeur d'authenticité (*)), comme seigneur de Beaumont, il passe un accord avec Fr. Hugues, prieur de la Chartreuse de Pomiers, à propos des bois et des pâturages de Saleve, dans la paroisse de Beaumont, sur lesquels Menthon et ses hommes reconnaissent n'avoir d'autre droit que celui de « ligna capere ad faciendas et reficiendas domos nostras et ad calcificandos nos lanam ». Il confirme la transaction faite par Thomas, son père, en 1250 (voir TABL. I). Le 13 des kalendes d'avril 1284 (*), Aymon de la Rochette passe une quittance audit Pierre et à Rodolphe, son neveu (TABL. II). Le jour des ides de février 1287 (*), il reçoit quittance des comptes de la tutelle d'Henri, son frère consanguin (TABL. II). Damoiseau, puis chevalier. Il teste « apud la Loy » dans sa maison (1), par le ministère d'Aymon de Menton, notaire par l'autorité impériale et du comte de Genevois (il était encore notaire en 1298, 1300, 1301). Il fait des legs aux maladières de Thône... de Brogny ? des Ussets et de Poyvie. Il nomme dame Guigonne, sa femme (2), tutrice de ses enfants. Elle prendra les conseils de Rodolphe, seigneur de Menthon (son neveu), et d'Albert de Menthon, coseigneur des Cleis (probablement son frère), lesquels seront tuteurs si elle convole à de deuxième noces. Nommé exécuteurs testamentaires Mess^{rs} Jacques de Menthon, son frère, prieur de Talloires, le prieur de la Cluse-Saint-Bernard et Mess^{rs} Étienne Eschaquet (jurisconsulte). Du consentement de ladite Guigonne, sa femme, il lègue pour le remède de leurs âmes à la chasse du corps (vas corporis) de saint Pierre, jadis archevêque de Tarentaise, 3 sols et 6 deniers viennois de rente annuelle sur les biens qu'ils possèdent dans les paroisses de Saint-Oyen et Fesson, qui furent jadis du fief de Pierre de Saint-Vital dit Vignet. Il mourut en 1297 ou avant le 7 des kalendes de juin 1298, jour où sa veuve, tutrice de ses enfants, donna en albergement son moulin du Châtelard, jointe le Nant brouyant, par acte fait au Châtelard, dans sa maison. Le 3 des ides de décembre 1298 (*), toujours comme tutrice, elle vend des biens à Jean de Folliet, son beau-fils, biens qu'elle et son fils Mermet pourront racheter pendant vingt ans. Acte passé « apud Loyam » (voir note 4) dans la maison de feu Messire Pierre de Menthon, feu mari de ladite dame. Le 11 des kalendes de février 1299 (*), elle laude une mutation de biens au Châtelard de Sainte-Hélène, où est passé l'acte, dans sa maison. Le 3 des ides de mai 1303 (*), elle fait donation à Guillaume, son fils, de 10 livres viennoises à prendre sur ses biens de Sainte-Hélène et c'est outre la portion déjà possédée par ledit Mermet. Le 3 des nones de juillet 1308 (Arch. la Serraz), elle fait donation entre vifs de sa dot assise sur le château et biens de Beaumont par son feu mari, en faveur de ses fils Jean, Henri et Guigonet. Elle veut que si Jean et Guigonet meurent sans enfants, ces biens passent à Mermet et Henri, ses fils. Le 11 des kalendes d'octobre 1311 (*), elle remet 420 livres viennoises, montant de sa dot, assise sur les tailles, hommes, hommages, rentes, etc., que son feu mari possédait dans la ville et paroisse de Beaumont, à Mermet, son fils, moyennant une rente annuelle de 13 livres 6 sols, monnaie genevoise, que Mermet lui assure sur lesdits biens affectés au service de cette rente. La note 2 contient encore des actes importants concernant cette Guigonne. Elle laissa treize enfants : cinq filles et huit fils dont nous ne pouvons inscrire ici que les trois aînés. Tous les autres sont au Tableau XV.

HENRI, 3^e ou 4^e fils,
CONTINUA LA LIGNEE. VOIR TABL. XV.

MERMET (Mermetus pro Vuilliermeto) (3)
ou VUILLIERMET ou GUILLAUME.

Déjà nommé dans les actes ci-dessus et notamment dans celui du 3 des ides de mai 1303, où il est désigné une fois Mermet, l'autre Guillaume. Deuxième fils et chef du nom, son frère aîné étant moine. Damoiseau, puis chevalier (1347, 1355). Son père, en 1297, le nomme héritier pour tous les biens, fiefs, terres, mère et mixte empire et omnimode juridiction « a petra Margeria » jusqu'à Talloires et depuis le lac jusqu'à Thône et depuis Thône jusqu'au prieuré de la Cluse de Saint-Bernard. Son frère Henri lui est substitué à lui Guillaume. Lesdits Mermet et Henri sont substitués l'un l'autre et aux autres fils du testateur, etc. Il est en outre nommé héritier pour tous les biens dont le testateur n'a pas disposé. Le mercredi après la Toussaint 1310 (Arch. la Serraz), il promet de payer suivant la volonté et après la mort de dame Guigonne, sa mère, 60 livres viennoises, à qui elle voudra, à prendre sur les biens, fiefs et possessions dont elle lui a fait donation, situés dans la paroisse de Sainte-Hélène « et « in villis de Perria et dou Chatillard ». Fait à Beaumont dans la maison qui fut jadis de feu Mess^{rs} Pierre de Menthon, son père « in camin » « nata exteriori ». Le 4 des nones de janvier 1322 (*), il reçoit un hommage noble, celui de Thomas, seigr de Menthon « prius et semper salvo ». Acte passé à Alex dans la maison dudit Mermet. Le 8 des kalendes d'octobre 1322 (*), il vend des hommes et hommages taillables à Vuillielme de Lornay, chevalier en franc alleu. Qualifié dans un acte du 3 des nones de septembre 1322 (*), seigr du Châtelard de Sainte-Hélène. Le 22 juillet 1330 (*) s'achevaient douze jours qu'il avait passés avec trois chevaux armés pour la cavalcade ordonnée pour secourir le château de Johanne. Mandat du comte Aymon de Savoie pour lui faire payer ses « stipendia », soit 9 livres et 12 sols viennois dont 30 deniers valent un gros tournois. Le 2 mars 1333 (*), dame Jeanne de Savoie, dame de Gex, et Hugard de Joinville, son fils, seigr de Gex, reconnaissent avoir emprunté dudit Mermet, seigr de Beaumont, 200 livres genevoises et lui remettent, pour un an et plus, tant que le prêt ne sera pas remboursé, leurs maison, biens, rentes, droits, etc., à Sallanche, avec la châtellenie dudit lieu et les droits et biens qu'ils possèdent dans ladite châtellenie et dans la terre de Faucigny, lui fixant 35 livres genevoises pour salaire annuel. Le 14 mars 1333 (Arch. la Serraz), en son nom et au nom de Marie, sa femme, fille de feu Raymond de Livron, il passe un accord avec la dame et le seigneur de Gex plus haut nommés, à propos des hoiries de feu Messire Rodolphe de Livron, chevalier, aïeul de ladite Marie et d'Éléonor de Livron, sœur de Marie. Par l'entremise de Louis de Savoie, seigr de Vaud, les mariés Menthon-Livron renoncent aux droits ci-dessus et à ceux provenant de dame Jacqueline, femme dudit feu Messire Rodolphe. La dame et le seigneur de Gex leur remettent 22 livrées de terres, avec mère et mixte empire et omnimode juridiction, excepté le dernier supplice et mutilation de membres, acceptés sur la troisième partie de la dime de Saint-Gervais, plus la dime appelée « decima domine Jacobe apud Montjay » (Montjoye) avec ses droits. Mermet prêtera un seul hommage (ce qu'il fait), sauf la fidélité aux comtes de Savoie et de Genevois. Hugard de Joinville promet de faire ratifier cet accord par le sire de Faucigny. Le 18 mars suivant (Ibid.), Marie de Livron ratifie ce que dessus par acte passé à Beaumont, dans la maison-forte dudit Mermet. (Ces dimes furent vendues en 1555 par Charles et Pierre de Menthon-Beaumont, à Charles-François de la Frasse.) Comme seigneur de Beaumont, il (Vuillielme) prête hommage au comte de Genevois, le 6 février 1340 (Fiefs), pour sa maison haute et forte de Beaumont, avec juridiction et biens. Il (Vuillielme) transige en 1342 avec son petit-fils Humbert Rate, fils de sa fille Marguerite, laquelle, dans le courant d'un autre acte de 1322, est dite fille de MERMET. Le 6 mai 1344 (Arch. de Turin et *), il fait donation au comte de Genevois de sa maison-forte de

(Voir la continuation au folio suivant.)

VI. PIERRE DE MENTHON,

seigneur de Beaumont, dit fils de Mermet et de Marie de Livron dans les actes ci-dessus, 1333. Il épousa Marguerite d'Oron, avec laquelle il achète des cens au Châtel, le 2 des kalendes de décembre 1340 (ou 1342), dont ils demandent paiement le dimanche après l'Octave de saint Jean-Baptiste, 1349 (Arch. Thuyset). Comme seigneur de Beaumont, il en passe reconnaissance le 27 janvier 1370 (Ibid.). Le 11 février 1373 (Ibid.), il vend de son pur et franc alleu, à Nicolet de Menthon (son cousin germain), des hommes et hommages, avec mère et mixte empire et omnimode juridiction, cens, tailles et servis à Beaumont. Les 15 février et 28 mars 1373 (Ibid.), il mande à ses hommes de Beaumont d'avoir à prêter hommage audit Nicolet. Dans un acte du 7 avril 1386 (*), François, fils de Nicolet (VII, TABL. XV), est dit héritier de Pierre. Tout porte à croire qu'il mourut sans postérité avant cette date (5).

TABLEAU XIV.

(1) Malgré les réactifs, la date et quelques lignes de ce testament ont été indéchiffrables. On ne peut lire de la date que « ... septimo indictione... » Pendant les lavages, il m'a paru voir, comme dans un éclair, nonagesimo avant septimo. Il est certain que l'écriture est de la fin du XIV^e siècle. Comme la date 1287 est impossible puisque Pierre vivait encore le 8... 1284 (*), jour où Peronet de Menton (seule mention que j'en trouve) reconnaît tenir, en augmentation de fief audit Pierre, ce qu'il tient depuis le Crest de Chaignet à la Pierre Margeria, il faut dater le testament de l'an 1297. Sur la cote encore on lit : « testamentum Petri filii Thome... militis. » Il vivait encore le 8 des nones d'avril 1295 et mourut avant 1298.

(2) De quelle famille était cette Guigonne ? Voici la solution de ce problème :

ANNE,

dame du château de Conflans, par acte du 17 des kalendes d'octobre 1286 (*), investit sa fille ANTONIE « cum una busca palee » de ce qu'elle lui a donné par donation entre vifs, à Sainte-Hélène et dans la paroisse de Sainte-Hélène. Fait « in castro Conletti in celario prope portam ».

ANTONIE,

investie comme dessus, 1266. Le 13 des kalendes de... 1289 (* charte malheureusement coupée dans sa partie latérale supérieure), fait donation à GUGONNE, sa fille, femme de... de tout ce qu'elle possède en hommes, hommages, fiefs et biens, dans la paroisse de Sainte-Hélène, entre Eyton, les Millières, le Heuve « Ysare » et le sommet de la montagne. Fait « apud Mediolanum » (Mélan) au diocèse de Genève au monastère dudit lieu. ANTONIE, dame de Chevron en Tarentaise, veuve d'Aymon de Lucinge, chevalier, fait donation, le 5 des kalendes de mai 1289 (Manuscrits Besson), à sa fille GUGONNE, de tous ses biens, rière les Millières et Sainte-Hélène, par acte passé « apud Mediolanum juxta chaminatam Beatricis (fondatrice de Mélan) filie quondam Petri Comitit de Sabaudia ». Il faut noter quatre points : 1^o la transmission des biens de Sainte-Hélène d'ANNE à ANTONIE et de celle-ci à GUGONNE ; 2^o la qualification DAME DE CHEVRON indiquant un premier mariage d'ANTONIE ; 3^o VEUVE D'AYMON DE LUCINGE ; 4^o qu'ANTONIE ne dit en aucune manière que GUGONNE fut fille d'AYMON. En nous reportant à la généalogie (TABL. II, fol. 446) nous verrons qu'Henri SEIGNEUR DE CHEVRON, était marié à une ANTOINE qui, suivant des titres de Tamié où elle aurait fondé une chapelle, était une Serraval et, selon d'autres, dame de Belleville. CHEVRON teste le 21 juillet 1257, nommant sa femme ANTOINE. ANTOINE assiste son fils dans la quittance qu'il donne le 3 des kalendes de mai 1263 (* ce n'est point la date de son contrat de mariage, comme je le dis d'après les titres de Tamié) des droits dotaux de Briancie ou Briande de Menthon, sa future épouse. ANTOINE, qui était donc DAME DE CHEVRON (elle se dit veuve d'Henri, seigneur de Chevron, dans son testament du 19 mai 1363), était aussi veuve d'Aymon de Lucinge avant mai 1289. Nous avons ainsi :

GUGONNE (F. N. N. de la généalogie Chevron) de CHEVRON, qui épousa Pierre de Menthon ci-contre. Sur la cote (titre extérieur) d'un acte de 1298 la concernant, on lit : G. DE LOYA ; c'était le nom de la maison-forte à Menthon ayant appartenu à feu son mari, où elle habitait « apud Loyam » lors de la rédaction de l'un des deux actes de 1298 conservés pour elle aux archives du château de Menthon. Besson avait donc raison quand il dit quelque part que Guigonne était une Vilette (Chevron-Vilette), fille d'Antoinette, dame de Conflans (ce dont il ne résulte point), veuve d'Aymon de Lucinge, chevalier. Elle, se disant fille de feue dame Antoinette de Chevron, cède, le 8 des nones d'avril 1265 (Manuscrits Besson), à Rodolphe de Duyn (voir DUYN au Supplément), ses droits sur les biens de feu Guillaume de Duyn, évêque de Genève sur les châteaux de Sala et de Conflans.

HUMBERT III, sire de Chevron, épousa, autorisé par dame Antonie, sa mère, Humbert, archidiacre de Moutiers, et Willelme, archidiacre d'Herford, promesses de mariage du 3 des kalendes de mai 1263 (*), Briancie ou Briande, fille de Thomas II de Menthon, et dans son testament de janvier 1276 mentionne Pierre de Menthon, son beau-frère (doublement).

(3) L'éminent paléographe abbé Grémaud n'avait jamais vu avant moi l'identification en certains cas des noms Mermet et Vuilliermet ou Vuilliermet. Nous en avons ici une nouvelle preuve absolument indéniable, puisque, indépendamment d'autres preuves, il porte dans le même acte l'un et l'autre nom, Mermet étant que la forme familière de Vuilliermet, comme Johannet, Peronet, Jacquemet, etc.

(4) Les pierres de ce château de la Loy complètement ruinées furent données par Pierre, comte de Genevois, à Robert, seigneur de Menthon, pour en faire à sa volonté, le 27 février 1392 (*). Voir note 1 au folio 418.

(5) Suivant Besson (Manuscrits), il eut un fils Jacquemet qui serait mentionné, avec son père et Guillaume, son aïeul, dans un acte du 8 juin 1362. Suivant la généalogie imprimée dressée en grande partie d'après une généalogie de Besson, Pierre, fils de Guillaume (pas mention de la forme habituelle de son nom Mermet ni de ses autres enfants), teste le 7 août 1371, faisant un legs à Talloires et est pour fils Jacquemet, marié à Françoise de la Cour, de Thône. Une fois pour toutes, je n'entends pas entrer en discussion à propos de cette généalogie imprimée. La mienne est appuyée sur d'innombrables parchemins et, dans son ensemble, je l'affirme exacte comme elle est, j'ose le dire, beaucoup plus complète. C'est par la comparaison des deux travaux que la critique peut s'exercer s'il y a lieu et, en tout cas, enrichir le travail antérieur par le dernier venu. Disons seulement ici que si ce Jacquemet existe — et il faut l'admettre sur la foi de l'intégral Besson — il ne peut être qu'enfant naturel. La possession de Beaumont, en 1370, par Pierre — il était alors seigneur titulaire si son père a testé en 1371, acte inconnu et dont il est étonnant que si Besson l'a vu, il n'ait extrait que le legs fait à Talloires — et en 1386 par François, fils de Nicolet, son neveu à la mode de Bretagne, son héritier, ne laisse guère de place à un Jacquemet qui ne serait pas mort jeune puisqu'il aurait contracté mariage avec Françoise de la Cour.

(Continuation de l'article de MERMET au fol. 140) la Loy (de Loya), située entre le château de Menthon et le château de Dingy, soit l'eau de Giers (Fier), avec 40 livrées de terre annuelles les plus proches et juridiction omnimode. Le comte l'investit des choses et fiefs donnés ci-dessus, en fief noble, paternel et antique, et lui permet de transporter les fourches et droits de justice que Mermet avait à Menthon sur sa seigneurie de Beaumont. Pierre, bâtard de Genève (souche des marquis de Lullin), fut témoin à cet acte avec plusieurs autres seigneurs (4). Il était, en 1346, tuteur de son petit-fils François de Marsie et lui rend ses comptes de tutelle le 2 juin 1346 (Arch. la Serraz). Le 11 septembre 1350 (*), Mermet retournée à Nicolet de Menthon, son neveu, fils d'Henri, des biens à Beaumont que celui-ci avec ses frères et sœurs lui avait vendus sous droit de rachat. Il achète des biens à Beaumont le 27 septembre suivant. Le 29 mars 1356 (Ibid.), il vend à Messire Hugues Bernard, professeur de droit et chevalier, pour 800 florins d'or, les fiefs et rentes qu'il possédait, relevant du fief du comte de Savoie dans la vallée des Millières. (Il avait reçu, 1318, 1319, 1320, 1322 (*), des reconnaissances pour biens au Châtelard de Sainte-Hélène, dans la paroisse de Sainte-Hélène, actes où il est nommé MERMET ou GUILLAUME.) Je le trouve encore nommé dans une sentence prononcée le jeudi avant la Purification de la Vierge, 1365 (Ibid.), par Pierre de Derey, son juge de la terre et seigneurie de Beaumont. Il était mort avant 1370.

JACQUEMETTE,
épousa Pierre de Marsie, damoiseau, dont le fils François de Marsie était, en 1346, pupille de Mermet de Menthon, son aïeul.

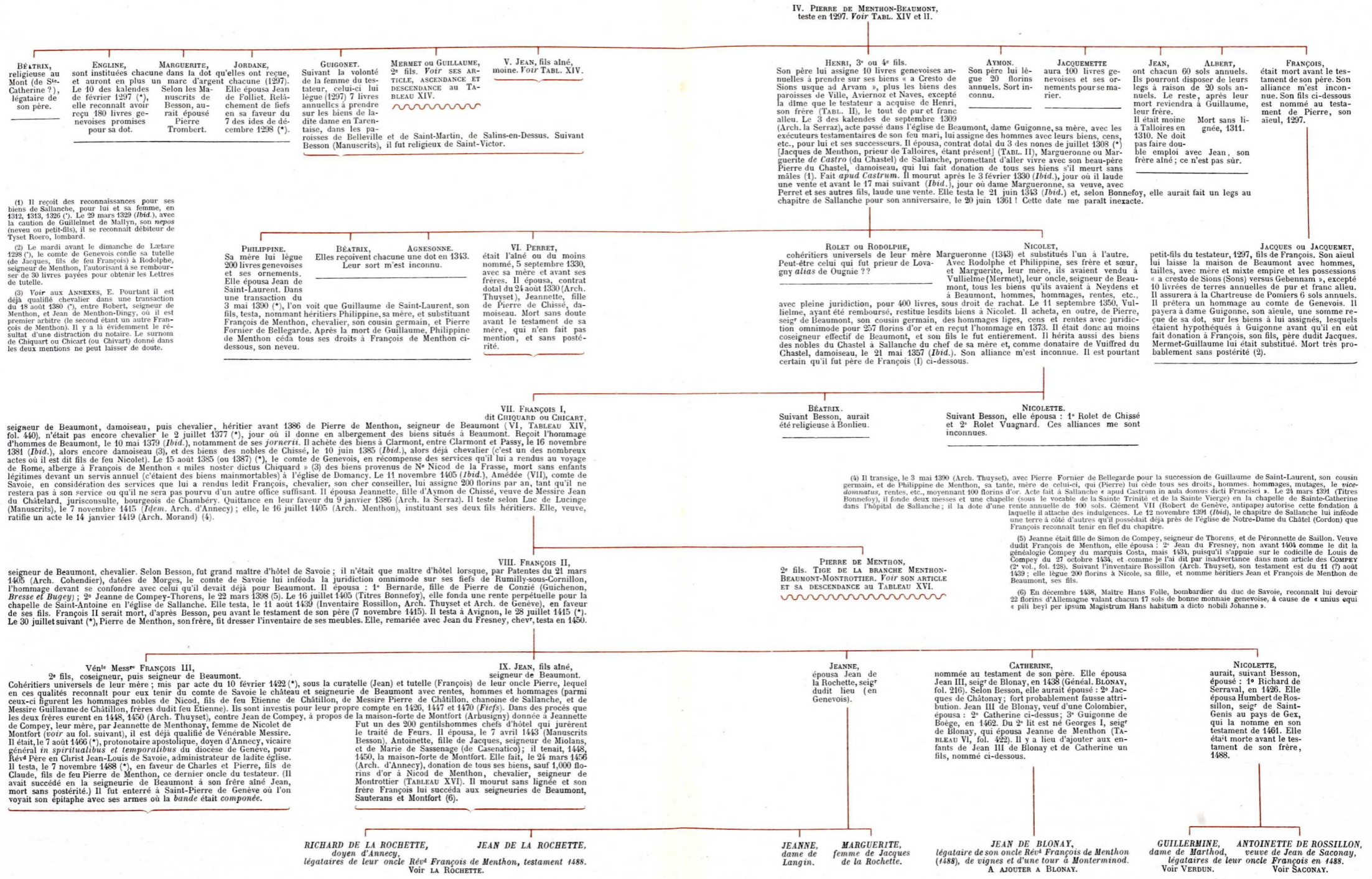
BÉATRIX,
épousa, conventions matrimoniales du 12 des kalendes de novembre 1311 (Arch. la Serraz), Pierre *Mestralis de Anassitico veteri*. Son père cautionné par plusieurs seigneurs lui constitue une dot de 80 livres genevoises. Par un autre acte du même jour (Ibid.), Pierre

MARGUERITE.
Était veuve, avant le 16 octobre 1332, de Messire Jacques Rate, d'Ugine, jurisconsulte. Leur fils Humbert Rate transige, en 1342, avec son aïeul.

promet que les mâles à naitre de son mariage auront en préciput sa maison haute et basse à Annecy-le-Vieux, avec appartenances et dépendances, plus 10 livrées de terres les plus rapprochées de cette maison.

(*) Titres des archives du château de Menthon.

TABLEAU XV.



* Titres des archives du château de Menthon.

VIII. PIERRE DE MENTHON-MONTROTIER. VOIR SON ASCENDANCE AU TABL. XV.

A formé la seconde branche des Menthon-Montrotier-Beaumont. Les actes du xv^e siècle le qualifient toujours de seigneur de Beaumont; au plus y avait des droits de coseigneurie; ses petits-fils seuls en furent seigneurs. Amédée VIII, à l'extinction des seigneurs de Grésy-Montrotier, l'inféoda par Patentes du 9 mars 1427 (*) de la seigneurie de Montrotier, moyennant 3,000 florins. Il fut aussi investi par Philippe de Savoie (Arch. du Sén. de Sav.) de la partie de la paroisse et juridiction de Pontverre, appartenant à la Couronne. Le 10 janvier 1441 (*), il prêta hommage pour la seigneurie, château, village et mandement de Montrotier, maison du petit Grésy sous ledit château, le tout inféodé par le Pape Félix, alors duc de Savoie, avec juridiction haute, moyenne et basse et tout ce qu'il peut avoir sur le molard, lieu, village et fief de Pontverre. Est mentionné dans une investiture pour Beaumont, du 2 mai 1420, avec son fils François. C'est une erreur du Sommaire, François était son neveu et pupille. Il était encore tuteur dudit François et curateur de Jean, seigneurs de Beaumont, ses neveux (voir TABL. XV), et prêta hommage pour eux, le 10 février 1432 (Arch. Thuysset). Pierre de Menthon eut une position relevée à la Cour de Savoie. Ambassadeur à Gènes en 1441 et au concile de Bâle. Témoin à plusieurs traités importants, notamment à Ripaille, lorsque Amédée VIII, le 7 novembre 1434, créa comte de Genevois son fils Philippe, à la pompe funèbre duquel prince Philippe, Pierre portait le timbre de ses armes (1452) (Luc de Lucinge, Manuscrits). En 1424 (*), il était bailli du duché d'Aoste, bailli de Genevois en 1425 (Arch. Morand). Le 29 avril 1427 (*), Pierre était à Turin, écuyer et chambellan du duc de Savoie et empruntait 756 écus d'or du marquis de Romagnan. Le 5 août 1425 (Ibid.) «ideo quod dominus noster dux Sabaudie non vult tales pensiones ponere super feoda debentia homagium nobile», il achète le servit du pour les biens cédés à son feu père (1385) à l'église de Domancy, dont le prix servira à acquérir un revenu annuel à ladite église. Acte passé «apud Castrum» dans la maison dudit Pierre. Le 25 avril 1429 (Ibid.), il reçoit reconnaissances pour ses biens féodaux de Sallanche. Le 13 novembre 1433 (Ibid.), le chapitre de Sallanche lui donne quittance des sommes par lui payées à son nom et au nom de ses neveux pour les legs faits par Margueronne de Castro sa trisaïeule, par Nicolet de Menthon, son aïeul paternel, par François de Menthon et Jeannette de Chissé, ses père et mère. Le 20 janvier 1439 (Ibid.), il achète des nobles de Chissé les dîmes de Vuillod et des Rapilles. Le 27 mai 1430 (Arch. Cohendier), de N^e Guichard de Copponay, la dime de Sersonnay qu'il possédait en indivis avec lui auparavant. Il épousa, contrat de mariage du 17 novembre 1399 (Arch. d'Anney), Jeannette de Ville, fille de Marquet de Ville (†), damoiseau, et de Marguerite de Rossillon. Celle-ci avait été, en premières noces, mariée à N^e Louis Sadoti, fils de feu Messire Vuifred Sadoti (voir Sadoti), dont elle avait hérité. Ses biens passèrent par Jeannette, sa fille, aux Menthon et notamment Cormand, succession qui lui fut assurée adorem nostroz (outre Cormand) par transaction du 29 février 1400 (Arch. Thuysset). Il testa le 3 avril 1451 (Arch. d'Anney), se qualifiant de seigneur de Montrotier, Petit-Grésy, Sauterans, coseigneur de Pontverre, voulant être enterré au tombeau de son feu père en l'église de Notre-Dame-du-Château sur Sallanche. Elle testa le 25 mai 1452 (Arch. Thuysset) dans sa maison-forte de Cormand.

Il fut grièvement blessé par Jean de Compey, seigneur de Thorens, à Chambéry, le 31 mars 1455 et mourut peu de jours après. Voyez l'intéressant ouvrage des Compey par le marquis Costa. A la page 76, note 1, il dit qu'une haine mortelle existait entre la puissante famille de Menthon et les Compey malgré les relations de parenté qui auraient dû l'éteindre. Pierre de Menthon, Nicod et Claude, ses fils, jouèrent un rôle actif dans la querelle de la noblesse de Savoie contre l'insolent favori d'Anne de Chypre. A la page 6, il cite les mots d'un vieux registre des Archives de Genève «Anno 1455 die ultima Martii Dns Petrus de Menthone et Doms Nicodus eius filius fuerunt verberati Chamberiaci per dominum Thorenci de quo verbera defunctus dominus Petrus». Le manuscrit ne relate pas le motif de la querelle... la paix entre Compey et les nobles Savoyards avait pourtant été conclue à Chambéry le 27 mars précédent. Voici une raison qui a dû concourir à attiser la haine de ce féroce Jean de Compey qui périt à son tour dans une rixe, fin bien digne de sa triste vie. Nicolet de Montfort épousa Jeanne de Menthonay et testa, le 21 août 1423, en faveur de Jean, Pierre et Louis de Compey, confirmant la donation faite par Jeannette, sa femme, à Louise de Compey, sœur des plus haut nommés, veuve de François de Menthon le 31 août 1423. Cette donation était d'une maison-forte à Gaillard, dite de Montfort, avec dépendances, hommes, hommages et revenus dans la paroisse d'Arbusigny, qui passa ainsi aux Menthon, fils de la susdite Jeannette de Compey. Jean II de Compey, cohéritier de Nicolet, revendiqua cette seigneurie qui lui disait être indument tenue par les Menthon. Ceux-ci (Jean et François, TABLEAU XV) établissent, en 1448, leur légitime possession, datant d'avant la mort dudit Nicolet, qui ne possédait plus cette seigneurie lors de sa mort. Il y eut enquête qui parait avoir été défavorable aux Menthon puisqu'ils argument que les témoins entendus étant mal famés et dépendant de Compey ne méritaient pas créance. En 1449, ils demandent du temps, ne pouvant trouver «qui eus patrocinium prestare voluisset metu et favoribus «partis adverse». De son côté, Compey rétorquait que Pierre de Menthon était du Conseil du prince résidant auprès du pape Félix «qui ipso favorizat quia est de progeme ipsorum». Le procès, où les pièces produites paraissent donner complètement raison aux Menthon (voir MONTROT), continua encore en 1450. Dieu sait s'il ne continuait pas encore en 1455. Quel qu'il en soit, Pierre de Menthon est pris à partie, dans le procès que soutenaient ses neveux, par Compey qui l'accusait de les favoriser. C'est peut-être un des motifs qui poussa Jean de Compey à assassiner Pierre de Menthon (2).

CLAUDE DE MENTHON (2^{es} fils) CONTINUA LA FAMILLE. VOIR SON ARTICLE, SES SŒURS ET SA DESCENDANCE AU TABL. XVII.

IX. NICOD DE MENTHON, chevalier, seigneur de Montrotier, Petit-Grésy, Versoy et Nernier (en 1451), Cormand, coseigneur de Pontverre, du Château, de Sauterans, etc. Fut (ainsi que ses père et frère) parmi les seigneurs les plus illustres de son temps en Savoie. Vidomme du château de l'île de Genève pour le duc de Savoie en 1431 et 1435 (Arch. Thuysset), conseiller et chambellan ducal, ambassadeur en France, Angleterre et à la Cour de Bourgogne. Chargé de la direction du cortège de la duchesse de Milan (voir Costa, Documents sur Amédée VIII), ou il était en 1445. Gouverneur de Nice, capitaine (amiral) de la flottille envoyée par le concile de Bâle à Constantinople (voir note 2). Cohéritier universel de sa mère, 1452; donataire universel de Jean du Clos, dit Clavin, seigneur de Mons, le 23 juillet 1466 (*). Le 21 mars 1460 (*), il cède à son cousin Révérend François de Menthon, chanoine d'Anney et doyen dudit lieu (François III, TABL. XVI), l'effet de la donation faite audit Nicod, le 24 mars 1456 (voir Jean IX, TABL. XV), par Antoinette de Miolans, attendu le «nexus propinquus qui vincit sunt quoniam ex duobus germanis fratribus geniti, sic cognati germani «existent». Il épousa dame Mathilde de Rougemont avant le 10 mars 1430 (*), jour où, dans la maison de ladite dame à Genève «in burgo Foris», il passa un acte. Ils possédaient des biens à Rumilly en 1444 (Arch. Savoiron). Le 28 juin 1432 (*), il fut investi du château et biens de Choisy avec juridiction omnimode (fief vacant par la mort de François de Greysie, chevalier) pour lui et ses mâles seulement. Par Patentes du même jour (Arch. de Cour), le duc, en récompense de ses services, lui inféoda en fief noble paternel et ancien, pour lui et ses mâles légitimes, un revenu de 600 florins à prendre sur les biens domaniaux, et, en attendant, lui inféoda ladite maison-forte et biens de Choisy. Le 25 mars 1433 (Ibid.), il est inféodé du château, juridiction, biens et rentes de Nernier, fief vacant par la mort sans mâles légitimes de Girard de Nernier, et généralement de tout ce qu'il tenait lors de sa mort au mandement de Nernier et c'est pour les 350 florins annuels restant à lui assigner (Choisy était assigné pour 250 florins annuels), plus le château, ville, châtellenie et mandement de Versoy, avec juridiction, avec hommes, hommages, fiefs et rentes (3). Le 21 mai 1438 (*), il admouie ses biens de Thonon, situés «supra Martinetum», à Jean de l'Arpe, bourgeois de Thonon, etc. etc. Il testa le 12 janvier 1471 (*) et mourut avant 1475 sans enfants mâles légitimes. Sa veuve mourut avant 1489, ayant nommé héritiers Maurice et Albert de la Fontaine, fils de Bonne de Beaufort.

MARGOTE, épouse, contrat dotal postnuptial du 18 mars 1467 (*), N^e Jacques de Dyvone.

CLAUDE, fils illégitime, légataire de son père.

TABLEAU XVI.

(1) Ces nobles de Ville sont du Faucigny.

(2) Les Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, t. III, ont publié un fort intéressant mémoire de feu François Rabut, concernant la mission confiée à Nicod de Menthon, gouverneur de Nice (*), de conduire à Constantinople les ambassadeurs du concile de Bâle, chargés d'y ramener l'empereur et les évêques grecs pour l'union des deux Eglises. Nicod [il était accompagné de son frère Claude] fit un voyage inutile. Au retour, sa flotte fut forcée par les mauvais temps de relâcher à Chio, où les autorités voulurent le retenir. Rabut a publié la protestation de Nicod qui montra beaucoup d'énergie en cette affaire, en novembre 1437.

Voici une lettre adressée par Mermet Lombard, homme de confiance de Pierre et patron d'un des navires (voir Rabut, 27) de Nicod, à Lombard, père de Nicod. Avec une orthographe très personnelle, un français et une écriture impossibles, elle confirme et amplifie les détails publiés par Rabut. Cela mérite d'être connu.

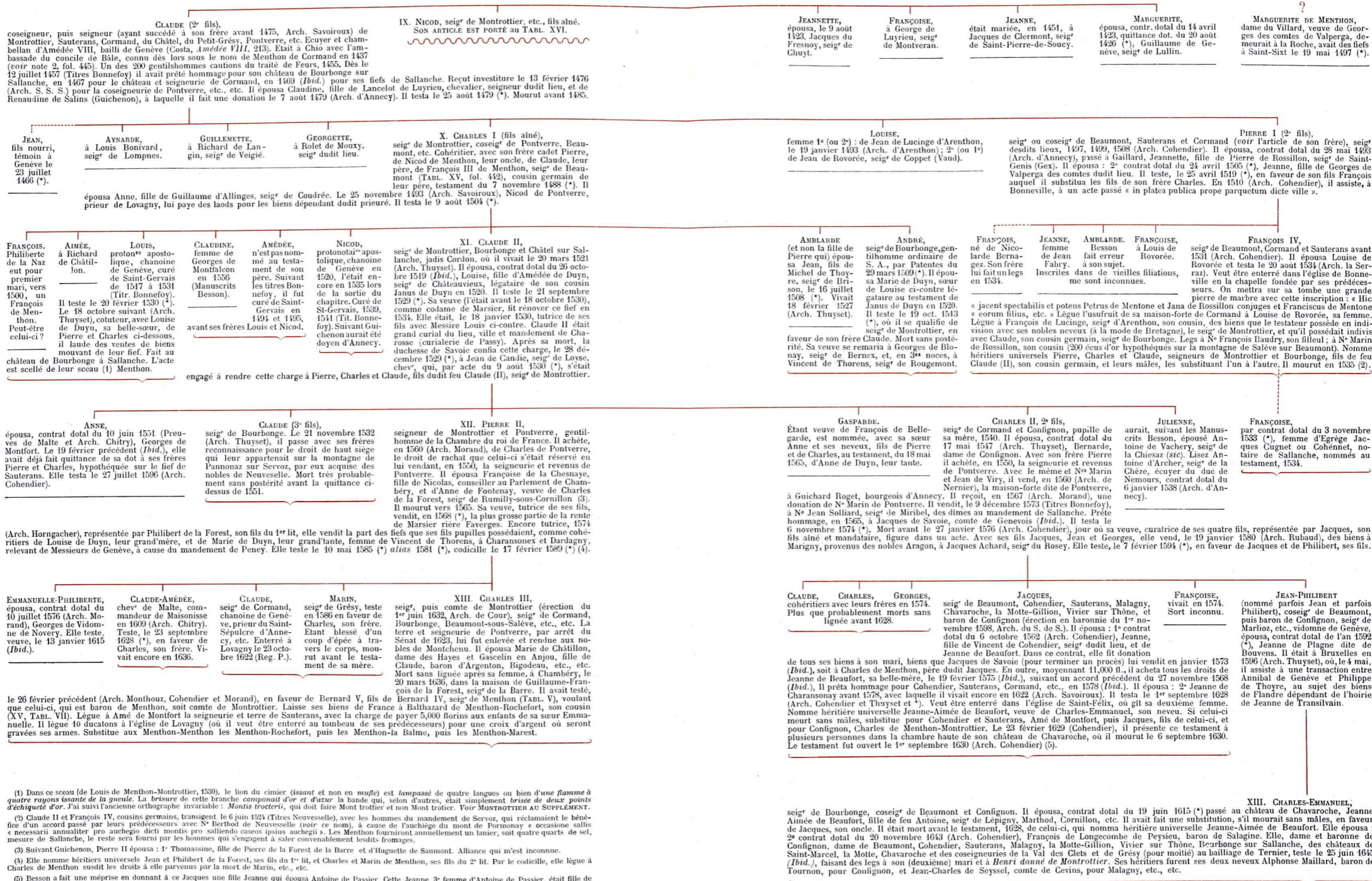
«Vous infans sont sains... ainsi plesse ad Dieu que ainsi soy il de vous et de votre fanne. Bon voyage de mes diets signours ne vous escripriez gaire que Monsigneur le capitaine vous informerez de tout du meuz... et fey tant donour à mon diet signour in tos les par où illet ad ribey (en tous les ports où il est arrivé) que ne peut point plus adorer nostre signour de paradis et scache que nos navons point trovoy de senestrez (sinistres) in les nostrez chemins in taley, mex tot nos et venu ad delvoir gracez ad dieu... dou fey que tochez l'empereur et les patriarches de Constantinople in ne vos escriprians que Monsigneur vous informerez de tout fey que havons in Constantinoblez par ciel feyrez assés complètement. Mex in peyraz li ne vos escriprians in totes maniere de gens ly ont fey tant donour que dyere ne sie pou plus.» (Ce spécimen d'orthographe étant suffisant, je transcris les mêmes mots en français plus abordable.) «D'une chose vous dis que quand les Vénitiens surent que nous fûmes arrivés en Constantinople, ils mirent leurs galères en ordre pour nous combattre, dont ceux de Pera eurent grand dépit et incontinent armèrent onze fastes que nefz que brigandines pour nous secourir si nous étions nécessaire et armèrent bien cinq cents hommes aussi pour nous secourir et d'autre part, tous les bourgeois furent sur leurs gardes et incontinent formèrent une notable ambassade (tuez notabalaz imbessers) par deux Messieurs pour les remédier et ce n'estant que les ambassadeurs ne faisaient compte que de lui (Nicod), dont Monsigneur de Lausanne n'était pas content parce qu'il aurait voulu qu'on ne fit compte que de lui et de Monsigneur de Vise... Au fait de notre retour, nous vîmes bien à droit jusqu'à Chio qui est une bonne ville et marchande en puissance des Genevois (Génois) et ici vîmes par un jeud à vépres par une grande fortune de temps que si nous ne pouvions prendre port en cette ville, nous étions tous en point de mort... Vous le lendemain, les bourgeois de la ville vîrent visiter mon dit seigneur. Entre les autres paroles et requêtes, ils requérèrent ses cinq galères pour leur grande utilité et nécessité; que leurs ennemis catalans déjà leur avait fait très grand dommage... pour quoi ils voulaient résister entre eux par le moyen des dites cinq galères... et tous nous fûmes un petit (peu) ébahis; toutefois de la part de Monsigneur fut répondu que sur ce ne leur pouvait complaire... Quand les bourgeois de Chio (Siv) vîrent que mon dit seigneur refusait leur requête, ils s'en allèrent parler aux ambassadeurs (du concile) dont ils furent bien ébahis. Toutefois répondirent comme Monsigneur le capitaine avait répondu. Et incontinent ledits de Chio furent fermer le port et nefz. Incontinent nous nous mîmes à traiter si c'était chose possible de nous laisser deux galères grosses. Si ils répondirent que ce n'était chose possible en nulle manière du monde que nous ne puissions avoir une, mais bien (ici Lombard complète le récit de Rabut) furent contents de nous donner une grosse nef pour emmener les ambassadeurs (du Concile), et après plusieurs traités il n'y eut remède... les bourgeois ont donné une belle et bonne nef et sûre en mer et seront Messieurs plus tôt d'un mois à Nice qu'ils n'auraient été sur leur galère... Me fit requérir mon dit seigneur le capitaine par Mons. de Pollat (évidemment le commandeur de Palucci de Saint-Jean-de-Jérusalem) et par le juge mage (le docteur Jacques de Valperga sans doute. Voir le Mémoire de Rabut), que je voulusse rester par deux pour me prendre garde de son fait et de Monsigneur de Cormand (son frère). Laquelle requête je puis savoir si elle fut à moi plaisante et agréable. Votre, comme j'ai laissé mon hôtel et ma seigneurie de Cormand deux ans sans tourner en notre pays... lesquelles choses je remontrai à mon dit seigneur... et ne furent ni peu ni prou écouteres... il était force que je demeurasse, autrement que ferai très grand dommage à mes seigneurs, vos enfants, pour aucuns traités qui existent entre ledits bourgeois et mon dit seigneur, lesquels ne se doivent écrie (il s'agissait fort probablement de faire la course en mer contre les Turcs). Mais le capitaine vous informera... et d'autres choses que nous avons par les mains profitables et honorables pour faire vos enfants les plus grands seigneurs qui seront de ce côté de la mer, d'honneur et de finances et s'il plait à Dieu que le cas pour lequel je demeure par deux vîenne à l'effet que mon dit seigneur vous dira... il est bien taillé d'en valoir moins de quatre-vingt mille ducats... et quand je vis et ouïs que était force que je demeurasse, je fus content comme celui qui toute sa vie «ay tiraz quez in vestres moliens et tirerez tant que je saray vis» (aj tirez eau en votre moulin et tirerez tant que je serai vivant) me coulant de votre seigneurie que aviez mon pauvre fait pour recommandé en avisant toujours ma femme qu'elle se gouverne sagement... Monsigneur de Cormand se gouverne bien à point et sagement... car tant que Dieu me laissera vie... il ne fera chose de quoi vous soyez mécontent et vous promets que nous escampérons des ducats à dessus lui. Monsigneur de Cormand, de Polia et plusieurs autres demeurent en cette ville et nous attendront tant que nous soyions retournés d'Alexandrie, où je menerai aussitôt les cinq galères... Nous ne demeurerons pas plus de six semaines ou deux mois au plus loin... et pense à l'arde de Dieu que nous ferons mal dormir Turcs, Mores, Gorses et Grecs... parce que il n'y a homme sur mer qui puisse moins faire que Messieurs vos enfants et ainsi nous hâverrons par deux, etc. Cette longue missive, qui nous montre un citoyen genevois, patron d'un navire, se disposant à faire la course en mer avec les Savoyards, est datée de l'an M.CCCC.XXX vj (sic) «Ly tot vostre petit Mermet Lombard» (Archives Menthon).

(3) Le 23 février 1451 (Fiefs), il reconnaît encore tenir du prince Louis, duc de Savoie, la moitié du château de Nernier avec appartenances et dépendances par indivis avec Pierre de Neuvicelle, avec les trois parts par indivis avec le même de la juridiction rière le mandement de Nernier. Il passa encore reconnaissance, comme seigneur de Nernier, le 17 juin 1472 (Ibid.), pour la moitié du château, juridiction, appartenances et dépendances. Après sa mort (sans enfants mâles légitimes), par ordre du duc Charles du 14 octobre 1489 (Ibid.), la part de Nernier appartenant à Nicod de Menthon fut réunie au domaine de la Couronne. Voir NEUVICELLE, SAINT-JEORE ET BIROT.

(*) Il n'était plus gouverneur de Nice, du moins il est simplement qualifié «Dilectus Ecclesie filius nobilis vir Nicodus de Menthone miles galearum et balistariorum pro conductio Greorum deputatorum capitaneus generalis» dans l'ordre qui lui est donné le 5 des kalendes de mars 1437 (*) par le concile de Bâle. «Cum nos... sindici et consilio civitatis Avenionensis promissurimus quod cassi quo Grei venire nolent etc. nec possent ad Evmenicum concilium pro eorum reductione institutum quod tu et ceteri nostri ambassatores et nunciis residuum pecuniarum «per vos ab eisdem receptarum et non expositarum in deductionem summe per eos mutuale dielis sindici et consilio restituere et assignare «deberitis. Teque propterea et fideiussorem per te datos ad hujusmodi effectum voluerimus esse obligatos nos ad dicti sindici et consilium. «sinceritatem ac puritatem nostram agnoscent, sequi... ad mutandam summam promissam promptiores exhibent... tenore presentium tibi «recipiimus, ut premissa quantum te concernit... omnino studeas et procures, etc. Datum Basilee, etc.»

TABLEAU XVII.

(* Titres des archives du château de Menthon.



(1) Dans ce sceau (de Louis de Menthon-Montrotier, 1530), le lion du cimier (issant et non en muft) est lampassé de quatre langues ou bien d'une flamme à quatre rayons issante de la queue. La brisure de cette branche composait dor et d'azur la bande qui, selon d'autres, était simplement brisée de deux points d'échiquet d'or. J'ai suivi l'ancienne orthographe invariable : Montis trocteri, qui doit faire Mont trolier et non Mont trouter. Voir MONTROTIER AU SUPPLÉMENT.

(2) Claude II et François IV, cousins germains, transigent le 6 juin 1524 (Titres Neuvesselle), avec les hommes du mandement de Servoz, qui réclamaient le bénéfice d'un accord passé par leurs prédécesseurs avec N^o Berthod de Neuvesselle (voir ce nom), à cause de l'archage du mont de Pormonay « occasion salis e necessari annualiter pro archagio dicti montis pro saliendo cascos ipsius archagi ». Les Menthon fournissent annuellement un lanier, soit quatre quarts de sel, mesure de Sallanche, le reste sera fourni par les hommes qui s'engagent à saler convenablement lesdits fromages.

(3) Suivant Guichenon, Pierre II épousa : 1^o Thomassin, fille de Pierre de la Forest de la Barre et d'Huguette de Saumont. Alliance qui n'est connue.

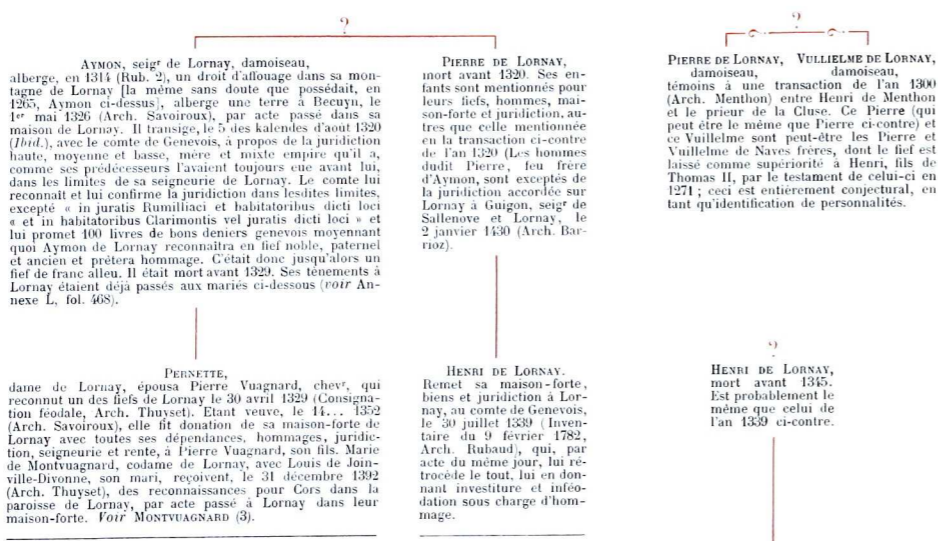
(4) Elle nomme héritiers universels Jean et Philibert de la Forest, ses fils du 1^{er} lit, et Charles et Marin de Menthon, ses fils du 2^e lit. Par le codicille, elle lègue à Charles de Menthon susdit les droits à elle parvenus par la mort de Marin, etc., etc.

(5) Besson a fait une méprise en donnant à ce Jacques une fille Jeanne qui épousa Antoine de Passier. Cette Jeanne, 3^e femme d'Antoine de Passier, était fille de Jean de Menthon de la Balme (TABL. XIII, fol. 438). Serait-ce à lui, avant son mariage, qu'il faudrait rapporter l'acte suivant ? Le noble adolescent Jacques de Menthon, clerc du diocèse de Genève, alors à Fribourg en Brisgau, nommé, le 10 juin 1561 (?), des mandataires pour lui faire obtenir un canonical du chapitre de Genève, vacant par résignation faite par Messire Etienne Martin, chanoine de ladite église.

XIII. CHARLES-EMMANUEL,

seig' de Bourbonne, coseig' de Beaumont et Confignon. Il épousa, contrat dotal du 19 juin 1615 (*) passé au château de Chavaroche, Jeanne Aimée de Beaufort, fille de feu Antoine, seig' de Lépigny, Marthod, Cornillon, etc. Il avait fait une substitution, s'il mourait sans mâles, en faveur de Jacques, son oncle. Il était mort avant le testament, 1628, de celui-ci, qui nomma héritière universelle Jeanne-Aimée de Beaufort. Elle épousa : 2^e contrat dotal du 20 novembre 1643 (Arch. Cohendier), François de Longecombe de Pseyzin, baron de Salagne. Elle, dame et baronne de Confignon, dame de Beaumont, Cohendier, Sauterans, Malagny, la Motte-Gillion, Vivier sur Thône, Bourbonne sur Sallanche, des châteaux de Saint-Marcel, la Motte, Chavaroche et des coseigneuries de la Val des Clefs et de Grésy (pour moitié) au bailliage de Ternier, teste le 25 juin 1645 (Ibid.), faisant des legs à son (deuxième) mari et à Henri donné de Montrotier. Ses héritiers furent ses deux neveux Alphonse Maillard, baron de Tournon, pour Confignon, et Jean-Charles de Seyssel, comte de Cevins, pour Malagny, etc., etc.

II. Mess^r **AYMON DE MENTHON**, chevalier, fils de Thomas I, seig^r de Menthon et Beaumont (voir au TABLEAU I). Il possédait des biens indivis avec Thomas II, son frère, seig^r de Menthon, avec une montagne à Lornay et à Naves et aussi des biens à Menthon, notamment la maison-forte de la Loye (de Loya ou Loci) passée plus tard aux Menthon-Beaumont. Il fut en litige pour ces biens avec ledit Thomas, son frère, litige qui fut réglé par trois transactions du 11 et du 15 des kalendes de juin et du vendredi après la fête de saint Thomas, apôtre, de l'an 1265 (Arch. Menthon). Entre autres appoints narrés dans ces documents, on voit qu'Aymon avait vendu des biens à Charbonnières sur Menthon (près Talloires), à Thomas, son frère, vente qui devait devenir nulle s'il survenait des enfants au vendeur. Or, Aymon ayant maintenu des héritiers et successeurs légitimes, demandait la résiliation de cette vente. Ce Mess^r Aymon de Menthon, chevalier, est, selon moi, la tige plus que probable des Menthon-Lornay, Bontraït, Disonche, Soyrier, des Costes, d'Aviernoz, etc., et ses enfants, déjà nés en 1265, sont peut-être ceux inscrits ci-dessous, Vuillelme (les autres inscrits sous ce nom peuvent ne faire qu'un personnage), Pierre et Aymon (1), les successeurs *quintimes* indiqués plus haut.



I. **JEAN I DE LORNAY**, chevalier (4). Je commence par lui la numérotation des degrés avec la filiation certaine et non parce qu'il serait le premier de sa race. Cette numérotation correspond chronologiquement au degré VI ou VII de la ligne aînée qui sert pour tous les tableaux. Peut être le même que Jean ci-contre, fils d'Henri. Il avait acheté des biens à Aviernoz et à la Chapelle-d'Aviernoz, avant le 22 avril 1336, d'Albert de Dingy (Menthon), seigneur dudit lieu, lequel devait pour ces biens un hommage au comte de Genevois. Il teste le 12 août 1345 (Rubaud), Pierre de Naves, notaire, recevant. Il veut être enterré à Ville, dans la chapelle de Saint... dans son tombeau. Fait des legs à ladite chapelle, aux églises de Ville, de Naves, de Dingy, Alex, Bluffy, Thorens, des Ollières, au prieur de la Cluse, à la maladière de Dingy et à toutes les maladières depuis l'Arve jusqu'au Cheran, aux pauvres de l'hôpital d'Annecy. « Item dat et legat rectori capelle Beate Marie de Tallueris domorum de Menthone, viginti solidos gebennenses pro duobus decim denariis gebennensibus annuatim ad opus dicte Capelle. » Il laisse la tutelle de ses enfants à dame Françoise, sa femme, à laquelle il laisse l'usufruit de tous les biens, maisons, juridiction omnimode, avec mère et mixte empire qu'il a dans tout le territoire de Disonche (voir les dispositions testamentaires aux articles de ses enfants). Nommé exécuteurs testamentaires N^{rs} seigneurs Messires Guillaume de Compey, Thomas, seigneur de Menthon, Pierre de Compey et Henri de Folliet (son beau-père), chevaliers, et Vénérable Messire Etienne de Compey, le jeune. Fait à Disonche dans la maison du testateur. Il était mort avant le 13 janvier 1346. Françoise, sa femme, était fille de Messire Henri de Folliet, chevalier, nommé au testament de Jean II, son petit-fils (1402). Suivant une vieille généalogie aux archives du château de Chitry, leur contrat de mariage était du 22 août 1280. Il est possible que la mère de Jean I ait été une Compey ou proche parente des Compey, à en juger par les témoins de son testament.

JEAN DE LORNAY, chevalier. Le 24 janvier 1345 (Rubaud), ils reconnaissent devoir hommage au comte de Genevois et tenir de lui en fief les biens qu'ils reconnaîtront à requisition du comte qui leur en accorde investiture. Acte passé au château d'Annecy dudit comte, témoins Mess^{rs} Humbert Provens de Châtillon, Jean Mistralis et Thomas de Menthon, chev^r, et Jean de Vallières, juriconsulte.

ANDRÉ DE LORNAY. André doit être un nom mal lu au lieu d'Aymon.

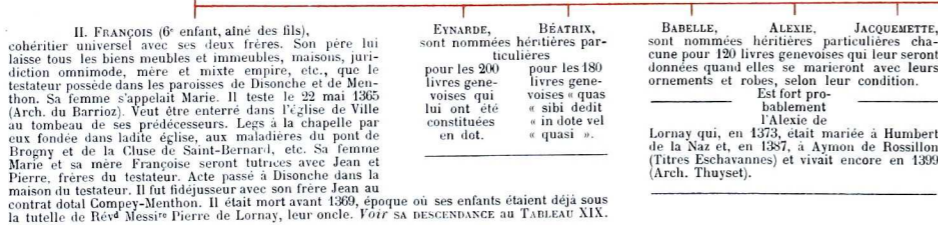
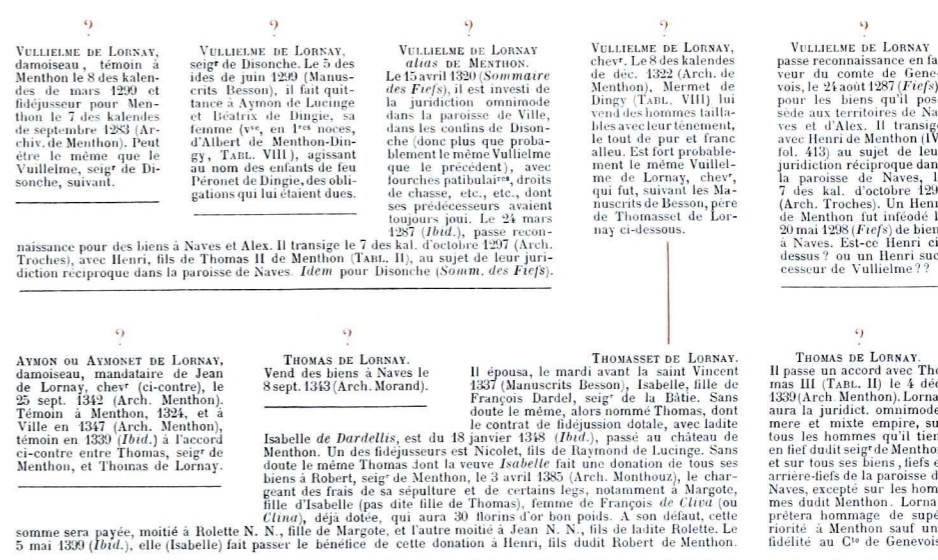


TABLEAU XVIII.

(1) Le titre prouvant cette descendance directe d'Aymon fait défaut. Mais une masse d'inductions — elles fourmillent — que mes lecteurs trouveront facilement en parcourant les tableaux suivants, démontrent jusqu'à l'évidence que si les Menthon-Lornay ne sont pas, comme je le suppose, descendants directs d'Aymon, fils de Thomas I, ils sont très certainement de la même race, du même nom et des mêmes armes que les seigneurs de Lornay, et ont même plus d'illustrations que certaines branches de la Maison, leurs aînés généalogiquement. Je me bornerai ici à une seule preuve absolue. Voir note 40, fol. 455.

Antoine de Menthon, seigneur et baron de Menthon, dernier de la première ligne aînée, dans son testament du 9 avril 1587 (TABL. IV, degré X, fol. 421) mentionne dans ses substitutions héréditaires, pour le fief baronnie de Menthon, toutes les branches de la nombreuse race dont il était alors le chef de nom et d'armes. On y voit figuré : Pierre et Jacques de Lornay, puis Philibert de Lornay, seigneur de Soyrier, et successivement LES PLUS PROCHES DANS LA FAMILLE PORTANT LE NOM ET LES ARMES DE MENTHON. Tantum hoc sufficit. Voir note 40, fol. 455.

Cet Aymon, qui possédait aussi des biens à Naves (fils de Thomas I), ne peut être identifié avec Aymon de Naves, fils de Guigon de Menthon et petit-fils de Thomas I (TABL. I). Les noms de Naves et Lornay ne seraient pas un obstacle; ce ne sont que des noms de fief. Mais les fiefs du fils de Guigon étaient passés, avant 1310, aux Dingy (TABL. IV), qui en céderont la supériorité à Rodolphe, seigneur de Menthon.

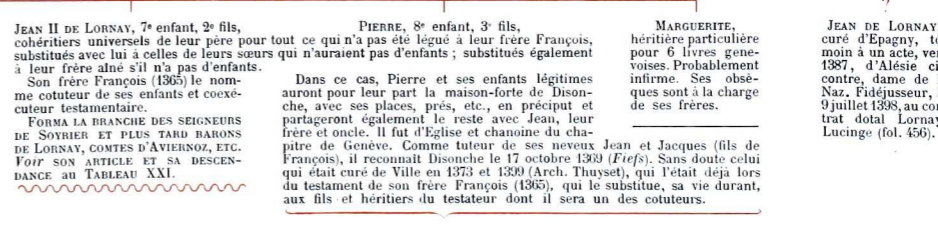


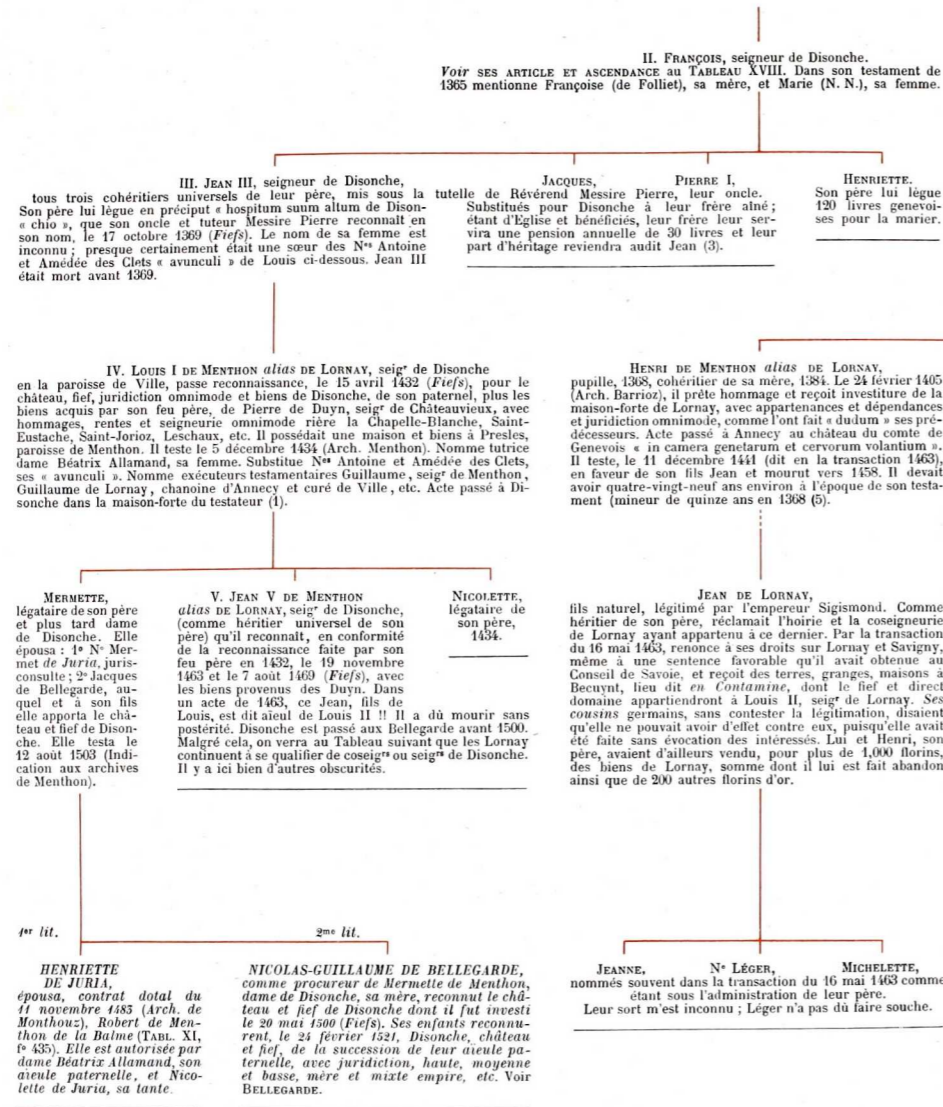
(2) La légende RUB. indique une précieuse collection de documents vidimés, scellés, paraphés et signés au bas de chaque titre, par Spectable Jean Pointet, secrétaire du roi au Sénat de Savoie, ensuite d'un décret du Sénat du 12 mai 1789, rendu sur requête de Son Excellence Messire Claude de Menthon, baron de Lornay, lieutenant général des armées du roi et commandant général du duché de Savoie, relées en un volume existant aux archives du château de Rubaud. Elle sert pour ce tableau et les tableaux suivants. J'ai aussi trouvé une quantité de titres des plus précieux sur les Menthon-Lornay aux archives du Barrioz.

(3) Le château et fief de Lornay (du moins la part ayant appartenu à Aymon de Lornay) passa des Montvuagnard, je ne sais par quel moyen, aux Salenove qui, dans un acte de 1430, se disent cause ayant d'Aymon de Lornay (indiscrètement en tout cas). Des Salenove (voir Salenove, ARTICLE VII), Lornay passa aux Saint-Jeure, fils d'André de Salenove. Ceux-ci obtinrent des Salenove, par transaction du 14 janvier 1438, remise en gage du château, fief et juridiction de Lornay, tant qu'ils ne seraient pas payés d'une somme de 3,000 florins. Ils ne furent pas payés et cédèrent leurs droits de gage, le 21 janvier 1446, à Jean, fils de Pierre de Lornay. Après soixante-douze ans, Alexandre, baron de Salenove, vint racheter Lornay, mais les droits de rachat étant périmés depuis longtemps, il renonça à toutes prétentions par accord du 17 juin 1510, moyennant 1,000 florins, en faveur de Louis de Menthon, seigneur de Lornay. (Voir SAINT-JEURE et Jean VI et Louis II, fol. 451 et 459). Outre ses biens patrimoniaux à Lornay, Aymon de Lornay avait acquis les biens des Mestral de Chavannes audit lieu et avait été inféodé du tenement féodal conquis par le comte de Genevois sur Thomasset de Foras qui avait commis des ravages dans les biens dudit Aymon.

(4) S'il n'est pas fils ou petit-fils, ou bien neveu ou petit-neveu de Vuillelme de Lornay alias de Menthon, investi en 1329 (ci-dessus) de Ville et Disonche, il fut son héritier. Disonche reconnu en 1326, possédé par ledit Jean I en 1345, le fut ensuite par Révérend Messire Pierre ci-dessous, fils de Jean I, comme tuteur de ses neveux en 1369.

(5) Je trouve un Guyon, fils de Mess^r Aymon de Lornay, chevalier, qui obtint, le 9 décembre 1423 (Rubaud), expedition de l'investiture accordée en 1320 à Vuillelme de Lornay, alias de Menthon ci-dessus.





(1) Lui ou tout autre membre de la famille Menthon-Lornay, seigneur de Disonche en la paroisse de Ville, prit part vers le milieu du xv^e siècle à la reconstruction et agrandissement du prieuré de Saint-Clair. Un panneau de cette époque provenant du prieuré, conservé au Musée d'Anney, montre en relief deux personnages. L'un portant la couronne de comte et le glaive, l'autre porte l'habit religieux des voyageurs avec les armes de Menthon-Lornay (Ducis, *Revue Savoisienne*, 45^e année).

(2) Jeanne de Blonay est peut-être la fille de Pierre IV de Blonay, chevalier, seigneur de Saint-Paul, etc., qui était mariée à Aymon, fils de Jean de Rovorée. Si cette supposition se confirmait, c'est elle qui aurait apporté en Savoie (Arch. du Barrioz) une charte du 22 janvier 1459, par laquelle Aymon de Rovorée fait des libéralités à Claude Boydard, son châtelain d'Ollon, à cause de ses bons services.

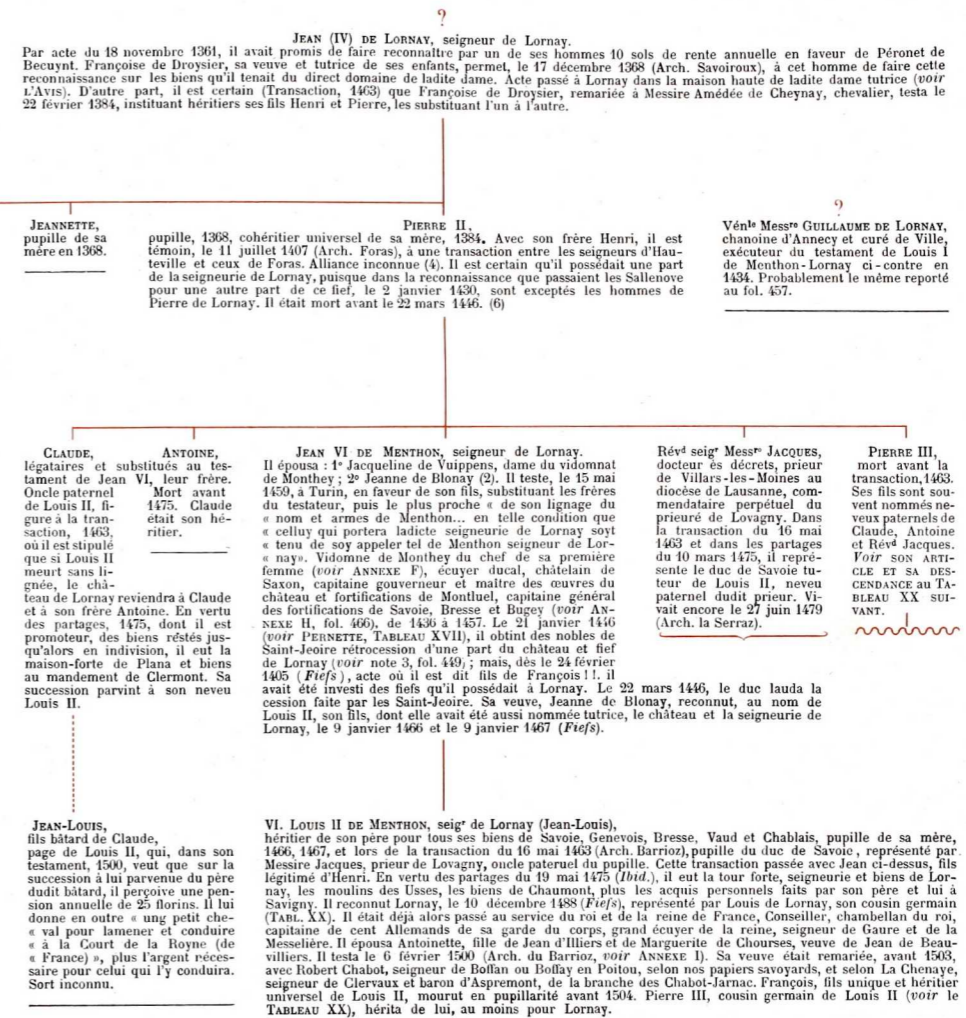
(3) Peut être le Vénérable Messire Pierre de Lornay, qui était curé de Ville avant le 28 août 1364 (Arch. du Barrioz)??

(4) Je trouve aux archives Rubaud une reconnaissance faite le 23 janvier 1434, de leur paternel, par N^o seigneurs Jean et Guillaume, fils de feu N^o seigneur Pierre de Lornay, pour leurs fiefs, terres, hommages, rentes, etc., à Soyrier, Aviernoz, etc. Il faudrait peut-être ajouter ce Guillaume aux enfants de Pierre II.

(5) Il est témoin à Lornay à la reconnaissance que passent les Sallenove pour leur part de Lornay, le 2 janvier 1430.

N. B. — La numérotation en chiffres romains, placés après les noms de baptême, ne se rapporte qu'à ce Tableau et au suivant, Jean II figurant au Tableau XXI. Ils sont destinés à essayer d'apporter de la clarté dans ce dédale. Voir l'AVIS au fol. 453.

TABLEAU XIX.



(6) Est probablement le Pierre de Lornay dont la fille Louise épousa, contrat dotal du 21 juin 1433 (Thuyset), N^o Aymon de la Naz. Louise et Aymon, grand-père et grand-mère de Philiberte de la Naz. (Voir LA NAZ.)

TABLEAU XXI.

II. JEAN II DE LORNAY, seig^r de Bonatrait, fils de Jean I de Menthon-Lornay, chevalier, et de Françoise de Folliet. Voir son ASCENDANCE AU TABLEAU XVIII. Il avait le surnom de Compeyn, Compeins ou Compens, Compaignon, en latin *Socius, Socii*. En vertu d'un traité passé entre Messires Girard de Ternier et Henri de Folliet (aïeul maternel de Jean II), chevaliers, il épousa, contrat dotal du 13 janvier 1346 (Rubaud), Agnès de Ternier, fille dudit Messire Girard (et de Sibille de Crussol, selon les Preuves des comtes de Lyon, Arch. du Rhône). Agnès reçoit en dot 400 livres genevoises de son père, et Henri de Folliet, en considération de ce mariage, donne à son petit-fils Jean II « domum suam fortem de Villa una cum quinquaginta libratis terre annualibus » dont il se réserve l'usufruit sa vie et celle de dame Margueronne, sa femme, durant. Sont témoins à cet acte passé au château d'Anney, Vuillelme et Pierre de Compey, Humbert, bâtard de Savoie, Pierre, bâtard de Genève, Pierre Eymion, Jacques de Monthouz, chevaliers, etc. Le 6 février suivant (Rubaud) se constituent fidéjusseurs Messires Vuillelme de Compey, Thomas de Menthon, Jean de Nernier, Nicod de Montfort, Guillaume de Châtillon, Jean Mistral, Jean de la Rochette, Pierre, bâtard de Genève, Pierre Eymion, Jacques de Monthouz, chevaliers, Simon de Rovoree, Pierre de Boège, Albert de Monthouz, damoiseaux. Fait en l'église de Cruseilles, témoins Pierre, prieur de Talloires, Pierre de Derye (Dérée), juriscoute, Perret de Saint-Apre de Genève, Humbert de la Naz et Rolet de la Rochette, damoiseaux. Le 5 juillet 1347 (Rubaud), Amédée, comte de Genevois, mande à ses châtelains d'avoir à faire observer le susdit acte. Le 8 avril 1370 (Arch. Saint-Jorioz), il réclame la dot de sa femme. Il teste le 3 août 1402 (Rubaud). Veut être enterré dans le tombeau de sa chapelle de l'église de Ville avec ses prédécesseurs. S'en remet pour ses obsèques à la discrétion de Rév^{erend} Père en Christ, Guillaume, son fils, évêque de Genève. Fonde un anniversaire pour lui, sa femme et prédécesseurs. Il nomme ladite Agnès usufruitière de tous ses biens et tutrice de Pétremand, fils de feu Henri de Lornay, son fils. Fait à Ville, dans la maison de Bonatrait, « in camera dicta de trapa » (1). Il vivait encore le 11 octobre 1402 (*Fiefs*) et fut investi de la juridiction de Bonatrait.

<p>Rév^{erend} Mess^{rs} PIERRE, licencié es-décrets, chanoine de Genève et Lausanne, doyen de Vullionay, légataire de son père (1402). Il était curé de Ville lors du contrat de mariage de son frère Vautier auquel il est témoin le 9 juillet 1398 (2).</p>	<p>MARIE, veuve de Jean de Mollins, damoiseau, qu'elle avait épousé, contrat dotal du 12 février 1389, assignation dotal du 17 mars 1406 (Arch. Barrioz).</p>	<p>JEANNE, femme de Jean d'Aymon de Viry. Son père lui confirme ce qu'il lui a donné en son contrat dotal. Quitance dotal du 17 mars 1406 (Arch. Barrioz).</p>	<p>NICOLETTE, femme de Jean du Bois de Lullier, damoiseau. Elle se contentera de la dot qui lui a déjà été constituée (3).</p>	<p>VAUTIER (2^e fils), seig^r de Soyrier et coseig^r de Bonatrait, CONTINUA LA LIGNE AINÉE DE SA BRANCHE. Voir son ARTICLE ET DESCENDANCE AU TABLEAU XXII.</p>	<p>GUILLAUME (fils aîné), évêque et prince de Genève, élu le 4 des ides d'octobre 1388 et mort le 14 octobre 1408. Son père (testament 1402) lui laisse des prééminences et prérogatives de tous ses biens. Toutes les fois qu'il voudra venir dans les maisons ou terres du testateur, l'évêque sera reçu selon sa condition aux frais des héritiers du testateur, aucun contrat ne pourra être fait sans son autorisation. Il fut chanoine de Carpentras et de la Cathédrale avant sa nomination à l'évêché de Genève dont il fut l'un des illustres prélats. Il fit réparer la cathédrale et fonda, en 1407, la cloche qui porte encore le nom de Clémentine (du nom du pape Clément VII qui l'avait nommé évêque). Loin d'enrichir les siens, son frère, le chanoine Pierre, l'un des exécuteurs testamentaires, ne put solder les legs qu'il avait faits (4).</p>
--	---	--	--	--	--

(1) Jean II. Par acte du mercredi après la Trinité de l'an 1350, pris à la Nativité de N. S. (Arch. Menthon), il fait constater par-devant le juge de Genevois que feu Messire Henri de Folliet, chevalier, est mort récemment l'ayant nommé héritier universel ; il a adi son hoirie. Ledit chevalier ayant été chancelier de Balleyson, et Lornay ayant réglé les comptes de ladite châtellenie, il demande à être remboursé par les débiteurs. Le 8 juillet 1388 (*Ibid.*), par acte reçu par Henri de Bissonche, notaire, il donne à Vautier, son fils, ses biens de Soyrier, paraissant provenus en vertu du testament de dame Jordane de Soyrier ; il lui donne en outre tous les biens de Françoise, femme de Pierre Aventurier de Cruseilles, fille de N. N. et de dame Catherine de Soyrier, sœur de ladite Jordane. Ces notions sont extraites d'une transaction passée par Vautier (voir son article, TABL. XXII) en 1414, où l'on voit qu'entre les biens ci-dessus, Vautier prétendait, en outre, 42 livres de terres les plus proches du château de Soyrier, à cause de son contrat dotal avec Béatrix de Lucinge. Le 11 octobre 1402 (Arch. Menthon), Amédée, comte de Savoie, pour aider à payer le prix de la récente acquisition du comté de Genevois, vend à Jean de Lornay, seigneur de Bonatrait, dit Socius, en augmentation de fief qu'il tenait comme seigneur de Bonatrait, le tiers et onzième partie de ladite châtellenie, sur certains hommes de Ville près de Naves, plus la juridiction omnimode sur certains hommes de la paroisse des Ollières et Naves. Prix : 200 livres d'or. Le 20 janvier 1403 (*Ibid.*), il (dit Compens) fait un échange avec Péronnette de Crescherel, abbesse de Sainte-Catherine du Mont. Il avait déjà été inféodé de la seigneurie de Bonatrait, avec mère et mixte empire sur les hommes dudit lieu, le 11 octobre 1402 (*Sommaire des Fiefs*) (voir note 6). Jean de Lornay dit Compaignon et Agnès, sa femme, obtiennent, le 16 des kalendes de novembre de la VII^e année du pontificat du pape Clément VII (Robert de Genève, antipape), par Bulles données à Avignon (Arch. Menthon), l'autorisation de faire dire des messes basses en lieux interdits. Le 5 avril 1399 (Arch. du Barrioz) avec Vautier, son fils, il reconnaît avoir reçu de François de Lucinge, soit de Jacquemet et Jean, fils tous deux du susdit Lucinge, 500 florins d'or pour la dot de Béatrix, fille dudit François et femme dudit Vautier, que celui-ci, par acte du même jour, reconnaît avoir reçu dudit Jean Socius de Lornay, son père. L'acte est passé à Ville dans la maison dudit Vautier.

(2) Il fut chanoine et comte de Lyon, reçu le 9 mars 1408 par résignation de Jean de Lucinge d'Arenthon. Chamariet le 7 mai suivant, présenteur le 12 novembre 1411, démissionnaire le 17 mai 1439 (Preuves des comtes de Lyon, Arch. du département du Rhône).

(3) Leur fils Messire Rodolphe du Bois fut reçu chanoine, comte de Lyon, le 18 avril 1431 (Preuves remontant jusqu'à Jean I. TABL. XVIII) (*Ibid.*). Jean est témoin avec Vautier de Lornay à la quittance dotal de Viry-Lornay passée à Genève dans la maison épiscopale de Guillaume de Lornay, évêque de Genève.

(4) Dans deux vidimus de 1397 (Arch. Thuyset), son sceau est figuré comme dans *Armorial Genevois*. Mais Blavignac a fait graver une fausse, tandis que la direction de cette pièce transversalement de droite à gauche indique, à n'en pas douter, que c'est une bande que l'on a voulu représenter. Le tout récent *Armorial Genevois* commet la même inexactitude.

(5) Je suppose qu'il était l'aîné des fils de Jean II en 1365. Mais étant mort avant le testament de son père (1402), on peut croire que celui-ci nomme l'évêque Guillaume son fils aîné. Il est fidéjusseur au contrat de mariage de son frère Vautier en 1398. Il passa quittance de la dot de sa femme à Richard de Viry, son beau-père, le 26 juin 1400 (Gen. Viry).

(6) Cet acte de 1402 n'est point en contradiction avec les inféodations de 1402 confirmant la juridiction omnimode de Lornay sur la paroisse des Ollières et à Naves. Voir article de Jean II et la note 1. Les princes de Genevois et de Savoie, grâce à des concessions de terrains ou des faveurs, avaient déjà su réduire sous leur hommage presque tous les francs alleux, et tout ce qui en restait ne tarda pas à passer sous le joug du plus fort. Il ne s'agissait plus ici de la supériorité familiale du seigneur de Menthon. Les possessions féodales des branches de cette maison étaient fort enchevêtrées. Quoique la juridiction sur les délinquants appartint généralement au seigneur du terrain où le délit se commettait, ici, sans nul doute, il avait été commis par des hommes établis ou advençés aux Ollières, mais relevant de la juridiction du seigneur de Menthon, auquel la justice de Lornay les livre.

(7) Vénérables Messires Jean de Lornay, protonotaire apostolique, et Claude de Lornay, chanoines de Genève, certains cas de substitution se vérifiant, sont nommés usufruitiers, chacun pour moitié, de tous les biens de François, seigneur de Soyrier (fol. 456), en son testament du 17 février 1507, dont ils sont les exécuteurs. Ce testament, ainsi que le codicille du 9 mars suivant, du même seigneur, sont faits à Genève dans la maison d'habitation dudit Vénérable Messire Claude « in maiori claustrum Sancti petri Gehennarum ».

(8) A la suite de ce contrat dotal, traité par le comte et la comtesse de Genevois et fait en leur présence au château d'Anney, figurent comme fidéjusseurs, les plus hauts seigneurs du Genevois, notamment huit membres de la famille de Menthon et à leur tête Bernard, seigneur de Menthon, et immédiatement après lui Philibert de Compey, seigneur de Thorens, le même qui devait assassiner deux ans après celui qui le précédait dans cet acte comme dans les rangs de la noblesse de la province.

(9) Dans ses Manuscrits, Guichenon inscrit encore parmi les tenants d'un tournoi de 1408, SOYRIER, qui portait : de gueules au lion d'argent armé d'azur à une bande du même chargée d'une rose d'argent. Il s'agit sans doute de François de Menthon, seigneur de Soyrier, degré V, fol. 454.

(10) Comme corollaires surabondants à la preuve dirimante donnée en la note 1, fol. 449, j'ajoute que les dénominations Lornay alias Menthon ou Menthon alias Lornay, des folios 449, 501, 51, 52, 53, 56, 58, sont tirées de documents authentiques. On n'en trouve pas en ce Tableau. Mais Jean II ci-dessus est certainement fils de Jean I de Lornay (TABL. XVIII), dont la descendance des seigneurs de Bissonche et de Savigny est reconnue par la *Généalogie imprimée* comme étant du vrai sang de Menthon. François de Menthon-Lornay, seigneur de Soyrier, teste en 1510 en faveur de son cousin germain paternel Pétremand de Lornay (tige des branches des barons de Lornay et comtes d'Aviernoz), lui substituant Georges, seigneur de Menthon, sans doute parce qu'il était chef de la famille. Pierre de Lornay, seigneur de Bonatrait ci-dessus, en son testament de 1507, nomme héritier le susdit François de Menthon-Lornay, seigneur de Soyrier, son cousin germain paternel et substitue également le baron de Menthon. Toutes les branches des Lornay, soudées par des liens directs indiscutables, sortent donc des Menthon-Menthon. Voir encore comme indications, notes 9, fol. 459 ; 8, fol. 445, et 1, fol. 457, etc., etc.

<p>MARGUERITE, femme de François de Serraval, morts tous deux avant le testament de 1402, qui veut que les enfants nés de ce mariage reçoivent ce que leurs tantes ont eu pour leur dot.</p>	<p>HENRI, fidéjusseur au contrat de mariage de son frère Vautier en 1398. Epousa Alix, fille de Richard de Viry, auquel Henri passe quittance dotal le 26 juin 1400 (Gen. Viry). Il était déjà mort en 1402 lors du testament de son père qui mentionne l'alliance contractée par son fils et le nom du père de sa belle-fille, Alix de Viry. Son oncle François de Lornay, seig^r de Bissonche, dans son testament (voir TABL. XVIII, fol. 448) (1305), le substitue à ses héritiers après la mort de Messire Pierre de Lornay, curé de Ville, frère du testateur. Seul fils de Jean II mentionné dans cet acte (5).</p>
--	---

IV. PÉTREMAND DE LORNAY, coseigneur de Bonatrait (substitué (1418) avec son oncle Vautier pour la moitié de l'hoirie de Girard, seig^r de Ternier, dernier du nom). Son grand-père Jean II, dans son testament de l'an 1402, confie sa tutelle à Agnès de Ternier ; il lui lègue la moitié de la maison-forte de Bonatrait et de tous les fiefs et rentes en dépendant, dans les paroisses de Naves, Ville, les Ollières, à la charge de supporter l'hommage du comte de Genevois (réserve est faite de la juridiction et biens de Vautier, oncle de Pétremand [voir son ARTICLE au fol. 456], lequel lui est substitué. Substitué au testament de Girard de Ternier, son aïeul maternel (1418). Le 19 mai 1433 (Arch. Menthon), avec Nicolette, sa femme, fille de Jean, seigneur de Balleyson [qu'il avait épousée par contrat dotal du 12 août 1422 (*Ibid.*)], représentée par Jean, seig^r de Balleyson, chevalier, son frère (acte Pierre Coppier, notaire, du 29 novembre 1432), ils reconnaissent tenir, lui à cause de son paternel, elle à cause de son assignation dotal, en fief noble, paternel et ancien, la seigneurie, juridiction, haute, moyenne et basse, hommes, hommages, fiefs, à cause de l'inféodation faite à Jean de Lornay, son aïeul, le 14 octobre 1402, notamment la maison-forte de Bonatrait située à Ville, avec ses fossés, édifices, etc. Le 19 avril 1428 (*Fiefs*), il avait déjà été investi de la maison-forte de Belleville (*sic*), dite de Bonatrait, juridiction et biens en dépendant. Il prête encore hommage le 18 mai 1462 alias 1464 (*Fiefs*) et encore le 23 janvier 1471 (*Ibid.*), avec ses enfants ci-dessus. Est sans doute le BONATRAIT que Guichenon (Preuves 183) inscrit parmi les tenants du tournoi donné à Chambéry en 1447, qui portait de gueules au lion d'argent brisé en bande d'un bâton de sinople. Devise : SANS DÉPARTIR (9). Il avait testé le 4 janvier 1477 (énoncé au testament, 1507, de son fils).

<p>V. PIERRE, seigneur de Bonatrait. Ses officiers et ceux de son père avaient fait acte de juridiction sur certains hommes des Ollières, inculpés de rixe. Louis, seigneur de Menthon (X, TABL. IV), revendiquait cette juridiction dans la paroisse de Ville. Les Lornay reconnaissent ce droit et orlonnent à Louis Coppier, leur mistral, le 5 juillet 1462 (Arch. Menthon), d'abolir le procès commencé sur ces délinquants appartenant au seigneur de Menthon (6). Il épousa, contrat dotal du 30 juillet 1477 (Arch. du Barrioz), Jeanne de Saint-Jeoire, veuve d'Urban de Crescherel, fille de Louis, seigneur du Truchet (8). Il teste le 29 septembre 1507 (ancienne copie aux archives du Barrioz), instituant héritier universel François de Menthon-Lornay, son cousin issu de germain, seigneur de Soyrier [voir l'Annexe 1 pour les clauses de cet interminable testament]. Il mourut très peu de jours après puisque, le 5 janvier 1508 (<i>Ibid.</i>), ledit seigneur de Soyrier (TABL. XXII, fol. 456) adit son hoirie, reconnaissant les droits d'usufruit de Jeanne de Saint-Jeoire, veuve dudit seigneur de Bonatrait. (Cette seigneurie passa aux seigneurs de Menthon (10).</p>	<p>ESTRANGIE, à Amédée de Monthouz, seig^r de Premery.</p>	<p>PÉRON-NETTE, à Mathieu de Monttillon.</p>	<p>GUILLER-METTE, à François de Montconon.</p>	<p>Rév^{erend} Mess^{rs} JEAN, proto-notaire apostolique, mort avant 1507. Chan^{er} de Genève. Aurait testé, suivant une vieille filiation, le 22 oct. 1508 (7).</p>	<p>Mess^{rs} JACQUES, chevalier. Possédait une maison haute et des biens à Ville, avec moulins, battoirs, etc., sur l'eau de la Ciers, une He adjacente, rentes, droits et fiefs. Le tout passé à son frère Pierre. Enterré av^t 1507, dans sa chapelle de St-Dominique d'Anney, où fut aussi enterré Mess^{rs} Janus. Il aurait testé le 14 novembre 1489.</p>	<p>PÉTREMANDE, légataire, 1507, femme de Janin Bormet, bourgeois et mercier d'Anney, dans la maison duquel est passé le testament, 1507.</p>
--	--	--	--	---	---	--

<p>Rév^{erend} Mess^{rs} JEAN (seul fils vivant), Protonotaire apostolique, chanoine de Genève. A toujours été un bon fils (mais étant d'Eglise), son père lui fait des legs importants et l'exclut du reste de son hoirie (v. ANNEXE J, fol. 408).</p>	<p>VI. Sp^{er} M^{re} JANUS, chev^r, mort sans descendance. Enterré, avant 1507, au tombeau de son oncle Jacques, chev^r, en l'église de Saint-Dominique d'Anney.</p>	<p>JEAN DE MONTHOUZ, seig^r de Premery, légataire et 2^e substitué, 1507. Voir MONTHOUZ.</p>	<p>MATHIEU DE CHATILLON, légataire et 3^e substitué, 1507.</p>	<p>Ses héritiers légataires au testament 1507.</p>	<p>JEANNE, fille donnée, légataire, 1507.</p>
---	---	--	--	--	---

III. VAUTIER DE LORNAY.
 Voir son ASCENDANCE au TABLEAU XXI, fol. 454. Seigneur de Soyrier, coseigneur de Bonatrait.
 Son père lui légua la moitié de la maison-forte de Bonatrait par droit de prélegat et révoqua une donation qu'il avait précédemment faite au contrat dotal de feu Henri de Lornay, son fils, avec Alix de Viry. Il affirme que Vautier a acheté la maison-forte de Soyrier, qu'il y a bâti, qu'il en a acheté les hommes et la juridiction, ressort et mandement de ladite maison-forte, ainsi que les biens de Grosy, Evires en Bornes, Pers et Arbusigny. Le tout avec son «*peculium castrense*». Il le nomme héritier pour tous les biens dont il n'a pas autrement disposé. Il avait reçu investiture, le 10 janvier 1396 (*Fiefs*), du château, seigneurie, juridiction omnimode de Soyrier, rière Evires, Cruseilles, Pers et Thorens. Dans une reconnaissance qu'il passe au prince, le 3 novembre 1434 (*Ibid.*), il est dit qu'il avait acheté Soyrier (une part sans doute, voir note 1, fol. 450) de Révérend Messire Aymon de Compey. Il épousa, contrat dotal du 25 juin 1398 (Rubaud et Arch. de Menthon), Béatrix, fille de François de Lucinge de Passy, témoin entre autres, Henri, seigneur de Menthon, chevalier. Le 26 suivant (Rubaud), le père de Vautier (dit Compey) rattache ce contrat de mariage passé en son nom par Hugonin, seigneur de Lucinge. Le 9 juillet suivant (Rubaud et Arch. de Menthon), les parties constituent des fidéjusseurs (1). Béatrix, attendu ses «*grata servicia*», fut légataire de plusieurs biens féodaux au testament de son beau-père, 1402. Vautier testa le 4 septembre 1436 (Rubaud). Veut être enterré dans la nef de l'église paroissiale de Grosy en Bornes, dont il est paroissien, devant l'autel de Soyrier qu'il fonde et dote sous le vocable de Notre-Dame. Legs aux églises de Grosy, de Villy-le-Bouveret, Villy-Pelloux, des Ollières, d'Evires et de la Chapelle Rambaud, aux maladières des Ussets, de Brogny et à l'hôpital de Notre-Dame de la Lée d'Anney. Usufruit à Béatrix, sa femme. Fait à Soyrier, au château du testateur, dans la chambre dite la chambre obscure; Louis Copier de Thône, notaire (2).

PHILIBERT (2^e fils), cohéritier universel par parts égales avec son frère aîné auquel il était substitué, Coseigneur de Soyrier. Avec ses neveux, fils de Guillaume, il reçoit investiture du château et seigneurie de Soyrier le 20 avril 1464 et le 16 octobre 1469 (*Fiefs*); avec les mêmes de la seigneurie de Bonatrait le 3 juin 1447 (*Ibid.*). Fidéjusseur au contrat dotal, 1477 (Arch. Menthon), Bieux-Menthon. Il fut substitué au testament d'Antoine, baron de Menthon, 1487 (TABL. IV), comme membre «*de la famille portant le nom et les armes de Menthon*». Je n'ai pu découvrir le nom de sa femme. Filiation certaine.

IV. GUILLAUME DE LORNAY (fils aîné), cohéritier universel par parts égales avec son frère Philibert, substitués l'un à l'autre. Mort avant 1447. Il épousa Françoise de Balleyson, qui vivait, veuve de lui, le 5 juillet 1457 (Arch. Thuyset). Il eut une querelle avec Pierre de Lucinge qui, le 19 novembre 1442 (Arch. de Cour), jure de ne plus offenser ledit Guillaume et ses frères. Mort avant 1469.

FRANÇOIS DE MENTHON-LORNAY, seigneur de Soyrier (héritier universel de Pierre de Lornay-Bonatrait, son cousin issu de germain. Voir TABL. XXI, degré V). Il testa le 17 février 1510 (Rubaud). Veut être enterré dans la chapelle de Saint-Sébastien fondée par ses prédécesseurs, au tombeau de feu Philibert de Lornay, seigneur de Soyrier, son père, dans l'église de Grosy, où il veut que l'on célèbre 500 messes et à laquelle il légua 1,000 florins, jadis donnés au testateur par Pierre de Lornay, fils de feu Pétremand (Voir TABL. XXI), pour une rente annuelle en faveur de ladite chapelle. Légua à dame Philiberte de la Naz (3), sa femme, 3,000 livres d'or pour une fois et la moitié de tous ses meubles. Nomme héritier universel son posthume (il n'en eut pas). A son défaut substitue et «*heredem universalem sibi facit nobilem et potentem Petremandum de Lornay dominum de Costis ejus cognatum germanum filium quondam nobilis et potentis Antonii de Lornay et suos heredes masculos legitimos*» (Voir ci-contre). A leur défaut substitue ses neveux ci-dessous, fils de son frère naturel, N^o Philibert; à leur défaut, il substitue «*spectabilem militem dominum Georgium de Menthone ipsius loci Mentthonis dominum et suos liberos masculos*». Si la substitution s'opère chez ses neveux, il légua l'usufruit de tous ses biens à Vénérables Messires Jean de Lornay, protonotaire apostolique (fol. 455), et Claude de Lornay, chanoine de Genève (*Ibid.*), qu'il nomme exécuteurs testamentaires avec Vénérable Messire Jacques de Lornay, chanoine de la Collégiale d'Anney (fol. 457). «*Volens prefatus nobilis et potens Franciscus de Menthone*», que l'on délivre copie de son testament aux intéressés. Le 9 mars suivant (Rubaud), il codicille, confirmant l'institution en faveur dudit Pétremand de Lornay, seig^r des Costes, son cousin germain (voir notes 7 et 9, fol. 455).

N^o PHILIBERT, fils naturel.

LOUISE, à Robert de Loche (Manusc^o Besson).

V. ALBERT, mentionnés déjà à l'article de Philibert, leur oncle. Ils transigent avec leur oncle Antoine le 13 janvier 1469 (Rubaud). Ils furent tous deux chanoines de l'église cathédrale de Genève, encore en 1471. Etant «*in domo antiqua*» des dits vendeurs, ils épousa, contrat de mariage (mariage depuis longtemps célébré) du 23 janvier 1509 (Rubaud), Anne, fille de feu Jacques de Glanzaz de Moudon au pays de Vaud, seigneur de Vilarlardin, à laquelle Benoit-François et Claude de Glanzaz constituèrent une dot. Elle était fille de Jeanne de Genève et fut légataire de son oncle Louis de Genève, coseigneur des Clefs. Il testa le 15 février 1547 (Rubaud) «*vieil et cassé d'âge*». Veut être enterré dans l'église de Ville, au tombeau de ses prédécesseurs, «*et s'il meurt à Anney, dans l'église de Notre-Dame de la Lée, au tombeau de feu Messire Jacques, son frère. Après ses héritiers universels, substitue la Menthon-Disonche, puis les enfants de ses filles. Fait aux Costes. Mort avant le 15 avril 1547 (Rubaud), jour où ses fils font enlever le corps de leur père du château des Costes et le font porter à leur père de son château de Menthon, devant la chapelle de sainte Catherine. Ils s'abstiennent de son héritage et sont héritiers de N^o Antoine, leur aîné, et de leurs aïeux suivant les substitutions de leurs testaments (voir note 10, fol. 455). Légataire, 1507, de son cousin Pierre, seigneur de Bonatrait.*

(6) François et le chanoine Nicolas, son frère, vendirent, le 23 avril 1577 (*Partir Hist.*, 688), à Jean, seigneur de Sales, 36 hommages et les fiefs qu'ils avaient depuis les rivières de Boudens et Seillière jusqu'à l'Arve «*l'espace de 4 à 5,000 pas qui font deux lieues et demie de France*», pour le prix de 1,320 *fl.* / Toujours la mégalomanie! Il faut voir 36 hommages avec les biens sur lesquels ils étaient dus, répandus dans les limites ci-dessus qui ne comportent pas un territoire de deux lieues et demie, comme l'indique le prix minime de la vente.

N^o CLAUDE, Ils sont substitués à l'héritier universel de leur oncle, 1510. Mais sauf ce cas et les legs suivants, ils sont exclus du reste de son héritage. Ils ne paraissent pas avoir eu postérité.

N^o CHARLES, Héritier particulier avec son frère de tous les biens meubles et immeubles appartenant au testateur, leur oncle, peut avoir sur la maison-forte de Disonche et ses appartenances et dépendances.

JEANNE, morte avant 1547, femme de N^o Antoine de Bellegarde de Disonche, dont les enfants sont légataires au testament de Pétremand, leur aïeul maternel.

ANDRÉE, femme de N^o Christophe Vuorle, nommé au testament de Pétremand, leur aïeul maternel, 1547.

Rév^d Mess^{rs} FRANÇOIS, chanoine de Notre-Dame de la Lée d'Anney. Son père lui légua 50 florins et sa mère 5, attendu qu'il est curé des Ollières (il l'était en 1590) et bénéficiaire. Il a dû être aussi prieur de Douvaine. Il est mort en 1626 (il l'était déjà en 1600) doyen d'Anney.

JACQUEMINE, LOUISE, CLAUDINE, PIERRE, NICOLARDE, PÉTREMAND, seig^r de Premery. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE au TABLEAU XXIV.

JACQUEMINE, LOUISE, CLAUDINE, PIERRE, NICOLARDE, PÉTREMAND, seig^r de Premery. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE au TABLEAU XXIV.

JACQUEMINE, LOUISE, CLAUDINE, PIERRE, NICOLARDE, PÉTREMAND, seig^r de Premery. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE au TABLEAU XXIV.

JACQUEMINE, LOUISE, CLAUDINE, PIERRE, NICOLARDE, PÉTREMAND, seig^r de Premery. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE au TABLEAU XXIV.

N. B. — Était l'aîné. Les nécessités typographiques me forcent à mettre sa descendance après celles de ses frères cadets.

TABLEAU XXII.

(1) Figurent parmi les fidéjusseurs : Henri de Menthon, chevalier, seigneur de Menthon; Girard et Mermet et Pierre de Menthon aînés de Dingy, Albert de Menthon, seigneur de Dingy, Guillaume de Dingy, Jean (*alias* Mermet) de Menthon, seigneur de Disonche, etc.

(2) Vautier fut aussi substitué au 2^e testament de Girard de Ternier, 1418. Il transige, le 8 août 1414 (Arch. Menthon), avec Pétremand (degré IV, fol. 455), fils de feu Henri, fils de feu Jean de Lornay dit Compeys, expliquant une transaction entre eux passée, le 19 septembre 1413, à propos de l'héritage de Soyrier. Saut certains précipuits en faveur de Vautier, les biens furent partagés également entre eux; mais on maintint en faveur de Vautier les acquis qu'il a faits de Pierre de Lornay, curé de Ville, son frère, et de Jean de Menthon aîné de Lornay, seigneur de Disonche, Vautier, seigneur de Soyrier, figure avec Henri de Menthon aîné de Lornay (non classé) et Jean, fils de feu François de Lornay (peut être Jean II, fol. 449), parmi les seigneurs de Genevois qui prêtèrent hommage, le 21 février 1166 (Arch. Menthon), au comte de Savoie-Genevois.

(3) Philiberte de la Naz était fille de Jean de la Naz et de Françoise de Balleyson. Jean de la Naz était fils de N^o Louis de la Naz qui avait épousé, par contrat dotal du 21 juin 1433 (Arch. Thuyset), Louise de Lornay, fille de Pierre seigneur de Lornay. Je n'ai pu classer, faute de preuves plus détaillées, ce dernier, Pierre, seigneur de Lornay. Philiberte se remarqua, en 1510, avec François de Cholez.

(4) Il a dû exister une rétrocession, car, le 23 avril 1471 (Arch. Barrioz), il passe reconnaissance en faveur du comte de Genevois, en fief noble, paternel et antique, de la succession de Vautier, son père, pour ses fiefs, rentes, etc.; à Vissignier et au Côté, abornant les autres biens du confesseur, en vertu des partages par lui faits avec Philibert, son frère, et les fils de son feu frère Guillaume.

Vén^{ble} M^{re} GUILLAUME DE LORNAY, chanoine de Notre-Dame de la Lée d'Anney. Il eut de Ghaloise, fille d'un médecin de Rumilly et femme de Pierre Suchet, trois enfants illégitimes dont il obtint la légitimation par Patentes du 18 octobre 1427 (marquis Costa, *Souvenirs d'Amédée VIII*). Je ne sais sur quels titres s'est appuyé le noble auteur pour faire de Jean le légitime (et non d'un des autres Jean de Lornay cités aux Tableaux) le Jean de Lornay souvent cité dans les documents d'Amédée VIII et du Duc Louis.

ANTOINETTE, PIERRE, JEAN, légitimés «*rescripto principis*» (Amédée VIII), 18 octobre 1427. Peut être le Pierre qui fut châtelein de la Balme en 1467 et 1471 (Arch. Menthon).

VAUTIER, fils naturel, témoin avec son frère à l'acte ci-dessus, 1422.

ANTOINETTE, PIERRE, JEAN, légitimés «*rescripto principis*» (Amédée VIII), 18 octobre 1427. Peut être le Pierre qui fut châtelein de la Balme en 1467 et 1471 (Arch. Menthon).

ANTOINETTE, PIERRE, JEAN, légitimés «*rescripto principis*» (Amédée VIII), 18 octobre 1427. Peut être le Pierre qui fut châtelein de la Balme en 1467 et 1471 (Arch. Menthon).

VAUTIER, fils naturel, témoin avec son frère à l'acte ci-dessus, 1422.

ANTOINETTE, PIERRE, JEAN, légitimés «*rescripto principis*» (Amédée VIII), 18 octobre 1427. Peut être le Pierre qui fut châtelein de la Balme en 1467 et 1471 (Arch. Menthon).

VAUTIER, fils naturel, témoin avec son frère à l'acte ci-dessus, 1422.

V. PÉTREMAND, seig^r des Costes (5). Cohéritiers universels de leur père (Jacques Costes) avec son frère Jacques de leur père, par acte ci-dessus, laudé par le prince le 28 octobre 1498 (Rubaud), ils passèrent audit prince reconnaissance de leurs fiefs le 15 janvier et le 2 mars 1519 et le 19 février 1521... (Rubaud). Ce dernier acte «*in domo antiqua*» des dits vendeurs, ils épousa, contrat de mariage (mariage depuis longtemps célébré) du 23 janvier 1509 (Rubaud), Anne, fille de feu Jacques de Glanzaz de Moudon au pays de Vaud, seigneur de Vilarlardin, à laquelle Benoit-François et Claude de Glanzaz constituèrent une dot. Elle était fille de Jeanne de Genève et fut légataire de son oncle Louis de Genève, coseigneur des Clefs. Il testa le 15 février 1547 (Rubaud) «*vieil et cassé d'âge*». Veut être enterré dans l'église de Ville, au tombeau de ses prédécesseurs, «*et s'il meurt à Anney, dans l'église de Notre-Dame de la Lée, au tombeau de feu Messire Jacques, son frère. Après ses héritiers universels, substitue la Menthon-Disonche, puis les enfants de ses filles. Fait aux Costes. Mort avant le 15 avril 1547 (Rubaud), jour où ses fils font enlever le corps de leur père du château des Costes et le font porter à leur père de son château de Menthon, devant la chapelle de sainte Catherine. Ils s'abstiennent de son héritage et sont héritiers de N^o Antoine, leur aîné, et de leurs aïeux suivant les substitutions de leurs testaments (voir note 10, fol. 455). Légataire, 1507, de son cousin Pierre, seigneur de Bonatrait.*

Rév^d Mess^{rs} JACQUES, LOUISE, ANTOINETTE, filles naturelles nommées au testament, 1501.

(5) Parait avoir vendu Soyrier (hérité de son cousin germain François, fol. 456) à François de Luxembourg, vicomte de Martignes. Du nous, il reconnaît, par acte du 11 octobre 1516 (Arch. Rubaud), avoir reçu dudit Pétremand 2 livres terriers pour le château et mandement de Soyrier, stipulés l'un en faveur du susdit François, feu seigneur de Soyrier, et l'autre en faveur de N^o Jean de Pesmes.

VI. FRANÇOIS, seig^r des Costes et de Grimoitiers, cohéritier universel avec son frère de leur père. Il épousa, contrat dotal du 29 septembre 1545 (Rubaud), Péronne de Monthouz, fille de Claude-Charles, seig^r de Premery, nièce de François de Mistrat, seig^r de Chenevex, et de dame Antoinette de Menthon, qui lui font une donation de 100 écus d'or. Il testa, le 25 août 1587 (Rubaud), dans sa maison de Péremy; s'il y meurt, veut être enterré à Pringy, ou autrement dans l'église de Ville. Elle testa le 30 mai 1579 (Rubaud), laissant l'usufruit de ses biens à son mari (6). Lui mourut avant 1590. Il prête hommage noble à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, à Chambéry le 21 février 1563, pour lui et Rév^d Mess^{rs} Nicolas, son frère (Arch. Barrioz).

Rév^d Mess^{rs} NICOLAS, protonotaire apostolique, chanoine de la Collégiale d'Anney, sacristain, 1557, curé d'Anney-le-Vieux, 1561, 1581 (Arch. Monthouz), et de Grosy en Bornes. Achète une maison aux Paquis le 13 avril 1580 (Arch. Rubaud). Le 20 février 1588 (*Ib.*), il fait donation de tous ses biens à son neveu Christophe, laissant l'usufruit à son frère (6). Il vivait encore le 18 juin 1590.

LOUISE, femme de N^o Claude Biodesi, citoyen de Genève, habitant Anney, 1547.

VII. CLAUDE, seig^r des Costes, VIEUX DES COMTES D'AVIERNOZ ACTUELS. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE au TABLEAU XXIII.

CHRISTOPHE, seig^r de Grimoitiers. Voir son ARTICLE ET SA DESCENDANCE au TABLEAU XXV.

CLAIRE, femme de N^o Pierre de Faulcon, 1579, 1587.

FRANÇOISE, femme de N^o Jean-Jacques Paulmes de Groisy, 1579.

JANINE, religieuse à Sainte-Catherine près Anney en 1579.

JEAN, mort avant 1579. Figure au recensement d'Anney de 1561 (communiqué par M. Eloi Serand) «*moins d'âge*», avec Pétremand et François, ses frères, avec maître Humbert Bochet, leur maître d'école.

N. B. — Était l'aîné. Les nécessités typographiques me forcent à mettre sa descendance après celles de ses frères cadets.

TABLEAU XXIII.

VII. CLAUDE DE MENTHON-LORNAY.

Voit son ascendance au TABLEAU XXII.

Seigneur des Costes et d'Aviernoz par partages avec ses frères (TABLEAUX XXIV et XXV) du 18 juin 1500 (Arch. Rubaud), terre, seigneurie et juridiction dont il racheta, le 18 mai 1624 (Ibid.), toutes les parties qui avaient été aliénées par Christophe de Menthon-Lornay, seigneur de Grimotières, son frère, à N^e André de Montgaillard. Il avait également acheté, 11 mai 1610 (Ibid.), dudit Christophe des biens audit lieu. Cohéritier universel de ses père et mère, 1579, 1587. Il épousa : 1^e contrat dotal du 23 mai 1600 (Arch. Barrioz), D^{me} Françoise, fille de N^e Antoine Lect, trésorier général des finances du duc de Genevois Nemours, et de dame Françoise Paquet de Moyron, sa deuxième femme; 2^e contrat dotal du 18 février 1603 (Ibid.), D^{me} Claudine, fille de N^e Jérôme Gino d'AYTON près Aiguebelle, et de dame Marie Pelard de Châteauneuf, veuve dudit N^e Antoine son fils. Il passa reconnaissance pour la seigneurie d'Aviernoz, avec juridiction haute, moyenne et basse, le 15 décembre 1622 (Ibid.). Il testa le 13 novembre 1631 (Rubaud.) Veut être enterré à Saint-Dominique d'Annecy ou dans l'église de Ville, aux tombeaux de ses prédécesseurs (voir l'ARTICLE de Rév^e Messire Jacques, fils de Christophe, fol. 478).

2^e lit.

JEANNE, filles du 1^{er} lit, pupilles de leur père en 1603; ne sont pas nommées en son testament de 1631. Sont probablement les mêmes que Jeanne-Aimée et Françoise portées plus loin.

ANTOINE DE MENTHON-LORNAY, seig^r desdits lieux, 2^e fils, substitué à son frère aîné, 1631, capitaine au régiment de Carignan en 1650, lieutenant-colonel du régiment de Chablais en 1676. Il épousa : 1^e contrat dotal du 3 mai 1649, Péronne de Monthouz, fille de feu Claude, baron dudit lieu (Arch. Barrioz); 2^e contrat dotal du 25 janvier 1665 (Rubaud), Charlotte de Lambert, fille de François, seigneur d'Arbusigny. Il testa à Ath au comté de Hainaut, où il était de garnison, le 21 mai 1677 (Rubaud), comme quoi il s'est trouvé à Ath, capitaine au régiment de Chablais, où il avait pour lieutenant-colonel ledit Messire Antoine, lequel avant de mourir institua pour héritier Balthazard, son fils, lequel après la mort de son père prit possession de ses effets, chevaux, coffres, argenterie, or, argent, etc. Elle testa le 29 janvier 1717 (Arch. Colombier).

VIII. CÉSAR, fils aîné (Jacques-César, 1618), héritier universel de son père. Son frère Antoine lui était substitué. Il est mort sans alliance vers la fin de l'an 1631.

Attestation du 21 juin 1717 (Rubaud) par Hugues de la Fléchère, seigneur de Bardennuche, comme quoi il s'est trouvé à Ath, capitaine au régiment de Chablais, où il avait pour lieutenant-colonel ledit Messire Antoine, lequel avant de mourir institua pour héritier Balthazard, son fils, lequel après la mort de son père prit possession de ses effets, chevaux, coffres, argenterie, or, argent, etc. Elle testa le 29 janvier 1717 (Arch. Colombier).

JOSEPH, 3^e fils substitué, 1677. Mort sans postérité. Vivait encore 1682.

JEAN-JÉRÔME, 2^e fils, substitué à son frère aîné auquel il succéda, seigneur desdits lieux, cossigneur de Grimotières, baron de Lornay, 1^{er} comte d'Aviernoz, par Patentes du 3 octobre 1699 (Rubaud), confirmées le 25 octobre suivant (1). Passa reconnaissance pour ses fiefs et juridictions le 25 octobre 1699 (Fiefs). Il épousa, contrat dotal du 7 juillet 1693 (Ibid.), Marie, dame de Berbey et du Rosey, fille de Pierre de Marigny, seigneur desdits lieux. Il testa le 25 janvier 1709 (Ibid.) et codicille le 31 suivant (Ibid.). Mort avant 1717. Elle mourut ab intestat en juin 1754. Jérôme fut légataire et substitué à son frère aîné au testament de la baronne de Lornay, sa tante, 1682.

IX. JEAN-BALTHAZARD (fils aîné), héritier universel de son père, baron de Lornay, par donation de la dame baronne de Lornay, sa tante, 1685. Était en Flandres en 1677. Mort à Verceil, capitaine au régiment de Saluces, enterré à Saint-Eusèbe le 7 juin 1691 (B).

MARIE-JEANNE-BAPTISTE, née le 27 août 1701 (Reg. Par. d'Annecy), épousa, contrat dotal du 10 décembre 1728 (Arch. Foras), Janus de Foras, seig^r du Bourgneuf, cossig^r de Balleyson, etc.

CLAUDINE-CLÉMENTINE, épousa, le 21 mars 1747 (Reg. Par. de St-Pierre-de-Rum.), Pierre-François Muffat de Saint-Amour, comte de Rumilly-sous-Cornillon, quittance dot. du 13 nov. 1771 (Arch. Rubaud).

BARBE-ANTOINETTE, chartreuse à Mélan, quittance dotal, 19 août 1732.

FRANÇOIS-BERNARD, vivant en 1709, mort avant 1729.

X. Jean-GUILAUME-Antoine, baron de Lornay, 2^e comte d'Aviernoz, né le 21 février 1697 (Reg. Par. d'Annecy), mort à 82 ans, le 22 septembre 1778, héritier universel de son père et de son oncle le baron de Lornay, pour le château de Chères au-dessus de la ville de la Roche et une rente féodale de Crète achetée du marquis de Saint-Maurice, qu'il reconnut le 17 octobre 1722 (Fiefs). Il consigna le comté d'Aviernoz le 28 septembre 1731 (Ibid.), mentionnant des reconnaissances faites jadis par Albert de Menthon et Claude de Lornay, le 8 mai 1418, comme cossigneurs d'Aviernoz. Le 20 novembre 1775 (Ibid.), comme baron de Lornay, comte d'Aviernoz et seigneur d'Arbusigny, il reconnait comme dessus, plus la rente du prince acquise en 1699, plus, en vertu d'une reconnaissance du 6 juin 1500 par Jean et Humbert de Monthouz, la rente féodale de Grimotières unie au comté d'Aviernoz. Il épousa, cont. dot. du 5 juin 1751 (Arch. Rubaud), Jeanne-Baptiste-Félicie de Clermont Mont-Saint-Jean, dame du château et fief de Rubaud. Il testa le 17 avril 1773 (Ibid.). Elle testa le 31 mars 1773 (Arch. du Barrioz).

ANNE-MARIE-JOSEPHITE, baptisée le 25 mars 1756 (Reg. Par. de St-Léger), mariée le 10 septembre 1784 (Reg. Par. d'Annecy), à Joseph-Aimée, comte de Foras.

CLAUDE-GASPARD-FRANÇOIS DE MENTHON-LORNAY, né et baptisé le 11 septembre 1758 (Reg. Par. d'Annecy), baron de Lornay, 3^e comte d'Aviernoz, seigneur de Rubaud, etc., etc. Héritier universel de son père, officier dans la légion des campements. Nommé, par brevet du 4 mai 1787 (Arch. Rubaud), gentilhomme de la Chambre, en considération de ses services et de ceux de son oncle et grand-oncle, les barons de Lornay, tous deux commandants généraux du duché de Savoie. Le 29 février 1782 (Rubaud), il est investi des terres, fiefs et juridiction des Costes, d'Aviernoz, des Ollières et de Grimotières, en titre et dignité de comté, et de la terre, fief et juridiction de la paroisse de Lornay, en titre et dignité de baronnie, le tout relevant directement de S. M. à laquelle il prête hommage. Le 15 mars 1437 accordée à Jean, feu Albert de Menthon-Dingy (fol. 431 et note 8, fol. 430); de la donation et réinvestiture du 30 juillet 1439 par Henri, fils de Pierre de Menthon-Lornay (fol. 448); de l'investiture accordée le 18 septembre 1508, en fief noble, paternel et ancien, du château, seigneurie, fief, juridiction, hommes, hommages et toutes dépendances dudit château de Lornay « cum fossatis et fortaliciis » au mandement de Rumilly, possédés successivement par Jean, Jean-Louis et François (TABL. XIX) et par Louis, fils de Pierre de Menthon-Lornay (fol. 452), et tombés en commise au domaine ducal pour n'avoir les susnommés prêté hommage et obtenu investiture; inféodés de nouveau audit Pierre, dernier nommé, par l'investiture ci-dessus; des Patentes du 14 avril 1640, érigeant Lornay en baronnie (Voir Jérôme de Lambert, fol. 452); de l'inféodation du 25 novembre 1699 en faveur de Jérôme ci-dessus; de la transaction du 25 avril 1697 entre Claude et Jérôme (DEGRÉ IX ci-dessus) et Charlotte de Lambert, leur mère, par laquelle Jérôme et Charlotte transportent tous leurs droits sur la baronnie de Lornay audit Claude; du testament dudit Claude, baron de Lornay, du 20 septembre 1733, en faveur de Jean-Antoine, son neveu; enfin du carnet d'arrière-fief prêté par Jeanne de Blonay (fol. 451), tutrice de Jean-Louis (Louis II), son fils, le 9 janvier 1406 (les biens ruraux en terres, prés, etc., comprenant 565 journaux à Aviernoz et 400 à Lornay). Il épousa, le 16 avril 1792 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry), Marie-Joséphine-Claire, fille de Charles-Albert Favier, baron du Noyer.

XI. CLAUDE-FERDINAND (fils aîné), mort à 16 ans, le 12 juin 1768 (Reg. Par. d'Annecy).

Et c'est en vertu de l'investiture du 15 mars 1437 accordée à Jean, feu Albert de Menthon-Dingy (fol. 431 et note 8, fol. 430); de la donation et réinvestiture du 30 juillet 1439 par Henri, fils de Pierre de Menthon-Lornay (fol. 448); de l'investiture accordée le 18 septembre 1508, en fief noble, paternel et ancien, du château, seigneurie, fief, juridiction, hommes, hommages et toutes dépendances dudit château de Lornay « cum fossatis et fortaliciis » au mandement de Rumilly, possédés successivement par Jean, Jean-Louis et François (TABL. XIX) et par Louis, fils de Pierre de Menthon-Lornay (fol. 452), et tombés en commise au domaine ducal pour n'avoir les susnommés prêté hommage et obtenu investiture; inféodés de nouveau audit Pierre, dernier nommé, par l'investiture ci-dessus; des Patentes du 14 avril 1640, érigeant Lornay en baronnie (Voir Jérôme de Lambert, fol. 452); de l'inféodation du 25 novembre 1699 en faveur de Jérôme ci-dessus; de la transaction du 25 avril 1697 entre Claude et Jérôme (DEGRÉ IX ci-dessus) et Charlotte de Lambert, leur mère, par laquelle Jérôme et Charlotte transportent tous leurs droits sur la baronnie de Lornay audit Claude; du testament dudit Claude, baron de Lornay, du 20 septembre 1733, en faveur de Jean-Antoine, son neveu; enfin du carnet d'arrière-fief prêté par Jeanne de Blonay (fol. 451), tutrice de Jean-Louis (Louis II), son fils, le 9 janvier 1406 (les biens ruraux en terres, prés, etc., comprenant 565 journaux à Aviernoz et 400 à Lornay). Il épousa, le 16 avril 1792 (Reg. Par. de Saint-François de Chambéry), Marie-Joséphine-Claire, fille de Charles-Albert Favier, baron du Noyer.

XII. Charles-JEAN-DOMINIQUE DE MENTHON-LORNAY, baron de Lornay, 4^e comte d'Aviernoz, né à Annecy le 7 février 1793. Servit d'abord en Autriche, 1814, 1819. Entré dans la brigade de Savoie en 1819. Était capitaine audit corps et 1^{er} syndic de Chambéry en 1830. Colonel du 1^{er} régiment le 8 avril 1843, chevalier des SS.-Maurice et Lazare, puis major général, commandant la brigade de Coni, le 14 avril 1846 (3). Il épousa, le 15 mai 1827, Marie-Antoinette-Christine-Stéphanie Favier du Noyer, fille du baron Louis-Marie, dame de Palais de S. M. la reine Marie-Thérèse. Mort sans postérité, 12 janvier 1858.

XIII. LOUIS-FRANÇOIS-ADRIEN-Bernard DE MENTHON-LORNAY, baron de Lornay, 6^e comte d'Aviernoz, né le 27, baptisé le 28 octobre 1829 (Reg. Par. de Saint-François), officier dans la brigade de Savoie; a épousé, le 30 avril 1862, Alice de Luvigne. Mort la nuit du vendredi saint 1891.

XIV. Henri-PAUL BERNARD DE MENTHON-LORNAY, baron de Lornay, 7^e comte d'Aviernoz, né le 2 février 1863. Épousa, le 30 juin 1898, Berthe-Françoise-Marie, fille du feu comte Abraham-Marie-Gustave de Tricaud, et de Louise de Vergnette de Lamotte, née le 11 juillet 1876 à Vignolles (Côte-d'Or).

XV. HENRIETTE-MARIE-Françoise, née à Lyon le 27 avril 1899.

2^e lit.

LUCRÈCE, Elles ont chacune 5,000 florins au testament de leur père 1631. Comme fille aînée eut un préciput de 1,000 florins. Elle épousa, contrat dotal du 15 décembre 1639, Jérôme de Lambert d'Angeville, baron de Lornay. Elle veuve, dame et baronne de Lornay, tant en vertu de son contrat dotal que par la mort sans enfants de Claude-Louis de Lambert, son fils, fait donation de la baronnie de Lornay à son neveu Jean-Balthazard, fils de feu Antoine de Menthon-Lornay, le 17 mars 1685 (Arch. Rubaud), en faveur duquel elle avait déjà testé le 4 octobre 1682 (Arch. Barrioz).

CHARLOTTE (2), Elle épousa N^e du Fay de Monthey.

JEANNE, chartreuse à Mélan, 1631.

JEANNE-AIMÉE, légataires (ainsi que leurs sœurs) au testament de leur mère, 1648.

FRANÇOISE, Épousa N^e Rupy, gentildarme de la compagnie du seig^r de Villane, comte du Bois, 1631, veuve en 1648.

FRANÇOISE, à Amé-Gaspard de Syons, seig^r de Beauregard. Elle testa, veuve, le 22 août 1701 (Rubaud).

LUCRÈCE, à Claude-Ferdinand d'Aviernoz, contrat dotal du 9 février 1689 (Arch. Rubaud).

S. Exc. CLAUDE, baron de Lornay (4^e fils), seigneur de Menthonex et Turchet, colonel du régiment de Chablais (1745), du régiment de Tarentaise, 1717, 1718, commandeur, chevalier grand-croix des SS.-Maurice et Lazare, lieutenant général, commandant général des duchés de Savoie et de Malte de Savoie; avait 64 ans en 1737. Il épousa : 1^e dame Françoise Renaud, veuve de N^e Claude-Humbert Amblardet de Tortollier (1696); 2^e Isabelle Mandelli (4) avant 1741. Il testa, le 20 septembre 1732, dans son château de Lornay, en faveur de son neveu Jean-Antoine et codicille, 20 novembre 1741 (Rubaud) et 6 février 1744 (Arch. Barrioz), laissant l'usufruit de ses biens à sa deuxième femme. Avait déjà testé à Aoste, le 9 juin 1693 (Rubaud), en faveur de son neveu.

PROSPÈRE, veuve, en 1747, épousa, cont. dotal du 1^{er} janvier 1697, dom Joseph-Mathieu de Marcle, commandeur des SS.-Maur. et Lazare.

JEANNE-FRANÇOISE, épouse, cont. dotal du 1^{er} janvier 1697, dom Joseph-Mathieu de Marcle, commandeur des SS.-Maur. et Lazare.

JEANNE-FRANÇOISE, épousa, contrat dotal du 10 mai 1729 (Rubaud), Benoit de Quimier de Pont-verre.

S. Exc. CLAUDE-FERDINAND, baron de Lornay, major au régiment de Tarentaise en 1738, puis lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Jean hors les murs de Genève et de Bellverve de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, par Patentes du 15 juillet 1738 (Arch. Rubaud), puis commandant général du duché de Savoie (1764), chevalier grand-croix des SS.-Maurice et Lazare. Il testa, le 28 mars 1770 (Arch. Rubaud), en faveur de Jean-Guillaume-Antoine, son frère.

CHARLOTTE, religieuse bernardine, teste le 17 août 1713 (Rubaud), au moment de faire ses vœux.

JOSEPH-EMMANUEL, baptisé le 14 avril 1700 sans cérémonies et avec cérémonies le 14 août 1701 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy). Il était capitaine au régiment de Tarentaise en 1738 (Arch. Monthouz) et fut plus tard colonel d'infanterie. Je pense que c'est lui qui épousa, le 15 mai 1731 (Reg. Par. d'Annecy), contrat dotal du 11 (Arch. Rubaud), dame Antoinette, fille de feu Nicolas de Grange de Belmont, veuve de N^e Louis Parpillon, seigneur de Chapelles, native de Munich en Bavière. Est-ce le baron Joseph de Lornay, colonel du régiment de Tarentaise, qui mourut à 55 ans environ, le 6 août 1751? (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy).

ANNE-PÉRONNE, légataire, 1773 (Rubaud).

MARIE-JOSEPHITE-ALEXANDRINE, épousa, contrat dotal du 11 février 1773 (Arch. du Barrioz), Joseph-François-Charles Gaspard, comte de Monthouz du Barrioz. Probablement la Josephite née et baptisée le 24 mars 1755 (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy).

MARIE-FERDINAND, né le 12, baptisé le 14 décembre 1752 (Reg. Par. d'Annecy), mort le 12 juin 1766 (Livre de raison).

CLAIRE-CHRISTINE, fille de Joseph, morte le 20 mai 1757, à 19 ans environ (Reg. Par. de Saint-Maurice d'Annecy). Je trouve dans des notes (Arch. Rubaud) que Jean-Guillaume-Antoine (X) hérita de Joseph, son frère. Est-ce mediata persona de Claire-Christine?

(2) C'est la même Charlotte qui épousa, contrat dotal du 11 novembre 1636 (Arch. Rubaud), N^e François de Lévoz, avec lequel elle vivait lors du testament de sa mère, 1648, et dont la fille Jeanne-Françoise, femme de N^e de la Salle de Yersonnay, fut légataire au testament de sa tante Lucrèce, baronne de Lornay.

(3) Il reçut, peu après, le commandement de la brigade de Savoie qu'il commandait pendant la campagne d'Italie de 1848. Il fut gravement blessé à Lomena-Campagna, le 23 juillet 1848. Un corps de tyroliens ou hongrois ayant arboré un mouchoir blanc sur une épée et criant *Italia! Italia!* ou *Il Re!* le général leur intima l'ordre de se rendre. Mais pendant que leur chef lui serrait la main en signe d'amitié, il reçut une balle de fusil et un coup de baïonnette. Jeté à bas de son cheval, il fut laissé pour mort sur le champ de bataille. Il fut transporté prisonnier à Vienne, puis relâché lors de l'armistice. Il rentra à Turin à la fin de septembre (*Memorie sulla guerra...* nel 1848. Turin, 1849, 2^e édition, p. 195). Cette relation passe pour avoir été écrite par le roi Charles-Albert lui-même. Peu de temps après, le général fut nommé député au Parlement sarde.

(4) Elle était fille de Messire Nicolas Mandelli de Milan. Elle prend, le 25 mars 1744 (B), un arrangement avec Jean-Antoine de Menthon-Lornay, héritier de son feu mari, à propos des libéralités à elle faites par le codicille du 20 novembre 1741. Elle habitait alors au château de Lornay et possédait des biens à Montporphe (sic), paroisse de Saint-Jean, dans l'état de Milan.

TABLEAU XXIV.

VII. PÉTERMAND DE MENTHON-LORNAY, seigneur de Premery. Voir son ascendance au TABLEAU XXII. Héritier universel de Claude-Charles de Monthouz, seigneur de Premery, son aïeul maternel, par donation du 13 janvier 1578, homologuée au conseil de Genevois le 14 suivant. Était aussi seigneur de Villaret. Sa mère (1579) ne lui laisse que 5 florins attendu qu'il a hérité universellement, au préjudice de la testatrice, du père d'icelle. Il épousa, contrat dotal du 25 janvier 1574 (Arch. Chitry), Denise, fille de Philippe de Gerbais, seigneur de Mussel, etc., veuve de N° Jacques de Bachelard de Beaumont, laquelle se maria avec Christophe ci-contre. Il était mort *ab intestat* avant le testament de son père et avant 1590.

PHILIBERT DE LORNAY, seig^r d'Emyon, épousa dame Gasparde Costa de la Trinité, qui était remariée à N° Michel d'Ossens, lorsqu'elle testa à Mez le 5 octobre 1667 (Arch. Thuyset), ne mentionnant aucun enfant du 1^{er} lit.

NICOLAS. Leur grand-père (1587) leur légua à chacun 25 florins et les chargea de payer les dots de leurs sœurs. Ils sont substitués à leurs oncles auxquels il est défendu de les rechercher pour les biens de Premery leur appartenant. Probablement mort avant 1639.

VIII. HUBERT, seig^r de Premery et Villaret, coseig^r de Grenier. Leur grand-père (1587) leur légua à chacun 25 florins et les chargea de payer les dots de leurs sœurs. Ils sont substitués à leurs oncles auxquels il est défendu de les rechercher pour les biens de Premery leur appartenant. Il céda ses droits sur Grimotières à son cousin germain Antoine (fol. 454), le 15 avril 1636 (Arch. Rubaud). Il reconnut Villaret, frère Saint-Martin au mandement d'Anney, rente féodale avec juridiction omnimode (*Fiefs*). Il est aussi qualifié de seigneur de la Bâtie. Il vendit les biens de Premery (contrairement à la volonté expresse de son bisaïeul ; ils devaient passer de mâle en mâle directement) le 22 novembre 1618 (Arch. Rubaud), à N° René Favre, seigneur de la Valbonne (Précédemment à Monthouz, Premery avait appartenu aux nobles Trombert et de Songy). Il épousa, contrat dotal du 2 septembre 1606 (Arch. Chitry), D^{ne} Claudine Joly, fille de Marin, seigneur d'Aery, laquelle testa le 18 janvier 1654 (*Ibid.*), déjà veuve. Ses descendants firent leurs preuves de noblesse de 1723, remontant jusqu'à lui (Bibliothèque du roi à Turin) ; filiation marquée par des doubles lignes (1).

FRANÇOIS (= PHILIBERT), avec ses frères ci-contre, s'abstient de l'hoirie paternelle le 2 mars 1650 (Arch. Rubaud). Nommé conseiller de S.A. et lieutenant de la judicature majeure de Chablais, par Patentes du 6 mai 1652 (Arch. du S. de Sav., où il est nommé Philibert). Épousa, le 21 juillet 1647 (Reg. Par. de Thonon), dame Françoise du Crest, veuve d'Égège Pierre Châtelain. Mort le 29 mai 1668 (*Ibid.*).

N. N. religieuse (vieille filiation).

(2) Le Nobiliaire ne dit pas comment ce fief de la Bruière et Grenier était parvenu à Jean ci-contre.

IX. JEAN, seig^r desdits lieux (Premery me semble douteux), coseigneur de Grenier au pays de Gex. Il épousa, contrat dotal du 15 janvier 1662, Charlotte, fille de Jean-Claude de Mareschal, seig^r de Montsimon, et de Louise de Druex, laquelle, veuve, donna, le 29 décembre 1680 (Baux, nobiliaire), dénombrément du fief de la Bruière et Grenier au pays de Gex, comme ayant des droits hypothécaires sur les biens de son feu mari (2).

GUILLERMINÉ, 2^e femme de Louis François de Foras, seig^r dudit lieu, etc., avant 1678 (Reg. Par. de Balleysyon).

FRANÇOIS, mentionné avec ses frères (V. Charles-Philibert). Sort inconnu.

CHARLES-PHILIBERT. Avec ses deux frères et leurs cousins germains Joseph et Pierre (voir TABLEAU XXIV), ils réclamèrent (Écriture en droit sans date, Arch. Rubaud), malgré la vente faite à N° René Favre (voir Humbert ci-dessus), le fief de Premery, comme fidéicommissaire de Premery, héritier fidéicommissaire (DEGRÉ VII ci-dessus). Son sort m'est inconnu. Probablement mort sans postérité.

X. RENÉ DE MENTHON-LORNAY se qualifia de baron de Lornay ainsi que ses descendants. Coseigneur de Grenier. Il épousa, contrat dotal du 11 novembre 1714, Louise-Christine, fille de N° Guillaume Quinerit et d'Antoinette de Gribaldy (vieil arbre, Arch. Chitry). Il testa le 20 juillet 1741, ayant hérité de N° Balthazard Quinerit. Elle, veuve, passe un accord avec ses enfants ci-dessus, le 1^{er} mars 1755 (Arch. Chitry).

MARIE-GASPARDE, morte à Dijon, pensionnaire chez les dames de Sainte-Marthe. Avait testé le 14 septembre 1787, en faveur de Louise-Marie, sa nièce.

CLAUDE-MARIE, nommée dans l'accord ci-dessus, 1755. Mort à Cadix où il était au service d'Espagne.

GUILLAUME, seig^r de Peron et Pièrre au pays de Gex, capitaine au régiment de Conti en 1755, chevalier de Saint-Louis. Épousa Reine-Marguerite, fille de Claude de La Rodde, veuve d'Escorailles. Il testa, le 7 février et 24 avril 1779, en faveur de sa femme, la chargeant de laisser ses biens à ses neveux. Elle testa le 24 avril 1783, puis le 10 février 1801, laissant ses biens personnels à ses neveux et nièces La Rodde, et ceux de feu son mari dont elle avait fait prendre inventaire à ses neveux et nièces Menthon-Lornay. Elle mourut à 92 ans, le 4 nivôse an X, à Montconis (Doubs), chez les La Rodde.

XI. CHARLES-AMÉDÉE, baron de Lornay, cohéritier universel de son père, né à Grenier le 8 avril 1717, capitaine aux dragons de la reine dont il était lieutenant-colonel en 1744. Il épousa, contrat de mariage du 30 avril 1765, à Fossan (Piémont), la comtesse Julie-Marie-Madeleine Tetu de Cambuzano, veuve du comte Antiofote Massimo Bertini de Montaldo (3). Il mourut à Vercell le 15 avril 1779, colonel en second du régiment de Savoie, ayant testé le 12 avril précédent. Inventaire fut pris de son hoirie le 14 avril 1780 ; il avait des biens à Talloires, Desingy et des fiefs au pays de Gex (Arch. de Chitry).

LOUISE-MARIE, née et baptisée le 27 avril 1770 (Reg. Par. d'Anney), épousa, le 19 mars 1803, N° Armand Tronchin de Genève.

REINE-MARIANNE. Elle épousa René-Marguerite-Guillaume de Grenaud, baron de la Tour, avant 1792 (Reg. Par. d'Annemasse), dont elle eut plusieurs enfants.

CHARLES-GUILLAUME, mort jeune avant le testament de son père.

XII. GUILLAUME-JOSEPH, baron de Menthon-Lornay, né à Chivasso (Piémont) le 13 août 1768. Héritier universel de son père, était alors cadet au régiment de Savoie cavalerie. Il était, en 1786 (Arch. Chitry), sous la curatelle du comte Diego Antonio de Montaldo, son frère utérin. Il mourut à Turin sans postérité en mai 1844, étant colonel de cavalerie, chevalier des SS.-Maurice et Lazare et commandant d'Asti.

LOUIS-HENRI-THÉODORE TRONCHIN.

MARIE-FRANÇOIS AYNARD, comte de Grenaud, baron de la Tour (V. GRENAUD).

(3) Elle était fille du comte Gaspard-Joseph Tetu de Cambuzano, d'une famille originaire de Turin. N° René Tetu vint en Piémont avec l'armée française. Il épousa, à Fossano, Angélique Spicchi de Freschesa, héritière d'une vieille famille de cette ville. Il passa au service de Piémont et finit par être gouverneur et commandant de la ville de Mondovì. De ce mariage seraient nés 21 enfants, dont 16 parvinrent à l'âge mur. Le 5^e d'iceux, Charles-Emanuel, seul marié, auditeur à la Royale Chambre des Comptes, acheta le fief comtal de Cambuzano et eut pour héritier le comte Gaspard-Joseph de Cambuzano ci-dessus (vieilles notes aux archives Chitry).

(4) Comme descendant de Vautier de Lornay (fol. 456), il endama, en 1606, un procès contre les Montcheu, héritiers des Ternier, pour avoir sa part aux substitutions de cette hoirie. Ce procès dura fort longtemps. Le 24 décembre 1614 (Arch. Morand et Manuel), agissant comme fils de Pétremand (fol. 460) et au nom de ses oncles, Claude, seigneur des Costes (VII. fol. 457, 458), Christophe, seigneur d'Emyon, et Révérend François, Doyen d'Anney (VII. fol. 456), il passa une transaction avec Geneviève de Diaze, veuve de Claude-François de Montcheu dit de Ternier, tutrice de ses enfants, en vertu de laquelle certains biens leur furent relâchés, provenant de l'hoirie Ternier. Malgré cette transaction, Claude de Montcheu-Ternier, fils de ladite dame, reprit le procès comme demandeur, procès qui continua encore en 1622, 1632. Dans un mémoire, l'avocat de Montcheu articula, après quatorze ou quinze ans de procès, qu'Humbert descendant de Pétremand (V. fol. 457), lequel aurait été fils bâtard d'Antoine de Menthon-Lornay (IV. *Ibid.*). À la vérité, dans son testament de 1507, Pierre de Lornay, seigneur de Bontrait (V. fol. 456), fait un legs à Pétremand (V. 457) et le dit fils naturel de feu N° Antoine ; c'est la seule mention que je trouve, et dans une copie non authentique ni même signée ; nous ne devons pas en tenir compte. En effet, François de Menthon, 2^e de Costes, puis cognatum germanum filium quondam nobilis et potentis Antonii de Lornay. Ledit Antoine, dans son testament de 1501, nomme héritiers ses deux fils Pétremand et Jacques et fait des legs à ses deux filles naturelles. Le même Antoine avait déjà fait, en 1498, une donation à ses deux fils légitimes. On ne trouve pas trace d'illegimité dans le fond de cette donation fait en 1502 par le comte de Genevois, ni dans la reconnaissance faite la même année en faveur du prince, par ledit Pétremand, ni dans son contrat de mariage de 1509 avec une Glanzaz, ni dans son testament de 1547, par lequel il substitue les Menthon-Disonche, ni dans l'acte mortuaire du 16 avril 1547, jour où ses fils font enlever le corps dudit Pétremand du château des Costes et le font porter « avec les solennités accoutumées fere par gens de semblable qualité qu'ils sont, dans l'église de Ville, au tombeau de ses prédécesseurs », etc., etc. Ces actes authentiques annulent une mention unique résultant d'une erreur dans un acte non authentique et prouvent que l'avocat des Montcheu avait inventé un moyen dilatoire pour nourrir son procès. Nous n'aurions même pas parlé de cet absurde incident de procédure, s'il ne fallait, dans le cas où ce mémoire tomberait sous les yeux d'un honnête homme, lui donner, par avance, les moyens d'y opposer une formelle et autorisée négation.

FRANÇOISE. Leur grand-mère, dans son testament de 1579, leur légua à chacune 2,000 florins et leur trossel selon leur condition. Est probablement celle qui, en 1639 (Titres Bonnefoy), était femme de François-Gaspard Faure, bourgeois de Tainage. Légataire de son aïeul, 1587.

JACQUELINE. Son frère Humbert hérita d'elle et semble-t-il aussi de Françoise. Légitimaire de son aïeul François en 1587.

CHARLES DE MENTHON-LORNAY, baptisé à Peron (Gex) le 8 mars 1621, chevalier de Malte, commandeur de la commanderie de Chambréry, par brevet du dernier avril 1623. Il était châtelain de la grande cour de Malte (Preuves, 1723). Je n'ai pas trouvé ses Preuves aux archives de la Langue d'Auvergne, mais suivant un chargé de titres aux archives de Chitry, ses Preuves étaient du 17 novembre 1638 (*Ibid.*, Arch. du Barrio).

JOSEPH DE MENTHON-LORNAY, coseig^r de Premery, épousa, par contrat dotal du 6 août 1646 (Arch. Rubaud), Nicole, fille de N° Jean-François de Marthod de Doucy au mandement de Clermont (ces Marthod, originaires d'Ugine).

PIERRE DE MENTHON-LORNAY, mort avant 1650. Avait épousé Etienne-Baptiste de Sauvage, probablement tante ou sœur de Bernard de Sauvage, seig^r de maison-forte et fief de Verry et Grièrre dont il prit possession le 22 mai 1690 (Baux Nobil. du Bugey).

FRANÇOIS DE LORNAY, de la paroisse de Menthon-nex, habitant la paroisse de Frangy, épousa, le 25 février 1721 (Reg. Par. de Frangy), Philibert Girod Menthonnex. Elle vivait en core en 1729 (*Ibid.*)

JOSEPH-MARIE DE MENTHON-LORNAY, capitaine au régiment de Savoie, épousa : 1^o Jeanette Paravel ? 2^o D^{ne} Julie Jacquier, morte avant 1748. Il fut héritier universel de N° et Révérend Jean-Louis de Marthod de Doucy, son oncle, en 1652.

PIERRE DE MENTHON-LORNAY, seig^r de Vanesty, paroisse de Desingy. Épousa D^{ne} Marie Baytaz de Doucy. Substitué au testament de son oncle Marthod en 1652. Mort avant 1730.

PÉRONNE-JACQUELINE, née et baptisée le 8 janvier 1731 (Reg. Par. de St-Maurice-d'Anney).

MARIE-JOSEPH DE MENTHON-LORNAY, capitaine au régiment de Savoie. Inscrit aux Preuves de 1723 (peut être Joseph-Paul).

JOSEPH-PAUL DE LORNAY, de Doucy, né le 15 décembre 1728 (Reg. Par. d'Hauteville) (était du 2^e lit). Il épousa, le 29 janvier 1748 (Reg. Par. de Rumilly), Jeanne-Reine, fille de Messire François de Rochette, baron de Salagine, et de Marie-Gabrielle Selmand de Belmont. Il vivait encore en 1763 (Reg. Par. de Frangy). Elle mourut le 28 floréal an IV.

CHARLES-AUGUSTE inscrit dans un vieil arbre des archives de Chitry. Sort inconnu.

NICOLAS DE LORNAY, natif de Desingy. Il était, en 1730, marié à D^{ne} Sébastienne Des Maisons, native de Duyn et habitant Talloires, qui le nomme son mandataire le 10 janvier (Arch. Chitry). Le 16 avril 1730 (*Ibid.*), le baron de Menthon-Lornay, son cousin, lui donne en communication plusieurs documents spécifiés sur la généalogie des Lornay, notamment le brevet de chevalier de Malte de Charles ci-dessus, etc., etc. Mort sans postérité.

(Registres Paroissiaux d'Hauteville.)

MARIE-CHARLOTTE-JOSEPHITE, née le 30 mars 1758, était, en 1783, 92, mariée à N° Joseph de Mouxy de Charrière.

JEAN-PIERRE-MARIE, né le 13 décembre 1756.

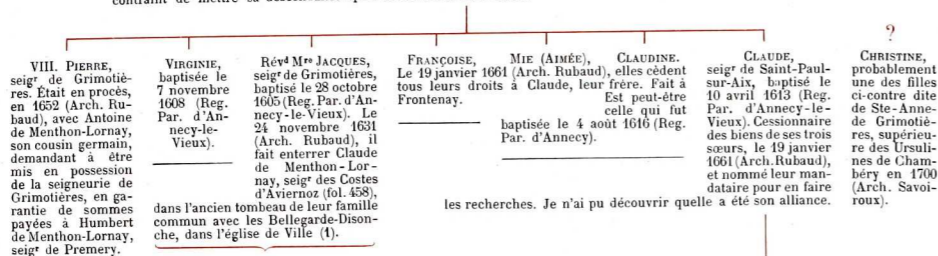
JACQUES-JOSEPH, né le 12 novembre 1753.

CHARLES-MARIE, né le 26 juillet 1759.

JEANNE-FRANÇOISE, morte le 7 avril 1751.

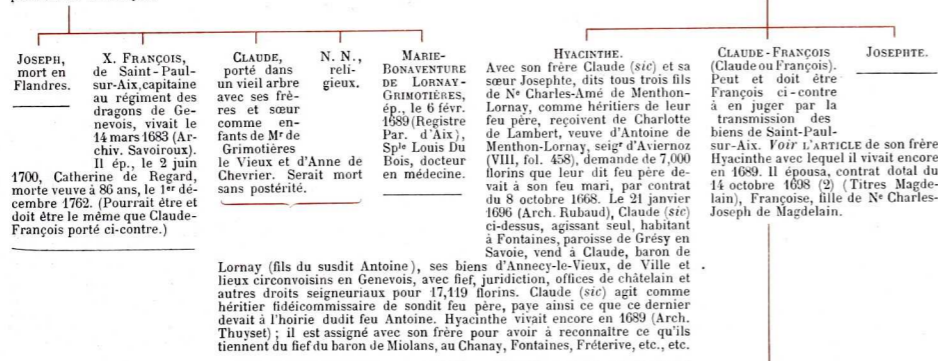
N. B. — Je n'ai pu me renseigner sur le sort et alliances de ces trois derniers ni sur l'origine, probablement de cette branche : 1^o de Marie-Antoinette de Menthon-Lornay, qui épousa N° et Specht^l Jacques Rupy, avocat au Sénat, conseiller de la ville d'Anney avant 1765 (Reg. Par. de Saint-Maurice-d'Anney), qui eut un fils, le sieur François-Louis Rully ou Rupy d'Anney, qui fut automatiquement autorisé, par décret impérial du 7 mai 1813 (*Bulletin des lois*, n° 503), à ajouter à son nom celui de Menthon-Lornay qui était celui de sa mère (aucune autorisation n'avait été accordée par la famille de Menthon-Lornay). Dans la vente de Menthon, faite le 9 octobre 1809 par MM. d'Yenne à M. François Rupy, député du Corps législatif, il est dit fils de feu Jacques Rupy et de vivante dame Marie-Antoinette de Lornay de Menthon ; 2^o d'une demoiselle de Menthon-Lornay qui aurait épousé un sieur Muffat qui (ou bien son fils, René, libraire à Paris) joignait volontiers ce nom de Menthon-Lornay au sien ; 3^o de Jean-Baptiste de Menthon, mort avant 1835, qui avait épousé Marie-Anne Dumas (Reg. Par. d'Yenne ?)

VII. CHRISTOPHE DE MENTHON-LORNAY, seigneur de Grimotières.
 Voir son ASCENDANCE au TABLEAU XXII, fol. 457. Cohéritier universel avec ses frères de ses père et mère. Partage avec son frère Claude le 18 juin 1560 (Arch. Rubaud). Il est notamment la maison du Piquis à Annecy, la juridiction, hommes, hommages, etc., de Grimotières, la tour et maison des Costes, granges, moulins, biens, etc. En compensation de la donation universelle que lui a faite, à cause de noces, Rev^d Mess^{rs} Nicolas de Lornay, son oncle (fol. 452), il remet à Claude, son frère, tous ses droits sur l'hoirie de Péronne de Monthouz, leur mère. Le reste de l'hoirie (moitié) de leur père appartient à Claude. Le 11 mai 1610 (*Ibid.*), il vend à son frère susdit des biens aux Costes et à Avernoz. Il épousa Péronne, fille de N^s Jacques (Pierre selon Luc de Lucinge) de Bachelard de Beaumont en Semine, et de Denise de Gerlais, laquelle Denise se remaria à Pétremand de Lornay (VII, fol. 460, seigneur de Premery), et avait cédé ses droits d'augment à sa fille Péronne ci-dessus en 1633. Christophe était mort avant 1661. Quoiqu'il fut l'aîné de Pétremand, son frère, les nécessités typographiques m'ont contraint de mettre sa descendance après celle de son frère cadet.



N. B. — Je ne présente ici que sous les réserves les plus expresses la descendance de Pierre et Claude. Il est probable qu'il y a confusion dans les deux degrés suivants tirés d'écritures de procès, sans authenticité et d'une rédaction fort peu claire.

IX. N. N. (Charles-Amé de Menthon-Lornay, seigr de Grimotières, mort avant 1696 selon une filiation qui le fait fils de Pierre.) Il doit y avoir confusion avec Charles ci-contre dit le Vieux, qui est positivement père de Claude et de Hyacinthe, que la filiation ci-dessus dit être fils de Charles-Amé. Celui qui est mort avant 1696 s'appelle tantôt Charles, tantôt Charles-Amé. Une vieille filiation pour procédures (Arch. du Barroz) le nomme Charles, fils de Pierre, petit-fils de Christophe.



(1) Au sujet de ce tombeau, il faut savoir que Claude, seigneur d'Avernoz (fol. 458), et Christophe, seigneur de Grimotières, ci-dessus, avec Humbert, seigneur de Premery, leur neveu (VIII, fol. 460), établirent par vieux et bons témoins que l'on avait toujours vu au-dessus du tombeau, dans la chapelle de sainte Catherine de l'église paroissiale de Ville, les écussons et armoiries de leur famille, incendiées avec le reste de l'église il y a quelques années ; que Pétremand de Lornay et Anne de Glanaz (V, fol. 457), leurs aïeul et aïeule, y ont été enterrés ainsi que Péronne de Monthouz, femme de François (VI, fol. 457), leur père et grand-père. Cependant Antoine de Bellegarde, seigneur de Disonche, descendant de Nicolas-Guillaume porté au fol. 456, essayant de les troubler dans leur possession immémoriale, ils eurent recours au conseil de Genevois, auquel il fut mandé par Lettres du 9 juillet 1601 (Arch. Rubaud), d'avoir à ouïr les témoins et rendre justice (ce qui fut fait comme on le voit plus haut à l'ARTICLE de Révérend Jacques (Digné VIII). Précédemment, le 18 juin 1601 (*Ibid.*), les parties avaient nommé des arbitres devant lesquels, pour établir leurs droits incontestables, les Menthon-Lornay produisirent les testaments de leurs prédécesseurs et aïeux et notamment ceux des ans 1345, 1402, 1436, 1483, 1510, etc., etc.

XI. MARGUERITE DE MENTHON-LORNAY-GRIMOTIÈRES, femme de Centaure de Regard, seigneur de Disonche, Ballon et de Saint-Paul-sur-Aix (sans doute du chef de sa femme). Morte le 4 mars 1756, âgée de 44 ans environ (Reg. Par. de Saint-Maurice-d'Annecy).

(2) Du moins un N^s Claude, fils de feu N^s Charles de Menthon de Grimotières, et de feu D^{ne} Claudine de Rapi de Grésy. Françoise, plus haut nommée, avait pour mère Charlotte-Christine de Coysa.

ANNEXES

A. — Renvoi du folio 415, note 5.

Ce Richard serait, suivant l'opinion commune, un La Valdisère. Or, la seigneurie de La Valdisère a été créée et inféodée sous ce nom en faveur de Beaufort en 1310, et c'est la plus ancienne mention historique existante, à ma connaissance. Le fief de La Valdisère passa aux Duyn, qui en prirent le nom vers 1420. C'est donc, au plus tôt après 1310, — s'il était Beaufort — et après 1420 — s'il était Duyn, — que ce Richard aurait pu écrire la Vie de saint Bernard, mort trois siècles avant cette date. Cette Vie, dont on croit généralement — en effet — pouvoir remonter la rédaction au commencement du xv^e siècle, est celle qui a été publiée par les Bollandistes (ACTA SANCTORUM, Anvers, 1698), tirée par le P. Pierre-François Chifflet [1592-1682] d'un manuscrit de Saint-Jean-de-Maurienne. Quel que soit ce Richard, — si Richard il y a, — ce n'est certainement pas l'archidiacre Richard, successeur de saint Bernard. Celui qui a rédigé cette Vie aura recueilli des traditions où il faut faire la part du vrai, c'est-à-dire la naissance du Saint au château de Menthon, de la famille des seigneurs de ce château, — fait sur lequel tous les chroniqueurs et historiens s'accordent, — mais on ne doit ajouter aucune foi aux données puériles que l'imagination populaire et celle de beaucoup d'auteurs de vies de saints, créent autour de toute grande figure historique : ainsi, — pour me restreindre aux faits purement généalogiques, — saint Bernard, fils unique, — ce qui supprime, à dater de cette époque, la race de Menthon, qui est loin de vouloir s'éteindre de nos jours ; — ainsi la communauté de souche de Beaufort et Menthon, — les Beaufort ayant remplacé les Menthon à Menthon, mais continuant à Beaufort, sous les deux noms ; — ainsi le chevalier, compagnon de Charlemagne, Olivier, comte de Genève, absolument inconnu dans l'histoire documentaire ; — ainsi Marguerite, la fiancée ou la femme repoussée le jour de ses noces par le Saint, dont on a jugé à propos de faire une Miolans, quoique la Vie ne donne pas ce détail.

Besson (pages 178 et suivantes), qui a vu un manuscrit du xv^e siècle de la Vie, fait déjà de sages réserves sur cet écrit ; mais il est loin d'en faire assez. Disons pourtant à sa décharge que, suivant l'opinion commune de son temps, il fait mourir le Saint le 15 juin 1008. On s'explique alors qu'en parlant des miracles opérés par le Saint, énumérés à la suite de la Vie, il cite — le seul daté dit-il — celui « de Richard de Duyn, archidiacre d'Aoste et successeur de notre Saint qu'il invoqua dans une affreuse tempête sur mer... » qu'il essaya... lors d'un voyage en Terre Sainte », ce qui se serait passé en 1008 ! Je ne conteste pas ce miracle, mais qu'il ait pu avoir lieu à la date donnée, pour un Richard de Duyn qui n'a pu succéder à son prédécesseur avant la précieuse mort de celui-ci en 1080 ou 1081. Tous ces anachronismes, inventés après coup, diminuent singulièrement la valeur historique de cette Vie.

Nous avons consigné (au fol. 413) le témoignage de Monseigneur l'Évêque d'Aoste relatif à cette Vie. Dans sa Notice historique sur saint Bernard de Menthon (Mém. Ac. Savo., t. III, 1^{re} série, pages 203 et suivantes), l'abbé Déponnier, professeur de théologie, a déjà eu le courage, — il écrivait en 1828, — à travers les ombres du moyen âge, de chercher à débarrasser cette Vie de certain vernis grossier, de certaines couleurs étrangères, dont l'ignorance et le goût du faux merveilleux « l'ont recouverte ». Il cite la vie du prétendu Richard et parle de Buthod, de Viot et autres historiens (!) qui l'ont copié servilement... et amplifié à leur manière, sans en citer aucun garant.

Mais, depuis 1828, la critique historique a fait des pas de géant. Dans ses Variétés historiques (Mém. Acad. Salésienne, t. XIX, pages 239 et suivantes, volume de 1836), le très érudit et consciencieux auteur parle de la Vie anonyme de saint Bernard de Menthon, Vie « que l'on attribue gratuitement à Richard de Duyn (1) » successeur de saint Bernard à l'archidiaconat d'Aoste... œuvre qui n'est qu'un tissu d'erreurs, d'anachronismes et de fables grossières... Les Bollandistes, qui ont fait à cette Vie l'honneur de l'insérer dans leur précieuse collection, avouent qu'elle contient « mainte fable, mais ils en rejettent la faute sur des interpolateurs. Quoi qu'il en soit, comme il est impossible, à l'heure actuelle, de séparer le texte primitif du texte falsifié, la vérité du mensonge, il eût été plus sage, selon nous, de ne pas accrédi-ter ce roman. « Moins prudents que les Bollandistes, les biographes modernes, se bornant à éliminer une ou deux fables des plus grossières, ont accepté ces inventions comme vérité d'Évangile. Un peu de sens critique leur eût épargné cette bêtise, etc... »

Je partageais pleinement cette opinion, longtemps avant l'apparition des remarques du savant et pieux auteur que je viens de citer. J'affirme que les très doctes continuateurs des Bollandistes n'auraient pas, de nos jours, inséré dans leur inestimable recueil cette Vie, que les Buthod, les Viot, etc., ont surchargée encore de détails enfantins. Mieux que personne, ils auraient su séparer l'ivraie du bon grain.

J'ajoute un dernier et important corollaire. Bien postérieurement au xi^e siècle, les noms de famille, les noms patronymiques, n'étaient pas fixés, les blasons encore moins, les fiefs mêmes étaient souvent de nature précaire. Essayer d'établir une thèse historique sur des bases aussi muables à cette époque que les noms, les armes et les fiefs, c'est de la pure fantaisie. C'est donc la possession héréditaire du haut fief de Menthon par les aïeux directs du Saint, possession continuée [jusqu'à nos jours] par des possesseurs de ce fief, de la même race, — faits dont la mémoire vivace s'était traditionnellement conservée dans le pays, — qui a été recueillie par l'auteur anonyme de la Vie du Saint. Cette donnée est la seule qui puisse se concilier avec un état absolument certain d'appoints historiques familiaux à ceux qui ont étudié le moyen âge ailleurs que dans Buthod.

Saint Bernard s'appelait Menthon, ou parce qu'il était né à Menthon, ou parce qu'il était fils des seigneurs de ce fief, le nom n'est devenu patronymique que deux cents ans environ après sa mort.

Il ne faut pas perdre de vue la donnée plus haut visée, en lisant les nombreux écrits concernant le saint apôtre des Alpes.

(1) Que nous sachions, rien ne prouve que Richard fût un Duyn. En tous cas, nous n'admettrons le texte qui le nommerait ainsi, que sous le bénéfice de l'observation générale que nous avons faite plus haut.

B. — Renvoi à l'article de Thomas II, fol. 414.

M. le conseiller Mugnier (*Mém. Soc. Savoie. Hist. et Arch.*, t. XXVII, p. LXI) a publié, en 1888, une très curieuse chartre dont il a trouvé copie aux archives du Sénat. En voici l'analyse :

Le mercredi avant l'Assomption de la sainte Vierge de l'an 1293, Amédée, comte de Genevois, donne et concède à Thomas, seigneur de Menthon, damoiseau, en sa qualité de fondateur, nominateur et présentateur du prieuré des très saints (*sic*, *Sanctissimumorum*) Bernard et Clair de la Cluse, pour l'affouage du prieuré moderne et de ses successeurs audit prieuré, son bois et sa terre de Rampon, depuis la voie allant du pont de la Maladière de la Cluse vers les maisons inférieures jusqu'au Ciers et depuis ledit pont jusqu'à La Balme de la Lovatery.

Le comte met pour condition à cette aumône que toutes les fois que ledit prieuré sera vacant, Thomas et ses successeurs au château de Menthon, avant et après sa propre famille (*sic*, « ante et post familiam suam »), devra nommer et présenter pour recteur un prêtre capable, de naissance légitime, portant les armes et le nom du donateur. Fait audit château de Menthon.

Cette chartre fort singulière, dont il serait bien difficile de produire l'original, inspire et mérite toute méfiance. Ce contrat étrangement synallagmatique, d'ailleurs fait sans témoins et sans notaire, donne bien un droit d'affouage au prieuré, mais le seigneur de Menthon fondateur et patron du prieuré perd ses droits de juspatronat, puisqu'il doit nommer et présenter un prêtre né de la famille de Genevois. Cette renonciation aussi préjudiciable à sa propre race et à la propre personnalité de seigneur du château de Menthon n'a aucun correspectif.

Ce n'est point ainsi que procédaient les comtes de Savoie et de Genevois ; tous leurs efforts tendaient à réduire la puissance de juridiction des seigneurs pour augmenter la leur. Afin d'y arriver, leur constante politique a été de consentir à des sacrifices de terres ou de deniers. Comme prélude à l'absolutisme du pouvoir unifié, ils augmentaient la puissance territoriale des hauts possesseurs de francs alleus, mais ils les soumettaient à leur suzeraineté. Ici, Menthon, en compensation de l'abandon de droits considérés comme précieux, ne reçoit rien. C'est le prieuré, être moral, dont la nomination n'est plus libre, qui reçoit un droit d'affouage.

Nous nous demandons, du reste, comment le seigneur de Menthon pouvait, même dans cet obscur moyen âge, nommer et présenter un prêtre « avant et après sa famille ».

Enfin, cette prétendue chartre est datée de l'an 1293 ; un Thomas de Menthon en serait le patient ! Thomas I était mort longtemps avant 1249. Thomas II, son fils, a testé le 5 des nones de mai 1271 ; il était mort avant l'époque où, en 1272, ses petits-fils Rodolphe et Albert étaient sous la tutelle de leurs oncles paternels. Son petit-fils Rodolphe, plus haut nommé, était seigneur de Menthon avant le dimanche *Oculi* de l'an 1281, jour où il passe reconnaissance en faveur de ce même comte Amédée, notamment pour le territoire de Rampon, depuis La Balme jusqu'au pas de La Cluse. Thomas III, arrière-petit-fils de Thomas II, a été seigneur de Menthon seulement depuis 1314.

Aucun de ces trois Thomas n'a pu recevoir en son château de Menthon les périlleux honneurs de la visite du comte de Genevois en 1293 (1).

C. — Renvoi de l'article d'Henri (DEGRÉ IV, fol. 416).

Cette maison des Mentoni était considérable et fort ancienne, l'une des premières de Cherasco en Piémont. Monseigneur Della Chiesa, dans ses *Manuscrits* (Bibl. de Thuyset), la fait remonter à Henri de *Mentone*, vivant en 1273, 1277, qui serait Henri (fils de Thomas II), auquel ce renvoi ramène. Sans contester l'antiquité de cette famille et même la possibilité qu'elle puisse se rattacher, par un lien à nous inconnu, aux Menthon de Savoie, nous devons observer : 1° que Della Chiesa donne comme 9° descendant d'Henri *Mentone* un Catherin *Mentone*, coseigneur de Cavallerleone, qui vivait en 1636. Or, notre Henri (fils de Thomas II) était déjà majeur lors du testament de son père en 1271 et à moins de plusieurs degrés chez les Mentoni ayant dépassé de beaucoup la moyenne de la vie humaine, il est bien difficile qu'il ait été le 9° ascendant d'un gentilhomme vivant en 1636 ; 2° les Mentoni portaient des armes différentes (*de queues à la fasce d'argent*) ; 3° il est presque certain que notre Henri mourut sans enfants ; il n'en avait point lors de son testament de 1300 et nomma héritier Rodolphe, seigneur de Menthon, son propre neveu.

(1) Il y a pourtant, en toutes lettres, « millesimo ducentesimo nonagesimo tertio ». Le copiste des archives du Sénat a, sans ombre de doute, copié une copie, s'il a copié exactement les diphtongues qui ne pouvaient exister dans un original du XIII^e siècle.

Le très érudit éditeur de cet acte observe avec sagacité que le mot « fondateur » ne doit pas, selon toute probabilité, être pris à la lettre : il doit indiquer « simplement la qualité de fondateur appartenant à la famille de Menthon ». — En effet, nous savons que Thomas I revendiquait déjà, en 1285, contre son frère, la garde du prieuré de La Cluse.

Nous avons pourtant le droit de voir un motif de suspicion de plus dans les termes très précis de l'acte appliquant à ce Thomas (??) de 1293 la qualification « tanquam fundatori ».

Enfin, le qualificatif « sanctissimumorum » attribué aux saints Bernard et Clair, provient certainement d'une interprétation, si ce n'est d'un vice de lecture ou de copie, ce qui peut en expliquer bien d'autres. C'est le danger inhérent aux copies.

Cette possession de Rampon a donné lieu à des discussions infinies. Un prêtre de Saint-Clair, bien intentionné sans doute, n'a-t-il pas accepté beaucoup trop bénévolement l'œuvre fantaisiste d'un faussaire maladroit et ignorant, comme il y en a eu à toutes les époques ?

Nous disons quelques mots de cette famille et de son origine romaine au fol. 470 et à la note 2. Ajoutons quelques détails des Mentoni intéressant la Savoie. Catherin Mentone, coseigneur de Cavallerleone, gentilhomme de la chambre du duc de Savoie, eut, de son mariage avec Marguerite Durando, deux fils, Jean-François et Jean ; Jean-François, dont nos papiers de Savoie écrivent le nom de *Menthon*, épousa Louise de Duyn-Mareschal de la Valdissère. Elle eut (avant son mariage) de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, un fils naturel, Don Emmanuel de Savoie, marquis d'Andorno, lequel fit, en 1630 (*voir* MARESCHAL-DUYN, TABL. V), donation de droits dotaux de sa mère au comte de la Valdissère. Jean-François intenta un procès au comte pour obtenir le paiement de la dot de sa femme qui avait laissé un fils légitime, Nicolas-Philippe Mentone, auquel son frère utérin illégitime avait, postérieurement à 1630, laissé tous ses biens. Jean plus haut nommé, frère de Jean-François, au nom de son neveu Nicolas-Philippe, transigea, le 25 octobre 1636 (Arch. Thuyset), avec le comte de la Valdissère et reçut de lui 100 doubles d'or. C'est — je crois — tout ce que les Mentoni ont tiré de la Savoie.

D. — Renvoi de l'article de Thomas III (TABL. II, fol. 417).

Le manque de place me force d'insérer ici des notions importantes sur ce personnage. Le 17 des kalendes de février 1322 (Arch. de Menthon), étant déjà seigneur de Menthon, il vend des terres situées à Ville et à Naves aux nobles de Lornay. Le 9 janvier 1346 (*Ibid.*), Thomas III et Jean de Duyn, chevaliers, s'étant rendus au château d'Annecy « in parvo peloz » (dans le petit poêle), en présence de la comtesse et du conseil d'Amédée, comte de Genevois, protestent que peu de jours avant la Noël passée, le conseil du comte a ordonné certains statuts auxquels lesdits chevaliers ont été témoins. Mais ces statuts ne leur ont pas été lus intégralement, ou bien dans leur ignorance des lois ils n'en ont pas compris la portée. C'est pourquoi ils déclarent ne pas approuver lesdits statuts, qu'ils contredisent surtout en ce qui doit préjudicier auxdits chevaliers et à leurs hommes et à leurs héritiers, contre quoi ils protestent. Le 8 mai 1355 (*Ibid.*), il fut, avec son fils Robert, nommé châtelain et gouverneur de Beaufort et de son mandement.

E. — Renvoi du même article.

Thomas III, seigneur de Menthon, fut-il chevalier de l'ordre du Collier lors de sa première création en 1362 ? J'ai déjà effleuré cette question dans ma *Liste des chevaliers savoyards* (*Arm. et Nob. de Sav.*, t. I), et cité l'orthographe de nos plus anciennes chroniques qui donnent pour ce chevalier : Messire Cheunard de Monthou, Canalis de Monthou, Theunardus ou Themardus Mentonus ; enfin Capré, qui inscrit Thennard de Menthon, seigneur dudit lieu, et lui donne les armes de Menthon (Catalogue des chevaliers de l'Annonciade, Turin, 1654).

Guichenon, peu d'années après (*Hist. de la Maison de Savoie*, I, 414, Turin, 1660), donne aussi comme 13^e chevalier, Tennard, seigneur de Menthon en Genevois, mais ajoute qu'il faudrait lire plutôt Tennard, seigneur de Monthous, parce que, en la généalogie de Menthon, il ne se trouve personne de ce nom de Tennard et en celle de Monthous, qui est une famille très ancienne, il y en a un qui vivait en ce temps.

— La *Corona Reute* (Comi, 1655), I, 126, a cru trancher le différend en mettant Bernard, seigneur de Menthon, nom qui ne se rencontre pas à cette époque.

— Cigna-Santi répète (1786) Capré et les réserves de Guichenon.

— Cibrario (*Statuts et Ordonnances*, etc., Turin, 1840), après avoir donné Thennard de Menthon, met cette note : dans les comptes des trésoriers généraux, il est fait mention assez souvent d'un François de Menthon, qui jouissait d'une grande faveur à la cour d'Amédée VI, jamais de Thennard de Menthon ; je présume qu'il y a erreur dans les anciens catalogues.

— La *Serie dei Cavalieri*, etc., Turin, 1842, répète Cigna-Santi et ajoute que d'autres pensent qu'au lieu de Thennard, il faut lire Theunard et que ce serait une corruption usitée en ce siècle du nom d'Antoine.

— C'est ainsi qu'avait fait imprimer Paradin (*Cronique de Savoie*, Lyon, 1552) ; mais il n'y a pas eu à cette époque d'Antoine, seigneur de Menthon ; la corruption locale Theunard ou Thienard ne pourrait d'ailleurs donner qu'*Etienne*.

— La généalogie imprimée de la Maison de Menthon, se basant sur Capré, n'hésite pas à affirmer que tous ces noms sont une corruption de Thomas et que c'était alors Thomas III, seigneur de Menthon, portant les armes données par Capré. Il est évident que cet auteur a inscrit les armes de celui qu'il supposait, sur le dire de Vanderburch, être le chevalier *Theunardus alias Themardus Mentonus*.

Pour que l'insinuation de feu le comte Cibrario (1840) puisse avoir d'autre valeur que le respect dû à sa savante mémoire, il faudrait connaître un François de Menthon avec un sobriquet ressemblant à Thennard ou Chivard ; la partie serait alors égale entre Menthon et Monthou. Nous trouvons un François de Menthon-Beaumont, haut personnage, que le comte de Genevois, en 1385, qualifie de « miles noster dictus Chicard ». Chicard ou Chiquard, Thennard ou Chivard, peuvent se confondre facilement dans l'écriture de l'époque. Mais ce même François, dit Chicard, s'est distingué sous le règne d'Amédée VIII et non sous Amédée VI. Du reste, le même comte Cibrario, dans son magistral ouvrage *Origini della monarchia di Savoia*, t. II, p. 159, publié quinze ans plus tard dans une liste des premiers chevaliers, inscrit treizième « Chicard (forte Francesco) de Monthous morto nel 1381 ».

Quant à Thomas III, il était, à tous les points de vue, digne d'être chevalier de l'ordre, mais il n'est pas nommé une seule fois dans

les fastes d'Amédée VI, ni sous le nom de Thomas dans aucun ancien catalogue. Vanderburch, qui le premier a cité un *Menthonus*, l'appelle *Theuardus* ou *Themardus*. D'ailleurs, le père de Thomas III était mort avant janvier 1313. Thomas III a dû naître vers 1280 ; la dernière mention de son existence est de 1364. Il aurait eu, lors de la création de l'ordre en 1362, quatre-vingt-deux ans environ, âge bien avancé pour la batailleuse époque du comte Vert.

L'impartialité historique démontre que la question est beaucoup plus favorable à Monthouz, puisque : 1° dans les deux plus vieilles chroniques, la française et la latine, il y a variation sur le nom *Cheunard* ou *Canalis*, mais accord sur le nom de famille *Monthouz* ; 2° nous connaissons un François de Monthouz, dit Chivard, que les anciennes généalogies qualifient de chevalier du Collier à la première création. Ce serait le « Chivard (forte Francesco) de Monthouz morto nel 1381 » trouvé par Cibrario en 1855, qui ignorait sans doute que François de Monthouz portait réellement le sobriquet de Chivard.

On trouvera à l'article Monthouz le complément de cette exposition (t. IV) et des arguments tout en faveur de Monthouz.

F. — Renvoi du fol. 416.

JEAN, ROLET et ISABELLE, etc. (DEGRÉ VI) paraissent avoir été fils d'Humbert ou d'Albert, fils de Jean I. En nous reportant à l'article de cet Albert, nous voyons qu'il était mineur de vingt-cinq ans, lorsqu'il fit donation, étant encore « in scolis », de tous ses biens à son frère Rodolphe (fol. 417). Devenu majeur, il confirma, en 1290, cette donation « de partagio suo ». Il reconnut plus tard tenir plusieurs fiefs, — on ne sait comment ils lui parvinrent, à moins que la donation n'ait été annulée, — de Thomas III, son neveu, seigneur de Monthon, notamment aux Ferrières ; ce dernier lui accorda le pouvoir de disposer des biens des Frasses, comme de son pur et franc alleu. Il testa en 1325, laissant cinq enfants nommés au fol. 416. Nous nous occupons ici seulement de deux d'entre eux, Jean et Rolet.

Le 5 des ides d'octobre 1330 (Arch. de Monthon), Vuillelme du Pont d'Alex reconnut tenir d'eux en fief des biens au Pont, à Belossie, etc. Jean eut des différends avec Vuillelme du Pont, damoiseau, et Pierre Monjay (voir plus bas), à propos d'un mutage qu'ils lui devaient à cause de la succession dudit Henri, fils d'Etienne de Monthon (fol. 417) ; il y eut un arbitrage sur ce sujet le 4 des kalendes d'août 1330 (*Ibid.*) — Rolet, il était clerc, fit un échange de biens, le 2 des nones de juillet 1335 (*Ibid.*), avec Péronet, dit Manjuys, fils de feu Vuillelme Monjay de Presles, acte laudé par Thomas Alamand, prieur de Talloires, le 11 mars 1336 (*Ibid.*). Il fut, lui ou un autre Rolet de Monthon, fidéjusseur pour Thomas III, seigneur de Monthon, envers des lombards d'Annecy, le 29 mars 1343 (*Ibid.*). Suivant Besson (Manuscrits), il épousa *Aymonette*, en eut une fille, Marie Jean, comme tuteur de sa nièce Marie (nous n'en savons pas autre chose), vendit des biens à Veyrier, par acte laudé par Thomas III, le 25 octobre 1354 (*Ibid.*). Jean était alors marié à Jacquemette N. N. Il constitua une dot à sa fille *Mirande*, épouse future de Guillaume Eschaquet en 1354 (*Ibid.*). Après le paiement de la dot promise, les époux devaient donner quittance à Thomas, seigneur de Monthon, des droits paternels de l'épouse et de ses droits sur la dot de *Bonne*, sa mère (nous avons vu plus haut que Rolet avait pour femme Aymonette) « et eadem Thome reddere « instrumenta confecta super dicta dote dicte Bone quondam ». La susdite *Mirande*, femme de Guillaume Eschaquet de Neydens en la châtellenie de Balleyson, passe quittance, le 9 septembre 1363 (*Ibid.*), à Thomas, seigneur de Monthon, et à Jacquemet, son frère (son ? de qui ? de Thomas III ou de Mirande ? Inconnu des deux côtés), de ce qu'ils lui devaient pour la dot de *Jacquemette*, sa mère (plus haut c'était *Bonne*), par acte passé à Borjau, dans la maison de Nicolet Eschaquet, frère dudit Guillaume.

Nous avons jusqu'ici produit des documents authentiques où nous trouvons pourtant la femme de Jean et mère de Mirande nommée deux fois *Jacquemette* et deux fois *Bonne*.

Besson, qui a eu connaissance de quelques-uns de ces documents ou autres similaires, ajoute aux enfants de Jean deux filles, Agnesonne et Jacquemette, ce que nous ne pouvons accepter. Elles sont reportées au TABL. XI (voir aussi note 1, fol. 428) où elles avoisinent Jacques de Monthon-Dingy de la Balme, qui épousa Péronnette Domperoz, nièce à la mode de Bretagne des susdites Agnesonne et Jacquemette.

G. — Renvoi du fol. 419 (Degré VII).

ROBERT, SEIGNEUR DE MENTHON, bailli de l'évêché de Lausanne, passe pour avoir bâti, en 1378, le château de Monthon qui existait tout près de la cathédrale de Notre-Dame de Lausanne. C'était un grand bâtiment flanqué de deux tours, centre de nombreux biens situés à Lavaux et environs, qui resta dans la famille jusqu'au commencement du xv^e siècle. Georges de Blonay, qui avait épousé Jeanne de Monthon (fol. 422), vendit le château qui lui était parvenu à Henri de Cojonay, en 1527. Il passa ensuite aux Diesbach qui le vendirent, en 1560, à N^e Sébastien de Loys, seigneur de Denens. Mais la ville de Lausanne ayant acquis de Bernard de Monthon (probablement Bernard III, fol. 423) le droit de rachat que la famille s'était réservé sur ce château, en fit retrait sur les Loys en 1562. (*Dict. Historique du canton de Vaud*, p. 542).

H. — Renvoi de l'article Jean VI de Monthon-Lornay (TABL. XIX, degré V, n^o 451).

Cette alliance est certaine. Je trouve aux archives du Barrioz des lettres de Louis, lieutenant général du duché, pour Amédée VIII, son père, du 28 mars 1436, données à Thonon, prouvant ce fait. Jean de Lornay, écuyer ducal, avait épousé Jacqueline de Vuippens, héritière universelle de feu Messire Perrod-Fabri, de Saint-Maurice, vidomme de Monthey. Celui-ci et lesdits époux, à cause du vidomnat par eux possédé, avaient imposé des tributs sur des possessions mouvant du fief rural du prince, de leur propre autorité, sans avoir payé les laods. François de Jugninge, commissaire et receveur des extentes ducales, revendiquait lesdits tributs comme étant commis au domaine ducal. Lesdits époux, tout en protestant qu'ils ont imposé lesdits tributs « in feudis ruralibus de « more patrie ad causam vicidognatus Montheoli », recourent pour que le tout leur soit inféodé en fief noble, sous le même

homage noble qu'ils devaient pour ledit vidomnat. Ce à quoi consent le prince, à cause des services rendus par Jean de Lornay audit prince et à son frère Philippe de Savoie, lui faisant remise de la commise encourue et des laods, moyennant 30 florins.

Voici encore des détails curieux sur ce Jean de Lornay.

Louis, duc de Savoie, par lettres de Thonon du 27 novembre 1443 (*Ibid.*), considérant la fidélité, le zèle et la longue expérience de son cher Ecuier d'Ecuerie Jean de Lornay, capitaine général des fortifications des patries de Savoie, Bresse et Bugey, le constitue châtelain, capitaine et gardien du château, mandement et ressort de Montluel et maître des œuvres et fortifications dudit château. Il devra résider de jour et de nuit et quand, pour ses autres fonctions, il devra s'absenter, il se fera remplacer par l'un de ses frères Pierre ou Claude. Il conserve ses autres charges et la châtellenie de Saxon, le duc n'entendant pas déroger à ce qui a été décidé, sauf pour les 100 florins assignés audit Lornay sur la châtellenie de Saint-Trivier, pour ses gages de capitaine de Bresse que le duc supprime « ad populum relevandum ». Il devra accélérer les fortifications de Montluel et avant d'en prendre possession, il devra déposer 800 florins pour payer les arrérages des comptes du capitaine actuel de Montluel, Messire Louis *Francisci*, avec cette somme, dont l'excédent, s'il y en a, reviendra à Lornay. Le duc mande à son conseil de payer « annua et solita stipendia » audit Lornay auquel il est enjoint « ne opprimere indebite vel gravare » aucune personne, à cause de son office.

Jean de Lornay encourut la disgrâce du duc Louis, ce qui était facile dans cette époque troublée, mais non celle du sage Amédée VIII. Par lettres du 1^{er} juin 1447 (*Ibid.*), le duc Louis fait savoir que pour de justes causes (?) il a relevé son cher et féal Jean de Lornay des fonctions de châtelain, capitaine, gouverneur et maître des fortifications du château et mandement de Montluel. Mais voulant obéir à S. S. le pape, Félix V, son père, qui, par bref du même jour donné à Saint-Dominique hors les murs de Genève, lui mande qu'il a appris « quod tu certas terras et officia prout ordinaverimus nondum restitisti » ce qu'il lui enjoint de faire sans nul délai ; ayant aussi égard aux prières de la duchesse, sa chère femme, qui lui a souvent recommandé ledit Lornay, lui restitue tous ses offices, charges, etc., etc.

I. — Renvoi de l'article de Louis de Monthon, seigneur de Lornay (TABL. XIX, degré VI, n^o 451.)

Extraits de son testament de 1500, outre les dispositions testamentaires portées à son article.

Il lègue (outre ses deux grands chevaux qui seront vendus ou échangés contre deux chevaux de litère au profit de sa femme outre une haquenée et deux mules sommières) deux mules au choix de sadite femme ; sa haquenée baie et 30 livres tournoises à son maître d'hôtel ; son traquenard noir et 30 livres tournoises à son homme de chambre ; son cheval et 30 livres tournoises à Pape Guenault (peut-être son fou) ; une mule, la meilleure après le choix de sa femme et 30 livres tournoises à son cuisinier ; son autre et dernière mule et 24 livres tournoises à son palefrenier, etc., etc. Il avait prêté de l'argent à Victor Gaudin, argentier de la Reine (sommés qu'il laisse aux pauvres d'Illier) et à Mons^r de Lyonne, maître d'hôtel de Mons^r de Montpensier (100 écus d'or sol) qu'il laisse à sa femme, etc., etc. Item a dict ledict seigneur de Lornay testateur, en tant que touche le fait du Gaure, les parolles qui ensuivent en effect et substance. Il est vray que en cest temps la, Colinet de Marcy m'avoit baillie en gaige la seconde pointe de diamant de la Roïne, pendant a une petite chesne esmaillee de blanc, de rouge et de noir, pour la somme de vingt deux cens escus dont je luy « feis payement comptant douze cens anglotz qui se appellent nobles d'Angleterre, le demourant en autres especes d'or et croy que ledict argent fut employe pour la rançon de Mons^r le Prince ou pour en faire a son bon plaisir, car ce fut a la requeste dudict « Prince... je vouloye que ledict Colinet me rendist mondict argent ainsi qu'il mavoit promis... advint que en ce mesme temps ledict « Colinet de Marcy en faisant ne sce quel appointment avecques la Roïne » (Anne de Bretagne) « et ceulx de son conseil promist « payer tous les Almans pour trois mois. Quand se vinct au terme ne trouva point sa somme preste comme il pensoit. Revint à moy « pour emprunter mille escus. Je luy dys que je ne luy en presteroyt pas ung car il mavoit trompe pour celuy que je lui avoys « baillie, mais que la Roïne mavoit donne dix mil francs à cause du service que je luy fys à la Paquelaye, sans les luy demander » « (c'est-à-dire qu'elle les avait donnés verbalement) « Et de ce jen appelle a tesmoing Mons^r le chancelier, Messire Philippes de Montauban... la Roïne mappella sans ce que je y pensasse et me dist, Lornay, vous mavez si bien servy que je me sens tenue a « vous tellement que je nauroy jamais bien que vous ny ayez la moitié. Vous prie que perceverez en attendant que vous puisse faire « mieulx, je vous donne dix mil francs contens. Je luy respondis. Ma dame, je vous remercyz tres humblement. Je croy pour ceste « heure je suis mieulx fourny d'argent que vous nestes. Mais vous avez des biens largement, vous men ferez assez. Touchant mon « service ne vous en fault point avoir de double, car je vous serviray loyamment. Et puis apres pour ce que le dit Colinet ne pouvoit « trouver son argent pour tenir ce qu'il avoit promis auxdits Almans me requist derechef. Je luy dys que avoye encore mil ou douze « cens escus et que la Roïne mavoit promis dix mille francs et que j'estoye content de parfournir encore huit cens escus... priant la « Roïne de me baillier en gaige la terre et seigneurie du Gaure, pour la somme de dix mil escus comprins ce que avoye baillie « audit Colinet et le don que la Roïne mavoit fait ». Le conseil de la Reine, dont était feu Mons^r de Dunoys, lui donna Gaure pour 7,000 écus et Lornay dut payer encore 3,000 écus, en stipulant que la seigneurie susdite serait rachetable pour 7,000 écus au bon plaisir de la Reine, qui avait promis à Lornay de lui faire don du reste. La Reine en rachetant Gaure, si cela lui plait, reconnaît mal les services du testateur qui valent plus de cent mille écus, sur quoi il invoque à témoins elle et tous ceux et celles qui étaient en sa compagnie. Il affirme dire toute la vérité et rien que la vérité. Il prie ses exécuteurs testamentaires de faire à la Reine « tellet « remonstrance que le filz ne perde point ce que le père peut avoir bien desservy ». Quand la Roïne partit de Rennes, elle lui promit 2,000 livres dont il n'a reçu que 1,000. Quand il les demanda on lui dit que, faute d'argent, on le payerait à Tours. A Tours, il ne put rien avoir « et ma lon renvoye tousjours de Bourgibus à Pilatre » ; quoi qu'il ait une cédule signée par la Reine et le secrétaire, ses exécuteurs s'en remettent au bon plaisir de la Reine. « Item me retient la Roïne toutes ses entrées tant de Paris, Lyon, Tours et « aultres villes qui sont a moy. Car a cause de l'office, tous mes predecesseurs, grans escuiers... en ont joy. Son bon plaisir en « soit fait a la descharge de sa conscience, car en sa vie ne me donna ung denier content », etc.

Le contrat de mariage (débriés de parchemin, Arch. Barrioz ; d'après la cote serait du 30 janvier 1497) dudit Louis de Monthon, seigneur de Lornay, grand écuyer, etc., etc., nous apprend qu'Antoinette d'Illiers, sa femme, était veuve de Messire Jean de Beauvilliers, chevalier, seigneur de la Ferté. Messire Jacques Duillon (ou Daillon), seigneur du Lude, lui constitua en dot 10,000 écus d'or.

J. — *Renvoi de l'article Pierre, seigneur de Bontraït* (TABL. XXI, degré V, fol. 455).

Clauses de son testament, outre celles portées au TABL. XXI.

Il lègue à Messire Jean, chanoine de Genève, son seul fils vivant, 1,500 florins d'or en capital, une pension de 50 florins d'or annuels, plus tous les droits que le testateur a sur les hoirs de feu Révérend Messire Jean, son frère, et de Messire Janus, chevalier, feu fils du testateur; plus une maison à Genève « in carria macelli veteris » (Vieux-Mézel), jouxta la maison et jardin d'Aymon Chappellier du levant, la maison et jardin d'Egrège Nicod, fils de feu Barthélemy Vincent du couchant, la rue susdite de bise et la rue tendant de la porte dite Baudet vers la porte de Saint-Léger et les murs de la ville, du vent. Il lègue les biens de feu son frère, Messire Jacques, chevalier (voir son article, fol. 453), à Georges, baron de Menthon, à la charge par lui de payer une pension annuelle à la chapelle de Notre-Dame de Grâce et de la Sainte-Croix, fondée par le testateur et sa femme Jeanne de Saint-Jeoire, en dehors de l'église de Ville, où il veut être enterré, et de donner à ladite chapelle la maison dudit baron de Menthon, dite de Dusillier, avec ses fonds et dépendances situés à Ville; il lui lègue le juspatronat de ladite chapelle et d'une autre chapelle fondée dans ladite église sous le vocable de saint Antoine et le substitue à François, seigneur de Soyrier, son héritier universel, si celui-ci meurt sans enfants mâles. Le testateur avait aussi une autre chapelle sous le vocable de sainte Catherine, fondée dans ladite église par ses prédécesseurs. Il fait de très nombreux legs pies, notamment à l'église de Saint-Jean-de-Jérusalem d'Annecy et à la maladière « sancte Consorcie » du pont de Dingy. Il qualifie ses trois sœurs « ex utroque parente », ce qui pourrait laisser induire que Pétremand, son père, avait eu deux femmes. Il lègue à sa femme l'usufruit de tous ses châteaux, maisons, granges et biens, meubles et ustensiles (ici une très longue et curieuse énumération de ces meubles qu'il serait trop long de reproduire), avec pouvoir de nommer les châtelains et autres officiers de justice, tant qu'elle vivra vie viduelle, outre ses droits dotaux, joyaux, etc. Après la mort de sa femme, il laisse l'usufruit de ses biens à Vénéral Messire Aymon de Lornay, son cher consanguin, sa vie durant. Nomme exécuteurs testamentaires, notamment Révérend Messire Rodolphe de Menthon, commendataire perpétuel du prieuré de la Cluse de Saint-Bernard, etc., etc., etc. François, seigneur de Soyrier, héritier universel, étant mort sans enfants, la succession aurait dû passer au baron de Menthon, premier héritier substitué.

K. — *Renvoi du folio 425, note 4.*

Après la Révolution, le comte de Menthon « voulant mettre irrévocablement fin à ces procès » vendit et céda, le 4 juillet 1808 (Arch. Troches), à MM. d'Yenne tous les droits quelconques pouvant lui revenir à cause des fidéicommissaires et testaments de ses auteurs (indépendamment de Montrottier dont il avait été mis provisoirement en possession par arrêt du 17 mars 1788 et que la Nation lui avait confisqué comme étant émigré), les mettant en son lieu et place, avec tous honneurs et charges, en l'état des choses. Le prix de cette vente était de 38,504 francs, payables en trois termes, somme pour laquelle (ainsi que pour une somme de 12,000 francs que le comte de Menthon avait remise à MM. d'Yenne en vue d'arrangements qui ne parent aboutir) les acheteurs donnèrent au vendeur hypothèque spéciale sur le château, domaine de Menthon et tous les biens dans les communes de Menthon, Ville, Alex et Bluffy, MM. d'Yenne, devenus ainsi légitimes et seuls propriétaires de Menthon, le revendirent, par acte du 9 novembre 1809 (Arch. de Troches), à M. François Rupy, à la charge par lui de payer les très nombreuses dettes hypothécaires et autres et notamment 38,504 francs dus au comte de Menthon en vertu de l'acte de vente par lui passé à MM. d'Yenne, l'autre somme de 12,000 francs portée dans l'acte ayant été payée au comte de Menthon suivant quittance du 2 janvier 1809 (*Ibid.*). Le prix de la vente de MM. d'Yenne était de 120,000 livres tournoises, soit 118,518 livres monnaie de Savoie. En détail, la vente comprenait le château avec tous ses bâtiments, meubles quelconques et tableaux, enlevés du château depuis la Révolution, avec tout pouvoir d'en faire réclamation à qui de droit, jardins, vergers, terrasses, les moulins de Menthon, le four des moulins, le four de Menthon, l'albergement du four de Presles (suivant acte du 13 mai 1740), la halle de Menthon, vignes, prés et champs adjacents, les forêts de la grande et de la petite Serraz, etc., etc.

Nous avons dit au folio 424 que le comte de Menthon racheta le château et la terre de Menthon, le 26 mars 1820, de M. Rupy.

L. — *Renvoi du folio 448.*

Aymon, seigneur de Lornay. Outre ses possessions patrimoniales, il avait acquis à Lornay le tènement dit de Chavanes. Il fut en outre investi par le comte de Savoie des biens et fiefs que Thomasset de Foras possédait à Lornay, en compensation « damnorum que dictus Thomassetus intulerat dicto Aymoni comburendo grangiam suam et diruculo Molendina et baptitoria sua et bestias suas « rapiendo » (dit dans la reconnaissance passée par Pierre Vaguard en 1329 [Arch. du Barrioz]. Les motifs de cette violence me sont inconnus. Le... 4314 (*Ibid.*), il donne des terres à Auteret en albergement, avec droit de parcours et d'abatage de pièces de bois dans la forêt de Lornay, pour les édifices à construire par l'albergataire.

FIN DES ANNEXES.

Membres de cette famille que je n'ai pu classer. Bien d'autres assurément ont échappé à mes recherches.

1292. — 3 des ides de juillet. Nicolet de Menthon, clerc, témoin à Menthon (Arch. Menthon).
 1295. — Jacques de Menthon, clerc; dans une rixe qu'il n'avait pas provoquée, un coup d'épée lui a tranché « unciam medii digiti et medietatem alterius digiti proximi de manu sinistra ». Enquête faite le jour de la Saint-Martin, à Orange, où il était avec Aymonnet de Versonay, clerc. Avis de son innocence en ce fait est donné par l'Official d'Orange à l'évêque de Genève.
 1297. — Ides de mai (*Ibid.*). Perret d'Arbusignie, moine à Talloires, est témoin à un acte d'Henri, seigneur de Menthon. Dit Perret de Menthon d'Arbusignie dans un acte des ides de mai 1299 (Arch. Menthon).
 1298. — Messire Thomas de Menthon, prieur de Faucemugne (Inventaire de Talloires).
 1299. — *Boletius* de Menthon, témoin au Châtelard le 11 des kalendes de février (Arch. Menthon).
 1299. — Aymon de Menthon, prieur d'Ugine. Fr. François, prieur majeur de la Cluse et vicaire de révérend père en Christ Messire A. par la grâce de Dieu, abbé de Saint-Michel de la Cluse (en Piémont) au diocèse de Turin, le jeudi avant la Saint-Jean-Baptiste, lui accorda licence « ad studium proficiendi ut... sic doceri valeat quod in monasterio nostro velut « splendor fulgeat firmamenti et plurimos ad justiciam valeat erudiri. Datum in monasterio Clusino » (*Ibid.*). Peut être Aymon (TABL. II), fils de Thomas II, qui était moine à Talloires en 1271 et prieur de Lovagny de 1281 à 1319.
 1308. — Humbert de Menthon, témoin à Annecy le 14 des kalendes de mars. Peut être le même, damoiseau, qui était châtelain de Ternier le lundi avant la saint Michel 1312 (*Ibid.*).
 1325. — Messire Jacques de Menthon, Official de Genève, témoin au testament d'Albert ou Humbert de Menthon (fol. 416) et son exécuteur testamentaire, avec Thomas Alamand, prieur de Talloires, Aymon, curé dudit lieu, et Aymon Alamand, curé de Savigny (*Ibid.*).
 1333. — Le 4 février, Hudrisod de Menthon se reconnaît homme lige d'Hugues de Genève, sauf une fidélité au seigneur de Ternier et au prieur de Saint-Victor. Hugues lui inféode 6 livres de revenu annuel à prendre sur le four de Rumilly-sous-Cornillon.
 1350. — (Environ). Jeanne de Menthon, épouse Jacques feu Jean de Clermont, seigneur de Saint-Pierre de Soucy (*Revue Savoisienne*, 1880, 21).
 1354. — 5 août. Messire Rodolphe de Menthon était prieur d'Ugine (Arch. Barrioz).
 1356. — Nicolas et Jean de Menthon (sans indication de parenté), témoins au contrat dotal Compey-Menthon (Arch. Menthon).
 1369. — Nicolet de Menthon, damoiseau, vend une dime au territoire de Blancheville (Saint-Roch). Titres Bonnefoy.
 1387. — 6 avril (Arch. du Barrioz). Robert de Dingy, damoiseau, en son nom et au nom de Girard et Albert (ne peut être Albert III, fol. 431, auquel on ne connaît pas de frères de ce nom), ses frères, vend de leur pur et franc alleu des cens, à Argonay, à Pierre de Monthouz, damoiseau.
 1391. — Humbert de Menthon, damoiseau, témoin à Yenne à une transaction Menthon-Miribel (Arch. Menthon).
 1391. — Humbert de Menthon, chevalier. Le chapitre de Sallanche lui inféode une terre au-dessus du cimetière de l'église de Notre-Dame du Château à Cordon, le 12 novembre (Titres Bonnefoy).
 1394. — 8 juillet (Arch. du Barrioz). Marguerite et Isabelle de Menthon, sœurs, femmes de Pierre des Chosaux, notaire, et de Jean de Vège, notaire, filles de feu Peronod de Naves, notaire, vendent à Pierre Fine de la Roche, notaire, habitant Annecy, et à Catherine, sa femme, leur sœur, des maisons et biens à Annecy-le-Bourg. Acte passé à Menthon dans la maison desdits Jean de Vège et Isabelle, mariés. Voir Monthouz-Novery à la note 1, plus de détails. Sans en tirer conclusion, confézé avec Aymon de Naves, au bas du folio 415.
 1399. — Aymon, bâtard de Menthon, témoin à Naves le 5 mai (Arch. Menthon).
 1477. — 20 juillet (Arch. du Barrioz). Révérend Messire Jacques de Lornay, prieur de Lovagny, témoin au contrat de mariage de Pierre de Menthon-Lornay-Bontraït (V. TABL. XXI) avec huit membres des diverses branches de la famille de Menthon. Est peut-être celui qui était curé d'Annecy-le-Vieux et chanoine de Notre-Dame-de-la-Lée d'Annecy en 1501 (DEGRÉ V, fol. 457).
 1483. — Philibert, bâtard de Lornay, châtelain de Coligny (Arch. Rubaud).
 1499. — 17 avril (*Ibid.*). N° Nicolas de Lornay, fils de N° Jean de Lornay de Contamine, paroisse de Lornay, vend à N° Jean, son frère, des biens confinant leur clos de Contamine et, le 7 mai suivant, tout son droit de rachat de ces biens. Le 20 novembre suivant, il assure sur ses biens de Contamine. — abornant ceux de N° Jean, son frère, — la dot de Françoise, fille de N° Urbain de Cerisier. Ledit N° Jean (frère de Nicolas), avec N° Péronnette, sa femme, fille de N° Jean de Lauzie (?), vend, le 28 avril 1503 (*Ibid.*), une maison et des vignes situées à Contamine sur Lornay, à N° Jean Portier de Rumilly, qui avait aussi acheté des biens audit lieu de N° Nicolas plus haut nommé. Les héritiers de N° Jean Portier revendirent le tout à Pierre IV de Menthon-Lornay, le 8 juin 1534 (*Ibid.*). Ce fragment généalogique se rapporte évidemment à Jean de Lornay (ou à ses descendants) (TABL. XIX, fol. 450) auquel, par la transaction de 1463, furent donnés les biens de Contamine.
 149. — (Charte rongée aux archives du Barrioz). N. N. de Lornay, sacristain de la sacristanie du prieuré de Talloires, donne en albergement des biens mouvant du fief de sa sacristanie. La cote de cet acte, écrite à la fin du XVII^e siècle, dit « albergement par Vénéral Jean de Cornen (erreur de lecture) P. de la Bienheureuse Vierge Marie de Bellevaux de Saint-Benoit », ce dont il n'y a pas trace dans la charte. Est peut-être (?) Jean, fils de Messire Guillaume, TABL. XXII, fol. 454.
 1509. — 11 septembre, Révérend Messire Jacques de Lornay, sacristain et chanoine de l'insigne Collégiale de Notre-Dame-de-la-Lée (*Ibid.*). Est peut-être le même que celui cité ci-dessus en 1477.
 1510. — 23 février (Arch. Savoiron), Barthélemy de Lornay, religieux de l'ordre de Saint-François, témoin à Rumilly.
 1510. — Vénéral Messire Claude de Lornay, chanoine de Genève (Arch. Rubaud); le même sans doute qui l'était encore en 1520 (Arch. Morand).
 1524. — N° François de Menthon épouse, par contrat dotal du 1^{er} novembre, D^{lle} Polyxène, fille de N° Louis Brunet, bourgeois de Chambéry. Il y est dit fils de Louis de Menthon de Beynex (*sic*), au diocèse de Genève.
 1630. — N° Jean-François de Menthon teste le 29 août (analyse ainsi que pour l'article précédent d'actes, trouvée sans marque de provenance aux archives Costa) nommant héritier universel N° Jean de Menthon, son frère, sergent-major pour Son Altesse, substituant successivement les trois fils de celui-ci, Jean-François, Bernard et Henri, intercalant entre ces deux derniers Jacques-Philippe, fils naturel du testateur. Je ne comprends pas d'où peut sortir cette branche, très probablement illégitime. Etc., etc.

(Continuation du folio 413.)

de Mont-Joux font partie maintenant du patrimoine de la chrétienté tout entière qui célèbre son culte (1).

La très haute renommée du Saint n'a certainement pas nui, mais n'a pas dû contribuer à augmenter la possession féodale de ceux qui continuaient, depuis 1082 par des chanoins dont l'histoire n'a pas conservé les noms, la lignée dont il était issu, jusqu'à l'an 1190, où nous trouvons un Jean, seigneur de Menthon près Annecy et de Beaumont près Genève, bienfaiteur de Pomiers.

Pourrait-on, pour l'expliquer, accepter l'autorité du vénérable évêque de Saluces, Monseigneur della Chiesa, lequel, dans sa généalogie des Mentoni de Cherasco en Piémont, se prétendant issus des Menthon de Savoie, avance qu'ils descendaient de Caius Julius Mentonus, consul romain (assez peu connu dans les Fastes consulaires), et qu'ils avaient produit saint Bernard (2) !

Jusqu'à la découverte de nouveaux titres, il est oiseux de prolonger cette recherche qu'il était bon, au point de vue généalogique, de signaler à mes successeurs (3).

Il serait trop long d'énumérer le grand nombre d'hommes distingués que cette illustre maison a produits en tous genres, les grandes alliances qu'elle a contractées, les crimes suscités par la féroce jalousie des Compey, dont furent les victimes deux seigneurs de Menthon. Tout chercheur les trouvera à chaque feuille, dans les Tableaux où se condense toute l'histoire de cette famille (4).

Son importance et sa haute antiquité, le nombre de branches qu'elle a formées, motivent la longueur de cet article dans lequel les archéologues ne me reprocheront pas d'avoir consigné de nombreux détails si intéressants pour notre histoire.

La branche aînée des comtes de Menthon continue dans son vieux « castrum » ses nobles traditions.

De toutes les autres branches des Menthon, il ne subsiste plus que celle des barons de Lornay, comtes d'Aviernoz, vivant avec distinction au château de Rubaud près Coise, en Savoie, qui leur est parvenu par un mariage avec une Clermont-Mont-Saint-Jean.

(1) La légende rapporte qu'il y avait à la Cluse un temple dédié à Mercure, qui aurait été détruit par saint Bernard. Il est certain que des ruines d'un édifice païen existaient encore en 1300. Henri de Menthon (Dègè IV, fol. 416) mentionne « prope dictum « priortum, molare quod dicitur fuisse bastitum et edificatum per gentiles, inter viam publicam » (la voie romaine de Tincius Paculus « et aquam de Cyers ». C'est là que la famille du saint fonda le susdit prieuré, aussi nommé de la Cluse ou de la Cluse (Clusa a Claudens), à cause d'un énorme rocher au pied duquel s'encaisse profondément le Fier. Ce prieuré fut cédé par les Menthon aux bénédictins de Gignia en Franche-Comté. Dans l'acte plus haut cité, de 1300, figure Fr. Guidon de Gignia, nom de sa maison religieuse, prieur de la Cluse de Saint-Bernard.

(2) Dans des Preuves pour la chevalerie de justice des SS.-Maurice et Lazare, faites par un des membres de cette famille piémontaise (voir ANNEXE C, fol. 464), il est écrit qu'elle « vient ab antiquo à ce que disent des personnes très âgées et dignes de foi, de « Bourgogne, et que d'elle est sorti le dévot saint Bernard, lequel a laissé beaucoup d'écrits sur la religion ». Cette confusion avec saint Bernard de Clairvaux attaque autre chose que la bonne foi « des personnes très âgées ». Il vaudrait mieux accepter la légende d'après laquelle les Menthon auraient porté jadis la devise : « Antequam Christus natus baro eram ». Au moins cela couperait court à tout espoir de pouvoir remonter à cette époque.

(3) Personne n'étant prophète dans son pays, j'ose à peine exprimer la conviction que, caché dans l'énorme épaisseur des murs de Menthon, on découvrirait encore un trésor de parchemins qui donneront la clef de bien des problèmes et notamment de l'origine des Menthon.

(4) Ma généalogie est faite de toutes pièces d'après des centaines de documents presque tous des archives de Menthon, de Monthouz, de Rubaud et du Barrioz. Je ne me suis pas servi d'un tableau généalogique accompagnant l'histoire de la famille dont le fond est de Besson, le tout paru dans l'Armorial de France, sauf pour un fragment sur les Menthon-Dingy que je transcris à part, en italiques, au folio 432. En revanche, j'ai utilisé in quantum les manuscrits de Besson, quelque peu la généalogie donnée par Guichenon dans son Histoire de Bresse et Bugey. Suivant mon invariable système de profiter le moins possible de travaux contemporains, de n'employer les anciens, en les citant, qu'à défaut de documents d'archives, il me paraît préférable de laisser un travail original, moins complet peut-être sur quelques points, mais qui, dans son ensemble, dépassera certainement ceux de mes devanciers de toute la hauteur des parchemins que personne n'avait pu étudier comme moi.



MENTHONAY (DE)

ous avons eu plusieurs localités de ce nom en Genevois, entre autres une dans les Bornes et une autre près de Cruseilles, dont l'orthographe actuelle vicieuse — naturellement — est Menthonex. — Nous avons eu également une ou deux familles de ce nom dont j'ignore les rapports de race entre elles et ces localités et les armoiries.

Le plus ancien connu est Aymon, évêque de Genève en 1265, mort à Hautecombe à la fin de 1275. Dans les chartes le concernant, il est toujours nommé Frère Aymon et les chroniques le nomment de Menthonay. Suivant Besson, il était auparavant chanoine de Sixt et serait issu d'une famille de la Tour. Blavignac (Armorial Genevois) le nomme Menthonay-la Tour. L'Armorial Hist. Genevois (Galiffe et Mandrot) lui donne pour armes d'après un sceau de 1405 : de gueules à la tour flanquée à senestre d'un pan de mur sommé à l'extrémité d'une tourelle, le tout d'argent. La récente édition de cet ouvrage (1896) répète ce blason qui a pu être celui de la famille à laquelle l'évêque de Genève aurait appartenu.

L'Armorial du canton de Vaud donne pour armoiries à Menthonay (sans dire pourtant que ce sont celles de Guillaume de Menthonay, évêque de Lausanne)

de gueules au sautoir cantonné de quatre coquilles de même.

Il me suffit de citer ces versions qui, — en les admettant justifiées, — constitueraient deux familles différentes. Sans l'affirmer pourtant, — surtout pour l'évêque de Genève, — elles peuvent être de même souche et venues de Cruseilles. Guillaume de Menthonay, le grand personnage de la famille, fut inféodé de Turchet, qui appartenait déjà à sa famille, château et biens, avec juridiction à Menthonay et Villy-le-Bouveret, relevant du château de Cruseilles, qui passèrent par sa sœur aux Saint-Jeoire. L'autre (?) famille possédait la rente de Menthonay, relevant également du château de Cruseilles, la maison-forte de la Petite-Balme à Sillingy et des biens dans les Bornes. Son importance alla toujours en décroissant ; les derniers étaient notaires et se qualifiaient nobles pourtant. N'ayant point de données précises, pas plus que pour leurs armoiries, je me borne à publier ce que j'ai trouvé sur les Menthonay, en attendant que de nouveaux documents viennent trancher ces questions.

AYMON (DE MENTHONAY ?), évêque de Genève de 1265 à 1275 (voir Regeste Genevois) (1).

Discret FRANÇOIS DE MENTHONAY, juriconsulte, arbitre à Annecy, le 6 des ides de mai 1322 (Arch. Menthon).

Mess^{rs} GUILLAUME DE MENTHONAY, chanoine de Besançon, arbitre 17 avril 1348 (Thuyset).

MARTIN DE MENTHONAY, chevalier, mort avant 1355 et 1348.

JACQUES DE MENTHONAY.

Vén^{ble} M^{re} GUILLAUME DE MENTHONAY (juriconsulte ?). Le 21 décembre 1344 (Fiefs) reconnaît du comte de Genevois, à cause du château de Cruseilles, la juridiction omnimode sur ses hommes et liefs, les dîmes de Menthonay et Nicuday, les biens de Villaret, etc.

N^o M^{re} GUILLAUME DE MENTHONAY, ténoin au contrat de mariage 12 décembre 1352.

GIRARD DE MENTHONAY, fidéjusseurs, avec plusieurs autres gentilshommes, au contr. de mar. Lucinge-Soyrier du 12 déc. 1352 (A. Fauc. Luc.). Ténoin à Cruseilles 7 avril 1348 (Thuyset). Reconnait, le 15 décembre 1353 (Fiefs).

GIRARD DE MENTHONAY, curé de Chamoni, 1366 (Tres Bonnefoy).

AYMON DE MENTHONAY, curé de Chamoni, 1366 (Tres Bonnefoy).

ÉTIENNE DE MENTHONAY.

les hommes, hommages, la juridiction omnimode, mère et mixte empire qu'il a à Villy-le-Peloux, à cause de la rente de Menthonay, les dîmes de Menthonay et Nicuday, les biens de Villaret, sa maison à Turchet, avec terres, prés et bois, rière le mandement de Cruseilles. Il prête hommage, le 15 septembre 1356 (*Ibid.*), en son nom et pour ses cohéritiers.

N. N. DE MENTHONAY, épouse Nicolette de Langin, laquelle se maria avec Mess^{rs} Antoine Cagnacii. Le 12 nov. 1401 (Arch. Menthon), elle charge ses trois enfants ci-dessous de payer un legs de 10 sols annuels qu'elle avait fait en faveur d'une chapelle fondée au grand autel de N.-D.-de-la-Lée d'Annecy. (Si ce n'est Girard ci-dessus qui reconnaît en 1352, la transmission féodale permet de croire que N. N. était son fils.)

chanoine et archidiacre de Reims, camérier du pape. Les deux frères vendent, de leur pur et franc alleu, des hommes au mandement d'Annecy, avec leurs tenements, liefs et postérités, à Guillaume Mistralis d'Annecy, chevalier et docteur es lois, par acte stipulant en leur faveur droit de rachat. Le 16 juin 1375 (Arch. Thuyset), François Mistralis, neveu et héritier dudit Guillaume, leur fait rétrocession desdits biens. Aymon était mort avant le 11 septembre 1381 (*Ibid.*) et Vén^{ble} Mess^{rs} Jacques était tuteur de ses neveux, fils d'Aymon. Il était, avant le 10 des kalendes de février de la 13^e année du pontificat de Clément, pape d'Avignon, cardinal du titre de SS.-Marcellin et Pierre de l'Eglise romaine, vulgo dit le cardinal de Menthonay (inconnu à Besson). Il mourut avant le 14 octobre 1391 (Arch. Lucey), nant du prieuré de Saint-Julien-en-Maurienne, laissant de nombreuses dettes, ayant nommé ses exécuteurs testamentaires Messire François (de Conzie), alors archevêque de Toulouse et maintenant (1391) de Narbonne, Guillaume d'Yllins, évêque de Viviers, et Messire Pierre d'Annecy, chanoine de Genève. Ceux-ci, le pape ayant concédé les revenus dudit prieuré aux héritiers du cardinal pour payer ses dettes, en remettent la valeur pour trois ans, par acte de la même date, à Rév^é Antoine de la Ravoire.

Vén^{ble} Mess^{rs} JACQUES DE MENTHONAY, représenté par N^o Jacques de Moyron.

AYMON DE MENTHONAY, chevalier et docteur es lois, mort avant le 11 septembre 1381 (*Ibid.*) et Vén^{ble} Mess^{rs} Jacques était tuteur de ses neveux, fils d'Aymon.

FRANÇOISE, épouse, contrat dotal du 7 janvier 1387 (Arch. Thuyset), Rolet, fils de feu Henri de Chiss.

Rév^é GUILLAUME DE MENTHONAY. Était évêque de Lausanne avant le 22 août 1383 (Guichenon, 415), jour où il baptisa à Chambéry celui qui devint le célèbre Amédée VIII (selon les historiens suisses, aurait été élu le 22 août 1394). Teste le 9 juillet 1406 (Besson), assassiné le lendemain au château de Lucens. Inféodé, les 2 et 3 juin 1402 (Fiefs) de la juridiction omnimode, etc., du lieu de Turchet et territoire dans les paroisses de Menthonay et de Villy-le-Bouveret. Cette juridiction fut encore augmentée par Patentes du 3 avril 1405 (*Ibid.*). Est probablement le Messire Guillaume de Menthonay, chanoine de Besançon, ténoin au testament de Girard de Ternier en 1360. Sa sœur Marguerite fut son héritière.

JEAN, vivant en 1401. Descendance inconnue.

MARGUERITE, dame de Turchet, femme, avant 1408 (Manuscrits Besson), de Pierre de Saint-Jeoire, seigneur de Beauroissant. Le 20 novembre 1417 (Fiefs), elle reconnaît tenir du prince Turchet, la missellerie, les hommes et la dîme des blés rière Villy. Avant déjà reconnu, le 9 août 1416, et reconnu encore, le 9 mars 1418 (*Ibid.*), à cause du château de Cruseilles. Comme héritière de sa mère, elle acquitte, le 1^{er} septembre 1410, le legs qu'elle avait fait à Notre-Dame-de-la-Lée. Le 1^{er} mai 1411 (Arch. Savoiron), elle remet à un de ses hommes de Rippe certaines terres à elle commises en échute parce qu'il les avait acquises sans payement des loads, quoi qu'il les eût payés au procureur de feu, de bonne mémoire, l'évêque de Lausanne, lequel n'avait aucun pouvoir à cet effet. Dans un acte du 16 février 1440 (Arch. du Barrioz), elle est dite veuve du susnommé Saint-Jeoire et dame d'Allery (Alery) et Turchet.

Deux ou trois fils, neveux et pupilles de leur oncle, 1381. Sans doute héritiers des dettes dudit oncle devenu cardinal.

(1) Ce précieux ouvrage enregistre encore Aymon de Menthonay, damoiseau, l'un des garants au traité de 1263 entre les C^{tes} de Savoie et de Genevois, Guillaume de Menthonay, chan^{ce} de Genève en 1294, etc.

LOUIS DE SAINT-JEOIRE, seigneur de Turchet, reconnaît Turchet au nom de sa mère et à son nom, comme héritier de Rév^é Guillaume de Menthonay, évêque de Lausanne, 11 novembre 1450, 12 janvier 1472, investi 5 novembre 1473 (Fiefs). Voir SAINT-JEOIRE, ANSELME et FIEFS pour la seigneurie de Turchet.

(Voir continuation au folio suivant.)

N. B. — Depuis N° Martin ci-dessus, tout ce qui n'a pas d'autre marque de provenance est extrait de très curieuses enquêtes testimoniales faites en 1517 (2 volumes, Arch. Thuyset). Tous les témoins, plus ou moins, vieillards du pays, appuient sur les habitudes nobles des Menthonay (dont le nom est presque toujours écrit Menthonex). Probablement ils en avaient besoin.

Vén^l Mess^{rs} GUILLAUME DE MENTHONAY, juriconsulte, accorde à Jean de Lucinge, chev^r, droit de racheter des biens que celui-ci lui avait vendus par acte du même jour, le 21 janvier 1367, passé à Cruseilles (Arch. Thuyset). Probablement le même juriconsulte qui fut arbitre le 9 octobre 1348 (Ibid.) (voir au folio 471).

Mess^{rs} HUGUES DE MENTHONAY, curé de Vallières, teste le 17 janvier 1383 (Arch. de Genève).

Mess^{rs} N. N., chevalier (probablement Aymon, chevalier, en faveur duquel furent reconnus, le 17 juin 1361, les biens reconnus par ses fils ? en 1443). Il était mort avant cette date. Conférez avec Aymon au fol. 471, vivant en 1375, qui eut deux ou trois fils vivant en 1381; peut n'être qu'une coïncidence.

N° seig^r HUGON DE MENTHONAY. Reconnait, le 11 septembre 1413 (Fiefs), les biens reconnus par N° N. N. en 1361, hommes, hommages, servis, etc., avec juridiction omnimode, sauf le dernier supplice, le tout relevant du château de Cruseilles. Ils transigent, le 25 septembre 1436 (Arch. Thuyset), à cause d'une reconnaissance passée précédemment en faveur de feu Messire Aymon de Menthonay, chevalier, avec un de leurs hommes taillables. Acte passé à la Petite-Balme (de Sillingy), dans la maison-forte desdits nobles frères. Sans doute le N° Hugon de Menthonay, témoin à Etrambières, en 1443, au contrat dotal Confignon-Compey. Mort sans descendance après le 13 avril 1415.

Vén^l JEAN, moine, témoin, à Menthonay, à la vente du 18 novembre 1402. F. L'ARTICLE de son frère Jean.

N° AYMON ou AMÉ. Reconnait en conformité de la reconnaissance ci-dessus de la reconnaissance ci-dessus de 1413, le 3 juin 1455 (Fiefs). Le 20 mai 1468 (Fiefs), il reconnaît, comme dessus, en son nom et pour ses neveux, fils d'Aymon. Il demeurait à Villy-le-Peloux et tenait le château et maison-forte de la Petite-Bâtie (sic). Les dépositions des témoins sont assez confuses à son égard, voir 3, folio 473. Il mourut après Guillaume (son neveu), sans enfants, n'ayant point été marié, laissant héritiers Henri (son neveu) et les fils de celui-ci, il y a (15...) environ vingt ans « iam senex octuagenarius ». Vivait en 1499.

JEANNE, épouse : l' Egrège Amédée Chappuis « de Fraxino », dit Chaumontet, notai^r; 2^e mariée « cujdam » de parrochia Poy « siaci nominato Ludovicus qui erat modicum surdus ».

N° PIERRE, mort sans enfants, laissant quatre frères.

N° HENRI, Comme copropriétaires avec N° Jean (leur oncle), usufruitier, en suivant la reconnaissance précédente de 1468, reconnaissent comme dessus le 25 avril 1499 (Fiefs). « Eius uxor erat » de Passeractis « de Camberia-co. » Mort à Chambéry deux ou trois ans avant son oncle Jean (qui fut son héritier) « senex et albus », du mal communément appelé le mal de chaleur, et fut enterré à Saint-François. Il était bourgeois de Chambéry et notaire public; en cette qualité, il reçoit un acte le 22 octobre 1478 (Arch. la Place). Il était secrétaire ducal lorsqu'il fut nommé légataire et exécuteur testamentaire de Réverend Pierre Bergin, qui fit héritier les nobles Lambert, le 1^{er} avril 1505 (Arch. Morand).

N° CLAUDE, mort sans enfants.

N° GUILLAUME, « Erat homopulcher » « bone stature et bone etatis, bonus gubernator, etc. » (5). Il mourut au prieuré de Contamine, où il fut enterré dans le cloître. Sa veuve, dame Georgine de Ferro, se remaria avec N° Claude de Menthonex ci-dessus.

N° LOUIS, de la paroisse de Menthonay au mandement de Cruseilles, au nom de Jean, son oncle, et de Guillaume, son frère, il vend, le 10 février 1476 (Arch. Thuyset), à N° Jean Bezcon-Vulliod, une rente avec directe due par N° Jeanne Vincent, femme de l'acheteur (4). Mort avant tous ses frères.

CLAUDINE, mariée en Tarentaise à N° N. N. ou fille Grossi, d'Ayme. Un des déposants a assisté à la noce.

AYMÉE, sœur ou fille d'Aymon.

N. N., fille.

N° CLAUDE DE MENTHONAY « non erat de toto ita magnus nec ita grossus sicut nobilis Carolus eius frater; erat competenter magnus comunis stature, macer, longus, jucundus homo, super niger ». Il demeurait « in domo anti-qua de Menthonay ». Donataire avec ses père et frère de N° Jean, son grand-oncle, cohéritier universel de son père. Il épousa dame Georgine « de Ferro », veuve de N° Guillaume de Menthonay, son oncle. S'immissa pour l'hoirie de N° Jean « de bonis et signoria de Menthonay ». Il mourut âgé de trente-six ans environ, sans enfants, il y a sept ou huit ans (en 1517) d'un mal au genou. Il était aussi secrétaire ducal et notaire public et commissaire des protocoles de son feu père; il délivre, le 5 janvier 1508 (Arch. la Place), copie notariée d'un acte regu par son feu père en 1474.

N° CHARLES DE MENTHONAY, cohéritier universel de son père, héritier universel testamentaire de son frère, posséda les maisons-fortes de Menthonay et de la Petite-Balme (ou Bâtie ?). Il fut demandeur au procès qui motiva les enquêtes, 1517. Il fut en procès avec le seigneur de Saint-Jeore (voir fol. 471) et la juridiction (sur ses biens) de Menthonay lui fut maintenue. Il épousa dame Antoine de Andactro (du Daz), veuve de N° Claude Curti, laquelle, le penultième février 1516 (Arch. la Place), modifia un testament qu'elle avait fait, le 14 mai 1505, avant son second mariage. Elle veut que l'on restitue audit N° Charles « totum suum megnagium per ipsum nobilem Carolum in domo dictæ testatrix apportatum » et lui lègue une maison à Chambéry « in allorio sancti Francisci », ou ils demeureraient, provenue du premier mari de ladite dame.

N. N., fille.

D^l JACQUEMINE DE MENTHONAY, appartenait probablement à cette famille. Religieuse à Sainte-Catherine d'Annecy en 1595 (Arch. Mouxy-Reynex).

N. N., fils donné. L'un des déposants l'a tenu sur les fonts baptismaux.

(1) Un des témoins assermentés aux Enquêtes visées au N. B. du fol. 467 déclare, que se trouvant un jour avec d'autres camarades au cimetière de Sillingy, survint N° Martin de Menthonay qui leur dit : « Dieu gard les bons prouhommes », et avec lui N° Jean Jacquemard, d'Annecy, des maîtres aux comptes de Genevois, qui leur dit : « Dieu gard les villains » et ils passèrent. Les hommes se dirent entre eux qu'à ses discours on voyait bien que ledit Martin était noble et honnête, étant seigneur de Menthonay et de la Petite-Balme.

(2) Probablement les mêmes que Pierre Gougues, de Groisy, revendit, le 13 juin 1469 (Arch. Thorens), à Bertrand de Dérée, biens qu'Aymon et Jean avaient vendus pour payer la dot de D^l Aymée (leur fille et nièce), femme d'Etienne Francisca, d'Albens.

(3) Un témoin dépose ne pas savoir s'il (Jean) était frère d'Henri et Guillaume (ci-dessus, fils d'Aymon), mais il portait le même nom et les mêmes armes, et était codiviseur avec Guillaume, coseigneur avec lui de Menthonay, « et a tamen quod nobilis Guillelmus appellabatur dominus de Menthonex et nobilis Johannes vulgo appellabatur seigneur Jehan ». Un autre déposant le dit oncle paternel de Guillaume et qu'il était « satis « competentis loquela ita tamen quod loquendo modicum bercialat ». Suivant une autre déposition très confuse, ledit Jean, moine de Contamine, ordre de Saint-Benoît (et un autre dont le nom est resté dans la plume du tabellion) « fratres eiusdem Aymonis », portaient son deuil.

(4) Ledit N° Bezcon revendit ladite rente à N° Guillaume de Menthonay, le 6 avril 1488 « de suis consanguineis », et Guillaume la céda, le 28 juin 1503, à N° Jean Ogier.

(5) Un des déposants dit qu'il laissa héritier N° Jean, son oncle; un autre qu'il mourut après Jean « Quando venit de quadam guerra redemit « certa bona per quemdam de suis de Menthonay impignoralia ». C'est fort probablement le N° Guillaume de Menthonay, caution dans un acte du 10 août 1491 (Arch. Pelly) et le même N° Guillaume de Menthonay de Contamine (voir son ARTICLE), clerc et notaire, qui reçoit en cette qualité un acte le 9 juillet 1504 (Titres de M. de Neufeselle).



TABLE ONOMASTIQUE

Les chiffres imprimés en caractères gras sont ceux de l'article spécial d'une famille ; les astérisques indiquent que le même nom est répété une ou plusieurs fois dans le même folio.

ACHAÏE	355*	ANGOT	105, 250, 260, 303, 438*, 439.
ACHARD	83, 178, 375, 377, 378, 447.	ANIÈRES	43, 44*, 48.
ACRES (des)	424.	ANJOU	97.
ADAZ	392*, 393.	ANNAN	358.
ADDA	2*, 131, 185, 381, 405.	ANNIVIERS	418.
AGLIÉ	71*, 314, 426*.	ANSELME	471.
AIRMAVIGNE	45, 290*, 307.	ANTHERME	325.
ALAMAN	417, 421, 435, 466, 469.	ANTHEZIEU	369.
ALBERT	58, 170*, 205, 358, 359, 438.	ANTHON	70, 75.
ALBIER	60, 215*, 248*, 360.	ANTHONIELLY	241.
ALBON	71, 425.	ANTHONIOZ	208.
ALBRET	427*, 432*, 133*.	ANTHY	85, 218.
ALBRIEUX	170, 345*.	ANTIN	126.
ALBY	91*, 101, 103, 183, 215, 218, 324.	ANTIOCHE	233, 236.
ALÉE (l')	37, 321.	APERTET	55.
ALENÇON	133.	ARACHE	430.
ALEX	414, 419, 428, 429.	ARAGON	132, 133, 377, 447, 456.
ALEXANDRY	54, 102, 436, 437*.	ARBALESTRIER	13.
ALFIERI	135.	ARBERG	230.
ALLAMAND	160, 232, 236, 450*.	ARBIGNON	373.
ALLÉE (l')	6, 430.	ARBUSIGNY	469.
ALLEGRET	62.	ARCES	138.
ALLEMAND	178, 224, 343.	ARCHEZ	447.
ALLEYARD	174.	ARCOLLIÈRES	46, 123, 185*, 186, 330, 359, 374, 399.
ALLINCOURT	303.	ARENBERG	78.
ALLINGES	103, 111, 130, 135, 160*, 220, 230, 232*, 233*, 234, 236, 237*, 270, 296, 350*, 351*, 370, 373, 376, 416, 418, 420, 421, 422, 446.	ARENTHON	11, 98, 171, 216*, 254, 258, 373, 376, 419, 430, 435, 436, 437.
ALLIOD	311.	AREREX	312*.
ALLOIS	103.	ARESTEL	15, 40, 57, 60*, 123, 138, 194, 304.
ALLOSE	136, 197.	ARITH	253.
ALPE (l')	384.	ARLOD	19, 20, 22, 191, 324.
ALPES (des)	160.	ARLOS	430.
AMANCY	51.	ARMAGNAC	127, 133.
AMAUDRY	436.	ARMASSO	24.
AMBLARD	54, 252, 342, 423, 427*.	AROD	370.
AMBROYS	344, 345*, 353.	ARPEAUD	322*.
AMEYSIN	96, 270, 290, 298.	ARPE (l')	444.
AMIDOUX	139, 194, 303, 304, 346, 392, 395.	ARTHAUD	118.
AMODRY	248, 371.	ARTOIS	127*, 132.
ANDANS (des)	29, 309.	ARVE	344, 397.
ANDELLOT	422, 424.	ARVILLARD	101, 102*, 246, 341.
ANGEVILLE	47, 223, 226*, 275, 278, 299*, 312.	ASCHIERI	358.
		ASPERLIN	427.
		ASPORD	275.
		ASSELIN	319.
		ASTARAC	127, 132*, 133.
		ASTESAN	188, 244.

ASTIER	133.	BARRIOZ	403.
AUBONNE	268, 418*, 419*, 426*.	BASIN	379.
AUBRY	272.	BASSIEU	347.
AUDACIO	472.	BASSY	106.
AUDÉ	398, 400.	BATANDIER	49.
AUDÉ-BERNARD	220.	BASTIAN	59, 139*, 236.
AUPS	160, 161*, 217.	BAUD	267.
AUSANAY	24.	BAUDET	346, 347.
AUSSON	35*.	BAUDIER	402.
AUTEMARRE	319.	BAUDRAY	400.
AUTHURIN	62, 123, 184.	BAUDRY	212, 218, 261, 279, 303*, 378, 447.
AUTRICHE	132, 222.	BAUDUC	308*.
AUVERGNE	71.	BAUFREMONT	301 bis.
AVANCHER	28, 430.	BAUGÉ	70.
AVERHOULT	8.	BAUGES (des)	341.
AVISE	5, 385*.	BAULEDUC	332.
AVRIEUX	360, 398, 399, 401.	BAUME (la)	74, 78, 113, 114, 115, 232, 233, 278, 299, 339.
AVRIL	54, 372.	BAUX (des)	70*, 301.
AVRILLON	39.	BAVIÈRE	74.
AVULLY	233*.	BAVOUX ou BAVOZ	44, 53*, 60*, 105, 108, 119, 185, 208, 280, 309*, 329, 357, 361, 398.
AYENT	158.	BAY	2, 164, 195, 244, 248, 330, 335, 359.
AYMAR	355.	BAYTAZ	227, 304, 308, 407*, 461.
AYME	41.	BÉARN	71, 126*.
AYNARD	155, 400.	BEATIS	406.
BABUTY	382.	BEAUCAIRE	301 bis.
BACHELARD	460, 462.	BEAUFORT	11*, 29*, 33, 48, 106, 112, 113*, 116, 118, 119*, 175*, 182*, 184, 189, 205, 217, 254, 269, 314, 315*, 335, 388, 389, 413, 422, 423, 426*, 427*, 444, 447*, 463*.
BACIN	366.	BEAUJEU	53, 71*, 94, 355.
BADIER	32.	BEAUMONT	90, 136*, 224, 225*, 272*, 329, 333, 417, 444*.
BAGARD	326.	BEAUVILLIERS	451, 467.
BAILLANS	298*, 299.	BECQUE	254.
BALAND	15.	BECTON	324.
BALARD	278.	BECUYNT	451.
BALAYSEAU	383.	BEZON	472, 473.
BALBI	245.	BEFFROY	185*.
BALLAND	44, 151.	BEGNA	406*.
BALLET	18.	BELLECOMBE	201.
BALLEYSEAULX	266.	BELLEGARDE	9, 18, 19, 21*, 27, 33*, 77, 79, 122, 129, 136, 139, 146, 165, 192, 207, 226, 235*, 236*, 237*, 272, 273*, 274, 276, 277, 289, 312, 314, 321, 322*, 326, 352, 360, 376*, 377*, 381, 387, 388*, 390, 391*, 395*, 432, 433, 447, 450*, 453, 456, 462*.
BALLEYSON	9, 32, 33, 34, 113, 118, 121*, 231*, 234, 235, 265, 267, 297, 455*, 456, 457.	BELLETOUR	175.
BALLIN	55, 331, 333*, 335.	BELLETRUCHE	136*, 142*, 310, 340.
BALLON	453.	BELLEVILLE	441.
BALLY	28, 36, 213, 296, 326, 382.	BELLI	377.
BALME (la)	58, 97, 105, 120, 121, 136*, 142, 157*, 242, 252, 253, 297, 298, 328, 354, 373, 374, 422, 428, 430*, 431, 437.	BELLY	91, 101, 225.
BALTHAZARD	2*, 118.	BELMONT	299, 305*, 306.
BALZAC D'ENTRAGUES	132.	BELOSSIER	214.
BAPTENDIER	143, 151.		
BAR	301.		
BARANDIER	188*, 308*.		
BARBEROUSSE	32.		
BARBERY	343.		
BARBEY ou BERBEY	375, 376*.		
BARBIER	323.		
BARDONNENCHE	258, 345, 376, 382*, 435.		
BARFELLY	261.		
BARGE (la)	326, 407.		
BARILLET	52.		
BARME	124.		
BAROLO	350, 351.		
BARRAL	296*, 340, 355, 393.		

BENOIT	335.	BLAY	170, 248.
BENEDETTI	164.	BLEAU	439.
BENEVIX	258, 274, 394, 433.	BLOIS	69.
BENS	198, 256, 296*.	BLONAY	5*, 9, 76*, 114, 161, 166, 198, 217*, 218, 225, 230, 231, 233*, 254, 255, 265*, 282, 283, 286*, 287*, 296, 315, 326, 363, 369, 385, 392, 422, 425, 443*, 447, 450, 451, 458, 466.
BERARD	325.	BLONDET	301 bis, 406.
BERCHAT	9*, 26.	BOCCARD	39, 296, 309, 404, 405*.
BÉRENGER	255, 318.	BOCHARD	114, 372*, 373*, 427.
BERGIN	472.	BOCHET	457.
BERGINI	224.	BOCHUT	377.
BERGOEN	277.	BODARD	432.
BERGOGNINO	197.	BOËGE	19, 139, 194, 195, 204, 231, 233, 235, 258, 261, 304, 322*, 353, 382, 387, 394, 434, 443, 454.
BERGUÈRE	280*, 281.	BOIGNE	326, 327.
BERLIE	48.	BOILLE	299.
BERLIET	53*, 188, 189*, 211, 222, 241, 243, 244*.	BOIN (du)	378*, 381.
BERLION	88, 293, 356.	BOIS (des)	114*.
BERNAGEZ	447.	BOIS (du)	34, 269, 280, 299, 333, 454, 462.
BERNARD	40, 151, 208, 241*, 336, 345, 441.	BOISSET	129.
BERNE	179.	BOLIGNEUX	314.
BERNIER	121, 325.	BOLLIAN	184.
BERT	300.	BOLLIET	330, 331, 333*, 335.
BERTHELLIER	311*, 332*.	BOLLUT	376.
BERTHELLIN	289.	BOMPARD	29.
BERTHET	48, 407, 428.	BONATRAIT	455*, 457.
BERTHIER	52*, 122, 194, 245*, 323, 326, 392.	BONCOMPAGNI	359.
BERTIER	175.	BONET	363*, 367.
BERTHODY	241*.	BONGAIN	13, 116, 122, 123*, 274, 329, 330, 369, 432, 436.
BERTHOLLET	336.	BONIER	403.
BERTODANO	314.	BONIVARD	42, 94, 129, 233*, 234, 255, 281, 300, 316, 340, 346*, 347, 354, 368*, 446.
BERTON	54.	BONJEHAN	193*.
BERTRAND	11*, 15*, 53, 113, 114, 132, 189, 267, 276, 327, 330, 348*, 350, 352, 356, 360, 361, 409, 426, 437*.	BONMONT	199*.
BERTRIER	163*, 207, 211*, 276, 320*.	BONNAUDS	335.
BESSON	303, 336.	BONNAZ	138.
BESSONAY	273, 435.	BONNELLE	261.
BESSONNET	129*.	BONNET	285.
BESSONIS	48.	BONNEVIE	407.
BÉTON	11.	BONOD	347.
BIANDRATE	315.	BONS	230, 231, 260, 297.
BIANDRÉ	28.	BONVILLARS	237, 426.
BIENVENU	56, 308, 330, 372.	BORDEAUX	10, 11, 40, 127.
BIEUX	19*, 20, 21, 24, 110*, 111, 228, 273, 434, 435, 436*, 437, 456.	BORDES	147.
BIGOTS	217.	BORDON	361, 397.
BILLENS	230.	BORINGE	68, 160, 270.
BILLÈME	367*.	BORON	236.
BILLING	69.	BORREY	395.
BILLIQUOUD	407.	BOSON	372.
BIOLESII	457.	BOTHÉON	10.
BIOLLE (la)	372, 373.	BOTIÈRE (la)	263, 266.
BIOLLEY	322.	BOTTO	459.
BIORD	48, 260, 378.	BOTTOLIER	13*, 19, 77, 78, 105, 130, 218, 260, 274, 376, 388, 432, 433.
BIZE	281.	BOUCHAGE (du)	326*.
BLANC	51, 61, 165, 373.	BOUCHAULT	80.
BLANC D'HAUTEVILLE	37.		
BLANCHEVILLE	44, 110, 116, 118, 119*, 331, 350.		
BLANC (le)	102.		
BLANZY	50, 51*, 390, 391*, 392, 434.		

BOUCHER	256.
BOUCHET (du)	133, 313, 316.
BOUDRY	9.
BOUE (la)	299.
BOUGIER	111.
BOUILLÉ	124.
BOULO	430, 435.
BOULOGNE	75*.
BOURBON	133*, 301, 383.
BOURDONNAYE (la)	424.
BOURG (du)	318*.
BOURGAREL	184.
BOURGEOIS	84, 95, 98*, 114, 115, 258, 374, 378, 426*, 430.
BOURGOGNE	300, 342.
BOURGONGELÉE	347.
BOURNONVILLE	78.
BOUTELLER	104, 143.
BOUVENS	146, 220, 226, 315.
BOUVIER	5, 188, 210, 220, 297, 304, 378*.
BOVARD	407.
BOVET	87, 88*, 113, 114*, 115*, 118*.
BOVIER	13*, 217, 271, 334, 335*, 388.
BOYARD	326*.
BOYDARD	450.
BOYS (des)	373.
BOYSET	180*, 181.
BOYSSIÈRE	41, 324.
BOYSSON-PERPIN	347*.
BRACORENS	13, 59, 207, 222*, 240, 245.
BRANDEBOURG	132.
BRASA	33.
BRASSAC	126.
BREGAND	85.
BRENIER	239*, 240, 241.
BRENNA	194.
BRESSE	70.
BRET	347.
BRETAGNE	132, 238, 239.
BRETON	Voir BERTON.
BREUL	118, 119, 147, 373, 425.
BREYSAZ	140.
BRJON	308.
BRIORD	80, 298, 369.
BROGLIE	163.
BROSSARD	261.
BROSSE	179, 301 bis.
BROSSY	29, 273.
BROTTIER	381.
BROTTY	4, 38, 59, 130, 165, 217, 218, 267, 269, 279*, 286, 296, 297, 381, 406, 426, 445.
BRUCHON	164.
BRUEL	183, 214, 278, 453.
BRUGES LA BAUME	74*, 78*, 79*.
BRUN	52, 211, 245, 248.
BRUNET	107, 151, 178, 183, 189*, 210, 241, 268*, 345, 469.
BRUNIER	311, 362.
BRUNO	216.
BRUNOD	402.
BRUNY	374.
BRUYSET	98, 99.
BUCHEEL	322.
BUDE	195.
BUDOS	167*.
BUEIL	166.
BUENC	278.
BUGELLA	96.
BUGNIET	39.
BULLAT	406.
BURDIN	60*, 217, 358.
BURIN	220*.
BURNIER	13, 85.
BURNOD	48.
BUSILLET	312.
BUSSEUL	347*.
BUSSY	97, 98, 101, 234, 236, 300, 366, 368, 373, 422.
BUTTET	12, 39, 101, 117, 137*, 208, 213, 243, 244*, 245*, 278, 319*, 323, 326*, 331, 333*, 335*, 360, 361*, 368, 371, 380.
BUYRAND	258.
CACHERANO	135, 314.
CACHET	49.
CAGNACH	235, 471.
CAGNOL	255, 348*.
CAILLE	56.
CALUSO	235*.
CAMBIAGUE	82, 303, 304.
CAMBIANO	348.
CAMBURCIO	367.
CAMBURZANO	460*.
CANALIS	115.
CANCLAUX	403.
CANDIE	136, 310, 446.
CANNUBI-BOLLERI	149.
CANO	54.
CANTON	349.
CAPEICE	133.
CAPRÉ	47, 52*, 57, 241, 248.
CAPRIS	170, 205, 368.
CARETTO (del)	314*.
CARIGNAN	45, 306, 315.
CARION	136, 363.
CARLOVARIS	399.
CARMAIN	133.
CARPINEL	403.
CARQUANT	436*.
CARRASSE	163.
CARRAZ-BEAUMONT	223, 225.
CARREL	42, 123.
CARRIER	277.
CARRON	44, 105, 352, 353, 369, 398.
CARTAL	12, 271.
CARTIER	293.
CASTAGNERY	29, 110, 111, 150, 336, 348, 351.
CASTELBON	133.
CASTILLE	133*, 238*.
CASTRO	238, 388, 426, 444.
CATEL	310.
CATTARI DE COURSAN	53.

CAUMONT	133.
CAVET	56*.
CAYN	402*, 403.
CAYNI	71.
CAZE DE MÉRY	242, 402.
CECILLARDE	298.
CERESA	28.
CERF	385.
CERISE	168.
CERISIER	62, 325, 426, 469.
CERJAT	312.
CERVELLE	237, 311, 332*.
CERVENS	111, 230*, 231*, 236*, 297*, 404, 405, 406.
CERVETTA	248.
CESARGE	267*.
CEVA	345, 352.
CEVINS	382.
CHABAL	208.
CHABANES	253.
CHABERT	356.
CHABEU	299, 343.
CHABOD	15, 94, 99, 101, 118, 121*, 136, 145, 148*, 250, 251, 252, 253, 254, 281, 321, 324, 341, 343*, 362*, 368, 384.
CHABOT	451, 452.
CHACIPOL	305*, 306, 307.
CHAFFARDON	101, 226*, 367, 368*, 369.
CHAIX	309.
CHALAMONT	342.
CHALANÇON	293.
CHALANDIÈRE	253, 408, 409*.
CHALLANT	41*, 77, 121, 274, 342, 420*, 435.
CHALLES	8, 9*, 19, 142, 225, 235*, 256, 307, 349, 350.
CHALLOZ	142.
CHALONS	70, 71, 199.
CHAMBOST	189, 459.
CHAMBOUZ	228.
CHAMBRE	195.
CHAMBRE (la)	74, 77*, 78, 88, 114, 118, 152, 153, 155, 174*, 177, 248, 271, 281, 293*, 298, 300, 306*, 312, 315, 325, 328, 342, 345, 347, 354, 355*, 356, 359, 397, 417, 422.
CHAMBUERC	87.
CHAMOT	204, 333*.
CHAMPAGNY	172, 198.
CHAMPIGNY	100.
CHAMPIER	116, 374.
CHAMPION	345, 453.
CHAMPROUX	270.
CHAMPROVENT	98, 290.
CHAMPS (des)	235.
CHANCE (la)	47.
CHANDÉE	346.
CHAPEL	25, 114, 116, 117*, 326, 409, 416.
CHAPELLE (la)	81.
CHAPPAZ	227.
CHAPPELLE	402.
CHAPPELLIER	468.
CHAPPOT	321*, 384.
CHAPPAIS	140, 472.
CHARANSONNAY	32, 33*, 35*, 103, 120, 315*, 377, 430, 447.
CHARBONNEAU	122.
CHARDON	2, 151.
CHARDONNENS	76.
CHARCOT	151.
CHARLY	153.
CHARMONT	211.
CHARNÉE (la)	2, 11, 253, 324.
CHARNO	452.
CHARNOZ	328.
CHARNY	71.
CHARPY	360.
CHARRIÈRE	84, 107*, 188, 214, 269, 274, 308, 309, 356.
CHARROT	15.
CHARVIN	358.
CHASSEY	302, 303*.
CHASTAGNAZ	107.
CHASTEL	116, 117*, 236, 255, 267, 274, 276, 297, 309, 325, 348, 443*.
CHATEAUBLANC	98.
CHATEAUNEUF	258, 382.
CHATEAUVIEUX	205, 423, 424.
CHATEL	18.
CHATELAIN	460.
CHATELARD	62, 140, 174*, 227*, 230, 253*, 265, 324, 345, 355, 418, 419, 442.
CHATELLI	311*.
CHATILLON	9, 19, 22, 31, 32*, 33*, 77, 90*, 91*, 92, 93*, 94, 95*, 96*, 97, 98*, 99*, 100, 101*, 102, 106, 121*, 138, 142, 159, 160*, 161, 174*, 199, 226*, 232*, 233, 270*, 290, 295, 296, 297, 298*, 299*, 314, 315, 347, 366, 367*, 372, 414*, 416, 428, 442, 446*, 452, 455*.
CHATONNAY	443.
CHATRIER	261.
CHAUDEVIL	334*.
CHAUMONT	131.
CHAUMONTEL	59, 406*.
CHAUSSAT	58.
CHAUVIREY	315.
CHAVANES	2, 13, 102, 128, 220, 222*, 297*, 315, 372, 373*, 392, 449.
CHELLES	424.
CHEMINA	146.
CHENEX	129, 130, 377.
CHENTRON	41.
CHÉRUBIN	3.
CHESNE	45, 147, 335.
CHESNEY	8, 128, 168, 212*, 213, 261, 277, 303, 446.
CHESSÉL	83, 220.
CHEUREUX ou CHEVREUX	124, 125.
CHEVALLIER	115.

CHEVASNERIE	318.	CLERT	400.
CHEVELU	87, 113, 114, 167*, 252*, 256, 270, 278*, 290*, 299*, 300, 328*, 329, 365, 366*.	CLETS (des)	7*, 11, 33, 62*, 73, 75*, 77*, 81*, 94, 129, 201, 265*, 276, 389, 417*, 422, 427, 429, 431, 434*, 439, 450*.
CHEVILLARD	102, 245, 277, 402, 403.	CLÈVES	74.
CHEVILLY	203, 204, 207, 239*, 240, 336.	CLIVA	449.
CHEVRIER	46, 92, 183, 189, 221, 254, 462*.	CLOS (du)	8*, 22, 59, 110, 111, 116, 134, 149, 164*, 212*, 213*, 223, 224, 226, 240, 261*, 273, 275, 281, 304*, 309, 336*, 372, 377, 378, 391*, 444.
CHEVRIÈRES (MITTE-MIO- LANS)	349.	CLUGNY	425.
CHEVRON-VILLETTE	2*, 11, 31, 33*, 35, 62*, 112, 113, 114, 119, 136, 153, 191, 195, 230, 264, 265, 266*, 270, 274, 298, 308*, 309, 314, 377, 416, 417, 419, 422, 423, 441*, 453.	CLUSE (la)	464.
CHEYDAY	451.	COARDI	256.
CHEYTRONE	41.	COCASTEL	258*.
CHIEL	343.	COETIVY	301 bis.
CHIESA (la)	149.	COEUR	60, 93.
CHIFFLET	463.	COGNIN	311.
CHIGNIN	10, 20, 21*, 81, 83, 136, 234, 258, 297, 298, 299, 320, 321, 322, 332, 377*, 387, 393, 429.	COHENIER	11, 129*, 436, 447.
CHILLAZ	302, 303*, 304*.	COJONAY	290, 466.
CHILLIER	230.	COL (du)	60.
CHIQARD	19.	COLIGNAT	110.
CHISSÉ	5, 24, 26*, 28, 33*, 117, 227*, 244, 261, 268, 272*, 309, 377, 388, 389, 390, 391*, 392*, 394, 398, 428, 430*, 431, 432, 433, 442*, 443, 444, 471.	COLIGNY	70, 342, 423*.
CHOISY	153, 193.	COLIN	406, 407.
CHOLAY	68, 73, 74*.	COLLADON	285, 331, 335*.
CHOLEX	129, 237, 272, 457.	COLLAFRE	398, 399, 400.
CHOLLET	151, 243, 244, 370.	COLLIN	309.
CHOSAL (du)	110, 277.	COLLOMB	38, 40, 264, 277, 345.
CHOSEAUX (des)	469.	COLLOMBET	99.
CHOSEY	27.	COLLONGIER	45*.
CHOUDENS	268.	COLOMBIER	420, 422*, 423, 426, 443, 453.
CHOUDET	324.	COMBAZ	265.
CHOUET	28.	COMBES (des)	148, 433*.
CHOURSES	451.	COMBET	401.
CHRISTIN	284*.	COMBET	306.
CHYPRE	301*, 301 bis.	COMMÈNE	170*, 280.
CIANOC	104.	COMMINGES	133*.
CIMETIÈRE (du)	58.	COMPEY	9, 33, 75*, 76*, 77, 80, 153*, 156*, 158*, 160*, 161, 184, 232, 234, 236, 274, 342, 347, 362, 376, 387, 389*, 414, 415, 416, 418, 419, 420, 426, 442*, 443*, 444*, 448*, 454*, 456, 470, 472*.
CIRACE	42, 102, 142, 148*, 240, 275.	COMPOIS	5, 75, 194.
CIZE	55, 119, 280*, 281, 403.	COMPOS	265*.
CLAIRVAULX	225, 226.	COMPOTE (la)	197, 252.
CLAREY	118.	COMTAT	84.
CLAVEL	187, 217.	COMTE	267.
CLAVEYSON	177, 184*.	COMTE	403*.
CLÉMENT	163.	CONCHES	297.
CLERC	406.	CONFIGNON	33, 39, 50, 113, 118, 119, 141, 200*, 240, 267, 328*, 347, 447, 453, 472.
CLERMONT	40, 70, 71, 93, 94, 95*, 118, 167*, 183, 199, 216, 226, 252, 269, 274, 346, 347, 348*, 349, 350, 369, 372*, 447, 458, 469, 470.	CONFLENS	97, 140, 284*, 438, 441.
		CONGIEU	366, 367.
		CONSEIL	225.
		CONSTANTIN	53, 130, 137, 140, 189, 194, 210, 276, 279, 311, 319, 382.
		CONZY	220.

CONZIÉ	105, 198*, 200, 268, 269*, 366, 371*, 424, 442, 471.	CROUSAZ-CRETET	402.
COPPIER	455*, 456.	CROY	74, 301 bis.
COPPONAY	156, 166, 242, 320, 444.	CROYSON	315.
COQUET	332.	CRUSSOL	454.
CORASE	133.	CUAT OU CUVAT	192.
CORBEAU	5, 248.	CUEUR	60.
CORBIÈRE (la)	32, 33, 200.	CUGNET	378, 447.
CORDIER	218*.	CUILLERAT	400.
CORDON	10, 98, 106, 108, 167, 254, 266, 302, 303, 330, 349, 358, 359*, 431*, 438.	CUILLERY-DUPONT	54.
CORGENON	341, 342, 419.	CUMANE	105.
CORMAND	445.	CUPELLIN	24.
CORNILLON	2, 13, 26*, 27, 28, 29, 37, 47, 115, 129, 131, 179, 182, 186, 261, 272, 309, 382, 387, 389, 392, 393, 395*, 432, 433.	CURTI	472.
CORNOZ	315, 316.	CUSANCE	423.
CORNUT	378.	CUSEAU	69.
CORNUTY	29.	CUSIN	33, 118*, 119*, 168*.
CORSIER	201*.	CUSINENS	142, 191, 234, 235*, 307, 430, 453.
CORSINGE	84.	CUYNAZ	430.
CORVEYZIA	343.	CUYNES	136, 268*, 324, 346*, 347*, 348, 356, 400.
COSTA	54, 99, 134, 135, 150, 320, 321, 330, 439, 460.		
COSTAZ	360.	DACQUIN	58, 403.
COSTES (des)	3, 324, 356*, 357*.	DAGUET	394.
COT	205.	DALMAZ	13.
COUCY	99, 120, 193, 261.	DAMAS	347, 425.
COUDREY (du)	18*, 20, 24, 27*, 130, 168, 194, 224, 245, 249, 251, 254*, 255, 266, 276, 353, 394*, 395*.	DAMBELLI	136.
COULET	248.	DANIEL	394, 395.
COULPE	374.	DANTEL DU TRIN	39.
COUR (la)	434, 441.	DARCHER	304.
COURCELLES	423.	DARDEL	449.
COURS (des)	170*, 176*.	DARDIER	310.
COURT	150, 472.	DAUPHIN	32, 33, 231, 374, 378, 388.
COURTOIS D'ARCOLLIÈRES	123, 358.	DAVID	81, 151, 182, 213, 222, 254, 269, 303, 304.
COUSSY	220, 452.	DAVIET DU BOUCHET	45, 48, 106, 107*, 218*, 279, 406*.
COUX	137.	DÉAGE	137, 386.
COUZ	459.	DECOMBETTE	408.
COYSIA	49, 56, 124, 221, 281, 287, 309, 437, 462.	DELAGRANGE	139*.
CRANS	11, 27, 214.	DELAMARCHE	44.
CRASSUS	280*, 289.	DÉLÉVAL	421.
CRÉPIN	140.	DELEIS	320.
CRÉPY	164.	DÉLÉPINE	24*.
CRÈSCENTINO	314.	DELESCHAUX	322.
CRÈSCHEREL	11, 62, 91, 101, 114, 120, 254, 256, 268, 269, 312, 335, 395*, 454, 455.	DELPHIN	178.
CREST (du)	34, 39*, 61, 107, 140, 150, 165, 207, 220, 242, 248, 284, 285, 321*, 360, 370, 380, 399*, 460.	DEMONNE	345.
CRISIER	264.	DEMUSY	82.
CRISTAN	220*.	DENIS	142*, 324, 409*, 410.
CRISTON	452*, 453.	DENTAUD	237*.
CRITAIN	438.	DENTHAND	234.
CROIX (la)	9, 19*, 107, 311, 322*, 368, 370, 391*, 454.	DÉRÉE	94, 167, 324, 325, 427*, 430, 454, 473.
CROTTI	425.	DEREYE	441.
		DESCOSTES	54, 261.
		DESCRINISSE OU DECRE- NISSE	107.
		DESINGY	153.
		DESSAIX	382.
		DIACÈTE	461.
		DIANO	406.
		DICHAT	39, 123, 264.
		DIDOLLET	357.
		DIESBACH	77, 466.
		DIEULEFILS	179.
		DIGNAT	356, 357.

DINGY.....	19, 428*, 429*, 430*, 431*, 433*, 448, 449, 457, 469.	EGMONT.....	74*, 85.
DISIMIEU.....	220.	ELBENE.....	45, 49.
DISONCHE.....	454, 457, 462.	ELOISE.....	453.
DIVONNE ou DYVONE.....	120*, 420, 444, 448.	EMPEREUR.....	303, 372.
DOLOMIEU.....	326.	EMPRIN.....	408.
DOMEN.....	27, 134, 143, 171, 206, 212*, 213, 227, 379, 382*.	EMYON.....	414, 457.
DOMÈNE.....	69.	ENGHIEN.....	301.
DOMENGET.....	407.	ENTREMONTs.....	217, 307.
DOMINICI.....	324.	EPAGNY.....	264*, 453.
DOMPEROZ.....	428*, 430, 435*, 466.	ERDES.....	159*.
DOMPIERRE.....	293.	ERLACH.....	297.
DON.....	356, 357, 397.	ERSU.....	83.
DONS.....	315, 430.	ESCHERNY.....	217, 418, 426.
DONZEL.....	107, 175, 192, 193.	ESCORAILLES.....	460.
DONZIER.....	47.	ESCRIVIEU.....	94*, 95, 367, 394, 427.
DORCHES.....	367.	ESPEAUTAZ.....	151.
DORGEOISE.....	434, 437.	ESPIARD.....	424.
DORIA DE CIRIÉ.....	57.	ESPINASSE.....	330.
DORIER.....	333.	ESSENAVAY.....	296.
DORTANS.....	177, 184*, 186.	EST.....	57*, 315.
DOUCET.....	335.	ESTAVAYÉ.....	20, 120*, 341, 391, 419.
DOUGENAZ.....	218.	ESTEVENANT ou ESTEVENIN.....	160*.
DOURCHES.....	424.	ESTOUTEVILLE.....	3, 301 bis.
DRAILLANS.....	77, 84*.	ESTRAL.....	140.
DREVET.....	240.	EVOLZHAIMB.....	256.
DROISIER.....	208, 312, 451, 453.	EXCALINAT.....	110.
DRUE.....	460.	EXCOFFIER.....	381.
DRUJON.....	330, 361.	EXCOFFON.....	228, 344, 371.
DUBOIN.....	138.	EYMARD.....	345.
DUBOIS.....	138.	EYMION.....	428*, 430, 435*, 454.
DUBOULOZ.....	336*.	FABRY.....	447.
DUc.....	224.	FAGO.....	13.
DUcIS.....	5, 184.	FALCOZ.....	150, 357, 376.
DUcLOS.....	280.	FALLAISE.....	10.
DUcREST.....	142, 164, 309.	FALQUET.....	42, 280.
DUFOLLIER.....	433.	FANGON.....	347.
DUFOUG.....	25.	FANTON.....	194.
DUFRESNE.....	195.	FARAMANS.....	88.
DUILLON.....	467.	FARDEL.....	357.
DULCIS.....	391.	FARFEIN.....	6, 179, 181.
DUMAS.....	461.	FARLAY.....	300.
DUMONT.....	81, 320*.	FARVEIN.....	54.
DUMULLIN.....	138.	FASSION.....	185.
DUNANT.....	321.	FAUCHER.....	68, 74, 78*, 79, 85, 105, 287*.
DUNOYER.....	378.	FAUCHET.....	383.
DUPUIS.....	82, 381.	FAUCIGNY.....	18, 23, 32*, 69*, 70, 71, 127, 152*, 153, 154, 155, 158, 199, 229, 231*, 294*, 350, 388, 417, 419.
DURANDO.....	465.	FAUGE DE SAINT-FÉLIX.....	24.
DURAT.....	409, 410.	FAULCON.....	333, 457.
DURET.....	5, 129.	FAURE.....	461.
DURIER.....	409*.	FAUSSONE.....	315.
DUVAL.....	128.	FAVERGE (la).....	107, 264, 303, 352, 381, 382, 432.
DUYN.....	76*, 80, 283, 284, 306, 332, 335, 337, 343, 346*, 416*, 418, 419, 421, 429, 441, 446*, 447*, 450*, 463*.	FAVERGES.....	11, 20, 103, 211, 348, 403.
DUYN-MARESCHAL.....	Voir Mareschal.	FAVIER.....	102, 166, 211*, 246, 251, 370, 458*.
DYAN.....	195*.	FAVRAT.....	5, 82, 85, 212, 304, 334, 335.
ECHALLON.....	98*, 129, 178, 182, 313, 405.	FAVRE.....	5, 37, 38, 115, 138, 178, 182, 216, 225, 237*, 240, 269*, 303, 308, 331, 332*, 335, 353, 393, 394, 395, 401, 402, 438, 460*.
ECHAQUET.....	107*, 207*, 312, 377, 416, 440, 466*.		

FAVRE DE MARNIX.....	55, 361, 398.	FORTIS.....	261.
FAY (du).....	459.	FORTS (des).....	236.
FAYSAN.....	303.	FOSSERET.....	56, 409.
FERNAY.....	68, 73, 75*, 159, 230, 231, 418.	FOUG.....	12, 13, 27, 54, 212, 258, 297, 380*.
FERNEX.....	148, 149, 213.	FOUR (du).....	14 à 16, 255, 280, 309, 312, 363, 395.
FERRARIS.....	326.	FOURNIER.....	2, 351.
FERRIÈRES.....	20, 416, 418, 420, 436.	FOURRIER.....	Voir Forrier.
FERRIERS.....	128.	FOYSSON.....	224.
FERRO.....	472*.	FRANC ou FRANCOZ.....	24, 255.
FERT.....	264.	FRANCAFORT.....	136.
FÉSIGNY.....	44*, 125*, 183, 362.	FRANCHET.....	107, 383.
FESTI.....	273.	FRANCO ou FRANQUE.....	101, 104.
FEUGIÈRE (la).....	237.	FRANC-SOMBET.....	399.
FICHET.....	386*.	FRASSE (la).....	17 à 22, 67, 70, 76, 94, 157, 168, 203, 236, 273, 376, 389, 416, 427, 430*, 436, 440, 442, 466.
FIGUET.....	122.	FREMYOT.....	217, 224.
FILLIARD.....	138.	FRENAY (du).....	432*.
FILLINGE.....	33, 231.	FRENEY.....	2, 13.
FILLON.....	165.	FRÈRE.....	213.
FINE.....	469.	FRESCHEA.....	460.
FISTILLIEU.....	419.	FRESNE.....	13*, 118, 287*.
FLAMANCHES.....	343.	FRESNEY (du).....	2, 8, 23 à 29, 118, 119*, 168*, 171*, 244, 266, 276, 277, 308, 309*, 362, 390, 400*, 432*, 433, 442, 443.
FLANDRES.....	66, 69*, 71.	FRESNOY (du).....	30 à 33, 50*, 157, 184, 201, 227, 258, 286, 368, 387, 390*, 394*, 426, 434, 447.
FLANDRIN.....	122.	FRESNOY (MARTIN du).....	2, 368, 390*, 392.
FLÉCHÈRE (la).....	2, 82, 98, 138, 142, 143, 146, 187, 194, 216, 217, 237, 258, 261, 264, 274, 275*, 299*, 304, 315, 333, 353, 376, 377, 380, 406, 435, 458, 459.	FROISSARD.....	318.
FLEURY.....	49.	FROLOIS.....	71.
FLOCARD.....	2, 185, 186, 273.	FUMEL.....	139.
FLON (du).....	84.	FUMET.....	217.
FLORAC.....	452.	FUSIER.....	237, 320.
FOIX.....	126, 127*, 128, 129, 132*.	GAGNIÈRES.....	243, 358, 397.
FOL.....	267.	GAILLARD.....	34, 35, 151*, 221.
FOLLIET.....	38, 270, 417, 440, 442, 448*, 450, 454*.	GALAND.....	373.
FONCENEX.....	332*, 405.	GALARD.....	126.
FONCET.....	194.	GALATIN.....	36.
FONTAINE (la).....	33, 54*, 114, 307, 310, 328, 444.	GALIFFE.....	314.
FONTANEL.....	408.	GALLARD.....	35.
FONTANIL.....	392.	GALLAY.....	13*, 36 à 38, 45, 205, 236, 436, 439.
FONTENAY.....	446.	GALLAZ.....	38.
FORAS.....	185, 199, 227, 229, 237, 260, 265, 279*, 297, 307, 359, 367, 379, 380*, 387*, 390*, 419, 449, 451, 458*, 460, 468.	GALLES.....	38, 39, 280.
FORCADE (la).....	308.	GALLEY.....	336.
FOREST (la).....	121, 140, 145, 146*, 148*, 149*, 223, 225, 271, 290*, 314*, 315, 328, 343, 346, 352, 358*, 359*, 390, 416, 431, 438*, 446*.	GALLIEN.....	398.
FORESTA.....	35*.	GALLIER.....	40, 41, 183, 278*.
FORESTIER.....	85, 213, 372.	GALLIS ou GALIS.....	42, 265.
FORGES (des).....	151.	GALLOIS.....	54.
FORNARI.....	3.	GALLONE.....	105.
FORNERAT.....	1, 2, 81, 228, 392*, 437.	GANDOLPHE.....	45.
FORNIER ou FOURNIER.....	3 à 11, 86, 192*, 193, 217, 227, 237, 295, 296, 297*, 321, 442, 443.	GANTELET.....	43 à 49, 58*, 206, 207, 378.
FORRIER.....	11, 175, 254, 350, 398.	GANTIN.....	208.
		GARBILLON.....	151, 209.
		GARCIN.....	398.
		GARET-BLANZY.....	50, 51, 392.

GARIN	45, 137.
GARIOD	44.
GARNERIN	52, 53, 244, 405.
GARNIER	54, 184.
GARNIER dits RODE	54.
GAROFOLI	314.
GAUD	55, 228, 398.
GAUDETTE	401.
GAUDIN	467.
GAUDINON ou GOUDINON	56.
GAUDINOZ	56.
GAULTIER, GAUTIER ou GAUTHIER	57, 142, 143*, 151*.
GAVEND DU FRESNE	46.
GAVENS, puis GAVAND	58, 59, 170*, 208, 303.
GAVENS ou GAVENT	60.
GAUIT	60, 267, 332.
GAY	255, 393, 437.
GAY (de Lupigny)	60.
GAYME	47.
GELIÈRE (la)	423*.
GEMILLIEU ou GIMILLIEU	61.
GEMILLY	61, 62, 325, 387, 388, 438.
GENÈVE (comtes de)	1, 2, 18, 34, 50, 63 à 71, 153, 154, 155*, 157, 182, 198*, 199*, 201, 202, 208, 214, 216, 229, 230, 231, 272, 284, 294, 301, 301 bis*, 302, 303, 376*, 414, 418*, 419*, 457, 469.
GENÈVE (Lullin et Boringe)	5, 6, 72 à 83, 85, 143, 192, 212, 221, 228, 240, 267, 277, 287*, 304, 332*, 349, 422, 423, 427, 441, 447.
GENÈVE (divers)	84 à 86.
GENEVOIS	13, 18, 19, 33*, 44, 86.
GENIX	188.
GENNES	239*.
GENOT	150, 151, 390, 391*, 426*.
GENVILLE	86.
GEORGE	15, 86.
GERBAIS	87 à 89, 343.
GERBAIS-SONNAZ	21, 90 à 108, 134, 135, 142, 183*, 199, 259, 260, 358, 368*, 427*, 438, 460, 462.
GERBEL	95.
GERBEX	95.
GERDIL	29.
GERMANET	56.
GEX	25, 52, 66, 69, 70, 109 à 111, 138, 145, 148, 149*, 227, 270, 301, 301 bis, 393, 436, 440.
GHISTELLES	79.
GIAC	342.
GIBELLINI-TORNIELLI	213.
GIÈRES	368.
GIEZ	35.
GILLIER	142, 143, 275.
GILLY	20, 112 à 119, 120*, 122*, 142, 166, 182, 278, 427*.
GINET	44, 207, 213.
GINGINS	83, 113, 114, 115, 120, 121, 128, 129*, 333, 377, 384, 420*.
GINOD	116, 122, 123, 208*, 398, 458.
GIRARD	226, 293, 402, 403.
GIRAUD	372.
GIROD	336, 408, 461.
GIVOLETTO	314.
GLANNAZ	76, 77, 457, 461, 462.
GLAPIGNY	265.
GLERENS	369.
GLETTEINS	342, 370.
GLEYRON	140*, 271.
GOBLET	277.
GOJONAY	81.
GOLET (du)	432*.
GOLLIOUX	284*.
GONCELIN	271.
GONDÉ	124, 125, 131, 308*.
GONTERETI	18.
GONTIER	324.
GONVILLE	207.
GONZAGUE	57*.
GORDON	45.
GORFON	98*.
GORRAS	427.
GORREVOD	315.
GOUDARD	426, 456.
GOUDON	271.
GOGUES	473.
GOURDON	132.
GOURNAY	287.
GOUTROUZ	218.
GOY	35, 125, 140, 243, 245, 300*, 330, 359*, 372.
GOYBET	125.
GOYET	125, 166, 320.
GOZZANI	399.
GRAFFION	102, 104, 170, 343.
GRAILLY	121, 125*, 126 à 133, 138, 151, 166, 234, 264, 285, 426, 453.
GRAMMONT	9, 94, 216.
GRANDCHAMP	29*, 118, 119*, 133, 189.
GRANDHOMME	53.
GRANDMONT	416, 417.
GRANDSON	20, 71*, 120, 159, 341.
GRANERI ou GRANERY	103, 134, 135.
GRANGE	58, 136, 298, 344, 361, 382, 459.
GRANGE (la)	111, 137, 138, 139, 150, 406.
GRANGES (des)	46*, 47, 58, 139.
GRANIER	140, 255.
GRANVELLE	438*, 439.
GRAVE (la)	57*, 82, 99, 141 à 143, 240*, 241*, 274, 275, 307.
GRÉMION	150.
GRENOUD	109, 111*, 144 à 149, 166, 277, 460*.
GREPT	285, 287.
GRESOUD	86.
GREYFIÉ	128, 150, 151.

GREYSIER ou GRÉSY	152 à 161, 155, 199*, 230, 231*, 232*, 234, 270*, 294*, 415, 434, 444.
GREYSIN	420.
GRIBALDY	162 à 165, 207, 381, 460.
GRIÈRES	217.
GRIFFOLIE	140.
GRIGNON	100, 101*.
GRILLET	52, 53, 165.
GRILLY	49, 166.
GRIMALDI	57, 119*, 147, 166, 242, 254.
GRIMOTIÈRES	462*.
GRIVEL	164, 165.
GRIVET	236.
GROLÉE	10, 15, 75, 77*, 95, 147, 167, 266, 320*, 328, 330, 348*, 369, 424.
GROMIS	104.
GROS	289.
GROS (du)	27*, 134.
GROS DE LA TOURNETTE	47.
GROSSA	203, 204, 205.
GROSSET	18*, 25*, 26, 27, 58, 131, 274.
GROSSET DE MÉGÈVE	169 à 171.
GROSSET DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	168.
GROSSET DE SALLANCHE	168.
GROSSI	172 à 176.
GROSSY	11.
GRUET ou GRUEL	49*, 177 à 186, 242, 254, 310*, 311, 391, 403.
GRUYÈRES	120, 177*, 230, 422, 423.
GUASQUIS	267.
GUASTAPAN	304.
GUENAUT	467.
GUERSI	434, 435.
GUESCLIN (du)	238.
GUICHARD	123.
GUICHOL	213.
GUIDEBOIS ou GUIDEBOEX	187.
GUIGNARD	372.
GUIGOS ou GUIGUES	188, 189, 244.
GUIGOZ	188, 189, 293.
GUILLAND	334*.
GUILLEARD	Voir Gaillard.
GUILLET DE MONTHOUX	4, 5, 185, 190 à 195, 261, 264*, 265, 276*, 303, 304, 314*, 382*.
GUILLOTY	241.
GUMOËNS	81, 217, 426.
GUSTELLE	301.
GUYOT	213.
GUYROD	35, 44.
GYE	146.
HALLWYL	242.
HARANCOURT	8.
HAUSSONVILLE	9.
HAUTCHIER	86.
HAUTKERKE	74.
HAUTERIVE	228.
HAUTETOUR	103.
HAUTEVILLE	155, 156*, 161, 196 à 201, 230, 235, 367, 451.
HAYES (des)	351.
HENNETH	106.
HENRIQUEZ	238.
HERBEIS-PONCET	265*.
HÉRITIER	27, 45, 405, 406, 407.
HERMANCE	78, 212, 334.
HERVÉ	149.
HOHEN-EMBS	106.
HONTSCHOTE	74.
HOPITAL (l')	400.
HORNES	74*, 78*, 79*, 85*.
HOSTE	77, 308.
HUMBERT	44, 138, 400.
HUMILLY	20, 37, 47, 49, 122, 123, 163, 202 à 210, 267*, 336*.
ILLIERS	451, 452, 467.
ISLE (l')	127, 272, 393.
ISNARDI DE CARAGLIO	134, 135.
ISSUARD	211.
IVOLEY	28, 211, 275, 276.
JACQUEMARD	473.
JACQUEMET	6.
JACQUEMIN	130.
JACQUEROD ou JAQUEROD	Voir Loys, 426.
JACQUET	207, 307.
JACQUIER	49, 461.
JAILLET	12, 83, 212, 213, 261.
JANIN	237.
JAY	13, 109, 433*.
JAY (le)	109.
JOCERAND DE CONS	114.
JOHAITE	61.
JOINVILLE	70*, 121, 270, 440, 448.
JOLAIN	218.
JOLY	18, 85, 86, 102, 214, 215 à 218, 224, 240, 241, 258, 260*, 271, 289*, 329, 330, 333, 334, 335*, 349, 405*, 425, 426, 460.
JOMARET	345.
JORDANE	357.
JOUENNE	424.
JOUFFROY	424.
JUGE	82, 219 à 222, 261.
JUGLARD	309.
JULLIEN	292, 357*.
JURIA	435, 439, 450*.
JUSSIER ou JUSSY	419, 430.
JUTIGNINGE	376, 430, 434, 466.
KIBOURG	340.
KLINGLIN	318, 424, 425.
KULHANECK	106.
LACHENAL	37, 239, 240, 277, 309, 350.
LACONAY	13, 222, 422.
LACY	71.
LADAT	258.
LAFON	408.

LAGUETTE	425.
LALLÉE	222, 321*.
LAMARE	209*, 210, 279, 336 .
LAMBERT	1, 2*, 5, 15, 40, 41, 55, 83, 111, 214*, 223 à 226 , 246, 255, 278, 312*, 351*, 356, 363*, 391, 392, 401, 452*, 458*, 459, 462, 472.
LAMBERT D'ARENTHON	227 .
LAMBERT DE LA ROCHE	228 .
LANDA	367.
LANGIN	9, 130, 158*, 159, 160*, 161, 199, 229 à 237 , 267, 295, 296*, 297*, 298, 333, 341, 419, 420*, 421, 430, 431*, 443, 446, 471.
LANIER	122.
LANNON	74.
LARACINE	318.
LARIEU	13.
LA RODDE	460*.
LATARD	222 , 277.
LAUDES	238 , 268*, 269*, 284, 459.
LAUNAY	142*, 143*, 185*, 206, 207*, 210, 238 à 242 , 402.
LAURENS	210.
LAURENT	53, 189, 243 à 245 , 331.
LAUZIE	469.
LAUZIÈRE	211.
LAVAL	133*.
LAVENAY	6.
LAY	438*, 439.
LAZARY	246 .
LÉAVAL	2, 84, 315, 426, 436, 437*, 459.
LE BLANC	247 , 248 , 306, 399.
LECT	122, 123, 458*.
LÉE (la)	240.
LEFEVRE	309.
LÉGER	28, 240.
LE GOUZ	425.
LE JEUNE	286, 287.
LÉPIGNY OU LESPIGNY	248, 312, 434.
LESCHAUX	251.
LESCHERAIN	138, 140*, 180, 183, 189, 224, 249 à 257 , 268, 277, 321, 326, 343*, 348*, 350*, 351, 424.
LESCUN	133.
LESDIGUIÈRES	194.
LESPINASSE	318.
LESTELLEY	200, 322, 419, 422.
LÉTOURVILLE	319.
LETTES	427*.
LÉVI	128.
LEVRAT	297.
LEYDIER	12, 217, 257 , 258 .
LEYSIN	195.
LHOSTE	118*.
LIDES	37.
LIFFORT	217, 334.
LIMAGNE	147.
LIMOJON	386.
LINET	397.
LIVET	105, 195, 212, 216, 218, 259 à 261 , 303*, 304*, 326, 438*.
LIVRON	77, 85, 128*, 182, 193, 194*, 205*, 237, 241, 262 à 270 , 349, 383*, 392, 434, 440*, 453*.
LOCATEL	214, 271 , 315, 323*, 326, 348, 437.
LOCHE	15, 19, 26, 29, 54*, 83, 143, 149, 165, 171, 193, 203, 211, 254, 272 à 277 , 304*, 308, 309*, 312, 322, 378*, 387, 388, 390, 391*, 392, 393, 394*, 395*, 432*, 433, 456.
LOCTIER	41, 224, 225, 278 .
LOGS	237.
LOISINGE	279*.
LOMBARD	445.
LOMPNAO	34.
LOMPNES	34.
LONGECOMBE	252, 279 , 315, 327*, 358, 372, 447.
LONNAY	34.
LONNEX	279 .
LOQUET	432.
LORAS	184, 185, 194*, 195, 264, 327, 330.
LORIOL	149, 182, 279 .
LORNAY	33, 77, 79, 138, 226, 230, 273, 279 , 314, 416*, 417*, 418, 419, 421*, 422, 429, 434*, 435, 440, 448*, 449*, 450*, 451*, 452*, 453*, 454*, 455*, 456*, 457*, 459, 461*, 462*, 465, 466, 467*, 468, 469*, 470.
LORRAINE	65, 301 <i>bis</i> .
LORT	279 , 336, 379, 380*.
LOSSERAND	171.
LOTAIN	76.
LOUANEL	45.
LOUYS DE ROCHEFORT	15, 280 , 281 .
LOVERA	319.
LOYS	93, 131, 135, 282 à 287 , 301 <i>bis</i> , 303, 330, 331, 335*, 393, 466.
LOYSEAU	425.
LOYSET	180.
LOZAT	409, 410.
LUC	288.
LUCAS OU LUCAZ	214*, 288 , 289 .
LUCY	184, 290 , 328, 329, 366, 369, 371.
LUCIANE	291 à 293 , 337, 344*, 354, 355, 356*, 357.
LUCINGE	5, 15, 19, 21, 32, 33, 98, 99, 111*, 127, 128, 129, 134, 142*, 152*, 153, 155*, 159, 160*, 182*, 186, 198, 200, 209, 212,

LUCINGE (<i>suite</i>)	213, 232, 241, 258*, 264* 294 , 303*, 304*, 320, 321, 350*, 387, 389, 390*, 394, 395, 418, 419*, 422, 426, 428*, 429*, 434*, 441*, 447*, 449*, 454*, 456*, 457, 471, 472.
LUGNY	298.
LUGRIN	236, 237, 295 à 297 , 404, 405.
LULLIER	200, 435, 454.
LULLIN	29, 63, 71, 73, 76*, 78, 79, 80, 84*, 85*, 111, 213*, 216, 260, 284, 287, 406.
LUNES	34.
LUQUES	452.
LUSIGNAN	127.
LUSTRIN	290.
LUVIGNE	458.
LUXEMBOURG	2, 70, 133, 214, 225, 271, 283*, 284, 301 , 301 <i>bis</i> , 431, 436, 457.
LUYRIEU	9*, 136, 230*, 231, 234*, 298 à 300 , 328, 342, 347, 366*, 368, 369, 431, 446, 447.
LUYSET	138, 149, 312.
LUZERNA	372.
LYLYE	300.
LYON	159.
LYONNE	467.
LYVET	382.
MAC-DONNEL	125.
MACET DU SAUZAY	38.
MACHARD	59, 82, 195, 260, 261*, 274*, 286, 302 à 304 , 382*.
MACHET	312.
MACHIAVELLI	103.
MACOGNIN	305 à 307 .
MACON	70.
MAGDELAIN	25, 28, 29, 125, 274*, 308 , 309 , 395, 432, 462.
MAGNIER	32.
MAGNIN	180*, 182, 207, 310 , 311 , 320, 332*, 333, 403.
MAGNINAT	432, 433*.
MAGNY	311 .
MAILLAN	2.
MAILLANS	15, 115, 223, 224, 225*, 312 .
MAILLARD	193, 194, 313 à 316 , 380, 447, 453*.
MAILLARDOD	317 , 324.
MAILLE	171*.
MAISONS (des)	461.
MAISTRE	317 à 319 , 425.
MAITRE	381.
MAJOUR	422.
MAJARMAY	314.
MALET OU MALLET	318 , 372, 384, 426, 427.
MALIVERT	266*, 267, 372.
MALLIET	439*.
MALLIO	388.
MALLYN	442.
MALON	100.
MALSAIN	29, 318 .
MALVA	217 .
MALVENDE	319 .
MANCHOZ	61.
MANCINI	256.
MANDELLI	459*.
MANDOLLAZ OU MANDOLLE	10, 29, 151, 187, 320 à 322 , 391*, 394, 395, 400.
MANESSY	121, 227, 241, 323 , 333*.
MANEY (du)	12*, 131, 22*, 117, 237, 258, 323 , 377.
MANGEROT	120.
MANUEL	261, 271, 323 à 326 , 348, 400, 437*.
MAR (la)	121, 216, 237, 287, 290, 311, 327 à 330 , 370.
MARE (la)	217, 218, 283, 331 à 335 , 336 .
MARCHAND	49, 84, 123, 165, 200*, 224, 295, 297*, 329 , 373.
MARCHE (la)	314.
MARCLAY	139, 185, 186, 282, 329 , 459.
MARCOSSEY OU MARCOSSAY	6, 8*, 299, 327 , 329 , 376, 432.
MARENCHES	394.
MARESCHAL	105*, 136, 167*, 224*, 225, 228, 230, 254, 255, 266, 268, 271*, 289, 291*, 292*, 293*, 300, 324, 330, 333, 337 à 362 , 364 , 388, 397, 399*, 400, 420, 422, 424*, 426*, 436, 460, 465.
MARESCHAL (de Chambéry)	362 , 363 .
MAREST (du)	189, 222, 322, 428, 430, 431.
MARESTE	2*, 99*, 167*, 184*, 221*, 299*, 300*, 351, 365 à 374 , 387, 392, 427.
MARET	380.
MAREUIL	318.
MARGAND	382.
MARGENCEL	233.
MARIGNIER OU MARIGNY	18, 45, 102, 277, 303, 375 à 378 , 458.
MARIN	26, 56, 104, 165*, 194, 195*, 254, 255, 261*, 304*, 379 à 382 .
MARION	49, 379 .
MARLIANA	57.
MARLIOZ	379 , 434.
MARMET	252.
MARMIER	266*, 383 .
MARNIX	375, 384 , 385 .

* Par erreur, il y a du Mancy pour du Maney (dans le texte).

MAROLLES	57, 79, 81.
MARQUESSAC	210.
MARSIE	441.
MARSIER	253.
MARTEL	224.
MARTHE	49.
MARTHERAY ou MARTHE- REY	386. 436*, 461*.
MARTHOD	386.
MARTIANI	386.
MARTIN (divers)	11, 18, 28, 29*, 31, 33*, 62, 119, 123*, 138, 248, 272, 274, 276, 277, 292, 310, 322*, 325, 326, 358, 361, 387. 398*, 435, 436*, 446.
MARTIN DU FRESNOY	50, 51*, 111, 276, 387 à 395.
MARTIN SALIÈRE D'ARVES ET DE MAURIENNE	3, 396 à 401.
MARTINE	296, 297.
MARTINEL	242, 402, 403.
MARTINI	386.
MARVAL	217, 270, 403, 426.
MAS (du)	324.
MASCOT	20, 437.
MASIN	398.
MASSIMINO	49.
MASSON	424.
MATHIEU	216, 228, 258, 297, 404 à 407, 459.
MAUBEC	156*.
MAUGNY	407.
MAY	195, 352.
MAYOR DE MONTHOUX	190 à 195.
MAXIMIEUX	452.
MAXIT	260, 433.
MÉCLARD	53, 122*, 183*.
MEDOLAGO	318, 319.
MEILLERET	2, 54*.
MELLARÈDE	350, 408 à 410.
MELLEURET	188.
MELUN	301 <i>bis</i> .
MENTHON et branches	2*, 6*, 18, 19*, 21*, 28, 29, 32*, 33*, 37*, 50*, 52, 62, 75*, 76*, 77, 80*, 94*, 105*, 111, 113, 114, 115, 119, 120, 122*, 128, 138, 148, 153, 156*, 166, 170, 214, 217, 226*, 227*, 231, 234*, 257, 258, 259, 260, 266*, 267*, 268*, 269, 270*, 272, 274*, 275, 283, 284, 296, 298, 299, 309*, 314*, 315, 318, 325*, 326, 343, 348, 349*, 370, 375, 378, 387, 388, 389*, 391, 394, 395, 405, 406*, 411 à 470.
MENTHONNAY	6, 235*, 442, 444, 471 à 473.
MÉPIEU (Flocard)	46, 184*, 185*, 186.
MER (la)	335.
MÉRANDE	363.
MERAUD	18.
MERCIER	86, 362*, 363.
MERLE (le)	343.
MERLINGE	333.
MERMET	32, 155, 455.
MERMIER	6.
MERMILLIOD	46.
MERSELLET	32.
MESMAY	405, 407*.
MESME	195, 403.
MESTRAL	142, 157, 205, 320, 393, 426.
MESTRÉZAT	5, 86.
MESTROT	333.
MÉTRAL	21, 158, 179, 237, 324, 327*.
MÉTRAL DE LESCHAUX	56.
MEYNAUD	422.
MEYNET	84, 193, 264.
MEYNIER	224, 296.
MEYRIA	424.
MICHAELIS	356, 357.
MICHAÏLLE	214, 226, 271, 373*, 382, 422*, 423, 424, 425.
MICHAL	323, 326, 390*, 348, 370.
MICHAUD	336, 374*, 427.
MICHEL	329*.
MIGIEU	10, 427.
MILLERET	374*.
MILLIÈRE	2.
MILLIET ou MILLET	8, 9, 15, 59, 98, 100, 131, 135, 142, 211, 212*, 222, 223, 224, 225*, 240, 244, 255, 256, 270, 277, 301 <i>bis</i> , 303, 309, 326, 348, 349, 353, 369*, 409, 438, 439.
MILLION	5.
MILLOZ	213.
MIOLANS	174, 298, 301, 339, 341, 421, 434, 442, 444, 462, 463.
MIONNAS	264*, 265*, 307, 372, 373*, 437, 452.
MIRADOR ou MURATORE	281*.
MIRIBEL	88, 101, 421, 469.
MISTRAL	377*, 388, 429, 430*, 431, 433, 441, 448, 452, 457.
MISTRALIS	471*.
MITTE-MIOLANS	347.
MOGENET	48.
MOGUET	391.
MOÏNE	222.
MOJONNIER	5, 86, 237, 380.
MOL	80.
MOLARD (du)	3, 178, 293, 354*, 356, 357*.
MOLIÈRE (la)	264.
MOLIN	399.
MOLLIENAZ	45, 328.
MOLLIENS	454.
MONDERRI	324.
MONGEY	373.
MONJAY	413, 430, 466.
MONNET	12.
MONOD	261*.

MONON	214, 316.
MONT (du)	303, 377.
MONTAFFIER	383*.
MONTAGNY	76.
MONTAIGRE	184, 368*.
MONTAILLEUR	118, 191, 194, 303, 304.
MONTALDO	460*.
MONTAN	139.
MONTANIER	107, 220, 371.
MONTBEL	9, 70, 88, 89, 93*, 95*, 114, 120, 217, 299*, 328, 342.
MONTBÉLIARD	71.
MONTCHABOD	272, 325, 387, 388*.
MONTCHENU	182*, 424, 446, 453*, 461.
MONTCOGNON	307.
MONTCONON	455.
MONTDRAGON	120, 347, 367, 372, 373*, 409*.
MONTÉYARD	95.
MONTFALCON	15, 25, 49, 95, 120, 121*, 135, 142, 221*, 234, 246, 252, 253*, 266, 269, 290, 306*, 328, 330*, 334, 344, 350, 353, 363, 366, 367*, 372*, 373, 427*, 433, 436, 437, 446.
MONTFAUCON	167*, 349.
MONTFERRAND	193, 276, 306.
MONTFERRAT	75, 133, 303, 341.
MONTFORT	31, 32, 46, 74, 139, 157, 165, 184, 231*, 235*, 236, 265, 409, 438, 439, 442, 444*, 446*, 447.
MONTGAILLARD	458.
MONTGELAS	52, 403.
MONTHEY	216, 377.
MONTHOUZ	11, 50, 51, 166, 183, 184*, 185*, 186, 231, 252, 254, 255, 264*, 265, 275, 277, 287, 362*, 387, 390*, 403, 415*, 417, 419, 428, 434*, 438*, 454*, 455*, 456, 457, 458*, 459, 460, 462*, 465, 466, 469*.
MONTHYON	96.
MONTIGNY	74.
MONTILLET	146.
MONTJOYE	67*, 102.
MONTLOY	110.
MONTLUEL	44, 88, 167*, 196, 198, 201, 236, 266*, 298*, 320, 366, 367, 383, 419.
MONTMAYEUR	114, 136, 153, 154*, 155*, 156*, 158*, 197, 224, 301, 308*, 325*, 343, 346, 347*, 348*, 354*, 356, 359.
MONTMORENCY	74, 132, 319, 423.
MONTMOYEU	266, 267.
MONTPEZAT	132.
MONTPITHON	139, 277, 309, 393, 433.
MONTPROVENT	368.
MONTREAL	248.
MONTREGNARD	271.
MONTRICHER	418*.
MONTRICHER	190, 192, 215, 216*.
MONTROTIER	155*, 446*.
MONTERRAZ	29.
MONTURBAN	258.
MONTVUAGNARD	8*, 33, 44, 50, 77, 102*, 111, 119, 128, 179, 228, 252, 352, 353, 369, 426, 435, 438, 439, 448, 449.
MORAND	27, 149, 166, 228*, 246, 261, 318, 350, 399, 408, 409.
MORARD	280, 361.
MORAZ	100.
MORE	52, 400.
MOREL	45, 123, 359*, 399.
MORELLET	315.
MORIGIÈRE (la)	319.
MORINE	331*, 333*, 334, 335.
MORINIEU	264, 265.
MORNAY	68, 367*.
MORNIEU	374, 427.
MOROZZO	135.
MORSIER	205, 216*.
MORTERY	107, 207*.
MORTILLET	359*.
MOTTE	59.
MOTTE (la)	26, 127.
MOTZ	47, 59, 207, 242, 315, 318, 402*, 408, 437.
MOURIER	157.
MOUTARD	307.
MOUTHON	303.
MOUTON	373.
MOUXY	15, 37, 42, 45*, 48*, 83*, 106, 121, 163*, 192, 207, 252, 267, 273, 303, 378, 428, 429, 446, 457, 461.
MOUZ	178.
MOYDIÈRES	108*.
MOYNE	81, 166*.
MOYRIA	146*, 147, 253, 278, 330, 373.
MOYRON	429, 471.
MUDRY	104, 381.
MUFFAT	27, 48, 139, 189, 277*, 458, 461.
MUGNIER	13*, 42*, 58, 59*, 170, 188, 221, 241, 274, 392, 393.
MULASSANO	281.
MULLIN	13, 139.
MURA	94.
MURAND	130.
MURARD	15, 280, 281*.
MURAT	314, 413, 414, 436*, 437.
MURIS	325.
MURO	378.
MUSLEEL	322.
MUTONIS	472.
MYRANI	139.
NABUR	218.
NAMUR	65.

NANCES	302.	OSSENS	400.
NANCUYSE	98, 99.	OUIJON	199.
NANGY	82*.	OULLIAND	161.
NANT (du)	5, 34*, 83, 164, 166, 216, 284*, 285.	OURCHE	348.
NANTUACO	366.	OUVRIER	62, 386.
NAPIONE	49.	PACORET	131, 248.
NARBONNE	70.	PACTHOD	139, 336.
NASSAU	301.	PAERNAT	314.
NAVARRÉ	132, 133.	PAGE	212.
NAVES	415, 417*, 429, 448*, 449, 469.	PAGET	336.
NAZ (la)	237, 446, 447, 448, 449, 451, 454, 456, 457.	PALLOISSE	77.
NEMOURS	29, 110, 111*, 140, 182, 271*, 431.	PALLUD	309.
NERNIER	4, 230, 340, 444.	PALLUEL	355, 362.
NEUCHATEL	427.	PALUD (la)	143, 193, 232*, 233*, 245, 248, 274, 305, 307*, 324, 343, 346, 382.
NEUVECELLE	445, 446*.	PAN (du)	362.
NEGRI	359.	PANCALIER	79*, 134.
NEX	332.	PAQUELLET	137, 354, 356*, 357, 458.
NICOD	31, 32, 106, 107, 108, 261, 296, 304*, 407.	PAQUET	332.
NICOLAS	314.	PARAVEL	461.
NICOLET	199.	PARCEVAL	242.
NICOLLE, NICOLE ou NY- COLE	182, 268, 269, 310.	PARLATA	122.
NICOLLIN	37.	PARPILLION	210, 403, 459.
NIKITE	400.	PARTY	26, 27.
NOERÉY	113.	PAS (du)	282, 297.
NOGARET	323.	PASCHAL	312.
NOIERS	137.	PASSERACTIS	472.
NOIRAY (du)	220*, 221.	PASSERAT	6, 135, 139, 147, 312, 358, 371, 472.
NORMANDIE	285, 286, 334*, 335.	PASSIER	105, 179, 238, 241, 359, 438*, 439, 446.
NOUVELLE	239, 240, 245.	PAUL	15.
NOVARA	399.	PAULMES	457.
NOVERY	75*, 258, 415, 446, 469.	PAVON	32.
NOYEL	180, 276, 311.	PAVY	44*, 51, 171, 189, 325, 373.
NOYELLI	136.	PECLET	129.
NOYER (du)	318.	PEGAZ	360.
NOYERS	97, 137, 228.	PELARD	15, 81*, 122, 123, 222, 289, 336, 352*, 392, 393*, 458.
NOYRET	81.	PELISSON	56.
O'BYRNE	318.	PELLEGRUE	132.
ODINET	136*, 197, 226, 452, 453.	PELLETIER (le)	266.
OGER	272.	PELLETTA	197.
OGIER	456, 473.	PELLETTE	324.
OLIVE	210*.	PELLOUX	405.
OLLIER	281.	PELLY	48, 106, 183, 200, 208, 312*.
ONCIEU	24, 25, 100, 104, 191, 193*, 195, 248, 254*, 276, 281, 288, 289*, 326, 348, 370, 437.	PENENSIN	427.
ONNYONS	230.	PENSA	314.
ORGE	266.	PEPIN	11, 388.
ORLANDIN	312.	PERCEVAL	41.
ORLÉANS	133.	PERISSOD	21.
ORLIER	101, 102, 103, 131, 138, 227, 255, 271, 290, 307, 310, 359, 429*, 430, 434, 435.	PERNET	8.
ORON	230*, 232, 236, 418, 440.	PERON	118, 438.
ORSET	395, 432.	PEROUSE	265.
ORSIER	195, 206, 261, 382.	PÉROUSE (la)	103, 394, 395, 436.
ORSIN	24.	PERRAVEX	150.
ORTANS	347.	PERREARD	309.
		PERRENOT	383.
		PERRÉT	46, 196, 220*, 221, 222*, 240, 242*, 269.
		PERRIER	139, 207*, 335.

PERRIN	241, 314*, 315*, 316*, 318, 408, 409.	PONT	161, 413, 414.
PERROD	32*, 466.	PONT (du)	96, 177*, 178, 254, 268, 292, 293, 312, 324*, 345, 346*, 352, 353, 355, 356*, 357, 428, 466.
PERRON DE SAINT-MARTIN	55.	PONT-AVRE	50.
PERROUDET	237, 287.	PONTE	104, 350.
PERTEMPS	332*.	PONTET	33.
PERTHUIS	13.	PONTVERRE	88*, 160, 230, 231, 234, 236, 267*, 429, 446*, 447.
PERUCCARD	266, 369.	PORT (du)	10*, 324, 368, 438.
PESMES	192, 457.	PORTE (la)	19, 108*, 149, 175, 212, 213, 300*, 417.
PETIT	40, 402.	PORTES (des)	25.
PETREL	360.	PORTIER	26, 41, 46, 47, 59, 151, 200, 231, 264, 269, 273, 284, 315, 316, 344, 409, 469.
PEYSIEU	279, 315*.	POTERLAT	25, 29, 110.
PEYSSARD	102, 336.	POUGNY	178, 282.
PICARAIN	191.	POULD (du)	356.
PICCOLOMINI	48.	POURROY	326.
PICHON	394.	POYPON	38, 39, 40, 41, 114, 275, 278, 303, 310, 347, 367.
PICOLET	206, 336, 359.	POZZO (del)	96, 98, 314.
PICOT	424.	PRADEL	55, 62, 205, 310.
PICOTET	164.	PRANGINS	153*.
PIERRE-CHARVE	285.	PRAT (du)	383*.
PIERREFEU	433.	PRELIAN	300, 384.
PIERREFORT	218.	PRÉMOREL	210.
PIGNARD	376.	PRESLE (la)	265.
PIGNARES	150.	PRESSÉ	139, 304.
PIGNIER	2, 53, 147, 248, 326, 369, 408*, 409*.	PRESSIGNY	351.
PIN (du)	405.	PRÉVOST	193, 284, 327.
PINARD	56, 158, 230.	PREZ	115, 183, 195, 217*, 248*, 297, 320, 330, 380.
PINET	407.	PRICAZ	333.
PINGON	38, 54, 179, 265, 266*, 377.	PRIÈRES	248.
PIOCHET	180, 224, 264, 310*, 343, 462.	PRINÉ	373.
PIOTON	286, 407.	PRISQUE	389.
PIRASSET	142.	PRISSIER	230, 420.
PIS ou PISA	401*.	PRIVINAZ	431.
PISSOT	118.	PROTI	328.
PITARD	331, 335.	PROVANA	135, 347.
PITHON	394.	PROVENCE	119, 271, 325.
PITIGNY	128.	PROVENS	448.
PHILIPPE (dom)	53.	PROZ	357*.
PLACE (la)	292, 293*, 344, 361.	PRUNIER	115.
PLAGNE	447.	PUENCET	140, 193.
PLAGNE (la)	402.	PUENSET	24*, 362.
PLANCHAMP	111, 387, 392, 393*.	PUGET	361, 372.
PLANO	218.	PUGIN	19, 389, 390.
PLESSIS (du)	212.	PUIS (du)	83, 124.
PLONJEON	286, 304.	PUISGAUTIER	197.
PLOT	192, 296.	PUITS (du)	289*, 303, 324.
PLUVIER	286.	PULLINI	359.
POBEL	2, 12*, 77, 223, 224, 225*, 258, 281.	PUPET	324, 325, 361.
POBET	390.	PÛT	8, 128, 322, 394.
POCHAT	216.	PUTHOD	222.
POCQUET	58.	PUY (du)	326.
POEX	300.	PUY-SAINT-VINCENT	409.
POINTET	449.	PYCHON	277.
POITIERS	71*.	PYRON	270.
POLD (du)	356.	QUART (du)	256.
POLIGNAC	301.	QUARTERY	246, 380.
POLLIER	225.		
POMIERS	252.		
PONCET	204.		
PONCILLON	45.		
PONET	328.		
PONS-LA-GRANGE	425.		

QUARTL	326.
QUEIGE	418.
QUEILLE (la)	342*.
QUERCUBUS	357.
QUERIN	335.
QUERLAZ	285.
QUIMIER DE PONTVERRE	45, 83, 213, 406, 459.
QUINERIT	19, 163, 264, 274, 376*, 378, 388, 389, 460.
QUISARD	84, 200, 275, 405, 406*.
RABAT	39.
RADICATI	315.
RAIGECOURT	287.
RAMASSE	121.
RAMBERT	246, 264, 265.
RAMBION	242.
RAMEL	303.
RAMUS	100, 101, 187, 371.
RANCÉ	52.
RAPIER	462.
RAPIN	60, 170, 245, 309, 361, 397, 398, 401, 462*.
RATE	62, 310*, 311*, 441.
RATER	151.
RAVAIS	77, 85, 87, 89*, 161, 192, 197, 340*, 389.
RAVIER	300*.
RAVOIRE (la)	19, 24, 26, 100, 101*, 142, 168, 224, 225*, 261, 273, 292, 325, 340, 341, 363, 391, 394, 471.
RAY	77, 79.
RAYMOND	417.
REBUT	212*, 213, 286*.
REGARD	129, 150, 320, 462*.
REGIS	123, 221, 308, 326.
REGNAULD	56, 228, 276, 281*.
REMONDAY	432.
REMOND	151.
RENAND	139, 406.
RENAUD	148, 287, 459.
RENOBERT	207.
REPLAT	328.
REVEL	136, 251, 252, 336.
REVEU	12*, 13, 82, 104, 151, 212.
REVEYRON	189.
REVILLIOD	140.
REY	26, 105*, 118, 211.
REYDELLET	146, 147*, 221.
REYDET	48*, 56, 57, 78, 166, 254, 268*, 269*, 300, 312, 326.
REYMONDEYS	26, 28, 433.
REYMONDIS	19.
REYNAUD	340.
RIBBES (des)	439.
RIBOLLET	38.
RICHARD	13, 14, 19, 29, 181, 189*, 330, 350, 368.
RICHARDON	140.
RICHARDOT	74, 78, 79*, 424.
RICHARME	327.
RICHER	117*.
RICHIER	102.
RIDDÉS	13, 18, 22*, 24, 25, 29*, 37, 81, 111, 119*, 187*, 227, 239, 240, 258, 272, 273, 274*, 276, 277, 309*, 320, 385, 392, 395, 400, 436, 437.
RIGAUD	11, 425.
RIGNIEU	128.
RIGOT	237*.
RIONDET	57, 400.
RIVAZ	287.
RIVE (la)	332.
RIVOIRE	48, 77, 87, 88*, 89, 92, 94*, 95, 100, 101, 112, 113, 114*, 115, 278, 299, 427.
RIVOLLAT	164*.
RIZZARDI	326.
ROASIO	105.
ROBERTY	102*, 104.
ROBIN	147.
ROCAUT	407*.
ROCHE	3, 344.
ROCHE (la)	106*, 107, 159, 193, 267.
ROCHEFORT	370.
ROCHEFOUCAULD (la)	127, 132.
ROCHETTE (la)	440, 442*, 443*, 454.
ROCHETTE	38, 40, 45, 67, 148*, 220, 221, 232, 242, 264, 268, 276, 284, 380, 390*, 415*, 417, 438, 461.
ROCHEVIEILLE	330.
ROCHEZ	328.
ROERO	80, 318, 442.
ROGET	18, 20, 26, 81, 82*, 117, 179, 206, 213, 258, 274, 362*, 379, 380, 382*, 432*, 447.
ROGLIA	53, 405.
ROGUET	382.
ROLANDIÈRE (la)	44.
ROLAZ	86.
ROLET	8*, 154, 320, 355.
ROLLAND ou ROLAND	47, 50, 58, 102, 207, 241, 242, 307, 407, 438.
ROLLIN	328.
ROMAGNIER	34.
ROMAND	399.
ROMANET	34.
ROMANIE	34.
ROMANS	211.
ROMANY	34.
ROMELIN	70.
ROMIEUX	370.
ROMONT (comtes de)	41, 298, 301.
ROSEY	27, 83, 233, 272.
ROSSET	152, 207*, 311, 321, 335, 426, 436.
ROSSIAUD	408.
ROSSILLON	8, 9, 34*, 114, 115, 120, 156, 160*, 163, 223, 226*, 241, 252, 264, 328, 350*, 443*, 444, 447*.
ROSTAIN	335.
ROSTAING	397, 401.

ROSTANT	171.
ROTFELIN	264.
ROTULO	456.
ROUER	40, 41*, 53, 350, 456.
ROUGEMONT	20, 444.
ROUPH	46, 207.
ROUVENOZ	32, 33, 98, 151, 270, 272, 386.
ROUX	210.
ROUX (le)	271*.
ROVASENDA	149.
ROVORÉE	75*, 76*, 77*, 80, 160*, 161*, 217, 231, 232*, 233, 234*, 236, 268, 270, 287, 333, 378, 420, 423, 434, 447*, 450*, 453*, 454.
ROZE	45.
RUBAT	265*.
RUBEMPRÉ	372.
RUBIN	277, 404, 406*.
RUBOD	253, 300*, 328, 369, 384.
RUELLACT	61.
RUFFI	2, 461.
RUFFIER	173.
RUFFIN	183, 213, 222, 403.
RUPHY	105*, 277, 279, 303, 322, 424, 438, 459, 461*, 468.
SACCONAY	128, 129, 212, 303, 388*, 432, 443.
SADOT	444.
SAILLET	228.
SAILLON	448.
SAINT-AMOUR	343, 419.
SAINT-ANDRÉ	253.
SAINT-APRÈ	200, 201, 454.
SAINT-BELIN	348.
SAINT-BON (PACORET)	213, 248.
SAINT-BONNET	361.
SAINT-AGNÈS	254*.
SAINTE-COLOMBE	287, 425.
SAINT-GERMAIN	22, 336, 434.
SAINT-JACQUEMOZ	274, 384.
SAINT-JEORE	4, 51, 75, 111, 158*, 159, 214, 231*, 235, 270, 387, 388, 391*, 416, 419, 445, 449, 451, 452, 455, 468, 471*, 472.
SAINT-JORIOZ	404.
SAINT-LAURENT	442, 443.
SAINT-MARTIN	105, 140*, 372.
SAINT-MAURIS	267.
SAINT-MICHEL	111, 292, 296, 332, 339*.
SAINT-PAUL	76.
SAINT-POINT	268.
SAINT-PRIEST	128, 368*, 369.
SAINT-RÉAL	184*, 185*, 186, 319.
SAINT-SÉVERIN	105, 422, 423.
SAINT-SIMON	241.
SAINT-SIXT	216, 217, 218, 390, 391, 405.
SAINT-SYMPHORIEN	342.
SAINT-TRIVIER	342.
SAIX (du)	60, 76, 192, 193, 376.
SALERAN	9.
SALES	9, 43, 46, 47, 67, 83, 121, 131, 134, 137, 182, 184, 186, 229*, 236*, 237, 248, 255, 258*, 266, 284, 285, 301 bis*, 321, 352, 353, 377, 380, 381, 387, 391, 436, 456.
SALES (Saint François de)	3, 12, 140, 162, 182, 226, 352, 379, 380*, 381.
SALINS	278, 298, 426*, 446, 462.
SALLANCHE	294*, 392.
SALLE (la)	329, 459.
SALLENOVE	50, 110, 156*, 193, 266, 270, 366, 449, 450, 451, 452, 453.
SALLIER	112, 118, 189.
SALLIÈRE	293, 345, 347, 396, 397, 398.
SALLUARD	284.
SALMARD	359, 373, 409.
SALOMON	408.
SALTEUR	26, 38, 59, 102, 211, 222*, 248, 276.
SALUCES	70, 94, 246, 314, 368.
SANCIACO	180.
SANCOZ	271.
SANTARELLI	148.
SANTA-ROSA	242.
SANTENA	257.
SAQUENEY	383.
SARDE	55*, 102, 359.
SARDOZ	274, 402, 403.
SARRABORSE	225.
SARRAZ (la)	114*, 121.
SARRE	314.
SARSONNEX	212*, 213.
SASSENAGE	9, 272, 298, 299, 347, 442.
SAULTIER	35, 304*.
SAUMONT	87, 105, 147, 446.
SAUNIER	300.
SAUNIÈRE (la)	256, 371.
SAUSSERIE (la)	149.
SAUSSION	274.
SAUTIER	117, 135, 143, 227, 261*, 265, 382, 389.
SAUVAGE	143, 255, 274, 275, 322, 347*, 358, 461.
SAVIGNY	76, 266, 296*.
SAVOIE (de)	(Voir le 2 ^e vol.)
SAVOIROUX	207, 269.
SAVOYE	369.
SAXEL (REBUT)	283, 286*, 287.
SCARRON	222*, 427.
SCINDICQ	303.
SEIGNEUX	242, 426.
SÉLIMAND	461.
SÉNÉCHAL (le)	103.
SEPT	237.
SÉRAPHIN	83, 131, 378.
SERPYNET	137.
SERRAVAL	62, 115, 155, 434*, 435, 437, 441, 443, 455.
SERRAZ (la) (SALTEUR)	191, 194.
SERRE (du)	107.
SERVET	332.

SERVETTE (la)	189.
SERVOZ	309.
SESCHAL	292, 324, 340.
SETHENEY	199.
SEVEL	103.
SEYSSSEL	8, 9, 10, 15, 56, 77, 79, 83*, 87, 89, 93, 94*, 99*, 104*, 105, 108, 113, 116*, 125, 131, 138, 150, 154, 155*, 159, 161, 184, 194, 212*, 213, 230, 244, 248, 255, 256*, 257*, 268*, 273, 277, 280, 285, 287, 289, 290, 298, 299, 309*, 315, 325, 328, 330, 342, 352*, 359, 361, 362*, 363*, 368, 371, 386, 387, 390, 393, 405, 406, 422, 424, 447.
SEYTURIER	147, 425.
SIBOIS	269.
SIBUÉ	345, 398, 399, 459.
SIEYÉS	318.
SIMIANE	167, 348.
SIMON	121, 140.
SIONNAS	11, 20, 199.
SIVRIA	343.
SOFFREDI	325.
SOLAND	336.
SOLARO	41, 195.
SOLIER	426.
SOLLIARD	18, 29, 273, 433, 447.
SOMANO	212.
SONGY	460.
SONIAC	102.
SONNAZ	90, 91*, 92, 93*, 95, 170, 214, 358*, 359.
SONNIER	11, 278.
SONZIER	163, 268.
SOQUET	432, 433.
SORNAT	102.
SOUABE	67.
SOUGET	165, 310.
SOVERNIER	264.
SOYRIER	417, 449, 454*, 455*, 456*, 457*, 468*, 471.
STANCIOFF	148.
STIENHUSE	78*.
SUCHET	130, 234*, 235, 237.
SUFFOLK	127, 132.
SUPERSAX	111.
SURJOUX	147.
SUZE	49.
SYNDIC	285.
SYONS	28, 38, 205, 208*, 277, 312, 453, 459.
TALLEYRAND-PÉRIGORD	127.
TAPPAZ	261.
TARDY	55, 102.
TARTRE (du)	394.
TASPON	345.
TAVARÈS	346*, 347.
TAVEL	346*, 347, 421, 426.
TAYSAN	303.
TENDES	301, 301 bis.

TERNIER	73*, 75*, 121*, 153, 200, 416*, 417*, 418, 428, 454*, 455*, 457, 461*, 469, 471.
TERRAY	318.
TERREAUX (des)	307, 438.
TERRIER	368.
TESTE	137, 278.
TETU	460*.
TEYSSIER DE SAVY	326*.
THEVENET	49.
THIBAUD	217.
THIOLLAZ	260.
THIOLLIER	242, 246*.
THOLIGNY	342, 343.
THOMAS	246.
THOMASSET	221.
THOREN	414.
THORENS	24, 81, 166, 284, 357, 380, 446, 447.
THOURAISE	76.
THOUVIÈRE	328.
THOVEX	359.
THOYRE	19, 26, 27, 32*, 50*, 59, 68, 70*, 71*, 80*, 81, 101*, 110, 139, 158*, 161, 170, 194, 195, 196, 199*, 200, 201*, 231*, 232, 237, 259, 260*, 272, 273*, 274*, 275, 302, 303*, 333, 346, 347, 348, 349*, 350*, 366, 387, 390*, 393, 426, 447*, 452*.
THOYS (la)	303.
THUILLE (la)	75.
THURY	113.
TIBÈRE	256.
TIGNAT	240, 324.
TIL	71.
TISSOT	218.
TOGNET	399.
TONDU	140.
TOQUET	425.
TORNIER	285.
TORTOLLIER	110, 406, 456, 459.
TOUR (du)	25*, 123, 200, 275, 308*, 309, 356, 371.
TOUR (la)	28, 52, 82, 92, 113, 135, 159*, 296, 350, 369.
TOUR-DU-PIN (la)	70, 195.
TOURNON	194, 314, 342, 345.
TOUVIÈRE (la)	298.
TRAMELAY	419.
TRANSYLVAIN	80*, 81*, 447.
TRELAY	230.
TREMOILLE (la)	74.
TREYNON	193, 284.
TRICAUD	458.
TRIVIER	54.
TROCAZ	345.
TROGAN	210.
TROLIARD	217.
TROLLET	308, 309.
TROMBERT	34*, 163, 253, 333, 428, 442, 460.

TRONCHIN	460*.
TRUCHET	3*, 347*, 400, 408, 455.
TRUCHI	314.
TURREL	407.
UPIGNY	248.
URFÉ	315.
USILLON	150, 206, 240.
UZÈS	342.
VACHON	376.
VACZONETAZ	59.
VAGNARD	19, 468.
VALDISÈRE (la) (DUYN)	463.
VALDISÈRE (la) (MARESCHAL)	167, 224, 348, 349, 350, 397, 398, 409, 465.
VALENCE	123.
VALERNOD	224, 330*.
VALETTE (la)	132.
VALLARD	310.
VALLENGE	25, 362*.
VALLENTIEN	208, 209.
VALLEYSE	97, 196, 201*, 232*.
VALLIER	29, 400.
VALLIÈRES	448.
VALLON	24, 407.
VALPERGA	79, 120, 121, 135*, 421, 445, 447*.
VANDOURES	235.
VANELAT	307.
VARAMBON	184, 374*.
VARAX	45, 52, 53, 85, 266, 270, 284, 286, 287, 422, 423.
VARCIN	136, 240.
VARD	128.
VAREY	10, 70, 92.
VARNIER	356, 399*, 401*.
VARS (REGARD)	104.
VAUCLAIR	286, 331, 335.
VAUDAN	384.
VAUDEMONT	9, 70.
VAUDETART	124*.
VAUGELAS	353.
VAUJANY	398.
VAULBONET	284.
VAULSERRE	372*.
VAUTRAVERS	77.
VEAUDEAU	303.
VECTIER	44*, 403.
VÈGE	137, 267, 469.
VEIGY	229.
VEILLET	171, 206*, 240.
VENDOURES	270*.
VERBOS	11, 275, 299.
VERCELLONE	326.
VERDAN	325, 332*.
VERDON	118, 163*, 278*, 325, 350, 367.
VERDUN	385, 443.
VERGER (du)	62, 83, 123, 183, 242, 248, 265, 370, 390.
VERGIER (du)	382.
VERGNETTE	458.
VERGY	70, 76, 129.
VERGYS	225.

VERNAY (du)	324, 419.
VERS	25.
VERSONNAY	214, 469.
VESPRE	289.
VEUGIEZ	414.
VEYGIÉ	114, 123, 274, 308, 347.
VEYRAT	45.
VEYRIER	261*, 414.
VIAL	123, 160*, 161, 278.
VIART	279.
VIBERT DE MASSINGY	49, 103, 244, 371*, 403.
VIBO	194.
VICHARD	185, 254, 319, 407.
VICTORRET	165.
VIDOMME DE VILLY	205, 208*, 209*, 258*.
VIDOMNE OU VIDONNE	111*, 129, 134, 217, 221, 258*, 289, 303, 320*, 322, 330, 352, 353, 424, 440, 452, 453.
VIENNE	70, 71*, 113.
VIEUX	28*, 131, 217, 218, 236, 237, 265, 267.
VIGIER	401.
VIGNES (des)	156*.
VIGNET	54, 83, 212, 213, 318, 336.
VIGNIER	234*, 296.
VIGNOD	2, 228, 275, 312, 358, 359, 368, 374, 452.
VIGNON	194.
VIGNY	237, 284.
VIGUET	150*, 440.
VILLAFALLETTO	352, 369.
VILLANE (la)	269.
VILLANOVA	122.
VILLARAYMON	115, 344, 414.
VILLARD	25, 47.
VILLARET	351.
VILLARIS	362*.
VILLARS (du)	34, 248*, 395*, 436.
VILLE	163, 284, 296*, 303, 352, 353, 359, 361, 392, 393, 399, 401*, 402, 413, 414, 417, 444, 445.
VILLECARDÉ	194, 195.
VILLECARDEL	350.
VILLENEUVE	28, 132, 143*, 330.
VILLENEUVE-BARGEMON	319.
VILLERENVERSURE	98.
VILLETTE	11*, 41*, 113*, 153, 174*, 197, 226, 231, 258, 298, 388*, 414, 441, 452.
VILLIEN	264*.
VILLIENC	114.
VILLIER	20, 23, 28*, 33, 81, 205, 209*, 452.
VILLIERME	28.
VILLIOD	420.
VILLY	208.
VINCENT	6*, 198, 242, 301 bis, 334, 468, 472.
VINCENT DE FÉSIGNY	44, 47, 48.
VINDROT	420*.
VIOLLAT	20, 26*, 28, 29, 276, 322.
VIOLLON	228.
VIOSNY	38.
VIOSSY	265.

VIRIEU	95.	VUAGNAT	351.
VIRY	25, 54, 76*, 79, 81, 85, 94,	VUARD	378.
	97*, 98*, 110*, 140, 142,	VUERLE	456.
	156, 193, 196, 201*,	VUFFLENS	141, 427.
	202, 203*, 204, 205, 208,	VUILLERMIN	182.
	209, 210*, 224, 230, 234,	VUIPPENS	120, 418, 451, 466.
	264, 266*, 270, 311, 320,	VULLIENS	75, 264.
	342*, 343, 370, 371,	VULLIET	183, 185, 189, 211, 254,
	383*, 390, 420, 425,		256, 265, 330, 336*,
	426, 430, 435, 447, 453,		363, 371, 424.
	454*, 455, 456.	VULLIOD	472.
VIRY-SALENOVE	9, 153, 200, 426, 449.	VULPILLIÈRE	18, 137.
VISCONTI	383.	VY (la)	24.
VISSAC	342.		
VISSOD	403.	WALWICK	80*, 81.
VITET	122.		
VIVIAND	307.	YENNE (VULLIET)	461, 468.
VIVIER (du)	430*, 431.	YLLINS	471.
VOIRON	164.	YVOIRE	43, 44, 102, 210*.
VOLAND	321.		
VOSERIER	376, 387, 390*, 391*, 430.	ZAGRIASKY	319.
VUAD (du)	156, 199.	ZÄHRINGEN	64.
VUAGNARD (MONTVUA- GNARD)	50, 160*, 232, 443, 448.		



ERRATA

DU II^e VOLUME

- Page 82. IV. JEAN II DE CLERMONT..., avant-dernière ligne, *supprimez les mots* : (ce doit être Thomas) et (*erreur probable* : ce doit être Jean).
- 94. CLAUDINE, fille de JEAN DES CLETS. Ses mariages ont été intervertis. Elle épousa : 1^o la Rochette ; 2^o Chignin (avant le 4 mars 1512) (Arch. Thuysset).
- 95. AMÉDÉE, fils d'HENRI DES CLETS, 6^{me} ligne, *supprimez* : (ou Menthon).
- 110. Note (1), 4^{me} ligne, après : cinq cents, *ajoutez* : ans.
- 119. Degré VIII. FANNY, dernière ligne, *au lieu de* : 1882, *lisez* : 1884.
- 143. HUGUES, HUGON ou HUGONET, chevalier, ligne 11^{me}, après N^{os} Pierre et Théobald, *ajoutez* : de Grandson, seigneurs de.
- 143. *Supprimez* les points d'interrogation entre HUMBERT et RICHARD, chevalier, et *placez* un trait de filiation de Hugues (frère dudit HUMBERT) à RICHARD, chevalier (qui ne fait qu'un avec l'autre RICHARD du même degré), à GIRARD, à PIERRE, à MARGUERITE, à HUMBERT et à JEAN, tous enfants d'HUGUES (Arch. Thuysset).
- 144. SIBILLE, fille de GIRARD, après : Jean, *supprimez* : ou Jacques.
- 146. HÉLINODE, fille de RICHARD, 1^{re} ligne, *au lieu de* : François de Billens, *lisez* : Pierre de Billens, damoiseau de Romont (Arch. Thuysset).
- 147. Note (1). Le 3 des ides de février correspond bien au 11 février (j'avais fait une erreur de calcul et confondu les ides avec les kalendes par inadvertance).
- 149. Degré V. FRANÇOIS, 4^{me} ligne, *au lieu de* : Petit-Bornard, *lisez* : Petit-Bornand.
- 207. Degré VI. CLAUDINE, 8^{me} ligne, *au lieu de* : frère, *lisez* : fils.
- 242. 3^{me} alinéa, 1^{re} ligne, après : nous pouvons, *au lieu d'* : étager, *lisez* : étayer.
- 255. ANTOINETTE (ou CATHERINE), fille de JEAN, *supprimez* : (ou Catherine).
- 278. X. N^o GEORGES, 6^{me} ligne, *au lieu de* : Bonlieu, *lisez* : Boulieu (*).
- 279. Degré IX. ANDRÉ-BALTHAZAR, 3^{me} ligne, *au lieu de* : Guillaume de Beaulieu, *lisez* : Guillaume de Boulieu.
- 327. Au milieu de la page; alinéa commençant par : En plaçant la donation (b)..., ligne suivante, *au lieu de* : Rodolphe II, son fils, *lisez* : Rodolphe III, son fils.
- 333. XII. HUGONIN, chevalier, 7^{me} ligne, *au lieu de* : Catherine, *lisez* : Marguerite (femme d'Humbert de Savoie).
- 352. 11^{me} ligne, *au lieu de* : gebennentis, *lisez* : gebennensis.
- 353. Alinéa commençant par : Une de ces femmes..., ligne suivante, *au lieu de* : ne pas se, *lisez* : ne pas le.
- 365. Degré VII. SÉBASTIEN-CAMILLE, dernière ligne, *au lieu de* : Breheret de Coussilly, *lisez* : Brécheret de Courcilly (*).
- 365. Degré VIII. ALBERT, 3^{me} ligne, *au lieu de* : 1870, *lisez* : 1872 (*).
- 365. Même degré. MAX, 5^{me} ligne, *au lieu de* : 1873, *lisez* : 1877 (*).
- 365. Degré IX. ISABELLE (fille de MAX), 3^{me} ligne, *au lieu de* : 1876, *lisez* : 1886 (*).
- 369. RENÉ, fils d'Antoine, 2^{me} ligne, *au lieu de* : (érection du 12 février 1660), *lisez* : (érection du 4 février 1627, confirmée le 12 février 1663 en faveur des enfants de René). Même article, 3^{me} ligne, *au lieu de* : lui lègue Aiguebel, *lisez* : lui lègue Aiguebellette.
- 371. Dernier degré. MARIE (MARTHE-ANTOINETTE), 4^{me} ligne, *au lieu de* : Croix-Rousse, *lisez* : Croix-Rouge ; — 5^{me} ligne, *au lieu de* : 13 mai, *lisez* : 21 mai (pierre tumulaire du cimetière de Lémenc) (*).
- 378. Note (1), 1^{re} ligne, *au lieu de* : folios 213, *lisez* : folios 243.
- 457. Au mot MONTHOUS, *ajoutez* : 66 (*).
- 462. Au mot VIGNET, *ajoutez* : 119 (*).
- 462. Au mot VIGUET, *supprimez* : 109 (*).

* Ceux qui sont marqués d'un astérisque m'ont été obligeamment signalés par M. d'Arcollières.

ERRATA

DU III^e VOLUME

- Page 13. Au bas de la page, ANNE-CHARLOTTE, 2^e ligne, *au lieu de* : du Mancy, *lisez* : du Maney.
- 25. NICOD (fils de Bertrand), 1^{re} ligne, *au lieu de* : C^{te} Vers, *lisez* : C^{te} Vert.
- 60. N^o PIERRE, *au lieu de* : Seigr du Vivier, *lisez* : Seigr du Vinier.
- 60. N^o ANTOINE (fils de Pierre), *au lieu de* : (au lieu de Vivier on lit ici Vigniel), *lisez* : (au lieu de Vinier, on lit ici Vigniel).
- 60. MARGUERITE (fille d'Antoine), *au lieu de* : dite du Vivier, *lisez* : dite du Vinier.
- 67. 2^e ligne de la note (2), *au lieu de* : chanoine, *lisez* : châtelain.
- 70. Degré VIII, article d'AMÉDÉE II, 9^{me} comte de Genève, 2^{me} ligne, *au lieu de* : dès 1208, *lisez* : dès 1280.
- 71. Degré X. AMÉDÉE IV, 5^{me} ligne, *au lieu de* : Savoity, *lisez* : Savoisy.
- 77. Degré VI. N. N., 8^{me} ligne, *au lieu de* : d'Allemagne, *lisez* : d'Allemogne.
- 87. 15^{me} ligne, *au lieu de* : rière, *lisez* : mère.
- 87. 20^{me} ligne. — (le Fier), *lisez* : (le Tier).
- 95. Article d'AMBLARD GERBAIS de Belley, à la fin, *au lieu de* : Voir sa descendance au Tableau III, *lisez* : Voir sa descendance au Tableau II.
- 95. Note (1), 1^{re} ligne, *au lieu de* : Pierre de SONNAZ, *lisez* : Pierre de GERBAIS.
- 120. ANTOINE, *supprimez* : Premier président au Souverain Sénat de Savoie.
- 133. Degré VII. *Supprimez* le trait rouge entre Pierre, cardinal, et VII. Gaston.
- 150. Le comte CHARLES-HENRI-AMÉDÉE, 2^{me} ligne, *au lieu de* : grand-croix, *lisez* : commandeur.
- 177. Aux intitulations, 6^{me} ligne, *au lieu de* : Marterey, *lisez* : Marteray (*).
- 184. Passim, *au lieu de* : Marterey, *lisez* : Marteray (*).
- 184. VI. JEAN-MELCHIOR, 1^{re} ligne, *mettez* une virgule entre du Villard et Villarchabod ; — 3^{me} ligne, après : Marguerite de Dortans, *supprimez* : de Claveyson (*).
- 184. VII. JEAN-ANTOINE, avant-dernière ligne, *au lieu de* : en faveur des mariés Monthouz, *lisez* : en faveur de Joseph de Monthouz (*).
- 186. Dernière phrase, *rectifiez-la* ainsi : Tous les biens du Dauphiné passèrent à M^{lle} Mélanie de Monthouz et à M. Abel Flocard de Mépieu, son mari ; ils sont possédés maintenant par M. d'Arcollières, héritier des Mépieu, par Amélie de Mépieu, sa mère (*).
- 191. Avant-dernière ligne, *au lieu de* : marquise de la Serraz, *lisez* : comtesse de la Serraz (*).
- 194. Il faut un trait rouge de filiation entre II. LOUIS et III. JANUS, son fils aîné.
- 195. Degré VIII. OTHON-LAURENT-FRANÇOIS, dernière ligne, *au lieu de* : de Bude, *lisez* : de Budé (*).
- 208. Au bas de la page, N^o FRANÇOIS-AMBROISE, *au lieu de* : Elodie Bernard, *lisez* : Elodie Bornard (*).
- 210. Degré XI. CHARLES-LOUIS-JÉRÔME, 7^{me} ligne, *au lieu de* : mort, 1853, *lisez* : mort, 1873.
- 220. I. N^o BENOIT, 2^{me} ligne, *au lieu de* : Paladin, *lisez* : Palatin.
- 220. Degré XI. ANNE-FRANÇOIS, dernière ligne, *au lieu de* : 3 août 1856, *lisez* : 3 août 1857 (*).
- 220. Même degré. JEANNE-FRANÇOISE-JOSETTE-AZELINE, 3^{me} ligne, *au lieu de* : M^{me} de Moisy ? *lisez* : épousa M. Descotes (*).
- 225. Vers le milieu de la page, *supprimez* le trait rouge qui unit par erreur N^o et P^o Jean-Gaspard à ses cousins.
- 246. Au bas de la page, ANNE-PAULINE, *au lieu de* : Valalis, *lisez* : Valais.
- 250. A la fin de la note (3), après : excellent prêtre, *ajoutez* : (le chanoine Morand) (*).
- 261. HIPPOLYTE DE LIVET DE MOISY, épousa Anne (et non Azeline) de Juge (*).
- 277. Degré XII. HYACINTHE-CÉSAR, 5^{me} ligne, *au lieu de* : 1748, *lisez* : 1848.
- 293. N^o JEAN LUCIANE, fils de N^o AYMOMET, *au lieu de* : habituaire, *lisez* : obituaire.
- 304. Degré IX. ANNE-MARIE-HYACINTHE, *au lieu de* : N^o André-Nicod, *lisez* : N^o André Nicod (*).
- 323. 4^{me} avant-dernière ligne, *au lieu de* : JOSEPH-FRANÇOIS, *lisez* : JEAN-CLAUDE.
- 326. Degré XIII. JEANNE-MARIE, *au lieu de* : avant patrimonial, *lisez* : avocat patrimonial.
- 326. Degré XV. MARIE-FRANÇOISE DE BUTTET, *au lieu de* : 8 octobre 1722, *lisez* : 8 octobre 1822 (*).
- 326. Degré XVI. JOSEPH-MARIE-CALLIXTE, *supprimez* la date de son mariage, qui est erronée.
- 340. Au bas de la page, AMBROISIE, 1^{re} ligne, *au lieu de* : (voir note 2), *lisez* : (voir note 4).
- 344. I. Messire PIERRE..., 5^{me} ligne, après : témoin, 1330 (Guichenon, Preuves, 177), *supprimez* : le 26 août 1340.
- 342. Degré VI. JEAN, chanoine et comte de Lyon, 6^{me} ligne, *au lieu de* : la Cueille, *lisez* : la Queille.
- 344. Degré II. Révérend Messire BONIFACE, à la fin de son article, *supprimez* le renvoi (2), auquel ne correspond aucune note (il y a à la page 345 un autre renvoi (2) avec note correspondante).
- 345. Au sommet, à droite, note (2), *au lieu de* : Aleysoie, *lisez* : Aleyzie.
- 345. Tout à fait au bas de la page, N^o JEAN MARESCHAL, 1^{re} ligne, *au lieu de* : dépendant de, *lisez* : dépendant du.
- 348. VIII. JEAN-MARIE, 3^{me} ligne, *au lieu de* : gentilhomme de souche, *lisez* : gentilhomme de bouche.
- 348. Degré X. HECTOR (3^{me} fils), 4^{me} ligne, *au lieu de* : H, 181, *lisez* : H, 189.
- 348. Même degré. CHARLES-EMMANUEL (2^{me} fils), 13^{me} ligne, *au lieu de* : (Ibid.), *lisez* : (Arch. Thuysset).

- Page 349. Degré IX. LOUISE, dernière ligne, *au lieu de* : (voir au folio 479, A), *lisez* : (voir au folio 464, C).
- 360. Degré X. JEANNE, 3^{me} ligne, *au lieu de* : femme de N^o François, *lisez* : femme de M^e François.
- 365. Aux intitulations, 4^{me} ligne, *au lieu de* : Ferrières, *lisez* : Serrières.
- 368. Degré XIII. LOUIS-ANTHELME-MELCHIOR, *au lieu de* : Montprovent, *lisez* : Champrovent.
- 369. XIII. CHARLES-EMMANUEL, *au lieu de* : Ferrières, *lisez* : Serrières.
- 372. XVIII. JOSEPH-GASPARD, à la fin de son article, *supprimez* : (Guichenon).
- 376. Au sommet de la page, à gauche, EMERY, 2^{me} ligne, *au lieu de* : Bonnefois, *lisez* : Bonnefoy (*).
- 396. Au-dessous du blason, 3^{me} ligne, *au lieu de* : dessin des Preuves, *lisez* : dessin des Patentes.
- 398. VI. PIERRE-MARTIN-SALÈRE D'ARVE, 5^{me} ligne, *au lieu de* : Patentes du 11 novembre 1699 à Philibert de la Valdèsère, *lisez* : Patentes du 27 août 1635 à Philibert de la Valdèsère.
- 399. Degré IX. N^o JACQUES-ANTOINE, 5^{me} ligne, *au lieu de* : laissant entre, *lisez* : laissant outre.
- 399. *Ajoutez* un trait vertical de filiation entre CHARLES-ANDRÉ du degré X et ses enfants du degré XI (*).
- 400. Entre le degré VII et le degré VIII (non indiqué), *ajoutez* un trait de filiation partant de CATHERIN.
- 402. Au-dessous de la description du blason, *au lieu de* : à un titre du 16 septembre 1704, *lisez* : à un titre du 16 septembre 1604 (*).
- 402. Degré VI. N^o ANTOINE-ALBAN, après : de Caze de Méry, *mettre* entre parenthèses : fille de Gaspard (*).
- 424. XVII. BALTHAZARD-LOUIS-BERNARD, 1^{re} ligne, *au lieu de* : 1762, *lisez* : 1763, *et au lieu de* : 1763, *lisez* : 1762 ; — 11^{me} ligne, *au lieu de* : d'Alerey, *lisez* : d'Allerey, *et au lieu de* : 17 septembre suivant, *lisez* : 23 août 1814.
- 424. XVIII. BERNARD-JOSEPH-RENÉ, 3^{me} ligne, *au lieu de* : Arthémise, *lisez* : Arthémie.
- 424. XIX. BERNARD-AUGUSTE-RENÉ, 2^{me} ligne, *au lieu de* : Acres, fille d'Henri, comte de Laigle, *lisez* : Acres de l'Aigle, fille du comte Henri des Acres de l'Aigle, *et au lieu de* : Chelles, *lisez* : Celles.
- 425. Degré XVIII. Comte ALEXANDRE, *au lieu de* : sa belle-sœur, *lisez* : la belle-sœur de son frère Bernard ; *au lieu de* : de Klinglin, *lisez* : de Klinglin ; *au lieu de* : 1^{er} août 1874, *lisez* : 1^{er} août 1879 (*).
- 429. VI. Albert II, 10^{me} ligne, *au lieu de* : d'Orlier de Vuiz, *lisez* : d'Orlier de Viuz.
- 458. Degré VII. CLAUDE DE MENTHON-LORNAY, fin de son article, *au lieu de* : fol. 478, *lisez* : fol. 462.
- 461. FRANÇOIS DE LORNAY, *au lieu de* : Girod Menthonnex, *lisez* : Girod, de Menthonnex.